

TRANSAIRE(S)

sciences humaines
et sociales

LINGUA (NON) GRATA
LANGUES, VIOLENCES ET RÉSISTANCES
DANS LES ESPACES DE LA MIGRATION

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky
Alexandra Galitzine-Loumpet (dir.)

inalco
PRESSES

Lingua (non) grata

Langues, violences et résistances dans les espaces de la migration

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky et Alexandra Galitzine-Loumpet (dir.)

DOI : 10.4000/books.pressesimalco.44394

Éditeur : Presses de l'Inalco

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2022

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

Collection : TransAireS

EAN électronique : 9782858314102



<https://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 13 septembre 2022

EAN (Édition imprimée) : 9782858314096

Nombre de pages : 420

Référence électronique

SAGLIO-YATZIMIRSKY, Marie-Caroline (dir.) ; GALITZINE-LOUMPET, Alexandra (dir.). *Lingua (non) grata : Langues, violences et résistances dans les espaces de la migration*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Presses de l'Inalco, 2022 (généré le 27 septembre 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesimalco/44394>>. ISBN : 9782858314102. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesimalco.44394>.

© Presses de l'Inalco, 2022

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

RÉSUMÉS

Que font les migrations aux langues et les langues aux migrations ? Dans la crise de l'accueil des migrants qui secoue l'Europe depuis 2015, les langues sont les grandes oubliées des politiques publiques. Pourtant, dans les territoires de l'asile, des dizaines de langues se rencontrent et se croisent aux frontières. Est-ce alors un grand malentendu ou un parler de la migration qui émerge dans ces territoires de Babel ? Une lingua franca ou à l'inverse une lingua non grata ?

Cet ouvrage est le fruit de quatre années de recherche de l'équipe Liminal (Linguistic and Intercultural Mediations in a context of International Migrations – ANR, Inalco, 2017-2021) dans les campements, camps et centres d'hébergement et d'accueil pour demandeurs d'asile. Les enquêtes en pashto, persan, arabe(s), ourdou, tigrinya, français, anglais, italien, se sont déroulées au plus près des acteurs, dans la région parisienne, le Calais et aux frontières franco-anglaise et franco-italienne. Grâce à une méthodologie originale et une approche pluridisciplinaire à la croisée de l'anthropologie et de la sociolinguistique, l'ouvrage présente une perspective inédite pour aborder par les langues ce qui se joue en migration : une expérience politique, de violences et de résistances.

MARIE-CAROLINE SAGLIO-YATZIMIRSKY (DIR.)

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky est professeur des universités en anthropologie à l'Inalco, spécialiste de l'exclusion sociale en Inde et au Brésil, chercheur à l'UMR 245 CESSMA (IRD-université Paris Cité-Inalco), directrice adjointe de l'Institut Convergences migrations et psychologue clinicienne à l'hôpital Avicenne (Bobigny).

ALEXANDRA GALITZINE-LOUMPET (DIR.)

Alexandra Galitzine-Loumpet est anthropologue, HDR, chercheur à l'UMR 245 CESSMA (IRD-université Paris Cité-Inalco), fellow de l'Institut Convergences migrations. Également formée à l'archéologie et spécialiste de la culture matérielle, ses recherches portent à la fois sur les supports matériels et les traces de l'expérience migratoire (objets, restes, graffiti) et sur les subjectivités face à l'exil.

LINGUA (NON) GRATA

**LANGUES, VIOLENCES ET RÉSISTANCES
DANS LES ESPACES DE LA MIGRATION**

Collection

Transaire(s)

Direction de collection

Catherine Capdeville-Zheng, Jean-Charles Hilaire, Assen Slim, Anne Viguier

Expertise

Cet ouvrage a été évalué en double aveugle

Édition

Cedric Raoul

Conception de la maquette

Nathalie Bretzner, Pierre-Maximilien Jenoudet, Cedric Raoul

Illustrations de couverture et en tête de chaque chapitre

Laura Genz

Licence

CC-BY-NC-ND 4.0

Cet ouvrage a été réalisé par les Presses de l'Inalco sur Indesign avec Métopes, méthode et outils pour l'édition structurée XML-TEI développés par le pôle Document numérique de la MRSH de Caen.

Retrouvez également les Presses de l'Inalco sur OpenEdition.

2022, Presses de l'Inalco

2 rue de Lille

75007 Paris

ISBN : 978-2-85831-409-6

ISSN : 2558-4499

Dépôt légal par les Presses de l'Inalco en septembre 2022.

LINGUA (NON) GRATA

LANGUES, VIOLENCES ET RÉSISTANCES DANS LES ESPACES DE LA MIGRATION

Sous la direction de

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky & Alexandra Galitzine-Loumpet

inalco

PRESSES

www.migralect.org - Parlers en migration, langues aux frontières

Migralect.org est une base de données constituée dans le cadre du programme collaboratif LIMINAL (*Linguistic and Intercultural Mediations in a context of International Migrations*) financé par l'Agence nationale de la recherche (2017-2021) et porté par l'Inalco. L'intitulé vient de deux mots : « migra » pour migration et « lecte », un langage propre. Migralect.org comporte plus de 500 notices de mots détaillées dans cinq langues majoritaires : l'arabe (en particulier l'arabe soudanais et l'arabe syrien), le persan (dari-farsi), le pashto, l'ourdou, et le tigrinya, plus un lexique dit MIGR, qui regroupe les mots employés, les emprunts d'une langue à l'autre, les détournements, mots cryptés, euphémismes, expressions. Tous ces mots et expressions restituent les dimensions culturelles, sociologiques, politiques, poétiques des parcours de migration et proposent une cartographie des pratiques langagières entre 2016 et 2021. Ils explorent ce que pourrait être une langue des camps et des campements, faite de violence et d'imposition mais aussi de résistance et de créativité.



SOMMAIRE

<i>Introduction – Camps de Babel</i> Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY	11
---	----

PARTIE 1. INTERACTIONS DANS L'URGENCE

<i>Chapitre 1. La Bulle de Babel : pratiques langagières et espaces de l'entente</i> Alexandra GALITZINE-LOUMPET & Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY	45
---	----

<i>Chapitre 2. Maraudes sur les campements parisiens : tractations de l'urgence</i> Pauline DOYEN	73
--	----

<i>Chapitre 3. Chuchotements et voix résistantes d'exilés en centre d'hébergement d'urgence</i> Naoual MAHROUG	107
---	-----

<i>Chapitre 4. Le double exil dans un village du Var : formes de vie et code moral langagier</i> Marilou SARRUT & Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY	135
--	-----

<i>Chapitre 5. « Pouvons-nous être amis ? »</i> Léopoldine MANAC'H	171
---	-----

<i>Chapitre 6. Le (non-)recours à la traduction en rétention. Blocages institutionnels et médiations informelles dans les lieux d'enfermement pour étrangers</i> Louise TASSIN	193
---	-----

PARTIE 2. MIGRALECTES, LES PARLERS DE LA MIGRATION

<i>Chapitre 7. La survie des langues : pratiques langagières et paysages linguistiques au sein des centres d'exilés en France</i> Shahzaman HAQUE	229
--	-----

<i>Chapitre 8. Les mots de l'asile : l'expérience du droit saisie par les usages des langues</i> Yasmine BOUAGGA	257
---	-----

<i>Chapitre 9. Traduire à la frontière</i>	
Daniela TRUCCO	281
<i>Chapitre 10. Les interactions à Calais et Douvres</i>	
Hayatte LAKRAË	311
<i>Chapitre 11. J'écris ce souvenir pour qu'il reste toute une vie</i>	
Alexandra GALITZINE-LOUMPET	331
<i>Chapitre 12. « You speak Azil ? »</i>	
Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY, Alexandra GALITZINE-LOUMPET & Amir MOGHANI	361
<i>Épilogue méthodologique – La Langue et les Autres</i>	
Alexandra GALITZINE-LOUMPET & Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY	389
<i>Postface – Pour parler d'asile</i>	
Michel AGIER	409
<i>Présentation des auteurs</i>	413
<i>Remerciements</i>	419
<i>Liste des sigles et acronymes</i>	421

Là où l'on fait violence à l'homme, c'est une observation évidente,
on le fait aussi à la langue.

Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés*



SOLITUDES

INTRODUCTION – CAMPS DE BABEL

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky
Inalco, Cessma, ICM

Le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les fils des hommes. Et le Seigneur dit : voici, ils forment un seul peuple et ont tous une même langue, et c'est là ce qu'ils ont entrepris ; maintenant, rien ne les empêcherait de faire tout ce qu'ils auraient projeté.

Allons ! descendons, et là confondons leur langage, afin qu'ils n'entendent plus la langue, les uns des autres.

Et le Seigneur les dispersa loin de là sur la face de toute la terre ; et ils cessèrent de bâtir la ville.

C'est pourquoi on l'appela du nom de Babel, car c'est là que le Seigneur confondit le langage de toute la terre, et c'est de là que le Seigneur les dispersa sur la face de toute la terre.

Genèse, 11, 6-9

Dans le récit biblique, le mythe de Babel met en scène la dispersion des hommes par celle des langues. La confusion procède de la volonté de Yahvé d'empêcher les hommes de parler une langue commune et de se donner un nom. Une fois la ville détruite, son nom, Babel, n'est alors plus étymologiquement la « Porte du dieu » (Bab-Ilum en akkadien), mais le lieu où les choses bredouillent et se confondent (de la racine hébraïque BLBL). Métaphoriquement, dans l'exil, la dispersion des langues empêche de nommer les hommes et de les penser dans la continuité et pour ce qu'ils sont. D'une part, dans les camps d'exilés, se parlent des langues étrangères, et la diversité des langues empêche les hommes et les femmes de se comprendre. D'autre part, la pluralité des discours politiques, médiatiques, sécuritaires, économiques, humanitaires fait violence, et empêche d'entendre la voix de ces hommes et de ces femmes en migration. Heuristiquement, la dispersion (des hommes, des espaces, des langues, des discours) rappelle qu'un des ressorts du dispositif politico-médiatique de l'asile est moins l'intelligibilité que la démonstration du pouvoir, à l'imitation du pouvoir divin, imposant et total. Ainsi, l'espace de Babel, c'est à la fois l'impossibilité d'une communication entre les différentes langues, la conflictualité des ordres de discours, et la violence au cœur du langage lui-même. Comme le précise Paul Ricœur, « le mythe de Babel, c'est le

mythe de la destruction du langage comme instrument de communication [...] et comme institution par dispersion des langues et par malentendu à l'échelle des ensembles culturels, des nations, des classes, des milieux sociaux¹ ».

Dans le contexte européen et plus précisément français de ladite crise migratoire de 2015, politiquement très chargé avec l'omniprésence de l'extrême droite qui raidit le débat, les exilés font l'objet de politiques suspicieuses, souvent répressives. Étienne Tassin rappelle ainsi que « diabolisation, criminalisation et victimisation sont [...] les trois modes sous lesquels le langage ordinaire, relayé par les médias et les politiques, se représente les migrants². » Il n'est pas sans intérêt de rappeler que, dans le récit biblique, Babel a été fondé par Nimrod, premier roi après le Déluge, qui avait désobéi à Dieu en rassemblant les hommes par la force pour régner sur eux. C'est donc dans et par la violence que ces hommes ont été réunis, alors que Dieu avait ordonné qu'ils partent peupler la Terre. « Les hommes capturés sont employés à construire la ville qui les enferme », interprète le philosophe Grégoire Chamayou³ à la lecture du mythe, qui sonne comme une métaphore de la condition des exilés⁴ contemporains. Ces derniers, non pas capturés mais échoués ou relégués, sont confinés par la violence sur les territoires de Babel⁵.

Ces territoires, dans le présent ouvrage, sont situés en France. Choisir le cadre national, qui est aussi un cadre politique, permet de faire jouer des jeux d'échelles (problématiques des grandes villes, des villes frontières, des espaces ruraux) pour penser le rapport entre les langues. Que ce choix géographique, qui se justifie scientifiquement, ne fasse pas oublier que la France est directement impactée par la politique migratoire européenne, qu'elle applique un certain nombre de ses orientations qui la lient, et que, lorsqu'il est question de langue, les langues européennes des pays voisins traversés par les migrants – par exemple le grec, l'allemand ou l'italien – sont largement présentes.

1. RICŒUR, 2001, p. 117.

2. TASSIN, 2017.

3. CHAMAYOU, 2010, p. 27.

4. Les études sur la migration distinguent les migrants – catégorie statistique qui désigne celui qui se déplace géographiquement – des réfugiés – catégorie administrative qui identifie ceux ayant reçu un statut protégé leur donnant droit au séjour – et des exilés – terme qui insiste sur l'expérience concrète et subjective du déplacement.

5. Ce sont les rapports spécifiques qu'entretiennent les acteurs avec leurs espaces d'action qui font de ces derniers des territoires. Plus précisément, on parle de territoire en particulier lorsqu'il est question de rapports de pouvoir ou de domination. Ainsi G. DI MÉO et BULÉON proposent : « si le lieu se définit avant tout par des fonctions et des pratiques à la fois individuelles et sociales, le territoire exprime plutôt un système de représentation, une idéologie et une autorité » (2005, p. 10).

Dans les camps, campements et centres d'accueil et d'hébergement, des propos sont en effet échangés en de multiples langues. Ce sont des territoires caractérisés par le multilinguisme (parler plus de trois langues), le plurilinguisme (utiliser des langues distinctes selon les interlocuteurs) et des pratiques langagières inédites. On y parle le français du pays d'accueil qui trouve dans ces espaces plus ou moins prise, l'anglais supposément véhiculaire, des langues tierces comme l'arabe, langue comprise sous ses différentes formes dialectales par un grand nombre de migrants, et des dizaines d'autres langues et mêmes des langues codées instituées par certains groupes.

Dans ces territoires se mêlent aussi plusieurs ordres de discours : le répertoire langagier des migrants emprunté au passage, à la topographie du lieu (campements parisiens, montagnes du Briançonnais, dunes du Calaisis, etc.) ou encore à la famille ou à la santé, cohabite avec le lexique administratif de l'asile. Ces multiples répertoires ne cessent de réinterpréter l'expérience de l'exil et de traduire en mots une expérience complexe et souvent douloureuse. Car au centre de la parole échangée, il y a la violence : violence du trauma, violence de l'exil, violence du cadre et des politiques migratoires.

L'objet de cet ouvrage est de montrer en quoi les langues, les langages et les discours⁶ renseignent sur l'expérience migratoire contemporaine, sa violence et les modalités de résistance des exilés. Les chercheurs de l'équipe LIMINAL (*Linguistic and Intercultural Mediations in a context of International Migrations*) financée par l'Agence nationale de la recherche (ANR), ont effectué des enquêtes de terrain entre novembre 2017 et mai 2021 dans les centres, camps et campements d'Île-de-France, du Calaisis et de la frontière franco-britannique, à Briançon et à la frontière franco-italienne. L'équipe a ainsi mené une série d'observations de plusieurs mois dans une dizaine de centres d'accueil et d'hébergement, et en particulier dans trois centres parisiens qui constituent à ce titre un observatoire privilégié, le Centre de premier accueil de la porte de la Chapelle, le CHUM pour les familles et femmes d'Ivry et le Centre Jean Quarré pour hommes seuls (Paris 19^e). Parallèlement, les interactions dans des associations opératrices d'État (Emmaüs Solidarité, Aurore, France terre d'asile [FTDA], la Croix-Rouge, l'Armée du Salut, etc.) ou non (Cimade, le Secours catholique, etc.) ont pu être étudiées. Ces terrains ont permis une observation *in situ* effectuée en binômes avec des anthropologues, des sociologues et des sociolinguistes. L'équipe a par ailleurs effectué plusieurs terrains d'une part à Calais, Grande-Synthe et Norrent-Fontes, et d'autre part à Briançon, dans la Vallée de la Roya et dans le Var. Enfin, plusieurs chercheurs ont travaillé

6. On retient la définition saussurienne de la langue comme un système de signes, celle de langage comme faculté de communiquer et pratique sociale, et celle de discours comme acte de parole inscrit dans un contexte spécifique. Ces définitions sont précisées dans HAROCHE, HENRY & PÊCHEUX, 1971 et BOUTET, 2017.

spécifiquement sur les enjeux de langues aux frontières, en particulier britanniques et italiennes.

TERRITOIRES DE LA VIOLENCE CONTEMPORAINE

En France, les camps, campements et « jungles », camps humanitaires, centres d'accueil de toutes sortes (provisoire, d'hébergement, d'orientation, de rétention, pour demandeurs d'asile, réfugiés, dublinés⁷, etc.) sont aujourd'hui largement présents, dans l'espace géographique du territoire français et de ses frontières, dans la vie quotidienne de dizaines de milliers de personnes en déplacement, dans l'univers politico-médiatique, dans le champ scientifique enfin.

Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile se sont rapidement développés depuis ladite crise des migrants de 2015. En quelques années, des dispositifs d'accueil et d'hébergement successifs ont été mis en place pour les primo-arrivants et demandeurs d'asile en France, avec chacun leurs particularités géographiques, administratives, sociologiques. Il s'agit, à chaque fois, de répondre à l'impératif de l'abri dans une temporalité de l'urgence définie par la procédure d'asile.

Deux événements inaugurent la multiplication des centres d'accueil : le démantèlement du camp de la Chapelle à Paris en juin 2015, puis le démantèlement de ladite « jungle de Calais » en octobre 2016. Ces deux opérations médiatisées inaugurent un changement dans les pratiques. S'il n'est plus question de tolérer les installations sauvages, l'État, poussé par les associations, s'engage vers des placements en hébergement d'urgence des personnes évacuées de force. Ainsi, à l'automne 2016, la mairie de Paris décide l'ouverture d'un Centre de premier accueil (CPA) porte de la Chapelle. Ce centre géré par l'association opératrice Emmaüs Solidarité, n'est toutefois pas qu'un centre d'hébergement et de transit. C'est aussi un centre d'examen de la situation administrative (CESA), en lien étroit avec la préfecture et l'OFII⁸. Le primo-arrivant est donc inclus, quelquefois même à son insu, dans le dispositif de l'asile. Au cours de ses dix-sept mois d'existence (novembre 2016-

7. Les « dublinés » désignent les demandeurs d'asile qui font l'objet d'une procédure selon le règlement de Dublin III (2013) qui stipule qu'une demande d'asile ne peut être examinée que par un seul pays européen, en général le premier pays d'entrée en Europe où ont été recueillies les empreintes digitales.

8. L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a entre autres pour mission la gestion du dispositif national de l'asile (DNA) et est en charge de l'intégration des migrants durant les cinq premières années de leur séjour en France.

31 mars 2018), le CPA a « accueilli » environ 25 000 hommes majeurs isolés, ainsi entrés dans le jeu complexe de la demande d’asile.

Un autre dispositif de mise à l’abri est inauguré en janvier 2017 à Ivry, spécifiquement pour les familles, couples, femmes seules et enfants, autrement dit les personnes « reconnues vulnérables ». La vulnérabilité, notion juridiquement contraignante, crée pour l’État des obligations de prise en charge, et se doit d’être inconditionnelle, sans tri administratif. Ainsi, le CHUM d’Ivry fonctionne toujours, quatre ans après son ouverture⁹, et tient sa pérennité de sa conception, abriter les « vulnérables¹⁰ ». Différents types de centres d’accueil et d’hébergement se multiplient en urgence, en plus des Centres d’accueil pour demandeurs d’asile (CADA) prévus par le dispositif national d’accueil et qui dépendent de l’action sociale. Les nouveaux dispositifs se développent en fonction des statuts des arrivants et de leur position dans le parcours d’asile. Les Centres d’accueil et d’orientation (CAO, à partir d’octobre 2015) et les Centres d’accueil et d’examen des situations (CAES, dès août 2017) s’étendent sur le territoire national avec la volonté de désengorger les centres urbains et en particulier la région parisienne. L’ouverture de centres dans des zones reculées et mal desservies participe d’une contrainte supplémentaire imposée aux migrants dans leur trajectoire d’asile. C’est le cas du CAO de Châteaudouble, village isolé du Var (septembre 2018-février 2020). À chaque fois, les structures répondent dans l’urgence à de nouvelles exigences de traitement administratif ou à des impératifs de gestion, et multiplient les déclinaisons et les tutelles (OFII et ministère de l’Intérieur, ministère du Logement, préfectures, etc.). L’ensemble des places, génériquement appelé dispositif d’hébergement d’urgence des demandeurs d’asile (HUDA), gère donc des milliers d’hommes et de femmes sous leur étiquette de « demandeurs d’asile ».

Toutefois, aucun de ces dispositifs ne se révèle suffisant pour les primo-arrivants. Ainsi à ces formes institutionnalisées, s’ajoutent les « camps » ou plutôt la « forme - camp » telle que la caractérise M. Agier par l’extraterritorialité, l’exception et l’exclusion : il s’agit de parquer les arrivants surnuméraires dans des espaces marginaux où ils sont gouvernés par une loi qui suspend leurs droits de citoyens¹¹. Ces espaces revêtent plusieurs formes, des campements « sauvages » et continuellement détruits comme ceux qui parsèment le Calais ou les portes de Paris aux campements plus pérennes et camps humanitaires d’État comme le camp de la Linière de Grande-Synthe (mars 2016-avril 2017).

9. Je remercie Laura Genz et Pauline Doyen pour leurs remarques particulièrement éclairantes autour de la notion de vulnérabilité, du CPA et du CESA.

10. Voir article de Naoual MAHROUG dans ce volume.

11. AGIER, 2014.

Il faut toutefois insister sur la distinction entre les centres d'accueil et les camps et campements. Les premiers sont l'expression directe de la gestion par les autorités étatiques de l'asile, qui lient l'OFII, le ministère de l'Intérieur, le gouvernement. Les camps, sauf camps d'État comme celui de Grande-Synthe, et *a fortiori* les campements sont, à l'inverse, des expressions de l'incapacité de l'État à administrer les hommes, relégués par la violence du dispositif général sur des territoires d'exclusion.

Ces espaces sont des lieux de relégation : campements parisiens autoconstruits et autogérés, érigés dans les interstices des portes de la Villette, d'Aubervilliers et de la Chapelle, aux abords du périphérique, sous-bois de Calais ou de Grande-Synthe, campements sur les rives du fleuve et sous le pont routier de Vintimille, etc. Lorsque les structures sont plus formelles, qu'il s'agisse de centre d'accueil ou d'hébergement, elles sont aussi reléguées aux limites de la ville ou des villages. Les CAO sont planifiés loin des grands centres urbains. Même à Châteaudouble, bourgade isolée dans les montagnes du Var, le centre d'hébergement pour migrants est relégué à l'extérieur du village, à un kilomètre de son centre. Il n'y a guère qu'à Briançon que le « refuge » ouvert à l'été 2017 en centre-ville, entre la gare, la MJC et une école primaire, fait figure d'exception dans l'espace territorial¹².

Ces lieux aux conditions de précarité extrêmes inaugurent pour beaucoup d'arrivants une expérience de déclassement et de dégradation. Même si les structures formelles des centres apportent souvent le confort minimum que n'ont pas les campements – au point de faire dire à un membre associatif du CPA : « ici, on les chouchoute » et « ceux qui étaient dans la rue sortent tout requinqués¹³ ! » – la violence symbolique de l'expérience du centre apparaît dans tous les discours des « hébergés¹⁴ ».

Enfin, ces territoires entretiennent un rapport complexe avec l'extérieur, autrement dit avec l'espace social, juridique et symbolique de la société environnante. En effet, ils sont géographiquement, socialement et politiquement des espaces interstitiels, à l'écart de l'accès aux biens publics et du droit commun. Ils incarnent une démarcation visible pour les exilés, exclus dans

12. Cette localisation symbolique a d'ailleurs été remise en question par la nouvelle municipalité de droite élue en mai 2020, et par la communauté de communes du Briançonnais, propriétaire du bâtiment du Refuge, qui a demandé sa fermeture. Le 25 août, un collectif de quatre associations locales et deux ONG ouvrent les Terrasses solidaires pour accueillir les exilés, tiers-lieu situé sur les hauteurs de Briançon et ancien Centre d'accueil de demandeurs d'asile (<https://lesterrassessolidaires.org>).

13. Notes de terrain, CPA, 2 décembre 2017.

14. « Hébergés » et « résidents » sont des termes couramment employés par le personnel d'encadrement dans les centres enquêtés pour désigner les demandeurs d'asile.

des « enclaves » où ils se regroupent comme individus « extraterritoriaux¹⁵ ». Ce sont en effet des lieux non familiers pour les arrivants qui expérimentent un espace rendu commun par leur condition de migrants et éprouvé comme un stigmate. Ces espaces constituent ainsi une violence en soi, pas seulement pour leur précarité, mais aussi par ce qu'ils représentent.

L'URGENCE : L'ESPACE-TEMPS DE L'ASILE

L'espace-temps de l'asile se caractérise ainsi par une variable constitutive, l'urgence, qui légitime une politique interventionniste et souvent violente. Elle interdit aux migrants d'habiter les territoires de l'asile autrement que comme hôte conditionnel, transitoire et suspect. En effet, l'expérience des migrants sur le sol européen est une expérience politico-sociale de privation de « lieu » au sens que lui donne Michel de Certeau dans sa réflexion sur les « pratiques d'espaces¹⁶ ». La configuration instable des espaces-camps, espaces de transit et de passage, est renforcée par la temporalité imprédictible, faite d'attente et d'errance qui rend impossible l'ancrage dans un lieu.

Si la temporalité n'est pas la même dans des zones frontalières de transit (Calais, Roya) ou dans des zones d'installation (région parisienne), si elle varie en fonction des étapes de la migration, tous ces lieux exercent des formes de contrainte sur les exilés, autrement dit, entravent leur liberté d'action. Ces contraintes sont de différentes natures, ce qui distingue chacun de ces lieux, certains opérant une gestion du déplacement des exilés, d'autres des formes de contrôle physique sur les corps comme les Programmes d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA), substitués à ciel ouvert des Centres de rétention administrative (CRA) assignant à résidence des individus désormais « expulsables¹⁷ ». Les campements (cachés dans les sous-bois, à proximité des axes routiers mais éloignés de tout service, sur les zones de friche, etc.) exercent aussi leur contrainte spécifique, largement exacerbée par une présence policière continue pour limiter toute « installation ».

Le temps de l'urgence est paradoxalement inscrit dans celui de « l'attente » qui caractérise l'asile, et qui s'impose comme une autre violence temporelle : attente interminable de la procédure administrative, ponctuée des étapes d'entretien à l'OFPRA, éventuellement à la CNDA et par les recours. Chaque étape est une épreuve, arbitraire, imprescriptible, qui rallonge l'attente. Lorsque le demandeur est pris en charge dans une structure d'accueil et reçoit une

15. CHAMAYOU, 2010, p. 198.

16. CERTEAU, 1990.

17. L'assignation à résidence découle d'une mesure d'éloignement prise par le Préfet afin de légaliser la privation de liberté.

allocation et un hébergement, il passe une sorte de « contrat de l'attente¹⁸ » où il est prié de ne pas s'engager par un emploi dans la société dite d'accueil. Cette attente représente pour certains un temps suspendu, sinon délétère, par la contrainte qu'elle impose et est souvent source de souffrance psychique. Toutefois, il serait erroné de voir dans cette attente le synonyme d'un temps statique pour les migrants. Outre que chaque sujet l'appréhende selon son histoire et son parcours, elle peut aussi devenir un temps d'action et même une ressource. En effet, le temps de l'attente remet en cause des « configurations sociétales habituelles », il peut « faire naître des sentiments de défiance, mais également permettre de nouvelles formes de solidarités », façonner « des représentations », en un mot, être porteur d'espoirs et d'actions¹⁹.

Ce qui intéresse spécifiquement les chercheurs de l'ANR LIMINAL est de pouvoir qualifier ce qui, dans les interactions, fait violence ou, à l'inverse, permet de servir la médiation. Pour ce faire, la conception des interactions comme échange stratégique où chaque locuteur, disposant de ressources langagières et culturelles, s'inscrit entre « le désir de coopérer avec autrui et le désir de l'exploiter²⁰ » se révèle particulièrement pertinente.

La culture conçue comme un ensemble dynamique de significations acquises et de représentations partagées par les membres d'un groupe qui s'y sentent affiliés²¹ et qui vont y puiser des ressources pour interpréter ce qu'ils vivent, s'exprime ici dans les cadres contraints de l'asile. Une illustration intéressante est la difficile traduction des coordonnées temporelles, pourtant cruciale dans la procédure d'asile. L'écart culturel entre les manières de concevoir et de mesurer le temps – temporalité de la trajectoire, temps administratif de la procédure d'asile, durée psychique de l'expérience de l'exil – s'exprime dans la variété des calendriers qui diffèrent selon les pays dont sont originaires les demandeurs d'asile. Le calendrier persan dit *jalah*, de rigueur en Iran et en Afghanistan, ou encore le calendrier éthiopien différent du calendrier grégorien de mise en France. Les demandeurs d'asile afghans et iraniens rencontrés dans les centres tentent de se retrouver dans le système français de dates, horaires et rendez-vous administratifs. Le rapport normé au temps, imposé par le contexte administratif et politique de l'asile, agit comme une nouvelle violence pour les demandeurs d'asile, pourtant sommés de s'y soumettre s'ils souhaitent intégrer le dispositif.

18. KOBELINSKY, 2010.

19. BERIET, VIDAL & PARENTE RIBEIRO, 2015.

20. MOSER, 1994.

21. CAMILLERI, 1989.

CE QUE LES LANGUES DISENT DE L'EXIL : DES ANTHROPOLOGUES PARMI LES SOCIOLINGUISTES

Il y a plusieurs manières de s'intéresser à ces espaces. On peut s'y intéresser comme à des espaces révélateurs d'enjeux politiques autour de la question de l'asile. Leur présence, interprétée comme une « manière de gérer l'indésirable » selon l'expression de Michel Agier, s'est largement renforcée avec ladite crise migratoire de 2015 qui a porté au jour les dysfonctionnements multiples de l'accueil en contexte d'urgence²². La définition foucauldienne que G. Agamben donne du « dispositif » permet de qualifier ces espaces à partir de leur « fonction stratégique concrète qui s'inscrit toujours dans une relation de pouvoir²³ ». Nombreux sont les travaux permettant de qualifier « l'encampement du monde²⁴ », la crise de l'accueil et des politiques au niveau européen et français, les droits bafoués des exilés, enfin leurs formes de résistance possibles. Plusieurs recherches, comme celles qui questionnent la ville refuge et l'engagement citoyen, ont récemment émergé en ce sens²⁵.

On peut également privilégier l'organisation sociologique de ces espaces, qui ne sont pas seulement les expressions d'un moment politique, mais des espaces anthropologiques où se situent des acteurs, disposant de pratiques, culturelles et langagières. Au-delà de leur morphologie, ces espaces sont à appréhender comme des lieux singuliers, dans leur lien avec le contexte politique. « L'ordre des interactions », pour reprendre la terminologie goffmanienne, produit des modes de socialisation, mais aussi des modes de subjectivation, qui caractérisent ces lieux.

Les interactions passent par les langues. Ainsi la question est de comprendre ce qui se joue entre les divers locuteurs, moins dans la narration elle-même que dans la « situation d'interlocution²⁶ », autrement dit dans sa dimension performative, en montrant comment « l'intrication des pratiques langagières et migratoires produit de nouvelles formes d'énonciation, d'imaginaire et d'émancipation²⁷ ». En contextualisant ces pratiques dans le cadre politisé du dispositif de l'asile contemporain en France, on se propose d'analyser leur déploiement sous un mode anthropologique, qui témoigne des ressources linguistiques et culturelles des acteurs dans un cadre contraint.

22. LENDARO, RODIER & VERTONGEN, 2019.

23. AGAMBEN, 2007, p. 10.

24. L'expression est de Michel AGIER, 2014.

25. Voir par exemple GARDESSE, LE COURANT & MASSON DIEZ, 2022.

26. MASQUELIER, 2015.

27. CANUT & GELLOUZ, 2018, p. 11.

Parce que la complexité des espaces de l'asile échappe en partie au simple regard sociologique qui chercherait à en saisir les enjeux de pouvoir, seule une micro anthropologie, permise par l'enquête de terrain dans les langues parlées par les acteurs et par une méthodologie co-participative qui invite ces derniers à prendre part à la recherche, permet de saisir d'autres logiques, non prévues par la trajectoire de l'asile et les énoncés administratifs. Il ne s'agit donc pas de considérer les exilés et leurs langues comme « objets de recherche » mais d'envisager tous les acteurs, exilés et personnels associatifs, bénévoles, étatiques et même les chercheurs qui fréquentent ces espaces, comme participant d'une dynamique spécifique. Pour cela, il faut questionner les acteurs, leurs positionnements et leurs discours (médiatique, associatif, militant, etc.) dans les langues. La perspective adoptée rappelle celle d'Erving Goffman car elle vise à considérer ces espaces comme des formes d'ordre social autonomes, c'est-à-dire qui déploient leurs propres règles. Même si l'enjeu politique est présent dans sa dimension administrative (procédure d'asile, orientations, démarches, papiers) et au sens plus large (relations de domination, positionnements individuels et collectifs, revendications), il est essentiel de réintroduire l'acteur dans toute sa dimension subjective et sociale, qui interagit et construit une expérience commune du territoire d'exil.

L'équipe de l'ANR LIMINAL s'intéresse à la langue non seulement comme outil, mais aussi comme clé de l'interaction sur le terrain, mieux, comme le lieu de la rencontre entre acteurs multiples. En cela cette recherche se distingue des récents travaux sur les migrations. Il est admis la nécessité pour l'anthropologue de travailler dans la langue de la société étudiée. En ce sens, Alban Bensa²⁸ fait écho aux propositions canoniques de Jakobson qui rappelle : « langage et culture s'impliquent mutuellement [...], la linguistique est étroitement liée à l'anthropologie culturelle²⁹ ».

Or, la plupart des études sociologiques sur les espaces de migrations s'embarassent peu de la question de la langue. Qu'il s'agisse de recueillir le récit des exilés ou de questionner l'accès effectif du chercheur à la parole des enquêtés, les chercheurs admettent facilement des modalités d'interprétariat souvent informelles et bricolées. D'un point de vue méthodologique et heuristique, l'angle mort de la compréhension dans les langues oblitère une part importante de l'appréhension du migrant comme sujet politique et gêne la compréhension des situations ; épistémologiquement, il interroge les perceptions de l'altérité et les assignations d'identité, imposant une représentation nationalisée du terrain aussi bien qu'une naturalisation de l'État-nation.

28. BENSA, 1976.

29. JAKOBSON, 1952, p. 27.

C'est aussi se contenter d'une langue informative et non des langues dans ce qu'elles révèlent des expériences subjectives et d'imaginaires culturels de l'exil. La langue apparaît ainsi, à plus d'un titre, la grande absente des études migratoires, sauf à directement s'inscrire dans une perspective linguistique. Mais alors cette dernière semble négliger le contexte anthropologique qui renforcerait l'analyse ! Ainsi Bernard Lahire pointe les difficultés méthodologiques entre anthropologues et linguistes pour questionner le fait migratoire, et plaide « de la nécessité de ne pas dissocier le langagier et le social » dans son article éponyme³⁰.

Pourquoi une telle indifférence aux langues ? Est-il question d'un déni politique qui occulterait l'importance de la langue, dans ce qu'elle véhicule d'enjeux pour les questions migratoires ? En France, la question de la langue n'apparaît véritablement que dans les politiques d'« intégration », dans leur dimension la plus normative, rappelant la nécessité d'apprendre le français aux prétendants à l'asile³¹. C'est à travers sa langue que la nation impériale domine³². Comme le rappelle Bourdieu, le français s'impose comme « langue officielle d'une unité politique [...] à tous les ressortissants comme la seule légitime³³ ». La possibilité d'une adresse aux exilés et du recueil de leur récit dans leur langue n'apparaît qu'aux moments-clés de leur parcours juridique dans la procédure d'asile (enregistrement à la préfecture, entretien à l'OFPRA et audience à la CNDA) et est loin d'être respectée, faute de moyens ou surtout faute de volonté politique³⁴. La question se crispe aux frontières où le manque d'informations et le manque d'interprètes viennent violer les droits fondamentaux, selon le guide des militants français et italiens réalisé pour soutenir les migrants³⁵.

Le pari que font les chercheurs de l'ANR LIMINAL est donc celui de penser ces espaces singuliers et leurs acteurs à travers les interactions linguistiques et culturelles qui, au premier abord, paraissent babéliennes : multiples et confuses. Observées dans leur usage à différents niveaux et entre différents acteurs, les langues permettent de comprendre les différents « ordres

30. LAHIRE, 2015.

31. Voir par exemple BARATS, 2018.

32. Cela n'est pas sans rappeler la réflexion de Pascale CASANOVA sur l'impérialisme à travers les langues, en prenant pour exemple l'expansion de la littérature française dès le XVI^e siècle, domination que l'auteure mesure, entre autres, au nombre des traductions.

33. BOURDIEU, 2001, p. 70.

34. Voir GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

35. Ce guide, réalisé par des militants italiens et français membres du réseau Welcome to Europe, Carovane Migranti (Turin) et Progetto 20K (Vintimille), est adressé en soutien aux migrants qui traversent la frontière. Voir la version de janvier 2019 sur <https://borderguide.info>.

de discours³⁶ » entre communautés linguistiques, culturelles ou de statut, mais également les alliances, les compromis, les malentendus. L'attention aux médiations et aux stratégies individuelles et communautaires permet de dégager des phénomènes de projection et d'adaptation (de discours, de pratiques). Dans les « conjonctures » définies par G. Althabe comme des espaces de communication temporaires et situés, les positionnements respectifs s'adaptent : structures de vulnérabilité, stratégies de présentation, techniques défensives, contrôles de l'information.

Pour exemple de cette apparente cacophonie des langues et discours, qu'il s'agit donc de décrypter, on propose l'échange bref, un matin de février 2018, transcrit dans la file d'attente de la plateforme d'accueil de l'association France terre d'asile rue Doudeauville (Paris 18^e) devenue structure de premier accueil pour les demandeurs d'asile (SPADA) :

K. se tient à l'entrée de l'association pour orienter. Il ne porte aucun signe qui précise son statut. Il demande en arabe maghrébin.

– K : « وهنا، ما هو السبب؟ » (Et là c'est pourquoi ?) *Un jeune homme noir lui tend une lettre de la CNDP.*

K. répond en français : « Ah là c'est chaud, c'est très chaud ! Bah là y a qu'une chose à faire, c'est le recours. Le recours si y a des éléments nouveaux ».

– K : « Et là ? » *Un homme nord-africain s'adresse à lui en arabe. K répond en arabe et lui fait signe de rester dans la queue.*

Un homme sort du porche de l'immeuble d'à côté :

« Vous n'avez pas vu un petit chat noir ? »

– K : « Quoi ? »

– K, se tournant vers une autre personne dans la queue : « Oui, c'est pourquoi ? Alors là c'est première demande, c'est Jaurès. »

– K se tournant vers la femme derrière : « Vous êtes seule ? » *Elle répond en arabe (inaudible).*

– K demande en arabe : « حامل في أقل من ثلاثة أشهر » (Enceinte de moins de 3 mois ?).

K, s'adressant à l'homme du porche voisin : « Oui, vous en faites pas, je le serre ».

– K, s'adressant à un jeune homme sorti de FTDA : « Tu vois il y a deux personnes là, tu regardes ? » *Il désigne deux hommes dans la file.*

– M. s'approche et s'adresse aux hommes, partiellement en dari : « برای بازکردن آدرس پوستی ؟ اینجا است. برکه سُرخ/قرمز » (Pour la domiciliation ?

Le papier rouge. C'est ici). *Il désigne la queue du fond dans l'entrée du bâtiment de FTDA*³⁷.

Le langage n'est pas seulement verbal, il est aussi celui d'un ensemble de postures et de gestes, qui traduisent des rites d'hospitalité ou la violence symbolique. Pour exemple, la ritualisation de la maraude du Secours catholique de Calais au Belgium parking, lieu de stationnement de poids lourds et donc potentiellement de passage, où se rencontrent les membres associatifs et de jeunes Érythréens chaque jour vers 17 h en février 2018 : le support de résilience est dans l'accolade et le partage du thé. Ce langage ritualisé des signes se déploie dans un décor adverse, au milieu des camions hostiles, de la police et du froid³⁸. Un autre exemple est la scène d'un salarié du centre d'accueil de Châteaudouble, qui brandit le règlement intérieur (en français) sans un mot sous le nez d'un « résident » pashtophone. Son geste, sans médiation, traduit la menace de l'exclusion du centre si l'exilé ne range pas sa chambre, en même temps qu'il illustre le rapport de force entre la direction et les demandeurs d'asile³⁹. Le langage de l'asile est, qu'il soit verbal ou non verbal, performatif.

ACTEURS SOUS CONTRAINTE, STRATÉGIES ET RÉSISTANCES

23

La microsociété qui se déploie dans les camps, campements et centres d'accueil est nécessairement changeante, renouvelée au gré des flux d'entrée et de sortie, et propose une traduction continuelle des règles formelles et informelles qui organisent ces territoires. Les salariés et bénévoles des associations, les interprètes et médiateurs de statuts divers interagissent avec les migrants, qui déploient des « stratégies » multiples telles que définies par M. de Certeau. Ces dernières sont négociées par ceux qui maîtrisent les codes d'information, et d'autres plus démunis et sans accès aux diverses possibilités de « traductions ». Certaines stratégies se pensent collectivement, alors que les tactiques s'organisent de manières plus individuelles, en fonction du contexte⁴⁰.

Ces lieux représentent autant d'espaces où la communication et la diffusion d'informations sont à la fois vitales et entravées. Aux contraintes physiques et psychiques qui s'exercent sur les sujets exilés s'ajoutent fréquemment des violences dans les langues et dans la traduction, que celle-ci soit insuffisante,

37. Notes de terrain, février 2018.

38. Voir GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2019.

39. Voir le chapitre de Marilou SARRUT & Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY dans le présent ouvrage.

40. CERTEAU, 1990.

inadaptée ou autour d'intraduisibles. Ainsi dans les centres d'accueil, camps et campements, les multiples enjeux de l'asile se rejouent dans les interactions langagières : enjeux juridiques et pratiques (accès à l'information, guides et niveaux de langue, outils de diffusion), structurels (profils et fonctions des locuteurs engagés dans l'accueil et l'hébergement, représentations de la langue), de médiation (niveaux de traduction et de langue, médiateurs-pairs...), subjectifs (de position, d'engagement, de formes d'interaction).

La contrainte se manifeste en permanence dans la langue qui véhicule un vocabulaire du contrôle et de l'interdiction. À partir de la figure du contrat, l'exilé « s'engage » et « doit respecter » les règles. Ainsi lors de l'information collective du CPA – appelée « info coll » par les salariés et bénévoles associatifs – un ensemble de règles et d'interdictions accueille les nouveaux hébergés : « l'État français s'engage à trouver un hébergement ; [...] vous vous engagez à bien respecter le règlement et à l'accepter⁴¹ ». Suit un ensemble d'injonctions qui débute par « il est interdit de ». Dans le cadre pourtant propice à la communication de l'« info coll », la langue et ses traductions-peuvent donc, jusque dans le choix du vocabulaire, séparer et exclure⁴².

Les territoires de l'asile considérés comme des espaces de langues octroyés ou conquis sont ainsi des lieux de mises à l'épreuve des représentations de la nation et de l'hospitalité, déconstructions croisées de la figure « des migrants » et de l'étranger. À travers les langues et leur dimension symbolique, ce qui se dessine est la place faite au sujet exilé, à la fois comme individu et comme partie prenante et co-fondatrice d'un dispositif d'accueil lui-même en crise.

On s'intéresse ainsi aux résistances telles qu'elles apparaissent dans le langage verbal et non verbal, qui traduisent le désaccord, la contestation, l'opposition au « texte officiel des relations de pouvoir ». Le « texte caché », ou « discours en coulisse⁴³ » pour reprendre la terminologie de Scott, a pour particularité de se construire grâce au jeu entre les langues, par des pratiques linguistiques transgressives, des travestissements de mots, des redéploiements d'accents permettant l'apparition d'homonymes ou de néologismes, des inversions symboliques au profit des exilés qui, dans le langage oral, mais aussi dans les graffitis et écrits muraux, restent maîtres de la dissémination de leur discours, et subvertissent, à la fois par le contenu et la forme du message, le langage dominant. La migration vaut d'abord par sa représentation ; elle est, comme le disent bien Cécile Canut et Catherine Mazauric, « une affaire de

41. Notes de terrain, CPA, 16 janvier 2018.

42. Voir chapitre 1 de cet ouvrage, « La Bulle de Babel », et chapitre 8, « Les mots de l'asile ». Sur les mots de l'asile, voir également CALABRESE & VENIARD, 2018.

43. SCOTT, 2019, p. 28.

dire et de parole, tout autant que de mise en question de la légitimité de cette même parole⁴⁴ ».

À LA RECHERCHE D'UNE LANGUE DE LA MIGRATION

L'exilé est non seulement dé-domicilié, mais aussi délocalisé dans sa langue : comme le précise le psychanalyste Paul-Laurent Assoun, il perd « sa langue maternelle comme habitat symbolique » en arrivant dans l'espace d'asile⁴⁵. Commence alors une grande entreprise de traduction pour le migrant, pris entre la familiarité de sa langue et les langues qui lui sont étrangères. « Il écoute les gens parler dans l'espoir de reconnaître la langue familière, la langue maternelle, qui est une première attache possible à l'autre. L'urgence est de recréer du familier dans un endroit objectivement inhospitalier », écrit Sophie Djigo à propos du migrant qui rejoint ladite « jungle de Calais⁴⁶ ». À la recherche d'une langue familière, certains vont jusqu'à porter sur les murs des baraques mais aussi des chambres du CPA des milliers d'inscriptions dans toutes les langues, comme autant d'adresses à l'autre familier de sa langue⁴⁷. L'exercice de la traduction est ici bien loin de « l'expérience heureuse de la rencontre et du dialogue. Elle entraîne maints conflits, intimes et collectifs, en rapprochant les temps et en recouvrant les langues » prévient Tiphaine Samoyault⁴⁸.

La langue maternelle dit – et trahit parfois – l'identité, la filiation, l'appartenance, l'origine. Si tout l'enjeu de l'administration pour octroyer l'asile se cristallise autour de la provenance et de la preuve de l'origine du demandeur, on comprend que les enjeux politiques et identitaires parcourent les interactions langagières et décident de la langue parlée, choisie, déployée devant tel ou tel interlocuteur, car elle met en jeu la survie de l'exilé. Une illustration saisissante se vérifie au Secours catholique de Calais en février 2018, lorsque de jeunes Érythréens refusent de parler arabe. Le médiateur du centre explique que ces jeunes ne veulent parler que tigrinya : « ils ne veulent plus parler arabe, car ils ont été forcés de parler arabe et de dire qu'ils étaient musulmans en Lybie, sinon ils risquaient leur vie ». Et de résumer : « ils ne peuvent que parler tigrinya désormais⁴⁹ ». On le voit, les représentations langagières, qui situent le

44. CANUT & MAZAURIC, 2014, p. 9.

45. ASSOUN, 2020.

46. DJIGO, 2016, p. 33.

47. Voir dans le présent ouvrage le chapitre d'Alexandra GALITZINE-LOUMPET sur la langue des murs.

48. SAMOYAULT, 2020, p. 195.

49. Notes de terrain, Secours catholique de Calais, 28 février 2016.

sujet culturellement, socialement et politiquement, sont centrales. Les hommes et femmes en situation de migration savent le pouvoir de la langue tout au long du parcours, pouvoir de négociation et de persuasion qui peut sauver comme tuer.

Ainsi, au cœur de l'exil, se déploie la tension entre la langue maternelle, les langues parlées et comprises, et une langue autre, celle à adopter pour poursuivre dans l'asile. Il s'agit d'une langue, évolutive, « diluée » comme la qualifie Samson Giorgis⁵⁰, c'est-à-dire une langue qui perd de sa diversité lexicale et de ses signifiants pour se concentrer sur la survie. Cette langue, comprise par tous sur le camp, qu'on qualifiera de langue de la migration ou « migralecte », se concentre sur le lexique prioritaire du passage et de l'asile. Toutefois, elle emprunte à d'autres champs lexicaux, comme ceux de la religion ou de la famille, et à de nombreux registres, du plus argotique au plus soutenu. Elle est chargée de références culturelles, enrichie par les contacts de langues et se déploie soit comme *lingua franca*, soit comme langue codée selon les stratégies individuelles et collectives.

La perspective de l'ANR LIMINAL envisage donc les langues dans leur dimension praxéologique comme acte, à l'instar d'autres pratiques sociales. Ces actes langagiers ont une capacité de transformation sociale⁵¹. Le discours migratoire est conçu comme performatif, il accompagne et accomplit la migration. Sur le terrain, les langues traduisent différentes mises en scène de soi qui passent par le discours. Dans la première version du film documentaire *Que m'est-il permis d'espérer*⁵² tourné dans le CPA, un jeune homme d'Afrique de l'Ouest expose son périple comme un « aventurier », terme d'autodésignation qu'il emploie avec ses pairs⁵³ mais qui disparaît dans ses échanges avec les membres associatifs ou administratifs. Pourquoi ? C'est ce qu'on cherche précisément à saisir dans les positionnements discursifs et énonciatifs qui sont autant de mises en récit de soi et du parcours migratoire. L'approche par les langues permet de traduire le dialogisme affectif, imaginaire, collectif présent en contexte de migration. C'est toute la dimension symbolique des langues qui est mise au jour : français comme langue de colonisation, anglais comme langue de communication internationale ou ancienne langue de colonisation, « arabe comme marqueur religieux⁵⁴ », etc. En analysant l'interdiscours apparaissent des emprunts, des échanges, des phénomènes de contact qui expriment la

50. Interprète professionnel en amharique et tigrinya, ISM Interprétariat, séminaire LIMINAL 19 février 2018.

51. Voir sur cette perspective CANUT, DANOS, HIM-AQUILLI & PANIS, 2019.

52. *Film documentaire de Raphaël GIRARDOT et Vincent GAULLIER, distr. Iskra, 2021.*

53. Cécile CANUT (2014) présente le terme « aventurier » comme le principal des autonymes employés par les Maliens et Sénégalais de son enquête.

54. Voir la thèse de doctorat de Amal KHALEEFA, 2020.

mobilité migrante, sa dimension subjective et surtout sa charge historique et politique.

MÉTHODOLOGIE : ANTHROPOLOGIE INTERACTIONNELLE DES SUBALTERNES

Comprendre les interactions dans leur dimension verbale et para verbale implique donc l'emprunt à des concepts issus de plusieurs disciplines : la sociolinguistique « afin de lier utilisation de la langue et le groupe d'appartenance⁵⁵ », l'anthropologie qui « permet de comprendre les variantes culturelles, sociétales et linguistiques » selon les interlocuteurs, la sémiologie. La référence à de nombreux champs théoriques (sociologie des identités, sociologie des organisations, sociologie politique, « sociolinguistique de la mobilité⁵⁶ », anthropologie des pratiques langagières⁵⁷, etc.) et méthodologiques (microsociologie, interactionnisme, méthodologie réflexive, etc.) vient enrichir la perspective.

En s'intéressant en anthropologues aux langues, les auteurs du présent ouvrage, en grande majorité anthropologues ou sociologues de formation, produisent un recueil qui se distingue des travaux actuels sur la langue et la migration. Ces derniers se développent d'ailleurs surtout en sciences du langage – notamment en sociolinguistique et en analyse de discours⁵⁸ – peu en anthropologie sociale.

Or, partir de la langue parlée, entendue sur les terrains des campements, des camps et des centres, c'est se dégager des représentations criminalisantes et victimaires des exilés. Mais alors, pour le chercheur, l'enjeu est de déjouer le surplomb de la position dominante et d'« échapper à la position de l'enquêteur ethnographique qui reste trop souvent (une) insupportable façon de les remettre à leur place » comme l'écrit Georges Mounin, ici cité par Frantz Fanon⁵⁹ : position du Blanc face au Noir, du sachant face à l'ignorant, du dominant face au dominé, et surtout du locuteur de français face à celui qui ne le maîtrise pas. Pour ce faire, on emprunte à l'approche subalterniste son cadre méthodologique, en partant des acteurs exilés eux-mêmes, de leurs pratiques et de leurs discours, tout en adoptant un positionnement réflexif qui

55. WAGENER, 2019.

56. Voir CANUT & GUELLOUZ, 2018, p. 3.

57. Voir BORNAND & LEGUY, 2013.

58. Pour un état de l'art des études sur les langues et les discours en migration, voir l'introduction de CANUT & GUELLOUZ, 2018 et de LE FERREC & VENIARD, 2021.

59. FANON, 1952, p. 193.

questionne l'impact du chercheur sur l'interaction et l'interlocution. Il s'agit en effet de déconstruire les formes de domination du dispositif de l'asile et de considérer l'agentivité des exilés. Le positionnement des personnels associatifs, salariés et bénévoles est également propice aux réflexions sur les processus de domination, plus ou moins conscients, fruits de positionnement conflictuels entre des allégeances déclarées et les loyautés informelles⁶⁰.

L'équipe de LIMINAL ne traite donc pas des traductions et interprétariats officiels qui s'imposent pour délivrer le message administratif de l'asile, par exemple au CPA lors de l'information collective ou dans les préfectures ou encore à la CNDA, mais s'intéresse plutôt à « la vie souterraine⁶¹ » des langues, celle qui n'est pas connue des « dominants » de l'asile. En ce sens, on se rapproche de l'objet du traducteur tel que le conçoit Walter Benjamin, avec la perspective d'une traduction non pas littérale, non pas transposition d'une langue à l'autre, mais plutôt activité transformatrice, située dans l'histoire, en l'occurrence celle des migrations contemporaines, participant à ces moments de vie qu'elle intensifie à travers la langue. Cette écoute de la langue permet de « broser l'histoire à rebrousse-poil » comme le souhaite Benjamin⁶², en posant la question de l'altérité à travers les usages langagiers des exilés, grâce aux échos de leur langue maternelle et des langues échangées, à l'antipode de la langue dominante, le français qui s'impose dans sa traduction unique. Cette démarche est éminemment éthique au sens où elle procède d'une reconnaissance *de principe* de l'égalité des langues⁶³.

Enfin, contrairement à d'autres recherches menées auprès des migrants, y compris par les membres de l'équipe LIMINAL, ce n'est pas à proprement le récit de vie⁶⁴ qui est au centre des questionnements mais bien les pratiques langagières. De même, ce n'est pas tant la « méthode biographique » qui permet ici d'entendre l'acteur dans son énoncé subjectif mais bien plutôt les modalités langagières et culturelles de l'interaction sociale.

60. Voir GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2018, en particulier l'introduction sur les difficultés du positionnement du chercheur face à la violence en jeu sur le terrain de la migration.

61. L'expression est d'Erving Goffman.

62. BENJAMIN, 2015.

63. Voir sur l'éthique de la traduction l'ouvrage de Souleymane Bachir DIAGNE, 2022.

64. L'équipe LIMINAL a mené une recherche dont sont issus un colloque et un livre sur les « récits de vie » des exilés. Voir le colloque du CESSMA « Violence et récit : recueillir, traduire, transcrire, transmettre – Les sciences sociales et humaines face aux récits de violence perpétrée ou subie ». Ce colloque, organisé par Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky (Inalco, CESSMA), Lætitia Bucaille (Inalco, CESSMA) et Élise Pestre (université Paris Cité, CRPMS) s'est tenu les 28 - 29 mai 2018 à l'université Paris Cité. Il a permis la publication d'un ouvrage collectif sur le sujet, dirigé par M.-C. SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

Ainsi, à travers une méthodologie renouvelée, le présent ouvrage présente une série d'articles, écrits seuls ou à plusieurs mains, qui sont autant de perspectives pour aborder les problématiques des acteurs de l'exil et de l'asile à travers les langues. Si cet ouvrage saisit un certain moment du débat politique sur l'accueil des réfugiés en France, il souhaite aussi questionner les « formes de vie » engagées dans ces espaces-temps spécifiques et la capacité des acteurs, à travers les langues et les discours, à vivre ensemble et créer du commun⁶⁵.

COMPOSITION DE L'OUVRAGE

L'ouvrage est articulé en deux parties : la première traite des interactions entre acteurs, la seconde interroge spécifiquement les parlés nés de ces interactions.

Nous ancrons la réflexion dans les espaces contraints par la violence physique, institutionnelle et symbolique, et caractérisés par l'urgence : les interactions y révèlent des positionnements constamment négociés entre acteurs. Plus l'espace exerce de contraintes explicites sur la liberté d'action des exilés, plus les langues deviennent un enjeu de domination majeur, en même temps qu'elles servent les stratégies de résistance. Le premier chapitre sur « la Bulle de Babel » (Alexandra Galitzine-Loumpet et Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky) qualifie l'espace de réception des primo-arrivants dans le Centre de premier accueil de la porte de la Chapelle. Il propose une réflexion anthropologique sur la centralité de la langue et l'agencement des acteurs en situation de traduire. Il traite de la spatialisation de la parole et des modes d'interaction dans ce dispositif, caractérisé par la dispersion des langues, et pourtant créateur d'intelligibilités spécifiques, ce qui permet de créer un espace d'entente. Dans le chapitre 2, Pauline Doyen revient sur son expérience des maraudes d'information à Paris. Ces maraudes sont à analyser comme des espaces d'interactions dans l'urgence où les échanges langagiers révèlent les négociations en cours dans le système de l'accueil en France. Dans le chapitre suivant (chapitre 3), Naoual Mahroug s'intéresse aux interactions dans le CHUM d'Ivry et plus spécifiquement aux ressources des femmes migrantes hébergées : à travers les langues, leurs silences et leurs chuchotements, elles expriment leur adhésion ou désaccord avec un mode d'organisation contraignant, sinon coercitif. Dans le chapitre suivant (chapitre 4), Marilou Sarrut et Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky proposent une analyse anthropologique du « double exil », à la fois géographique et administratif, dans un centre d'hébergement pour primo-arrivants établi dans un village du Var. Le cadre villageois redéfinit ici des interactions spécifiques entre acteurs, l'isolement exerçant une contrainte de différentes natures. Les

65. C'est le sens déployé par D. FASSIN, 2018. Voir également le chapitre de Marilou SARRUT & Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY dans le présent ouvrage.

mots traduisent ainsi de nouveaux modes de sociabilité. Ces sociabilités sont précisées dans le chapitre 5 où Léopoldine Manac'h suggère de possibles liens d'amitié entre exilés et bénévoles au-delà des assignations et des formats de l'aide associative. Les interactions apparaissent comme autant de résistances langagières et infralangagières à la violence institutionnelle du PRAHDA où les exilés sont assignés à résidence. Précisément, Louise Tassin (chapitre 6) montre comment les interactions entre acteurs « retenus », policiers et « agents d'accueil » soulignent l'importance des enjeux de traduction dans un espace de rétention administrative : la traduction, pourtant absente, se révèle être l'enjeu central des interactions.

La seconde partie de l'ouvrage présente les mots de l'asile, souvent empruntés au discours administratif, mais aussi les parlers de l'exil, en se proposant de restituer, au fil des études, une langue de la migration observée sur le terrain. Ces parlers constituent les migralectes⁶⁶, des dialectes qui émergent dans le contexte des territoires de la migration et de l'asile. Il s'agit d'interroger directement le Babel des langues et la puissance opératoire des mots dans ce qu'ils révèlent d'imaginaires de l'expérience migratoire. Pour ce faire, le chapitre qui introduit cette réflexion est l'étude de plusieurs campements dont Shahzaman Haque interroge le paysage linguistique (chapitre 7), dans lequel la terminologie de l'asile occupe une place prépondérante. C'est précisément sur les enjeux du droit d'asile et des mots qui le traduisent que revient Yasmine Bouagga (chapitre 8) en questionnant les usages langagiers dans deux centres d'accueil parisiens (CPA et Centre Jean Quarré) et à la Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) de Lyon. Daniella Trucco (chapitre 9) se penche ensuite sur les enjeux de la médiation et de l'interprétation dans l'espace frontière de Vintimille : les enjeux de langue y sont doublement politisés. Si les enjeux de droit et du passage sont à nouveau au centre de l'article de Hayatte Lakraâ (chapitre 10) qui porte sur la frontière britannique entre Calais et Douvres, la progressive subjectivation de l'expérience de la migration permet de dépasser les mots de l'asile pour laisser place à une autre langue qui fait frontière pour les exilés. Alexandra Galitzine-Loumpet repère et décrypte une langue des murs à partir d'une analyse des inscriptions repérées dans les chambres des exilés hébergés au CPA (chapitre 11). Cette langue des murs inscrit la subjectivité et la résistance au cœur de l'acte matériel du dire, dans son adresse et son empreinte écrite. Dans le chapitre conclusif, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Alexandra Galitzine-Loumpet, Amir Moghani, en collaboration avec Cherif Yakoubi et Aman Saïd, s'interrogent sur la nature des mots et des parlers recueillis sur le terrain.

66. Le programme LIMINAL propose une réflexion approfondie sur les mots et parlers de la migration à partir de leur recueil et leur présentation anthropologique sur la plateforme lexicale migralect.org.

Enfin un épilogue méthodologique permet aux coordinatrices de l'ANR LIMINAL d'opérer un retour sur les travaux de l'équipe et de déployer une anthropologie interactionnelle des migrations, ancrée dans les situations langagières, et inspirée à la fois par la sociologie interactionniste, les approches subalternistes et la réflexivité du chercheur.

BIBLIOGRAPHIE

- AGAMBEN Giorgio, 2007, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Éditions Payot et Rivages, Paris, 49 p.
- AGIER Michel, 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris, 350 p.
- AGIER Michel, 2013, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, La Découverte (coll. Sciences humaines), Paris, 240 p.
- AGIER Michel (dir.), 2014, *Un monde de camps*, La Découverte, Paris, 350 p.
- ALTHABE Gérard, 1990, « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », in *Terrain*, n° 14, p. 126-131, DOI : 10.4000/terrain.2976.
- ASSOUN Paul-Laurent, 2020, « Le désir du traducteur ou l'éthique de la lettre », in CASTELAIN Arnold (dir.), *Traduction et Migration, Enjeux éthiques et techniques*, Presses de l'Inalco, Paris, p. 71-86, URL : <https://books.openedition.org/pressesinalco/35805>
- BARATS Christine, 2018, « De l'intégration comme processus à l'exigence d'intégration », in CALABRESE Laura & VENIARD Marie (dir.), *Penser les mots, dire la migration*, Éditions Academia-L'Harmattan (coll. Pixels), Louvain-la-Neuve, p. 125-132.
- BENJAMIN Walter, 2015, « Sur le concept d'histoire », in *Œuvres III*, Gallimard (coll. Folio), Paris, 480 p.
- BENSA Alban, 1976, « Recueil de textes en langue vernaculaire non écrite », in CRESSWELL Robert & GODELIER Maurice, *Outils d'enquêtes et d'analyse anthropologiques*, Maspero, Paris, p. 84-91.

BERIET Grégory, VIDAL Laurent & PARENTE RIBEIRO Leticia, 2015, « Les sources pour connaître l'attente », in VIDAL Laurent & MUSSET Alain, *Les territoires de l'attente, Migrations et Mobilités dans les Amériques (XIX^e-XXI^e siècle)*, PUR, Rennes, p. 29-40.

BORNAND Sandra & LEGUY Cécile, 2013, *Anthropologie des pratiques langagières*, Armand Colin, Paris, 208 p.

BOUTET Josiane (dir.), 2017, « Langues, langages et discours en société. La revue a 40 ans », in *Langage & Société*, n° 160/161, Maison des Sciences de l'Homme, Mayenne, 384 p.

CALABRESE Laura & VENIARD Marie (dir.), 2018, *Penser les mots, dire la migration*, Academia, Louvain-la-Neuve, 204 p.

CAMILLERI Carmel, 1989, « La culture et l'identité culturelle : champ en devenir » in COHEN-EMERIQUE Margalit (dir.), *Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, L'Harmattan, Paris, p. 21-76.

32

CANUT Cécile & GUELLOUZ Mariem (dir.), 2018, « Pratiques langagières et expériences migratoires », in *Langage et société*, n° 165, FMSH Éd., Paris, 222 p.

CANUT Cécile, DOS Félix, HIM-AQUILI Manon, PANIS Caroline, 2019, *Le langage, une pratique sociale. Éléments d'une sociolinguistique politique*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 392 p.

CANUT Cécile & VON MÜNCHOW Patricia, 2015, *Le langage en sciences humaines et sociales*, Lambert-Lucas, Limoges, 180 p.

CANUT Cécile & MAZAURIC Catherine, 2014, *La migration prise aux mots, Mise en récits et en images des migrations transafricaines*, Le Cavalier Bleu, Paris, 286 p.

CANUT Cécile, 2014, « On m'appelle le voyageur... » in CANUT Cécile & MAZAURIC Catherine, *La migration prise aux mots, Mise en récits et en images des migrations transafricaines*, Le Cavalier Bleu, Paris, p. 261-278.

CASANOVA Pascale, 2015, *La Langue mondiale. Traduction et domination*, Seuil (coll. Liber), Paris, 144 p.

- CERTEAU (de) Michel, 1990, *L'invention du quotidien. Arts de faire*, Gallimard, Paris, 416 p.
- CHAMAYOU, Grégoire, 2010, *Les Chasses à l'homme*, La Fabrique éditions, Paris, 248 p.
- DI MÉO Duy & BULÉON Pascal, 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris, 304 p.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2022, *De langue à Langue, L'hospitalité de la traduction*, Albin Michel, Paris, 180 p.
- DJIGO Sophie, 2016, *Les Migrants de Calais. Enquête sur la vie en transit*, Éd. Agone, Marseille, 216 p.
- FANON Frantz, 1995 [1952], *Peau noire, masques blancs*, Seuil, Paris, 240 p.
- FASSIN Didier, 2018, *La vie. Mode d'emploi critique*, Seuil, Paris, 192 p.
- FOUCAULT Michel, 1971, *L'ordre du discours (Leçon inaugurale au Collège de France)*, Gallimard, Paris, 81 p.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra, SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, *Subjectivités face à l'exil. Positions, réflexivités et Imaginaires des acteurs*, Hors-Série n° 5, in *Journal des Anthropologues*, 236 p., DOI : 10.4000/jda.7561.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra, SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2019, « Enjeux de langues et conjonctures en situation migratoire », in CASTELAIN Arnold (dir.), *Traduction et Migration*, Presses de l'Inalco, Paris, p. 183-203.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra, SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2020, « Traduire l'exil : l'enjeu central des langues » in Traduire l'exil (dossier) *Plein Droit*, Gisti, n° 124, mars, 60 p.
- GARDESSE Camille, LE COURANT Stefan & MASSON DIEZ Evangeline (dir.), *L'exil à Paris 2015–2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, l'œil d'or, 2022, 268 p.

GOFFMAN Erving, 1973, *La Mise en scène de la vie quotidienne, t. 1 La Présentation de soi & t. 2 Les Relations en public*, Éditions de Minuit (coll. Le Sens Commun), Paris, 256 p. & 368 p.

GOFFMAN Erving, 1974, *Les Rites d'interaction*, Éditions de Minuit (coll. Le Sens Commun), Paris, 240 p.

HAROCHE Claudine, HENRY Paul, PÊCHEUX Michel, 1971, « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours » in KRISTEVA Julia (dir.), *Épistémologie de la linguistique* [Hommage à E. Benveniste, in *Langages*, 6^e année, n° 24, p. 93-106, DOI : 10.3406/lgge.1971.2608

JAKOBSON Émile, 1952, « Le langage commun des linguistes et des anthropologues » in *Les Fondations du Langage, Essais de linguistique générale 1*, Éditions de Minuit, Paris, 260 p.

KHALEEFA, Amal, 2020, « Les langues au cœur de l'exil : apprentissage, représentations, pratiques ; l'exemple des Syriens dans le camp de Zaatari » présentée le 14 décembre 2020, Université Sorbonne Nouvelle, Paris, non publiée.

34

KOBELINSKY, Carolina, 2010, *L'accueil des demandeurs d'asile : une ethnographie de l'attente*. Éditions du Cygne, Paris, 269 p.

LAHIRE Bernard, 2015, « De la nécessité de ne pas dissocier le langagier et le social », in CANUT Cécile & VON MÜNSHOW Patricia (dir.), *Le langage en sciences humaines et sociales*, Limoges, Lambert Lucas, p. 21-36.

LE FERREC Laurence et VENIARD Marie, 2021, *Langues et migration : approches pluridisciplinaires*, Lambert Lucas, Limoges, 264 p.

MANGIANTE Jean-Marc (dir.), 2011, *L'intégration linguistique des migrants. État des lieux et perspectives*, Artois Presses Université, Arras, 148 p.

MASQUELIER Bertrand, 2015, « Anthropologie et langage : décrire des situations d'interlocution », in CANUT Cécile & VON MÜNSHOW Patricia (dir.), *Le langage en sciences humaines et sociales*, Limoges, Lambert Lucas, p. 37-51.

- MERLE Isabelle, 2004, « Les Subaltern Studies, Retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale », in *Genèses* 2004/3 (n° 56), p. 131-147.
- RICŒUR Paul, 2001 [1955], *Histoire et vérité*, Seuil, Paris, 416 p.
- SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, *La Voix de ceux qui crient. Rencontre avec des demandeurs d'asile*, Éditions Albin Michel, Paris, 318 p.
- SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2020, *Violence et récit, Dire, traduire, transmettre le génocide et l'exil*, Éditions Hermann, Paris, 268 p.
- SAMOYAUULT Tiphaine, 2020, *Traduction et violence*, Seuil, Paris, 208 p.
- SCOTT James C., 2019, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Éditions Amsterdam, Paris, 270 p.
- TASSIN, Étienne, 2017, Philosophie/et/politique de la migration, in *Raison Publique*, 2017/1, n° 21, p. 197-215.
- WAGENER, Albin, 2019, *Systémique des interactions, Communication, Conversation et relations humaines*, L'Harmattan, Paris, 308 p.

PARTIE 1.
INTERACTIONS DANS L'URGENCE



CLEPSYDRE

Chapitre 1. La Bulle de Babel : pratiques langagières et espaces de l'entente

La « Bulle de Babel » revient sur les observations menées par l'équipe de l'ANR LIMINAL entre octobre 2017 et mars 2018. Pendant près de six mois nous avons étudié dans le Centre de premier accueil (Porte de la Chapelle, Paris) et dans une perspective socio-anthropologique, les formes de circulation de l'information, le statut des « traduisants » (personnel salarié ou bénévole en situation de traduire et d'interpréter), les interactions, espaces de l'entendre et de l'entente, les positionnements, identifications et bricolages langagiers des acteurs (salariés, bénévoles, exilés, chercheurs), les violences et résistances dans les langues. Cette recherche ouvre à des réflexions méthodologiques sur l'anthropologie des migrations au prisme des langues.

Mots-clés : Centre de premier accueil, évaluation administrative, demandeurs d'asile, hébergement d'urgence, migrations, langues, interactions

ክቢ ባበል - አጠቃቅማ ቋንቋን ምስምማዕን. ማእከል መቐበሊ ሓደስቲ፣ ፖርት ደ ላ ሻፐል

«ክቢ ባበል» ነቲ ካብ ጥቅምቲ 2017 ክሳብ መጋቢት 2018 ብገጽጽ ለ ኣኤንኤር ሊሚናል (ANR LIMINAL) እተገብረ ትዕዛብቲ ምልስ ኢላ እያ እትርእዮ። ንሽዱሽተ ወርሒ ዚኸውን ኣብ ማእከል መቐበሊ ሓደስቲ (ፖርት ደ ላ ሻፐል፣ ፓሪስ) ብመንጽር ማሕበረ ሰብአዊ ኣረኣእያ፣ እተፈለለየ ዓይነት ኣዘራግሓ ሓበሬታ፣ ኮነታት «ተርጉምቲ» (ኣብ ምትርጓም ዝተረኸቡ ደሞዝተኛታት ወይ ወለንታዊያን ሰራሕተኛታት)፣ ርክባት፣ ምስማዕን ምርድዳእን፣ ኣቀራርባ፣ ምልላይን ምትዕጽጻፍን ናይ ቋንቋ ብተሳተፍቲ (ብወገን ደሞዝተኛታት፣ ወለንታዊያን፣ ወጻእተኛታት ይኹን ተመራመርቲ) ጎነጽን ተቃዋሞን ቋንቋታትን ኣጽኒዕና። እዚ መጽናዕቲ እዚ ብመንጽር ቋንቋታት ብዛዕባ ስነ-ሰብ ንፍልሰት ደቂሰባት ወይ ንስደት እንርእየሉ ሜላታት ክንሓሰብ መገድታት ይኸፍት።

ማእከል መቐበሊ ሓደስቲ ፣ ምምሕዳራዊ ገምጋም ፣ ሓተትቲ ዑቅባ ፣ ሰደት ፣ ቋንቋ ፣ ርክብ

CHAPITRE 1. LA BULLE DE BABEL : PRATIQUES LANGAGIÈRES ET ESPACES DE L'ENTENTE

Centre de premier accueil, porte de la Chapelle

Alexandra Galitzine-Loumpet
Cessma, ICM

Marie-Caroline Saglio Yatzimirsky
Inalco, Cessma, ICM

Traduction du résumé en tigrinya par Filmon Ghebregabher

« Ici, c'est Babel ! »
Un salarié de la Bulle, oct. 2017

Aux abords et dans l'enceinte du centre de premier accueil (CPA) de la porte de la Chapelle ouvert à l'initiative de la mairie de Paris entre novembre 2016 et fin mars 2018, la couleur des gilets sans manches renseigne sur les statuts et rôles de chacun : les agents d'Emmaüs Solidarité, association gestionnaire, portent un gilet beige, les agents de l'OFII sont identifiés par un gilet rouge, les agents du Samu social par un blanc, les personnels de sécurité par un uniforme noir, le personnel d'entretien porte une blouse bleue ou vert clair, les interprètes officiels le gilet de l'organisme qui les emploie, les bénévoles agréés par Emmaüs Solidarité une chasuble bleue. Ces signes vestimentaires ne suffisent pas, cependant, à définir précisément les fonctions de chacun et sont susceptibles d'être associés à d'autres critères, contestés ou confondus, à l'instar des gilets rouges Emmaüs qui ressemblent à ceux de l'OFII, mais aussi, plus prosaïquement, de la répartition des éléments associés : badges électroniques, talkies-walkies, listes, jetons... Les chercheurs enfin, dont ceux de l'ANR LIMINAL¹, ont été officiellement investis comme des bénévoles et une légère

1. L'équipe de l'ANR LIMINAL a mené une recherche dans le Centre de premier accueil de la porte de la Chapelle d'octobre 2017 à sa fermeture, fin mars 2018. Pour avoir accès aux centres gérés par Emmaüs Solidarité (le centre de premier accueil de la porte de La Chapelle, le centre d'Ivry, le centre Jean Quarré), l'équipe de recherche LIMINAL a établi une convention de recherche avec cette association. L'équipe a procédé de même avec la direction de la Plateforme

chasuble bleue leur a été distribuée : nécessaire pour l'identification à la guérite et l'entrée dans le CPA, elle a été retirée à l'intérieur.

Si la possibilité d'ôter temporairement le gilet ou la chasuble signale une position d'autorité et, inversement, si l'interdiction de les porter caractérise les « hébergés », ces signes intègrent également des assignations propres aux représentations racialisées. Cette dimension ne peut être esquivée, à la fois dans son appréhension immédiate et dans les imaginaires associés à l'origine, l'appartenance, la religion présumée, le statut : ainsi le salarié d'origine soudanaise pris pour un demandeur d'asile par la police malgré son gilet d'identification beige d'Emmaüs Solidarité. *A contrario*, la présence de salariés réfugiés, eux-mêmes victimes des assignations de la société d'accueil, établissent des solidarités entre alliés conjoncturels, essentielles au *game*². L'identification des signes visibles aux pairs, invisibles aux tiers, ouvre ainsi des mouvements projectifs et des jeux d'identification, des espaces de familiarité ou de danger. Parmi ces signes, irréversiblement performatifs lorsqu'ils sont connus, figure la langue partagée.

Dans l'accueil d'urgence, dans les camps et centres, la recherche d'espaces d'intelligibilité place le plurilinguisme³ et l'hétérogénéité des pratiques linguistiques au cœur des stratégies d'interaction et d'information. Cette centralité des langues est étonnamment peu reconnue⁴ : minorée dans un contexte fondé sur la souveraineté régaliennne de la langue nationale et son « fixisme monolingue⁵ » et par l'insuffisance structurelle des moyens financiers alloués à la traduction, elle l'est également dans la diversité des ressources et des pratiques langagières mobilisées. Aux langues parlées dans le contexte d'origine (langue[s] maternelle[s], véhiculaire[s], de l'école, de l'ancien colonisateur, des expériences familiales antérieures) s'ajoutent souvent des langues comprises acquises au long du parcours migratoire, langues européennes ou *globish*⁶.

des soutiens aux migrants (PSM) opérant dans le Calais et réunissant une quarantaine d'associations. Toutefois, la PSM ne gérant pas directement des centres mais fonctionnant comme une interface de coordination, la finalité de cette intention de principe a été plutôt d'informer les associations régionales du projet LIMINAL et de solliciter leur intérêt sur un sujet souvent occulté.

2. *Game* est un terme utilisé pour la traversée des frontières, de celle de la Méditerranée à celle du Royaume-Uni, à Calais. Il est ici étendu pour toutes les frontières, y compris de l'asile et de l'obtention d'un droit au séjour.

3. Pour le renouveau des études sur les pratiques langagières et l'hétérogénéité linguistique conséquente, voir CANUT & GELLOUZ, 2018 ou encore LÉGLISE, 2017.

4. Collectif *Plein Droit*, sous la coordination de Alexandra Galitzine-Loumpet & Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, mars 2020.

5. CANUT & GELLOUZ, 2018.

6. Ainsi d'un salarié réfugié tchéchène qui parlait le kurde sorani et l'arabe soudanais, du réfugié soudanais qui se débrouille en pashto et en dari, etc.

Les personnes en migration partagent ces compétences avec des salariés réfugiés et des personnels en majorité désignés ou assignés comme « issus de la migration ». Il est ainsi fréquent que des conversations puissent être menées dans un large spectre de langues, cinq ou six d'Afrique de l'Ouest, des Balkans ou d'Asie du Sud. Migrants, réfugiés, personnels auxiliaires partagent également une grande diversité de statuts, de formations et de vies antérieures, audibles dans le vocabulaire comme dans les postures influant sur les formes d'interaction.

Tous se trouvent placés en situation de traduire, « traduisants » sans statut reconnu mais aussi « écoutants » exposés à la parole de l'Autre. Tous (se) saisissent sous différentes formes d'espaces d'intelligibilité qui échappent aux non-locuteurs. En surplus de l'utilitaire de la communication institutionnelle transmise par de rares interprètes professionnels, en deçà des relations de subordination professionnelles, l'agentivité de chacun dans la scène et les coulisses est ainsi reconfigurée à la fois au su et à l'insu de l'institution.

La reconnaissance de la centralité de la langue concerne également la recherche interrogeant une représentation nationalisée du terrain aussi bien qu'une naturalisation de l'État-nation. Le chercheur bi ou plurilingue participe en effet en partie de ce cosmolinguisme constitutif. Toutefois, la complexité de son positionnement est redoublée par le rapport entre la langue et son statut. S'il ne porte plus de chasuble, cette capacité d'intelligibilité, le fait d'être potentiellement affecté par/dans la langue, l'identifie auprès d'individus et du groupe, le plaçant au centre d'enjeux et en situation d'interférer. Dans la Bulle, Babel apparaît comme l'espace d'une confusion structurelle et d'une redistribution des rôles.

Cette contribution traite des espaces de la parole et des modes d'interaction dans un dispositif de gestion d'un « public migrant ». Elle postule que le CPA, à l'instar des camps et des campements, constitue, selon les termes de Foucault, une « hétérotopie de déviation » en quelque sorte babélienne, c'est-à-dire conjointement structurée par un plurilinguisme ordinaire et par une dispersion des espaces d'intelligibilité et partant, par les stratégies qui visent à maintenir ou pallier cette dispersion. Cette hétérotopie paraît spécifique aux espaces de gestion des migrations contemporaines ; non seulement la question de la langue a le pouvoir de juxtaposer « en un seul lieu réel plusieurs espaces, plusieurs emplacements qui sont eux-mêmes incompatibles⁷ », mais elle se double d'une disjonction entre les registres d'audibilité (ce qui s'entend/ce qui est entendu) et d'intelligibilité (ce qui est compréhensible/ce qui est compris) d'acteurs aux parcours eux-mêmes hétérogènes. Ainsi, au risque de ne pas être entendu dans sa ou ses langues pour les exilés, correspond celui d'une exposition à entendre de

7. FOUCAULT, 2004.

façon répétitive pour les salariés, mais aussi pour les deux parties, les avantages imprédictibles d'une exposition à l'entente. Cette recherche d'intelligibilité souligne la violence de la place marginale faite au multilinguisme de sujets dont la parole se trouve désubjectivée dans leur propre langue, mais également l'inventivité de pratiques de bricolages langagiers insuffisamment reconnus, sinon l'existence d'une sorte de *lingua franca*⁸ verbale et non verbale.

L'édifice d'entrée dans le centre de premier accueil (CPA), vaste dôme de toile blanche et jaune séparant ceux du dehors de ceux qui sont entrés et les nouveaux arrivés des « hébergés », communément désigné comme « la Bulle », sera principalement étudié dans cette contribution : un lieu seuil donc, qui ne « donne pas lieu » pour reprendre Derrida évoquant l'hospitalité de droit, mais qui permet d'interroger les conditions d'accueil.



Figure 1. Structure de la « Bulle », avec porte tournante d'accès

© AGL 2018

SPATIALISATIONS, POSITIONS, ASSIGNATIONS

LA SCÈNE DE L'ACCUEIL

Il est difficile, pour un chercheur, d'entrer sans préparation ni négociation dans un centre ou dans un campement. Dans les centres, les règles sont instituées : association gestionnaire, hiérarchie des rôles et statuts, besoins d'autorisation. Pour les camps et campements, les régulations sont informelles tout en restant contraignantes. Dans les deux cas, il s'agit de s'identifier et d'être identifié, d'attester de son intérêt et/ou de sa bienveillance, d'asseoir la reconnaissance

8. La spécificité d'une *lingua franca* souligne Jocelyne Dakhlia est d'être une langue « neutre », ne dénotant pas plus une souveraineté nationale qu'une identité. DAKHLIA, 2008 et https://www.canal-u.tv/video/fmsh/lingua_franca_une_langue_mediterraneenne.31231

d'un positionnement singulier, d'alterner phases de discrétion et de présence active. Ces espaces participent en effet d'un dispositif *stricto sensu* : de « nature essentiellement stratégique », le dispositif tel que l'entend Foucault est « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref du dit aussi bien que du non-dit » et suppose « une manipulation des rapports de force⁹ ». Autrement dit, le dispositif de l'asile actuel en France relève du ministère de l'Intérieur, avec un discours sécuritaire, des lois et des règlements qui se durcissent et de multiples ordres de discours parfois contradictoires. Agamben précise que les dispositifs ont une administration propre ou *oikonomia* (littéralement, l'administration de la maison) et qualifie finalement le dispositif comme ce qui a « la capacité de capturer, d'orienter, déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions, et les discours des êtres vivants¹⁰ ». Cela participe également à les désorienter tant les changements progressifs (directives ministérielles, Loi Collomb 2018) ont été nombreux.

Le dispositif nouveau du centre de premier accueil Dubois de la porte de la Chapelle selon sa dénomination officielle est financé à 80 % par la mairie de Paris et sa gestion a été attribuée à Emmaüs Solidarité. Il a été mis en place dans une sorte d'improvisation entre besoin de supprimer les campements de rue depuis l'été 2015 et contraintes politiques du nouveau CESEDA¹¹. Originellement destiné aux primo-arrivants et à quelques « vulnérables » des campements¹², deux catégories floues et en constante recomposition, il a accueilli près de 25 000 hommes hébergés pour une durée moyenne de 6 jours dans les 400 – puis 450 – lits. Trois espaces structurent cet espace : le dôme d'accueil jaune, blanc, gris visible de loin – la « Bulle » selon sa désignation commune – (entrée, première évaluation), la Halle (hébergement et prise en charge OFII), le Pôle santé. La cour centrale complète cet aménagement d'une ancienne friche SNCF réalisé par l'architecte Julien Beller.

À l'intérieur de la Bulle d'une superficie de 800 m², la distribution spatiale délimite trois accès différenciés : un Algeco central à deux étages, dont le premier est réservé aux personnels et aux bénévoles, deux halls d'attente avec des sièges – un pour les hommes hébergés, un autre pour l'accueil de jour des familles et des femmes isolées. À ces espaces s'ajoutent quelques petites pièces réservées aux entretiens déclaratifs (rez-de-chaussée), des toilettes, deux

9. FOUCAULT, 1994, p. 299.

10. AGAMBEN, 2014.

11. Voir introduction.

12. Voir chapitre de Pauline DOYEN dans cet ouvrage.

machines à café, une petite bibliothèque adossée et une porte de sortie de la Bulle, c'est-à-dire d'entrée dans l'hébergement et la structure de soins. La Bulle fonctionne comme un sas d'orientation : celui qui ne sera pas admis dans le hall d'hébergement sera reconduit vers la rue ; sauf exception, le nouvel « hébergé » ne pourra revenir dans la Bulle une fois admis. La forme de la structure accentue le caractère concentrique d'une gestion à la fois horizontale de l'espace, avec des portes gardées par les agents de sécurité, et verticale et hiérarchique, les bureaux individualisés des cadres surplombant l'ensemble. Elle met en lumière une scène au sens de Goffman, avec ses points d'intersection d'acteurs diversifiés : exilés, salariés, personnels d'entretien, accessoirement CRS, accédant en groupe aux toilettes réservées au personnel du 1^{er} étage, ou ses salles réservées au personnel ou aux bénévoles ; ses marges aux seuils intérieurs et extérieurs des portes-tambours métalliques opaques auprès desquelles se tiennent des agents de sécurité ; mais aussi ses « laps d'espaces¹³ », zones tour à tour vides et peu investies ou au contraire refuges, propices aux apartés. Le dispositif de contrôle apparaît ainsi particulièrement agissant dans l'organisation de l'espace-temps, sur les circulations limitées et orientées, dans la gestion des corps, dans celles des langues, isolant la Bulle des autres structures du CPA.

On l'aura compris, la Bulle constitue un espace liminal, à la forme matricielle¹⁴. L'entrée dans la Bulle n'est pas sans rappeler, d'ailleurs, les trois phases des rites de passage décrits par Van Gennep : entre les rites préliminaires de séparation et post-liminaire d'agrégation se tient une phase liminaire de gestation symbolique, à la marge du monde commun¹⁵, marquée par la fragmentation des espaces d'intelligibilité.

IDENTITÉS DE COMMUNICATION

Un des rites liminaux est celui, renouvelé ici, de l'épreuve d'une langue qui « perd ses armes », pour emprunter à Saint-John Perse.

L'exilé a quitté son pays et sa langue. Lorsqu'il était parmi les siens, les identifications étaient stabilisées. Dans l'espace-temps de l'asile, dans une

13. PEREC, 1974.

14. Les ourdouphones désignent le CPA par le terme « umbrella » (parapluie). L'interprétation la plus directe se réfère à la structure de la Bulle et de son dôme à rayures jaunes et blanches, mais les dessins collés décorant l'ensemble du CPA réitèrent cette métaphore du parapluie protecteur, sous lequel se tiennent des migrants.

15. VAN GENNEP 1981 [1909]. Le potentiel des rites de passage et de la notion de liminalité a d'ailleurs été proposé pour qualifier cet espace flottant de l'entre-deux des personnes accompagnées par les travailleurs sociaux des CADA : <https://www.editions-legislatives.fr/actualite/liminalite-rites-de-passage-et-temporalite-trois-notions-au-service-d%E2%80%99un-accompagnement-social-perso>.

communauté non stabilisée et changeante, le sujet en exil doit redéfinir son rapport à l'autre dans la mesure où la langue ne fait plus lien social ni foyer psychique. Aux frontières, aux barrières, face aux règlements et aux agents de l'État, cette langue a été désarmée face à la langue du pays d'accueil et de la demande d'asile, c'est-à-dire qu'elle est devenue inefficace, a été subalternisée, n'a plus donné prise sur le réel, qu'elle est devenue le stigmate d'une impossibilité de prendre part à une communauté de citoyens. C'est de nouveau le cas à l'entrée de la Bulle, structure à l'insonorisation particulièrement défaillante¹⁶, lorsque la langue – la voix – se perd dans le brouhaha d'une petite centaine de personnes présentes quotidiennement. L'étymologie incertaine de brouhaha signale d'ailleurs précisément cette destitution originelle, de la langue de l'hospitalité vers celle de l'étrangeté : le mot serait une altération phonétique de l'hébreu *baruck habba* « béni soit celui qui vient [au nom de Dieu] » formule employée dans les prières puis « déformée par ceux qui ignorent l'hébreu, langue mystérieuse dans la tradition populaire¹⁷ » pour arriver à signifier le contraire, l'altération et l'altérisation, l'inaudibilité et l'inintelligibilité, le bruit confus des voix.

Ces processus d'altérisation délimitent le champ des ambivalences face à la langue de l'autre et aux manques de traduction – ainsi, de l'absence quasi permanente de salariés et de bénévoles parlant amharique, tigrinya ou somali ou à l'inverse, de la surreprésentation de l'arabe, traitée comme une langue unique. Ils mettent conjointement au jour la prégnance des assignations stéréotypées entre langues et cultures, par exemple autour d'une uniformisation des formes dialectales de l'arabe parlé ou encore du rapport entre langue parlée et apparence du locuteur¹⁸. Ainsi, la salariée ou la bénévole portant le *hijab* et l'*abaya* ou l'auxiliaire socio-éducatif vêtu d'une tunique longue et d'une coiffe brodée, en plus de son gilet Emmaüs Solidarité, sont davantage encore assignés à une maîtrise de leur langue d'origine présumée. Or, cette ethnoculturalisation implicite est pour le moins trompeuse ou imaginaire, le port d'un habit pouvant aussi bien signifier le désir d'une langue à peine connue à la seconde génération, un choix personnel, une habitude issue d'un pays d'origine – et la langue assignée être celle d'un État oppresseur, en conséquence honnie ou délibérément occultée. Cette assignation est également à l'œuvre dans les représentations de certaines formes dialectales, le pidgin nigérian est assimilé

16. La structure gonflable de la Bulle, apparemment inachevée, multiplie les effets d'échos. Elle produit un bruit de fond continu, peu propice à l'audibilité des nombreuses informations données aux entrants, et dans certains coins, des sortes de canaux sonores, permettant d'entendre parfaitement une conversation tenue à l'autre extrémité du hall central, mais non à proximité.

17. Dictionnaire *Le Petit Robert de la langue française*, 2020.

18. Sur l'importance de l'homogénéisation à l'œuvre dans le seul fait de nommer, voir CANUT, 2001.

à l'anglais en l'absence d'interprètes, le français « de France » est réputé compréhensible par tous les ressortissants d'Afrique de l'Ouest ou centrale – ce qu'il n'est pas nécessairement¹⁹, les Érythréens sont considérés comme locuteurs de l'anglais, car les études secondaires au pays sont en anglais – raccourci trompeur qui dispenserait d'un interprète en tigrinya, etc. Cette illusion d'une langue comprise par tous les locuteurs assignés joue dans un double sens, dans le CPA comme ailleurs, en fabriquant une intelligibilité d'appariement factice, mais aussi en justifiant un bricolage incertain, dans son sens le plus restrictif et insuffisant.

Celui qui entre dans la Bulle, après avoir franchi les barrières extérieures puis deux portes-tourniquets successives, rencontre un auxiliaire socio-éducatif auquel il doit donner son nom qui sera inscrit sur une liste d'appel. Première difficulté, celle de la transcription écrite d'un nom – qui n'est pas nécessairement un patronyme – prononcé phonétiquement, dans une file alternant les origines : nom et prénom en arabe soudanais, en peul de Guinée, en tigrinya, en dari ou pashto, en tibétain, etc. Cette étape au bureau d'accueil décoré de dessins, situé sous l'escalier qui mène à l'étage de direction, est généralement plutôt bienveillante – elle signe la sortie espérée de la rue, l'entrée dans une prise en charge provisoire. Séparé par un bureau, par les accessoires de l'enregistrement, les ASE, souvent eux-mêmes réfugiés ou issus de l'immigration, font répéter, donnent un jeton pour la machine à café, expliquent en différentes langues qu'il faut attendre dans le grand espace central d'être appelé pour l'entretien déclaratif ou pour l'information collective. *A minima* au moins et de façon asymétrique, la parole circule, incomplète. L'ensemble de ce processus d'identification relève à la fois d'une individualisation et d'une (ré)agrégation dans un groupe nouvellement constitué, un rituel de ratification, une « parade de réassurance » selon Goffman²⁰.

L'espace où le primo-arrivant « donne son nom » est aussi le lieu où il prend liberté de le dissimuler ou de le modifier. L'arrivant a intérêt à se tenir, au moins provisoirement, à l'identité annoncée qu'il déclinera à plusieurs reprises, par exemple lors de l'entretien déclaratif, et qui doit concorder avec celle donnée à la préfecture. Car le nom donné est aussi le lieu possible d'une seconde destitution, lorsqu'il est mal compris et transcrit. Ainsi d'un homme accompagné par l'OFII du centre à la préfecture²¹ : les agents de la préfecture lisent la liste des demandeurs d'asile « Amadiya Sen ? » Une fois, deux fois, trois fois... aucune réaction avant que « Ahmed Yassin » ne réagisse. L'écriture du nom par les agents de la Bulle a été tronquée et complique la procédure, une

19. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

20. GOFFMAN, 1971, 2, p. 77.

21. CPA, janvier 2018.

prononciation inadéquate renforce un malentendu sur la langue et l'identité du sujet. De même, les noms avec des « x » en somali sont lus comme à la manière française alors qu'ils se prononcent comme des « h » : les Moxamed réagissent peu à l'appel de l'agent de la préfecture. Ceux de l'OFII qui accompagnent commentent : « Il va falloir les repositionner », jargon qui signifie qu'il faut leur redonner une nouvelle convocation à la préfecture. Et que dire de l'angoisse de cet homme d'Afrique de l'Ouest, francophone, à qui un nom stéréotypé « africain » a été attribué par la préfecture, qui n'est pas le sien ? Quelque chose de plus symbolique se joue dans ces exemples, le fait de ne pas se reconnaître, d'être méconnu dans sa représentation, entre le nom d'usage de l'exilé et le nom que l'exilé entend ou doit donner, souvent le patronyme pour traduire la filiation auprès de l'état civil français. Les malentendus sont multiples, les espaces de nomination sont toujours des lieux de négociation, sinon de violence et de domination où, à travers le nom, la langue et l'identité sont conjointement mises en jeu.

Cet espace indéterminé est également un espace d'agentivité des acteurs en présence. Un jeu est justement possible dans cette zone grise entre identification de soi et assignations de l'altérité. « Les petits malins qui reviennent dans le centre », comme le résume une salariée d'Emmaüs Solidarité, usent de leurs noms transcrits phonétiquement et d'une méconnaissance plus ou moins réelle ou affectée des agents notamment lors de l'entretien déclaratif, pour obtenir quelques nuits en plus dans le centre parisien – rare exemple où la transformation d'un nom, parfois juste une lettre, est susceptible de déjouer temporairement le dispositif d'identification et de contrôle²².

La réunion d'information collective, appelée « info coll », est à l'inverse celle où les représentants des institutions impliquées dans le CPA (Emmaüs Solidarité, OFII, Samu social) édictent, debout, les règles officielles à une cinquantaine d'hommes assis. Le brouhaha est constant, amplifié par la mauvaise sonorisation du lieu. Cette information se fait en français et elle est traduite, sur les deux bords du groupe, par deux interprètes ISM²³ mandatés par l'OFII, en pashto/dari d'une part et en arabe d'autre part. L'absence de l'anglais questionne, *a fortiori* pour les personnes venant d'Asie du Sud ou pour certains pays d'Afrique. Le spectre de langues parlées par les exilés apparaît donc couvert par quatre langues principales : le français, le dari, le pashto,

22. Ce jeu est également permis par le caractère déclaratif d'un entretien réalisé par des travailleurs sociaux et non des agents administratifs. Le formulaire en ligne saisi à la Bulle est cependant visible par la préfecture. En réaction à cette tactique, la préfecture et le GIP ont créé, en retour, une liste d'alias s'affichant automatiquement lors de la saisie du nom et visant à croiser les critères (voir GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020).

23. ISM Interprétariat : association créée en 1970, régulièrement utilisée par les services publics et les associations.

l'arabe²⁴ – un arabe classique ou un arabe dialectal (dans le CPA en général par un traducteur professionnel d'origine algérienne). La part individuelle de l'interprète professionnel apparaît déterminante à l'exemple des connotations du terme *tarbil* utilisé pour désigner le transfert : signifiant « déportation », il aggrave le caractère obligatoire d'un déplacement vers une structure de prise en charge que l'entrant ne peut refuser sans risque ; contesté par différents acteurs, il a continué à être utilisé²⁵.

Lors de la séance d'information collective du 16 janvier 2018, dans un contexte de durcissement de la politique nationale à l'égard des dublinés, l'agent de l'OFII précise le moment de la préfecture en « deux temps » : le temps des « empreintes » (exercice des agents de la préfecture), le temps de la « signature de contrat pour hébergement et allocation financière » (exercice des agents de l'OFII). Le salarié d'Emmaüs évoque les « quatre règles » de la Halle, autrement dit qui ont trait à l'hébergement : « dormir dans son lit », « le RV à la préfecture prime sur les autres », « ne pas refuser le transfert », « sortir du centre rapidement si le migrant a déjà bénéficié d'un hébergement, car en demander un second risque d'interrompre les allocations ». Une mise en garde est systématique : « Il est interdit de prier à la préfecture ». La plupart des migrants hébergés dans le CPA perçoivent la violence de l'interdit et, à travers son expression radicale, le principe de laïcité républicaine comme une condamnation de leur pratique religieuse. Cette injonction pointe aussi les préoccupations des agents de la préfecture qui rappellent l'obligation pour les demandeurs d'asile de bien rester dans la file. La jeune femme qui intervient, et dont c'est la première expérience dans le travail social, précise : « Je le leur dis dès maintenant, ici c'est la France, il faut s'adapter aux règles ».

Dans la mesure où les migrants acceptent ces règles, ils forment la communauté des « hébergés ». Toutefois, les rationalités individuelles et les intérêts divergents s'expriment continuellement. Si différents entrants se désintéressent d'une réunion qu'ils ne comprennent pas, ce matin-là, trois jeunes exilés, originaires du Ghana, ne saisissent pas et manifestent leur malaise par les regards inquiets qui « cherchent » un interprète. Ils parlent plusieurs langues nationales du Ghana et l'anglais, langue officielle. Ils se retournent alors vers le chercheur sans chasuble et le questionnent directement en anglais. L'un des jeunes ghanéens est en situation évidente de dilemme : il hésite à sortir du centre pour ne pas avoir à passer à la préfecture dès le lendemain. S'en suit un long conciliabule entre les Ghanéens qui s'expriment entre eux en dagaare, mettant le chercheur à l'écart, puis revenant à lui pour demander conseil. Lorsque la salariée ASE en chasuble beige d'Emmaüs

24. À propos de ces langues « suffisantes », voir également l'analyse de la SPADA (MAHROUG & BOUAGGA, 2020).

25. Voir introduction de cet ouvrage et AL ZAHRE & BOUAGGA, 2018.

Solidarité s'approche et que le chercheur lui demande pourquoi il n'y a pas de traduction en anglais, elle dit qu'elle va évidemment traduire pour ces exilés qu'elle remarque alors. Immédiatement, les exilés en question se ferment et évitent la suite du dialogue en disant qu'ils ont compris (*I understand*). La posture de la représentante du discours officiel de l'association, qui vient de présenter le discours de l'OFII, les arrête. Finalement, le Ghanéen quittera le centre avant de faire l'entretien individuel avec le personnel d'Emmaüs Solidarité, entretien qui l'aurait orienté vers la visite à la préfecture supervisée par l'OFII.

L'« info coll » qui dure une trentaine de minutes distingue ainsi clairement les temporalités de la parole institutionnelle de son éventuelle compréhension différée, lacunaire le plus souvent, par les nouveaux entrants. La densité des informations sans aucun autre support interroge à la fois l'audibilité et l'intelligibilité du message et les subsume à la performance d'une succession d'acteurs représentant les différentes composantes du « care » de l'État français – l'asile, le soin, le social, l'humanitaire. Cette démonstration réitérée chaque jour à un public de primo-arrivants, le plus souvent harassé par le parcours ou les nuits dans les campements, ne laisse pas place à un jeu de questions-réponses. C'est dans un second temps, à la fin de la réunion, lorsque les différents intervenants retournent à leurs multiples occupations que les interprètes officiels prennent généralement, mais pas toujours, une dizaine de minutes supplémentaires pour expliquer les consignes par petits groupes de locuteurs. Puis, ils quittent la scène, laissant aux autres personnels présents, affectés à différentes tâches de gestion de l'espace et des arrivants, la charge de répéter et d'explicitier des points précis, dans une langue commune.

ACTEURS, PRATIQUES ET TEMPORALITÉS DES INTERACTIONS

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ACTEURS

Les interactions qui s'engagent entre locuteurs présents à la suite de « l'info coll » ouvrent de nouveaux espaces d'intelligibilité ; inégalement répartis, ceux-ci spatialisent les ressources linguistiques, la mobilité et la disponibilité des locuteurs, mais aussi leur légitimité à entendre ou à intervenir. Plusieurs catégories de personnels et de locuteurs interagissent ainsi chaque jour.

Le CPA dans son ensemble, mais plus encore la Bulle, espace de transit et de transition vers un parcours d'asile normé, sont caractérisés par l'hétérogénéité des personnels et des acteurs. Une centaine de personnes est quotidiennement présente sur place, affectée aux différents emplacements. Le CPA dans son ensemble comprend environ cent cinquante salariés, aux statuts variés, cadres

(chefs de service, coordonnateurs), ASOE (assistants socio-éducatifs) ou ASE (auxiliaires socio-éducatifs) selon la terminologie propre à l'association. Travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés mais surtout réfugiés statutaires dont certains, hébergés dans les centres Emmaüs Solidarité ou connus des cadres et décrits comme « de confiance », ont été rapidement recrutés avec des contrats distincts selon leur statut individuel face à l'administration de l'asile²⁶. Quelques réfugiés statutaires installés depuis plusieurs années en France ont saisi l'opportunité de négocier auprès de la hiérarchie un statut de « médiateur » dans les premières semaines d'ouverture, obtenant une revalorisation salariale créant de fortes tensions internes.

À la conjonction des parcours de vie et d'asile et des conditions sociologiques d'accès au travail, les personnels réfugiés²⁷ ont antérieurement occupé, pour près de la moitié des personnes interrogées, des fonctions de responsabilité (sous-préfet, enseignant d'université ou du secondaire, ingénieur, chef d'entreprise), artistiques (artiste, musicien), techniques, ou encore étaient étudiants à l'Université dans leurs pays d'origine ; les personnels issus de l'immigration ont également eu un parcours diversifié, généralement dans le social et à un niveau moins qualifié. Les ASE sont répartis en deux équipes, en rotation de trois jours, et en deux groupes, du matin et du soir. Si leur tâche générale est l'accueil des nouveaux entrants, la répartition, décidée à la réunion du matin, place deux ASE devant les grilles extérieures, un à la porte-tourniquet et deux au bureau d'accueil, un dernier restant « flottant ». Les postes sont perçus comme plus ou moins complexes à gérer et diversement investis – ainsi, les postes aux barrières, où les ASE voisinent avec un médiateur, des gardiens de sécurité, les forces de l'ordre, reçoivent des consignes souvent contradictoires en termes de nombre de places disponibles pour l'hébergement, sont considérés comme particulièrement difficiles. Dans un second temps, les personnels à l'accueil deviennent, à leur tour, flottants, c'est-à-dire susceptibles d'être affectés à différentes tâches, de la gestion de la salle aux traductions des entretiens déclaratifs d'entrée dans le CPA.

À l'intérieur de la Bulle, les ASE sont aidés, en permanence, par des bénévoles présents : soutiens précieux, surnuméraires dans les premières semaines et gérés par un cadre référent (environ 1 200 candidats retenus

26. La plupart des salariés ASE ont été recrutés pour la durée de fonctionnement du centre. Cependant, l'attente des différents documents attestant de l'acceptation du statut de réfugié, la carte de séjour, etc. a conduit à l'établissement de contrats courts (moins de 3 mois) plusieurs fois renouvelés, maintenant un sentiment de précarité.

27. « Réfugié » est ici pris dans un sens large, différenciant les personnels arrivés à des périodes plus ou moins récentes et ayant obtenu un statut, des demandeurs d'asile. Deux salariés interrogés (sur une quinzaine) étaient en processus de naturalisation.

pour la durée du centre, 200 réguliers²⁸). Moins d'un quart d'entre eux ont connaissance d'une langue autre qu'européenne (avec l'anglais en priorité), il s'agit avant tout d'un engagement de type humanitaire. Les bénévoles qui sont là, parfois pour quelques heures par semaine mais avec une certaine régularité, sont affectés à une tâche ou la choisissent²⁹ et, dans l'ensemble, leur rôle est faiblement prescrit et standardisé³⁰. La variété de comportements, la durée et la nature des interactions paraissent ainsi directement corrélées aux statuts socioprofessionnels individuels et à la disponibilité de chacun : à l'autonomie plus ou moins importante des personnes s'engageant par conviction³¹ correspond la réserve ou au contraire le surinvestissement du demandeur d'asile logé dans un centre géré par l'association, impliqué pour se rendre utile, tuer le temps, renforcer les réseaux d'aide³².

Les agents de sécurité, une autre catégorie de personnels, stationnent aux portes d'entrée et de sortie pendant toute la durée de leur service. Salariés par une société extérieure, ils sont généralement originaires d'Afrique de l'Ouest ou du Maghreb, installés en France depuis une quinzaine d'années environ. Leur poste dans la Bulle leur octroie une vue générale de l'espace central, des bureaux et du premier étage de direction, leur permettant d'anticiper des consignes ou de signaler directement des problèmes sans passer par les personnels intermédiaires. Cette position est différemment investie par les agents. Certains ont adhéré au premier accueil proposé par le CPA et ont tenté de s'impliquer davantage, notamment en usant de leurs connaissances des langues. Cet engagement a été négocié individuellement au travers d'interactions délibérément affichées avec les hébergés ou les autres salariés³³. C'est le cas de Mohammed, qui développe une relation de confiance avec un des responsables du centre. Particulièrement à l'aise avec les enfants, souriant, disponible, il se

28. Le nombre de candidats au bénévolat dans le CPA a surpris l'association. Leur composition est fortement hétérogène, en statut et en implication.

29. Par exemple, accompagner les nouveaux hébergés de la Bulle à la Halle, les faire passer par le photomaton, s'occuper de la laverie ou du vestiaire, deux postes très investis.

30. PIAN, 2017.

31. Voir aussi, à l'ouverture du CPA, le *speed dating* organisé à la mairie de Paris : <https://www.emmaus-solidarite.org/le-centre-de-premier-accueil-des-personnes-migrantes/>

32. Cette implication ouvre l'accès à des aides et des prises en charge diverses, à tout le moins d'un soutien et de réseaux d'amitié étendus. Dans un cas au moins, un demandeur d'asile, dubliné, hébergé dans un centre Emmaüs et bénévole au CPA, est passé en environ un an en procédure normale, puis a obtenu un statut de réfugié et a été recruté comme salarié dans le centre. Ce « conte de fées » a induit une double loyauté envers le centre et l'État. Voir LAMINE, dans Collectif « La Bulle 10.11.2016 31.03.2018 », Emmaüs Solidarité, mars 2018.

33. Ce changement informel de fonction n'a pas été suivi par tous les agents de sécurité, qui s'en sont tenus à une stricte neutralité, notamment en raison du précédent d'un agent ayant « fait du *business* », comme le rapporte le responsable de la Bulle.

positionne comme un médiateur informel, un quasi-auxiliaire socio-éducatif affecté au seuil de la Bulle ; de façon significative et depuis sa position d'entre-deux, il écrira un texte intitulé « Dans la peau du migrant³⁴ », exposé lors de la cérémonie de fermeture du CPA.

Entre ce dispositif spatial et l'hétérogénéité des salariés se trouvent les sujets dans leur diversité : exilés au premier chef, à la fois acteurs et publics. Ils sont en effet ici considérés comme des acteurs à part entière – sinon les acteurs princesps – et ne cessent de se positionner par rapport aux informations reçues et de faire des choix d'action. Il s'agit d'action au sens où l'entend Goffman, qui se différencie de la routine quotidienne : l'action « risquée » de la « vie dangereuse³⁵ ». Dans le cas de la migration compliquée par la violence (de la guerre, du conflit intra familial, de la pauvreté, etc.), le « choix forcé³⁶ » épuise l'acteur en même temps qu'il le stimule pour agir, entre deux injonctions contraires, la volonté de s'individualiser, d'acquérir l'accès aux ressources d'information et celle de ne pas attirer l'attention de l'administration sur soi.

LA POSITION PARADOXALE DES « TRADUISANTS »

Si le responsable de la Bulle revendique qu'il « ne parle pas leurs langues et, tant mieux, cela leur laisse un espace de liberté où [il] n'interfère pas³⁷ », la connaissance des langues des personnels auxiliaires doit contribuer à maintenir la fluidité du public entrant et est assimilée à des formes de prestations. La plupart des ASE interrogés sont conscients de l'utilité de leur présence pour « informer et rassurer », mais soulignent toutefois qu'il leur est demandé de traduire « ce qu'on leur demande » :

34. « Dans la peau du migrant

1/ J'ai perdu mon premier abri quand j'ai vu le jour. Une fois encore je me vois renaître dans le monde nouveau qui m'est destiné. Le ciel bleu comme les toits, la chaleur et la pluie. Puis la neige et le froid. Ils étaient les quatre murs de ma nouvelle demeure, on me nomme le MIGRANT...

2/ Nous n'avons pas bravé les terres, les déserts et les mers par faiblesse ou par peur mais plutôt par respect du droit à la vie. Cette vie pour l'existence de laquelle le monde du Bien se bat nuit et jour. Nous n'en sommes qu'une brique de plus.

3/ Vous me voyez de loin et me considérez comme un vulnérable ou un faible. Je vous répondrai : imaginez ce que j'ai parcouru et vécu et vous n'y verrez que la force et le courage, guidés par l'espoir de jours meilleurs.

4/ Un jour on me pointa du doigt un grand ballon avec ses couleurs : jaune, blanc, gris. Soutenu par de l'air il donnait l'impression d'une liberté en cage : c'était la BULLE, un espoir, une lumière de vie, un nouvel élan, une porte qui s'ouvre sur LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Merci la France.

Mohammed ».

35. GOFFMAN, 1974, p. 141-142.

36. SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2018.

37. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

Votre rôle, si on a besoin de traduction, on va vous appeler pour participer à l'entretien (déclaratif), c'est-à-dire, pour faciliter l'entretien [...] Parfois, on n'a pas le temps d'expliquer, c'est assez rapide [...] Certains ASOE se servent de leurs compétences, font du bricolage, reformulent les phrases (comme) "*When bye bye Afghanistan?*", c'est un geste affectif pour se faire comprendre [...] Certains s'ennuient si on prend le temps d'expliquer (dans la langue), ils n'ont pas le temps, 80 personnes à recevoir, c'est entre 5 à 10 min maximum, alors que, des fois, il faudrait entre 15 et 20 min pour expliquer les règles, ce qui va se passer, pour pas que la personne se retrouve à la rue le lendemain³⁸.

Cette « facilitation » de la traduction circonscrit la marge d'action d'une catégorie large de personnel, ici désignés sous le néologisme de « traduisants » : il ne s'agit pas vraiment de traduire, mais de communiquer ; moins qu'une traduction ou qu'une médiation, c'est une explication complémentaire, partiellement réparatrice des malentendus engendrés par la situation (administrative, politique, structurelle, financière, etc.)

Plus généralement, cette fonction réparatrice partielle, incomplète, s'inscrit dans un postulat d'intelligibilité plus large, dans lequel la présence ponctuelle d'interprètes, de médiateurs et de salariés traduisants, mais aussi de panneaux et visuels d'orientation, semble à elle seule garantir un niveau de traduction suffisant, sans que l'intelligibilité du message (niveau de langue, termes adaptés, dialectes ou bien erreurs de traduction³⁹) ne soit véritablement prise en compte. La représentation de la traduction subsume l'efficacité de la traduction proprement dite, plaçant de fait les traduisants dans une position paradoxale et précaire.

Car dans le même temps les interactions entre exilés et salariés sont soumises à des normes plus ou moins formulées, dont la durée et les destinataires constituent des éléments centraux. Trop longue, réduite à une personne plutôt qu'à un groupe, cette durée signale un problème qui doit être rapporté aux supérieurs hiérarchiques. Le traduisant est ainsi toujours menacé dans sa position. « Au début, j'expliquais à ceux qui n'avaient pas compris. Puis on m'a dit : tu passes trop de temps avec eux, tu dois t'occuper des autres aussi », signale un salarié (M., CPA, nov. 2017). L'ambiguïté de la position des salariés locuteurs apparaît paradoxalement renforcée par leur expérience personnelle de

38. Extrait d'entretien avec A., ancien ASE au CPA, septembre 2020.

39. L'utilisation de Google translate a été confirmée oralement par des cadres de la Bulle. Le panneau central d'accueil dans le CPA, intitulé « Bienvenue » comporte une erreur en persan et signifie « Venu bien ». Des traductions sur feuilles manuscrites apparaissent particulièrement erronées.

la demande d'asile, par une proximité toujours suspectée de connivence, voire d'une « filière de la langue⁴⁰ ». Cette fonction des traduisants-pairs est parfois utilisée à leur insu : lors du plan grand froid établi à l'hiver 2017, caractérisé par l'installation de lits de camp dans la Bulle, un responsable explique :

Les migrants ont des stratégies : le message que tu donnes dans la Bulle, il sera retransmis par WhatsApp à l'extérieur, il sera déformé. S'il reste 20 places, tu signales qu'il en reste moins, pour éviter les problèmes à l'entrée [...]. Tu fais la même chose avec certains salariés qui vont leur dire dans la langue, tu ne leur dis pas tout⁴¹.

L'anticipation de l'agentivité des exilés, entre l'intérieur et à l'extérieur de la Bulle, intègre donc, dans cet exemple, la position d'entre-deux des traduisants. Moins que le statut différencié des exilés dans les campements et des réfugiés statutaires salariés, c'est la « communauté », dans toute la charge polysémique et imprécise des connotations de cette notion, qui est convoquée pour relier les ressortissants d'un même pays d'origine et de langue⁴².

Cette proximité tour à tour désirable et dangereuse du traduisant avec le public cible est elle-même médiée par le niveau de maîtrise du français, élément central d'un statut d'intermédiaire opérationnel entre les hébergés et l'institution d'accueil – l'État –, la médiation interculturelle proprement dite étant ici appréhendée moins comme un ensemble de pratiques constatées que comme un statut octroyé, dans des conditions peu définies, à certains. Les quelques rares « médiateurs » statutaires partagent cependant la qualité de bien parler le français, d'être « intégrés », et d'avoir su faire valoir leur double compétence (le français, plusieurs langues de la migration). Les auxiliaires socio-éducatifs « traduisants » ont été recrutés, explique une cadre de l'association, dans « une combinaison gagnant-gagnant » : leur maîtrise des langues de la migration leur garantit un poste que leur niveau approximatif de français « ne leur aurait jamais permis, personne ne les aurait recrutés » ; ils seraient ainsi les grands bénéficiaires de ce marché de travail déterminé par la situation d'urgence⁴³. L'une des conséquences de cette maîtrise imparfaite du français est pourtant de fragiliser leur position et leur statut – « Tu comprends ce que je dis ? » demande sèchement un coordonnateur à un ASE face à des exilés –, et en conséquence de freiner leurs initiatives – plusieurs d'entre eux, au CPA

40. MAHROUG & BOUAGGA, 2020.

41. Entretien avec un responsable de la Bulle, déc. 2017.

42. Ces données proviennent d'entretiens informels répétés, mais non systématiques, menés par A. GALITZINE-LOUMPET avec l'un des responsables de la Bulle entre déc. 2017 et mars 2018.

43. Entretien avec G., Centre d'hébergement d'urgence, Ivry, mars 2019.

comme dans d'autres centres, seront sanctionnés pour avoir tenté de résoudre un différend dans la langue sans l'autorisation d'un référent hiérarchique.

Face à la hiérarchie de la Bulle, la solidarité de l'équipe est également répartie en sous-groupes d'expérience, à l'instar de « Ceux qui ont traversé la Méditerranée ensemble⁴⁴ ». Ces solidarités se distinguent de celles liées à l'usage de certaines langues qui se sont parfois imposées comme des sortes de *lingua franca*, le plus souvent par le fait des personnels issus de l'immigration (« Pourquoi tu ne parles pas l'arabe, toi qui parles mal le français ? » demande une salariée arabophone à un ASE réfugié, en présence de personnels exclusivement francophones) ; à l'inverse en effet, les personnels réfugiés s'interdisent le plus souvent de communiquer entre eux dans leur langue en présence d'autres personnels. La langue de travail reste exclusivement le français.

On retrouve là la singularité de la position d'*outsider* du traduisant non salarié par l'association, à l'instar de M. ou de A., agents de sécurité. Tous deux n'ont ni la même origine, ni les mêmes parcours d'études et professionnels (l'un est titulaire d'un master et ce travail est vécu comme temporaire), ni les mêmes types de comportements ou de connivence individuellement négociés avec les cadres et salariés de la Bulle. Néanmoins, ils possèdent la capacité d'agir, dans une marge étroite, là où les salariés doivent attendre une approbation. Ainsi A., qui tente d'adoucir la remise à la rue de familles pour lesquelles un hébergement d'urgence n'a pu être trouvé en usant d'une langue commune et est, en retour, fréquemment et violemment pris à partie dans cette même langue au point d'en être hanté, est le seul à se mettre à danser avec les hébergés dans le petit dôme du Good Chance Theater⁴⁵ adossé à la Bulle les derniers mois de son fonctionnement. Prenant soin de quitter l'uniforme de sa fonction, de prévenir les uns et les autres, inquiet à l'idée d'une possible confusion des statuts qui lui serait préjudiciable, se permettant d'interpeller des exilés dans leur langue commune, il sera doublement félicité par les hébergés et les cadres de l'association, en présence desquels aucun autre salarié ne s'autorisera à danser sauf à la marge du cercle et discrètement. De fait, en ôtant son gilet, en laissant agir sa compétence (inter)culturelle, réussit-il à rendre sensible un espace d'entente au-delà de la stricte répartition des rôles.

44. Cette expression désigne les réfugiés statutaires recrutés qui sont passés par la Méditerranée, à la différence de ceux qui ont parcouru la route des Balkans et, *a fortiori*, le personnel non réfugié.

45. Le Good Chance Theater est une association britannique de théâtre éphémère à destination des exilés, présente à partir de 2015 dans la Jungle de Calais et, depuis lors, dans différents autres lieux : <https://www.goodchance.org.uk/good-chance-france>.

ESPACES DE L'ATTENTE, ESPACES DE L'ENTENTE

À l'intérieur de l'espace d'interaction contrôlée, fonctionnelle de la Bulle, l'entente, même fugitive, participe des échanges réparateurs au sens de Goffman. Sous contrôle pour les salariés locuteurs d'une ou plusieurs langues, elle est au contraire aisée pour le chercheur, dont ni le temps ni la mobilité ne sont entravés ou soumis à des impératifs administratifs – sa position flottante en quelque sorte garantie par l'absence de gilet. En ce sens, il est celui qui ralentit les processus à l'œuvre, ouvre la relation dialogique subjective, d'autant plus s'il parle une ou plusieurs langues de la migration et que cette irruption de la langue, de son fait, apparaît le plus souvent inattendue.

Dans la plupart des cas, l'adresse dans la langue crée une forme de proximité immédiate : en quelques phrases de salutation, les locuteurs identifient l'origine de leur interlocuteur, et prennent connaissance de plusieurs « caractéristiques » de son statut⁴⁶. Entre le chercheur et l'exilé hébergé, elle institue un espace de référence et de connaissance qui permet des identifications et projections ; elle signale également des « techniques défensives » à l'exemple de l'usage de langues tierces – l'ourdou plutôt que du pashto ou du dari, par des Afghans ayant séjourné au Pakistan pour ne pas révéler leur appartenance et affiliation, pashtoune, tadjik ou hazara, ou encore un anglais « neutre ».

L'identification du chercheur à la société d'accueil ou à la structure de gestion des hébergés est parfois elle-même remise en question par d'autres formes de reconnaissance.

Par exemple, le dimanche 12 novembre 2017 à 7 h 30, le transfert débute dans un moment de confusion. Deux salariés d'Emmaüs sont présents pour orienter – concrètement distribuer – des hébergés qui ont vu la veille leur nom figurer sur les listes du transfert, identifiables par le dessin d'un petit bus. Ils se tiennent derrière une table qui forme un bureau et les protège des questions incessantes des hébergés inquiets. Les hébergés veulent être placés entre amis dans les mêmes cars, ne comprennent pas où ils sont envoyés. C'est un moment où le manque d'informations est anxiogène et aucun interprète n'est prévu. Une chercheuse parlant parfaitement l'ourdou et un peu le pashto est présente et porte exceptionnellement la chasuble bleue des bénévoles. Elle s'adresse en ourdou à des Afghans ayant habité au Pakistan et donc ourdouphones : « On vous dit que vous pouvez vous mettre par groupe de trois et demander à partir ensemble ». C'est une interaction chargée, pleine de sensibilité. La reconnaissance mutuelle rassure et installe immédiatement la familiarité. Pourtant, il est compliqué pour les hébergés de situer cette interprète ponctuelle qui ne peut garantir ce qu'elle affirme. La chercheuse locutrice avec la chasuble

46. GOFFMAN, 1974.

brouille les pistes : cette jeune femme parle couramment leur langue, connaît intimement le Pakistan où ils ont vécu, tout le montre, son maintien et son code vestimentaire (tresse, tunique *kurta*, anneau de nez). Pourtant sa posture, le port de la chasuble qui l'assimile à la direction d'Emmaüs, trouble. Les exilés sont déstabilisés et tentent de la « situer ». S'il y a eu reconnaissance, celle-ci ouvre à une série d'étonnements et de questions. Cet exemple d'instabilité de l'information s'oppose à l'absence de toute forme de médiation ; ainsi, lors du même transfert, un jeune Hazara (mineur déclaré majeur) s'énerve : il est envoyé dans un centre avec des Afghans pashtounes et sans son « protecteur », lui-même Hazara, déjà parti du CPA. Le manque de traduction et de médiation, qui ne permet donc pas d'identifier le problème d'ordre culturel et personnel (conflit communautaire, anxiété du jeune Hazara), explique que ce moment devient particulièrement critique.

Assignés ou discrets, les marqueurs d'apparence ou les signes de familiarité, qui se superposent aux accents, postures, attitudes et regards, permettent la reconnaissance d'un espace de communication provisoire, c'est-à-dire d'entente. La reconnaissance est ici à prendre au sens de ce qui se joue dans l'interaction, le troisième sens développé par Ricœur dans *Parcours de la reconnaissance* (2004) : non pas seulement saisir un objet, l'identifier, mais « témoigner que l'on est redevable », créer le cadre d'une reconnaissance mutuelle ouvrant sur une autre forme de connaissance. Se développe ainsi un double espace : celui de l'entente, dans le sens de l'entendre et de l'entendu, au sein d'un contexte fragmenté de communication, et un espace d'« entente » au sens de Jacques Rancière, qui dépend moins des mots eux-mêmes que des « situations de parole » où les interlocuteurs se reconnaissent comme tels et peuvent alors dialoguer. « Car le problème n'est pas de s'entendre entre gens parlant, au propre ou au figuré, des “langues différentes”, pas plus que de remédier à des “pannes de langage” par l'invention de langages nouveaux. Il est de savoir si les sujets qui se font compter dans l'interlocution “sont” ou “ne sont pas”, s'ils parlent ou s'ils font du bruit⁴⁷ ».

Au CPA comme ailleurs, l'ouverture d'un espace de l'entente, au double sens de l'écoute et de la reconnaissance d'un intérêt, transforme radicalement la nature et la forme de l'écoute d'un récit qui n'est pas un entretien non directif au sens anthropologique ou sociologique⁴⁸. Ce jour de décembre 2017 dans la Bulle, en attendant la réunion collective, la discussion commence dans le double anglais bricolé de la chercheuse et du nouvel entrant et porte sur le CPA, puis, très vite, s'emballe : le jeune homme du Pakistan libère subitement une parole trop longtemps contenue, signifiant le double besoin d'être écouté

47. RANCIÈRE, 1995, p. 79.

48. DEMAZIÈRE, 2007.

et d'être cru. La puissance du désir d'être entendu appelle à un changement de langue – l'anglais ne suffit plus, trop pauvre, trop étranger. C'est une autre chercheuse de l'équipe, appelée, qui recueillera cette parole impossible à contenir en ourdou. Au-delà de la langue commune trouvée, le flot de paroles n'a besoin que de signes d'acquiescement pour se libérer, incoercible, marquant le souvenir des deux chercheuses impliquées.

Le cercle d'intimité provisoire ainsi ouvert superpose la disponibilité de l'écouter, les langues utilisées et une disposition spatiale particulière : c'est dans les marges du centre, sur les rebords de la Bulle aménagés en banquettes que ces formes d'échanges deviennent possibles, le mobilier se prêtant à une discussion plus longue, à l'écart du hall où l'« info coll » commence à se tenir. Marges de l'action également, qui permettent l'aparté c'est-à-dire la forme de proximité physique spécifique du tête-à-tête – pendant inverse de la parole de négociation, voire de supplication, qui se tient à l'entrée du CPA, où les locuteurs sont séparés par des barrières.

D'autres espaces sont le lieu d'ententes fugitives, à l'instar du seuil extérieur de la porte tournante ouvrant sur la grande cour située entre la Bulle, la Halle et l'espace de soins. C'est, avec l'escalier d'accès à la halle d'hébergement, l'un des deux lieux où se retrouvent les fumeurs ; c'est aussi une sorte de zone intermédiaire où se rencontrent de façon moins formelle salariés, bénévoles, hébergés. Pour nombre de salariés qui y travaillent, la Bulle est progressivement devenue un espace bruyant et anxiogène. Le petit livre édité lors de la fermeture rend compte de cette difficulté : « Dans la Bulle, et plus largement dans le Centre, chacun a dû développer des stratégies personnelles pour réussir à faire face à une situation d'une dureté sans doute sous-estimée⁴⁹ ». Cette tension s'est accrue au fur et à mesure que se transformaient les conditions de travail et que s'imposait le sentiment d'être partie prenante d'une « usine à faire de la file » et du tri. « Avant, les parcours [des exilés], on les entendait plus, c'était difficile à entendre, mais c'était plus facile de travailler, parce qu'il y avait de l'humain » précise une des salariées, constatant la raréfaction des interactions avec les hébergés : « Il y a quelque chose dans la Bulle qui fait que non, pour parler, il faut aller dehors » (entretien de mars 2018).

Ce « dehors » est celui de la décompression et de l'échange entre collègues et, notamment, avec les collègues réfugiés capables de resituer et d'explicitier une attitude ou une parole d'exilé, qui a posé question. Hors des rapports de subordination et de contrôle, les interactions sont marquées par la plaisanterie et la bienveillance, une proximité physique rarement développée dans la Bulle. C'est aussi le lieu des confidences et de la mise en scène de soi à destination du chercheur, mais aussi devant un public d'hébergés : face à une situation

49. COLLECTIF, 2018. *La Bulle* 10.11.2016 - 31.03.2018, Emmaüs Solidarité.

de contrôle, face à la vulnérabilité et à la violence, il s'agit aussi de légitimer sa position, de tenter de (se) l'expliquer. À la question régulièrement posée des contacts maintenus hors du CPA, des salariés font part de leur désir de se protéger, parfois de sympathies inattendues et difficiles à formuler marquées par l'échange de numéros de téléphone, ou au contraire d'engagements plus militants : « Bah oui, j'en ai hébergé, j'allais faire comment ? Je parle la langue, on se comprend ! » De fait, une infrapolitique de l'entente et de ses effets borde les interactions professionnelles et les rend supportables aux acteurs.

Enfin, cet espace de seuil intérieur qui, une fois franchi, ouvre aux « îlots » d'hébergement est aussi celui d'interactions plus ouvertes avec des hébergés qui, sauf exception, ne reviendront jamais dans la Bulle : des cigarettes ou briquets s'échangent, des questions s'esquissent, timidement, dans un bricolage de diverses langues, des récits se livrent ou s'essayer dans l'espoir de préparer un entretien OFPRA – parfois, il s'agit seulement d'une proximité physique, de sourires. À ce titre, cette situation de seuil, liminale, métaphorise également la position du chercheur.

CONCLUSION : DES POSITIONS LIMINALES

Dans l'expérience de la migration, la notion de liminalité atteint les langues, les statuts, la reconnaissance comme un processus de mise en marge, de transformation de sa condition, et de ses pratiques d'action ou de recherche.

Il s'agit alors pour le chercheur de définir un positionnement liminal, *à la frontière*. Montrer qu'il partage la langue, certains des codes culturels, qu'il connaît certaines interrogations des enquêtés, qu'il est capable de pratiques langagières non institutionnelles, qu'il est provisoirement extérieur à son groupe par son statut particulier. En effet, l'exilé identifie immédiatement le non-exilé dans celui qui s'adresse à lui, il n'y a pas de communauté d'expérience possible avec le chercheur quand bien même il serait originaire du même pays : seule une langue commune institue l'espace d'une entente fugace, elle-même déplacée, une rupture provisoire de la vie simultanée – là-bas/ici –, pour reprendre Saïd lorsqu'il évoque l'expérience de l'exil⁵⁰.

On est là hors d'une enquête de terrain ethnographique classique avec, par exemple, partage de « *l'intimité culturelle* » de ceux qu'étudie le chercheur⁵¹ sur un temps suffisamment long pour en être familier. Ce n'est pas le cas dans le centre où tous les acteurs sont, de fait, de passage, « en transit ». L'observation *in situ*, outil privilégié de l'enquête, est ainsi vite déjouée même

50. SAÏD, 2008, p. 257.

51. HERZFELD, 2007.

si des éléments de la co-construction du savoir sont à l'œuvre. De la même façon, les positionnements sont moins stables que dans des ethnographies où les parties se connaissent sur un temps long, avec des entretiens planifiés par exemple. La « place » du chercheur, sans gilet ni chasuble, semble moins relever d'un positionnement réfléchi et construit que de la recherche d'une posture suffisamment décryptable et acceptable aux yeux des enquêtés pour ouvrir à la possibilité d'une entente. C'est la micro-interaction qui permet d'avancer dans la rencontre au sens goffmanien : « Ce que permet l'enquête *in situ*, c'est d'abord de se situer "au ras du sol", à une échelle microscopique, celle des interactions entre l'enquêteur et ses hôtes⁵². » Les interactions avec les exilés, qui mettent en jeu les représentations et les subjectivités des acteurs sont d'une nature singulière ; elles obligent à considérer les mouvements d'affect dans des situations sociales qui ne sont ni vraiment des « lieux d'obéissance aux règles », ni vraiment des « lieux d'infractions secrètes », mais un cadre où « des versions en miniature du processus judiciaire tout entier se déroulent à l'accélération⁵³ ». Ces enjeux en appellent ainsi à une nouvelle perspective méthodologique⁵⁴ où la langue en situation tiendrait une part centrale.

BIBLIOGRAPHIE

66

AGAMBEN Giorgio, 2024, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Rivages Poches, Paris, 80 p.

AL ZAHRE Nisrine & BOUAGGA Yasmine, 2018, « Tarhil -transfert », URL : <https://liminal.hypotheses.org/269> (consulté le 18/06/2021).

CANUT Cécile, 2001, « À la frontière des langues », in *Cahiers d'études africaines*, 163-164|2001, p.443-464, DOI: 10.4000/etudesafriaines.104

CANUT Cécile & GUELLOUZ Mariem, 2018, « Introduction. Langage et migration : état des lieux », in *Langage et société*, vol. 165, n° 3, p. 9-30.

COLLECTIF, 2018, *La Bulle 10.11.2016 - 31.03.2018*, non paginé, mars, auto-publié par l'association.

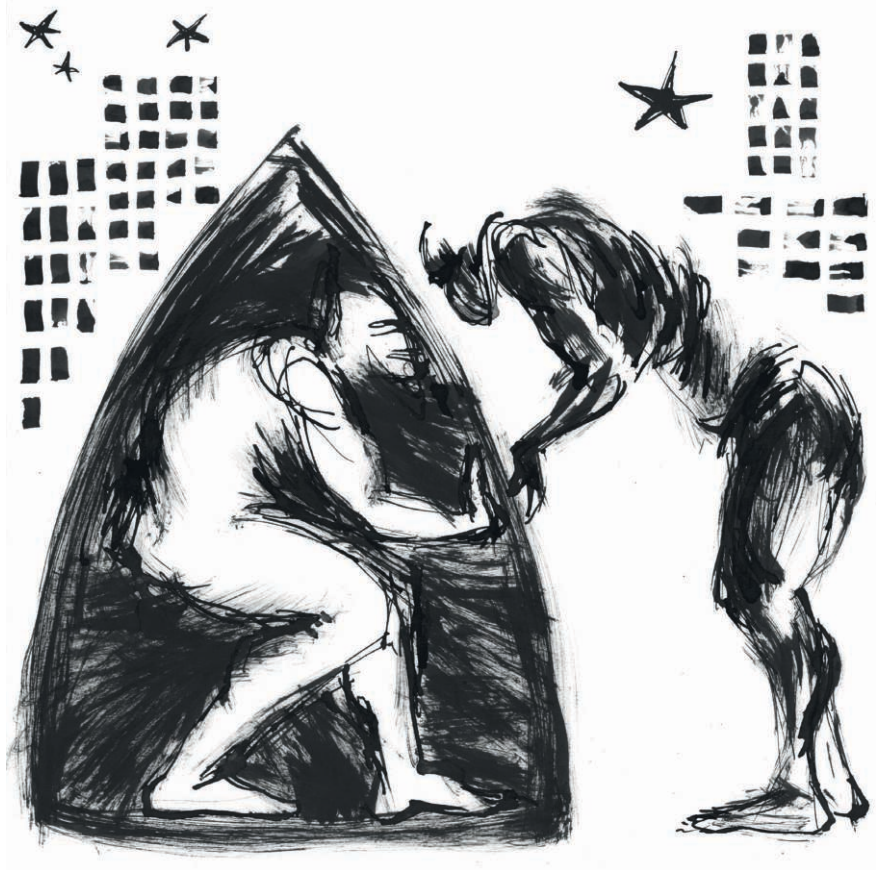
52. REVEL, 1989, p. 18.

53. GOFFMAN, 1973, p. 112.

54. Voir également l'épilogue de cet ouvrage.

- DAKHLIA Jocelyne, 2008, *Lingua franca. Histoire d'une langue en Méditerranée*. Actes Sud, Arles, 592 p.
- DEMAZIÈRE Didier, 2007, « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés », in *Langage et Société*, Maison des Sciences de L'homme Paris, p. 85-100, DOI : 10.3917/l.s.121.0085
- DERRIDA Jacques, 1998, *De l'Hospitalité* (Anne Dufourmantelle invite Jacques Derrida à répondre de), Calman-Lévy, Paris, 144 p.
- FAVRET-SAADA Jeanne, 2009, « Être affecté », *Désorceler*, L'Olivier, Paris, 172 p.
- FOUCAULT Michel, 2004, « Des espaces autres », in *Empan*, vol. 54, n° 2, p. 12-19, DOI : 10.3917/empa.054.0012
- FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et écrits*, 1976-1979, vol. III, Gallimard, Paris.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2019, « Enjeux de langues et conjonctures en situation migratoire », in CASTELAIN Arnold (dir.), 2019, *Traduction et Migration*, Presses de l'Inalco.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra et SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2020, « Traduire l'exil, l'enjeu central des langues », in *Plein Droit*, mars 2020, p. 3-8.
- GOFFMAN Erving, 1996 [1973], *La mise en scène de la vie quotidienne. 1, La présentation de soi*, Éd. de Minuit, Paris, 256 p.
- GOFFMAN Erving, 1974 [1967], *Les rites d'interaction*, Éditions de Minuit, Paris, 240 p.
- HERZFELD Michael, 2007, *L'intimité culturelle : poétique sociale de l'État-nation*, Presses de l'université de Laval, 285 p.
- LEGLISE Isabelle, 2017, « Multilinguisme et hétérogénéité des pratiques langagières. Nouveaux chantiers et enjeux du Global South », in *Langage et société*, p. 251- 266, DOI : 10.3917/l.s.160.0251

- MAHROUG Naoual & BOUAGGA Yasmine, 2020, « Demander l'asile dans sa langue », in *Traduire l'exil, l'enjeu central des langues*, in *Plein Droit*, mars, p 15-18.
- PEREC Georges, 2000 [1974], *Espèces d'espaces*, Galilée, Paris, 200 p.
- PIAN Anaïk, 2017, « Devenir interprète bénévole dans des associations de solidarité pour demandeurs d'asile et sans-papiers. Temporalités biographiques et institutionnelles », in *Sociologie*, vol. 8, n° 4, p. 351-368, DOI : 10.3917/socio.084.0351
- RANCIERE Jacques, 1995, *La Méésentente. Politique et Philosophie*, Éditions Galilée, Paris, 188 p.
- REVEL Jacques, 1989, « L'histoire au ras du sol », in LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village : la carrière d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, 1989, Gallimard, Paris.
- RICCEUR Paul, 2005, *Parcours de la reconnaissance, trois études*, Folio Essais, Paris, 448 p.
- SAINT-JOHN PERSE, 1944, « Neiges », dans *Exil*, Gallimard, Paris.
- SAÏD Edward, 2008, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Actes Sud, Arles, 757 p.
- SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, *La voix de ceux qui crient, rencontre avec des demandeurs d'asile*, Albin Michel, Paris, 320 p.
- VAN GENNEP Arnold, 1981 [1909], *Les rites de passages*, Stock, Paris, 124 p., URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/gennep_arnold_van/rites_de_passage/rites_de_passage.html (consulté le 18/06/2021).



RENCONTRE

Chapitre 2. Maraudes sur les campements parisiens : tractations de l'urgence

Ce chapitre s'intéresse à la pratique de maraudes d'information, dont la mission spécifique est d'informer les personnes migrantes à la rue sur la demande d'asile et les services de première nécessité. En 2016, dans un contexte de crise qui voit la constitution à Paris d'immenses campements de migrants, l'accès à l'hébergement et à la procédure d'asile est ainsi un enjeu crucial. Qu'implique le fait d'intervenir directement sur les campements dans ce contexte ? Qu'est-ce que les interactions des maraudeurs avec les personnes exilées en campement nous apprennent des zones grises du système d'accueil et de ses règles du jeu ? L'analyse s'articule autour des trois temps de la maraude : l'approche et l'identification des lieux de vie, la rencontre et l'interaction avec les personnes exilées, le résultat de l'échange et la négociation des règles du jeu. L'étude des maraudes d'information en situation met alors en lumière la centralité des langues dans l'établissement d'un dialogue, le poids des représentations et des processus de catégorisation ainsi que la diversité des stratégies déployées par les différents acteurs impliqués.

Mots-clés : maraude, campement, migrant, exilé, demandeurs d'asile, information, intervention sociale

Support teams on the Parisian camps: emergency negotiations

This chapter focuses on the role of the support teams that provide migrants living in informal camps with information on the asylum process and essential services. In 2016, as a result of the significant increase in the arrival of migrants and the subsequent emergence of informal camps in Paris, access to accommodation and the asylum process grew swiftly into a major societal issue. What do the interactions between these support team and migrants living in such informal camps unveil about the reception system's rules and grey areas? The analysis is centred on the three stages shaping the work of such support teams.

Firstly, identifying the camps' location and nature. Secondly, engaging with the migrants inhabiting these camps to better understand their needs. Thirdly, the outcomes of these exchanges and what they reveal about navigating the reception system. The analysis of the practices of these support teams reveals the critical role of language in their exchanges, the weight of representation and categorisation processes as well as the diversity of strategies employed by the actors involved.

Keywords: support team, informal camp, camps, migrant, immigrant, exile, asylum seekers, information, social intervention

CHAPITRE 2. MARAUDES SUR LES CAMPEMENTS PARISIENS : TRACTATIONS DE L'URGENCE

Pauline Doyen
Cessma, ICM

Si à l'origine le terme de « maraude » désignait le vol de denrées alimentaires et le pillage en temps de guerre, « être en maraude » signifiait par extension l'action de « rôder, être en promenade au hasard et parfois avec des intentions plus ou moins équivoques¹ ». Ce n'est que récemment, par analogie, que le mot de maraude recouvre le sens, aujourd'hui courant, de recherche pour assistance auprès des sans domicile fixe. Dès les premières pages de leur ouvrage *L'urgence sociale en action, ethnologie du Samu social de Paris*, Daniel Cefaï et Édouard Gardella soulignent que ce mot « intraduisible en d'autres langues, est devenu familier à tous les citoyens français² ». Il désigne les équipes mobiles qui viennent en aide aux personnes à la rue, très médiatisées pendant la période hivernale. Leur action n'en reste pas moins l'objet d'ambiguïtés : Cefaï et Gardella rappellent que les maraudeurs peuvent être à la fois perçus comme des « chevaliers modernes du secours au plus pauvre » et des « nettoyeur[s] d'espace public, complice[s] d'une politique répressive qui cache son nom sous des dehors de compassion³ ». Les maraudes s'inscrivent en effet dans le sillon d'un double héritage : coercitif d'une part, comme avant la réforme du Code pénal de 1994, lorsque « le vagabondage [était] considéré comme un délit (art. 269)⁴ » et que la Brigade d'assistance aux sans-abri (BAPSA) effectuait le « ramassage » des personnes à la rue ; humanitaire, d'autre part, dans la tradition de la charité chrétienne de l'assistance aux plus démunis.

Les maraudes telles que nous les connaissons depuis les années 1990 ont pour vocation de porter assistance à un public précaire en situation de rue, par le don de biens matériels (nourriture, couverture, vêtements, etc.), la proposition d'un hébergement d'urgence ou l'entretien du lien social avec ces personnes considérées comme marginalisées. Plusieurs déclinaisons de ce dispositif dit

1. « Maraude » Portail lexical [en ligne], Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL).

2. CÉFAÏ & GARDELLA, 2011, p. 16.

3. *Ibid.*, p. 17.

4. DECLERCK, 2001, p. 24.

de « veille sociale » cohabitent : professionnel ou bénévole, plus ou moins organisé, plus ou moins régulier. Les maraudes se distinguent des accueils de jour ou des centres d'hébergement par le fait que l'aide apportée n'est plus circonscrite à l'enceinte de structures dédiées mais qu'elles basent leur action sur le principe d'« aller vers » et font de la rue leur lieu d'intervention. Les équipes mobiles du Samu social de Paris⁵ en sont l'exemple typique, ayant par ailleurs déjà fait l'objet de plusieurs enquêtes ethnographiques⁶. Progressivement, des maraudes spécialisées ont émergé afin de répondre aux besoins spécifiques de certains publics précaires, par exemple les maraudes de l'*Amicale du Nid* pour les personnes qui se prostituent ou celles de l'association *Hors la Rue* qui s'adresse aux mineurs étrangers en situation de rue.

En 2015, alors que la France enregistrait un nombre record d'arrivées de personnes en demande de protection et sans solution d'hébergement, des milliers d'entre elles ont été maintenues à la rue à Paris et en Île-de-France, faute de places suffisantes dans les centres d'hébergement. Cette situation extrême a révélé les limites du système d'accueil des demandeurs d'asile, exacerbant les dysfonctionnements jusqu'alors restés relativement à la marge.

Avant la « crise de l'accueil⁷ », les personnes exilées en situation de rue étaient beaucoup moins nombreuses. Elles étaient accompagnées par les maraudes sociales de secteur (Emmaüs, Croix-Rouge française, etc.) et par l'Unité d'assistance aux sans-abri (UASA) de la Ville de Paris qui faisait le lien avec les dispositifs spécialisés (permanences juridiques, hébergement d'urgence, etc.). Face à la situation exceptionnelle des campements abritant plusieurs milliers de personnes en plein cœur de Paris⁸ et à l'incapacité de l'État à s'adapter rapidement à cette situation nouvelle, des dispositifs spécialisés ont été mis en place pour répondre à l'urgence de la situation. C'est dans ce cadre, et sur la demande de la Ville de Paris qu'a été créée la première maraude professionnelle dédiée au public migrant en campement.

Les maraudes sociales classiques sollicitées en 2015 pour répondre à la problématique des campements s'étaient trouvées en difficulté face à des personnes majoritairement non francophones et désireuses de s'inscrire dans une procédure juridique spécifique : la demande d'asile. Au dénuement

5. Fondé en 1994 avec pour mission d'améliorer la prise en charge des personnes sans-abri, le Samu social de Paris effectue quotidiennement des maraudes sociales et médicales nocturnes auprès des personnes en situation d'urgence sociale et/ou sanitaire avec pour but l'évaluation de leur situation et l'orientation vers les dispositifs adaptés (hébergement, accompagnement, etc.)

6. CEFĂI & GARDELLA, 2011 ; GARDELLA & LE MENER, 2011.

7. LENDARO, RODIER & VERTONGEN, 2019.

8. Des campements d'ampleur au cœur de Paris se sont notamment constitués quai d'Austerlitz (2015), Place de la République (2015), proche du métro Stalingrad (2016) et sur les quais du Canal Saint-Martin (2016-2018).

causé par l'absence de lieu d'hébergement et d'accès aux besoins de première nécessité, s'ajoutait le manque d'informations sur les démarches à effectuer pour demander l'asile et obtenir une prise en charge dans ce cadre. Si quelques associations et collectifs citoyens bricolaient alors des flyers pour tenter de pallier ce manque d'informations, rien n'avait été mis en place par les pouvoirs publics pour informer massivement et systématiquement les personnes nouvellement arrivées sur le territoire français.

Dans ce contexte, la Maraude-Migrants créée en 2016, cogérée par les associations Emmaüs Solidarité et France terre d'asile, avait pour mission d'informer les personnes en campement sur les modalités d'accès à la procédure d'asile et de réaliser une évaluation sociale et juridique des plus « vulnérables ». En 2017, la pérennisation des campements a conduit au renouvellement du projet de la Maraude-Migrants, toujours financé par la Ville de Paris et désormais uniquement confié à France terre d'asile. Alors que l'aide apportée aux personnes exilées en temps de « crise humanitaire » se concentre souvent sur les biens de première nécessité, le cœur d'intervention de cette maraude n'était ni celui de la mise à l'abri immédiate, ni de la distribution de biens matériels, mais bien celle de la délivrance d'informations. Dédiée aux « personnes migrantes sans domicile fixe à Paris⁹ », elle avait pour mission principale l'information des personnes en campement sur l'accès à la procédure d'asile et l'orientation vers les services de distribution alimentaire, vestimentaire et lieux d'hygiène. Cette mission ne pouvait être réalisée par une équipe de maraude sociale classique puisqu'elle demandait à la fois la maîtrise des langues parlées par les personnes exilées en campement et une connaissance précise du système de l'asile en France. Le premier point est essentiel, c'est entre autres la connaissance des langues parlées par les personnes exilées qui réunit les salariés qui constituent une « maraude » et partent ensemble sur les campements.

Mais que signifie le fait de faire une maraude dont l'objet premier n'est ni de distribuer des biens matériels, ni de formuler des propositions d'hébergement à des personnes pourtant dans une situation d'extrême précarité, mais simplement de les informer ? Quel statut donner à l'information dans ce contexte ? Qu'est-ce que ce cadre particulier d'intervention implique pour la relation aux personnes exilées ?

Si l'obtention de la bonne information est un préalable essentiel pour que les personnes exilées comprennent ce qu'elles doivent faire afin d'enregistrer leur demande d'asile et d'être hébergées, être informé ne garantit en rien l'accès effectif au dispositif d'accueil. De ce constat résulte le deuxième volet d'intervention de la maraude : l'identification des plus « vulnérables » parmi

9. France terre d'asile, « Projet Maraude-Migrants 75 » [en ligne].

les personnes rencontrées. Bien que présents quotidiennement sur le terrain, l'action des six intervenants de la Maraude-Migrants ne pouvait suffire à répondre à la situation de plusieurs centaines à plusieurs milliers de personnes (sur)vivant sur les campements. Dans un contexte de dysfonctionnement et de sous dimensionnement du système d'accueil, c'est la logique d'urgence et de priorisation des situations en fonction d'un certain nombre de critères qui sert de fil conducteur à l'intervention. Si elle ne propose pas de solution d'hébergement immédiate, la maraude de France terre d'asile a en effet pour rôle la mise en relation des personnes identifiées avec les acteurs susceptibles de leur apporter une aide d'urgence.

À la croisée de plusieurs sphères d'intervention (urgence sociale, séjour, protection de l'enfance) et de différents domaines de compétence (État, région, département, Ville de Paris), les maraudeurs sont ainsi tributaires de l'établissement de critères de prise en charge mis en place pour réguler l'accès à l'hébergement en fonction des situations administratives et des signes de vulnérabilité. Il leur incombe alors de caractériser l'urgence de la situation des personnes rencontrées, en s'inscrivant dans cet enchevêtrement de critères plus ou moins formalisés. La temporalité de l'urgence apparaît ici comme une composante essentielle du phénomène campement dans la mesure où elle rythme la vie de ses habitants et contribue à façonner les interactions entre ceux qui y vivent et ceux qui y interviennent.

Comment, dans ce contexte, se joue l'accès aux dispositifs de prise en charge ? Quelles stratégies de résistance sont mises en œuvre ? Qu'est-ce que les interactions des maraudeurs avec les personnes exilées en campement peuvent nous apprendre des zones grises du système d'accueil et de ses règles du jeu ?

Les questions et les pistes de réflexion soulevées ont été suscitées par ma pratique personnelle de la maraude d'information sur les campements parisiens. D'une part, à partir de mon expérience professionnelle de plus d'un an sur le terrain, entre 2017 et 2018, au sein d'une association d'accompagnement des demandeurs d'asile dont les actions sont majoritairement financées par les pouvoirs publics. D'autre part, à partir de mon engagement personnel au sein de différents collectifs et associations entre 2017 et 2020. Cette expérience plurielle m'a permis d'aborder les campements parisiens, et plus particulièrement l'activité de maraude d'information, depuis plusieurs points de vue et en différents contextes. Sociologue et membre du projet ANR Liminal, locutrice d'arabe, ma pratique de terrain s'est toujours accompagnée de questionnements liés à mon positionnement de chercheur. Cette position s'est révélée parfois ambiguë, à la fois actrice en tant que professionnelle du secteur de l'asile, et dans une posture de recherche critique, désireuse de mieux comprendre les logiques qui régissaient mon cadre d'intervention. Le cadre de l'échange entre le maraudeur et la personne aidée s'est immanquablement

superposé aux statuts d'enquêteur-enquêté. Si je n'ai pas toujours été dans une posture active de la recherche-action, la pratique de la maraude d'information, qui consiste à échanger quotidiennement avec les personnes exilées pour leur apporter information et soutien juridique, s'est révélée un observatoire précieux de ce que pouvait être la vie en exil. Témoin de premier plan du parcours résidentiel et administratif souvent compliqué des personnes exilées, ainsi que de leur mise en mots, je propose d'aborder dans ce texte les enjeux liés à la maraude d'information et à ses modalités d'intervention dans le contexte des campements parisiens. Ce retour sur mon expérience de terrain se fait au prisme de la réflexion sur les interactions et le rôle que la langue joue dans celles-ci. La langue arabe me permet d'avoir un accès privilégié aux exilés qui la parlent, pour certains, langue maternelle, pour d'autres, langue officielle dans leur pays, ou encore langue rencontrée dans les pays traversés. En fonction de sa charge symbolique, la langue est plus ou moins acceptée et permet l'échange.

Afin d'illustrer au mieux cette réflexion, l'analyse s'articule autour des trois temps de la maraude : l'approche et l'identification des lieux de vie, la rencontre et l'interaction avec les personnes exilées, le produit de cette interaction et la négociation des règles du jeu.

ESPACE APPROPRIÉ, ESPACE PARTAGÉ : LE CAMPMENT ENTRE LIEU DE VIE ET LIEU D'INTERVENTION

77

Rue Saint-Bruno, 5 septembre 2017 | Au pied de l'Église Saint-Bernard, une vingtaine de jeunes hommes, tous originaires de la Corne de l'Afrique, sont endormis sur des matelas et des cartons, parfois sans couverture.

Avenue de la porte des Poissonniers, 25 octobre 2017 | Plus d'une centaine de personnes occupent le trottoir d'une rue peu fréquentée. Tentes, cabanes ou matelas à même le sol. Les Afghans ont aménagé des espaces communs : un feu, un tapis, une étagère.

Port de la Villette, mai 2018 | Le campement dit du « Millénaire », du nom du centre commercial tout proche, abrite plus de 1500 personnes qui dorment dans des tentes entassées sur les deux quais du canal Saint-Denis. Ce campement est si grand qu'il s'étale sur plusieurs centaines de mètres des deux côtés, des tentes sont installées sous plusieurs ponts successifs qui enjambent le canal. Des hommes, des femmes et des enfants de dizaines de nationalités différentes peuplent ce lieu à peine aménagé. Seulement quelques

robinets et cabines de toilettes, en nombre insuffisant, ont été installés par la Mairie.



Figure 1. Campement du Millénaire, porte de la Villette, 10 mai 2018

© mcsy

Porte d’Aubervilliers, décembre 2018 | Une cinquantaine de tentes sont installées sur un carré de pelouse coincé entre la sortie du périphérique, à quelques mètres seulement des tentes, et le périphérique intérieur en contrebas. Plus loin, une vingtaine de personnes dorment sans tente sur la pelouse au milieu du rond-point. Cette zone est toujours très fréquentée par des personnes qui mendient auprès des voitures arrêtées au feu rouge. Parfois, les conducteurs jettent des sacs de vêtements ou de la nourriture depuis leur voiture.

Ces quatre exemples parisiens illustrent la diversité de situations que recouvre le terme de campement. Qu’est-ce qui fait donc le campement ? Des milliers de personnes sous tentes au bord d’un canal à Paris ou quelques personnes sous des couvertures dans un jardin public ? Selon Marc Bernardot, « le campement c’est le logement *a minima* », une « solution élémentaire, lorsqu’il faut s’abriter et dormir sur le champ¹⁰ ». Dans la définition de ce

10. BERNARDOT, 2016.

qu'est le campement tel qu'on l'observe à Paris depuis 2015, la dimension urbaine est centrale. Si les formes d'appropriation de l'espace public sont multiples, le caractère précaire et éphémère des installations, à la marge et dans les interstices de la ville, est l'un de leurs points communs. Les personnes exilées qu'on y rencontre sont soumises au même régime d'exception juridico-politique¹¹ et partagent une même condition de précarité. Elles ont des préoccupations communes – demander l'asile, obtenir un titre de séjour, trouver un hébergement – et ont ainsi tendance à se rassembler. La notion de regroupement est essentielle : c'est aussi le nombre qui fait le campement. Il ne s'agit pas ici d'étudier les conditions d'émergence de ces lieux ni la diversité de leur forme, mais de s'intéresser à la représentation et à la fonction qu'ils occupent dans la logique d'intervention des maraudes.

REPÉRAGES

Comme les maraudes sociales classiques du Samu social ou de la Croix-Rouge, les maraudes spécialisées cherchent à repérer les abris et les lieux de vie des personnes ciblées par leur action. Or, les personnes exilées en situation de précarité ont tendance à s'installer dans des lieux discrets ou difficilement accessibles, du moins lorsqu'elles sont peu nombreuses – pour se cacher de la police ou d'éventuels dangers, mais aussi pour recréer un semblant d'abri, retrouver un espace d'intimité. Au gré des évacuations, des actions policières et de l'émergence de nouveaux lieux ressources, les campements se déplacent, se reforment et se transforment. La maraude a cela de particulier qu'elle est constamment en mouvement et prête attention aux signes de la présence des personnes qu'elle a pour mission d'accompagner.

Comment reconnaît-on un campement ? Il se trouve dans des lieux bien définis, proches de certains points d'intérêt (accueil de jour, préfecture, etc.) ou dans des zones isolées, parfois difficiles d'accès (au bord du périphérique ou sous un pont). Le campement se devine lorsqu'est décelée la tentative d'un abri, des sacs cachés en hauteur, derrière des barbelés, dans les arbres ou les buissons, des cartons laissés sur le sol ; lorsqu'on remarque les tentes, lorsqu'on découvre les corps. Les corps qu'on aperçoit recroquevillés sur un carton, sans couverture, ou dont on discerne la forme sous un drap, un duvet ou une bâche en plastique. C'est une expérience troublante de *compter les corps* alignés sous un pont ou sur une pelouse. Compter pour recenser le nombre de personnes exilées à la rue. Les maraudes réalisées tôt le matin sont le meilleur moyen pour repérer de nouveaux lieux de vie et évaluer l'évolution de la situation : l'augmentation du nombre de personnes à la rue est liée au nombre de tentes et au nombre de

11. AGIER, 2008 & 2014.

corps allongés. Certains indicateurs sont consciencieusement notés : le nombre de personnes sans tente, le nombre de personnes sans couverture, tout comme la présence d'indices sur l'identité des personnes qui vivent sur le campement visité. La présence de poussettes ou de chaussures d'enfants par exemple semble indiquer que des familles sont sur place. Avant même qu'elles ne se soient exprimées, les personnes sont ainsi exposées, catégorisées.

Certains points de campement ne servent que pour la nuit. Le matin, les personnes plient bagage, cachent leurs affaires ou les emportent avec elles. Si l'on ne *sait* pas, impossible d'imaginer le théâtre qui se joue à la nuit tombée. D'autres espaces sont clairement appropriés par les personnes exilées et aménagés pour devenir des lieux de vie temporaires. Des cabanes sont construites avec du bois, de la tôle, du tissu. Des meubles sont récupérés et installés pour organiser la vie en suspens et gérer l'attente. Les exilés sont ainsi identifiés par leur dénuement et leur fréquentation de certains endroits : le campement, mais aussi les distributions de nourriture, les points d'eau où ils se lavent, les bibliothèques où ils rechargent leur téléphone et se reposent, etc. Ces lieux ressources sont des points de repère pour les maraudes. Les identifier et les fréquenter sert à provoquer la rencontre. Ils deviennent leur lieu d'intervention.

UN LIEU DE VIE EXPOSÉ

80

Le campement est aussi une histoire de territoire et de frontières. Si les limites du campement et l'entrée du lieu peuvent parfois être symbolisées par des grilles, des pierres, des constructions plus ou moins abouties, ses frontières sont souvent invisibles. La particularité du campement comme lieu d'intervention des maraudes, bénévoles ou professionnelles, réside ainsi dans l'ambivalence entre son statut d'espace public et privé : où commence le campement, où finit-il ? Pour franchir la frontière, souvent il suffit d'un pas. Installé au cœur de la ville ou dans ses interstices, le campement est public, il donne à voir. Parfois, il est même là *pour être vu*. Les personnes exilées qui y vivent sont ainsi exposées : elles ne bénéficient d'aucune protection physique et de très peu de moyens pour concrétiser la frontière entre l'espace approprié et l'espace public.

« No photo ». Ces mots en majuscules sont ceux d'un panneau accroché à un grillage du campement du Millénaire qui, en 2018, a rassemblé plus de 1500 personnes exilées au bord du canal Saint-Denis à Paris. Après plusieurs mois sans évacuation massive, ce campement de près de 800 tentes était installé sur le bord du canal, quai du Lot. Plusieurs fois par jour, la navette fluviale traversait ce campement et certains de ses passagers, médusés, prenaient des photos de l'impensable qui défilait devant leurs yeux. Dans son article sur « La Jungle de Calais », Alexandra Galitzine-Loumpet explique que « la jungle est un "lieu miroir" [...] dans une proximité plaçant directement face à l'expérience

des camps ou au désenchantement de l'idéal démocratique¹² ». Ce panneau « No photo » cristallise ainsi la rencontre de deux subjectivités : l'étonnement et l'effroi ressenti face à un tel spectacle d'une part, la volonté des personnes en campement de rappeler leur statut d'être humain et leur volonté d'être traitées avec dignité, d'autre part.

Le campement matérialise ainsi le maintien des exilés en dehors des dispositifs de prise en charge, dans un régime d'exception où le gouvernement et la négligence des corps réduisent les personnes exilées à leur dimension biologique¹³. Les riverains qui passent quotidiennement devant ces installations sont ainsi témoins de scènes de la vie quotidienne qui relèvent normalement de l'ordre de l'intime : dormir, s'habiller, se laver. Pour ceux qui ont la chance de disposer d'un abri, d'une cabane ou d'une tente, ces minces séparations sont la seule barrière qu'ils peuvent mettre entre eux et le monde extérieur. Maigre protection. La notion de propriété est toute relative dans des espaces ouverts et si exposés : les tentes sont souvent des territoires partagés, vendus¹⁴, volés et violés. Même quand tentes et cabanes sont fermées, cela n'empêche pas certains de s'y inviter, d'en ouvrir les portes pour solliciter ceux qui s'y sont réfugiés. Bien qu'un espace au périmètre flou, le campement est le lieu d'intervention de multiples acteurs. Être connu et reconnu, être identifié comme un acteur bienveillant par ses habitants est ainsi un enjeu de taille pour qui a pour mission l'accompagnement des personnes exilées à la rue.

La localisation du campement dans la ville traduit par ailleurs un positionnement particulier des exilés qui y vivent par rapport au système de l'asile. Les campements situés à proximité des lieux d'entrée dans la procédure d'asile, comme la plateforme d'accueil à Jaurès, la préfecture porte de Clignancourt ou le centre humanitaire porte de la Chapelle, sont essentiellement occupés par des personnes qui n'ont pas encore enregistré leur demande d'asile ou sont en début de procédure, et qui attendent toujours une proposition d'hébergement. D'une autre manière, l'emplacement de certains campements, à la périphérie de la ville ou dans des zones à l'abri des regards (chantiers, ponts, décharges), représente le régime d'exclusion qui s'inscrit dans le temps long lorsque certains exilés sont maintenus hors des dispositifs de prise en charge. Privés de tout droit à l'hébergement, ils se maintiennent volontairement loin des dispositifs et des acteurs qui y sont associés, souhaitant de ce fait échapper aux mécanismes d'empêchement et de contrôle les ciblant spécifiquement. Dans ce cadre, les maraudes d'information ont un rôle

12. GALITZINE-LOUMPET, 2018, p. 110.

13. MEMMI & FASSIN, 2004.

14. Les places de tente peuvent faire l'objet de trafic de la part d'exilés et/ou de passeurs qui exercent un certain contrôle sur les personnes du campement. Une place de tente peut par exemple être vendue 10 € la nuit à une personne qui vient d'arriver et ne sait pas où dormir.

important à jouer dans la compréhension des situations des personnes exilées à la rue.

Une fois ces lieux identifiés comme lieu de vie et/ou de rassemblement des personnes exilées, comment se construit le cadre de l'intervention ? Conscients de ces disparités spatiales et administratives, les maraudeurs adaptent leur action et leur discours en fonction de la situation des personnes rencontrées.



Figure 2. Porte de la Chapelle, Saint-Denis, en face de l'entrée de l'ancien CPA, Juin 2019

© agl, mcsy

RENCONTRE

« Le moment de l'approche passé, la conversation est engagée par des formules typiques comme : "Bonsoir, c'est l'Samu social ! Vous allez bien ? Vous voulez pas une petite soupe ? Un petit café¹⁵ ?" » Contrairement aux maraudes nocturnes des équipes mobiles du Samu social ou à d'autres maraudes dédiées aux personnes sans abri, les maraudes d'information ne proposent rien de concret et d'immédiatement identifiable. Ni thé, ni nourriture, ni couvertures, l'aide apportée est basée sur la transmission d'informations et l'analyse de la situation administrative des personnes rencontrées. Dès lors, comment est introduit l'échange et comment se construit la relation d'aide ? Les maraudeurs cherchent en premier lieu à identifier un besoin pour y répondre. Dans ce cadre, il est intéressant d'étudier les modalités de communication qui structurent la rencontre et l'échange, d'interroger les automatismes et les ficelles du métier adoptés par les maraudes dont le but premier est d'informer.

15. GARDELLA & LE MENER, 2011.

RÉPONDRE À UN BESOIN

En effet, si la maraude fréquente les campements et autres lieux ressources comme les distributions de nourriture, c'est parce qu'elle présume que les personnes qui s'y trouvent sont nécessairement « dans le besoin ». Dans ces situations, le besoin n'est pas exprimé par les premiers concernés, il est supposé. Avant même de s'être manifestées, les personnes sont déjà catégorisées : certainement sans hébergement et sans ressource, possiblement en procédure d'asile ou en demande de titre de séjour. De cette manière, l'« aller vers » est un principe d'intervention qui repose beaucoup sur l'anticipation des besoins des personnes ciblées. Or, cette première identification se fait d'abord à partir des éléments visibles et de la connaissance du contexte.

Ce matin, lors d'une évacuation de campement à Saint-Denis, deux jeunes hommes afghans sont en train de ranger ce qu'il y a dans une tente. Je leur demande s'ils comptent monter dans le bus, s'ils veulent bénéficier de l'hébergement qui leur est proposé, s'ils ont besoin d'explications sur ce qu'il est en train de se passer. Ils me répondent qu'ils n'en ont pas besoin, qu'ils sont déjà réfugiés et hébergés. Ils sont justement venus aider les associations à récupérer le matériel, couvertures et tentes, pour qu'il ne soit pas jeté par les services de nettoyage municipaux¹⁶.

Il s'agit ici d'une erreur fondée sur le jugement au faciès de la personne (afghane) et sur la prépondérance donnée au contexte (dans une tente, un matin d'évacuation). La même méprise, la supposition d'un besoin, se retrouve dans cette deuxième situation :

Un après-midi, porte d'Aubervilliers, je salue un jeune homme allongé sur un matelas au milieu de la pelouse du jardin Anaïs Nin¹⁷. Je lui demande comment il va, d'où il vient, s'il a besoin d'aide, s'il a déjà commencé sa demande d'asile. Il me répond tranquillement que tout va bien : il est hébergé dans un centre dans une autre région de France. Il est simplement venu rendre visite à des amis qui viennent d'arriver et qui, eux, ne sont pas hébergés¹⁸.

16. Notes de terrain, 7 novembre 2019.

17. Après l'évacuation du campement du Millénaire situé porte de la Villette fin mai 2018, un autre campement s'est reconstitué porte d'Aubervilliers. Le jardin Anaïs Nin est ainsi devenu un lieu de rassemblement très fréquenté par les personnes exilées et les différents acteurs qui leur viennent en aide.

18. Notes de terrain, août 2018.

Ces deux exemples rappellent que les apparences sont parfois trompeuses et que la scène observée peut induire en erreur même un professionnel familier du contexte. Engager la conversation est alors le seul moyen de dépasser la première impression et de déterminer si la personne peut effectivement être intéressée par l'action de la maraude d'information, la connaissance qu'elle a du système d'accueil et l'appui juridique pouvant être apporté.

Les lieux fréquentés par les personnes exilées sont souvent exposés. Dans les configurations détaillées plus haut, les campements parisiens sont en extérieur, accessibles depuis la rue lorsqu'ils ne sont pas tout simplement sur la rue. Les personnes qui y vivent ou s'y rassemblent peuvent être assises sur un banc bricolé, un muret ou à même le sol, seules ou en groupe. Certaines sont dans leur tente, jouent aux cartes, discutent autour du feu ou pianotent sur leur téléphone, d'autres ne font rien, elles sont là, elles attendent. Faire du campement son lieu d'intervention implique ainsi de franchir plusieurs frontières : une frontière spatiale d'abord, puis une frontière sociale. Entrer dans un campement préalablement identifié est chose facile. Faire accepter sa présence et aborder quelqu'un qui n'a rien demandé n'est en revanche pas toujours évident, même lorsqu'il s'agit de proposer de l'aide. Si l'approche d'une équipe de maraude peut susciter l'intérêt de certaines personnes du campement qui d'elles-mêmes vont introduire l'échange, l'arrivée d'associations crée parfois de la méfiance voire du rejet de la part des personnes exilées. Ce positionnement qu'adoptent les personnes en campement vis-à-vis des associations peut être à la fois lié à un parcours individuel particulier et à un contexte précis. Une personne ou un groupe de personnes qui sont depuis longtemps à la rue, ont essuyé plusieurs échecs dans leur parcours et qui seraient aujourd'hui exclues du système (de l'asile, de l'hébergement, etc.), peuvent se révéler méfiantes, peu enclines à engager la conversation, voire se montrer agressives. Au regard de leur propre expérience et de là où elles en sont aujourd'hui, elles sont nombreuses à considérer que les acteurs associatifs « ne servent à rien » et « ne sont payés à rien faire » (même si nombre d'entre eux sont bénévoles). Elles disent ne plus vouloir être dérangées ni perdre du temps avec des discours qui ne leur apportent aucune solution concrète. Cette attitude se retrouve également chez des personnes qui vivent sur des campements déjà établis depuis plusieurs mois, atteignant plus d'un millier de personnes et dont les conditions se sont extrêmement dégradées¹⁹. Dans ce cadre, une personne présente à Paris depuis quelques semaines pourra se montrer tout aussi hostile qu'une autre ayant déjà plusieurs années de demande d'asile et de situation précaire derrière elle. Les associations et collectifs qui apportent une aide matérielle sont souvent mieux tolérés, même si la distribution peut alors faire l'objet de tensions. C'est plus compliqué pour les maraudes d'information dont

19. Le campement du Millénaire en 2018, celui de porte d'Aubervilliers en 2019 et de Saint-Denis en 2020.

l'action repose sur le dialogue. D'autres contextes sont plus propices à l'échange. Les associations sont parfois attendues, par exemple lorsque les personnes exilées rencontrent un problème précis et ont besoin d'aide pour le résoudre (conseil juridique, carte de paiement bloquée, etc.) ou lorsque des personnes viennent tout juste d'arriver à Paris et ont plein de questions sur le fonctionnement du système de l'asile et de l'hébergement en France.

Il n'est pas question ici de généraliser les situations, ni les comportements, mais de mettre en lumière les facteurs qui influencent en partie les interactions entre les associations qui interviennent sur les campements et les personnes qui y vivent. Au regard de ces éléments de contexte, il convient de s'intéresser plus précisément à la manière dont se déroulent les interactions individuelles : comment est introduit l'échange ? Dans quelle langue ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?

PREMIÈRE RENCONTRE

Par où commencer ? Comment aborder quelqu'un qui ne nous a rien demandé ? Dans quelle langue s'adresser aux personnes rencontrées ? Chaque maraudeur agit selon sa pratique, en fonction des langues qu'il parle et de la connaissance qu'il a du terrain. On décide en fonction des indices observés et de la connaissance du contexte, lorsqu'on sait que tel ou tel campement est occupé par des personnes de certaines nationalités, lorsqu'on a l'habitude de les côtoyer. Là encore, il est possible de se tromper ou d'être surpris. Un homme que l'on suppose soudanais et à qui l'on décide de s'adresser en arabe peut se révéler originaire d'Afrique de l'Ouest et francophone. Une personne qu'on reconnaît comme d'origine afghane, parce qu'elle porte un foulard aux couleurs du drapeau afghan, peut parler très bien français et pas du tout anglais. Si chaque approche dépend de la situation, les maraudeurs développent rapidement certains automatismes dans leur manière de mener la conversation. Les personnes recrutées au sein des maraudes d'information professionnelles à destination des personnes exilées en campement ne sont souvent pas des travailleurs sociaux de formation. Leur recrutement est fondé sur d'autres compétences : la maîtrise d'une ou plusieurs langues, la connaissance du cadre juridique de l'asile, être à l'aise avec le fait de travailler dans la rue et dans l'interaction avec des personnes en situation d'extrême précarité. La manière de construire l'échange est ainsi très empirique et n'est, pour la plupart des salariés, pas basée sur des codes appris dans le cadre d'une formation au travail social. D'autant que les personnes recrutées, du fait de leur histoire personnelle, n'adoptent pas le même positionnement : un réfugié qui emploie sa langue maternelle sur le terrain avec des exilés pairs n'interagit pas de la même manière qu'un de ses collègues qui aurait appris cette langue à l'université par exemple.

« Bonjour, je fais partie d'une association, vous²⁰ allez bien ? Vous venez d'où ? » Rapide entrée en matière. La dernière question posée, « vous venez d'où ? », permet d'affiner l'analyse et d'adapter le choix de la langue : si quelqu'un me dit qu'il vient du Soudan, je vais lui parler arabe. Si quelqu'un me dit qu'il vient d'un pays dont je ne parle pas la langue, je vais tenter de trouver une langue commune dans laquelle nous pourrions nous comprendre. Il est par exemple possible de parler allemand avec un Afghan ayant fait une demande d'asile en Allemagne, de parler arabe avec un Somalien ou un Érythréen ayant par exemple travaillé au Soudan, de parler italien avec un Soudanais ou un Éthiopien ayant vécu quelque temps en Italie. La question de la langue est ici cruciale, car elle conditionne la suite de l'échange. Le niveau de complexité de la conversation qui va suivre dépend beaucoup de la possibilité de trouver une langue commune pour se comprendre et du niveau de maîtrise partagé de cette langue. À travers l'usage de la langue, il y a aussi ce qu'elle charge de connivence, de familiarité ou au contraire de distance : à travers un accent ou des fautes de langue, l'exilé repère qui est le maraudeur. En l'absence de point de convergence, il est toujours possible de faire appel à une tierce personne : un autre maraudeur, un compatriote sur le campement, quelqu'un qui peut traduire et rendre possible l'échange. On comprend ainsi l'inégalité qu'il peut exister entre les différentes personnes pour l'accès à l'information. En l'absence de langue commune ou d'interprète, la conversation est plus rudimentaire, les informations fournies plus lapidaires, et la proximité diffère.

Passée cette courte introduction « Bonjour, vous allez bien ? Vous venez d'où ? », la prochaine question est souvent la suivante : « Vous êtes là depuis combien de temps ? Vous avez déjà demandé l'asile ? » Ces questions sont stéréotypées et peuvent sembler assez intrusives pour un premier échange. Sorties de leur contexte, on pourrait croire à un interrogatoire. Ce rituel a un sens pour le maraudeur, celui de la collecte d'informations pour construire un diagnostic de la situation. Il en a peut-être moins pour la personne ainsi interrogée et peut même impliquer une certaine violence symbolique²¹. Les exilés sont sommés de décliner leur identité parfois plusieurs fois par jour, dans leurs contacts avec l'administration, par des personnes venues « les aider » ou « visiter le campement pour mieux comprendre », des professionnels du secteur sanitaire et social, des journalistes, des bénévoles, des curieux. Le

20. La question du vouvoiement/tutoiement est importante dans l'échange. Son emploi dépend notamment du maraudeur qui mène l'échange. Quand certains utilisent le vouvoiement pour marquer le respect, le tutoiement peut être utilisé pour désamorcer la distance et l'anonymat. Cependant, cette question a surtout du sens dans le cadre d'une conversation en français, ce qui représente une part infime des échanges qui ont lieu dans le cadre des maraudes sur les campements.

21. BOURDIEU, 1972.

maraudeur bénévole ou professionnel, identifiable par un signe distinctif (souvent le logo de l'association visible sur une carte, un badge ou un vêtement), agit ainsi avec sa légitimité de membre associatif. Si susciter des questions, pour ensuite pouvoir y répondre, nécessite parfois de « déranger » les personnes, beaucoup sont en demande d'informations et se présentent d'elles-mêmes aux maraudeurs qui arrivent sur le campement. Lorsque personne ne vient à leur rencontre, le principe d'« aller vers » implique d'engager la conversation et de solliciter directement les personnes exilées pour voir si elles sont intéressées par l'aide proposée. Certaines se prêtent volontiers à l'exercice des premières questions-réponses et sont visiblement soulagées de pouvoir exposer leur situation et poser leurs questions. D'autres personnes sont plus réticentes, voire méfiantes, et, par leur attitude, indiquent clairement ne pas être intéressées. Elles ne répondent tout simplement pas ou coupent court à la conversation en indiquant qu'elles n'ont « besoin de rien ».

Si l'origine de la personne sert à déterminer la langue la plus appropriée dans laquelle mener l'échange, la question sur le temps passé en France ou à Paris permet au maraudeur d'adapter son discours : à un primo-arrivant sont posées les questions concernant les débuts de la demande d'asile ; à une personne présente depuis plusieurs mois, voire années, sont directement abordées des questions plus complexes : qu'est-ce qui n'a pas marché pour que cette personne soit toujours dehors ? L'idée pour le maraudeur est de pouvoir récolter assez d'indices pour orienter la conversation sur les difficultés ou points de blocages supposés. L'absence d'hébergement est par exemple la première réalité des personnes rencontrées en campement. C'est aussi le point sur lequel les maraudeurs d'information ont le moins de prise immédiate : elles n'ont pas pour mission de proposer un hébergement et elles n'en ont pas les moyens. À Paris et en Île-de-France où les centres d'hébergement à l'accès inconditionnel sont saturés, l'accès pour les demandeurs d'asile aux places d'hébergement qui leur sont dédiées est étroitement lié à la procédure en cours et aux conditions de prise en charge qui en découlent.

S'intéresser à la situation administrative des personnes rencontrées relève alors d'un double enjeu. En premier lieu, il s'agit de voir si la personne rencontre des difficultés dans la procédure : est-ce qu'elle a bien compris où elle en était, quelle était la prochaine étape et comment obtenir de l'aide pour telle ou telle démarche ? Le maraudeur peut lui-même répondre à beaucoup de questions, proposer directement son aide dans les démarches à entreprendre ou formuler une orientation adaptée pour être mis en lien avec l'acteur approprié (autorités de l'asile, permanence juridique, avocat, etc.). En second lieu, il s'agit de comprendre ce qui, dans cette situation administrative, fait obstacle à l'hébergement. Les causes possibles sont multiples. Pour les personnes qui viennent de commencer leur demande d'asile ou qui n'ont pas

encore pu s'enregistrer, ce sont surtout la saturation des dispositifs, l'opacité et la complexité du schéma de prise en charge qui posent problème. Il n'est pas simple de savoir où demander un hébergement et qui a la charge de son attribution. Mais même lorsque c'est le cas, le temps d'attente souvent long contraint les personnes à vivre à la rue plusieurs jours, plusieurs semaines, voire plusieurs mois, en attente d'une offre de prise en charge par l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) ou d'une évacuation du campement avec une proposition d'hébergement. Pour les personnes déjà bien avancées dans leur procédure d'asile, l'impossibilité d'accès à un hébergement peut être liée à une procédure spécifique comme le placement en procédure Dublin²² ou par exemple le fait d'avoir déjà bénéficié d'un hébergement et d'en avoir été expulsé (absence de plus de trois jours, fait de violence, etc.) ou celui d'avoir quitté la région où les premières démarches avaient été entamées.

LE CADRE DE L'ÉCHANGE : DE L'ENTRETIEN À LA CONVERSATION

En théorie, il semble qu'une relation asymétrique se met en place. D'un côté le maraudeur, celui qui a une connaissance précise de la procédure d'asile et des schémas d'orientation déterminés par les pouvoirs publics. De l'autre côté, la personne exilée, supposée dans le besoin, en demande d'explications et de solutions. Si la finalité de l'action des maraudeurs d'information est bien d'apporter de l'aide, l'échange n'est pas introduit dans une posture de don, mais s'engage sur des questions personnelles adressées à la personne rencontrée : c'est elle qui doit livrer son histoire, montrer ses papiers, etc. Ensuite, le maraudeur livre son analyse de la situation, explique les enjeux de la procédure d'asile, les prochaines étapes, ce qui n'a pas marché, quelles sont les options possibles pour améliorer sa situation. Bourdieu écrit dans *La misère du monde* qu'« essayer de savoir ce que l'on fait, lorsqu'on instaure une relation d'entretien [...] c'est essayer de porter au jour la représentation que l'enquêté se fait de la situation, de l'enquête en général, de la relation particulière dans laquelle elle s'instaure, des fins qu'elle poursuit, et d'explicitier les raisons qui le poussent à entrer dans l'échange²³ ». De la même manière que le chercheur, le maraudeur est conscient des limites que comporte son cadre d'intervention et du biais que représente la procédure d'asile comme entrée en matière. Il ajuste ainsi son comportement à chaque nouvel échange, en fonction de son interlocuteur et du contexte de l'interaction.

22. La procédure Dublin en elle-même ne prive pas directement les personnes du droit à l'hébergement mais, après plusieurs mois dans cette procédure, les chances de perdre son droit aux conditions matérielles d'accueil (CMA) augmentent considérablement. Pour plus d'informations : SECOURS CATHOLIQUE, 2019.

23. BOURDIEU, 1993.

Il faut également nuancer ce déséquilibre théorique de la relation en rappelant la liberté des acteurs et la souplesse de l'échange en pratique. Les conditions dans lesquelles il se déroule ont toute leur importance. À l'entretien formel et individuel réalisé dans un bureau s'oppose l'échange mené dans la rue, debout au milieu d'un campement, assis à même le sol à l'écart des autres, ou à plusieurs avec des compatriotes pour l'interprétariat, des personnes intéressées par les réponses aux questions, pressées de poser les leurs ou tout simplement de curieux spectateurs. La conversation entamée peut s'interrompre à n'importe quel moment et pour une diversité de raisons, le maraudeur n'est pas le seul responsable du cadre. Contrairement aux rendez-vous dans un bureau, la rencontre se fait en terrain partagé, voire en terrain approprié par les personnes exilées, le campement étant positionné à la frontière entre l'espace public et privé. On l'a dit, elles sont sans cesse sollicitées pour parler d'elles, de leur vie, de leurs problèmes. Aux questions posées, il est possible de ne pas répondre et de poser d'autres questions. Il est également possible de répondre ce que l'on veut. Il n'est pas rare que les personnes ainsi questionnées répondent vaguement ou décident de ne pas livrer d'emblée la réalité de leur parcours et de leur situation. Certaines tentent différents discours pour analyser les solutions qui leur sont présentées. Par exemple, les personnes « en transit », qui ne souhaitent *a priori* pas rester en France, mais rejoindre un autre pays, vont souvent commencer par ne pas révéler ce projet et voir ce qui leur est dit concernant le système de la demande d'asile en France. De même, les personnes qui ont été expulsées d'un centre d'accueil vont parfois cacher cette information et faire comme si elle ne s'en était jamais vu attribuer pour pouvoir prétendre à une nouvelle proposition d'hébergement. À l'image du maraudeur qui oriente la conversation pour détecter des points de blocage et amener des solutions adaptées, les personnes rencontrées orientent leur récit en fonction des réponses qu'elles cherchent et des scénarios qu'elles souhaitent tester. De la sorte, elles se réapproprient l'échange et se jouent du cadre rigide de la prise en charge tel qu'exposé.

Si les personnes qui effectuent les maraudes d'information sont censées être « expertes » de la demande d'asile²⁴, les exilés détiennent également des informations essentielles à la compréhension du système de prise en charge. Les membres associatifs sont eux-mêmes en quête d'informations sur comment se passe la vie d'exil, comment est appréhendé l'accès aux différents dispositifs, comment sont vécues certaines situations, quelles stratégies sont mises en place. Or, ce savoir, ce sont les exilés qui le détiennent. L'information circule parfois moins vite par les réseaux officiels (cet accueil de jour a déménagé, ce dispositif ne reçoit plus que sur rendez-vous, etc.) que par les voies informelles (« mon ami y est allé hier et m'a dit que cela ne fonctionnait plus comme

24. AGIER, 2016.

ça »). De fait, les personnes exilées sont elles-mêmes source d'informations précieuses et revêtent ainsi, pour le maraudeur, comme pour le chercheur, le statut d'« informateur²⁵ ». Au cadre rigide officiel se heurte l'expérience des personnes. Des alternatives au schéma classique sont ainsi envisagées et testées par les personnes exilées. Cette liberté de parole et la connaissance du dispositif, tirée de l'expérience personnelle des exilés ou des propos rapportés par leurs pairs, tendent ainsi à rééquilibrer le rapport de force qui structurent ces échanges.

Si les premières rencontres sont souvent assez structurées, puisqu'elles peuvent nécessiter de faire un point formalisé sur la procédure d'asile de la personne et les démarches déjà entreprises, la temporalité des maraudes n'est pas celle d'un service d'aide sociale classique constitué d'une succession de rendez-vous avec des objectifs définis. Les personnes ne sont parfois rencontrées qu'une fois ou au contraire croisées régulièrement. Elles peuvent disparaître un temps, puis réapparaître quelques mois plus tard. Les relations tissées en maraude sont irrégulières, uniques, quotidiennes ou en pointillés. Ce sont finalement avec les personnes pour qui le maraudeur ne peut rien faire dans l'immédiat, mais qu'il a continué à croiser régulièrement, que l'on peut sortir du cadre structuré de l'analyse de la situation, la demande d'asile et de l'hébergement. Lorsque les personnes se connaissent déjà, la relation perd un peu de superficialité, les informations échangées peuvent être aussi bien importantes que banales. Progressivement, la mission d'information devient pour certains le prétexte à la rencontre et au développement d'un autre type de relation. L'échange prend une autre dimension : chacun devient une personne-ressource pour l'autre. Le maraudeur, dans son rôle d'expert de la demande d'asile et de la prise en charge, est toujours disponible pour répondre aux questions et venir en appui sur l'un ou l'autre blocage ; les personnes exilées font le récit de leur expérience, partagent leur compréhension du dispositif de prise en charge et les difficultés rencontrées, alertent sur ce qu'elles ont vu et vécu (le refus d'enregistrement en préfecture, le harcèlement policier, le discours ou la pratique de tel ou tel acteur). Des zones d'ombre persistent, tout n'est pas dit. Beaucoup de choses qui relèvent de la débrouille et de l'économie de survie ne sont jamais évoquées ou alors ne sont confiées au maraudeur, ou au chercheur, que lorsque les conditions de la confiance sont réunies ou que la transmission de cette information représente un intérêt pour celle qui la détient. C'est sur la base de ces interactions et de cette expérience partagée que se construisent, en partie, les règles du jeu de la prise en charge.

25. DEMAZIÈRE, 2007, p. 92.

RÈGLES DU JEU

Lors de ma première année de maraude, alors que la plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile de France terre d'asile était toujours située près de la station de métro Jaurès et fonctionnait encore sur rendez-vous, beaucoup d'Afghans campaient sur les quais du Canal Saint-Martin. J'ai rapidement pris l'habitude de demander aux personnes rencontrées si elles avaient déjà un « token », mot que j'avais entendu répéter des dizaines de fois par les demandeurs d'asile et qui signifiait qu'elles avaient bien pris rendez-vous auprès de la plateforme pour commencer leur procédure d'asile. J'ai longtemps cru que ce mot voulait dire « rendez-vous » en dari ou pashto, comme j'avais pris l'habitude de dire « bima » pour parler de l'assurance maladie. Non, « token » faisait directement référence au mot anglais qui signifie « jeton ». Le terme « token » appartient à un lexique de la migration véhiculé sur les camps et créé *ad hoc* par les locuteurs exilés dans le contexte d'énonciation spécifique du campement, à partir de l'anglais véhiculaire²⁶. Pour pouvoir informer au mieux les personnes, il faut en premier lieu se comprendre et trouver les moyens de faire comprendre des systèmes complexes.

Cela peut passer par la maîtrise de plusieurs langues comme évoqué plus haut, mais aussi par l'emploi de mots repères. Ils peuvent être issus d'une langue et prononcés phonétiquement dans une autre comme le mot « récépissé » qui, par exemple, devient « ri-si-pi-ssi » en arabe. Ils peuvent également faire référence à un lieu et refléter une cartographie commune des territoires de l'asile. Le mot « camp » prononcé en anglais fera référence aux lieux de mise à l'abri, le Centre de premier accueil (CPA) au temps où il existait, les Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) aujourd'hui. Un matin d'évacuation, il n'est pas toujours possible d'expliquer dans le détail tout le schéma de prise en charge, les modalités d'accès et de maintien dans l'hébergement. Informer c'est aussi savoir simplifier pour faire passer un message clair. Le mot « camp » prononcé à l'anglaise peut ainsi être utilisé dans une phrase formulée dans une autre langue pour faire référence à un type d'hébergement particulier²⁷.

Bonjour, Monsieur, comment allez-vous ? Désolée de vous réveiller, mais les bus sont là pour vous proposer un hébergement, ils vont vous emmener au centre d'hébergement, « camp* ». Est-ce que vous voulez venir ? Vous n'êtes pas obligé, mais cela peut vous permettre de ne plus dormir dehors.

26. Voir chapitre 12 « You speak azil ? » dans cet ouvrage.

27. Sur les mots « récépissé » et « camp », voir le chapitre 12 « You speak azil ? » dans cet ouvrage.

– Cergy ?

– On ne sait pas exactement dans quelle ville, il y a plusieurs camps dans toute l'île de France, en dehors de Paris, mais c'est comme Cergy.

– Non, non, je veux Cergy²⁸.

*L'ensemble de la conversation est en arabe, mais le mot « camp » est répété volontairement en anglais pour insister sur le type de centre d'hébergement temporaire dont il s'agit.

Cet extrait de conversation, j'ai pu l'avoir des dizaines de fois sur les campements. Je parle de « camp », on me répond « oui, mais Cergy ». Cergy, pourquoi Cergy ? Au fond, ce monsieur n'a pas spécialement envie d'y être hébergé ni de découvrir cette ville du Val-d'Oise. Cependant, il a dû entendre d'autres personnes exilées lui dire que le centre de Cergy était une bonne option, un centre qui permettait ensuite d'obtenir une place d'hébergement pérenne. La référence à Cergy désigne alors un lieu où, pour une partie des demandeurs d'asile, les règles sont réputées favorables même lorsqu'on est en situation administrative compliquée. En réalité, le centre de Cergy était un dispositif de transition, ouvert en 2017 en amont de la fermeture du CPA pour anticiper l'évolution du dispositif de préaccueil à venir²⁹. Comme souvent au moment de l'ouverture d'un nouveau dispositif, les règles d'admission et d'orientation ne sont pas toujours très claires, les mécanismes de contrôle ne sont pas encore complètement mis en place. Ainsi, il a été constaté qu'un certain nombre de personnes qui n'avaient normalement plus droit à l'hébergement au sein du dispositif national d'accueil (DNA) dédié aux demandeurs d'asile avaient pourtant réussi à bénéficier d'une orientation vers une place d'hébergement pérenne. « Cergy » est resté longtemps la référence pour certains exilés, même lorsque les règles ont commencé à se durcir sur demande des autorités de l'asile.

Sur le même principe, en 2018, la ville de Nantes, prononcé « Nanti » par les exilés non francophones, avait pour réputation de « casser les empreintes » (la notion d'empreintes est très utilisée pour faire directement référence à la procédure Dublin³⁰), ce qui signifiait alors que la préfecture de Nantes ne plaçait pas systématiquement les personnes en procédure Dublin, même lorsqu'elles avaient déjà déposé leurs empreintes dans un autre pays européen. Cette pratique préfectorale qui a beaucoup circulé parmi les exilés a ainsi conduit à l'arrivée de nombreuses personnes sur le territoire nantais pour bénéficier de cet effet d'aubaine. Pour expliquer ce décalage entre la règle et la pratique, la

28. Novembre 2017 – Avenue de la porte des Poissonniers, Paris.

29. Voir le document établi par la Cimade qui fait référence au CPO de Cergy et à la diversité d'autres types d'hébergement qui existaient alors. LA CIMADE, 2018.''

30. Voir à ce sujet : Blog Azil, 10/10/2019, Yasmine BOUAGGA.

rumeur a circulé dans le secteur associatif nantais que la borne Eurodac de la préfecture de Nantes n'aurait pas fonctionné pendant un certain temps et que cela aurait causé ces placements en procédure normale de personnes censées être dublinées.

Ces quelques exemples montrent deux choses : la constitution d'un langage par les exilés et d'une cartographie en commun d'une part, l'existence d'une différence entre les règles censées régir le système d'accueil et celles effectivement mises en œuvre, d'autre part.

En premier lieu, on observe que les maraudeurs (au même titre que d'autres acteurs qui interviennent sur les campements) et les exilés partagent des codes qui permettent une communication facilitée sur certains sujets. Ils peuvent renvoyer à un emplacement géographique, comme « métro quatre » (en français ou en anglais) utilisé par les Afghans pour indiquer la préfecture de Police porte de Clignancourt, ou « canal Saint-Denis » (en phonétique « kanal san douni ») et « sous le pont » (en arabe تحت الجسر) utilisés par les Soudanais pour indiquer le campement du Millénaire³¹ situé en 2018, sous un pont porte de la Villette. Néanmoins, des raccourcis peuvent également présenter un danger : certaines simplifications empêchent une compréhension précise des enjeux et des règles de fonctionnement du système de l'asile en France ; elles peuvent être la cause de malentendus. Le cas de la procédure Dublin est particulièrement édifiant. On parle d'empreintes, mais il y a plusieurs catégories d'empreintes et toutes n'ont pas les mêmes implications juridiques. On parle de « 18 mois » pour indiquer le placement en fuite³², mais il s'agit en réalité de délais compliqués à calculer qui peuvent mettre en danger une personne s'ils sont mal interprétés (risque d'expulsion ou rallongement de la procédure de transfert). Le déroulement et l'issue de la procédure Dublin sont étroitement liés à la situation particulière d'un individu (son parcours avant l'arrivée en France, la situation de sa famille, le département d'enregistrement de sa demande d'asile, etc.), ce qui explique la singularité de chaque cas. Dans ce contexte, la délicate mission de la maraude d'information consiste à sensibiliser les personnes exilées rencontrées aux subtilités de la procédure et aux risques encourus. Si la question de la traduction est ici un enjeu majeur pour se faire comprendre³³, d'autres éléments doivent être pris en compte. La différence entre ce que tentent d'expliquer les maraudeurs et ce que les personnes comprennent et veulent décider pour la suite de leur parcours

31. Dénomination surtout employée par les acteurs associatifs et les médias, très rarement par les exilés eux-mêmes.

32. Les 18 mois font référence au délai à l'issue duquel la France devient normalement responsable de la demande d'asile d'une personne en procédure Dublin si elle a été placée en fuite. C'est une procédure très connue parmi les personnes exilées, mais souvent mal comprise.

33. DOYEN, 2020.

soulève la question des différents « régimes de vérité³⁴ » et de la validité d'un discours par rapport à un autre. Didier Demazière écrit ainsi que « les interviewés qui racontent leurs expériences, mettent en scène les épisodes de leur vie, donnent de la signification à ce qui leur arrive, justifient et argumentent de manière à convaincre³⁵ ». La question du statut de l'information délivrée (loi, règle de fonctionnement, pratique observée, conseil, etc.) et de la confiance placée dans la personne qui délivre cette information (administration, membre d'une association, compatriote, etc.) est cruciale pour la personne qui reçoit l'information. Ces deux éléments influencent nécessairement la prise de décision des acteurs.

En second lieu, la différence de pratiques observées, d'un territoire à l'autre, d'un dispositif à l'autre et d'une période à l'autre, nourrit l'idée que d'« autres » voies sont possibles et que le système peut être contourné. Le centre de Cergy et la préfecture de Nantes en sont des exemples parlants. Une autre situation mérite d'être évoquée pour illustrer ce point : le fonctionnement des accueils de jour migrants (AJM) mis en place en 2018 à la suite de la fermeture du CPA. Situés à proximité des stations de métro Cité et Denfert-Rochereau, et respectivement gérés par les associations France Horizon et Aurore, leur mission est la suivante : accueillir les hommes isolés qui souhaitent obtenir un hébergement dans le cadre de leur demande d'asile. Il s'agit d'accueils de jour qui n'hébergent donc pas directement les personnes, mais qui font le lien avec les CAES en inscrivant celles qui souhaitent être transférées vers ces centres d'hébergement de transit. L'inscription est basée sur du déclaratif³⁶ et le nombre de places par jour est limité. Rapidement après leur ouverture, ces accueils de jour ont été saturés et de longues files d'attente se sont formées tôt le matin. Pour faire face à l'afflux, deux systèmes différents ont été mis en place par les équipes. Celui de Denfert-Rochereau faisait rentrer les premiers arrivés et les inscrivait ensuite sur la liste avec parfois plusieurs jours de décalage. Dans cette configuration, des personnes ont continué à dormir devant l'accueil de jour pour être les premières sur place le matin. Celui de Cité a temporairement mis en place un système inédit : le tirage au sort³⁷. Pour casser la logique de file d'attente, éviter de faire dormir les personnes à proximité du lieu (l'Île de la

34. FOUCAULT, 1971.

35. DEMAZIÈRE, 2007, p. 93.

36. Tout le monde peut monter dans le bus pour le transfert, le tri en fonction des situations administratives est effectué à l'arrivée ou quelques jours après. C'est l'OFII qui décide de qui orienter vers un hébergement du Dispositif national d'accueil (DNA) et qui remettre à la rue avec une fin de prise en charge.

37. Ce mode d'admission n'a été que temporaire pour faire face à une situation jugée critique. Les entrées en direct ont été remises en place à la suite de la baisse du nombre de personnes dans les files d'attente.

Cité où se trouvent la préfecture de Paris et le Palais de Justice est un lieu très surveillé avec une forte présence policière) et mettre fin aux bagarres récurrentes entre exilés épuisés par l'attente, chaque matin l'agent de médiation faisait tirer un jeton à toutes les personnes présentes dans la file à 9 h. Une couleur donnait droit à une place pour le transfert, une autre indiquait qu'il fallait retenter sa chance le lendemain. La couleur des jetons changeait d'un jour sur l'autre pour éviter la mise en place de « stratagèmes ». En effet, dès qu'un nouveau système d'admission dans un lieu (accueil de jour, centre d'hébergement, plateforme d'accueil, etc.) est mis en place pour faire face à un nombre trop important de demandes, certaines personnes tentent de trouver des tactiques pour les contourner. Selon la théorie de Michel de Certeau « les tacticiens sont littéralement “coincés” et réduits à expérimenter des positions alternatives [...] dans une approche minimaliste et néanmoins intensive du rapport à l'espace mais aussi au temps (patience, attente, hibernation, accélération, projection, suspension, oubli...) les amenant à agir ou à réagir dans l'urgence ou en fonction des opportunités³⁸ ». Le risque perçu par les associations opératrices n'est pas tant celui de la transgression de la règle que celui de la vente d'un « ticket » à des personnes qui, par exemple, seraient prêtes à payer pour entrer plus vite et ne plus dormir dehors alors que l'accès à ce service est gratuit. Par ailleurs, la transgression de certaines règles est souvent génératrice de tensions au sein d'un groupe. Familières de ce genre d'astuces développées par les exilés dans un tel contexte, les associations qui gèrent les lieux d'accueil tentent de les anticiper et les prévenir. En fonction des actions de chacun, les différents acteurs se réajustent, les règles du jeu évoluent. Le principe prôné par la mise en place du tirage au sort était celui de la stricte égalité des personnes. Si ce système a fait débat lorsque l'information est sortie dans les médias³⁹, les personnes exilées se sont montrées plus partagées. En prenant le contrepied d'un certain discours militant et associatif qui présente « le migrant comme victime d'un ensemble de dispositifs coercitifs et de pratiques déshumanisantes », les personnes exilées elles-mêmes portent un regard différent sur leur propre destinée, s'identifiant à des « aventuriers » ou des « voyageurs⁴⁰ ». Certaines personnes ont ainsi affirmé préférer parier quotidiennement sur leur chance que de s'inscrire sur une liste et devoir attendre un rendez-vous pendant des semaines : « Si je suis arrivée jusqu'ici sans mourir c'est grâce à la chance⁴¹ ! » me confie un jeune malien heureux de pouvoir confier son destin à sa bonne étoile.

38. À propos de la pensée de Michel de CERTEAU, MBOUKOU, 2015.

39. France Inter, 04/01/2019, Sonia Ghobri ; BFM TV, 04/01/2019, Paul Louis ; *Le Journal du dimanche*, 02/01/2019, Pierre Bafoil.

40. CANUT & SOW, 2014.

41. Propos recueillis le 8 janvier 2019 devant l'accueil de jour migrants géré par France Horizon sur l'île de la Cité.

Alors que la voie classique pour obtenir un hébergement est celle d'une proposition d'orientation faite par l'OFII, en Île-de-France très peu de personnes sont effectivement hébergées de cette manière. Plusieurs autres voies ont alors été mises en place : en 2016, l'ouverture du CPA, en 2018 à sa fermeture, l'ouverture des accueils de jour (AJM) qui orientent vers un hébergement temporaire. Ces deux types de dispositifs se sont retrouvés saturés dès leur ouverture. C'est la raison pour laquelle des systèmes d'admission ont dû être mis en œuvre par ces structures. Plusieurs options s'offrent alors à l'exilé : être proactif et tenter sa chance tous les jours aux AJM, s'inscrire sur la liste et attendre d'être appelé ; rester passif et attendre l'évacuation du campement dans l'espoir d'être orienté vers un centre d'hébergement qui corresponde à ses attentes. Une dernière voie reste possible : la carte de la vulnérabilité.

Bonjour, j'ai besoin d'un hébergement, ça fait des jours que je dors dehors.

– Désolée Monsieur, mais on a vraiment aucune solution immédiate, il faut aller dans les accueils de jour, vous savez à Cité, et demander à être transféré dans un centre de transit, un « camp ».

– J'y suis déjà allé, mais ils ne me prennent pas, il y a beaucoup de trop de monde.

– C'est ça ou appeler le 115.

– Ils ne répondent jamais, j'ai déjà appelé, mais je n'ai pas le courage d'appeler des heures et personne ne répond !

– Il n'y a vraiment pas d'autre solution...

– Mais je suis malade, je ne peux pas rester dehors, c'est trop difficile⁴² !

Cet extrait de conversation est un exemple d'interaction courante que peuvent avoir les maraudeurs avec des personnes exilées rencontrées sur les campements parisiens. Dans un contexte de saturation permanente des dispositifs d'hébergement, les maraudes se voient confier le rôle d'identification des personnes vulnérables. La notion d'urgence est alors centrale : il s'agit d'apprécier et de signaler des situations individuelles urgentes des personnes pour qui la vie à la rue constituerait un danger immédiat afin de faciliter leur accès à l'hébergement. Le cas des familles, femmes isolées et mineurs isolés serait trop compliqué à détailler ici puisqu'ils dépendent d'autres schémas de prise en charge. Celui des hommes isolés constitue déjà une bonne entrée en matière et permet de souligner plusieurs enjeux. En premier lieu, on observe que lorsque les dispositifs en place ne permettent pas d'héberger toutes les

42. Septembre 2018, porte d'Aubervilliers – discussion en anglais avec un monsieur somalien.

personnes en demande, l'attention se porte systématiquement sur des situations individuelles jugées plus à risque. Des critères de prise en charge prioritaire basés sur la vulnérabilité sont établis par différents acteurs et à différents niveaux. Légalement, l'État a l'obligation de tenir compte de « la situation particulière des personnes vulnérables » selon la directive européenne relative à l'accueil (article 21, 2013/33/UE) transposée en droit français. Parmi elles, sont prises en compte « les personnes ayant des maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux, et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle⁴³ ». C'est toujours l'OFII qui est l'administration en charge de cette identification, dès l'enregistrement de la demande d'asile. Dans les faits, très peu de personnes sont immédiatement identifiées et orientées prioritairement vers l'hébergement. Nombre d'entre elles sont maintenues en situation de rue dans l'attente, au même titre que les autres personnes, qu'une solution leur soit proposée. C'est ici qu'interviennent les maraudes : pour corriger le coup et signaler les personnes qui n'auraient pas été identifiées par les agents de l'OFII. Une autre problématique s'impose : celle de l'identification de la vulnérabilité en amont de l'enregistrement de la demande d'asile. Puisqu'en France aucun système n'est prévu pour héberger les personnes dès leur arrivée, toutes celles qui arrivent sur le territoire sans ressources et sans personne à même de les aider se voient automatiquement condamnées à passer un laps de temps à la rue. Dans ces conditions, les maraudes ont pour rôle de repérer au plus tôt les personnes les plus vulnérables pour leur permettre d'accéder à leurs droits. C'est aussi dans cet esprit que la Maraude-Migrants cogérée par Emmaüs solidarité et France terre d'asile a été créée en 2016 : extraire des campements les personnes en situation d'urgence. Tout ici est affaire de comparaison. Il s'agit de définir pour qui la situation de rue se révélerait plus difficile, voire plus dangereuse, que pour les autres. Les situations qui rentrent dans ce cadre sont diverses et sont sujettes à interprétation. Les personnes avec des problèmes de santé sont logiquement considérées comme prioritaires, mais comment apprécier la gravité de telle ou telle situation en l'absence de compétences médicales ? Elles tendent leurs papiers médicaux, exhibent leurs plaies et cicatrices, brandissent leur poignet cerné d'un bracelet, preuve d'une prise en charge récente à l'hôpital. D'autres éléments peuvent être considérés comme une situation de vulnérabilité : par exemple, un temps long à la rue ou bien avoir été récemment victime d'agression sur le campement, ce qui peut être interprété comme une situation de danger immédiat.

Quelle que soit la cause de la vulnérabilité identifiée, les personnes signalées doivent également remplir des critères administratifs pour intégrer

43. Directive accueil (article 21, 2013/33/UE).

une structure dédiée aux demandeurs d'asile : ne pas encore avoir enregistré de demande d'asile et souhaiter s'inscrire dans cette procédure, être déjà en demande d'asile et avoir toujours le droit aux conditions matérielles d'accueil. Les personnes qui auraient perdu leur droit à l'hébergement au titre de l'asile (Dublin en fuite, débouté, etc.) ne peuvent intégrer les schémas de prise en charge dont elles sont exclues. La vulnérabilité n'est ainsi pas mise en œuvre comme une mesure de protection absolue, mais comme un critère de prise en charge, un moyen de réguler les flux au sein de dispositifs avec un fonctionnement strict. Si les maraudes d'information jouent un grand rôle dans le signalement des personnes vulnérables en campement, notamment parce qu'elles sont présentes directement sur le terrain et qu'elles ont une très bonne connaissance des dispositifs, ce mécanisme est également activé par d'autres acteurs : aux portes des accueils de jour migrants par exemple. Chaque jour, les équipes des deux accueils de jour réservent quelques places sur celles mises en jeu (sur liste, tirage au sort ou tout autre mode d'admission) pour pouvoir les attribuer à des personnes vulnérables qui se présenteraient. Les places ne sont pas forcément libres dans l'immédiat, mais, à raison de plusieurs jours, voire semaines, d'attente, mais le temps d'admission peut être raccourci à 24 h ou 48 h.

Ces éléments mettent ainsi en lumière la difficulté de gérer ce genre de dispositifs et la responsabilité de la mission d'identification et de signalement des plus vulnérables. Si sur le papier les critères ne sont pas toujours fixés et peuvent évoluer avec le temps, sur le terrain il est question d'évaluation du cas d'une personne au regard de sa situation individuelle et du contexte. Si le temps moyen d'attente est de cinq jours ou de trois mois, les mêmes personnes ne seront pas forcément considérées comme vulnérables. Avec un temps court, seules les situations d'urgence absolue seraient par exemple signalées, alors qu'avec un temps d'attente qui s'allonge, la perspective de plusieurs semaines à la rue peut faire basculer certaines situations dans le cadre de la vulnérabilité. Lorsqu'il s'agit d'apprécier une situation la plupart du temps sur un entretien déclaratif, une certaine marge de manœuvre existe. Les acteurs se réajustent en permanence en fonction du contexte et des situations qui leur sont présentées. Le rôle des maraudes d'information est de donner le maximum d'éléments pour permettre aux personnes exilées de comprendre leur situation, les options qui s'offrent à elles et ainsi de faire un choix en connaissance de cause. Les personnes exilées, soumises à un système de prise en charge opaque, complexe et parfois maltraitant, contraintes de vivre dans des conditions indignes, cherchent sans cesse un moyen d'accéder à l'hébergement et développent des tactiques dans ce sens⁴⁴. Les maraudeurs ont beau partager des fragments de la

44. CERTEAU, 1980.

vie quotidienne des personnes exilées et tenter de les informer au mieux, des zones d'ombres persistent. Elles disposent en effet de parcours personnels et de ressources qui leur appartiennent. En fin de compte, ce sont elles qui prennent les décisions pour la suite de leur parcours en fonction des informations dont elles disposent, de la confiance qu'elles ont en tel ou tel interlocuteur et de leurs enjeux personnels.

CONCLUSION

Quand on est à la fois chercheuse, salariée du secteur de l'asile et personnellement engagée dans la question de l'accès à l'information des personnes exilées⁴⁵, il est nécessaire de faire preuve de réflexivité. Comme le rappellent Alexandra Galitzine-Loumpet et Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, « il est difficile de penser la recherche qui s'intéresse aux migrants sans questionner le positionnement des acteurs et des chercheurs comme *acteurs singuliers*, aux marges ou dans certains cas, au centre de l'engagement⁴⁶ ». Il s'agit pour moi de faire de cette expérience plurielle une richesse où la bonne connaissance du terrain et des enjeux ainsi que la maîtrise de la langue arabe sont une manière de tisser des relations singulières et de mieux comprendre ce qui se joue dans les interactions entre les personnes exilées et les différents acteurs qui interviennent auprès d'elles. Il faut prendre garde à ne pas projeter sur les personnes rencontrées les normes du cadre professionnel ou les postures militantes, ou du moins à savoir les identifier pour les déconstruire, et ainsi à ne pas considérer « la subjectivité du chercheur [...] comme un obstacle ou un biais pour la collecte des matériaux, mais comme un outil de recueil⁴⁷ ». Être à la fois chercheur et maraudeur implique donc de déconstruire ma pratique personnelle et d'analyser au prisme des sciences sociales ce qui m'a été dit, ce qu'il m'a été donné d'observer et d'entendre.

L'étude des maraudes d'information en situation, dont l'intervention repose sur la parole et la mise en place d'un échange entre le maraudeur et les personnes exilées, met en lumière la diversité des parcours et des positionnements des acteurs qui se réajustent en permanence en fonction du contexte. Elle laisse entrevoir les marges de manœuvre dont se saisissent les personnes exilées qui ne sont pas uniquement perçues comme victimes d'un système, mais contribuent à sa transformation. Pour approfondir l'enquête, un

45. Co-fondatrice de l'association Watizat qui milite pour que l'accès à l'information des personnes exilées soit une préoccupation de premier plan des acteurs de l'asile et du social qui les accompagnent, mais aussi des acteurs publics.

46. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2018, p. 11.

47. DEMAZIÈRE, 2007, p. 92.

nouveau décentrement est nécessaire. Si la position de maraudeur est précieuse pour l'analyse des logiques et de l'évolution des dispositifs de prise en charge, développer une compréhension plus fine de ce qu'est la vie en exil, et des modes de résistance que développent les exilés face à un système opaque et complexe nécessite d'adopter une autre position, hors du cadre très codifié de la maraude d'information.

BIBLIOGRAPHIE

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

AGIER Michel, 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris, 349 p.

AGIER Michel (dir.), 2014, *Un monde de camps*, La Découverte, Paris, 350 p.

AGIER Michel, 2016, *Les migrants et nous. Comprendre Babel*, C.N.R.S. Éditions, Paris, 64 p.

100
BERNARDOT Marc, 2016, « Campements d'infortunes, figures, topiques, politiques » in MEADOWS Fiona (dir.), *Habiter le campement, Cité de l'architecture*, Actes Sud, Paris, p. 126-137.

BOURDIEU Pierre, 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Droz, Genève, 272 p.

BOURDIEU Pierre (dir.), 1993, *La misère du monde*, Seuil, Paris, 947 p.

CANUT Cécile & SOW Alioune, 2014, « “Nous nous appelons les voyageurs” Mise en scène des parcours migratoires dans le théâtre des réfugiés d'Afrique centrale à Bamako », in *Cahiers d'Études africaines*, n° 213-214, p. 383-414, DOI : 10.4000/etudesafricaines.17705

CEFAÏ Daniel & GARDELLA Édouard, 2011, *L'urgence sociale en action, ethnologie du Samu social de Paris*, La Découverte, Paris, 750 p.

CERTEAU Michel de, 1980, *L'invention du quotidien*. Tome 1 : Arts de faire, Gallimard, Paris, 347 p.

DECLERCK Patrick, 2001, *Les naufragés avec les clochards de Paris*, Plon, Paris, 464 p.

- DEMAZIERE Didier, 2007, « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés », in *Langage et société*, n° 121-122, p. 85-100, DOI : 10.3917/lis.121.0085
- DOYEN Pauline, 2020, « Watizat ? Informer en contexte d'urgence », in *Plein droit*, n° 124, p. 11-14, DOI : 10.3917/pld.124.0011
- FASSIN Didier & MEMMI Dominique (dir.), 2004, *Le gouvernement des corps*, Éditions de l'EHESS, Paris, 276 p.
- FOUCAULT Michel, 1971, *L'ordre du discours*, Gallimard, Paris, 88 p.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra, 2018, « Le livre de "La jungle de calais" : imaginaires et désobjectivations », in *Journal des anthropologues*, Hors-Série n° 5, p. 99-127, DOI : 10.4000/jda.7731
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, « Face à l'exil au risque des subjectivités », in *Journal des anthropologues*, Hors-Série n° 5, p. 7-17, DOI : 10.4000/jda.7561
- GARDELLA Édouard & LE MENER Erwan, 2011, « "On n'est pas là pour sauver le monde". La maraude d'urgence sociale à la lumière du refus d'hébergement » in BERGER Mathieu, CÉFAÏ Daniel & GAYET-VIAUD Carole (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, PIE Peter Lang, Bruxelles, 603 p.
- LENDARO Annalisa, RODIER Claire & VERTONGEN Youri Lou, 2019, *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, La Découverte, Paris, 320 p.
- MBOUKOU Serge, 2015, « Entre stratégie et tactique : figures et typologie des usagers de l'espace à partir de Michel de Certeau » in *Le Portique*, n° 35, DOI : 10.4000/leportique.2820

PRESSE

- BFMtv*, 04/01/2019, Paul Louis, « Paris : des loteries pour permettre aux migrants d'accéder au centre d'accueil », URL : https://www.bfmtv.com/societe/paris-des-loteries-pour-permettre-aux-migrants-d-acceder-au-centre-d-accueil_AN-201901040077.html (consulté le 01/11/2020).

France inter, 04/01/2019, Sonia Ghobri, « À Paris, les migrants jouent à la loterie leur place dans un centre d'accueil », URL : <https://www.franceinter.fr/societe/une-place-au-chaud-jouee-a-la-loterie-pour-des-migrants-a-paris>, (consulté le 01/11/2020).

Le Journal du dimanche, 02/01/2019, Pierre Bafoil, « Migrants : sur l'île de la Cité, la loterie des centres d'accueil », URL : <https://www.lejdd.fr/Societe/migrants-sur-lile-de-la-cite-la-loterie-des-centres-daccueil-3830300>, (consulté le 01/11/2020).

AUTRES SOURCES

Blog Azil, 10/10/2019, Yasmine Bouagga, « Fingerprint – Basamat – Empreintes », URL : <https://blogs.mediapart.fr/Liminal/blog/121019/fingerprint-basamat-empreintes>, (consulté le 01/11/2020).

Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), Portail lexical, « Maraude », URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/maraude?tlf.color0=Aucun&tlf.color1=Aucun&tlf.color2=Aucun&tlf.color3=Aucun>, (consulté le 01/11/2020).

La Cimade, janvier 2018, « Typologie des dispositifs d'« hébergements » des personnes migrantes-accueil/transit/contrôle/expulsion : comment s'y retrouver ? », URL : https://www.gisti.org/IMG/pdf/typologie_des_dispositifs_d_hebergements_controls.pdf, (consulté le 01/11/2020).

France terre d'asile, « Projet Maraude-Migrants 75 », URL : <https://www.france-terre-asile.org/accueil/etablissement/projet-maraude-migrants-75>, (consulté le 01/11/2020).

Secours catholique, 2019, « Exilés, Dublinés, Maltraités. Le règlement Dublin et les conséquences de son application en France », URL : https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rapport_dublin.pdf (consulté le 01/11/2020).



CHUCHOTEMENTS

Chapitre 3. Chuchotements et voix résistantes d'exilés en centre d'hébergement d'urgence

À l'appui d'un terrain ethnographique mené auprès des exilés au sein d'un Centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) et dans les guichets de l'asile et salles d'attente des préfectures, l'article se propose d'étudier les pratiques sociales des langues pour, d'une part, éclairer la pratique de la langue française comme instrument de pouvoir et, d'autre part, dévoiler des résistances menées par les exilés dans leurs pratiques des *autres langues* face aux dominations linguistiques et bureaucratiques. La notion de marché linguistique de Pierre Bourdieu éclaire les rapports de pouvoir entre le français et les *autres langues*, parlées par les exilés. Au sein d'un marché linguistique, les valeurs des formes linguistiques demeurent inégales. L'usage de la langue française permet de dicter des règles de droit au sein des préfectures et des règles de fonctionnement dans le CHUM. La langue française s'impose pour contraindre voire discipliner les exilés dans leurs usages des administrations préfectorales ou dans leur quotidien au sein du CHUM. L'imposition du français se lit par un environnement linguistique dans lequel les *autres langues* sont exclues. Les exilés sont sensibles à ces rapports de pouvoir. L'article tente d'analyser cette sensibilité par le prisme des résistances. Les *autres langues* ne sont pas seulement des moyens de communication, elles peuvent doter les locuteurs qui les pratiquent d'une résistance. Ces résistances sont étudiées au travers de mécanismes par lesquels les acteurs contestent le statut dominant de la langue française. Les pratiques des *autres langues* par le bricolage renvoient aux façons dont les exilés se débrouillent avec des ressources linguistiques, autant verbales que non verbales, pour se faire entendre. Ces bricolages linguistiques ont précisément lieu aux seuils matériels des centres d'hébergement et des préfectures. Ces seuils sont des espaces propices à la négociation des normes, et permettent quelquefois de franchir des frontières symboliques, culturelles ou sociales. Les voix chuchotées des femmes hébergées au CHUM se révèlent quant à elles comme un instrument pour renverser la hiérarchie des langues. En outre, les pratiques de ces *autres langues* ainsi que les intensités des voix qui portent ces langues aboutissent à une double résistance : résistance aux règles imposées et résistance linguistique.

Mots-clefs : bricolages linguistiques, résistances, centre d'hébergement d'urgence pour migrants, préfectures.

الفصل الثالث: همسات وأصوات المنفيين المقاومة في مراكز إيواء الحالات الطارئة

يندرج هذا المقال في إطار العمل الميداني الاثنوغرافي الذي جرى في مركز لإيواء الحالات الطارئة من المهاجرين (CHUM) وفي المكاتب الخاصة بالجوء وقاعات الانتظار في المحافظات (البريفكتور). من خلاله يتم اقتراح دراسة الممارسات الاجتماعية في اللغات لتسليط الضوء على استخدام اللغة الفرنسية وكيفية ممارستها كأداة تمثل القوة، وللكشف عن المقاومات التي ينتهجها المنفيون في استخدامهم للغات الأخرى كمواجهة لهيمنة اللغوية وللبيروقراطية التي يعيشونها. عبر حديثه عن مفهوم السوق اللغوي، يقوم ببيير بورديو بإلقاء الضوء على علاقات القوة القائمة بين اللغة الفرنسية واللغات الأخرى التي يتحدثها المنفيون، فقيم الأشكال اللغوية قيم غير متساوية، حيث إن اللغة الفرنسية هي اللغة المستخدمة لإملاء القوانين المتبعة في المحافظات والقواعد المعمول بها في مراكز الإيواء، الأمر الذي يجعلها لغة تفرض نفسها وتُلزم المنفيين وتسعى لضبطهم عند دخولهم مراحل الاجراءات الإدارية بشكل يومي. كما يمكن قراءة هذا الفرض من خلال وجود بيئة لغوية تستبعد اللغات الأخرى، تظهر فيها حساسية المنفيين تجاه علاقات القوة السابقة الذكر. وفي هذا العمل، نجد محاولة لتحليلها بالانطلاق من منظور المقاومات، فمن غير الممكن اعتبار اللغات الأخرى وسيلة من وسائل التواصل فقط، هي في حقيقة الأمر تمنح الناطقين بها نوعاً من أنواع المقاومة الذي يمكن دارسته عبر الآليات التي يتحدى من خلالها الأفراد الفاعلون هيمنة اللغة الفرنسية. كما أن استخدام اللغات الأخرى بشكل ارتجالي يشير إلى الطرق التي يتعامل بها المنفيون مع موارد لغوية لفظية أو غير لفظية للتمكن من إيصال صوتهم. تظهر الارتجالات اللغوية بشكل واضح على العتبات المادية الموجودة في مراكز الإيواء وفي المحافظات، حيث تمثل مساحات مواتية للتفاوض على المعايير القائمة، تسمح في بعض الأحيان بعبور الحدود الرمزية أو الثقافية أو الاجتماعية، وتذكرنا أصوات وهمسات النساء في قاعات مراكز الإيواء بصورة التدرج الهرمي للغات. في استخدامات اللغات الأخرى وفي مدى شدة الأصوات التي تحملها مقاومة مزدوجة: مقاومة القواعد المفروضة ومقاومة لغوية.

كلمات مفتاحية : ارتجالات لغوية، مقاومات، مركز لإيواء الحالات الطارئة من المهاجرين، محافظات.

CHAPITRE 3. CHUCHOTEMENTS ET VOIX RÉSISTANTES D'EXILÉS EN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Naoual Mahroug
Cerlis, ICM

Traduction du résumé en arabe par Chérif Yakoubi

L'auteur tient à remercier pour leur relecture et leurs précieux conseils
Suzanne Gruca, Suzie Telep et Marie Veniard.

Les demandeurs d'asile présents sur le territoire français sollicitent la protection internationale dans la langue de l'État français et sont confrontés à de nombreuses difficultés en cette matière¹ surtout s'ils ne sont pas locuteurs du français. Ils se situent ainsi face à la langue française, langue du pays d'accueil, qui édicte les lois de l'asile, ils se positionnent pragmatiquement, symboliquement, et l'on pourrait ajouter psychiquement, par rapport à elle². Les sujets la perçoivent de différentes manières en fonction de leur histoire personnelle et de leur migration : elle peut être langue de l'accueil et de l'hospitalité ou langue administrative du rejet et langue sociale de l'exclusion.

Frantz Fanon écrit « Il y a dans la possession du langage³ une extraordinaire puissance. [...] Pour l'instant, nous voudrions montrer pourquoi le Noir antillais, quel qu'il soit, a toujours à se situer en face du langage. Davantage, nous élargissons le secteur de notre description, et par-delà l'Antillais nous visons tout homme colonisé⁴ ». Bien qu'il faille contextualiser, historiciser et préciser que les exilés contemporains ne sont pas tous issus d'anciens pays colonisés, les mots de Fanon rappellent le statut du français comme étant la langue de la nation française et, également, la langue colonisatrice à partir de

1. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020, p. 3-8.

2. Bien que la dimension psychique ne soit pas développée dans ce texte, il semble nécessaire de préciser que des résistances psychiques peuvent se manifester. Elles prennent forme dans des difficultés et refus plus ou moins verbalisés et plus ou moins conscientisés d'apprendre la langue française, par exemple dans le cadre des cours de français langue étrangère dispensés ou dans l'emploi de la langue dans les interactions quotidiennes (SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2018).

3. Roger EBION, 2007, soulève que, vraisemblablement, Frantz Fanon emploie les termes langage et langue comme des synonymes.

4. FANON, 1952, p. 14.

laquelle tout sujet issu d'un pays colonisé se positionne. Le français est aussi la langue du pays qui refuse d'accorder la protection internationale à certains demandeurs d'asile, ce qui constitue une violence, sans qu'elle soit de même nature, ni de même force que celle de la langue colonisatrice.

La notion de marché linguistique de Pierre Bourdieu éclaire à ce titre les rapports de pouvoir entre le français, langue officielle sur le territoire national, et les *autres langues*, parlées par des sujets qui seraient dominés. « Il y a marché linguistique toutes les fois que quelqu'un produit un discours à l'intention de récepteurs capables de l'évaluer, de l'apprécier, et de lui donner un prix⁵ ». Ainsi, comme l'explique Bourdieu, au sein d'un marché linguistique, les valeurs des formes linguistiques sont inégales. Ce qui se passe entre deux personnes qui interagissent par le langage « doit sa forme particulière à la relation objective entre les langues ou les usages correspondants, c'est-à-dire entre les groupes qui parlent ces langues⁶ ». Il s'agira ici, de comprendre par quels mécanismes la pratique de la langue française, outil de régulation des structures d'hébergement pour exilés et des administrations préfectorales, peut devenir un instrument de pouvoir qui dépossède les sujets de leurs langues, les *autres langues*.

La présente réflexion s'inscrit à la jonction d'une littérature sur les lieux dits d'accueil destinés aux exilés⁷ et d'une littérature sur les langues comme pratiques sociales⁸. En effet, les premiers mettent l'accent sur la combinaison de logiques d'assistance et humanitaire aux logiques de contrôle et sécuritaire, combinaison qui caractérise la gestion des migrants dans les espaces d'accueil. Les seconds partent des pratiques langagières pour démontrer les relations de pouvoir, en insistant sur l'importance du contexte⁹ dans les pratiques des langues. Par rapport de pouvoir, Sandrine Rui entend les interactions au cours desquelles le pouvoir repose sur « la capacité de l'acteur de contrôler les termes d'un échange » afin qu'il lui soit favorable. L'asymétrie de ces échanges constitue ainsi une caractéristique des structures de domination.

Rares sont les travaux qui abordent les enjeux sous-tendus par les pratiques des langues dans les lieux d'accueil pour exilés¹⁰. Cet article vise à contribuer à ce champ croissant d'analyses en interrogeant les effets du statut dominant de la langue française pratiquée au sein de structures associatives et des administrations. Nous posons l'hypothèse que cette hiérarchie du français émerge face au multilinguisme pourtant valorisé au sein des centres

5. BOURDIEU, 1982, p. 61.

6. *Ibid.*

7. KOBELINSKY & MAKAREMI, 2009 ; AGIER, 2014.

8. BOUTET, 2016 ; MONDADA, 2018 ; CANUT *et al.*, 2019.

9. GUMPERZ, 1989 ; DUCHÊNE, 2011.

10. Voir cependant la bibliographie des contributions de ce volume.

d'hébergement et que les résistances des autres langues se pratiquent moins dans les espaces publics qu'à leurs seuils.

L'étude des pratiques sociales des langues nous permet ainsi d'éclairer les rapports de pouvoir au quotidien dans ces espaces, afin de mettre au jour des résistances menées par les exilés dans leurs pratiques des *autres langues* face aux dominations linguistiques et bureaucratiques¹¹. Les résistances sont ici comprises comme des marges de manœuvre qui ne s'inscrivent pas dans la scène publique¹², mais dans les mécanismes par lesquels les acteurs contestent le statut dominant de la langue française. Précisément, les pratiques de ces *autres langues* par le bricolage¹³, entendu comme un arrangement « avec les “moyens du bord”, c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus¹⁴ », réfèrent aux façons dont les exilés manient, jouent et se débrouillent avec des ressources linguistiques, autant verbales que non verbales (mimes, gestes, dessins), pour se faire entendre, dans les deux sens du terme, remarquer et comprendre.

Des bricolages linguistiques ont lieu en particulier aux seuils matériels qui composent les centres d'hébergement et les préfectures. Ces seuils¹⁵ sont définis comme un espace propice à la négociation des normes, et permettent quelquefois de franchir des frontières symboliques, culturelles ou sociales. Des bricolages linguistiques émergent précisément là où des règles explicites (majoritairement écrites en langue française) dans des lieux institutionnels sont véhiculées par l'intermédiaire d'affiches accolées aux portes, aux fenêtres et autres supports matérialisant un seuil. « La porte est le percement qui permet le passage du seuil¹⁶ », elle est la négation du mur et cristallise des enjeux de résistance à la fois au statut de la langue française et aux règles de l'institution.

Cet article se fonde sur un terrain ethnographique mené auprès des exilés présents en région parisienne au sein du Centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) pendant douze mois, d'octobre 2018 à novembre 2019, et dans des préfectures, précisément dans les guichets de l'asile et les salles d'attente pendant près de dix-huit mois (d'août 2018 à novembre 2019).

Le CHUM (*cf.* le plan de la structure) géré par l'association Emmaüs-Solidarité est l'aboutissement de négociations quadripartites, entre l'État dans sa compétence majeure en matière de migration, la ville de Paris (propriétaire du terrain), la municipalité d'Ivry-sur-Seine et l'association gestionnaire. Les

11. WEBER, 1922.

12. SCOTT, 2019.

13. LÉVI-STRAUSS, 1962.

14. *Ibid.*, p. 27.

15. VAN GENNEP, 1909 ; DOUGLAS, 1970.

16. BONNIN, 2000, p. 67.

architectes ont pensé les lieux étendus sur 4 800 m², anciennement une usine de traitement des eaux usées appartenant à la ville de Paris. Il dispose de 400 places destinées aux « femmes seules », aux « couples », aux familles composées d'un couple et d'enfants, aux fratries et aux « familles monoparentales », si l'on reprend la typologie du CHUM. En 2018-2019, les exilés hébergés viennent majoritairement d'Albanie, d'Afghanistan, du Soudan, de l'Érythrée et de la Somalie. La spécificité de ce centre, qui en fait sa vitrine politique, réside dans la multiplicité des prises en charge proposées aux exilés (à la fois scolaire, médicale et sociale). Ces accompagnements sont l'œuvre d'une équipe pluridisciplinaire et de la collaboration avec le Samu social qui coordonne le pôle santé. Par ailleurs, ce CHUM se caractérise aussi par sa politique de recrutement des auxiliaires socio-éducatifs¹⁷ (dits « ASE ») et des travailleurs sociaux qui, pour une très large majorité d'entre eux, pratiquent plusieurs langues. Ce centre est ainsi un espace multilingue dans lequel des personnels arabophones, persanophones, dariphones, russophones côtoient au quotidien les exilés locuteurs de ces langues.

Les préfectures de la région Île-de-France, services administratifs déconcentrés, constituent un terrain de recherche comparatif. Il permet d'analyser les rapports de pouvoir qui s'instaurent à l'appui des pratiques du français, la langue de l'administration et, *a fortiori*, la langue dans laquelle les règles de droit (et leurs arrangements) sont énoncées.

Ces deux espaces sont différents : le CHUM est une structure d'hébergement associatif tandis que la préfecture est une administration. Néanmoins, l'attention est portée sur les langues pratiquées dans ces deux institutions pour éclairer, dans un premier temps, en prenant appui sur deux récits ethnographiques¹⁸, des mécanismes de domination. Une attention aux récits permet, dans un second temps, de réfléchir aux mécanismes de résistances qui se produisent aux seuils matériels de ces espaces. Les seuils sont également vocaux : les exilés hébergés oscillent entre silence imposé et prises de parole par le chuchotement, en guise de résistance à la langue dominante et à la règle qu'elle impose.

17. À titre informatif, les auxiliaires socio-éducatifs (ASE) sont chargés de gérer toutes les dimensions qui ont trait à la vie quotidienne du centre (alimentation, hygiène, « distribution » de certains produits de première nécessité, etc.). De ce fait, ils se trouvent au plus près des hébergés du centre.

18. Ce texte est construit d'abord à partir de récits ethnographiques (CLIFFORD, 1986) que j'ai souhaité mettre en exergue.

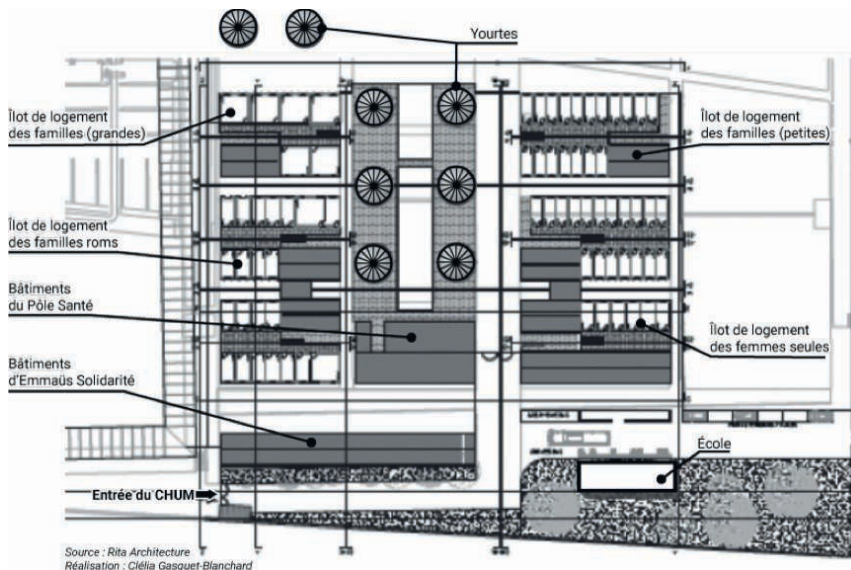


Figure 1. L'organisation spatiale du CHUM d'Ivry, une structure en îlots d'hébergements (rues) répartis autour de yourtes

Clélia Gasquet-Blanchard, géographe, a réalisé ce plan du CHUM, publié dans son article « Le provisoire qui dure. Géographie comparée de deux centres humanitaires parisiens » (2018). À noter que les familles Roms ne sont plus hébergées dans un seul îlot (correspondant à une rue) mais auprès des exilés dans toutes les rues.



Figure 2. CHUM Ivry : configuration des rues et yourtes. Mai 2018 @mcsy

LA PRATIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE COMME INSTRUMENT DE POUVOIR

L'usage de la langue française permet de dicter et de régir des règles de droit au sein des préfectures et des règles de fonctionnement dans le CHUM. La langue française s'impose alors, dans des circonstances que nous allons préciser, pour contraindre voire discipliner les exilés dans leurs usages des administrations préfectorales ou au sein du CHUM.

DES MOTS QUI RÉDUISENT LES DEMANDEURS D'ASILE AU SILENCE

Les mots « il faut revenir à la préfecture » prononcés par les agents de la préfecture et traduits en « *come-back* » par les exilés s'inscrivent dans un contrôle et une restriction des discours à tenir au guichet de l'asile. « La mise en œuvre d'un rituel détermine pour les sujets parlants à la fois des propriétés singulières et des rôles convenus¹⁹ » pour l'agent de la préfecture comme pour le demandeur d'asile.

À la fois redoutées et attendues, ces interactions au guichet de l'asile²⁰ conduisent les demandeurs d'asile à composer à la fois avec la langue officielle et avec les règles de droit, autant que les guichetiers qui « entretiennent [également] un rapport artisanal à la procédure²¹ ». Un effet miroir peut s'observer malgré une dissymétrie dans la mesure où chacun des acteurs tente de s'arranger avec les règles et la langue. Je propose un récit ethnographique qui permettra de considérer la structure sociale des rapports de pouvoir dans ce contexte. La langue française y est imposée, les *autres langues* ne sont pas prises en compte. Ces *autres langues*, comme le tigrinya, demeurent sans valeur, en référence à la notion de marché linguistique, dans cet espace du guichet de l'asile. Les locuteurs de ces *autres langues* sont ainsi réduits au silence.

19. FOUCAULT, 1971, p. 41.

20. L'expression « guichet de l'asile » fait référence aux travaux d'Alexis SPIRE (2007) qui traitent des pratiques quotidiennes des agents des préfectures qui reçoivent les demandeurs d'asile au guichet. L'auteur observe que les guichets sont les espaces d'une dépolitisation du droit d'asile par le travail bureaucratique. Par ailleurs, sauf exception liée aux réglementations européennes dites Dublin III (cf. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020, p. 3-8), les interprètes professionnels sont absents des guichets. Les agents peuvent solliciter l'aide d'une tierce personne (souvent un autre demandeur d'asile) pour assurer des traductions. Néanmoins, cela reste assez marginal et exceptionnel.

21. SPIRE, 2007.

Un jeune Érythréen demandeur d'asile²², qui parle le tigrinya et qui ne comprend pas le français, se présente à plusieurs reprises au guichet de la préfecture, ce qui l'oblige à se lever très tôt pour prendre les transports. À chaque fois qu'il accède au guichet, il tend à l'agent la décision du tribunal administratif obligeant la préfecture à enregistrer sa demande d'asile en « procédure normale²³ ». En vain, il ne parvient pas à faire exécuter cette décision de justice. Lors d'un accompagnement que j'assure auprès de ce jeune demandeur d'asile, l'échange avec l'agent de la préfecture dure à peine une minute. Le jeune Érythréen entend les mêmes mots, formulés en français dans un même contexte : « il faut revenir à la préfecture » ; l'agent ne tente pas de prolonger les échanges, il signifie la fin de l'interaction en mettant fin à l'interaction visuelle et en fouillant dans ses papiers disposés sur son bureau. Cet échange se fait en français bien que le demandeur ne le comprenne pas. Le français n'est pas uniquement la langue dans laquelle l'administration communique et formule ses décisions, elle est dans ces circonstances la langue incomprise par ce jeune érythréen et dans laquelle ces décisions sont nécessairement incomprises. (Préfecture, mars 2018)

La langue incomprise par de nombreux demandeurs d'asile enveloppe l'incompréhension d'une décision, par-delà la violence symbolique²⁴ en raison de l'incorporation par ceux-ci de la hiérarchie des langues à pratiquer. En ce sens, la langue dans laquelle est formulée la réponse au guichet se confond avec le sens de cette réponse ; toutes deux incomprises. Ce demandeur d'asile se dirige vers la sortie de la préfecture, en ayant bien saisi qu'il lui faudra « revenir à la préfecture ». Un ensemble d'indices ainsi que le contexte mettent en évidence la teneur et les enjeux de ces interactions inégales. En effet, la gestuelle de l'agent de la préfecture, son intonation ferme, sa disparition du guichet pour se diriger dans d'autres bureaux sont autant de signes qui agissent dans ce rituel. Ainsi, n'est-ce pas tant la pratique d'une langue dominante, mais bien l'environnement linguistique dans ces guichets de l'asile qui participe aux refoulements des demandeurs d'asile, hors des préfectures.

22. J'ai rencontré ce jeune demandeur d'asile dans le cadre de mon terrain ethnographique mené en région parisienne (2018).

23. Cette décision vient mettre fin à la « procédure Dublin » dans laquelle ce demandeur d'asile était inscrit. Les réglementations européennes dites Dublin III s'appliquent par la notification d'un arrêté de transfert, lequel est produit par les services de préfecture et oblige le demandeur d'asile à retourner dans le pays européen où a été déposée la première prise d'empreintes pour y instruire sa demande d'asile (il s'agit généralement du premier pays européen traversé).

24. BOURDIEU, 1970.

En plus de ces rapports de pouvoir dans les pratiques des langues, une exclusion des interactions au guichet de l'asile s'observe : les demandeurs d'asile sont exclus des interactions en langue française et ils sont exclus des locaux de la préfecture. Cette double exclusion est en miroir de la double absence, en référence à l'œuvre d'Abdelmalek Sayad dans laquelle l'auteur traite d'un sentiment de double absence de l'émigré-immigré où les corps cristallisent les ambiguïtés d'un provisoire sans limites ; à l'image des corps des demandeurs d'asile, présents sans certitude de leur situation administrative. Les demandeurs d'asile sont à la fois exclus de la langue et des locaux. « Revenir à la préfecture » évoque et invoque la procédure de demande d'asile dans sa dimension endurente. Ces termes sont compris par ce jeune Érythréen bien qu'il ne parle pas français du fait de la « puissance²⁵ » qu'ils véhiculent dans ce contexte précis. On observe ainsi la force dans la dimension agissante de ces mots qui conduisent les demandeurs d'asile à rester silencieux, à l'image de ce demandeur d'asile qui ne rétorque pas. En réalité, il n'y a pas d'espaces possibles pour proposer une réponse à ces mots performatifs, qui excluent en même temps que l'injonction – « il faut » – la précise. Bien qu'incompréhensibles et nébuleux pour ce demandeur d'asile, l'intention de ces propos est comprise. Cette hiérarchie des langues pratiquées imposant le français exclut de fait un certain nombre d'exilés qui endurent doublement cette procédure à travers une langue française opaque et un langage juridique complexe. L'inaccessibilité au langage juridique renforce l'incompréhension des réponses proférées en français, même pour des demandeurs d'asile « un peu » francophones. De manière concomitante, l'un agissant sur l'autre, les demandeurs d'asile sont exclus autant de la langue officielle que du droit auquel ils pourraient pourtant prétendre. L'effet performatif du refus, qui véhicule une violence symbolique, tient aussi dans le fait que l'agent de la préfecture dit quelque chose, sans les moyens nécessaires pour la traduction, à son interlocuteur exilé dont il sait qu'il ne la comprend pas.

D'autres mots exprimés par les agents de la préfecture à l'endroit des demandeurs d'asile, tels que « il faut tout recommencer », donnent aussi à entendre la force agissante de la langue sur les corps des demandeurs d'asile. En effet, ces propos conduisent les demandeurs d'asile à reprendre une procédure²⁶, imposant une trajectoire circulaire dans les traversées des procédures de demande d'asile. Ces mots suggèrent une nouvelle naissance en tant que « demandeur d'asile ». La langue française suggère (une) « deuxième naissance » administrative aux demandeurs d'asile concernés.

25. FANON, 1952.

26. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les demandeurs d'asile dit « dublinés » qui ont exécuté l'arrêté de transfert et qui, de retour sur le territoire français, « doivent tout recommencer à zéro », c'est-à-dire entreprendre de nouveau des démarches.

La biopolitique²⁷, entendue comme un concept analytique pour saisir les techniques de gestion des individus dans leurs propriétés biologiques, permet de comprendre ici la charge de la langue française qui agit dans le corps des demandeurs d'asile : ils n'existent pas et n'ont physiquement rien à faire à la préfecture. L'environnement linguistique agit également dans le corps des exilés en leur interdisant l'usage de leurs voix dans les *autres langues*. En somme, peu accueillants, ces mots français « il faut revenir à la préfecture » ou « tout recommencer à zéro » pourraient constituer un aphorisme des façons dont le droit d'asile se pratique sous le poids d'une bureaucratie. Dans cette perspective, c'est la puissance de la langue dominante usitée par l'administration qui est véhiculée dans les règles.

L'IMPOSITION DU FRANÇAIS DANS UN ESPACE MULTILINGUE

Le multilinguisme *de facto* caractérise le CHUM d'Ivry-sur-Seine dans la mesure où la politique de recrutement consiste à engager des personnels multilingues, les langues sont pratiquées lors des cours de français dispensés par des bénévoles quotidiennement, certains écriteaux sont traduits en anglais. Ce multilinguisme renforce l'imposition de la langue française. Le français est utilisé comme langue véhiculaire au CHUM, pour organiser la gestion du centre en général, reléguant l'usage des *autres langues* au domaine du quotidien des femmes et des familles. Pour certains moments clés, comme pour le rappel des règles du centre aux hébergés ou encore l'écriture du récit d'asile²⁸ demandé par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), la direction du CHUM – et, quelques fois en collaboration avec les travailleurs sociaux – décide d'avoir recours aux interprètes professionnels. Ici, l'interprète intervient uniquement à la demande de la direction, et dans l'optique de transmettre des informations qui semblent capitales à la gestion du CHUM.

Le récit ethnographique que je propose questionne le recours aux interprètes professionnels. Le recours à l'association ISM Interprétariat (Inter service migrants) n'est pas anodin. Il permet de véhiculer officiellement, à travers la langue et la traduction par un « professionnel », soit des règles de

27. FOUCAULT, 1976.

28. Il faut néanmoins noter que, depuis près d'un an et demi, le recours à un interprète professionnel pour l'écriture du récit d'asile n'est plus possible pour des raisons budgétaires. Cette décision de la direction pose clairement les priorités en la matière. Cela oblige les travailleurs sociaux à trouver d'autres moyens pour aider les hébergés à écrire leur récit d'asile en français qui réponde aux attentes de l'OFPRA, comme faire appel à la Structure du premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) ou encore contacter d'autres associations, lesquelles n'ont pas forcément d'interprètes professionnels.

fonctionnement du CHUM, soit d'effectuer un « recadrage²⁹ » des règles, comme l'expriment les travailleurs sociaux. Par exemple, lorsque le CHUM assure des « transferts » vers d'autres structures d'hébergement, lesquels lui sont ordonnés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), la direction recourt à un interprète professionnel. Ainsi, l'interprète se trouve pris en tension entre des logiques d'assistance et de contrôle.

Fatiguée, voire épuisée par un long accompagnement social qui a abouti à une « fin de prise en charge du CHUM³⁰ », une travailleuse sociale m'explique les difficultés rencontrées avec une famille afghane composée d'un couple et de deux enfants qui a été contrainte de quitter le CHUM à la suite des refus (au nombre de trois) d'être transférée³¹ vers d'autres structures d'hébergement, hors de la région parisienne. Cette jeune professionnelle, installée à son bureau et triant des documents dans les dossiers, non loin du bureau où se trouve l'ASE, présent également, me rapporte qu'« ils comprennent pas qu'y'a pas le choix » d'accepter le transfert. « On [elle et son responsable] a fait des dizaines d'entretiens, toujours avec un interprète, on a fait un accompagnement jusqu'au bout » en ajoutant « avec l'ISM tout le long ». Poursuivant son tri de documents, elle explique « que [le couple] savait ce qui se passerait [...] l'asile c'est pas la pitié », ajoute-t-elle en expliquant que « c'est les règles, il est pas possible de refuser un hébergement de l'OFII ». L'ASE acquiesce d'un mouvement de la tête, soutenant sa collègue. La présence téléphonique d'un interprète pachophone tout au long de l'accompagnement lui paraît essentielle, « c'est l'assurance pour une bonne compréhension, y'a pas d'excuse » de ne pas avoir compris, précise-t-elle. « L'interprète c'est pour moi, c'est moi qui parle et lui [le père de famille] qui écoute » insiste-t-elle en ajoutant qu'elle a aussi fait appel à un autre hébergé du CHUM locuteur du pashto pour assurer des traductions, mais ce dernier a verbalisé sa gêne de « faire du recadrage » et des rappels aux règles à l'endroit du père de famille beaucoup plus âgé que lui. (CHUM, mars 2019)

29. L'expression « faire du recadrage » est employée par les professionnels du social pour insister sur les règles de l'institution à rappeler et à respecter.

30. Ce sont les termes employés par les professionnels pour désigner une sortie contrainte du CHUM.

31. Il s'agit dans ces situations de transferts organisés par l'OFII dans le cadre du dispositif national d'accueil, vers des centres situés hors de la région parisienne.

Plus qu'une langue pour véhiculer une règle, c'est la puissance de la langue qui est véhiculée dans la règle : en effet, les règles de l'OFII qui régissent les circulations (très souvent contraintes) des demandeurs d'asile, les règles de fonctionnement d'entrée et de sortie du CHUM, leur teneur, et leur rare ou impossible dérogation, sont d'autant mieux explicitées qu'elles sont transmises aux exilés depuis la langue française traduite par l'intermédiaire d'un interprète dans une *autre langue*. L'optimisme ricœurien qui suggère une « hospitalité langagière³² » dans les traductions³³ semble se dissoudre dans des interactions asymétriques. En effet, bien que les règles régaliennes de fonctionnement du CHUM soient traduites dans d'*autres langues*, il s'agit d'abord de les « faire comprendre », elles traversent seulement d'*autres langues* sans y prendre ancrage. Le recours à un interprète dans ce contexte semble réduire l'hébergé au silence : un silence face à cette pratique et un silence face aux règles imposées. Ce paradoxe met en lumière l'ombre dans laquelle le sujet locuteur de ces *autres langues* est placé, ainsi dépossédé des langues qu'il pratique, tant il ne peut en faire usage et tant leur « puissance » est anéantie dans ces interactions inégales.

L'association gestionnaire du CHUM n'a recours à l'ISM Interprétariat que dans les situations dites « de recadrage » dans lesquelles les règles de fonctionnement sont rappelées aux hébergés. Les ASE, pourtant multilingues, ne sont ainsi pas directement mobilisés dans ces situations. L'interprète professionnel intervient en tant que tiers et renforce ainsi la portée et l'importance des règles traduites, si essentielles à la gestion du CHUM. Les *autres langues* se situent donc par rapport au français qui édicte les règles de droit à l'asile applicables aux hébergés, mais également les règles de fonctionnement du centre. Comparables à deux compétences régaliennes, aux mains de la direction du CHUM, ces deux domaines d'action, le droit d'asile et la gestion du centre, sont exercés au moyen de cette puissance dont dispose la langue dominante, détenant ainsi le pouvoir de nommer la règle et son éventuelle exception. Les *autres langues* que sont l'arabe soudanais ou encore le tigrinya sont, elles, limitées à être pratiquées en matière de gestion des activités quotidiennes. Cela fait notamment référence à la répartition fonctionnelle des langues, comme le théorise Louis-Jean Calvet (2017). La structure spatiale du CHUM semble calquée sur la hiérarchie des langues : le pôle administratif, où se trouvent les bureaux de la direction qui édicte les règles, est excentré du reste des locaux du CHUM, là où les *autres langues* sont parlées.

Le français tel qu'il est pratiqué reste pour beaucoup d'hébergés la langue de l'administration, celle du pôle administratif, la langue dans laquelle les arrêtés

32. Paul RICŒUR (2004, p. 20) définit le concept d'hospitalité langagière comme le « plaisir d'habiter la langue de l'autre [qui] est compensé par le plaisir de recevoir chez soi, dans sa propre demeure d'accueil, la parole de l'étranger ».

33. RICŒUR, 2004 ; MESTRE, 2017.

préfectoraux et des décisions de justice sont rédigés, la langue et le langage du droit³⁴.

Cette expérience de la langue de l'administration produit des affects ambivalents : malgré des cours de français dispensés par des bénévoles du CHUM pour apprendre à « communiquer », le français demeure la langue impossible à apprendre, la langue « trop dure à apprendre » me dit une jeune Somalienne dans un arabo-anglais bricolé, concernée par la procédure Dublin, qui ajoute que « là [elle] peut pas apprendre, c'est Dublin ». Alors, les langues fourchent sur les mots, les mots manquent et disparaissent, les voix sont réduites au silence. Cette jeune femme semble faire preuve de résistance face aux règles de la procédure Dublin, de résistance linguistique face à la langue française, voire de résistance psychique ; elle s'exerce à d'*autres langues* pour survivre...

DES SEUILS POUR RÉSISTER : CHUCHOTER DANS LES *AUTRES LANGUES*

Les *autres langues* ne sont pas seulement des moyens de communication, elles peuvent doter les locuteurs qui les pratiquent d'une extraordinaire résistance. Si les seuils peuvent être analysés comme des hors lieux, c'est-à-dire des « morceaux d'espaces flottants³⁵ », il s'agira ici de les considérer comme des espaces de négociation. À partir des seuils qui composent à la fois le CHUM, les services préfectoraux et également des seuils d'intensité des voix qui portent les *autres langues* se jouent des mécanismes de résistance dans les *autres langues* pratiquées par les exilés pour renverser la hiérarchie des langues. Il s'agit de mécanismes que nous interprétons comme des résistances souterraines³⁶.

Les seuils dans leur dimension matérielle sont les entre-deux portes, les pas-de-porte, le bureau de la préfecture, voire la vitre qui semble séparer l'agent de la préfecture du demandeur d'asile ou l'entrée de la préfecture. L'attention est précisément portée sur les espaces liminaux parce qu'ils sont propices aux interactions furtives, brèves, et instantanées et ils sont traversés par les sujets qui se déplacent. Les interlocuteurs co-construisent le ou les sens de l'interaction, comme le théorise John J. Gumperz. De plus, si nous reprenons la pensée de Van Gennep, le seuil constitue une « sorte de *no man's land* où s'accumulent les procédures les plus déconcertantes ou d'autres transmutations jouant sur des codes symboliques variés³⁷ ». Le flottement caractérise ainsi ces seuils qui

34. BOURDIEU, 1986.

35. AGIER, 2010.

36. SCOTT, 2019.

37. SMITH, 1991, p. 631.

deviennent favorables à l'élaboration de tactiques³⁸, définies comme « [ce qui] n'a pas la possibilité de se donner un projet global » mais qui demeure une action calculée, comme « du coup par coup », profitant ainsi des « “occasions” et [elle] en dépend³⁹ ». Ce que nous interprétons comme des tactiques renvoient aux jeux opérés par les exilés qui subvertissent les règles de fonctionnement des institutions autant que la hiérarchie des langues.

DES SEUILS MATÉRIELS : UN ESPACE DE DOUBLE RÉSISTANCE AUX MAINS DES EXILÉS

Le récit ethnographique que je propose relate les pratiques bricolées de l'anglais, de l'arabe et du somali par des hébergées au CHUM. Avec force et détermination, des hébergés du CHUM négocient sans cesse aux seuils : au seuil du bureau du travailleur social, il s'agit de négocier un ticket de transport pour quitter quelques heures le centre ; à la guérite du CHUM, de négocier l'entrée sans montrer sa carte d'hébergement ; dans les espaces dédiés à la restauration, de jouer sur les horaires du repas ou encore d'obtenir un yaourt de plus que la ration alimentaire réglementée. Ces pratiques bricolées de ces *autres langues* aboutissent donc à une double résistance : résistance aux règles et résistance linguistique.

Une jeune femme somalienne (locutrice du somali et de l'arabe) entre dans l'espace dédié à la restauration au sein du CHUM. La salle de restauration, appelée et désignée « yourte » par l'association dans les discours qu'elle porte et par les professionnels du CHUM⁴⁰, est bruyante. De nombreuses femmes⁴¹ déjeunent dans cette yourte qui leur est réservée. Une jeune femme somalienne échange en somali avec d'autres exilées puis se présente, souriante, face à l'ASE (locuteur de l'anglais et comprenant quelques mots en arabe), au niveau de la fenêtre coulissante qui sépare l'espace restauration de l'arrière yourte (qui permet aux ASE de préparer de façon

38. CERTEAU, 1990, p. 61.

39. *Ibid.*

40. L'architecture du CHUM, sur pilotis et avec des yourtes légères, a été largement commentée (GASQUET-BLANCHARD, 2018). Le terme de yourte a ainsi fait son apparition dans le vocabulaire courant du CHUM.

41. La yourte occupée par ces femmes est rattachée à la « rue 4 » qui héberge des « femmes isolées ». Le CHUM est structuré en six « rues », lesquelles se trouvent face au pôle administratif ; chacune des « rues » accueille une catégorie d'exilés. À titre d'exemple, la « rue 1 » est occupée par les « familles nombreuses » (*cf.* le plan du CHUM). On observe donc une catégorisation spatiale des exilés.

très rudimentaire les repas), pour demander « *a bread* » tout en pointant du doigt la corbeille à pain disposée sur le plan de travail de l'ASE. Ce dernier finit de ranger avec sa collègue le plan de travail où est posé le plat principal du jour. Il reproche à cette jeune femme le fait qu'elle ait pris le temps de discuter avant de demander son repas alors que l'heure de fin du déjeuner approche. Il lui adresse la parole en anglais avec des mots simples constituant une phrase « *why?* », « *it's closed now* » tout en lui montrant qu'il procède au rangement. Hésitante, la jeune femme répète en anglais qu'elle veut uniquement du pain. Entendant la conversation, une autre Somalienne présente dans la yourte intervient, et s'adresse directement à l'ASE en anglais moins marqué par un accent et riche en vocabulaire, d'un ton élevé : « *what's the problem? For a bread?!* ». L'ASE tend à la jeune femme une tranche de pain. L'hébergée, debout, poursuit la conversation en anglais avec l'ASE, la première concernée se met légèrement en retrait. Un troisième ASE, arabophone, entre dans la yourte pour rejoindre ses collègues. Des discussions sont menées sur cet événement du pain demandé en dehors des temps de repas imposés et sur le comportement de la jeune Somalienne et, plus globalement, le comportement « des Somaliennes » dans cette yourte. Une femme, plus âgée, fait le signe d'un « chut » à sa compatriote qui poursuit d'un ton élevé son discours en anglais, lequel porte sur le traitement qui a été réservé à la jeune Somalienne. Cette femme âgée, assise à sa table, prend à son tour la parole, et échange en arabe avec le troisième ASE qui s'est installé à sa table. Celle-ci tente de défendre le comportement de la jeune Somalienne. Elle soutient qu'il n'est pas possible de généraliser un « mauvais comportement » à toutes les femmes somaliennes. Parallèlement l'ASE directement concerné poursuit quelques échanges en anglais avant de se mettre en retrait tout en disant en français à son collègue arabophone « ça sert à rien de leur parler [...], viens on va manger ». Une autre femme semble assurer auprès d'autres la traduction en somali, langue vernaculaire (langue du groupe et de l'intime) de ce qui se dit en arabe. Certaines d'entre elles échangent en somali. L'une d'elle dit en français, dans un français tronqué où elle ne prononce pas le « r », « toujours somali, toujours ! ». *In fine*, l'ASE arabophone conclut par un proverbe en arabe, connu de son interlocutrice, qui traduit par « ce n'est pas parce qu'une seule tomate du panier est pleine de moisissure, qu'elles le sont toutes » signifie qu'il n'est pas possible de généraliser une situation néfaste. Certaines acquiescent et sourient. Ce même ASE ajoute en arabe qu'il n'a « pas voulu

[les] heurter », et poursuit en disant qu'il « essaie de dire les règles qu'il faut respecter pour avoir des droits ». Puis il demande pardon en informant ses interlocutrices qu'il se rend le mois prochain à La Mecque pour effectuer la *omra*, traduite par « petit » pèlerinage. J'échange avec une femme somalienne qui me dit « *all this for a bread?!* »... Les ASE quittent la yourte, puis une à une les femmes quittent aussi cet espace. La première concernée est toujours debout, statique, elle n'a pas dit mot, sourire figé et morceau de pain à la main. Elle dépose le bout de pain sur la table avant de quitter la yourte. (CHUM, janvier 2019)

« De nos jours, le bricoleur reste celui qui œuvre de ses mains, en utilisant des moyens détournés⁴² ». Le bricolage linguistique se manifeste dans la pratique de trois langues dans lesquelles s'expriment les exilées somaliennes, trois langues dont les fonctions sont différentes. Dans ce récit « du pain » dont on relève la valeur symbolique, ces femmes œuvrent avec leurs langues (de première et seconde socialisation) pour résister à l'imposition des règles du CHUM. Pour demander du pain, c'est le terme anglais qui est prononcé de manière hésitante par la jeune somalienne, en plus des gestes qui accompagnent ce mot. L'anglais revêt le caractère de langue véhiculaire et, dans cette situation, la jeune somalienne interpelle ainsi un ASE, locuteur de l'anglais. Face à une situation qui semble bloquée, une autre femme intervient, se sentant légitime pour prendre la parole dans un anglais maîtrisé : elle élève la voix pour défendre les intérêts communs des femmes somaliennes hébergées qu'elle résume ainsi « le droit d'être servies correctement ! » et pour défendre une communauté. Dans la région *Somaliland* (Somalie), l'anglais demeure la langue véhiculaire (notamment utilisée par les administrations), tel l'héritage d'une colonisation anglaise qui a divisé le pays. C'est dans cette langue coloniale et colonisatrice que cette Somalienne hébergée depuis de nombreux mois dans le centre donne une portée à son discours. Celle-ci pratique cette langue comme un outil, elle renverse le poids historique de cette langue pour l'investir au profit d'un discours de revendication. De plus, durant le parcours migratoire, l'anglais devient la langue véhiculaire, grâce à laquelle ces femmes peuvent se faire comprendre.

C'est finalement en arabe que les discussions prennent fin. L'arabe est aussi une langue parlée par de nombreuses Somaliennes. Ici, l'arabe apaise les tensions et semble réunir autour du bon sens d'un proverbe les professionnels multilingues et les exilées. L'ASE s'exprime en arabe dès son entrée dans la yourte tout en prenant le temps de s'asseoir, on y voit ainsi une forme de

42. LÉVI-STRAUSS, 1962, p. 30.

médiation. L'arabe est dans ce contexte une langue de médiation, comprise par les hébergées. L'usage de cette langue permet de créer une relation conciliatrice, notamment par l'évocation d'un proverbe, et surtout par l'invocation de l'islam et du pardon. La dimension religieuse enveloppante semble marquer la fin – temporaire – de cette « histoire du pain », maître de la nourriture.

Enfin, le somali, langue vernaculaire parlée dans le cadre d'un cercle fermé, permet d'assurer des traductions et d'échanger sans être comprises, jouant une fonction cryptique.

Ces femmes, et toutes celles présentes dans la yourte qui se sentent concernées par « l'histoire du pain », interagissent pour se répartir la parole, d'une femme à l'autre, d'une langue à l'autre, d'un interlocuteur à l'autre. Ce jeu de répartitions des paroles et des discours (de revendication ou d'apaisement) avec les signes (le « chut » par exemple) et les pratiques multiples des *autres langues* constituent les bricolages opérés par les exilées. Passer d'une langue à l'autre près de cette fenêtre coulissante matérialisant le seuil de deux espaces, l'un professionnel en français, l'autre celui des hébergées exilées en somali, donne à voir le bricolage lévi-straussien. En effet, ces femmes bricolent avec toutes ces *autres langues* plus qu'elles ne les parlent : certes, elles sont locutrices de leur langue de première socialisation (voire plus), mais dans le contexte de l'asile, c'est par le bricolage de toutes les *autres langues* qu'elles se font entendre. Ainsi, les exilées bricolent l'anglais et l'arabe pour se faire comprendre de leurs interlocuteurs, elles les bricolent pour porter un discours (l'anglais est mis au profit de revendications), ou encore pour apaiser (conjointement avec l'ASE, le bricolage de l'arabe adoucit les vives réactions).

Ce bricolage linguistique s'inscrit dans un environnement paralinguistique qui prend forme à travers les déplacements dans la yourte et les gestes de chacune des femmes, autant que dans les positions de chacune d'elles (debout ou assise) et la gestuelle de la jeune somalienne par laquelle la scène a commencé, qui demeure dans un silence d'opposition et pain non entamé à la main.

Ces tactiques d'acteurs s'inscrivent dans une temporalité de l'instant, et sont portées par des jeux de regard. La scène se déroule précisément aux seuils de la yourte. Il s'agit à la fois du seuil matériel, mais également des positions liminales qu'occupent les ASE et celles des hébergées, dont les frontières sont ténues. Ainsi, aux seuils, les positions de chacun sont floues, les postures sont propices à la négociation, aux glissements et aux bricolages.

En somme, les locuteurs bricolant ces *autres langues* résistent aux règles de l'institution, lesquelles sont énoncées et écrites en langue française (et en anglais). En effet, les règles de vie du centre sont inscrites sous forme d'affiche : les horaires d'ouverture et de fermeture des yourtes sont indiqués sur la porte d'entrée, en français et en anglais. Ces mêmes affiches sont accolées à la fenêtre coulissante de la yourte qui sépare la salle de restauration de l'arrière-yourte

pour indiquer en français et en anglais les horaires de service des repas. Tout près de la porte du bureau des travailleurs sociaux et des ASE, est affiché le planning en français pour l'utilisation de la laverie. Nous pourrions multiplier les exemples qui indiquent comment les seuils sont investis à la fois par l'institution et, en réaction, par les exilés qui, par les tactiques et bricolages linguistiques, résistent aux règles de (dys)fonctionnement. Dès lors, les seuils permettent de contourner, voire de dépasser, les frontières linguistiques⁴³. Au-delà de la perspective communicationnelle, le temps d'un repas, le temps d'une demande auprès de l'ASE pour faire usage de la laverie par exemple, les seuils comme espaces de résistance permettent le renversement de la hiérarchie des langues.

DES SEUILS VOCAUX : CHUCHOTER POUR FAIRE ENTENDRE SA VOIX

« La voix n'est pas simple médiation du langage, de l'information et de l'humeur : elle est notre ciment personnel et social, elle contribue à créer des liens entre les individus et les groupes [...] Inflexions, ton et tremblements de voix sont souvent plus éloquents que les mots eux-mêmes⁴⁴ ». L'écrivain et sociologue Anne Karpf explore « la voix » à partir d'une étude pluridisciplinaire sur ses fonctions et leur ancrage dans différentes sociétés. Nous retiendrons ici une des nombreuses dimensions étudiées, celle du volume de la voix. Aussi anodin que cela puisse paraître, à la fois invisible, mouvante et difficilement palpable, la voix est l'objet d'un intérêt particulier parce qu'elle permet de penser les formes, les contours et la teneur que les discours des exilés prennent.

La voix élevée, la voix silencieuse, la voix bâillonnée et surtout la voix chuchotée sont autant d'intensités qui seront explorées au prisme de la force sociale de l'espace acoustique ainsi créé. Parce que le « volume [de la voix] peut être un signe de défi pour affirmer des droits⁴⁵ », notre tâche sera de montrer à partir de récits ethnographiques comment cet espace acoustique devient un espace de résistance.

Au centre d'hébergement, un ASE, plutôt fatigué, me rapporte, excédé, les plaintes considérées comme légitimes d'une femme de la « rue 4 » qui voudrait allumer le radiateur dans la chambre qu'elle partage avec d'autres tandis que l'une d'elles ne le souhaite pas. Cet ASE se montre compréhensif et compatissant à l'égard de

43. MONDADA, 2018.

44. KARPF, 2008, p. 13.

45. *Ibid.* p. 71.

cette femme, lui signifiant en anglais « on fait remonter » [c'est-à-dire « on transmet » au pôle administratif⁴⁶ à quelques mètres]. Il me soumet ensuite son hypothèse pour expliquer les raisons pour lesquelles l'hébergée impose un diktat dans cette chambre et il ajoute « elle [désignant celle qui imposerait ses exigences] est dans une situation, niveau papier, elle doit se taire » [l'ASE fait le geste avec sa main droite d'une bouche fermée]. (CHUM, mai 2019)

La voix de la femme en situation précaire se trouve bâillonnée dans l'espace public du CHUM. La situation administrative irrégulière semble peser comme un élément supplémentaire qui justifie sa mise au silence dans le CHUM. Considérée comme illégitime, la voix de cette femme est mise à l'écart. Néanmoins, quand les voix des sujets demeurent ainsi empêchées, des tactiques subsistent pour se faire entendre. Le volume de la voix est un instrument qui participe à la construction d'un espace de résistance dont certains exilés se saisissent pour poser et « prendre la voix ». Chuchoter ou murmurer discrètement dans les yourtes ou encore dans les couloirs de la préfecture, à l'abri des regards et des oreilles, sont autant de manœuvres employées pour manifester un désaccord avec l'ordre institutionnel, voire pour se positionner en résistance aux normes (linguistiques) dominantes du CHUM et des services de la préfecture. À l'écart de l'espace public, les exilés prennent la parole et s'exercent à « l'art de la dissimulation politique ». Ces discrètes voix s'inscrivent ainsi dans le domaine de l'infra politique, ce qui tend à penser les exilés comme des sujets politiques dont les agissements, pour reprendre la pensée de James C. Scott (2009, 2019) ne consolident pas l'ordre social établi dans les institutions où ils se trouvent, mais pèsent dans les rapports de pouvoir en leur faveur, en créant une « pression inverse à celle du contrôle social sur les subalternes⁴⁷ ». Les cris excédés sont également une expression de résistance, aussi nombreux que les chuchotements.

À l'heure du déjeuner, dans la yourte rattachée à la « rue 4 », plutôt vide, deux femmes de nationalité tchadienne et somalienne m'invitent à leur table pour partager un repas. La conversation est menée grâce à un arabo-anglais bricolé. L'une d'elles se met à chuchoter un instant pour me parler des difficultés qu'elles rencontrent à se faire entendre des professionnels de l'association concernant la propreté des sanitaires. Elles disent, d'une voix basse, leur colère quand elles, et plus globalement « les femmes de la

46. Pour rappel, sont ainsi nommés les bureaux de la direction (la directrice et les cadres).

47. MARTINACHE, 2020.

rue 4 », sont tenues responsables de cette saleté, sans proposition de solution. Celles-ci insistent sur leur parole méprisée face à une situation où toutes sont tenues pour fautives. (CHUM, mai 2019)

Le discours de ces femmes est crypté par le choix de la langue – ici l'arabe – non compris par l'ASE présent dans la yourte d'une part, et par le volume de leur voix d'autre part. Quand ces femmes sont réduites au silence et non entendues, elles prennent d'autant plus la parole⁴⁸ de manière souterraine. L'espace acoustique est propice aux remises en question de l'ordre institutionnel : à la fois, elles contestent les accusations non fondées selon elles, et elles témoignent de la saleté structurelle des toilettes, imputée à l'institution. Ce discours chuchoté révèle d'autant plus la conscience qu'ont ces deux femmes de la domination institutionnelle dans cette yourte, c'est-à-dire des asymétries qui régissent certaines interactions entre les hébergées et les professionnels (ASE et travailleurs sociaux). Il révèle également une conscientisation du discours altérisant et racialisant violent dont elles sont l'objet. La saleté des sanitaires leur est attribuée telle une caractéristique essentialisante. La dimension genrée pourrait aussi être relevée tant la saleté est associée aux menstruations, comme ces deux femmes le soulignent. Cette conscientisation nourrit l'infra politique et donne une portée aux contestations souterraines. Loin d'être annexes, elles empiètent sur l'ordre de l'institution dans la mesure où les professionnels du quotidien ne peuvent que composer avec ces chuchotements. En outre, l'espace acoustique dans lequel le « presque silence » demeure une modalité de prise de la parole a pour fonction ici de rétablir la dignité⁴⁹ de ces femmes.

De manière assez similaire, des espaces acoustiques semblent se construire dans les couloirs des préfectures ou des salles d'attente dans lesquelles circulent les agents de sécurité et les agents administratifs.

Dans les couloirs de la préfecture, un groupe composé de trois hommes et d'une femme portant son nourrisson échange en ce début d'après-midi, en attendant que le numéro inscrit sur leur ticket s'affiche sur l'écran. Nous attendons ensemble. L'un d'eux dit : « ils en ont pris 13 lundi, 60 aujourd'hui, ils sont généreux » et ajoute en chuchotant : « c'est de la méchanceté, après ça rend méchant, car on nous rabaisse ». Debout, près des panneaux d'affichage, l'un d'entre eux lit des résultats d'une enquête de

48. Il faut noter que cette parole m'est effectivement adressée, en tant que jeune doctorante qui effectue une recherche au sein de ce CHUM, et qui suis à l'interface entre l'équipe professionnelle et les hébergées. Dans cette perspective, j'occupe aussi une position liminale, qui mériterait d'être analysée.

49. SCOTT, 2019.

satisfaction des services proposés par la préfecture. Ces résultats semblent très corrects. La jeune femme, congolaise, réagit : « ils ont demandé aux Français, pas à nous ! ». Un jeune Ivoirien lui répond très calmement, à peine audible : « faut être fort dans sa tête ! ». À cet instant, l'agent de sécurité passe dans le couloir. Tous spéculent sur le pays de provenance de l'agent : Côte d'Ivoire, supposent-ils. Les discussions se poursuivent sur un ton où se mêlent l'amusement et le fatalisme, parlant de la France comme d'un « pays des droits de l'homme avec des griffes ». (Préfecture, septembre 2018)

Alors que cette enquête de satisfaction commandée par les services de la préfecture n'a pas recueilli ni considéré les voix des demandeurs d'asile, ce groupe de locuteurs de français fait entendre ses critiques sur le fait de ne pas avoir été interrogé et sur le traitement que leur réserve cette administration. Le couloir, tel un seuil entre les guichets de l'asile et le hall de la préfecture, semble être le lieu de contestations chuchotées contre l'ordre institutionnel imposé par les services de préfecture. Ces voix sont d'autant plus basses que des professionnels de la préfecture circulent. Le français chuchoté comme langue véhiculaire est pensé dans ce contexte comme un instrument permettant, au-delà de la perspective communicationnelle, de créer une cohésion, le partage d'une expérience commune et de fédérer des propos. Le chuchotement des voix est le liant qui porte ce discours. Dans cette perspective, l'espace acoustique participe à créer un espace de paroles contestataires face à la domination bureaucratique⁵⁰. Là encore, nous repérons comment ces discussions informelles et spontanées « entre deux portes » leur permettent de s'exprimer. En effet, les échanges sont portés par des contestations communes qui, le temps de quelques heures d'attente, semblent être un exutoire, et permettent aux demandeurs de faire passer l'attente tout en les mobilisant psychiquement. Dans cette perspective, le chuchotement de ces conversations leur procure une résistance psychique grâce au partage verbalisé de leur expérience commune face à l'administration. Ni élevée, ni silencieuse, la voix chuchotée se révèle un instrument de remise en cause de l'ordre établi.

CONCLUSION

L'imposition du français dans les services de la préfecture et au sein des centres d'hébergement se lit par un environnement linguistique dans lequel les *autres langues* sont exclues. Les exilés sont sensibles aux rapports de pouvoir qui se

50. WEBER, 2014.

jouent dans la langue. Ceux-ci s'exercent quotidiennement à un « empiètement tranquille de l'ordinaire⁵¹ » en menant, à partir des seuils matériels ou des seuils vocaux, des résistances souterraines⁵², là même où l'institution rend visibles ses règlements à l'appui desquels elle assure sa domination. Des sujets exilés chuchotent des mots ou encore bricolent au moyen des *autres langues* pour faire entendre leur voix tout en rétablissant la « puissance » des *autres langues* dans le marché linguistique. La résistance linguistique s'inscrit alors dans des « luttes prudentes menées quotidiennement par les groupes dominés [qui] portent, à l'instar de rayons infrarouges, au-delà du segment visible du spectre de leur perception⁵³ ».

Prudentes, chuchotées, souterraines et bricolées, voire dans une autre perspective, rêvées, les résistances de ces exilés n'en demeurent pas moins intenses, et outils de lutte grâce aux *autres langues*.

BIBLIOGRAPHIE

AGIER Michel, 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris, 350 p.

AGIER Michel, 2010, « Le biopouvoir à l'épreuve de ses formes sensibles : Brève introduction à un projet d'ethnographie des hétérotopies contemporaines », in *Chimères*, n° 74, p. 259-270, DOI : 10.3917/chime.074.0259

AGIER Michel (dir.), 2014, *Un monde de camps*, La Découverte, Paris, 350 p.

BAYAT Asef, 2010, *Life as Politics. How Ordinary People Change the Middle East*, Stanford University Press, Stanford, 392 p.

BLANCHARD Emmanuel, 2013, « Les "indésirables". Passé et présent d'une catégorie d'action publique » in GISTI (dir. coll), *Figures de l'étranger. Quelles représentations pour quelles politiques ?*, p. 16-26.

BONNIN Philippe, 2000, « Dispositifs et rituels du seuil : une topologie sociale. Détour japonais » in *Communications*, n° 70, p. 65-92, DOI : <https://doi.org/10.3406/comm.2000.2064>.

51. BAYAT, 2010.

52. C'est en nous appuyant sur l'œuvre de James C. SCOTT que nous employons cette expression « résistance souterraine », laquelle a été critiquée par Asef Bayat.

53. SCOTT, 2019, p. 317.

- BOURDIEU Pierre & PASSERON Jean-Claude, 1970, *La reproduction*, Éditions de Minuit, Paris, 284 p.
- BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 239 p.
- BOURDIEU Pierre, 1986, « La force du droit [Éléments pour une sociologie du champ juridique] », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 64, p. 3-19, DOI : 10.3406/arss.1986.2332
- BOURDIEU Pierre, 1977, « L'économie des échanges linguistiques » in *Langue française*, n° 34, p. 17-34, DOI : 10.3406/lfr.1977.4815.
- BOUTET Josiane, 2016 [2010], *Le pouvoir des mots*, La Dispute, Paris, 256 p.
- CALVET Louis-Jean, 2002 [1974], *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Payot, Paris, 236 p.
- CALVET Louis-Jean, 2017, *La sociolinguistique. Les langues en contact*, Presses universitaires de France, Paris, 128 p.
- CANUT Cécile, DOS Félix, HIM-AQUILI Manon & PANIS Caroline, 2019, *Le langage, une pratique sociale. Éléments d'une sociolinguistique politique*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 392 p.
- CERTEAU (de) Michel, 1990, *L'invention du quotidien. Arts de faire*, Gallimard, Paris, 416 p.
- CLIFFORD Geertz, 1986, « Diapositives anthropologiques » in *Communications*, n° 43, p. 71-90, DOI : 10.3406/comm.1986.1640
- DUCHÊNE Alexandre, 2011, « Néolibéralisme, inégalités sociales et plurilinguisme : l'exploitation des ressources langagières et des locuteurs » in *Langage et société*, n° 136, p. 81-108, DOI : 10.3917/l.136.0081.
- FANON Frantz, 1995 [1952], *Peau noire, masques blancs*, Éditions du Seuil, Paris, 240 p.
- FOUCAULT Michel, 1971, *L'ordre du discours (Leçon inaugurale au Collège de France)*, Gallimard, Paris, 81 p.

- FOUCAULT Michel, 1994 [1976], *Histoire de la sexualité, La volonté de savoir*, tome n° 1, Gallimard, Paris, 211 p.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2020, « Traduire l'exil : l'enjeu central des langues » in *Plein droit*, n° 124, p. 3-8, DOI : 10.3917/pld.124.0003.
- GASQUET-BLANCHARD Clélia, 2018, « Le provisoire qui dure. Géographie comparée de deux centres humanitaires parisiens » in *Géocoñfluences*, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/mobilites-flux-et-transportes/articles-scientifiques/accueil-humanitaire-paris> (consulté le 11/05/2022).
- GOFFMAN Erving, 1973, *La présentation de soi. La mise en scène de la vie quotidienne*, tome n° 1, Éditions de Minuit, Paris, 256 p.
- GOFFMAN Erving, 1987, *Façons de parler*, Éditions de Minuit, Paris, 277 p.
- GUMPERZ John J., 1989, *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*, L'Harmattan, Paris, 243 p.
- ISRAEL Liora, 2012, « Qu'est-ce qu'avoir le droit ? Des mobilisations du droit en perspective sociologique », in *Le sujet dans la cité*, n° 3, p. 34-47, DOI : 10.3917/lsdlc.003.0034.
- KARPF Anne, 2008, *La voix : un univers invisible*, Autrement, Paris, 496 p. DOI : 10.3917/autre.karpf.2008.01.
- KOBELINSKY Carolina, 2012, « Les limites de l'hospitalité. Accueil et dépendance des demandeurs d'asile », in *Les nouvelles frontières de la société française*, La Découverte, Paris, p. 385-402, DOI : 10.3917/dec.fassi.2012.03.0385.
- KOBELINSKY Carolina et MAKAREMI Chowra (dir.), 2009, *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 335 p.
- LEFEBVRE Henri, 1974, « La production de l'espace » in *L'homme et la société*, n° 31-32, p. 15-32, DOI : 10.3406/homso.1974.1855.
- LÉVI-STRAUSS Claude, 1985 [1962], *La pensée sauvage*, Plon, Paris, 349 p.

- MESTRE Claire, 2017, « Naissance de l'hospitalité dans la langue », in *L'Autre*, n° 18, p. 379-387, DOI : 10.3917/lautr.054.0379
- MONDADA Lorenza, 2018, « Bricolage linguistique et dissolution des frontières linguistiques à la douane » in *Dessiner les frontières*, ENS Éditions, Lyon, DOI : 10.4000/books.enseditions.8593.
- MOPOHO Raymond, 2001, « Statut de l'interprète dans l'administration coloniale en Afrique francophone », *Meta*, n° 46, p. 615-626, DOI : 10.7202/003658ar.
- RICCEUR Paul, 2004, *Sur la traduction*, Éditions Bayard, Paris, 80 p.
- SAUSSURE Ferdinand (de), 2002, *Écrits de linguistique générale*, Gallimard, Paris, 364 p.
- SCOTT James C., 2006, « Infra-politique des groupes subalternes », in *Vacarme*, n° 36, p. 25-29, DOI : 10.3917/vaca.036.0025.
- SCOTT James C., 2019, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Éditions Amsterdam, Paris, 270 p.
- SMITH Pierre, 2010 [1991], « Rite », *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Paris, 864 p.
- SPIRE Alexis, 2007, « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 169, p. 4-21, DOI : 10.3917/arss.169.0004
- WEBER Max, 2014 [1922], « Les trois types purs de la domination légitime (traduction d'Élisabeth Kauffmann) », in *Sociologie*, n° 5, p. 291-302, DOI : 10.3917/socio.053.0291.



DOUBLE

Chapitre 4. Le double exil dans un village du Var : formes de vie et code moral langagier

Qu'advient-il des exilés qui ont été répartis par l'État dans des dispositifs d'accueil en milieu ruraux ? Loin des centres urbains et des grands axes routiers et ferroviaires qui peuvent y mener, ces dispositifs isolés peuvent représenter une grande adversité pour les personnes qui y sont accueillis. En particulier pour les jeunes, à la recherche des sociabilités foisonnantes et diverses que proposent les villes. À partir d'une étude de cas d'un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) dans le village isolé de Châteaudouble (Var), cet article invite à visibiliser les expériences et le quotidien d'exilés, qui ont été hébergés en zone rurale. En s'appuyant sur ce concept de double exil, il sera question de montrer l'ambivalence permanente qui se joue pour les exilés dans cette microsociété villageoise comme au sein du centre. De la « prison » à la « maison », cette recherche invite alors à décaler son regard pour y saisir les multiples manières par lesquelles les exilés composent et façonnent ce milieu de vie contraignant, au prisme de leur subjectivité et agentivité, tandis que ce cadre est vecteur de nouvelles formes de sociabilités.

Mots-clefs : exil, accueil, subjectivité, agentivité, formes de vie

The double exile in a village in the Var: forms of life and linguistic moral code

What happens to exiles who have been relocated by the State in rural reception facilities? Far from urban centres and the main roads and railways, these isolated facilities can represent a great adversity for the people who are received there. This is particularly true for young people, who are looking for the abundant and diverse social activities offered by cities. Based on a case study of a Reception and Orientation Centre (CAO) in the remoted village of Châteaudouble (Var), this article invites us to look at the experiences and daily life of exiles who have been accommodated in rural areas. Based on the concept of double exile,

this chapter shows the permanent ambivalence at stake for the exiles, in the village micro-society as well as within the CAO. From “prison” to “home” this research invites us to shift our gaze to grasp the multiple ways in which the exiles compose and shape this constraining environment, through the prism of their subjectivity and agency. This adverse environment is also a vector for new forms of sociability.

Keywords: exile, reception, subjectivity, agency, forms of life

CHAPITRE 4. LE DOUBLE EXIL DANS UN VILLAGE DU VAR : FORMES DE VIE ET CODE MORAL LANGAGIER

Marilou Sarrut
ICM, Cessma

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky
Inalco, Cessma, ICM

En 890, une centaine de villageois fuyant les attaques des Sarrasins qui multipliaient les razzias dans le pourtour méditerranéen vinrent chercher refuge sur les hauteurs surplombant les gorges de la Nartuby. Ils y construisirent un petit village : Châteaudouble. Aujourd'hui, seuls des vestiges subsistent de cette époque médiévale mais le village est toujours là, avec ses 250 habitants intramuros – 450 dans toute la commune. Plus de mille ans après, dans les premiers jours de septembre 2018, les villageois de Châteaudouble virent arriver par petits groupes une centaine d'hommes demandant l'asile sur le sol français.

C'est dans ce village de Provence, à 17 km de Draguignan et à une centaine de kilomètres de la préfecture du Var, Toulon, que l'État français a choisi d'ouvrir en septembre 2018 un centre d'accueil et d'orientation (CAO) pour demandeurs d'asile. Un foyer pour retraités est réinvesti par l'association Forum réfugiés-COSI qui, répondant à l'appel d'offres de l'État, y installe 72 hommes seuls, originaires d'une vingtaine de pays, dont une grande majorité d'Afghanistan, puis du Soudan et d'Afrique de l'Ouest. Ces derniers doivent accepter ce nouveau lieu de vie s'ils veulent bénéficier de la prise en charge de demandeurs d'asile comprenant l'allocation mensuelle d'attente (ADA) et l'hébergement. C'est donc contraints qu'ils arrivent dans ce bâtiment étroit, perché sur une vallée d'une région inconnue pour eux, loin de tout centre-ville et lieu de socialisation important, renforçant le « double exil », pour faire écho à la « double absence » décrite par Abdelmayek Sayad (1999), qui désigne une existence contestée, non seulement dans le pays d'origine, mais aussi, doublement, sur ce territoire d'accueil singulièrement isolé. Ce lieu de vie reculé, qui coupe ces jeunes hommes de leurs réseaux de migration et de socialisation, est initialement perçu comme particulièrement adverse. Pourtant, un an et demi plus tard, à la fermeture du centre en février 2020, ce ne sont pas les contraintes seules qui sont à même de retracer leurs expériences individuelles et communes. En effet, les hébergés et les salariés de ce CAO, qui aura accueilli

104 hommes au total pour une durée moyenne de plus de 399 jours sur place, se disent nostalgiques à sa fermeture, comme si, outrepassant les contraintes et l'isolement, une forme de sociabilité spécifique avait pu se mettre en place. Comment les interactions sociales se sont-elles agencées dans le cadre de cette microsociété villageoise ?

À partir d'une ethnographie de ce centre, fondée sur une étude de terrain en observation participante de trois mois de juin à septembre 2019, suivie de plusieurs enquêtes ponctuelles (octobre 2019, novembre 2019 et février 2020) et de onze entretiens avec les acteurs (salariés du centre, bénévoles, demandeurs d'asile hébergés et villageois), nous interrogeons les formes de sociabilité spécifiques à ce centre et les interactions et médiations qui les ont permises. Il s'agit d'en comprendre l'écologie dans un contexte villageois isolé qui fonctionne comme une contrainte et même une violence pour les migrants en trajectoire d'asile.

On s'attarde ensuite sur les négociations et les règles informelles qui, au-delà des règles formelles émises par la direction¹, produisent des interactions qui déjouent cette violence², celles-ci se révèlent à travers l'observation des rapports de pouvoirs et des adaptations des acteurs, mais aussi dans les propositions discursives des exilés qui inventent un langage commun pour cohabiter. Ainsi, on qualifiera les « formes de vie » inédites « qui consistent en un accord dans le langage ordinaire » pour permettre un vivre-ensemble³. Ce « langage ordinaire » est à la fois le langage des corps et des positionnements et les propositions discursives d'une population multilingue majoritairement allophone⁴, qui s'approprie quelques mots clés du français, langue du pays d'accueil, pour mieux cohabiter.

136

LE DOUBLE EXIL DANS UN VILLAGE ISOLÉ : « LA PRISON QUATRE ÉTOILES » DE CHÂTEAUDOUBLE

Au début de l'été 2018, les Casteldoublois apprennent l'installation de 72 exilés dans leur « petit village tranquille du Var » pour reprendre une expression partagée par les habitants. Cette information, annoncée par les médias, et qui sera par la suite récupérée politiquement par un parti d'extrême droite, laisse libre cours à la construction d'imaginaires et de discours hostiles.

1. REYNAUD, 1997.

2. GOFFMAN, 1959.

3. FASSIN, 2018a, p. 40.

4. Les rapports d'activité du CAO de 2018 et 2019 font état d'un taux d'hébergés allophones de 52 % en 2018 et 55 % en 2019, donc plus de la moitié ne parlant pas français. Les cours dispensés par les bénévoles y sont qualifiés d'« insuffisants » par rapport aux besoins.

Avant même l'arrivée physique des demandeurs d'asile au village, l'annonce de la nouvelle « fait événement⁵ » et est « mise en scène⁶ » comme l'afflux et l'invasion de barbares au village. Les exilés arrivent quelques jours plus tard, contraints par le dispositif étatique d'accueil d'accepter ce logement. L'installation au village est vécue par les exilés comme une rupture géographique et sociale et est appréhendée sous forme d'un double exil. En effet, l'environnement particulièrement contraignant d'un village isolé et enclavé est une forme de violence pour les exilés, qui semble être redoublée par l'expérience des villageois, pris de court par ces événements. Ainsi cette arrivée « mise en scène » politiquement et médiatiquement est vectrice de constructions imaginaires et de discours autour de l'entrée de « l'étranger » au village ; tandis qu'elle fait rupture dans la trajectoire des exilés.

LA « MISE EN SCÈNE » DE L'ARRIVÉE DES BARBARES AU VILLAGE

« Va y avoir des migrants à Châteaudouble ! » lance Michel⁷, assis sur la terrasse du café, le quotidien local *Var matin* en main. Samedi 30 juin 2018, le journal a dédié sa Une au petit village de Châteaudouble. Le maire comme les villageois se sentent pris au dépourvu face à une information qui est annoncée brutalement et qui est immédiatement récupérée par les médias. Un jeune du village raconte :

Tu descends au bar, le matin à 10 heures [...] : « Oh vous avez vu, pour les migrants, ah ce n'est pas bien ! Qu'est-ce qu'ils vont faire ici, ils vont se faire chier » ; « Non moi je trouve que c'est bien je préfère les voir ici que sur les camps à Paris ». « Ah bah tout le monde donne son avis⁸ ! »

Quelques heures plus tard, les villageois se retrouvent à devoir se positionner, soit « pour », soit « contre » devant les micros des journalistes. Les Casteldoublois sont alors projetés du jour au lendemain sur la scène

5. On suit ici la définition d'Anne GONON dans *Formes de vie*, où l'événement ne devient événement que lorsqu'il devient ce moment qui marque « l'irruption dans une vie ordinaire de l'extraordinaire » (FERRARESE & LAUGIER, 2018, p. 325).

6. Le terme de « mise en scène » est emprunté à la pensée de Erving Goffman. Il est question de comprendre l'événement comme une suite d'actions théâtralisées, « mises en scène », à partir desquelles nous pourrions appréhender les interactions sociales et leurs différents effets sur les acteurs, mais aussi les spectateurs (GOFFMAN, 1959).

7. Par souci de confidentialité, tous les noms ont été modifiés et anonymisés.

8. Extrait d'entretien avec Maël, villageois et service civique au Centre, le 28.11.2019, à Châteaudouble.

médiatique, contraints de se positionner sur la politique migratoire qui leur était jusqu'alors inconnue.

Ce qui construit l'arrivée des demandeurs d'asile comme événement aux yeux des villageois, ce n'est pas l'action elle-même, mais la manière dont elle est manifestée : « l'événement ne se donne jamais dans sa vérité nue, il se manifeste – ce qui implique aussi qu'il est manifesté, c'est-à-dire qu'il résulte d'une production, voire d'une mise en scène : il n'existe pas en dehors de sa construction⁹ ». Ainsi, la médiatisation n'est pas seulement un moyen par lequel l'événement serait relayé, mais est la condition même de son existence¹⁰. L'arrivée des exilés est façonnée et prend corps à travers la production du discours médiatique, notamment ceux des villageois, avant même la venue d'un seul exilé au village.

Malgré ce sursaut, la vie reprend son cours très rapidement au sein du village. Tous les week-ends, des festivités sont organisées à Châteaudouble : de la soupe au pistou au concours de pétanque en passant par les concerts, l'été touristique se déroule comme à l'accoutumée. Toutefois, début septembre se manifeste un nouvel « événement ».

Le 12 septembre 2018, au petit matin, Marine Le Pen, présidente du parti Rassemblement national (RN), emprunte le chemin du village. Depuis le démantèlement du camp de Calais, en février puis octobre 2016, de nombreux exilés sont déplacés, puis répartis au sein de centres d'accueil et d'orientation implantés notamment dans des villages en France selon la logique de répartition des centres d'accueil de demandeurs d'asile sur le territoire national¹¹. Souhaitant dénoncer cette politique, la présidente du RN organise une venue dite « surprise » pour les habitants et leur maire. Accompagnée d'une panoplie de médias nationaux BfmTV, Cnews, France2, Marine Le Pen crée « l'événement » en détournant la politique d'asile et en renforçant l'imaginaire de l'invasion migratoire : l'idée est de faire de Châteaudouble le « symbole » manifeste de la « submersion de la migration » comme « le flux ininterrompu qui déferle [...] sur nos bourgs [...] jusqu'au moindre village¹² ».

9. FASSIN, 2018, p. 40.

10. NORA, 1974.

11. Suite au démantèlement de ladite « jungle de Calais » en octobre 2016, des centres d'accueil et d'orientation (CAO) créés en octobre 2015 se multiplient et sont répartis partout en France et notamment dans certains milieux ruraux, comme Châteaudouble. En 2020, tous les CAO sont en cours de fermeture et sont désormais remplacés par des HUDA, des hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile.

12. Discours de Marine Le Pen, à l'Assemblée nationale, le 7.10.19 : « Notre pays vit une véritable submersion, oui une submersion, j'ose le terme, car il décrit la réalité de flux ininterrompu qui déferle sur nos villes, sur nos bourgs et maintenant, avec votre politique irresponsable d'implantation rurale de migrants, jusqu'au moindre village ».

Le cadre de Châteaudouble lui semble sans doute acquis : le RN y a remporté la majorité des voix au premier tour des élections présidentielles 2017¹³. Pourtant la « visite » et la récupération de Marine Le Pen provoque une levée de boucliers : à son arrivée au village, plus d'une trentaine de villageois sont dans les rues et arborent un défilé de pancartes : « Châteaudouble sans le RN » ; « RN on n'en veut pas » ; « RN on fera sans toi, merci ! ». Debout sur le bras de la pelleuse, Jean, qui avait pourtant voté pour elle aux élections, lui lance un « à l'attaque ! » le poing levé. Les villageois ne subissent plus l'événement, ils se l'approprient : « c'est l'harmonie du village qui passe avant tout », commentent certains villageois *a posteriori*. Cette « harmonie » s'oppose à l'agitation¹⁴ et repose sur la garantie de liens sociaux et de bonne entente de génération en génération.

Avant même leur arrivée concrète au village, les exilés sont ainsi projetés sur une scène médiatique et politique. Les villageois qui résistent à cette mise en scène sont soudainement bousculés dans leur quotidien par des agents « perturbateurs¹⁵ » de leur « harmonie » villageoise.

VIVRE UN DOUBLE EXIL

Après la cohue créée par les médias et la venue de Marine Le Pen, l'équipe de direction du CAO décide d'organiser discrètement l'arrivée des exilés. Alors que leur présence est à peine remarquée par les villageois, pour les exilés, l'arrivée est un moment de rupture. C'est un trajet très long qu'ils empruntent, de leur ancien centre jusqu'à Châteaudouble, de voiture en train jusqu'en minibus. Ils achèvent leur chemin par une route sinueuse de 35 kilomètres, bordée d'une forêt dense. Ils arrivent enfin dans ce nouveau lieu, étroit et perché sur une vallée entourée de gorges, loin de toute ville. S'ajoute à cela que le CAO est lui-même éloigné du village d'un kilomètre et parfois difficile d'accès. Le centre d'accueil se trouve en effet à une dizaine de minutes à pied du centre du village, au bout d'un sentier dont les nombreux amas de boues et les nids de poule dus aux intempéries rendent parfois le passage difficile.

Isolé d'un village d'ores et déjà enclavé, le centre donne une sensation de lieu coupé de tout. Cet isolement géographique a deux conséquences adverses pour les exilés ainsi arrêtés dans leur trajectoire de migration. Les déplacements étant restreints à une logistique compliquée de transport collectif mise en place par le CAO, les exilés perdent de ce fait toute autonomie de transport, revendiquée par la plupart d'entre eux, qui circulent et s'appuient majoritairement sur des

13. « Résultats de l'élection présidentielle, 2017, Châteaudouble (83 300) Var ». *L'Express*, 7 mai 2017.

14. DAKOVANOU, 2015, p. 145.

15. Ici, on utilise le vocable goffmanien, voir GOFFMAN, 1956.

réseaux migratoires. Par ailleurs, la couverture numérique limitée du lieu réduit considérablement les possibilités de contact avec les réseaux et avec leur famille au pays¹⁶.



Figure 1. Carte à l'échelle 1/4264 du village de Châteaudouble et du CAO

Réalisation : Marilou Sarrut sur Géoportail

« It's the jungle here » : tels ont été les premiers mots de certains exilés au moment où ils arrivaient dans ce qui sera, pour beaucoup d'entre eux, leur logement pour un peu plus d'une année. Ce terme est ici utilisé en son sens le plus littéral : جنگل [djangala], en pashto et en dari, dialectes afghans, signifie un espace de petit bois, en l'occurrence de forêt. Très connoté en France, le mot *jungle* est souvent associé à la « Jungle de Calais » pour traduire la dégradation et l'état sauvage¹⁷. Dans le contexte de Châteaudouble, le terme *jungle* reprend sa signification première tout en étant réapproprié par ses premiers locuteurs, les Afghans. Le centre isolé, qui se trouve en effet au milieu d'un espace forestier dense, propice aux attaques de sangliers attirés par la nourriture du

16. Les rapports d'activité de 2018 et 2019 notent l'isolement du CAO et un réseau Wifi très perturbé, uniquement installé dans les parties communes.

17. La « Jungle de Calais » désigne le camp à l'extérieur de la ville de Calais dans lequel ont vécu plus de 10 000 migrants qui souhaitaient rejoindre l'Angleterre, pour la plupart entre avril 2015 et octobre 2016. Concernant l'utilisation du terme jungle, se référer à GALITZINE-LOUMPET, 2018. Elle souligne notamment que ce terme polysémique est utilisé et récupéré à la fois politiquement, mais aussi médiatiquement. Selon elle, ce terme se confond dans un « large spectre de significations ambivalent, sinon dichotomique » (p. 100).

centre, représente une rupture géographique par rapport au lieu qu'ils ont dû quitter. En effet, pour l'ensemble des hommes qui se trouvent au centre, leur présence sur les lieux est un choix contraint. Refuser un placement en centre d'accueil entraînerait la fin des conditions matérielles d'accueil, c'est-à-dire leur exclusion du système de la prise en charge financière et de leur hébergement par l'État pendant la durée de la procédure d'asile. C'est donc contraints qu'ils quittent leurs anciens lieux de vie dans des villes telles que Marseille, Toulon, Digne-les-Bains ou bien Paris, des centres urbains importants, pour retrouver ce nouvel environnement qui fait rupture avec les formes d'attente que certains des exilés, jeunes notamment, s'étaient construits dans leurs imaginaires de l'exil. Cette rupture géographique est synonyme d'un « lien au passé qui est brisé¹⁸ » et qui s'inscrit dans un sentiment d'exil déjà présent, celui de la séparation concrète d'avec le pays d'origine.

Pour la plupart, les exilés sont jeunes – ils ont entre 20 et 30 ans¹⁹ – et sont à la recherche de la ville et de ses modes de sociabilité complètement différents de ce que le village propose. Un nouvel arrivant afghan témoigne : « *When I arrived in the train station, I thought "I am in Guantanamo!" And now I am here, we are really in Guantanamo!* »²⁰. Ce jeune homme de 28 ans fait du camp de Guantanamo une image qui cristallise son expérience de transfert à Châteaudouble : un lieu reculé, fermé sur lui-même, en cohabitation avec 72 autres hommes, qui correspond à ce qu'il projette sur ce camp d'internement américain où de nombreux Afghans ont été enfermés pendant la « guerre contre le terrorisme » perpétrée par George W. Bush après les attentats du 11 septembre 2001. Guantanamo représente la prison où l'enfermement se justifie, non pas pour des raisons pleinement légales, mais par un régime d'exception étatique²¹. Guantanamo et le centre d'accueil représentent finalement pour ce jeune afghan un lieu d'enfermement, loin de tout et particulièrement loin des lieux de vie recherchés, mais aussi un lieu stigmatisé, car il y abrite des « terroristes ». Pour lui, il est moins question de centre d'accueil que de prison. « C'est la prison ici ! » est une expression qui revient souvent dans le discours des exilés afin de définir leur expérience au centre, employée soit en français par les francophones (par exemple les hébergés

18. LE CLANCHE, 2018, p. 29.

19. Le rapport de 2018 note 31 personnes entre 18 et 25 ans et 34 entre 26 et 35 ans (sur un total de 72), et le rapport de 2019 fait état de 42 % entre 18 et 25 ans et 50 % entre 26 et 35 ans.

20. Quand je suis arrivé à la gare, je me suis dit : « Je suis à Guantanamo ici ! Et maintenant que je suis ici, on est vraiment à Guantanamo ! ».

21. Les hommes furent « extradés au nom d'un régime d'exception pour tous ceux que les États-Unis considèrent comme des "prisonniers de l'ère du terrorisme", "régime dérogatoire tant au droit américain qu'au droit international" » écrit SZUREK à propos de Guantanamo (2004, p. 1).

malien ou sénégalais), soit en anglais par les Afghans. Elle est généralement introduite par les exilés dans le contexte d'une plainte faite aux salariés du centre, mais aussi aux bénévoles et aux visiteurs.

La double rupture géographique et sociale que vivent les exilés à leur arrivée dans le CAO de Châteaudouble entraîne un sentiment de double exil, c'est à la fois une séparation avec le pays d'origine et une expérience subjective de la perte²². Là où l'exilé a déjà quitté son pays et perdu certains liens, il ressent doucement cette perte en étant déplacé dans un endroit spécifiquement enclavé.

VIVRE DANS UN VILLAGE : LA NÉGOCIATION PERMANENTE DU CADRE

SOCIABILITÉS DANS UN VILLAGE DU HAUT-VAR

Les sociabilités villageoises ont été étudiées comme de microsociétés avec leurs régulations sociales propres fondées sur une temporalité spécifique²³. Or, le CAO met en place une microsociété qui a elle-même ses propres régulations. Comment ces deux microsociétés se rencontrent-elles et s'articulent-elles ?

Les codes sociaux inhérents au village reposent sur un système d'interconnaissance complexe et approfondi. Les rapports qui sont d'ordre fonctionnel à la ville sont ici des rapports qui s'articulent à des liens personnels, relations d'amitié ou liens familiaux. Le village est donc à appréhender comme « un système social intégrant divers systèmes partiels : système familial, système économique, système de pouvoir, système d'interconnaissance, etc.²⁴ ». C'est à ce système social que se confrontent les exilés à leur arrivée au village. Maël, un jeune du village embauché comme service civique au centre d'accueil, décide d'organiser des visites guidées du village pour présenter à la fois les commerces qui le composent, l'épicerie, la boulangerie et le bar, mais aussi les personnes qui l'habitent. Il souhaite leur transmettre ce qu'il considère comme les premiers codes sociaux de son village : « On dit bonjour à chaque fois que l'on croise quelqu'un », explique-t-il comme une première règle de convivialité. Ce premier pas social, qui l'engage personnellement puisqu'il invite à l'interconnaissance, est parfois compliqué pour les exilés qui sont d'abord à la recherche de relations fonctionnelles comme à la ville :

J'en parlais avec lui, on buvait un thé, il me dit : « non, je ne veux pas trop aller au village, je ne suis jamais allé, moi je suis là, je suis bien ». Je dis « mais pourquoi ? ». Et au fil, je parlais avec lui, c'est

22. SAID, 2008.

23. JOLLIVET, 2003, p. 55.

24. *Ibid.*, p. 51.

parce qu'il avait peur du regard des gens. Quand tu passes dans un village comme ça, les gens savent que t'es migrant, et te regardent... Ce n'est pas qu'ils te regardent mal, ils te regardent... Mais lui, il avait peur de ce regard-là²⁵.

« Les “sociétés rurales” sont des sociétés qui vivent en quasi autonomie sociale, qui fonctionnent comme un tout où l'individu se trouve totalement inclus²⁶ ». De ce fait, l'identité des exilés ne peut se fondre au sein d'un système d'interconnaissance où « tout le monde se connaît », alors que certains, menacés, vont justement être à la recherche de l'anonymat que la ville rend possible. Comme le rappelle Maxime Parodi dans son étude de la sociabilité « le village peut être le lieu où l'on “étouffe”, où la peur du “mauvais œil” est un asservissement²⁷ ». *A contrario*, pour certains – comme Diallo, un Sénégalais hébergé dans le centre, d'une quarantaine d'années –, ces rapports d'interconnaissance lui ont permis de se constituer sa « famille de villageois ».

C'est ma famille de villageois qui m'aide si j'ai besoin de quelque chose. Il y a l'épicerie de Sylvie à Châteaudouble, j'allais là-bas je prends des trucs, tout ce que je veux. Et à la fin du mois, je la paye un petit peu c'est génial, fin du mois, je paye, je rembourse tout ça. J'ai un compte à l'épicerie. Tout ça, c'est des aides, parce qu'ils ne sont pas obligés de faire ça, parce qu'ils ont un grand cœur et qu'ils sont sympas, c'est des gens qui connaissent la vie²⁸.

143

La création d'un « compte à l'épicerie » est permise par une relation de confiance, où l'individu payera son dû à la fin du mois. Ni carte d'identité ni pièce justificative n'ont été demandées, c'est le lien social qui fait gage de confiance. Ce système de « quasi autonomie » sociale propre au village permet à Diallo une fois les liens sociaux créés, d'avoir accès notamment à un système social plus large comprenant des services et de l'aide. En l'occurrence, cette sociabilité lui permet de dépasser l'impasse du changement de carte ADA qui ne fonctionne pas dans le village et ne permet pas de retirer de l'argent liquide et donc place les exilés en situation d'insolvabilité²⁹.

25. Extrait d'entretien avec Maël, villageois et service civique au centre, le 28.11.2019, à Châteaudouble.

26. MENDRAS & JOLLIVET 1971, p. 22.

27. PARODI, 2000, p. 277.

28. Extrait d'entretien avec Diallo, exilé, le 01.11.2019, à Ampus, village à quelques kilomètres de Châteaudouble.

29. La carte de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), qui permettait aux personnes d'effectuer des retraits et des achats, devient exclusivement une carte de paiement à compter

Le centre d'accueil de Châteaudouble, tant par son isolement que par sa configuration spatiale particulière, se déploie également comme une microsociété.

Le bâtiment se dresse de plain-pied, fermé sur lui-même ; il est entouré de forêt et de falaises. Les quatre bureaux des salariés disposés au niveau de l'entrée donnent sur un couloir en forme de L qui est composé de vingt-trois appartements, tous partagés par au moins trois ou quatre exilés. Alors que le règlement, non traduit, placardé au mur, insiste symboliquement sur la séparation entre espaces collectifs et professionnels et espaces privés (les chambres) en interdisant toute visite de tiers en leur intérieur, les salariés du Centre sont toutefois autorisés d'aller et venir comme bon leur semble dans le couloir comme dans les chambres. La frontière entre le privé et le public est ainsi maintenue de manière arbitraire, comme un instrument de contrôle de la direction. La chambre n'est donc pas le lieu de l'intime pour les exilés : outre qu'ils la partagent, c'est un espace qui peut être investi et contrôlé par la direction, limitant ainsi la possibilité de s'approprier ce lieu³⁰.



**Figure 2. Arrivée au CAO de Châteaudouble, juin 2019.
Le van du CAO qui permet de véhiculer les résidents stationne.**

© MCSY

du 5 novembre 2019. Cette mesure annoncée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) complique la vie des personnes et des centres d'hébergement, *a fortiori* dans un village sans grosse structure commerciale.

30. BERNARD 1993, p. 370.

Si les chambres perdent leur caractère intime, les bureaux des intervenantes sociales semblent de leur côté perdre leur fonction strictement professionnelle, puisqu'ils sont investis à tout moment par les exilés en dehors des horaires de rendez-vous. La contiguïté des espaces professionnels et privés ne permet donc pas de les séparer. La déstructuration spatiale est prolongée par une déstructuration de la temporalité : le temps long de l'attente, propre à la procédure de demande d'asile³¹, explique des interactions quotidiennes entre salariés et exilés. Ces derniers errent certains jours dans les couloirs, passent et repassent devant les portes de bureaux et les fenêtres. Parfois, l'un frappe pour « voir si les sociales vont bien » ou seulement pour dire bonjour. De son côté, « Radio Fahrid », nommé ainsi par les salariés, fait du bureau un lieu de commérages où il peut se confier à propos de tout ce qui se passe au sein du centre : de la bagarre du samedi soir à l'histoire d'amour d'un exilé avec une villageoise. Les liens qui se tissent au cœur de ces interactions quotidiennes rendent possible un rapport plus personnel avec les exilés.

Dans ces espace-temps aux frontières mal définies, émergent des interactions et des modes d'interconnaissance entre les exilés et les salariés, où, comme au village, « tout le monde se connaît », ce qui est exprimé par les exilés hébergés autant que par les accompagnatrices sociales.



Figure 3. Chambre 15, occupée par trois résidents

© M. Sarrut

31. KOBELINSKY, 2010.



Figure 4. CAO – Plan sécurité, affichée sur la porte de chaque chambre

UN RYTHME SOCIAL SAISONNIER POUR TOUS

La vie des villageois de Châteaudouble est rythmée par deux saisons : l’hiver (mi-octobre jusqu’à mi-mars) et l’été. L’espace-temps des interactions sociales est alors rythmé par les journées courtes d’hiver où les sociabilités sont cloisonnées et celles de l’été, longues journées de chaleurs, ouvertes aux touristes qui envahissent le village. De leur côté, les exilés du CAO semblent eux aussi s’adapter à ces dynamiques sociales saisonnières.

À l’arrivée des premiers jours d’hiver, les espaces de sociabilité de Châteaudouble se cloisonnent un à un, et les Casteldoublois s’enferment à leur tour : « l’hiver, je reste chez moi » commente Martine, une villageoise. La terrasse du Cercle – le bar associatif emblématique du village –, connu pour son belvédère imprenable sur les gorges de la Nartuby, se vide de ses visiteurs de passage et sa petite salle se limite aux habitants.

Au centre d’accueil, cette dynamique d’hibernation semble se reproduire. Le centre se ferme sur lui-même : les lieux de possibles interactions sociales se limitent au bâtiment du centre et sont notamment circonscrits aux chambres des exilés et aux bureaux des salariés. D’une discussion à une autre avec certains exilés, l’expression « dodo manger – dodo manger » revient comme un leitmotiv dans les discours des hébergés, exprimant la réduction de leur vie sociale à la satisfaction des besoins biologiques. Rythmés par quelques cours de français pour certains, des rendez-vous pour leur dossier administratif et des courses à Draguignan une fois par semaine, la vie quotidienne hivernale se réduit, aux yeux des exilés, à une attente³². Moustafa raconte ainsi sa journée :

32. *Ibid.*

Je me réveille, je vais voir les gars et je dis : « Salut, ça va ? » et après je reviens, je cuisine et la plupart du temps je suis sur internet (rires). Il n'y a rien à faire. Mais pendant l'été, c'était très bien. J'étais avec les gars, on courait, on allait à la gym. Et maintenant, la plupart du temps, il pleut. On ne peut pas aller dehors. Alors on reste dans la chambre³³.

« Rester dans sa chambre », telle est l'activité principale de Moustafa en période hivernale. Toutefois, et comme le souligne Moustafa, l'été est une période de sociabilité. Châteaudoable est réputé dans les cantons avoisinant comme étant le village le plus festif du Var. Chaque week-end à partir de mi-juin et jusqu'à fin août, des concerts sont organisés sur la place du village, mais aussi des concours de pétanques, des marchés, des fanfares et des soupes au pistou. La terrasse du Cercle, emblème de l'espace public ouvert à tous, s'emplit du matin au soir de monde, et cela pour trois mois. Cette terrasse « ouvre la voie au déploiement de l'intersubjectivité permettant la mise en coexistence³⁴. » Les nombreux concerts organisés permettent aux demandeurs d'asile d'avoir un accès à de nouveaux espaces d'interaction sociale, en tant que spectateur, mais aussi en tant que jeune³⁵. Cet espace public se présente alors comme une « fenêtre d'opportunité » pour les exilés, leur permettant de participer aux festivités et de « coexister » avec les villageois³⁶. L'été devient donc cette période pour les exilés où chaque vendredi et samedi est synonyme de fête, où la majorité d'entre eux, s'habillant pour l'occasion, rejoignent le village à pied lorsque le soleil se couche. Si certains ne boivent pas d'alcool en raison de leur confession musulmane, d'autres fument de la marijuana. Cette consommation les rapproche des autres jeunes du village et les fêtes se présentent alors comme des lieux opportuns. « Faire passer le joint » entre eux est le rituel qui sociabilise les jeunes du village avec les jeunes du centre.

Les interactions sociales entre villageois et exilés se font sur cette terrasse ouverte et festive. Certains liens se tissent et les exilés sont rendus visibles au sein du village. Alors qu'ils sont pris dans une logique de mise à l'écart dans un lieu enclavé le reste de leur séjour, leur venue aux fêtes participe d'« un acte de réappropriation de visibilité sociale ». Les rues deviennent ainsi, à leur

33. "I wake up, I go to the guys I say: "Hello, how are you?" and again come back, cooking and most of the time I am on the internet, [laughs] Nothing to do ! But in summer, it was very good I was with the guys running, and go to the gym. And now most of the time it's raining. We cannot go out because... we are just stay in room." (Extrait d'entretien de M. Sarrut avec Moustafa, exilé, le 03.11.2019, à Ampus).

34. BANOS & CANDAU, 2006, p. 111.

35. GOFFMAN, 1959.

36. BANOS & CANDAU, 2006, p. 111.

tour, des lieux d'interactions entre villageois et exilés. Reconnus lors de leurs passages dans les petites rues du village, les exilés sont invités à l'apéro ou aux repas improvisés sur le pas de porte des habitants. Diallo raconte ainsi rentrer parfois à l'aube au centre, après avoir passé toute la nuit à discuter sur la terrasse d'un villageois, en buvant du pastis.

Les exilés organisent à leur tour des fêtes. Le dimanche 11 août 2019, les exilés invitent ainsi les villageois, les bénévoles et les salariés à l'*Aïd al-Adha*, la « fête du sacrifice », organisée au centre. De l'argent a été récolté pour pouvoir acheter un mouton, qu'un villageois s'est proposé d'amener à un abattoir hallal à une cinquantaine de kilomètres de là. S'en suit une nuit entière dédiée à la préparation des plats et la marinade de la viande. Cette fête, une des plus importantes dans la religion musulmane, devient à son tour une « fenêtre d'opportunité » pour les exilés afin de partager avec le village un événement qui leur appartient. Ils proposent ainsi un nouvel espace de sociabilité où les relations sociales villageois/exilés sont « interrogées dans une dimension politique puisqu'il n'est pas uniquement question de coexistence de pluralités, mais surtout de construction de cette co-existence³⁷ ». En invitant les villageois à l'intérieur du centre, les exilés se l'approprient.

SOCIALISATION DANS LE CENTRE D'ACCUEIL : RÉGULATIONS, CONTRÔLE ET AUTONOMIE

Sans être un espace d'enfermement ou de rétention, le centre d'accueil de Châteaudouble est un lieu où les individus sont surveillés, encadrés et confinés au nom de leur écart à une certaine norme : la nationalité³⁸. Le cadre normatif et régulateur du centre remplit trois fonctions principales : l'hébergement, l'alimentation et l'accompagnement administratif dans la demande d'asile. Les règles mises en place pour l'exécution de ces fonctions participent à la réduction de liberté et d'autonomie des individus³⁹. Toutefois, l'expérience des exilés montre leur adaptation et leur négociation constante de la violence coercitive engendrée à la fois par l'institution, mais aussi par l'environnement isolé du village, au point qu'ils élaborent et parfois instaurent leurs propres règles⁴⁰. Cet espace, où la violence s'exerce de manière permanente sur leur corps confinés et régulés, est aussi un espace de vie, où le quotidien s'organise et où les interactions sociales se réinventent. Ainsi, appréhender le quotidien des demandeurs d'asile au sein du CAO de Châteaudouble, c'est à la fois

37. *Ibid.*, p. 107.

38. KOBELINSKY, MAKAREMI & AGIER, 2009.

39. KOBELINSKY, 2010.

40. CERTEAU *et al.*, 1990.

comprendre les règles formelles du centre, mais surtout « ce qu'il reste », « ce qu'il se passe quand il ne se passe rien », le banal, le quotidien qui dévoile les pratiques des exilés et leur agentivité⁴¹. Autrement dit, si le cadre institutionnel et l'environnement créent de la violence, ils sont aussi vecteurs d'interactions et de règles informelles entre les exilés qui produisent un « vivre ensemble » et un langage du « commun⁴² ».

RÈGLES FORMELLES ET ESPACE DE NÉGOCIATION

À leur entrée dans le centre, les demandeurs d'asile doivent systématiquement signer le règlement officiel du centre d'accueil – en français qu'une grande partie des exilés ne parle ni ne lit – et le contrat de séjour spécifique à Châteaudouble. Celui-ci est fixe pour tous les centres de l'association responsable, mais peut être modifié ou du moins adapté, à la guise du chef de service en fonction de ses préférences d'organisation. Avant même l'arrivée des exilés au centre, la « cheffe », telle qu'elle est appelée, décide de faire « à sa sauce », comme en témoigneront les salariés lors des entretiens, et modifie certaines règles. Il est ainsi décidé que « personne ne choisira sa chambre ». À partir d'une liste de noms et de nationalités, reçue quelques jours avant, la directrice répartit donc les exilés afin de « séparer les communautés » : « on va mélanger tout le monde », dit-elle aux chargées d'accompagnement social. Les 23 chambres d'environ 20 m² sont chacune à partager à deux ou trois personnes de nationalités différentes. La directrice prône la légitimité de cette règle au nom d'un « non-communautarisme » qu'elle décrète comme une valeur morale. Toutefois, cette règle n'est pas comprise par les salariées qui trouvent la règle « injuste », ni par les exilés qui se sentent contraints. La directrice, qui se charge aussi de sanctionner les infractions à la règle, manifeste ainsi un pouvoir arbitraire. Pour certains qui ont fui leurs pays pour des conflits interethniques, cette injonction de vivre avec des personnes d'une autre ethnie peut être parfois perçue comme menaçante et être ainsi mal supportée. Par ailleurs, l'arrivée des demandeurs d'asile se fait parfois en groupe d'hébergés venus de mêmes centres : en assignant leur chambre aux exilés, sans aucune adaptation ou discussion possible, cette règle empêche des installations par affinité ou, à l'inverse, réunit des exilés dans le même espace intime alors que leur relation est conflictuelle.

Loin d'être ce « recoin » de l'intime⁴³, la chambre des exilés se présente plutôt comme un espace étriqué, dont les fonctions s'accumulent : chambre,

41. PEREC, 2008, p. 1.

42. FASSIN, 2018a.

43. BACHELARD, 1951, p. 164.

salon, salle à manger ou même cuisine. Certains y utilisent des bouchons d'oreilles et les murmures des uns ou la musique des autres s'arrêtent pour laisser place à un silence qui leur appartient. Aydin, jeune homme afghan d'une vingtaine d'années, se fraie lui un « recoin » : entre la tête de lit et le mur, à l'abri des regards et de mains possiblement charardeuses, il y glisse « toute sa vie » dit-il, tous les papiers qu'il a pu récupérer avant de partir de son pays. Les exilés semblent se frayer des « tactiques » afin de déjouer la règle qui leur impose de vivre dans cet espace contraint⁴⁴. Si certains négocient leur intimité en essayant de s'approprier leur chambre, d'autres, séparés, vont se réorganiser pour se retrouver entre eux malgré la règle de répartition. C'est ainsi que plusieurs hébergés maliens, dont la langue commune est le soninké, se retrouvent à chaque repas pour partager mafé ou autres plats maliens dans la chambre de l'un deux, Aboubakar, alors que la direction les avait tous répartis dans des chambres différentes. Les parties de cartes, la musique et les histoires du conteur de leur groupe, Idris, rythment le reste de la journée qu'ils partagent tous ensemble. Les Maliens font alors du moment du repas cet « espace-temps de la relation » qui « cristallise les passions dans la nostalgie comme dans la revendication identitaire⁴⁵ ». Le temps du repas permet aux jeunes maliens de se réapproprier l'espace de la chambre, pour en faire un espace qui leur appartient, autour duquel ils retrouvent des affinités, parfois même une intimité et où le soninké reprend sa place comme langue principale. La langue les identifie, les lie, mais aussi les distingue des autres hébergés qui ne la comprennent pas. C'est ainsi que, petit à petit, la chambre d'Aboubakar où vivent aussi un Afghane et un Érythréen, devient « la chambre des Maliens » dans le jargon des intervenantes sociales. Là où la direction fait du non-communautarisme sa valeur morale, les Maliens déjouent cette règle et proposent de nouveaux espaces de sociabilité qui ne leur sont, cette fois-ci, pas imposés, mais choisis.

De par son isolement, le village ne permet aucun déplacement autonome. Un « agent de mobilité » est donc en poste pour la prise en charge des déplacements nécessaires des exilés pour les achats de première nécessité. Une fois par semaine, les exilés sont alors autorisés à partir avec cet agent, afin de faire les courses dans un magasin assigné. Pour tout autre achat relatif à des régimes alimentaires, hallal notamment, les exilés ont accès à un autre dispositif de transport, le Tedbus, mis en place par le département pour les déplacements entre les villages et la ville. Toutefois, ce dispositif est particulièrement contraignant pour les exilés puisqu'il impose une seule destination et circule à horaire fixe – départ 6 h 30, retour 19 h 30 – et seulement pour la ville la plus proche. S'ajoute à cela que l'organisation de ce bus exige de bien parler français

44. CERTEAU & GIARD, 1980, p. 51.

45. DOYEN, KEYHANI & LÉCUYER, 2018, p. 148.

et une prévisibilité, puisqu'il faut le réserver la veille et en français. C'est ainsi que les deux seuls transports à la disposition des exilés sont contrôlés par les salariés du centre.

Si les centres d'accueil en milieu urbain permettent des déplacements quotidiens libres et moins surveillés, il n'en reste pas moins que tous les centres d'accueil sont des dispositifs qui contrôlent et surveillent la mobilité des exilés⁴⁶. Des absences injustifiées entraîneraient en effet une fin de prise en charge. En effet, toutes les sorties de plus de quelques jours en-dehors du CAO doivent être soumises à l'accord de la direction, tout en prenant soin de préciser la destination, le motif et la durée du déplacement (voir règlement CAO). Alors que l'ensemble du dispositif est déjà particulièrement contraignant, la directrice décide de limiter une durée de sortie à sept jours maximum sanctionnant d'une expulsion immédiate du centre le non-respect de cette règle. Les exilés sont dans l'incompréhension et Érica, accompagnatrice, témoigne :

Ils me disent : « Qu'est-ce qu'on fout à Châteaudouble ? On n'a rien à faire de nos journées. On nous dit que l'on peut partir que sept jours, moi je ne veux pas payer un billet de train pour partir sept jours. Donc je reste ici, ici je me fais chier. Les bus c'est le matin et pour revenir c'est le soir ». Et elle, [la directrice] elle leur disait : « Bah oui, mais vous n'êtes pas en colonie de vacances ! Vous êtes en demande d'asile, vous vous focalisez sur votre demande d'asile, sur vos papiers, vous n'êtes pas là pour aller faire la fête, et tout ça⁴⁷ ! »

151

À travers l'application de cette règle se cristallise une prise de pouvoir de la direction qui équivaut à la fois à une perte d'autonomie, mais aussi à une forme d'infantilisation pour les exilés⁴⁸. Le centre d'accueil apparaît ainsi comme un lieu de « confinement⁴⁹ » où les mouvements des exilés sont contraints dans un espace circonscrit et contrôlé.

Résignés, les exilés restent ainsi la plupart de la journée au centre, à attendre. La procédure d'asile, particulièrement longue, fait de l'attente « l'activité par excellence de ceux qui demandent l'asile⁵⁰ ». Toutefois, les exilés semblent mettre en place des manières de pratiquer leur quotidien en se réappropriant tant cet espace contraint que ce temps de l'attente qui leur est imposé. Diallo,

46. KOBELINSKY *et al.*, 2009.

47. Extrait d'entretien avec Érica, chargée d'accompagnement social, le 21.12.19, aux Arcs-sur-Argens.

48. KOBELINSKY, 2010, p. 68.

49. On reprend ici l'idée, avancée par Carolina KOBELINSKY dans son livre, qui considère les centres d'accueil comme des lieux de « confinement » (2010, p. 163).

50. *Ibid.*, p. 145.

dont la chambre fait face à un terrain en friche, sec et laissé à l'abandon, se décide à « redonner vie à la terre » dit-il. Il sème des plantes en tout genre : tomates, piments, courgettes, mais aussi de la menthe et des fleurs. Ancien maraîcher ambulant au Sénégal, il raconte la joie de faire de l'entretien du jardin une tâche quotidienne. Le jardin devient alors une opportunité pour Diallo de structurer ce temps d'attente tout en se réappropriant un espace contraint. La manière dont il pratique l'espace quotidiennement rend compte, selon Michel de Certeau, d'une « manière d'être au monde », dans la mesure où le jardin se construit comme une possibilité de trouver sa place dans l'interaction avec l'autre⁵¹. Le jardin devient un sujet de discussion régulier entre lui, les exilés et les membres bénévoles, sur les manières de cuisiner tels ou tels légumes notamment. C'est ainsi que, début juillet, lorsque les tomates sont mûres, Diallo invite à les partager lors de déjeuners, en sortant tables et chaises sur la terrasse face à sa chambre. Le jardin est aussi une opportunité pour Diallo de renverser, pour un court instant, le rapport hiérarchique – hôte/hébergé – qu'il entretient avec les salariés du centre. Par son travail sur le *Sens de l'hospitalité*, Anne Gotman souligne très justement cette relation qui se crée entre Diallo et ses hôtes : en invitant à sa table et offrant à manger ses propres légumes, il se place et se présente comme « maître de maison qui définit la règle et détient les prérogatives de la relation » et fait de l'autre son hôte⁵². Diallo redevient alors sujet et « maître » de l'espace où il était contraint⁵³. L'été, le jardin devient rapidement un nouveau lieu de sociabilité où les exilés se retrouvent pour discuter. Sous une chaleur ardente, les exilés sortent de leur chambre, se rejoignent à l'ombre du châtaignier et partagent un thé agrémenté de la menthe du potager. Les après-midis sont souvent passés au jardin à flâner, discuter et admirer les pieds de tomates. Par la réappropriation de ce terrain, les exilés se créent un nouvel « espace de liberté où se mouvoir ». En composant ainsi avec leur environnement, les exilés, interviennent, agissent et modifient le cadre contraignant qu'on leur impose au quotidien⁵⁴.

Si certains exilés pratiquent l'espace pour composer avec l'attente, d'autres semblent s'approprier le temps. « Monsieur sport », comme l'appellent les deux intervenantes sociales, structure l'intégralité de ces journées par des activités sportives : du footing du matin à la boxe de l'après-midi jusqu'au foot du soir au « city », le terrain de foot à quelques centaines de mètres. Le sport devient une manière d'« estomper le temps », de voiler le temps de l'attente

51. CERTEAU *et al.*, 1990, p. 146.

52. GOTMAN, 2001, p. 86.

53. CERTEAU *et al.*, 1990, p. 164.

54. SHERINGHAM, 2013, p. 230.

par un « temps pratiqué⁵⁵ ». Tout en se réappropriant ce temps, en structurant lui-même sa journée, « Monsieur sport » témoigne d'une « tentative d'autodétermination et donc comme la possibilité de disposer de soi-même indépendamment de toute influence⁵⁶ ». Surtout, le terrain de foot fonctionne comme un des rares terrains de sociabilité où les jeunes du centre et les jeunes du village se retrouvent et se mêlent, le temps d'une partie.

La violence produite par l'institution étatique ne s'exerce pas de manière uniforme sur les exilés. *A contrario* en déjouant le cadre régulateur qui leur est imposé, les exilés ont un rôle subversif à l'intérieur du dispositif disciplinaire. En réinventant en permanence leur quotidien, les exilés passent du statut de sujet passif à celui d'agent actif. Ainsi, ces formes de résistance rendent compte à la fois de la violence de l'institution qui s'exerce sur eux tout en révélant de multiples formes d'agentivité.

RÈGLES INFORMELLES ET ESPACE DE RÉSISTANCE

« Si l'on considère la variété des conditions sociales et des activités, des traditions et des tempéraments, le choc des intérêts et des appétits, comment se fait-il qu'il y ait, à un moment donné, ce minimum de règles communes et de respect des règles communes qui fait que tout n'explose pas⁵⁷ ? » À partir de ce questionnement émis par Reynaud dans son étude des organisations sociales et de leurs régulations, on peut s'interroger sur la capacité des exilés à ne pas « exploser », alors qu'ils sont contraints de rester la plupart de leur journée dans ce cadre isolé, à vivre avec des personnes de cultures et de langues différentes. Quel est finalement ce « minimum de règles communes » qui permet un possible vivre ensemble, entre exilés, mais aussi avec les salariés ? Quelles sont les régulations qui ont permis de créer un espace possible afin que de nombreuses interactions sociales aient lieu ?

Le cadre posé par le règlement et les règles formelles édictées par la directrice se modifient et les régulations se reconfigurent, par exemple lors de négociations ou lors d'un changement de gestionnaire (départ d'un membre de la direction, arrivée d'un nouveau salarié, etc.). Les règles informelles régulent les interactions sociales entre acteurs. Non explicites, elles sont celles sur lesquelles les acteurs implicitement s'accordent. C'est à l'articulation de ces règles internes et informelles que nous nous intéresserons ici. Deux règles informelles se sont instituées dès les premières arrivées dans le centre : le déclenchement de

55. KOBELINSKY, 2010, p. 223.

56. TISATO, 2017, p. 131.

57. REYNAUD, 1997, p. 33.

l'alarme comme la sonnerie de leur mécontentement et le respect comme règle de savoir-vivre en habitat collectif.

Le rapport de force et l'expression de la violence se jouent dans les actes et non dans les mots. Pour la direction du centre, la force se traduit par la menace de l'expulsion, mise à exécution plusieurs fois lorsque les hébergés désobéissent. Elle est performée sous forme de mise en scène, en expulsant par exemple avec les forces de polices un exilé qui avait quitté le centre quelques jours sans prévenir. Du côté des hébergés, le conflit s'exprime à travers une arme collective qui va venir les opposer à la direction : le déclenchement de l'alarme incendie.

Dès les premières semaines, les exilés font de cette alarme une possibilité de se faire entendre. Cet « outil de rébellion », admet une accompagnatrice sociale, est utilisé par les exilés afin de pouvoir exprimer leur mécontentement. Tout sujet de désaccord, un rendez-vous manqué, des horaires de bus trop matinaux, un problème dans la procédure, est prétexte à déclencher l'alarme. Sonnant deux à trois fois par jour, un consensus commun se met rapidement en place : les exilés sonnent quand ils sont contrariés ou ont besoin de s'exprimer en dehors du cadre institutionnel, et les salariés éteignent l'alarme systématiquement, sans établir aucune sanction à son utilisation intempestive. Progressivement, le caractère subversif que représentait l'utilisation de l'alarme est normalisé de manière tacite par l'institution et ses acteurs. L'alarme devient alors une règle *informelle*, non écrite et non reconnue par le cadre régulateur *formel* du centre, mais sur laquelle les exilés et les salariés s'accordent tous de manière implicite⁵⁸. Là où certains d'entre eux s'expriment seulement à travers leur langue et dialoguent avec les salariés par l'intermédiaire d'un traducteur, l'alarme devient cet outil commun d'expression qui fait sens pour tous les acteurs et qui permet une autre forme, plus spontanée, de « mise en parole ». L'alarme est donc un « passage à l'acte⁵⁹ » qui court-circuite le dialogue institutionnel. Toutefois, bien que leur mécontentement soit admis par les salariés, il n'est pas pour autant pris en considération. Ainsi, l'alarme est une expression performative qui ne vaut que par son degré de performance sonore et dont la fonction bruyante permet le retentissement du mécontentement des hébergés.

Depuis septembre 2018, en retentissant deux à trois fois par jour, de jour comme de nuit, les exilés ont fait de l'alarme un moyen d'expression,

58. REYNAUD, 1988, p. 6.

59. On emploie « passage à l'acte » au sens de « acting out » en psychanalyse, qui désigne certaines formes impulsives et soudaines de l'agir, verbalisé ou sans paroles, qui se montre et qui est orienté vers l'Autre. Au sens de Lacan, c'est un message parfois inconscient qui ne prend sens et ne se dévoile que dans sa démonstration à l'Autre. Cet acte répond en général à un élément déclencheur, provenant d'une tension dans une relation intérieure ou extérieure (TERRAL-VIDAL, 2010).

effaçant et remplaçant la fonction première de l'alarme : avvertir d'un danger. Par conséquence, la nuit du 17 juillet 2019, lorsqu'un feu se déclenche dans la salle commune, personne n'est sorti de sa chambre. Un des exilés, réveillé par la fumée âcre s'est vu répondre un « laisse-nous dormir ! » lorsqu'il a voulu prévenir de l'incendie. « Personne ne s'est levé, ils auraient pu tous cramer » relate une accompagnatrice sociale. Si personne n'est sorti blessé de cet événement, la règle a quant à elle perdu de son autorité en tant que moyen d'expression quotidien. Alors que les premières semaines après le feu, pas une seule fois la sonnerie n'a retenti, elle se réinstalle pourtant au fil des mois, mais cette fois-ci pour des « cas bien précis » relate Laura, « des colères, qu'on savait gérer ». Après l'incendie, l'alarme est donc utilisée de manière sporadique, pour des contrariétés précises que les salariés parvenaient alors à circonscrire. Ainsi, l'alarme ne vaut plus que par son degré de performance sonore et devient un réel outil d'expression, entendu et pris en compte, par les salariés.

Contrairement aux expressions conflictuelles qui passent par les actes, les mises en place de règles d'interaction et de convivialité entre hébergés se formulent. Ainsi le terme de « respect » est très fréquemment employé par les exilés, même ceux qui ne parlent pas français, car il exprime une règle de conduite essentielle. C'est une règle informelle qui se caractérise par une condition de réciprocité, qui vient fixer et aménager les relations sociales et les interactions dans le centre. Autrement dit, c'est la maxime : « ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse » qui, dans le centre d'accueil, se traduit par « tu me respectes, je te respecte ; je te respecte, tu me respectes ». Très rapidement, cette « question du respect » s'est construite au sein du centre comme une règle interne dont le rôle est de fixer et aménager les interactions sociales et qui a pour effet de guider et assurer « le fonctionnement quotidien de l'organisation⁶⁰ ». Le respect devient alors la valeur morale qui sous-tend la régulation informelle du centre, au sens où elle a été mise en place et élaborée par les exilés.

Le terme revient lors d'événements mineurs qui cristallisent le risque de conflit si le respect réciproque n'est pas appliqué :

En fin d'après-midi, une altercation se produit sur la terrasse, car un groupe d'exilés refuse que Mohammed s'asseye avec eux. Surprise, Ismaïl me dit alors : « C'est une question de respect ». En effet, un peu plus tôt dans la journée, contrarié par un problème dans son dossier d'asile, Mohammed s'est énervé contre Érica, son accompagnatrice sociale. L'un en face de l'autre, debout dans le couloir de l'entrée, le ton commence à monter, Mohammed l'accuse d'être une « mauvaise sociale » de ne « pas faire son travail ». Érica,

60. REYNAUD, 1988, p. 5.

à bout de nerf et devant amener plusieurs exilés faire les courses, prend les clés du fourgon et s'en va, laissant Mohammed à son énervement. Quelques kilomètres après, Érica arrête le véhicule au bord de la route et fond en larmes, laissant les exilés, assis à l'arrière, surpris, affectés et démunis par cette situation. À leur retour, ils s'assoient sur la terrasse du centre, mais à l'arrivée de Mohammed tout le monde s'arrête de parler et ils lui font signe de partir, l'un d'eux dit : « on ne te parle pas à toi. Tu as fait pleurer Érica. Ça ne se fait pas⁶¹. »

Cette altercation, parmi d'autres, permet d'observer la manière dont il est décidé collectivement par les exilés d'exclure l'un d'eux de leur interaction sociale au nom « d'une question de respect ». Il est décidé de manière tacite que Mohammed ne mérite pas de discuter avec eux, car il n'a pas respecté Érica.

La réciprocité est donc la condition du respect et n'est pas sans rappeler la manière dont Paul Ricœur développe cette « norme de l'agir humain » qui s'impose dans une relation de pouvoir asymétrique entre deux acteurs et régule la négociation implicite entre eux. Ainsi, dans toute interaction qui met en lien plusieurs agents, une relation asymétrique naît entre ce que l'un fait et ce que l'autre subit. En émane une forme de violence, consubstantielle à la notion même d'agir, si autrui n'est pas traité comme fin mais comme moyen⁶². Réciproquement, si la direction ne respecte pas les exilés, l'interaction ne fonctionne pas. Cette règle informelle, que Goffman qualifie de « règle d'équité », s'impose avant tout règlement formel, comme par exemple celui du centre. Si ce dernier, que les exilés ont donc signé (sans le comprendre) à leur arrivée, n'est pas soutenu par le respect, la relation est dysfonctionnelle. Ainsi, lorsque Samy, nouvel employé, arrive au centre décidé à « remettre de l'ordre au sein du centre et à faire appliquer le règlement à la lettre, car c'est [sa] fiche de poste », il est très vite confronté à l'opposition des exilés. Après avoir mis le règlement sous le nez d'un des exilés pour lui demander de nettoyer le couloir et échoué à faire exécuter la tâche, une accompagnatrice sociale nous explique :

Je pense que Samy n'a pas réussi à gérer [...]. Parce que c'est bien beau d'être grand et costaud, mais ça fait pas tout, quoi. Je pense qu'il a un peu paniqué. De, de... de l'autorité qu'il devrait avoir sur eux. Parce qu'on lui demandait de rentrer, dans la chambre, de nettoyer, de faire ci, de faire ça, d'être un peu... Et je pense que le fait qu'il ait sorti le règlement comme ça, et qu'il ait... ça montre qu'il

61. Journal de terrain, Marilou Sarrut, juillet 2019.

62. RICŒUR, 1989, p. 4.

avait quand même un peu peur, il a fallu qu'il se mette derrière le règlement, pour leur dire. [...] Après, les choses qui ne changent pas et qui sont universelles, c'est le respect⁶³.

Samy ne trouve pas sa place dans le centre, car il se retranche derrière sa fonction d'encadrement sans la négocier, sans prendre en compte les règles informelles, dont celle majeure qu'est le respect. En ne prenant comme référence que les règles édictées sur un papier que les exilés ne peuvent pas lire, il perd son autorité implicite qui, elle, relève de son attitude « respectueuse » envers les exilés.

Ainsi, cette régulation informelle ne se construit pas de manière hermétique face à la régulation formelle dictée par l'institution. Progressivement et au rythme où le respect imprègne les interactions sociales et les relations à l'intérieur du centre, le discours de l'institution s'adapte, et le respect devient une valeur qui imprègne la régulation formelle du centre. Les salariés utilisent le « respect » comme une valeur commune, comprise par l'ensemble des exilés et qui permet de faire comprendre et appliquer une pluralité de règles. Ainsi, si certaines règles formelles sont appliquées sous la menace de la sanction, les autres sont soutenues par la condition du respect. De ce fait, l'application des règles ne se fait pas par une relation de pure autorité de l'institution sur les exilés, mais à travers un consensus normatif et social, admis par les exilés comme par les salariés. Autrement dit, le respect s'impose progressivement comme un outil pour l'institution afin que les exilés « prennent inconsciemment pour acquises les règles qu'ils sentent néanmoins comme intrinsèquement justes⁶⁴ ».

Le fait d'énoncer continuellement le « respect » a un aspect performatif. Tel un « style d'action », cette règle oblige progressivement la direction à accepter la négociation des rapports humains dans le Centre et à ne pas se limiter à une gestion d'en haut. En effet, en énonçant la réciprocité du respect comme une norme de l'agir, les exilés tirent parti de ce qui est déjà établi par la régulation formelle et modifient et enrayent le système dans lequel ils interviennent. De ce fait, par leur « manière de faire » et de dire, les exilés ont donc prise sur la construction d'un espace de vie qui leur est pourtant imposé et contraignant. Ils passent ainsi de sujet passif dont les « manières de faire » sont initialement régulées par le système formel au sein desquels ils opèrent – en l'occurrence l'institution et son règlement intérieur – à agent actif, en introduisant un second niveau de régulation, à partir duquel ils se réapproprient

63. Extrait d'entretien avec Érica, chargée d'accompagnement social, le 21.12.19, aux Arcs-sur-Argens.

64. GOFFMAN, 1983, p. 5. Traduit de l'anglais : "That individuals unthinkingly take for granted rules they nonetheless feel are intrinsically just".

un espace de liberté. C'est avec ce *modus operandi*⁶⁵ que les exilés ont renégocié, redistribué et redéfini les rapports de force entre salariés et exilés. Le centre se construit alors comme un « champ d'action » au sens où l'entend de Cerneau, c'est-à-dire comme un espace où chacun est acteur et contribue à la régulation des lieux.

Un autre terme très fréquemment employé et dévoyé de son usage premier, non sans humour, est le terme de chef. *Chef* renvoie initialement à l'interaction hiérarchique qui oppose les exilés à la direction et, à son sommet, le « chef de service », incarné en l'occurrence par une « cheffe ». Il est tout d'abord utilisé pour désigner la directrice du centre, Madame T., qui se fait aussi appeler *boss* par l'une des salariés, chargée d'accompagnement social. Mais le terme *chef* est réapproprié et réemployé dans de nombreuses situations entre hébergés eux-mêmes pour définir quelqu'un qui fait quelque chose de bien pour eux : *t'es un chef*. Dans sa deuxième utilisation, le terme *chef* ne renvoie plus à une relation hiérarchique, mais reconnaît la valeur d'une personne. *Chef* renvoie, dans cette situation précise, à une valorisation de la position précédemment acquise. Ainsi, le bénévole qui a lié des relations amicales et respectueuses avec les exilés sera désigné non plus « le prof de français », mais « le chef », telle une promotion qui vient corroborer un autre ordre moral, non pas donné par la hiérarchie institutionnelle mais par le code moral institué.

158 Dans le même ordre d'idée, le terme de *zigzag* dans le vocabulaire des hébergés vient condamner tout écart au code de respect. Ce terme est employé initialement par les hébergés originaires d'Afrique de l'Ouest, notamment du Mali et du Sénégal. *Zigzag* est rapidement utilisé par tous les hébergés et signifie quelqu'un qui n'est pas droit, auquel on ne peut faire confiance. Il devient le terme générique pour désigner quelqu'un de *fou* ou qui n'est pas respectueux. Il s'accompagne très généralement d'un geste qui amuse notamment les Afghans, et qui est réalisé dans l'air avec la main en changeant fréquemment de direction, de droite à gauche. *Zigzag* devient un mot utilisé par les exilés pour distinguer ce qui se fait de ce qui ne se fait pas. Lorsqu'un Iranien menace physiquement un des Afghans, les exilés présents condamnent le comportement de l'Iranien en le qualifiant de « quelqu'un de *zigzag* », accompagné du geste. Dans une certaine mesure, *zigzag* devient ce mot clé pour définir ce qui enfreint les règles qu'ils ont négociées dans le centre, ce qui enfreint finalement la norme. C'est un terme endogène qui est donc proposé et apporté par les exilés eux-mêmes et immédiatement compris par des francophones.

65. Ce terme introduit par CERTEAU et qui fait écho au « mode d'emploi » employé par PEREC, dans son livre *La vie, mode d'emploi* (1978), cherche à définir les manières dont les individus procèdent pour modifier le système dans lequel ils sont initialement pris (CERTEAU & GIARD 1980, p. 51).

FORME DE VIE : STRUCTURE D'EXPÉRIENCE COMMUNE ET AGENTIVITÉ INDIVIDUELLE

UNE STRUCTURE D'EXPÉRIENCE COMMUNE

Une expérience commune, partagée entre les exilés, consiste dans le « double exil » que représente ce long hébergement dans ce centre isolé du Var. Pour Didier Fassin, la « structure d'expérience commune » se traduit dans des « formes de vie » qui laissent « ouvertes les possibilités d'agencement spécifiques et d'agentivité individuelle⁶⁶ ». Ces formes de vie sont nées des possibilités, des potentialités, des créations de liens et donc des manières de « vivre cette forme de vie » qui vont engendrer cette agentivité individuelle, une capacité d'agir de l'exilé.

La question est donc de comprendre ce qui s'est construit dans ce centre qui a permis de créer des sociabilités permettant à ces exilés de ne pas conflictualiser leur situation sous contrainte et de proposer des espaces de sociabilité créatifs et diversifiés comme le foot, le potager et même les barrières contre le sanglier, la soupe au pistou et les soirées d'été. C'est en partant des discours des exilés qu'on se propose d'analyser ce qui traduit l'expérience commune et crée des « formes de vie ». Un leitmotiv dans les discours est la progressive accoutumance aux conditions du centre, qui explique une première réaction adverse à la situation d'isolement du village, puis un retournement qui permet aux hébergés de sortir de leur passivité et de devenir acteurs, capables de créer des opportunités à partir de la situation de contrainte. Pour de nombreux jeunes hébergés, l'agressivité initiale tombe, pour progressivement laisser place à des formes d'appropriation des opportunités. « Monsieur sport », jeune afghan qui décompresse dans le sport en s'imposant un rythme forcené de jogging, foot, vélo, se distingue également à ses débuts dans le centre par son animosité envers les Africains et les propos racistes qu'il véhicule. Finalement, de parties de foot en jeux communs, il finit par se lier d'amitié avec les Africains de sa chambre. Diallo de son côté « est inscrit dans le paysage du village », dit un villageois. Il envisage même de rester à Châteaudouble et d'y créer un restaurant sénégalais-provençal.

Les médiations qui permettent de désamorcer les situations de conflit (racisme, mouvement d'agressivité, bagarre) utilisent l'humour et les jeux de langue, autrement dit la création d'un espace d'échange constructif qui désamorce la violence de la confrontation initiale. Les dépendances au haschisch/shit et à l'alcool, très présents dans le temps de l'attente et de l'ennui, ne sont pas niées, mais traitées comme un problème et regardées comme une souffrance par la direction et les « autres » et non plus comme un stigmaté.

66. FASSIN, 2018b, p 38.

Cela aide plusieurs hébergés à un relatif sevrage, d'autant que la limite de la mobilité empêche l'approvisionnement.

Par ailleurs, le fait de vivre longtemps, un an en moyenne, dans un espace isolé en petite communauté, permet de développer des relations affectives et une certaine familiarité. Une série de surnoms traduisent cette familiarité, quelquefois par l'humour. Ainsi, un des jeunes, au départ taciturne, se révèle lorsqu'il retrouve son régime alimentaire composé uniquement de spaghettis et devient « Spaghetti » au sein du centre, pour tous, direction comprise. De même, le cadet du centre, jeune soudanais de 19 ans, est appelé « Bambino », un terme fréquemment employé par les exilés qui sont passés par l'Italie. Il est particulièrement utilisé par les exilés provenant du Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Soudan et Somalie, qui font référence à une expérience vécue et partagée. *Bambino* est énoncé avec amusement, avec la prononciation à l'italienne. Il est à la fois employé pour apostropher le jeune lorsqu'il passe « *Oh Bambino !* », pour le désigner et faire référence à lui lors d'une discussion « *Tu connais Bambino ? C'est Bambino là-bas* ». Ce terme surnom fait à la fois preuve d'une certaine familiarité entre les exilés tout en montrant des liens plus ou moins affectifs entre différents groupes qui se sont formés au sein du centre. Le terme est employé également par certains salariés, par exemple les accompagnatrices sociales, qui se saisissent volontiers des surnoms comme *Spaghetti*, *Monsieur sport* ou bien *Radio Fabrid*.

160

Ainsi des échanges amicaux côtoient des échanges plus professionnels, séparant progressivement les salariés qui « font leur travail », comme le précise un membre de la direction, et limitent leurs interactions avec les exilés à de strictes relations de travail et les autres, qui entretiennent des relations plus personnelles. Il est remarquable que plus les fonctions sont définies et formelles (chef de service, secrétaire, etc.), plus la relation est limitée à la fiche de poste, laissant peu d'espace à d'autres formes d'interaction. Moins le rôle et la fonction sont définis (accompagnatrice, bénévole), plus la relation est personnalisée. Les exilés peuvent alors proposer des formes d'échange qui engagent au-delà du contrat et du règlement : invitations, discussions plus personnelles.

DE LA « PRISON » À LA « MAISON »

Ainsi, le centre d'accueil de Châteaudouble représente une structure d'expérience commune qui a permis d'ouvrir à certains des possibilités d'agentivité individuelle. Pourtant, c'est dans un contexte de crise que les exilés s'inscrivent dans cet espace-temps atypique et qu'ils y vivent avec des formes de clivage permanents, entre « la prison » et des moments d'échange possibles entre eux et les salariés ou les villageois.

Les exilés ont parcouru beaucoup d'espaces, « lieux pratiqués », mais ils « n'ont pas de place », comme ils le répètent souvent⁶⁷. Les espaces qu'ils ont pratiqués ne sont, dans les faits, que des lieux de passage où ils déambulent au rythme d'un parcours administratif épuisant : de la rue en centres d'hébergement, de rendez-vous administratifs en rendez-vous à la préfecture... Les exilés se retrouvent alors pour la plupart dans une errance psychique, car il leur est alors impossible de s'inscrire dans un réel qui leur est familier. Dans cette mesure, nous pouvons considérer que l'expérience des exilés est une expérience politico-sociale de privation de « lieu » au sens que lui donne Michel de Certeau dans sa réflexion sur les « Pratiques d'espaces » de lieu ordonné ou de configuration stable⁶⁸. Pour Marc Augé, l'expérience du non-lieu renvoie le sujet à lui-même au lieu de faire référence, comme dans le « lieu anthropologique », à une identité collective, à une appartenance, à une histoire partagée⁶⁹ : le lieu où l'individu trouve à s'identifier, à établir une sociabilité, un lieu symbolisé. D'autant que le « non-lieu » des migrants est lié à l'expérience d'une temporalité sans ancrage possible : celle du lieu de passage ou de transit. Dans une temporalité de l'urgence, c'est-à-dire une temporalité imprédictible, faite d'attente, il y a impossibilité de s'inscrire dans une chronologie constructive. Ce qui ferait non-lieu pour les exilés, c'est donc l'absence de médiation où plus rien ne permet d'établir un rapport solide et durable entre le particulier et l'appartenance, entre le singulier et le collectif d'une expérience.

Pourtant, le centre de Châteaudouble semble faire refuge pour les hébergés qui l'ont pratiqué. C'est ce que traduisent les entretiens avec ces derniers effectués à la fin de leur séjour, après environ un an d'hébergement. Comme si l'espace du CAO, son contexte et son expérience avaient donc pu créer un lieu suffisamment contenant pour que quelque chose se produise. Comment le centre de Châteaudouble a pu se construire comme « lieu » de vie, comme un espace de sociabilité pour les exilés ?

On peut faire l'hypothèse que, entre le départ de leur pays, le fait de quitter leurs familles et leurs trajectoires migratoires, les sujets migrants vivent l'expérience répétée de la perte et de la séparation. De ce fait, les jeunes demandeurs d'asile sont pour certains à la recherche d'un espace contenant où les liens peuvent se tisser sur le moyen terme. Le centre implanté dans le village de Châteaudouble leur apporte cette enveloppe contenant. Au lieu d'être un lieu repoussoir, le CAO, lorsqu'il a été fermé en février 2019, a été quitté comme une « maison ». Contrairement à la ville qui peut psychologiquement

67. SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2018.

68. CERTEAU & GIARD, 1980.

69. AUGÉ, 1992.

renforcer un sentiment d'anonymat et de perte, dépersonnalisant toute expérience, le village, lui, rapproche, stabilise et crée des liens sociaux forts. Ainsi témoigne une accompagnatrice sociale :

Franchement, ce que je dis, ce qui m'étonne, c'est que des fois dans des centres, on voit que c'est la zone, des centres à Marseille, c'est la zone ! Et pourtant, ils sont en ville, pourtant c'est le même public. On ne choisit pas les personnes qui arrivent ici, l'OFII nous envoie des personnes, on ne les connaît pas. Et là, ils arrivent dans un trou du cul du monde et, au final, ça s'est plutôt bien passé quoi, vraiment ça s'est bien passé. [...] Tous ceux qui sont partis, ils ont dit : « en fait, bah, c'est bien ». Parce que oui c'est isolé, mais c'est cocon, ils sont entourés, un effet cocooning. C'est familial, la communauté aussi la communauté. Je pense qu'on a réussi à créer des liens assez rapides avec les premiers arrivés et donc, de fait, ça s'est transmis un peu comme une loi instituée⁷⁰...

Les liens qui se sont instaurés entre les exilés, mais aussi avec les salariés, en partie grâce à l'isolement du lieu, ont permis de créer un espace de « cocooning ». Dans cette expression se trouve un double paradigme, non seulement les salariés encadrent de manière institutionnelle les exilés dans leur accompagnement social, mais ils font aussi « communauté » ou « cocon », symbolisant le centre comme espace contenant. Alors que l'arrivée à Châteaudouble est vécue et décrite comme une arrivée en « prison », progressivement, le centre se construit pour certains comme un lieu contenant où les liens sociaux ont pu s'instaurer, où une inscription à la fois individuelle et collective a pu se faire.

De plus, le CAO héberge une grande majorité de jeunes migrants afghans et soudanais qui viennent de cultures où les ancrages familiaux et communautaires sont essentiels et structurent les sociabilités. Ils sont donc à la fois réceptifs à ce type de lien et, en même temps, vecteurs de relations familiales et communautaires. La recherche de ces liens n'est pas seulement sociale, elle est avant tout psychique. C'est dans une appropriation du lieu par les interactions sociales et les médiations qu'il peut y avoir ancrage à la fois spatial, social et psychique. Cette médiation passe par la langue, le geste ou l'objet. Le rituel de l'invitation est ici signifiant. Arrive un moment de familiarité entre les « exilés » et les « locaux » (membre de la direction ou bénévole ou visiteur extérieur) où les exilés se sentent autorisés à inviter dans leur chambre. L'exilé peut ainsi faire refuge, en invitant l'autre à prendre refuge. Les situations sont

70. Extrait d'entretien avec Laura, chargée d'accompagnement social, le 16.11.2019, à Châteaudouble.

récurrentes. Ainsi Tazé, Afghan, nous accueille, l'une de nous bénévoles dans le centre, la seconde universitaire et visiteuse ponctuelle. Il nous accueille en français qu'il mêle aux mots de dari, sa langue maternelle. Il précise d'emblée sa langue et son origine et, par cette présentation, il se situe face à nous qui avons décliné nos rôles (bénévole, universitaire) : « En fait, je ne suis pas Iranien, je suis afghan, afghan de Ghazni. Mais j'ai habité en Iran ». Il fait un effort pour parler en français et nous fait asseoir pour une conversation où il exerce son français, en même temps qu'il prépare un thé comme au pays, noir et très sucré. La cuillère pour remuer est commune à tous les hôtes. Il commente son dessin accroché au mur de la chambre, qui représente un paysage, avec un tigre et des gazelles et partage ainsi une facette plus personnelle de lui-même, ses talents de dessinateur, sa sensibilité à la nature. La « jungle » qui entoure le centre est cette fois-ci plus inspirée et ouverte que la « prison », rappelant pour certains Afghans un paysage de montagnes qu'ils connaissent au pays. Pendant ce thé d'une demi-heure, répété dans d'autres chambres, plusieurs exilés passent, certains ne parlent ni français ni dari, mais s'assoient, pour le geste d'être assis ensemble et de partager le thé, dont un jeune somalien allophone qui ne comprend pas la langue partagée.

Il est intéressant de remarquer que ces interactions entre hébergés et personnes extérieures se font en français. Le français est pourtant la langue de la procédure d'asile et est d'une complication extrême pour le nouvel apprenant, souvent contradictoire, porteuse de malentendus. Pour la moitié des hébergés qui ne la parlent pas, elle est intimidante, parfois violente. Dans le centre d'accueil, l'arabe, l'ourdou et l'anglais sont des langues tierces véhiculaires plus utilisées que le français. Pourtant, dans l'espace de l'invitation, les hébergés choisissent de l'adopter pour accueillir leur hôte francophone. C'est un renversement bienvenu et ritualisé, qui permet à la « communauté » du CAO de prendre corps dans le fait d'accueillir l'étranger qui vient de l'extérieur.

CONCLUSION

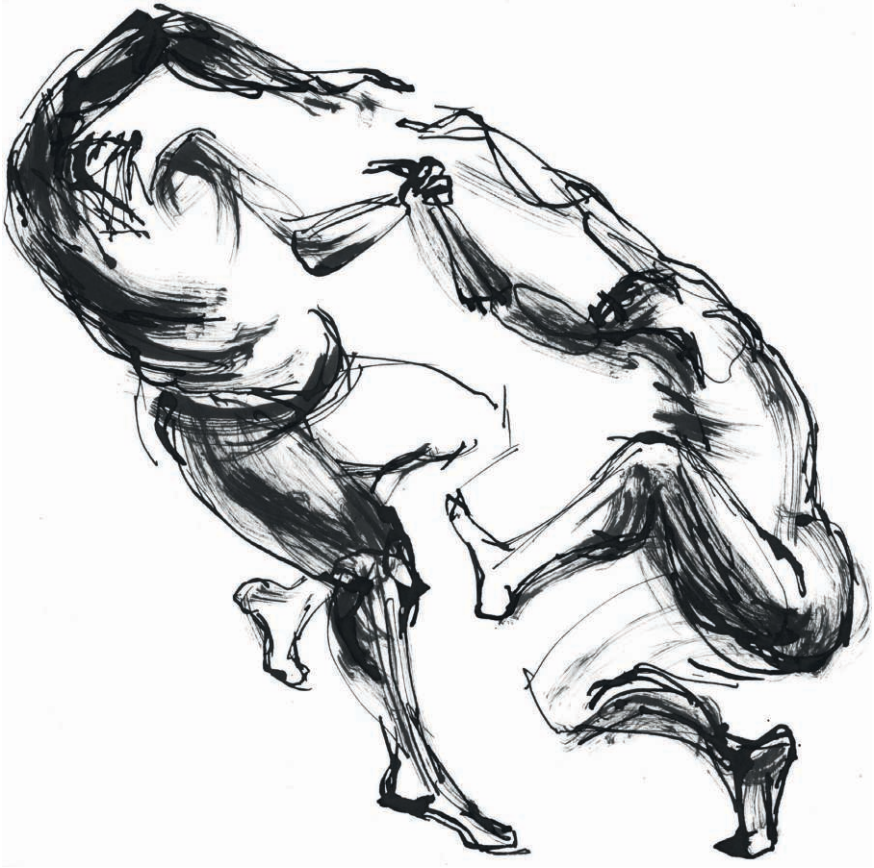
Le double exil, à la fois imposé et vécu par les primo-arrivants du centre d'accueil de Châteaudouble – un nom signifiant comme le double mur d'un château fortifié –, crée des formes spécifiques de sociabilité et un code moral qui s'expriment par la langue partagée et ce qu'elle déjoue. Les interactions langagières informent en effet les multiples espaces du centre, chambres, bureaux, jardin, village, qui sont plus ou moins contrôlés et régulés. Dans ces espaces se mettent en place des négociations et médiations multilingues qui expriment l'expérience active que font les exilés de la contrainte et de l'isolement : des formes de vie inédites, qui créent du commun.

BIBLIOGRAPHIE

- AGAMBEN Giorgio, 2007, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Éditions Payot et Rivages, Paris, 49 p.
- AGIER Michel, 2008, *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris, 350 p.
- AUGÉ Marc, 1992, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, Paris, 160 p.
- BACHELARD Gaston, 1951, *La poétique de l'espace*, Les Presses universitaires de France, Paris, 265 p.
- BANOS Vincent & CANDAU Jacqueline 2006, « Recomposition des liens sociaux en milieu rural », in *Espaces et sociétés* n° 127 (4), p. 97-112.
- BENSA Alban & FASSIN Eric, 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », in *Terrain. Anthropologie & sciences humaines* (38), p. 5-20.
- BERNARD Yvonne, 1993, « Les espaces de l'intimité », in *Arch. & Comport. / Arch. & Behav.* 9, n° 3, p. 367-372.
- CERTEAU Michel de & GIARD Luce, 1980, *Arts de faire*, Nouvelle éd. Gallimard, Paris, 349 p.
- DAKOVANOU Xanthoula 2015, « L'Harmonie musicale : besoin d'un ordre sonore « universel », in *Topique* n° 132 (3), p. 145-63.
- DOYEN Pauline, BEHROUZ Keyhani & LÉCUYER Laurence, 2018, « (L)armes alimentaires » in GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline (eds), 2018, *Subjectivités face à l'exil, Positions, réflexivités et Imaginaires des acteurs*, Journal des anthropologues, Hors-série (5), p. 129-157.
- FASSIN Didier, 2018a, *La vie. Mode d'emploi critique*, Seuil, Paris, 192 p.
- FASSIN Didier, 2018b, « Une forme de vie contemporaine » in FERRARESE Estelle & LAUGIER Sandra (dir.), 2018, in *Formes de vie*, CNRS Éditions, Paris, p. 25-40.

- Forum-réfugiés-COSI, *Rapports annuels 2018, 2019*, CAO de Châteaudouble (non publiés)
- FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 360 p.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra, 2018, « Le livre de “la jungle de Calais” : imaginaires et désobjectivations », in GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, *Subjectivités face à l'exil. Positions, réflexivités et imaginaires des acteurs*, in *Journal des anthropologues*, Hors-Série n° 5, 236 p., DOI : 10.4000/jda.7561
- GOFFMAN Erving, 1983, "The Interaction Order: American Sociological Association, 1982 Presidential Address", in *American Sociological Review* 48(1), p. 1-17, DOI: 10.2307/2095141
- GOFFMAN Erving, 1959, *La présentation de soi*, Éd. de Minuit, Paris, 256 p.
- GOTMAN Anne, 2001, *Le sens de l'hospitalité : essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Presses universitaires de France, Paris, 507 p.
- JOLLIVET Marcel, 2003, « Comment se fait la sociologie : à propos d'une controverse en sociologie rurale », in *Sociétés contemporaines* n° 49-50 p. 43-60.
- KOBELINSKY Carolina, 2010, *L'accueil des demandeurs d'asile : une ethnographie de l'attente*, Éditions du Cygne, Paris, 269 p.
- KOBELINSKY Carolina, MAKAREMI Chowra & AGIER Michel, 2009, *Enfermés dehors : enquêtes sur le confinement des étrangers*, Les Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 335 p.
- LE GOFF Jacques & Nora Pierre, 2011, *Faire de l'histoire : nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets*, Gallimard, Paris, 248 p.
- MENDRAS Henri & JOLLIVET Marcel, 1971, *Les collectivités rurales françaises. Tome I : Étude comparative de changement social*, Armand Colin, Paris, 224 p.
- PARODI Maxime, 2000, « La lente évolution de la sociabilité », in *Revue de l'OFCE*, 73(1), p. 277-286, DOI : 10.3406/ofce.2000.1599

- PEREC Georges, 2008, *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*, Bourgois, Paris, 49 p.
- REYNAUD Jean-Daniel, 1988, « Les régulations dans les organisations : Régulation de contrôle et régulation autonome » in *Revue Française de Sociologie* 29(1), p. 5-18, DOI : 10.2307/3321884
- REYNAUD Jean-Daniel, 1997, *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, A. Colin, Paris, 348 p.
- RICŒUR Paul, 1989, « Entre philosophie et théologie : la Règle d'Or en question », in *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses* 69(1), p. 3-9, DOI : 10.3406/rhpr.1989.5003
- SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, *La voix de ceux qui crient : rencontre avec des demandeurs d'asile*, Albin Michel, Paris, 318 p.
- SAID Edward W., 2008, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Actes Sud, Paris, 757 p.
- SAYAD Abdelmalek, 1999, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 757 p.
- SHERINGHAM Michael, 2013, « Chapitre 5. Michel de Certeau : la reconquête du quotidien », in *Traversées du quotidien, Des surréalistes aux postmodernes*, PUF (coll. Lignes d'art), Paris, p. 219-256.
- SZUREK Sandra, 2004, « Guantánamo, une prison d'exception », in ARTIÈRES Philippe & LASCOURMES Pierre, *Gouverner, enfermer. La prison un modèle indépassable ?*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 201-223.
- TERRAL-VIDAL Marie, 2010, « L'acting out ou l'échappée sur la scène du monde », in *Figures de la psychanalyse* n° 19(1), p. 229-234.
- TISATO Davide, 2017, « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile », in *Migrations Société* no 168(2), p. 119-135.



AMIS

Chapitre 5. « Pouvons-nous être amis ? »

Dans la relation d'aide, peut-on être amis ? Et quelle langue commune créer pour discuter des relations marquées par le déséquilibre ? Ce chapitre s'appuie sur l'ethnographie d'un dispositif de contrôle et d'hébergement des demandeurs d'asile en France, le Prahda. Il vise à étudier les manières de se nommer, de se désigner entre demandeurs d'asile et bénévoles à partir de cadres référentiels partagés ou inventés. Face à l'assignation spatiale, sociale et administrative que constitue le vécu au Prahda, je décrirai les formes de liaison, assemblages humains et linguistiques qui viennent reprendre ce qui a été brutalisé. Dans un second temps, je montrerai comment les projections des soutiens viennent rejouer des relations ancrées dans des histoires postcoloniales qui font ressurgir des figures réifiées de l'altérité immigrée comme menace ou victime. Enfin, il s'agira de proposer une éthique de la qualification des relations, à partir du rôle de l'infralangagier et de la discussion.

Mots-clés : demande d'asile, Prahda, bénévolat, violence d'État, amitié

“Can we be friends?”

In the helping relationship, can we be friends? And what common language can be created to discuss unequal relationships? This chapter is based on an ethnography of a center for the control and accommodation of asylum seekers in France, a Prahda. It aims to study the ways asylum seekers and volunteers name and refer to each other by using shared or invented frames of reference. In front of the spatial, social and administrative assignment that constitutes the experience in a Prahda, I will describe the forms of linking, human and linguistic ties that come to mend what has been brutalized. Secondly, I will show how the projections of the helpers replay relationships rooted in postcolonial histories that resurrect reified figures of immigrant otherness as threat or victim. Finally, I will propose an ethics of qualification of relationships, based on the role of infralanguage and dialogue.

Keywords: asylum seekers, Prahda, volunteering, State violence, friendship

CHAPITRE 5. « POUVONS-NOUS ÊTRE AMIS ? »

Nommer la relation entre bénévoles et exilés dans un Prahda

Léopoldine Manac'h
Ceped, ICM

Dans la relation d'aide, peut-on être amis ? Et est-ce bien cela, une amitié, malgré l'inégalité qui peut la structurer ? Comment mettre en mot la densité des expériences de l'administration de l'asile française et européenne, que cette rencontre soit directe pour des personnes étrangères hébergées et en attente que leur demande d'asile soit évaluée ou indirecte pour les personnes qui les soutiennent ? Ce chapitre est l'occasion de revenir sur quelques situations d'interlocution et d'apprentissage langagier qui ont pris corps dans un espace de rencontres, puis de coprésences, entre les résidents d'un Prahda¹ et les bénévoles d'une petite association locale, Accueil et Solidarité, qui s'est structurée autour d'eux dans le but de les aider au quotidien. Les Prahda constituent un nouveau dispositif d'hébergement national des demandeurs d'asile mis en place à partir de l'été 2017 en France. Par rapport au réseau national d'hébergement plus ancien des CADA², les Prahda creusent la tendance à une institutionnalisation de la précarité, matérielle et juridique dans la prise en charge des demandeurs d'asile. Administrés par l'entreprise Adoma, ex-Sonacotra, ils ciblent tout particulièrement les personnes étrangères dites « dublinées », c'est-à-dire soumises aux accords de réadmission entre pays membres de l'espace Schengen³. Le texte de l'appel d'offres du marché public qui émane du ministère de l'Intérieur stipule qu'elles pourront y « être assignées à résidence, dans l'attente de leur transfert vers l'État responsable de

1. Pour plateforme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile.

2. Pour centre d'accueil des demandeurs d'asile.

3. « Le règlement de Dublin III attribue à un seul État de l'Union européenne la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile déposée dans l'espace Schengen : soit le premier pays d'entrée ou de contrôle, soit le pays de délivrance du visa ou du titre de séjour. Ce règlement est appliqué à travers la création d'un fichier biométrique (Eurodac) au niveau européen, et la prise systématique d'empreintes aux frontières et dans les administrations en charge de l'asile. » (BABELS, 2018, p. 13).

l'examen de leur demande d'asile⁴ ». Les craintes initiales du milieu associatif quant à la mise en place d'un dispositif d'hébergement policier pour rendre plus aisé le contrôle des demandeurs d'asile et les expulsions des personnes dublinées ont été rapidement confirmées par la multiplication des décisions d'assignation à résidence, qui sont présentées comme une alternative supposée moins coercitive à la mise en rétention. Partir du postulat qu'il n'y a pas d'alternative à la « politique générale de l'expulsion⁵ » permet de restituer ce dispositif dans un *continuum* d'espaces de contrôle violents des personnes étrangères par la multiplication et la diversification des frontières à la suite d'autres travaux portant sur la décarcéralisation de l'enfermement⁶. Dans le cadre d'une recherche⁷, il s'est agi d'analyser les brouillages des catégories de l'accueil et de l'enfermement dans les Prahda et des conséquences à la fois pour les résidents sous la forme d'une subjectivation du confinement à l'air libre, et pour les soutiens dont l'aide se déploie autour du Prahda, et qui font face à des difficultés éthiques et politiques à travailler dans une collaboration contestataire avec les gestionnaires Adoma du centre. Je me suis attachée à décrire les façons dont les exilés et les soutiens ont appris des réseaux de signification inconnus. Les manières de se nommer, de se désigner à partir de cadres référentiels partagés ou recréés figurent autant de manières de tisser du lien et de rendre vivable un centre d'hébergement plutôt caractérisé par l'inhabitable. Une attention sur les premiers mois d'ouverture et de fonctionnement du lieu permet ici d'analyser ce que j'ai saisi comme étant des formes de liaison, assemblages humains et linguistiques qui viennent reprendre ce qui a été brutalisé dans l'assignation spatiale, sociale et administrative au Prahda. Mais la limite de ce qu'implique cette coprésence est difficile à border : si la relation d'aide structure un rapport déséquilibré entre résidents du centre et bénévoles, des formes d'affection, voire d'amitié naissent dans ce cadre. Elles participent au brouillage de ce lien et de sa qualification, ce qui peut devenir source d'inquiétude pour les bénévoles, les exilés ou la chercheuse dans les attentes que chacun formule et projette.

Je vais partir du moment de l'ouverture du dispositif qui organise une urgence à créer des liens. Ils sont autant de résistances à l'anomie de la situation de frontière vécue dans ce dispositif de filtrage et de contrôle qui n'est pas là pour aider les demandeurs d'asile. Les résidents et les bénévoles doivent rapidement trouver des moyens de comprendre et de se faire comprendre,

4. Ministère de l'Intérieur, direction générale des étrangers en France, « Marché public, hébergement d'urgence avec accompagnement social », URL : <https://passeursdhospitalites.files.wordpress.com/2016/11/marche-prahda-ccp.pdf>, p. 15 (consulté le 13 octobre 2017).

5. BROSSAT, 2008, p. 8.

6. Voir RAZAC, 2003 ; DARLEY, LANCEVÉE & MICHALON, 2013 ; CLOCHARD, 2014 ; MIGREUROP, 2017.

7. MANAC'H, 2019a.

et donc de se familiariser avec des systèmes de signes. Il s'agira de voir alors que, face au manque d'évidence de la relation d'aide et de sa désignation, les bénévoles accueillent et nomment les exilés à partir d'un déjà-là constitué par des représentations et des imaginaires précédant la relation et non dépourvus de violence. Les projections des soutiens viennent rejouer des relations ancrées dans des histoires postcoloniales qui font ressurgir des figures réifiées de l'altérité immigrée comme menace ou victime. En circonscrivant la place tenue par ces représentations dans les relations singulières nouées entre résidents et bénévoles, j'esquisserai enfin une proposition méthodologique à partir de la réflexivité des personnes sur le terrain. Elle est relative à la validité des désignations de l'autre et aux formes infralangagières de communication qui émergent, notamment par les gestes. Comment discute-t-on les affinités pour mieux circonscrire les relations ? Et comment qualifier avec justesse des attachements marqués par le sentiment d'injustice dans laquelle la chercheuse est prise ?

L'URGENCE DE L'APPRENTISSAGE DE LANGUES COMMUNES

L'arrivée au Prahda ne marque plus vraiment un contexte d'urgence pour les demandeurs d'asile qui y attendent de longs mois afin de savoir dans quelles conditions de légalité ou non ils pourront rester en France. Après leur installation dans un habitat pérenne, mais précaire du fait de ses conditions matérielles et de suivi administratif, l'urgence trouve pourtant d'autres manifestations. Il faut pallier le manque d'accompagnement et défaire l'esseulement induit par un dispositif localisé sur un centre routier situé à plusieurs kilomètres des premières habitations. Dès lors, l'urgence prend corps dans le nécessaire apprentissage de réseaux de signification communs pour les exilés et les bénévoles.

173

RÉPARER LA DÉLIAISON, DONNER LANGUE À L'ACCUEIL

Il y a tout d'abord une urgence à réparer des déliaisons à l'arrivée au Prahda dans les premiers temps de son ouverture. En effet, les exilés sont transférés depuis d'autres dispositifs d'hébergement, des centres d'accueil et d'orientation (CAO) parfois situés à trente, cinquante, soixante-dix kilomètres du Prahda, dans lesquels ils vivaient depuis plusieurs mois. Ces transferts, dans une région semi-rurale où les transports sont faiblement développés, marquent un nouvel esseulement pour les exilés par la cassure des liens qui avaient pu se tisser avec des personnes proches des CAO qu'ils ont dû quitter. Ils arrivent dans un hôtel Formule 1 vide, où rien n'a encore été prévu pour leur permettre d'y vivre. De

l'extérieur, le Prahda est un petit bloc de béton grisâtre et seules des chaussures et des boîtes de conserve entreposées sur le rebord des fenêtres indiquent que des personnes y résident. Les chambres sont composées de deux petits lits, d'un lavabo et d'une tablette d'angle. Tous leurs effets personnels sont serrés, superposés dans des agencements hétéroclites, de sorte que toutes les fonctions d'un habitat s'y trouvent imbriquées. On y accueille ses amis, on s'y rase, on y fait sa prière. Durant les six premiers mois de son ouverture, l'entrée de l'hôtel aménagée en kitchenette est seulement équipée de quatre plaques chauffantes et d'un micro-ondes pour quatre-vingts personnes.

La déliaison cherche à qualifier ce processus d'esseulement qui vient à nouveau, dans le transfert contraint, arracher l'exilé à ce qu'il a rencontré, à ce à quoi il s'est familiarisé. Elle place dans une position d'insécurité constante et empêche qu'un appui matériel et émotionnel puisse être trouvé. Mais comprendre la violence des frontières en termes de désaffiliation politique, relationnelle et psychique permet aussi d'identifier dans un mouvement dialectique ce qui peut être réparé et relié dans la cassure. Face à la précarité structurelle de ce que j'ai nommé un « camp Formule 1⁸ », la réponse des bénévoles est en premier lieu matérielle : apporter des poêles, des couverts, des planches à découper, des vêtements. En dépit de l'absence de traducteurs – car seul le gestionnaire parle une langue autre que l'anglais, l'arabe –, il y a urgence à créer des liens avec les résidents. Hélène, bénévole impliquée à la Cimade et autour d'un CAO dans une ville dont plusieurs résidents du Prahda sont originaires, revient ainsi sur sa découverte du dispositif :

Je me disais : « comment les accompagner pour qu'ils s'adaptent au mieux à leur situation ? Comment on fait pour les accompagner pour qu'ils continuent de respirer et de vivre en tant qu'êtres humains ? » Non pas que je trouvais la situation tolérable, je trouvais la situation intolérable. Il n'empêche que c'était la leur, on n'allait pas leur donner un revolver pour qu'ils se suicident.

Selon elle, il y a comme une nécessité à être là, à inventer des assemblages d'accueil par la rencontre et la présence humaine quotidienne dans ce petit hôtel *low cost* situé sur un centre routier en périphérie d'un village de cinq mille habitants. Au plan collectif, l'association Accueil et Solidarité s'organise avant même l'arrivée des résidents à partir du besoin d'inventer une présence bienveillante et voisine. Son moteur réside dans un refus de la xénophobie. Lors d'une première réunion d'information municipale relative à l'annonce de la reconversion de l'hôtel en centre d'hébergement, organisée par les autorités

8. MANAC'H, 2019b, p. 27.

composées de représentants de la préfecture, de la mairie et de la direction d'Adoma, des habitants à l'initiative de la création de l'association sont choqués en entendant d'autres villageois proférer des mots de rejet. Ce sont des mots « qui font pleurer », me confie François, le président de l'association. Puis il faut, en une quinzaine de jours, commencer à se rencontrer entre habitants pour constituer une équipe de bénévoles en organisant des réunions d'information. Il est dès lors nécessaire de produire du discours pour expliquer la situation des demandeurs d'asile, leurs besoins au centre, et médiatiser leurs conditions de vie. En somme, face aux discours xénophobes portés par une partie de la population inquiète de l'arrivée de quatre-vingts hommes seuls non blancs au centre routier, il faut faire exister l'accueil dans la langue quotidienne, apprendre les prénoms des résidents, les nationalités, les trajectoires. Un réseau d'attentions multiples émerge en quelques semaines. Elles sont particulièrement lisibles au moment des distributions alimentaires par la prise en compte par certains bénévoles des spécificités des régimes alimentaires (hallal ou non) et des goûts des résidents. L'apprentissage des prénoms de tous les résidents, de leurs situations administratives témoigne de l'intérêt des bénévoles pour les individus qui habitent le centre. La volonté d'instaurer une écoute des besoins, des envies et des caractères de chacun vient singulariser la relation d'aide.

« You, police ? revient les premières semaines dans la bouche des exilés », relate un membre de l'association, tant les bénévoles sont identifiés aux intervenants sociaux, eux-mêmes rapprochés de la préfecture. Les résidents expriment tout d'abord de la méfiance et une incompréhension dans l'attribution des rôles des personnes qui gravitent autour du Prahda. Elle s'explique du fait de la fonction même du dispositif d'expulser les personnes soumises aux accords de Dublin III, qui brouille les fonctions d'accueil et de contrôle. Les bénévoles reviennent régulièrement sur la définition de leurs rôles et de leurs marges de manœuvre, sur ce qu'ils et elles peuvent et ne peuvent pas faire, notamment dans le suivi administratif qui doit être effectué par le personnel d'Adoma. Progressivement, les noms des bénévoles apparaissent dans les répertoires téléphoniques ; un rituel de discussions autour de thé dans les chambres des résidents à la suite des distributions alimentaires se met en place tous les vendredis. Certains font des pauses hors du Prahda et vont passer des week-ends chez des bénévoles ; d'autres s'inscrivent avec l'aide de l'association aux différents clubs de sport du village qu'ils font revivre. Ils prennent soin d'eux-mêmes en mettant en place des routines pour s'extraire de l'horizon du centre routier. Une différence majeure existe pourtant entre les résidents dans les formes de rapprochement et les possibilités de demander des services et de l'aide, selon leur degré de connaissance du français. C'est beaucoup plus facile pour les résidents francophones qui sont souvent plus proches des bénévoles.

POUR LES RÉSIDENTS, LA PRESSION DE L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

L'apprentissage rapide du français est un enjeu primordial pour les résidents. Certains le vivent sous pression, car cet enjeu est constamment rappelé par les institutions de l'asile, dont l'OFII, à travers des courriers. Je prends ici l'exemple du cas de Mahmood, résident afghan dubliné quand je le rencontre en janvier 2018. Lorsque nous nous revoyons au mois d'avril de la même année, il est visiblement très inquiet malgré l'obtention de la protection subsidiaire⁹ quelques mois auparavant. Il est bénévole dans une association de réparation informatique et angoissé de ne pas trouver de travail rémunéré tandis qu'il vit toujours dans le Prahda où il restera en tout dix-huit mois. Il me dit « *I want to have a job to pay taxes* ». On parle en anglais, il n'est pas à l'aise avec le français et s'en inquiète, car le peu d'heures de cours obligatoires de l'OFII ne lui permet pas de progresser suffisamment pour être fluide. Le poids de cette pression menaçante dans l'injonction à l'intégration érige une frontière qui reste « collante » pour les exilés. Certains bénévoles portent aussi ce discours : ils rabrouent les résidents quand ils s'expriment en anglais et leur répondent systématiquement en français. Ces incitations répétées à utiliser le français sont justifiées par Hélène qui intègre la nécessité pour les exilés de parler le plus rapidement possible le français pour trouver un emploi.

176 — Le renouvellement de leur protection subsidiaire est source d'angoisse pour les réfugiés qui doivent alors pouvoir prouver leur intégration économique et politique. La précarité du statut juridique de cette protection marque la poursuite de l'incertitude. Elle prend une forme plus indéfinie que celle qui était suspendue à la décision de l'OFPPRA ou de la CNDA¹⁰. La violence se comprend ainsi dans la marque qu'elle laisse dans l'histoire de Mahmood, dans le souvenir de la menace de l'expulsion et dans la manière dont il se projette dans un futur incertain où payer des impôts pourrait assurer la garantie de son intégration aux yeux de l'État français. Elle le soumet à se conformer le plus rapidement possible à ce qu'il comprend comme étant l'horizon d'attente de l'administration, la précarisation du droit d'asile faisant ployer une incertitude quant à la durée de la légalité de sa présence. La menace du manque d'efforts

9. Ce statut, créé en 2003, est accordé aux personnes qui, selon l'OFPPRA, ne remplissent pas les conditions d'octroi du statut de réfugié, mais ont des raisons de craindre pour leur vie dans leur pays d'origine. Sa mise en place s'inscrit dans une tendance plus large de production de catégories d'asile et d'assistance temporaires, humanitaires ou subsidiaires qui « permettent de faire sortir les personnes qu'elles désignent du cadre légal international et de donner plus de "jeu" aux politiques nationales ou intergouvernementales (notamment au niveau européen) pour ce qui concerne la durée (généralement ramenée à un an) et l'étendue des droits attachés à ces catégories » (AGIER, 2008, p. 40). La réforme de l'asile de 2018 portera la durée de la protection subsidiaire à quatre ans et stabilisera un peu les situations des personnes concernées.

10. Pour Office français pour les réfugiés et les apatrides et Cour nationale du droit d'asile.

à l'intégration dont le maniement de la langue française est un critère d'évaluation qui continue de peser une fois la protection obtenue.

POUR LES BÉNÉVOLES, LA LANGUE *KAFKAÏENNE*
DES POLITIQUES MIGRATOIRES

Les bénévoles, qui n'avaient dans leur quasi-totalité jamais été mis en contact avec la bureaucratie de l'asile, ont réalisé de leur côté un apprentissage rapide de la langue des politiques migratoires françaises et européennes. Il faut apprendre que « Dublin » n'est pas juste une capitale et maîtriser le sens des sigles évoqués lors des réunions (CRA, CADA, CAO, CHUM, ADA, CMU, OQTF¹¹). Plus difficilement encore, ils voudraient apprendre la langue juridique qui leur résiste et les laisse impuissants face aux décisions d'assignation à résidence qui tombent, et qu'il faut pouvoir contester à l'aide d'un avocat en moins de quarante-huit heures. Face aux demandes inquiètes des résidents qui leur montrent leurs papiers et leur demandent conseil, c'est un problème pour eux de ne pas pouvoir en saisir la structure et la logique. Ce difficile maniement peut en outre être source de mise en danger des résidents par des prises de risques administratives liées à de mauvaises interprétations des documents. Au cours d'une réunion de l'antenne locale de la Cimade, le président de la section revient sur l'enjeu d'ouvrir ou non les formations internes relatives au droit d'asile aux bénévoles de l'association engagée auprès du Prahda. Il résume : « après une formation d'une journée, il se peut que les gens s'improvisent conseillers en accès au droit. C'est le moment où les plus grosses conneries se font ». L'incompréhension des conditions de réexamen des décisions d'assignation à résidence a par ailleurs poussé des bénévoles, par colère et par dépit, à insulter la seule avocate en droit des étrangers de la petite ville, mettant ainsi en péril les relations avec le secteur associatif local.

Face à la déliaison induite par l'hébergement dans un Formule 1 enclavé sur un centre routier et le brouillage des fonctions d'accueil et d'enfermement, les résidents et bénévoles inventent progressivement leur coprésence dans la langue, d'un côté par l'apprentissage du français, de l'autre par celui de la langue juridico-administrative de l'asile. La nouveauté de la situation pour les exilés et pour les bénévoles est entre outre rendue lisible à partir de projections et d'expériences qui précèdent la relation. L'étude des modes de désignation et des imaginaires qu'ils charrient traduit un déséquilibre relationnel entre les habitants du village et les résidents du centre routier. Les mots pour désigner le Prahda sont à ce titre éclairants : si les bénévoles évoquent « l'hôtel » tel

11. Pour Centre de rétention administrative, Centre d'hébergement d'urgence pour migrants, Allocation de demande d'asile, Couverture médicale universelle, Obligation de quitter le territoire français.

qu'ils le connaissaient avant ou « le centre » dans sa forme institutionnelle, Mahmood dit « *it's a camp right?* » en restituant le Prahda dans la chaîne des espaces d'encampement¹² qu'il a connus plus particulièrement lors de son année passée en Suède. On nomme à partir de ce qui nous est connu et il s'agit dorénavant de voir comment la langue recrée du familier à partir de l'hypothèse que chacun performe des modes d'attache familiaux qui sont projetés sur l'autre.

RECRÉER DU FAMILIER : PERFORMER DES RELATIONS CONNUES

LES DÉSIGNATIONS MUTUELLES

Sans cadre référentiel et face à des relations nouvelles, la grammaire des affects rejoue des gammes déjà apprises en variations. Des formes de badinage plus ou moins sérieuses s'expriment de la part des bénévoles comme des résidents. La relation que j'ai le plus fréquemment observée *performe* une complicité intergénérationnelle entre parents, voire grands-parents, et « gamins », comme les bénévoles appellent les résidents du centre. Les bénévoles sont en grande partie des personnes blanches, retraitées ou proches de la retraite, partageant les convictions de la gauche non révolutionnaire. Alors que je l'interroge sur sa connotation infantilisante, « les gamins » exprime l'affection me dit François, le président de l'association, qui souligne la différence d'âge entre bénévoles et résidents : « ce sont des jeunes, l'âge de nos enfants, voire de nos petits enfants » pour lesquels les aidants peuvent sentir une responsabilité. Pour déjouer l'altérisation radicale, on rejoue des rapports sociaux familiaux dans les mots que l'on utilise pour désigner l'autre et la différence peut ainsi être ramenée – bien que pas totalement – à une différence générationnelle.

De l'autre côté, Hélène est appelée Mama Hélé ou Maman Hélène. Elle précise au cours d'un entretien :

Ils m'ont parfois demandé « est-ce que ça te gêne » et j'ai dit « tu m'appelles comme tu veux ». Et un jour, à un moment, je me suis vraiment interrogée là-dessus et je me suis dit « bon en fait avec mes cheveux blancs je représente quelque chose qui leur est indispensable dans cette espèce de vide affectif dans lequel ils sont ». Ils savent très bien que je ne suis pas leur mère et ils savent très bien que je ne me prends pas pour leur mère.

12. « Encampement » est le terme employé par Michel Agier (2008), d'après le terme anglais d'*encampment* de Barbara Harrell-Bond, pour mettre en évidence l'idée de la mise en camp comme choix politique.

Elle insiste sur la dissociation entre le rôle tenu par sa figure maternelle et la substitution réelle aux mères des résidents. Selon Hélène, la subtilité de la distinction tient à ce que chacun reconnaisse le caractère fictionnel de la filiation, qui assure l'équilibre à la relation affective. On peut toutefois s'interroger sur ce que porte la désignation : est-ce un mode de qualification d'une relation filiale ou l'adresse est-elle contenue en elle-même comme une marque de déférence ? Appeler seulement par le prénom une personne plus âgée peut en effet être vu comme une marque d'irrespect. Un décentrement de la seule relation interindividuelle invite à étudier la façon dont le connu – ou ce que l'on croit connaître et qui se joue dans les projections que l'on a de l'autre – est aussi travaillé par des formes d'assignations identitaires violentes.

FIGER L'AUTRE À SA PLACE

En suivant la définition donnée par le philosophe Norman Ajari de la « puissance de signifier » comme possibilité de défendre un discours porteur d'intérêts collectifs d'une minorité raciale, on peut affirmer que les exilés connaissent une privation structurelle de toute puissance de signifier¹³. L'éloignement géographique et social dans des dispositifs d'hébergement périphériques, la non-maîtrise de la langue, l'absence de traduction sont autant de caractéristiques qui isolent les demandeurs d'asile et rendent difficiles leur prise de parole publique et l'expression de leurs subjectivités. Les représentations médiatiques locales participent à cette privation par la capture du dicible et des formes de représentations des étrangers dans la sphère publique en réinvestissant les clichés de l'envahisseur et de la victime. L'étude d'un quotidien local met en exergue la présence d'un champ lexical de la peur suscitée par l'arrivée des exilés durant les mois suivant l'annonce de leur installation dans l'hôtel du centre routier. Puis « les craintes se sont dissipées¹⁴ » et une autre représentation qui se distingue de celle de l'étranger agresseur vient dominer les descriptions journalistiques :

Souriants, ils expliquent qu'ils ne peuvent pas manger dans leur chambre, faute d'espace, alors ils ont pris l'habitude de s'asseoir dans le couloir, sans se plaindre [...] La population les a acceptés, ils disent qu'ils sont gentils et polis [...] Sans l'association Accueil et Solidarité qui s'est créée spontanément pour leur venir en aide, il est certain que la relative sérénité des lieux ne serait pas la même,

13. AJARI, 2019, p. 22.

14. *La Nouvelle République*, « Migrants à La Crèche : les craintes se sont dissipées ».

entraînant du coup des rapports avec l'extérieur qui risqueraient d'être plus tendus¹⁵.

Le réseau sémantique du respect revient à de nombreuses reprises dans les articles du quotidien local de *La Nouvelle République*. Les résidents sont tour à tour « souriants », « polis », « respectueux », « très corrects ». La population locale les a « acceptés », car ils « participent à la vie de la commune ». La gentillesse et la politesse des exilés sont surinvesties dans la presse. Une intention jugée positive par les journalistes préside probablement à l'usage de ce vocabulaire : il s'agirait de donner une image valorisante des résidents et de déjouer les fantasmes d'invasion. Pourtant, on peut lire dans la circulation de ces images une variation sur le même thème de la figure historicisée du noir servile et joyeux. Frantz Fanon détaille la signification donnée par le blanc au sourire noir, qui est attendu en même temps que son attitude obséquieuse¹⁶. L'image d'un autre impuissant, qui accepte sa condition malgré sa pénibilité, sans se plaindre, vient neutraliser la figure menaçante de l'envahisseur. Bien que les continuités du racisme colonial « ne suffisent pas à caractériser la situation, car elles sont médiées par la réflexion dans l'espace national d'événements et de tendances historiques plus vastes¹⁷ », le réinvestissement de ces stéréotypes coloniaux rejoue l'éviction de l'exilé hors du droit commun : il n'est pas perçu comme un égal. Ce refus du regard de la société blanche « qui fige et condamne l'Autre à occuper la position que le stéréotype collectif lui assigne¹⁸ » projette sur l'exilé la place qui lui est assignée et qu'il doit tenir. Ces imaginaires qui pétrissent la presse locale ne laissent pas de place possible aux résidents pour exprimer des subjectivités plus complexes ; ils sont tour à tour fantasmés comme agresseurs potentiels ou comme victimes sympathiques et silencieuses.

Un exemple des relations entre bénévoles et résidents me semble éclairer plus particulièrement la façon dont les imaginaires postcoloniaux les travaillent et dont la catégorie d'immigration peut figurer comme substitut de la notion de race. Lors de notre première rencontre, je remarque que Fouad, résident libyen d'une trentaine d'années, qui est noir, appelle Jean-Claude, bénévole âgé et blanc, exclusivement « patron », pseudonyme qu'il porte jusque dans le répertoire de téléphone de Fouad. Face à un froncement de sourcil que je ne peux réprimer, Jean-Claude me lance en riant « hé oui, je suis un colon moi ! » La compréhension que j'ai de cette interaction est oscillante. En effet, je perçois

15. *Ibid.*

16. FANON, 2011 [1952], p. 97.

17. BALIBAR & WALLERSTEIN, 2018 [1988], p. 88.

18. BENEDEUCE, 2016, p. 14.

l'usage encouragé par Jean-Claude de ce pseudonyme qu'emploie Fouad comme une forme de nanoracisme diffus, « intégré » – selon l'expression d'Achille Mbembe¹⁹, comme une relation de pouvoir qui figurerait un complexe d'infériorité issu d'un double processus « de domination économique et par intériorisation ou, mieux, épidermisation de cette infériorité » pour reprendre les mots de Fanon²⁰. Mais, tout autant, reste cette impression de manquer la subtilité de l'oppression en lui affublant le syntagme de « racisme » dans lequel aucun des deux protagonistes ne se reconnaît²¹.

Le paternalisme induit dans l'usage valorisé – et en tout cas accepté – du terme par Jean-Claude se fonde dans l'idée répétée d'être face à des gamins pour lesquels une certaine responsabilité est en jeu et qui induit un rapport de confiance lorsque les résidents demandent aux bénévoles des conseils pour déchiffrer leurs situations administratives. Cette relation de dépendance vient complexifier les projections des rôles tenus et des représentations de la relation d'aide. Face à ceux qui ont perdu l'assurance de leur rapport au monde et des conditions de sa familiarisation par la perte de la langue maternelle et de la « simplicité des gestes²² », certains bénévoles peuvent se sentir investis d'une mission qui vient singulariser la relation d'aide et légitimer à leurs yeux une exclusivité relationnelle.

Jean-Claude a une relation très proche avec Fouad et lorsque celui-ci est expulsé vers l'Italie, le premier appelle le reste de l'association à la rescousse : « il faut sauver Fouad » répète-t-il. Mais l'association se considère désormais comme impuissante et préfère garder son énergie pour les résidents encore présents au centre. Jean-Claude reste profondément marqué par le départ de Fouad et quitte l'association en colère. Cela appelle à des investigations plus approfondies de la façon dont l'engagement des bénévoles est structuré par les émotions : comment les bénévoles éprouvent de la souffrance et de la colère face aux politiques migratoires subies par les résidents et quelle subjectivation de la violence de l'État passe par ces expériences ? Toutefois, la souffrance de Jean-Claude n'est pas bien perçue par certains membres de l'association, dont son président, qui voient dans son investissement une relation trop sélective, pas assez « là pour tous les résidents », qu'il répète ensuite en ne fixant son aide et son intérêt que sur un seul résident à la fois. L'épaisseur de la dimension

19. MBEMBE, 2018, p. 91.

20. FANON, 2011 [1952], p. 66.

21. Lors d'une soirée à Paris, je discute l'usage de ce terme avec une amie militante et un homme afghan, Nafis, qu'elle héberge et qui l'appelle « chef ». Mon amie explique sa gêne face à cette locution, qu'elle associe à une marque de domination. Nafis, quant à lui, nous dit qu'il aime bien ce mot et qu'il l'emploie pour traduire une forme de respect polie. La charge symbolique du terme renvoie à des imaginaires distincts.

22. ARENDT, 1987 [1946], p. 58.

affective de la relation entre bénévoles et résidents est porteuse de désignations spécifiques et exclusives qui viennent déformer le cadre instauré d'une relation d'aide entre deux groupes séparés. Ces déformations entraînent des discussions éthiques sur la qualification de cette amitié et ses conditions de possibilité.

ÉTHIQUE DE LA RELATION, ÉTHIQUE DE LA QUALIFICATION

AMIS ? DISCUTER LES RELATIONS

Le débordement affectif de la relation d'aide est fortement critiqué par Hélène à plusieurs reprises au fil des mois d'enquête. Forte de sa longue expérience dans le secteur social et associatif, elle dénonce le manque de distance des bénévoles, voire leurs tentatives d'appropriation de ceux que certains désignent par « nos migrants ». Elle évoque un CAO où chaque bénévole a dû se choisir ce qu'ils et elles ont appelé un « ami » parmi les résidents. Elle se met en colère et refuse ce terme d'amis, utilisé trop à la légère en me répétant que certains exilés, avec qui elle a des relations fortes « ne sont pas ses amis ». Elle évoque la façon dont certains bénévoles ont été « détruits » par les départs des résidents. Aussi, Hélène voudrait dispenser des formations à destination des bénévoles afin de prévenir ces surinvestissements émotionnels qu'elle juge négatifs, autant pour les résidents que pour les bénévoles. Selon elle, ces derniers, en chargeant affectivement la relation d'aide, la mettent en péril sur le long terme. Il s'agit pour elle de définir un équilibre de l'aide par l'apprentissage d'un *éthos* bénévole.

Les moments d'échanges autour de la qualification de la nature des relations sont apparus à de nombreuses reprises au cours de mon terrain. Les circulations des paroles dans le groupe des bénévoles, au cours de réunions ou discussions informelles auxquelles j'ai assisté, sont l'occasion de revenir sur un échange avec un résident, sur les mots employés par chacun. Elles semblent répondre à des inquiétudes de leur part qui sont relatives à l'intensité des émotions qu'ils et elles ressentent face à la situation collective au centre et face aux situations individuelles des résidents. Par exemple, Sophie et François, un couple d'actifs très investis dans l'association, me disent à plusieurs reprises à quel point la situation au centre infuse leur quotidien, que cela soit dans les mails des bénévoles qu'il faut lire et auxquels il faut répondre parfois jusqu'à tard dans la nuit ou à travers les conversations quotidiennes concernant la situation au Prahda qui les animent.

Cette appréhension des dehors de l'échange et de la circulation des mots autour du centre est sujette à un biais interprétatif de ma part : je n'ai pas pu avoir accès à ce type de conversations autour de la relation bénévoles-résidents

du côté des résidents du fait de mon statut d'interlocutrice privilégiée. J'étais à chaque fois seule avec un résident lors de mes deux terrains, ce qui constitue un biais et une limite à mon ethnographie. Ces relations à deux s'expliquent au plan méthodologique par le fait que ma présence au Prahda n'avait pas été négociée avec son gérant. En effet, une clause de confidentialité et l'interdiction de répondre à des sollicitations de journalistes dans le texte du marché public du ministère de l'Intérieur m'ont conduit à anticiper un éventuel refus d'entrée de la part des autorités du Prahda. Je restais donc dans les chambres par peur de croiser le gérant ou les travailleurs sociaux qui m'auraient probablement demandé de justifier les circonstances de ma présence. Rendre plus collectifs les échanges avec les résidents aurait peut-être pu amener à discuter à plusieurs des ressentis de la vie au centre et les relations entretenues avec les bénévoles. Si je rappelais régulièrement aux résidents que je rencontrais le but de ma présence, j'ai été prise dans des brouillages relationnels : pourquoi étais-je venue passer du temps dans les chambres de résidents, à plusieurs centaines de kilomètres de chez moi ? Mon genre et mon âge ont pu être les sources d'un malaise vis-à-vis de ce qui était attendu de moi²³. Faire face à des sollicitations affectives, voire amoureuses, de la part de plusieurs résidents m'a conduit à raccourcir mon terrain tant mon impuissance à y répondre a pu me paraître difficile à surmonter.

CE QUI NE PASSE PAS PAR LA LANGUE

La densité et les contradictions que portent ces relations et qui ne passent pas forcément par les mots en rendent la restitution délicate. Comme je le relate dans cet extrait de carnet de terrain, j'ai pu demeurer interdite, n'ayant pas la réponse à la difficulté traversée par Mahmood.

Lors d'une promenade, il me parle de nouveau de son ami expulsé vers la Suède et qui tente de revenir. Il me demande s'il aura le droit de l'accueillir. Il doit le faire : « If I live in a social house, can I welcome my friend? I passed his situation. » J'ai le mot « solidarity » à la bouche pour qualifier le fait qu'il s'agit pour lui d'un impératif moral d'accueillir son ami, de l'aider. Le mot sonne faux face à ce dont il me parle, comme un habit trop grand et mal ajusté. Il enlève une pellicule dans mes cheveux et me dit qu'il a remarqué que j'en avais. Il ajoute que je dois être stressée, car il en avait lui aussi quand il était dubliné.

23. NAEPELS, 1998.

Le mot « solidarité » ne correspond pas au désarroi qui le traverse, c'est le type de relation que je projette et qui me permet aussi de me tenir à distance. La solidarité est un horizon normatif, une valeur que l'on partage, mais dont la profération n'est pas la garantie d'un engagement dans l'action. Il me renvoie à ma position de soutien, « concernée indirecte²⁴ » par les politiques migratoires et le mot apparaît comme radicalement inadéquat pour restituer une situation qui dépasse les cadres de la relation d'aide. Mahmood ne cherche pas à qualifier l'épaisseur de l'angoisse qui a marqué sa condition de dubliné dans les langues françaises ou anglaises qui lui sont trop peu familières. Il fait un détour par ma personne pour en désigner les possibles traces corporelles. Par ce déplacement métonymique, il me donne à mesurer l'angoisse à travers ses effets physiques sans avoir à la désigner explicitement. Cette situation pose l'enjeu éthique et méthodologique de trouver la justesse de la description de relations qui ne passent pas dans la langue pour ne pas tomber dans ce que la linguiste Anne-Marie Paveau qualifie de « destitution interprétative²⁵ ». Face à la vulnérabilité discursive des groupes opprimés, la destitution peut en effet se matérialiser dans la réinterprétation de la parole du dominé. Comment restituer la gravité d'un « *I'm not good* » quand celui qui l'exprime n'a pas beaucoup d'adjectifs pour nommer une douleur ? La tentation est grande de déployer des sens possibles à partir de ce qui est grappillé par l'ethnographe et qui n'est pas forcément contrôlé par le locuteur. Souvent pris aux dépens de nos interlocuteurs, ce risque dépasse parfois la limite de ce que l'on peut dire d'une situation. Comment ne pas forcer le sens de ce qui se formule en peu de mots et auxquels sont rattachés des signifiants qui paraissent s'entrechoquer ? Discuter les relations à partir de la mise en commun des interprétations et des autres mots qui définissent ceux auxquels on attache un sens fort sur le terrain me semble permettre de mieux écouter les variabilités des situations d'énonciation. Dans le doute lors de l'écriture de ce chapitre, autour de ce que cela représente d'être pour l'autre ou de désigner l'autre comme un « patron », un « gamin » ou un « ami », j'ai revu François, Sophie, Mahmood et Hélène. Lorsque j'ai fait part de mon trouble à comprendre le seul terme de « patron » pour qualifier le sens que Jean-Claude donnait à son rôle dans l'aide et la place qu'il attribuait aux résidents, ils ont acquiescé, me faisant part d'autres réflexions « racistes » et de comportements exclusifs et « paternalistes » qu'il aurait initiés avec des résidents du centre. Jean-Claude a voulu revenir à l'association, ce qui lui a été refusé, « dans l'intérêt des gamins », dit François. Celui-ci se dit un peu déçu des bénévoles – et des façons dont certains infantilisent les résidents. Dans un même temps, il dit aussi être fatigué parfois de « bêtises » faites par les

24. MANAC'H, 2019c.

25. PAVEAU, 2017.

résidents, « même si on faisait les mêmes à leur âge ». Les « gamins » est pour lui une expression qui manifeste une affection contrôlée envers un groupe entier pour lequel il refuse de faire du favoritisme. Terme moins froid que celui de « résidents », moins administratif que « demandeurs d'asile », il est toutefois connoté et ramène les résidents à une supposée minorité, à une irresponsabilité qui rejoue l'infantilisation dénoncée.

Après lui avoir donné le droit de conduire durant un an avec son permis passé en Afghanistan, l'administration française a finalement obligé Mahmood à repasser son permis en France. Il ne peut plus se déplacer avec la voiture que lui prêtait Hélène depuis la petite ville où il habite un logement individuel. Mahmood ne comprend pas ce revirement qu'il juge arbitraire, lui qui était chauffeur en Afghanistan. Il bute sur le Code de la route qu'il maîtrise au volant, mais ne parvient pas à apprendre, contraint par une décision qui le met en colère. Il pense que seule la chance l'aidera à faire moins de cinq fautes lors de l'examen.

« Saurai-je désapprendre cette langue où ma malédiction est écrite ? » se demande la poétesse et activiste africaine-américaine Audre Lorde dans son *Journal du cancer*²⁶. En insistant sur la violence qui est au cœur de la langue et sur la vitale nécessité de la désapprendre, l'autrice invite ici à interroger les désignations qui se jouent dans la qualification de l'autre et sur les représentations collectives qu'elles font exister. Elle appelle à une éthique de l'écriture qui doit apprendre à trébucher quand elle parle de soi et de l'autre et toujours s'interroger sur la violence épistémique qu'elle charrie. Parlée par les exilés, les bénévoles et les témoins, cette langue de la demande d'asile, du Prahda et des papiers naît d'un « parler ensemble²⁷ » au sens arendtien où les nouvelles et les plaisanteries échangées au quotidien, tout comme le démêlage des nœuds des politiques migratoires, constituent des références communes qui rendent possibles l'échange et la confiance mutuelle face aux déliaisons multiples auxquelles font face ceux qui traversent les frontières. Mais existe-t-il seulement des mots justes pour qualifier des relations injustes, violentes ou déséquilibrées ? Cette langue a besoin de recompositions multiples des imaginaires qui supposent de « défaire les indexicalités antérieures, fussent-elles plurielles, constituées par l'histoire. Les effacer d'un trait n'étant pas concevable, la reconfiguration passe par le parasitage des interprétations²⁸ ». Dans un contexte d'attaques constantes des droits des personnes étrangères dans l'ordre de la loi et de ce qu'il est tolérable de dire et de faire, donner vie à des relations qui ne seront plus minées par la trame de la violence passera

26. LORDE, 1998, p. 20.

27. ARENDT, 1974, p. 34.

28. CANUT, 2018, p. 63.

par l'invention de formes plus égalitaires et imaginatives de désignation dans une lutte assumée avec les énoncés banalisant la brutalité dont les étrangers sont frappés.

BIBLIOGRAPHIE

AJARI Norman, 2019, *La dignité ou la mort. Éthique et politique de la race*, La Découverte, Paris, 324 p.

AGIER Michel, 2008, *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris, 350 p.

ARENDT Hannah, 1974, *Vies politiques*, Gallimard, Paris, 1974, 336 p.

ARENDT Hannah, 1987 [1946], *La tradition cachée. Le Juif comme paria*, Christian Bourgeois, Paris, 256 p.

BABELS (collectif), 2018, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants, Le passage clandestin*, Lyon, 136 p.

BALIBAR Étienne & WALLERSTEIN Immanuel, 2018 [1988], *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, La Découverte, Paris, 348 p.

BENEDUCE Roberto, 2016, « L'archive Fanon. Clés de lecture pour le présent », in *Politique africaine*, vol. 143, n° 3, p. 7-34, DOI : 10.3917/polaf.143.0007

BROSSAT Alain, 2008, « L'espace-camp et l'exception furtive », in *Lignes*, n° 26, vol. 2, p. 5-22, DOI : 10.3917/lignes.026.0005

CANUT Cécile, 2018, « Du devenir-langage », in *Lignes*, vol. 55, n° 1, p. 51-66, DOI : 10.3917/lignes.055.0051

CLOCHARD Olivier, 2014, « Les différents visages du confinement des migrants en France » in POINSOT Marie (dir.), 2014, *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, p. 177-184, DOI : 10.3917/dec.poins.2014.01.0177

DARLEY Mathilde, LANCELEVÉE Camille & MICHALON Bénédicte, 2013, « Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales », in *Cultures & Conflits*, n° 90, 2013, p. 7-20, DOI : 10.4000/conflits.18703

FANON Frantz, 2011 [1952], *Peau noire, masques blancs*, in *Œuvres*, La Découverte, Paris, 800 p.

LORDE Audre, 1998, *Journal du cancer, suivi de Un souffle de lumière*, Mamamélis/Trois, Paris, 206 p.

MANAC'H Léopoldine, 2019a, *PRAHDA : la rétention à l'air à libre. Ethnographie d'un dispositif d'hébergement de demandeurs d'asile en France*, Mémoire de master non publié, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 154 p.

MANAC'H Léopoldine, 2019b, « Un sas de confinement pour les “dublinés” », in *Plein droit*, n° 122, p. 26-29, DOI : 10.3917/pld.122.0026

MANAC'H Léopoldine, 2019c, « Faire face aux politiques de découragement », in *Savoirs des luttes, luttes des savoirs* [carnet de recherche], URL : <https://sdl.hypotheses.org/3072> (consulté le 18/06/2021).

MBEMBE Achille, 2018, *Politiques de l'inimitié*, La Découverte, Paris, 181 p.

MIGREUROP (coll.), 2017, *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*, Armand Colin, Malakoff, 176 p.

187

NAEPELS Michel, 1998, « Une étrange étrangeté. Remarques sur la situation ethnographique », in *L'Homme*, tome 38, n° 148, URL : https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1998_num_38_148_370583

PAVEAU Marie-Anne, 2017, « Le discours des vulnérables. Proposition théorique et politique », in *Cadernos de Linguagem e Sociedade*, vol. 18, n° 1, p. 137-157, DOI : 10.26512/les.v18i1.1571

RAZAC Olivier, 2003, « De la neutralisation comme mode de gouvernement », in *Multitudes*, vol. 3, no. 54, p. 120-128, DOI : 10.3917/mult.054.0120

ARTICLE DE PRESSE

La Nouvelle République, 14 août 2016, « Migrants à La Crèche : les craintes se sont dissipées », Hélène Échasseriau, URL : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/la-creche/migrants-a-la-creche-les-craintes-se-sont-dissipees> (consulté le 14/08/2018).



POLITIQUES

Chapitre 6. Le (non-)recours à la traduction en rétention. Blocages institutionnels et médiations informelles dans les lieux d'enfermement pour étrangers

Ce chapitre analyse les usages prescrits et proscrits des langues étrangères dans les centres de rétention administrative (CRA), lieux destinés à enfermer les étrangers en situation irrégulière le temps d'organiser leur expulsion du territoire. À partir d'une enquête ethnographique menée au sein d'un CRA, il étudie la manière dont le personnel présent en continu – les policiers et les employés des sous-traitants chargés de gérer la vie quotidienne des « retenus » – appréhende, ignore ou compose avec les différences de langues. L'enquête montre que le droit à un interprète en rétention reste limité malgré la progression des législations, et que la question des langues étrangères y revêt aussi, voire surtout, des enjeux sécuritaires. Ce contexte confère une place singulière aux salariés assignés aux tâches subalternes dans l'institution : les « agents d'accueil » recrutés par les prestataires de service, qui font notamment l'intermédiaire entre le personnel et les retenus. Majoritairement immigrés, ces travailleurs précaires sont conduits à endosser un rôle informel de médiateur, pour lequel le recours aux langues étrangères constitue à la fois une ressource professionnelle et une source de stigmatisation. L'enquête souligne ainsi à quel point la question linguistique, encore insuffisamment explorée dans le champ du contrôle migratoire, porte en elle des enjeux d'ordre tout à la fois socioprofessionnel, juridique et politique.

Mots-clés : Centre de rétention administrative, expulsion, migrants, langues étrangères, agents d'accueil, policiers, traduction, législation, interprètes, interaction

O (não) uso de tradução na detenção. Bloqueios institucionais e mediações informais em centros de detenção para estrangeiros

Este capítulo analisa o uso prescrito e proibido de línguas estrangeiras em centros de detenção administrativa (CRAs), locais concebidos para prender estrangeiros ilegais

enquanto sua expulsão do país está sendo organizada. Baseado em um levantamento etnográfico realizado em um CRA, este capítulo estuda como o pessoal presente em todos os momentos - policiais e pessoas subcontratadas responsáveis pela gestão da vida diária dos «detentos» - apreende, ignora ou lida com as diferenças linguísticas. O estudo mostra que o direito a um intérprete em detenção continua limitado, apesar do progresso da legislação, e que a questão das línguas estrangeiras é também, ou mesmo principalmente, uma questão de segurança e proteção. Este contexto dá um lugar especial aos subcontratados designados para tarefas menores na instituição, os «agentes de recepção» recrutados pelos prestadores de serviços, que atuam como intermediários entre o pessoal e os detentos. Em sua maioria imigrantes, esses trabalhadores precários são levados a assumir o papel informal de mediador, para quem o uso de línguas estrangeiras constitui tanto um recurso profissional quanto uma fonte de estigmatização. A pesquisa destaca assim até que ponto a questão linguística, que ainda não foi suficientemente explorada no campo do controle migratório, envolve questões sócio-profissionais, legais e políticas.

Centro de detenção administrativa, expulsão, migrantes, línguas estrangeiras, agentes de recepção, polícia, tradução, legislação, intérpretes, interação

CHAPITRE 6. LE (NON-)RECOURS À LA TRADUCTION EN RÉTENTION. BLOCAGES INSTITUTIONNELS ET MÉDIATIONS INFORMELLES DANS LES LIEUX D'ENFERMEMENT POUR ÉTRANGERS

Louise Tassin
Urmis, ICM

Ce chapitre vise à analyser les usages prescrits et proscrits des langues étrangères dans les centres de rétention administrative (CRA), lieux destinés à enfermer les étrangers en situation irrégulière le temps d'organiser leur expulsion du territoire national. Paradoxalement, c'est par son manque de prise en considération institutionnelle que la question des langues y est omniprésente : espaces de l'altérité par excellence, les CRA regroupent en leur sein des locuteurs d'origines multiples sous la surveillance d'un personnel francophone, non formé à l'interprétariat ni à la médiation, alors que s'y jouent des décisions cruciales – parfois vitales – pour l'avenir des personnes enfermées. Dans ce contexte, les interactions se heurtent à un certain nombre de difficultés, d'ordre tant pratique que juridique, qui révèlent en creux les apories d'un système d'enfermement administratif contesté.

À partir d'une enquête ethnographique menée dans un centre de rétention situé dans une grande agglomération française¹, je propose d'étudier la manière dont le personnel appréhende, ignore ou compose avec ces différences de langues, en me concentrant sur deux groupes professionnels présents en continu : les policiers chargés de la « garde » du site et surtout les « agents d'accueil » employés par des entreprises privées pour gérer la vie quotidienne des « retenus² ».

1. L'enquête ethnographique repose sur une recherche inédite en immersion dans un des plus grands CRA français. Sur une période de quatre mois en 2014-2015, j'ai mené des observations non participantes et conduit une centaine d'entretiens semi-directifs auprès des retenus et des différents professionnels du centre, me concentrant en particulier sur les policiers et les agents privés. Obtenir l'autorisation d'accès au CRA n'a pas été facile mais, une fois celle-ci délivrée, l'enquête au sein de la structure s'est révélée relativement aisée, le chef du centre m'ayant laissé carte blanche. Pour respecter l'anonymat des personnes rencontrées, certaines informations non pertinentes ont été modifiées ou interchangées.

2. Ces différents termes, utilisés couramment sur le terrain comme dans les textes officiels, s'inscrivent dans une terminologie institutionnelle plus large qui contribue à euphémiser les

Longtemps négligée dans les politiques d'immigration, la question des langues a fait l'objet d'un intérêt croissant des pouvoirs publics et de leurs relais associatifs dans les dernières décennies³. D'un côté, l'accès à un interprète au cours des procédures judiciaires ou administratives relatives au séjour et aux expulsions des étrangers est progressivement devenu une obligation légale⁴. Bien que leur activité reste méconnue et marginalisée, les traducteurs exerçant pour le compte de la Justice ont d'ailleurs fait l'objet d'une professionnalisation accrue⁵, en particulier dans les institutions de l'asile⁶. De l'autre, le besoin de traductions dans le secteur médico-social, longtemps géré sur un mode informel privilégiant les bricolages à l'aide des pairs ou des bénévoles⁷, a été marqué par une standardisation croissante des fonctions de médiateurs et d'interprètes⁸, notamment dans le champ de la santé mentale⁹. En dépit de ces avancées, les écarts entre les textes législatifs et leur mise en œuvre demeurent de taille, tant les pratiques ordinaires du droit contribuent à en infléchir les modalités, en rétention comme ailleurs¹⁰.

Je m'intéresse ici moins à ces écarts, documentés de longue date par des rapports associatifs et institutionnels¹¹, qu'à ce qu'ils produisent sur l'institution en termes de division du travail et de conditions d'exercice des professionnels. Le prisme privilégié n'est pas cependant celui des intervenants chargés officiellement d'appliquer le droit, ni même de ceux qui s'en font l'intermédiaire comme les travailleurs sociaux ou associatifs¹², mais celui d'acteurs *a priori* éloignés des affaires juridiques : les « agents d'accueil » employés par une entreprise sous-traitante, qui sont tenus d'assurer la gestion quotidienne des retenus à travers un guichet vitré situé entre la zone fermée et le reste des bâtiments. Je fais l'hypothèse que ces prestataires de service jouent un rôle primordial en matière de communication, à la fois parce qu'ils sont

dimensions coercitives du dispositif. Ce langage administratif singulier redouble les difficultés de traduction et de communication.

3. LOCHAK, 2013 ; GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

4. Sur le cadre juridique de la rétention en France, voir FISCHER, 2017.

5. LARCHET & PÉLISSE, 2009.

6. PIAN, 2020 ; LICOPPE *et al.*, 2021.

7. PIAN, 2017 ; MAHROUG & BOUAGGA, 2020. DUBOIS, 1999.

8. BEN AMEUR, 2010.

9. PIAN, HOYEZ & TERSIGNI, 2018 ; WANG, 2012.

10. PÉLISSE, 2005.

11. Voir notamment les rapports publiés annuellement depuis 2000 par La Cimade et, depuis 2010, par l'ensemble des associations intervenant dans les centres de rétention français.

12. Sur les intermédiaires du droit (PÉLISSE, 2018) auprès des étrangers, voir notamment : FISCHER, 2017 ; SPIRE & WEIDENFELD, 2009 ; BOUAGGA, 2010 ; MIAZ, ODASSO & SABRIÉ, 2021.

en première ligne face aux problèmes émanant de l'absence d'interprètes et parce qu'ils disposent de ressources linguistiques et relationnelles liées à leurs trajectoires biographiques, qui font écho à celles des personnes enfermées. Cette proximité ambivalente contribue à remodeler les contours de leur activité, mais aussi à recomposer les frontières institutionnelles entre professionnels et retenus.

Nous verrons dans ce chapitre que le droit à un interprète en rétention reste limité malgré la progression des législations, et que la question des langues étrangères y revêt aussi, voire surtout, des enjeux sécuritaires. Ce contexte confère une place singulière aux agents privés assignés aux tâches subalternes dans l'institution : placés en position d'intermédiaires entre le personnel et les retenus, ces employés majoritairement précaires et immigrés sont conduits à exercer des pratiques informelles de « traduction », au sens propre comme au sens large. Au-delà de leurs missions officielles, ils endossent ainsi un rôle de médiateur pour lequel le recours aux langues étrangères, en particulier l'arabe, constitue à la fois une ressource professionnelle et une source de stigmatisation.

TRADUIRE (OU PAS) L'INFORMATION : LA LANGUE COMME INSTRUMENT DE POUVOIR DANS LES CRA

195

Si l'accès à la traduction en rétention a progressivement été régleménté sous l'effet de mobilisations associatives, ce droit reste circonscrit dans les textes et entravé en pratique. Les différences linguistiques contribuent surtout à asseoir le contrôle des retenus, même si elles peuvent constituer – sous certaines conditions – une ressource susceptible d'alléger ou de contourner le dispositif d'expulsion.

LA CONQUÊTE HEURTÉE D'UN « DROIT » À LA TRADUCTION EN RÉTENTION

L'accès à un interprète et à des documents traduits dans sa langue est progressivement devenu, au cours des dernières décennies, un « droit » des étrangers enfermés. Son histoire s'inscrit dans la genèse contestée des centres de rétention administrative, qui ont été institutionnalisés en réaction aux critiques émises par les associations de défense des étrangers¹³. Tout commence en 1975, lorsqu'un journaliste découvre un entrepôt marseillais clandestin dans lequel, depuis des années, des étrangers en situation irrégulière étaient enfermés en secret par la police avant d'être expulsés du territoire. L'exposition au grand jour de ces mesures discrétionnaires provoque une mobilisation nationale dont

13. FISCHER, 2017.

l'issue est paradoxale. Alors que la loi Questiaux du 29 octobre 1981¹⁴ visait à encadrer cette pratique, la définissant comme exceptionnelle et la limitant à sept jours, la rétention administrative devient en quelques décennies le fer de lance d'un dispositif d'éloignement répressif qui ne cessera de se consolider par la suite.

À partir des années 2000 et de la politique du chiffre mise en place sous Nicolas Sarkozy, le recours à l'enfermement des étrangers s'intensifie. Entre 2002 et 2008, le nombre d'interpellations passe de 50 000 à 112 000, le nombre d'expulsions de 6 000 à 29 000 et le nombre de places en rétention augmente de 120 %. Ce mouvement « d'industrialisation » de la rétention¹⁵ ne connaît guère de recul par la suite. Prolongée de 10 à 12, puis 32 jours, en 2003, la durée maximale d'enfermement est étendue à 45 jours en 2009 puis trois mois en 2019. Au total, entre 2003 et 2018, la capacité des centres et locaux de rétention en métropole a doublé. Plus de 50 000 personnes ont été enfermées en 2019, contre 28 220 en 2003¹⁶.

Parallèlement à ce tournant répressif, les autorités ont été toutefois contraintes d'ajouter aux dispositifs des mesures destinées à protéger les droits des étrangers, notamment en matière de traduction. Sous la pression de mobilisations portées par La Cimade, association chargée d'une mission d'assistance juridique dans les CRA depuis 1984, une série de normes légales et de garanties juridictionnelles ont été progressivement établies¹⁷. En introduisant l'article 35 bis dans l'ordonnance du 2 novembre 1945¹⁸, la loi Questiaux avait posé dès 1981 le droit de l'étranger enfermé à se faire assister par un interprète dans les cas où « il ne connaît pas la langue française¹⁹ ». Cependant, cet article n'a fait l'objet d'aucun décret d'application jusqu'aux années 2000. Pendant vingt ans, aucune norme ne précisait les règlements, les modalités de prise en charge, ni les rôles des différents intervenants en rétention, qui restaient définis localement.

14. Loi n° 81-973 du 29 octobre 1981, dite Loi Questiaux.

15. LA CIMADE, 2009.

16. LA CIMADE, ASSFAM, *et al.*, 2020.

17. La Cimade, acronyme du Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués, est à l'origine une association protestante créée en 1939 pour venir en aide aux populations évacuées d'Alsace et de Lorraine. Depuis, elle s'est imposée comme un acteur majeur de la défense des étrangers en France. Sur la genèse de son histoire et de son action en rétention, voir : FISCHER, 2017 et 2015.

18. Ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

19. Amendements présentés par les membres des groupes communiste et socialiste (et acceptés sans discussion par le gouvernement), *J.O. Débats*, Assemblée nationale, 1^{re} séance du 30 septembre 1981, p. 1420-1422. Cités par Nicolas Fischer dans sa thèse de science politique, p. 130.

Ce n'est qu'à la faveur d'une nouvelle controverse nationale autour du statut de la rétention dans les années 2000, impulsée par un collectif d'associations autour de La Cimade, que deux décrets relatifs aux conditions d'enfermement ont été enfin publiés en 2001 et 2005²⁰. Si le premier renforce les « droits » des retenus sans mentionner la question des langues, le second y consacre trois articles : il prévoit la mise à disposition en rétention d'un règlement intérieur « traduit dans les langues les plus couramment utilisées » et « affiché dans les parties communes » ainsi que l'accès à un interprète dans le cadre des « procédures d'éloignement²¹ ». Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), qui entre en vigueur en 2005, conforte ce droit en précisant que l'étranger enfermé est « informé dans une langue qu'il comprend²² » de la possibilité de demander l'assistance d'un interprète. Toutefois, la mise en application du droit à la traduction se heurte, en pratique, à de nombreux obstacles.

DU DROIT AUX PRATIQUES : DES MANQUEMENTS PROBLÉMATIQUES

Les observations menées dans le cadre de l'enquête rejoignent le constat fait par de nombreux rapports associatifs et institutionnels depuis des années : en dépit du cadre juridique, la prise en compte des différences linguistiques en rétention reste lacunaire, au risque de mettre en jeu les droits des personnes retenues. Il faut d'abord rappeler que l'accès à un interprète ne concerne que quelques étapes de la procédure d'éloignement. Si la notification des droits et les audiences au tribunal doivent être traduites dans une langue comprise par la personne enfermée, toutes les autres interactions – au quotidien comme pour des démarches juridiques – ne sont pas soumises à cette obligation. L'accès à un interprète n'est pas garanti, par exemple, pour l'élaboration de la demande d'asile. Alors que cette dernière implique d'écrire en français un récit détaillé des persécutions subies, la rémunération d'une traduction est laissée « à la charge du retenu²³ ». L'absence de service gratuit d'interprétariat a été dénoncée par les associations de défense des étrangers comme une entrave au

20. Pendant près de six mois, ce collectif s'oppose au ministère de l'Intérieur afin de dénoncer un projet de décret « rétention » excluant toute présence associative dans les centres. Les associations ressortent victorieuses de la confrontation : le décret, finalement publié le 19 mars 2001, prévoit non seulement la présence d'une association assurant l'accompagnement juridique des étrangers enfermés, mais vient même renforcer ses prérogatives en instaurant une première référence à l'exercice effectif de leurs droits.

21. Articles 4, 18 et 19 du décret n° 2005-617 du 30 mai 2005 relatif à la rétention administrative et aux zones d'attente.

22. Article L551-2 du CESEDA.

23. Décret n° 2005-617 du 30 mai 2005.

droit d'asile, tant pour la rédaction de la demande que pour la formulation d'un recours (la décision de l'OFPRA²⁴ et les motifs du rejet sont, eux aussi, notifiés en français). Attaqué par La Cimade et le GISTI²⁵, le décret a néanmoins été validé par le Conseil d'État qui a jugé, en 2006, que cela n'était pas contraire au principe d'égalité²⁶. Par ailleurs, si le règlement intérieur des centres doit être officiellement traduit dans « les langues les plus couramment utilisées²⁷ », la liste définie par un arrêté du 2 mai 2006 est loin de couvrir l'ensemble des besoins (anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe).

Au-delà de ces limites législatives, le droit à l'information dans sa langue est surtout confronté à des difficultés de mise en œuvre. Des manques et défauts de traduction sont, en effet, recensés dans tous les rapports annuels publiés par La Cimade et les autres associations intervenant en rétention depuis 2009²⁸. Ils constituent une source de tension et de confrontation chronique avec les préfetures : à plusieurs reprises, l'association a réussi à obtenir du juge des libertés et de la détention (JLD) des libérations pour défaut d'interprète. Si les intervenants juridiques ont de leur côté recours à des services d'interprétariat par téléphone, ceux-ci sont très onéreux et leur usage doit donc être limité ou adapté. Il peut arriver, par exemple, que plusieurs entretiens d'affilée soient menés avec un interprète dans une langue rare, et que des locuteurs soient, par commodité, rassemblés à cet effet dans une même pièce, au détriment de leur vie privée. Dans un contexte où les missions d'assistance juridique sont depuis 2009 attribuées par marché public, réforme contestée car elle a mis en concurrence les candidats au risque de voir leurs budgets baisser dans un souci d'attractivité, l'accès à un interprète auprès même des associations n'est donc pas toujours garanti.

L'enquête ethnographique rejoint ces constats. Contrairement aux acteurs associatifs, les policiers observés ont rarement recours aux services d'interprètes assermentés par téléphone, et encore moins physiquement. Ce sont pourtant eux qui, en plus de surveiller et d'escorter les retenus dans leurs déplacements, leur remettent les documents relatifs aux procédures de rétention et d'éloignement. Les échanges ont lieu principalement en français

24. Office français de protection des réfugiés et des apatrides.

25. Groupe d'information et de soutien aux étrangers. Sur l'histoire du GISTI dans la construction du droit des étrangers, voir ISRAËL, 2003.

26. Une procédure en trompe-l'œil. Les entraves à l'accès au recours effectif pour les étrangers privés de liberté en France, rapport de l'observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE), 2014.

27. Décret n° 2005-617 du 30 mai 2005.

28. En 2009, les modalités d'attribution des marchés publics relatifs à l'assistance juridique en rétention ont été modifiées au profit d'appels d'offre organisés par lots géographiques. Depuis, l'ASSFAM, France terre d'asile, l'Ordre de Malte et Forum réfugiés-COSI interviennent également dans les CRA.

ou dans un anglais souvent rudimentaire, et les documents transmis aux retenus ne sont généralement pas traduits en dehors du règlement intérieur et de la notification des droits dans le CRA, disponible en français et en anglais. Le plus souvent, les informations sont résumées oralement par les policiers à partir de quelques mots-clés – « toi droit interprète, avocat, médecin » ; « vous restez ici, you stay here, no freedom » –, donnant parfois lieu à des échanges qui contredisent ce qu'ils sont censés garantir. Cette situation est particulièrement problématique dans un contexte répressif comme celui de la rétention, où les décisions ont des implications cruciales pour l'avenir à court et moyen terme des personnes enfermées. L'observation suivante témoigne de la violence institutionnelle qui peut en émaner.

Un soir, un groupe de sept femmes chinoises rentre de l'audience devant le Juge des libertés et de la détention (JLD), qui a acté leur libération pour vice de procédure. Soulagées, elles rient, rassemblent leurs affaires, plient leurs couvertures, puis attendent dans un couloir vitré près de la sortie du centre, en chantant et dansant. Un policier s'approche, plusieurs feuilles à la main, et m'interpelle : « elles veulent danser, eh bien qu'elles dansent, parce que ça va moins danser maintenant ». Il m'explique qu'il n'a reçu en effet que trois confirmations de libération, ce qui suggère que le procureur – lequel a six heures pour faire appel du jugement – a suspendu les quatre autres décisions. Arrivé à l'entrée du centre, il n'appelle donc que trois noms ponctués d'un « Toi, you, viens avec moi, come », puis il leur donne les documents. Tandis qu'une autre femme s'avance, il l'arrête : « Non, toi, tu stay here ». Comme elle fronce les sourcils pour marquer son incompréhension, il précise : « Non toi, j'ai pas encore reçu la confirmation du procureur, donc tu devras peut-être rester là ». La femme semble désemparée, ne comprend manifestement pas. De fait, seule l'une d'elles parle français, avec difficultés. Quelques minutes plus tard, le policier reçoit des infirmations de jugement et ne fait donc sortir que trois femmes sur les sept, sans explications. Il demande aux autres de signer un papier en français qu'il ne traduit pas, ce qu'elles font, puis repart. Alors qu'une femme se met à pleurer, je sors de mon rôle d'observatrice et tente de lui expliquer la situation. La communication étant impossible, elle appelle un proche parlant français pour qu'il lui traduise en chinois mes propos par téléphone. Elle semble paniquée. Plus tard, le policier se plaindra que les intervenantes de l'association soient déjà parties, expliquant que c'est leur rôle « d'expliquer les droits » et qu'il ne va pas s'y substituer.

Particulièrement saisissante, cette interaction reflète les violations des droits ordinaires auxquelles sont confrontées les personnes retenues, mais aussi l'indifférence dans laquelle ces situations ont lieu. Aucune des personnes assistant à la scène (un policier, une bénévole et une agente d'accueil) ne prend d'initiative pour dénouer la situation, et leur réaction se fonde justement sur des arguments légalistes. « C'est dur, mais c'est la loi », me glisse la bénévole. La lecture du policier – qui renvoie de son côté la situation à un conflit de définition de frontières professionnelles avec l'association – tient tant à la méconnaissance des textes de loi sur l'interprétariat qu'au flou qui entoure les missions des différents acteurs de la rétention. Dans les deux cas, les explications invoquées n'abordent pas la question de la langue, qui apparaît comme un véritable impensé. Pourtant, les différences de langue peuvent bien faire l'objet d'un usage réfléchi quand elles servent de levier au contrôle des retenus.

LES LANGUES AU SERVICE DU CONTRÔLE

Contrairement à ce qui peut se jouer sur un campement ou dans un centre d'accueil, le manque de traductions dans les CRA est d'autant plus saillant qu'il s'inscrit dans un cadre institutionnel coercitif où l'accès à l'information est un enjeu de pouvoir. Les centres sont en effet des lieux de détention collective régis par des procédures complexes qui, à l'image des institutions totales²⁹, privent les personnes enfermées non seulement de liberté, mais aussi d'autonomie et de repères³⁰. Les informations matérielles et juridiques y sont délivrées au compte-goutte, le vocabulaire utilisé fait la part belle aux néologismes comme aux euphémismes³¹ et la durée ainsi que l'issue de la rétention sont suspendues aux actions de la préfecture, ce qui place les étrangers dans des situations d'attente et d'incertitude éprouvantes³². « Ici c'est pire que la prison, on ne sait pas pour combien de temps on est là et si on va pouvoir sortir, on sait rien en fait, ça rend fou », résume un retenu, dont les mots résonnent avec de nombreux propos recueillis dans le centre. Dans ce contexte singulier,

29. GOFFMAN, 1968.

30. Sur l'exercice du pouvoir et son contournement dans les centres de rétention, voir en particulier les travaux de Nicolas Fischer et Mathilde Darley.

31. Dans les textes législatifs comme dans le langage courant au sein de l'institution, on dit « retenu » et pas détenu, « éloignement » et non expulsion, « garde » plutôt que surveillance, « salle de visite » à la place de parloir, « fugue » et non évasion, etc. Les retenus sont donc sommés de comprendre et de se faire comprendre dans un langage doublement étranger, parce que différent de leur langue maternelle et parsemé tant de notions institutionnelles que d'acronymes juridiques difficiles à saisir.

32. Sur le rapport au temps dans les lieux d'enfermement des étrangers, voir notamment MAKAREMI, 2007.

la transmission d'informations est non seulement défaillante, mais parfois même instrumentalisée à des fins sécuritaires. Il n'est pas rare, en effet, que les renseignements relatifs aux expulsions ne soient pas délivrés à dessein ou selon une temporalité précise visant à empêcher de possibles résistances. Les dates des « vols » en particulier ne sont affichées que la veille pour le lendemain dans un souci de maintien de l'ordre, et certaines dates d'expulsion ne sont pas indiquées du tout si la personne concernée est jugée trop sensible ou potentiellement dangereuse. En conséquence, des étrangers sont régulièrement interpellés par surprise à l'aube dans leurs chambres pour être conduits à l'aéroport, ce qui fait peser en continu sur l'ensemble des retenus la menace d'une expulsion imminente. Le défaut d'interprètes, en redoublant la rétention d'information intrinsèque à l'institution, contribue donc à asseoir les rapports de pouvoir en son sein. À l'instar de ce qui se joue dans les centres de rétention tchèques et autrichiens étudiés par Mathilde Darley, l'outil linguistique agit comme un « vecteur de réaffirmation de l'asymétrie première » entre le personnel et les étrangers retenus³³ et, plus largement, de la « relation inégalitaire » entre l'administration et ses destinataires³⁴, d'autant plus infériorisés ici qu'ils se trouvent enfermés..

Dans ce cadre, les étrangers peuvent être poussés à signer des documents qu'ils ne comprennent pas, voire qui les desservent³⁵, comme des notifications des droits indiquant des délais de recours très brefs. En dépit de la législation, l'effectivité du droit au recours est donc tributaire des initiatives des intervenants chargés de l'accompagnement juridique des retenus. Les différences de langues peuvent même servir d'instruments directs du contrôle. L'expulsion, en effet, est soumise à deux conditions : l'identification de l'origine de l'étranger et l'obtention d'un laissez-passer auprès des autorités de ce pays. En l'absence de documents d'identité et de données biométriques, l'administration peut donc confronter les retenus à des représentants consulaires chargés de déceler leur nationalité, au moyen notamment de leur accent et de leur parcours.

Cet usage policier des langues peut être toutefois contrecarré par une mobilisation tactique de ces dernières. Faute de preuves matérielles, l'identification du retenu repose en effet sur l'information que celui-ci accepte ou non de transmettre à l'administration. Son silence ou la maîtrise de plusieurs idiomes constituent donc une possible ressource pour déjouer les mesures identificatoires, comme en témoigne le cas de Soufian, enfermé au centre depuis quatre jours lorsque je le rencontre : « Attention ils vont me mettre en face

33. DARLEY, 2011, p. 230.

34. DUBOIS, 1999, p. 53.

35. À ce propos, Mathilde Darley note que des décisions de « retour volontaire » ont pu être signées sans le vouloir par des personnes enfermées en Autriche et en République tchèque. DARLEY, 2011.

des trois consulats, mais là je vais pas parler, je vais pas dire un mot, un mot. Même s'il fait ce qu'il faut, il [le représentant du consulat] entendra pas un mot d'arabe ». Déjà utilisés au XIX^e siècle pour échapper aux expulsions³⁶, le refus de décliner son identité ou le recours à de fausses informations permettent de brouiller les pistes de l'administration. Forts des expériences d'autres retenus, des Maghrébins peuvent par exemple se faire passer pour des Kurdes irakiens ou des Palestiniens, minorités qu'ils savent être davantage protégées contre le retour forcé. Tout en étant un lieu de blocage et de contrôle, le CRA est en effet un espace d'échange et de circulation des informations entre retenus autour des tactiques susceptibles de déjouer les rouages de l'institution³⁷. Arrivé un week-end en l'absence de l'association, Soufian a par exemple obtenu le contact d'un avocat par d'autres retenus, lancé seul les procédures et décidé de lui-même de garder le silence auprès des représentants du consul, s'appuyant à la fois sur les réseaux tissés sur place et ses propres ressources. Dans ce contexte, « le choix de rendre ou non publique la maîtrise de l'outil linguistique permet de fait de s'octroyer une certaine marge de manœuvre, au moins temporaire, dans le rapport à l'administration : privée de l'accès discursif au migrant, celle-ci perd une partie de sa raison d'être³⁸ ». Si ces tactiques peuvent permettre aux étrangers de retarder ou d'enrayer les expulsions, elles sont cependant régulièrement démasquées, l'administration s'y étant elle-même adaptée. En dehors de ces quelques interstices, les différences linguistiques restent principalement une source d'incompréhensions et de tensions au détriment des droits des retenus. Ces difficultés placent les agents chargés de faire l'intermédiaire avec le personnel dans une position à la fois essentielle et particulièrement sensible.

202

REMÉDIER AUX PROBLÈMES DE COMMUNICATION : LE RÔLE CENTRAL DES « AGENTS D'ACCUEIL »

Un tel contexte institutionnel confère une place singulière au personnel allophone, en particulier les « agents d'accueil » employés par des entreprises privées. Depuis le milieu des années 2000, plusieurs services relatifs à l'intendance et à la gestion quotidienne des centres ont été en effet sous-traités à des prestataires extérieurs. Cette délégation a contribué au recrutement d'une main-d'œuvre flexible, majoritairement immigrée, dont les missions sont relativement déconsidérées alors qu'elles revêtent des enjeux décisifs : les

36. NOIRIEL, 2006 [1988].

37. DARLEY, 2009.

38. *Ibid.* p. 74.

agents privés exercent un travail de « traduction » en endossant littéralement un rôle d'interprètes, mais aussi en contribuant à expliciter plus largement le fonctionnement de l'institution.

LES SOUS-TRAITANTS : DES INTERMÉDIAIRES DÉCONSIDÉRÉS AU CŒUR DU DISPOSITIF

L'externalisation de certains services dans les CRA, qui s'est effectuée à tâtons depuis les années 2000, a conduit dans le centre étudié à une nouvelle division du travail reposant sur la délégation du « sale boulot³⁹ » à un personnel peu valorisé. D'un côté, l'administration policière du site et les métiers qualifiés de juristes, médecins et infirmières sont confiés à une population française de classe moyenne ou supérieure. De l'autre, les activités qui ont trait à la gestion des corps et des équipements – distribuer les repas, laver le linge, nettoyer les bâtiments, installer les retenus à leur arrivée, etc. – sont assurées par des immigrés ou descendants d'immigrés de milieu populaire, parmi lesquels une petite majorité de femmes. Émaillées de difficultés financières, de relégation professionnelle et d'histoires d'exil (personnelles ou familiales), leurs trajectoires sociales croisent à plusieurs égards celles des étrangers enfermés.

L'équipe principale de l'entreprise sous-traitante, que nous appellerons Primo, était constituée au moment de l'enquête d'une vingtaine de salariés en CDI, relayés en week-end par une seconde équipe embauchée presque uniquement en CDD ou en intérim par un sous-traitant des prestataires. Toutes étrangères ou d'origine étrangère, ces personnes ont pour la plupart été recrutées au CRA après une période d'inactivité ou une série d'expériences professionnelles peu satisfaisantes. Deux profils d'agents se distinguent : des descendants d'immigrés non ou peu diplômés et des étrangers surqualifiés pour le poste, qu'ils soient encore en études ou qu'ils aient été contraints de se réorienter faute d'opportunités dans leur secteur d'activité. Nombre d'entre eux comptent parmi leurs proches – parfois intimes – des personnes en situation irrégulière, et les étrangers ont quasiment tous été confrontés à des difficultés avec la préfecture pour renouveler leur titre de séjour, quand ils n'ont pas eux-mêmes vécu dans la clandestinité à une période.

La composition de ces équipes ne relève pas d'une politique de recrutement spécifique. Contrairement au cas suédois, par exemple, où des immigrés ont été embauchés à dessein dans les centres de rétention pour assurer des fonctions de médiation⁴⁰, le recrutement n'obéit pas dans le cas français à des critères ethniques. Il s'explique principalement par deux facteurs. D'une part, la

39. HUGHES, 1996.

40. KHOSRAVI, 2009.

délégation a contribué à une dégradation des conditions de travail à ces postes, occupés jusque-là par des agents publics rattachés au ministère de la Justice. Précarisation des contrats, baisse du salaire, diminution de moitié des effectifs : le poste d'agent d'accueil fait désormais partie de ces métiers non qualifiés et peu valorisés dans lesquels les populations immigrées sont statistiquement surreprésentées⁴¹. D'autre part, le recrutement repose principalement sur les réseaux de connaissance des employés, notamment familiaux, ce qui favorise une certaine homogénéité sociale. Presque tous les agents ont été embauchés par le biais d'un proche, pratique qui tend à engager moralement les employés, comme dans d'autres secteurs à forte main-d'œuvre immigrée⁴².

Si ces agents sont relativement déconsidérés dans l'institution, car assignés à l'intendance du site et à la gestion des retenus, leur activité est cependant moins secondaire qu'il n'y paraît. L'enquête ethnographique a montré qu'ils occupent une place centrale dans le dispositif, spatialement comme d'un point de vue organisationnel. Installés à un guichet vitré qui donne sur la zone fermée, ils sont les seuls interlocuteurs directs des retenus au quotidien et servent d'intermédiaire avec l'ensemble du personnel qui, sauf exception, passe par eux pour les contacter. Concrètement, ils sont tenus de gérer les annonces et appels de retenus au microphone, d'actionner l'ouverture de la porte automatisée qui sépare la zone fermée du reste des bâtiments, de tenir à jour une « main courante » où sont notés les principaux événements de la journée, de recevoir les nouveaux arrivants dans le CRA et, surtout, de répondre aux sollicitations diverses des personnes enfermées, qui vont de questions pratiques à des requêtes juridiques en passant par des discussions informelles. Or cette dernière tâche est loin d'être évidente, impliquant, entre autres, de déjouer les barrières de la langue.

204

TRADUCTIONS IMPROVISÉES ET BRICOLAGES LANGAGIERS

Les agents d'accueil de l'équipe principale comptent parmi eux une majorité d'arabophones – sur une vingtaine d'employés, seules quatre personnes originaires d'Haïti, du Cameroun et du Congo ne parlent pas l'arabe⁴³. Aussi, bien que leurs niveaux et registres de langue diffèrent, ils sont en mesure de communiquer, sinon aisément, au moins sommairement, avec une partie

41. MEURS, PAILHÉ & SIMON, 2006 ; REA & TRIPIER, 2010.

42. JOUNIN, 2009.

43. Cette équipe intervient tous les jours sauf le week-end, où la gestion de l'accueil a été confiée par les prestataires à d'autres sous-traitants. L'équipe du week-end est constituée principalement d'étrangers en situation précaire, dont le profil est plus proche encore des personnes retenues. Leurs origines – et donc les langues parlées – y sont plus diverses (notamment Sri Lanka, Mali, Togo, Sierra Leone, Comores, Algérie, Portugal).

des retenus. D'après les données statistiques disponibles sur les nationalités en rétention, les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc) représentent en effet au moins 30 % des effectifs en moyenne depuis 2014 – et parfois davantage⁴⁴. Par ailleurs, l'arabe littéral offre également un moyen de communiquer avec les ressortissants égyptiens, soudanais ou irakiens par exemple, dont le nombre dans les CRA a sensiblement augmenté depuis la « crise de l'accueil » de 2015 et les politiques de dispersion et d'enfermement qui l'ont accompagnée⁴⁵. En l'absence d'interprètes, et bien que cela ne relève théoriquement pas de leur mission, les agents sont donc régulièrement sollicités par les policiers et le service médical pour traduire leurs propos ou ceux des personnes enfermées, ainsi que certains documents. En témoigne cette interaction entre une infirmière et un homme soudanais :

– You speak English ?

– No.

– Arabic ? L'homme incline la tête comme pour dire oui et montre des rougeurs sur ses bras. « Whatsup ? Qu'est-ce qui se passe, ça gratte ? » Puis, vers moi. « C'est souvent ça, des champignons, je pense, mais je ne suis pas médecin. » Puis, de nouveau vers l'homme. « Tomorrow I call you for the doctor, demain ». Il ne semble pas comprendre. « Demain matin, demain matin ». Il fronce les sourcils. « Il comprend pas ». Puis, à destination d'un policier qui est dans le couloir près de la porte. « Bon appelle encore la dame Primo, si ça t'ennuie pas, parce qu'il comprend rien ».

L'agente d'accueil en poste arrive rapidement en souriant.

– Eh il faut me payer Mireille, hein, 5 euros l'heure, je te fais un prix !

– C'est pas trop cher, remarque. Il a un petit problème de peau, il va voir le docteur demain. Tu peux lui expliquer qu'on va l'appeler demain ?

L'agente, Marocaine arrivée en France autour de ses trente ans, traduit ses propos en arabe, lentement. Il continue à froncer les sourcils. Elle répète les mêmes mots plusieurs fois comme pour être sûre qu'il a bien compris, jusqu'à ce qu'il acquiesce.

– Je vais rester là moi du coup hein, conclut-elle en riant.

Cet extrait cristallise les ambivalences des pratiques de traduction. Débordant de l'activité officielle des agents, elles mobilisent des compétences

44. Cf. les rapports inter-associatifs sur les centres et locaux de rétention administrative (2015-2020).

45. BABELS (dir.), 2019 ; LENDARO, RODIER & VERTONGEN (dir.), 2019.

qui ne sont pas valorisées comme telles, ni matériellement (comme le souligne la plaisanterie sur la paie) ni symboliquement (l'agente n'est que « la dame de Primo », expression qui n'est pas sans faire écho aux termes de « dames de services » ou « dames pipi » dont sont affublés certains métiers de service féminins déconsidérés). En outre, le recours aux agents privés en guise d'interprètes n'est pas sans poser problème en matière de respect des droits des retenus, que ce soit sur le plan du secret médical ou de l'accès aux services du centre. Plus largement, l'égalité de traitement n'est pas assurée : les traductions ne sont pas systématiques et leur qualité aléatoire, certains agents perçus comme Maghrébins ne maîtrisant pas bien l'arabe – notamment quand ils viennent de Kabylie – mais seulement des dialectes. Parallèlement, une partie des agents n'étant pas francophones de naissance, plusieurs d'entre eux ne parlent pas bien le français et risquent soit de mal comprendre, soit d'être mal compris. Alors qu'une conseillère juridique essaie d'expliquer à un retenu qu'il aurait intérêt à rassembler dans une « chemise » ses documents éparpillés et demande de l'aide à un agent Primo pour traduire ses propos, celui-ci commence par traduire littéralement le terme avant de s'arrêter devant la mine interdite de son interlocuteur. Si le quiproquo peut sembler ici anecdotique, il dit bien les limites de ces « solutions » improvisées qui n'en sont pas. Néanmoins, les traductions informelles facilitent les interactions, atténuent le risque de tensions et apportent à certains retenus le réconfort d'une langue familière. L'homme soudanais repart apaisé de l'infirmerie, comme rassuré d'avoir été, si ce n'est compris, en tout cas entendu.

Au-delà des sollicitations des collègues, les agents d'accueil opèrent également au quotidien un travail plus large de communication avec l'ensemble des personnes enfermées au moyen de gestes ou de mimes qui, du coup de marteau pour la juge aux deux doigts sur l'épaule pour les policiers, esquissent les contours d'un langage propre. Le recours à l'expression corporelle est d'autant plus important que les hygiaphones, souvent défectueux, ne favorisent pas les échanges verbaux. Accompagnés de termes étrangers ou de références associées à l'origine supposée de la personne (acteurs, clubs de football, noms de ville...), ces échanges donnent lieu à des bricolages langagiers souvent balbutiants :

Alors qu'un homme qu'elle suppose être de nationalité indienne se présente au guichet, Sonia commente : « tu vois, eux on les appelle Singh parce que y'en a plein qui s'appellent comme ça, ça les fait rire, tu les détends ». Puis, à son attention : « Singh gentil gentil », suivis de deux mots que je ne comprends pas et qui signifient, comme elle me l'explique, papa et maman. Elle se met ensuite à imiter une danse indienne, ce qui le fait rire aux éclats. « Tu vois, poursuit-elle,

je t'ai dit on parle toutes les langues ici, les Chinois je vais dire Niahoh niahoh, eux je vais faire Bollywood ».

Tout en reposant sur des catégories ethnicisantes associées aux appartenances supposées des retenus, de telles pratiques contribuent à recréer des liens de proximité dans un environnement répressif et dépersonnalisant. Bien que limitées, elles viennent quelque peu briser l'isolement et compenser la perte de repères produits par l'enfermement et renforcés par la barrière de la langue.

DU « COFFRE » AU « JLD » : SOUS-TITRER LE LANGAGE INSTITUTIONNEL

Outre le défaut d'interprète, les agents privés doivent composer avec un second obstacle de taille : le manque de communication dans la structure. Aussi, sans que cela soit mentionné dans leur fiche de poste, ils ont pour la plupart pris l'habitude de présenter la rétention aux nouveaux retenus et de leur expliquer l'organisation du centre, voire de préciser les procédures à suivre. Ils contribuent ainsi à traduire le langage officiel en des expressions intelligibles et des actes tangibles.

Bien qu'une association d'accompagnement juridique intervienne dans le CRA, le cadre législatif de la rétention repose en effet sur des démarches complexes difficiles à saisir, en particulier quand on ne maîtrise pas le français. Les agents d'accueil sont donc sollicités par les retenus pour expliciter les termes institutionnels (le « coffre » où sont entreposées les affaires des retenus, « l'éloignement » qui désigne l'expulsion, etc.), éclairer certains points (rôle de chaque tribunal, possibilité de faire un recours) ou encore expliquer le contenu d'un document. Certains agents en viennent même à anticiper les problèmes en veillant à ce que ces procédures soient bien comprises, notamment la différence entre le Juge des libertés et de la détention (JLD), chargé de contrôler uniquement la légalité du placement en rétention, et le tribunal administratif (TA), auprès duquel les retenus peuvent contester la décision d'expulsion en témoignant de leur « intégration » dans la société française.

Alors qu'un jeune homme s'apprête à se rendre au tribunal administratif, une employée l'interpelle d'un air inquiet en voyant qu'il n'a pas de dossier ni de sac à la main : « Eh c'est au tribunal administratif que tu vas hein, pas au JLD ! Ils sont où tes papiers ? Elles sont où tes preuves de vie ? C'est là que tu dois les montrer ! ». Souriant, le jeune homme lui montre la poche arrière de son jean d'où dépassent des documents. « C'est bon, j'ai tout, merci ! ».

S'il peut s'avérer décisif, cet accompagnement juridique à petite échelle demeure cependant problématique : les agents maîtrisant rarement le droit des étrangers, ils peuvent susciter de faux espoirs, induire les retenus en erreur ou contrecarrer les stratégies juridiques des avocats ou des intervenants associatifs.

Régulièrement, certains employés vont même jusqu'à délivrer des conseils pratiques aux retenus relatifs aux expulsions et au séjour en France. Noms des meilleurs avocats, comportement à adopter auprès du consul, dépôt ou non de recours : nombreuses sont les petites « tactiques » qui permettent de « faire avec » l'institution pour mieux la contourner⁴⁶. En délivrant certains codes du dispositif, en explicitant ses implicites, certains agents d'accueil donnent aux retenus des moyens de s'y soustraire, avec des initiatives parfois décisives. De tels conseils reposent sur l'expérience professionnelle des agents, qui ont appris au fil de leur carrière à maîtriser (plus ou moins) les procédures, mais aussi souvent sur des savoir-faire profanes issus de leurs parcours personnels. Certains ont été en effet confrontés à des situations proches et puisent dans leur expérience individuelle (situation irrégulière, travail précaire, mariage mixte, etc.) pour prodiguer des conseils, qui parfois dépassent les murs du centre de rétention pour aborder l'existence en tant qu'étranger sur le territoire français. « Moi, je leur dis faites vos impôts, même déclarez zéro, mais faites-le, le courrier tamponné c'est plus une preuve [de séjour en France] », raconte ainsi Rim, dont le mari a été plusieurs années sans-papiers. S'ils n'ont pas tous le même degré de proximité et d'engagement auprès des retenus, force est de constater que les agents ne se cantonnent donc pas à un rôle passif de relai des informations. En donnant à comprendre les mécanismes du dispositif, ils participent à son bon fonctionnement tout en y entrouvrant quelques brèches, faisant parfois preuve d'une proximité avec les retenus qui n'est pas sans susciter de tensions et/ou de soupçons.

208

MAINTENIR LA « JUSTE » DISTANCE. PRATIQUES LANGAGIÈRES ET ASSIGNATIONS IDENTITAIRES DU PERSONNEL ALLOPHONE

En faisant office d'intermédiaires, les agents privés sont conduits à endosser *de facto* un rôle de médiateurs qui les place dans une position d'entre-deux difficile à tenir, impliquant de se rapprocher des retenus au risque d'y être assimilés. Le recours aux langues étrangères – en particulier l'arabe – est dans ce contexte tissé d'ambivalences : il constitue à la fois une ressource pour répondre aux attentes tacites de médiation et un motif d'assignations identitaires sources de suspicions, lesquelles ne sont pas aisées à déjouer.

46. CERTEAU, 2010.

L'INJONCTION TACITE À LA MÉDIATION

Bien que le terme ne figure pas officiellement dans leurs missions, les agents sont en pratique enjoins d'exercer des formes de médiation. Tandis que leur responsable les incite à « passer du temps avec les retenus » pour « ne pas avoir de problème », la direction du centre attend d'eux qu'ils servent « d'interface » et « d'apaiseur ». Un des coordinateurs de l'entreprise sur le site plaisante d'ailleurs : « Sans nous, le centre serait à terre ». De fait, dans cette institution où le quotidien est émaillé de tensions et de violences, les agents contribuent à désamorcer des conflits en tissant des relations de proximité avec des retenus. Malgré une implication à géométrie variable, les agents cherchent tous à détendre l'atmosphère en vue d'alléger leur activité et/ou de reconforter leurs interlocuteurs. Dans cette perspective, ils jouent avec certaines frontières sociales, notamment l'origine, et s'appuient sur des langues communes ou des références supposées l'être.

On est obligés de parler arabe pour que ça puisse justement fonctionner parce que sinon on dit [au policier] : « voilà le mec, il a pas compris, débrouille-toi, vas-y », résume Souad, ancienne institutrice en Algérie. Nous on essaie de leur expliquer en arabe pour qu'il se calme, on l'aide : « Voilà, l'infirmerie, elle va pas s'ouvrir tout de suite ». Mais si je lui dis en français et qu'il a pas compris, qu'est-ce qu'il va faire ? Il va tabasser la porte et puis il va s'embrouiller avec les policiers, donc on essaie que ce soit calme.

209

Dans ce cas comme dans de nombreux autres, la pratique de l'arabe est perçue et revendiquée comme un outil professionnel au service des retenus (une « aide »), mais elle constitue aussi en creux un facteur de maintien de l'ordre dans le centre. En dénouant des situations qui seraient sinon inextricables, du moins tendues, les arabophones parviennent régulièrement à empêcher des altercations. En ce sens, leurs pratiques rejoignent celles des policiers, dont les missions dans le centre relèvent principalement de la surveillance et de la répression. Cependant, s'ils participent à la « paix sociale » dans le centre – expression qui revient dans les entretiens – et coopèrent au quotidien avec les policiers, les agents privés ne se positionnent pas pour autant de leur côté. Dans l'ensemble, ils revendiquent une posture à la fois d'assistance et de neutralité, même si celle-ci se décline différemment selon leurs trajectoires sociales et leur ancienneté dans l'institution.

Parler arabe représente pour certains, dans ce contexte, un moyen de marquer la différence avec les fonctionnaires de police. Au-delà de l'usage pragmatique de la langue pour lever des malentendus, l'arabe permet de jouer

de l'appartenance réelle ou supposée à une même communauté culturelle et/ou religieuse. Les références à Dieu notamment sont fréquemment invoquées tout comme des figures féminines – la mère ou la sœur en particulier – qui permettent de rétablir des formes de familiarité dans cet univers qui en est dépourvu : « Pense à ta mère, qu'est-ce qu'elle te dirait ? Tiens bon mon frère. T'énerve pas, ça va aller, inch Allah », dit ainsi en arabe Naïma⁴⁷, jeune employée tunisienne qui, arrivée un an et demi plus tôt en France, confie penser à ses frères en voyant un jeune homme très inquiet à l'idée de son expulsion.

De fait, au-delà des conflits, c'est surtout au quotidien que se joue la médiation, dans les discussions anodines où l'usage du français risque, en formalisant les échanges, d'entraver les efforts de rapprochement. Car le français est la langue de l'administration, de la police, du droit, autrement dit la langue de l'autorité qui instaure *de facto* une infériorisation des personnes retenues qui ne la maîtrisent pas, quand elle ne rejoue pas des rapports coloniaux⁴⁸. Au contraire, recourir à une langue étrangère permet aux agents d'atténuer le rapport de pouvoir qui les lie aux retenus. Elle offre la possibilité de s'extraire de l'institution, sur un plan à la fois matériel (créer des espaces d'interactions inaccessibles aux autres) et symbolique (nouer avec les retenus des liens plus personnalisés, voire affectifs, par la pratique de leur langue maternelle).

210

Le fait de le calmer, de lui dire arrête, de lui parler en arabe, déjà on brise un mur, y'a une barrière qui se... voilà on se dévoile, je te connais, je sais comment tu penses.

À l'instar de cet extrait, la métaphore des barrières et des murs – à briser ou à maintenir – revient très fréquemment sur le terrain. Elle illustre l'importance des interactions dans une langue commune en situation d'enfermement, mais aussi ses limites pour des agents dont les trajectoires font écho à celles des personnes enfermées.

INTERDITS ET STIGMATES LINGUISTIQUES

Tout en constituant une ressource en matière de médiation, le recours aux langues étrangères en rétention est aussi, en effet, un motif de mise en cause des professionnels qui le pratiquent. L'usage de l'arabe cristallise ces contradictions. Tout en étant officiellement interdit pour des raisons de transparence des échanges, il est toléré et même encouragé par certains responsables.

47. Elle me traduit ses propos.

48. Sur le français comme langue d'imposition et source d'infériorisation dans le contexte colonial, voir FANON, 1971 [1952].

Monsieur X. (un des responsables de Primo), il nous a dit : « tant que ça facilite le travail », il l'a dit mot pour mot, tant que ça nous aide, celui qui sait dire quelque chose il le dit.

Le recours à l'arabe, dont les dimensions apaisantes sont officieusement reconnues, est en fait accepté à condition de servir les intérêts de l'entreprise et de l'institution. Cette tension place les agents privés dans une position d'équilibriste. Si les attentes en matière de médiation invitent à se rapprocher des retenus – en mobilisant notamment langue et origine communes –, la proximité peut être rapidement associée à un manque de professionnalisme, voire de communautarisme. Après s'être offusqué du cas d'une employée qui avait revu un retenu à l'extérieur, un responsable de l'administration souligne ainsi : « casser les barrières [peut] avoir des conséquences qu'on ne maîtrise pas », avant d'ajouter : « il faut qu'ils gardent une certaine distance. On exige le vouvoiement, c'est pas pour qu'ils se tapent dans le dos et qu'ils se parlent arabe entre eux ». Ce rappel teinté de jugement moral traduit une position courante dans l'institution : la pratique d'une langue commune est perçue comme un reflet (ou un vecteur) de rapprochements suspicieux. Elle est interprétée comme le signe d'une supposée communauté d'intérêts qui serait incompatible avec l'impératif de neutralité qu'impose leur poste. Le soupçon de connivence entraîne même des rumeurs, les agents étant parfois suspectés de faire passer de la drogue ou de faciliter des tentatives d'évasion. C'est que, dans l'esprit de ces collègues, la langue est porteuse de traits culturels supposément partagés (et redoutés), à l'instar des attentes et préjugés pesant sur les interprètes judiciaires⁴⁹. Mais c'est aussi, sans doute, que la pratique d'une langue étrangère échappe au contrôle policier, ouvrant des interstices hors champ sur lesquels les autorités n'ont pas – ou peu – de prise.

En conséquence, les agents sont régulièrement rappelés à l'ordre par des affichettes notifiant l'interdiction officielle de s'exprimer dans la « *langue des retenus* ». Au-delà de l'usage emblématique du singulier pour désigner une pluralité d'idiomes ainsi renvoyés à un ensemble homogène, cette consigne – dont on a vu le décalage avec les pratiques en cours – sert surtout de levier pour contrôler les prestataires. La question des langues, en effet, est parfois utilisée comme prétexte pour gérer des conflits interprofessionnels ou museler les critiques. En témoigne le cas suivant.

Alors qu'un retenu s'était plaint auprès d'elle, en arabe, d'avoir été insulté par deux policiers dans une salle ne comportant pas de caméras, Bahija a été convoquée par le responsable de la

49. DARLEY, 2020.

préfecture sur le site. Les policiers accusés par le retenu avaient rédigé un rapport à son encontre, lui reprochant d'avoir parlé en arabe sans traduire ses propos. « C'est la première fois que j'ai eu un rapport. En fait le policier s'est dit que j'allais balancer donc il a anticipé, parce qu'effectivement je l'ai vu rentrer dans le SAS et ce policier, il passe son temps à foutre la merde ». Reconnue pour son professionnalisme, Bahija n'a finalement pas été inquiétée par sa hiérarchie, mais elle a préféré ne pas donner suite à cette affaire, par sécurité pour son emploi.

Rania témoigne d'une situation similaire. Alors qu'un groupe de policiers avait été sanctionné par leur direction, décision que les fonctionnaires attribuaient à tort aux agents privés, une jeune recrue avait soufflé à sa collègue : « Tu vas voir je vais les plomber, je les plombe quand ils vont parler l'arabe » (en leur faisant un rapport).

Au-delà des rapports, les sanctions visant l'arabe sont aussi d'ordre symbolique. Les agents privés sont en effet l'objet de remarques ou de critiques qui, se cristallisant pour partie sur la langue, alimentent différentes formes d'assignations identitaires. Si les policiers entretiennent dans l'ensemble des relations cordiales avec les prestataires, les commentaires désobligeants à leur égard sont loin d'être absents. Ils reflètent et alimentent les stéréotypes attachés aux populations stigmatisées comme arabes, mais aussi les assignations de genre courantes dans la hiérarchie des normes policières⁵⁰. « Alors les filles, il serait peut-être temps d'apprendre le français non ?! », « Mais c'est le bled ici ! » : que ce soit sérieusement ou sur le mode de la plaisanterie, directement ou dans leur dos, les agents sont chroniquement renvoyés à leur altérité par des fonctionnaires de police à travers des remarques qui mêlent sexisme, mépris social et racisme latent.

À travers la pratique de l'arabe, c'est aussi en creux la question de la maîtrise du français, construite comme le critère d'intégration par excellence des immigrés⁵¹, qui fait l'objet de critiques. Certains agents de l'OFII notamment, qui comptent parmi eux plusieurs étrangers dotés d'un statut social et de ressources supérieurs à ceux des « agents d'accueil », n'hésitent pas à se distinguer de ces employés.

Les gens sont pas des lumières [...]. Y'en a certains ils parlent peut-être arabe, mais alors pour le français, ça pose un grand problème. Certaines annonces, on comprend même pas.

50. DARLEY & GAUTHIER, 2014 ; GAUTHIER, 2017.

51. FASSIN & MAZOUZ, 2007 ; LOCHAK, 2013.

Tout en pointant une réalité problématique, ces propos montrent que le rapport d'imposition qu'exerce le français, à la fois langue des « dominants » et source d'infériorisation de ceux qui le parlent mal⁵², ne touche pas que les personnes retenues. Il s'étend aussi à ces employés immigrés pour la plupart originaires des anciennes colonies, qui sont régulièrement assimilés aux étrangers enfermés sur un mode péjoratif. De fait, il n'est pas rare que des collègues, notamment policiers, les renvoient à leurs supposés points communs avec ces derniers, les qualifiant par exemple de « frères » et de « cousins » ou les englobant dans des « chez vous » peu gratifiants.

Ce processus d'ethnicisation brouille la frontière entre ce que les agents font et ce qu'ils sont. Comme dans les métiers féminisés de l'accueil et du *care*⁵³ ou de l'intervention sociale des minoritaires⁵⁴, les ressources relationnelles mobilisées dans l'activité de médiation sont naturalisées par la direction comme relevant de qualités culturelles et souvent féminines, au détriment de leur reconnaissance comme une qualification professionnelle. Loin d'être seulement un levier de contrôle des étrangers enfermés, les questions de langue peuvent donc également le devenir vis-à-vis des agents privés qui doivent, non sans difficultés, composer avec ces injonctions contradictoires mêlées d'assignations identitaires.

LES AGENTS PRIVÉS ENTRE EMPATHIE ET DISTINCTION

213

Loin d'être dupes des représentations véhiculées sur leur équipe et leurs pratiques langagières, les agents privés ont souvent recours à l'humour pour jouer avec (ou de) ces différentes assignations, comme en témoignent les deux interactions suivantes.

Un matin au bureau d'accueil, une agente Primo me présente à un policier comme une employée de l'entreprise. Le fonctionnaire répond qu'il n'y croit pas. Sur un ton mi-énervé, mi-provocateur, elle lui lance : « Pourquoi ? Parce qu'elle est pas arabe et que son prénom finit pas par un A ? ». Quelques jours plus tard, une autre agente plaisantera sur un mode similaire alors que je me présente à une de ses collègues : « Ah bon, mais c'est pas Louisa ton prénom ? Chez nous, c'est Louisa ! Chez nous, tu rentres pas si t'as pas un prénom arabe et que tu finis pas par A ».

52. FANON, 1971 [1952].

53. FORTINO, 2002 ; SCHÜTZ, 2018.

54. MANIER, 2013.

Deux réappropriations différentes des attributs associés à l'équipe apparaissent ici. La première employée, en énonçant ce qu'elle pense être les raisons sous-jacentes au refus de juger crédible mon embauche, souligne le préjugé dont son groupe professionnel fait l'objet pour le dénoncer. La seconde, de son côté, reproduit avec humour les assignations courantes dans l'institution en reprenant à son compte l'approche communautaire de l'équipe (le « nous » de Primo), et sa définition culturelle supposée (le « prénom arabe »). Ce mécanisme de retournement du stigmate, que l'on retrouve chez les groupes socialement minoritaires⁵⁵, se manifeste également dans le rapport à la langue arabe. Les agents privés assument pour la plupart de la mobiliser en la présentant précisément comme un facteur de légitimité professionnelle.

Il y a un avantage de langue. Parce que je maîtrise aussi l'arabe littéraire, par exemple avec un Soudanais, un Égyptien. Donc des fois c'est l'infirmière, des fois l'association qui m'appelle, on peut quand même être utile, même vis-à-vis de la police. Il suffit pas de prendre les fiches des retenus, de prendre son nom de lui attribuer une place. C'est pas ça, y'a autre chose.

214

Le recours à l'arabe est appréhendé dans le CRA non seulement comme un outil de travail essentiel, mais aussi comme une compétence à part entière qui, sans être reconnue comme telle par l'institution, peut constituer une source de valorisation personnelle. Son usage est même parfois revendiqué comme une forme de résistance qui, loin d'entraver leur mission, la rend possible.

Tu me dis ma sœur, en arabe « *rti* », je suis là je t'écoute. Tu me dis ma mère y'a un respect, mais tu me dis ma cocotte « *mri* », non [...] Moi j'ai eu deux problèmes : parce que je parle beaucoup arabe et je tutoie. J'ai dû faire un gros travail là-dessus, je tutoie, mais quand faut mettre des barrières, je dis vous. Et l'arabe je le parle, je l'ai parlé hier, je le parle aujourd'hui, je le parlerai demain, même devant le commandant.

En montrant que sa pratique est réfléchie dans ses modalités d'application (les mots acceptés ou non) et compatible avec l'impératif de distance (« quand faut mettre des barrières »), l'agente déconstruit l'association entre usage de l'arabe et manque de professionnalisme.

L'assimilation des agents aux étrangers enfermés est en revanche plus difficile à gérer. Confrontée à de nombreux commentaires désobligeants à

55. GUILLAUMIN, 2002 [1972].

l'égard des « Arabes », catégorie stigmatisante à laquelle ils sont régulièrement renvoyés, une bonne partie des employés cherche à se distinguer de cette image. Ce contexte les pousse à masquer certains éléments de leurs parcours auprès des policiers, mais aussi au sein même de l'entreprise. Une femme me confie par exemple n'avoir jamais parlé dans le CRA de la période où elle était sans-papiers, pas même à ses collègues devenues amies, par peur d'être jugée. Plus généralement, la plupart des agents se font discrets sur les liens tissés avec les retenus dans le centre et cherchent à les dissimuler s'ils dépassent un certain seuil de familiarité.

Un jour, un étranger libéré après 45 jours de rétention interpelle ainsi Rania devant des policiers – « Au revoir, merci pour tout, vraiment, on s'appelle ! ». Visiblement gênée, elle esquisse un rapide sourire silencieux et me confie à voix basse : « Il m'a mise trop mal à l'aise. Pourquoi il a dit ça ? Tout le monde va penser des trucs ». Puis de s'empresser d'aller plaisanter avec les fonctionnaires : « Non mais n'importe quoi, il a rêvé lui, avoir mon numéro... », alors qu'elle le lui a bien donné.

Arrivée en région parisienne alors qu'elle était enfant, cette Franco-marocaine a elle-même été mariée avec un homme dépourvu de titre de séjour et cherche à mettre à profit cette expérience dans le CRA, conseillant des retenus sur le déroulement des audiences ou leur racontant son histoire pour les rassurer. Alors qu'elle m'est présentée par son responsable comme une employée très compétente, elle est contrainte de mentir sur des éléments cruciaux dans sa réussite professionnelle – son parcours et les affinités tissées dans le centre – pour ne pas mettre en péril son emploi.

De fait, à l'instar des migrants s'engageant comme interprètes dans des associations d'aide aux étrangers, dont l'activité est marquée par un « brouillage des frontières entre usagers et bénévoles⁵⁶ », les agents privés sont socialement plus proches des personnes enfermées que de leurs collègues – policiers, soignants ou intervenants juridiques et de l'OFII. Cependant, contrairement aux interprètes en association, qui se positionnent du côté de leurs interlocuteurs au même titre que les organisations pour lesquelles ils exercent, les agents privés appartiennent quant à eux, sur le plan professionnel, au personnel de l'institution chargée d'organiser les expulsions du territoire. Appartenant conjointement à ces deux mondes qui s'opposent, ils sont donc tous confrontés à des conflits de loyauté, même si leurs postures comme leurs pratiques diffèrent selon leurs trajectoires et leur position dans l'institution.

56. PIAN, 2017. Sur les migrants bénévoles ou employés par des associations, voir aussi AGIER, 2016 et DI CECCO, 2020.

Si cela reste minoritaire, l'association des agents aux retenus va parfois jusqu'à entraîner un rejet affiché des étrangers enfermés. Plusieurs employés dénoncent en effet le manque de respect et l'ingratitude de certains retenus insultants à l'égard de la France, se positionnant ainsi eux-mêmes, par cette mise à distance, dans une posture d'allégeance nationale particulièrement valorisée dans l'institution policière⁵⁷. Accompagnée parfois d'un refus de parler arabe, ou alors seulement pour traduire les propos de collègues, cette posture tend à les rapprocher, par contraste, de la figure du bon immigré intégré.

CONCLUSION

En conclusion, la figure de l'interprète est un peu l'arlésienne des centres de rétention : elle est sur toutes les lèvres, mais apparaît rarement. Si le droit à une traduction a été intégré aux procédures sous la pression des associations, il reste limité dans les textes et se heurte à des difficultés pratiques, au détriment des personnes enfermées. Dans un environnement carcéral peu propice aux échanges, les différences linguistiques redoublent les difficultés de communication intrinsèques au dispositif et sont parfois instrumentalisées à des fins de contrôle, même si elles peuvent constituer une ressource pour s'y soustraire.

216
 Ce contexte institutionnel confère une place centrale aux agents du secteur privé à qui sont délégués l'intendance du site et la gestion quotidienne des retenus. Au-delà de leur position officielle d'intermédiaires, ces immigrés, au profil souvent proche de celui des retenus, exercent en pratique un travail de « traduction » au sens large. Non seulement ils endossent parfois littéralement un rôle d'interprètes, mais ils contribuent aussi à expliquer le fonctionnement de l'institution, livrant aux retenus certaines clefs pour se conformer (ou s'opposer) à ses règles.

À travers ces différentes tâches, les « agents d'accueil » sont conduits à exercer des formes de médiation ambivalentes. D'un côté, ils sont tenus par leur hiérarchie d'apaiser les tensions au sein de la structure, objectif qui nécessite de gagner la confiance des personnes enfermées en mobilisant notamment leurs langues maternelles ou expériences personnelles. De l'autre, ce rapprochement est source de stigmatisation, voire de sanctions, en particulier pour l'arabe qui cristallise certaines crispations. Les réactions des agents à ces injonctions contradictoires doublées d'assignations identitaires sont cependant nombreuses, allant de l'autodérision à la distanciation en guise de revalorisation.

57. GAUTHIER, 2015.

En définitive, l'enquête ethnographique montre que, dans le contexte de la rétention, les langues étrangères constituent à la fois un instrument du contrôle des personnes enfermées et un vecteur de catégorisation de certains professionnels. Toutefois, elle révèle aussi le pouvoir discret de ces langues qui, échappant pour partie à l'institution, permettent de créer des liens là où tout concourt à les faire disparaître. Elle rappelle ainsi à quel point la question linguistique, encore insuffisamment explorée dans le champ du contrôle migratoire, porte en elle des enjeux d'ordre tout à la fois socioprofessionnel, juridique et politique, en particulier quand la gestion de la pénurie d'interprètes et de traductions est, dans une institution régaliennne, sous-traitée à une main d'œuvre immigrée précaire, non formée ni reconnue.

BIBLIOGRAPHIE

AGIER Michel, 2016, *Les migrants et nous. Comprendre Babel*, CNRS Éditions, Paris, 64 p.

BABELS (dir.), 2019, *La police des migrants : filtrer, disperser, harceler*, Le Passager clandestin, Lyon, 126 p.

BEN AMEUR Ali, 2010, « L'interprétariat en milieu social en France – Quarante ans de pratique pour faciliter l'intégration, la communication et la compréhension avec les migrants », in *Hommes et migrations*, 1288, p. 86-91, DOI : 10.4000/hommesmigrations.868

BOUAGGA Yasmine, 2010, « Rentrer dans le droit commun ? Comment les étrangers en prison subissent et pratiquent la loi », in *Champ pénal/ Penal field*, Vol. VII, DOI : 10.4000/champpenal.7898

CERTEAU Michel de, 2010 [1980], *L'invention du quotidien. L'art de faire*, Gallimard, Paris, 349 p.

DARLEY Mathilde, 2009, « L'enfermement des étrangers en Autriche et en République Tchèque : du contrôle et de son contournement » in KOBELINSKY Carolina & MAKAREMI Chowra (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, p. 63-83.

DARLEY Mathilde, 2011, « Les dispositifs d'enfermement des étrangers : des enfermants aux enfermés, (dé)légitimer la violence légale », in

LAFORGUE Denis & ROSTAING Corinne, 2011, *Violences et institutions. Réguler, innover ou résister ?*, Éditions du CNRS, Paris, p. 225-243, p. 230.

DARLEY Mathilde, 2020, « Traduire la “culture” dans les procès pour traite ? », in *Plein droit*, n° 124, p. 35-38, DOI : 10.3917/pld.124.0035

DARLEY Mathilde & GAUTHIER Jérémie, 2014, « Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat », in *Genèses*, n° 4, p. 67-86, DOI : 10.3917/gen.097.0067

DI CECCO Simone, 2020, « En Italie, le sale boulot de l’intégration », in *Plein Droit*, n° 126, p. 32-35, DOI : 10.3917/pld.126.0034

DUBOIS Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Economica, Paris, 1999, 208 p.

FANON Frantz, 1971 [1952], *Peau noire, masques blancs*, Seuil, Paris, 188 p.

FASSIN Didier & MAZOUZ Sarah, 2007, « Qu’est-ce que devenir français ? La naturalisation comme rite d’institution républicain », in *Revue française de sociologie*, n° 4, p. 723-750, DOI : 10.3917/rfs.484.0723

FISCHER Nicolas, 2015, « De l’informalité à la “transparence”. Institutionnalisation et statut de la critique dans les réformes de la rétention administrative des étrangers en France », in *Déviance et Société*, n° 4, p. 455-476, DOI : 10.3917/ds.394.0455.

FISCHER Nicolas, 2017, *Le territoire de l’expulsion. La rétention administrative des étrangers et l’État de droit en France*, ENS Éditions, Lyon, 324 p.

FORTINO Sabine, 2002, *La mixité au travail*, La Dispute, Paris, 235 p.

GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2020, « Traduire l’exil : l’enjeu central des langues », in *Plein droit*, n° 124, p. 3-8, DOI : 10.3917/pld.124.0003

GAUTHIER Jérémie, 2015, « Origines contrôlées. Police et minorités en France et en Allemagne », in *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n° 97, p. 101-127, DOI : 10.3917/soco.097.0101

- GAUTHIER Jérémie, 2017, « Le policier et le culturel. Police et minorités à Berlin », in *Cultures & Conflits*, vol. 107, n° 3, p. 123-141, DOI : 10.4000/conflits.19577.
- GOFFMAN Erving, 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Éditions de minuit, Paris, 451 p.
- GUILLAUMIN Colette, 2002 [1972], *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Gallimard, Paris, 384 p.
- HUGHES Everett C., 1996 [1956], « Division du travail et rôle social », *Le regard sociologique. Essais choisis*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, p. 61-68.
- ISRAËL Liora, 2003, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI », in *Politix*, vol. 62, p. 115-143, DOI : 10.3406/polix.2003.1279
- JOUNIN Nicolas, 2009, *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, La Découverte, Paris, 280 p.
- KHOSRAVI Sharham, 2009, "Sweden: Detention and Deportation of Asylum Seekers", in *Race & Class*, vol. 50, n° 4, p. 38-56, DOI : 10.1177/0306396809102996.
- LA CIMADE, 2009, *Centres et locaux de rétention administrative. Rapport 2008*.
- LA CIMADE, ASSFAM, FRANCE TERRE D'ASILE, ORDRE DE MALTE FRANCE, FORUM RÉFUGIÉS COSI et SOLIDARITÉ MAYOTTE, 2020, *Centres et locaux de rétention administrative. Rapport 2019*.
- LARCHET Keltoume & PÉLISSÉ Jérôme, 2009, « Une professionnalisation problématique : les experts judiciaires interprètes-traducteurs », in *Formation emploi*, n° 108, p. 9-24, DOI : 10.4000/formationemploi.2051.
- LENDARO Annalisa, RODIER Claire & VERTONGEN Youri Lou (dir.), 2019, *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, La Découverte, Paris, 350 p.

LICOPPE Christian, VERDIER Maud & VEYRIER Clair-Antoine, 2021, « L'interprète au centre du prétoire ? Voix, pouvoir et tours de parole dans les débats multilingues avec interprétation consécutive et liaisons vidéo », in *Droit et société*, vol. 1, n°107, p. 31-50, DOI : 10.3917/drs1.107.0031.

LOCHAK Danièle, 2013, « Intégrer ou exclure par la langue ? », in *Plein droit*, vol. 98, n° 3, p. 3-6, DOI : 10.3917/pld.098.0003.

MAHROUG Naoual & BOUAGGA Yasmine, 2020, « Demander l'asile dans sa langue », in *Plein droit*, vol. 124, n° 1, p. 15-18, DOI : 10.3917/pld.124.0015.

MAKAREMI Chowra, 2007, « Vies "en instance" : le temps et l'espace du maintien en zone d'attente », in *Revue Asylon(s)*, n° 2, URL : <http://www.reseau-terra.eu/article664.html> (consulté le 15 avril 2020).

MANIER Marion, 2013, « Les missions de "proximité" en question : places et postures des intervenantes sociales minoritaires », in *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 32, n° 2, p. 14-27, DOI : 10.3917/nqf.322.0014

MEURS Dominique, PAILHÉ Ariane & SIMON Patrick, 2006, « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », in *Population*, vol. 61, n° 5, p. 763, DOI : 10.3917/popu.605.0763.

MIAZ, Jonathan, ODASSO Laura & SABRIÉ Romane, 2021, « Le droit de la migration et ses intermédiaires : usages sociopolitiques du droit et production des politiques migratoires. Présentation du dossier », in *Droit et société*, vol.1, n° 107, p. 7-15, DOI : 10.3917/drs1.107.0007.

NOIRIEL Gérard, 2006 [1988], *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècle*, Éditions du Seuil, Paris, 496 p.

PÉLISSE Jérôme, 2005, « A-t-on conscience du droit ? Autour des Legal Consciousness Studies », in *Genèses*, vol. 59, n° 2, p. 114-130, DOI : 10.3917/gen.059.0114.

PÉLISSE Jérôme, 2018, « Travailler le droit : lectures et perspectives sociologiques », in *Revue française de sociologie*, vol. 59, n° 1, p. 99-125, DOI : 10.3917/rfs.591.0099.

- PIAN Anaïk, 2017, « Devenir interprète bénévole dans des associations de solidarité pour demandeurs d'asile et sans-papiers. Temporalités biographiques et institutionnelles », in *Sociologie*, vol. 8, n° 4, p. 351-368, DOI : 10.3917/socio.084.0351.
- PIAN Anaïk, 2020, « L'interprétariat à la Cour nationale du droit d'asile : lorsque le récit est transporté par la parole d'un tiers », in *Terrain et Travaux*, n° 36/37, p. 137-158, DOI : 10.3917/tt.036.0137.
- PIAN Anaïk, HOYEZ Anne-Cécile & TERSIGNI Simona, 2018, « L'interprétariat en santé mentale : divisions sociale, morale et spatiale du travail dans les soins aux migrants », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 34, n° 2, p. 55-78, DOI : 10.4000/remi.10768.
- REA Andrea & TRIPIER Maryse, 2010, *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, Paris, 128 p.
- SCHÜTZ Gabrielle, 2018, *Jeunes, jolies et sous-traitées : les hôtesses d'accueil*, La Dispute, Paris, 244 p.
- SPIRE Alexis & WEIDENFELD Katia, 2009, « Les usages sociaux de la justice administrative », in *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 9, DOI : 10.4000/traces.4358
- WANG Simeng, 2012, « Analyses sociologiques des pratiques de l'interprétariat-médiation en pédopsychiatrie : l'exemple des familles d'origine chinoise à Paris », in *Enfances & Psy*, vol. 56, n° 3, p. 136-145. DOI : 10.3917/ep.056.0136.

PARTIE 2.
MIGRALECTES,
LES PARLERS DE LA MIGRATION



SO CIVILISED

Chapitre 7. La survie des langues : pratiques langagières et paysages linguistiques au sein des centres d'exilés en France

Ce chapitre se propose d'analyser les pratiques langagières et les paysages linguistiques au sein des centres d'accueil de migrants en France par le truchement d'une enquête ethnographique menée dans le cadre du programme ANR LIMINAL (2017-2021). Nous nous intéresserons, d'une part, aux interactions langagières entre les acteurs sociaux et les exilés et, d'autre part, aux biographies langagières de ces derniers depuis le début de leur trajectoire migratoire jusqu'à leur installation en France. Comment les langues sont-elles mobilisées par les acteurs sociaux et par les exilés ? Comment peut-on analyser le paysage linguistique au sein d'un centre de premier accueil ? Comment sont conçus ces marquages linguistiques et à quelles fins ? Dans le processus parsemé d'obstacles d'une demande d'asile, la langue peut jouer un rôle central. Le français paraît omniprésent, l'anglais, à compétence réduite, sert de langue véhiculaire, alors que les langues des exilés sont traduites ou délaissées.

Mots-clés : demandeurs d'asile en France, pratiques langagières, paysage linguistique, ourdouphone, pashtophone, lingua franca, ourdou

The survival of languages: language practices and linguistic landscape within exile centers in France

This article proposes to analyse language practices and linguistic landscapes in asylum centres in France through an ethnographic survey conducted as part of the Liminal program (2017-2021), under the aegis of the National Research Agency, France. In this paper, I attempt to show, on one hand, the language interaction between social workers and asylum seekers, and on the other hand, the linguistic biographies of the latter from the beginning of their migration trajectory until their settlement in France. How are languages mobilised by social workers and asylum seekers in these centres? How can we analyse the linguistic landscape when arrive at reception centres? How are linguistic

markers designed and for what purposes? Language can play an important role during the process of applying for asylum, which is replete with hurdles and daily hassles. The current study indicates that, though French seems omnipresent in asylum centres, English is used as a lingua franca, albeit with limited skills, whereas the native languages of the asylum seekers are translated or abandoned.

Keywords: asylum seekers in France, language practices, linguistic landscape, Urdu-speaking asylum-seekers, Pashto-speaking asylum-seekers, lingua franca, Urdu

اس مضمون میں فرانس کے پناہ گاہوں میں بین النسلیاتی سروے کے ذریعے لسانی عملیات اور منظر نامے کا تجزیہ کیا گیا ہے۔ لیمنال برائے سال 7102-1202 کے نام پر نیشنل ریسرچ ایجنسی کے زیر اہتمام یہ تحقیق کی گئی۔ اس مقالے میں اس تحقیق کو اجاگر کیا گیا ہے کہ سماجی کارکن اور سیاسی پناہ گزین ایک دوسرے کے ساتھ زبانی رابطے کے لیے کیا طریقہ استعمال کرتے ہیں۔ دوسری طرف اس تحقیق میں یہ بھی بتایا گیا ہے کہ یہ پناہ گزین اپنے ملک سے ہجرت سے لے کر فرانس میں آباد ہونے تک کن کن لسانی مرحلوں سے گزرے ہیں۔ نیز ان سیاسی پناہ گاہوں میں سماجی کارکن اور سیاسی پناہ کے طلب گار لوگ اپنی زبانوں کو کیسے متحرک رکھتے ہیں؟ اسی طرح استقبالی مراکز لسانی منظر نامے کو کیسے ظاہر کرتے ہیں؟ اگر کوئی اپنی زبان کے کسی خاص نشان کو ظاہر کرنا چاہتا ہے تو اس کے لیے کیا طریقہ کار اپناتے ہیں؟ ایک قابل توجہ بات یہ بھی ہے کہ سیاسی پناہ کی درخواست دیتے ہوئے اپنی زبان کی کیا اہمیت بوسکتی ہے۔ اس تحقیقی مطالعے سے یہ پتہ چلتا ہے کہ ان پناہ گاہوں میں فرانسیسی زبان بولی جاتی ہے لیکن چونکہ اس میں پناہ گزین اظہار مافی الضمیر ٹھیک طرح سے نہیں کر پاتے اس لیے وہ انگریزی بطور مخلوط زبان کا سہارا لیتے ہیں۔ علاوہ ازیں پناہ گزینوں کی مادری زبانوں کا یا تو ترجمہ کیا جاتا ہے یا انہیں بالکل نظر انداز کیا جاتا ہے۔

کلیدی الفاظ: فرانس میں پناہ کے طلب گار، لسانی عملیات، لسانی منظر نامے، اردو بولنے والے پناہ کے طلب گار، پشتو بولنے والے پناہ کے طلب گار، انگریزی بطور مخلوط زبان، فرانس میں اردو

CHAPITRE 7. LA SURVIE DES LANGUES : PRATIQUES LANGAGIÈRES ET PAYSAGES LINGUISTIQUES AU SEIN DES CENTRES D'EXILÉS EN FRANCE

Shahzaman Haque

Inalco, Plidam

Ce qu'il est convenu d'appeler la « crise migratoire » est aussi une crise des langues et un réaménagement du paysage linguistique en France. En effet, en 2015, environ trois millions des demandeurs d'asile sont arrivés sur les côtes européennes ou ont cherché l'asile ou le refuge dans des pays appartenant à l'Union européenne, dont 79914 en France¹. La plupart des arrivants depuis 2015 proviennent de pays de l'Est, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud, particulièrement d'Afghanistan, du Bangladesh et du Pakistan, des pays du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Ces personnes migrantes ont été exposées à diverses formes de multilinguisme, soit parce que leur pays d'origine est déjà caractérisé par le multilinguisme (en particulier l'Afrique et l'Asie du Sud) ou par différentes formes de diglossie/polyglossie ; soit que la trajectoire migratoire les expose aux contacts linguistiques qui modifient leurs pratiques langagières². Il s'avère que leurs répertoires verbaux s'enrichissent lors de ces multiples contacts avec les langues de ces différents pays.

Parmi les primo-arrivants rencontrés au cours de l'enquête de l'ANR LIMINAL³ en procédure de demande d'asile, certains ont acquis une compétence limitée dans plusieurs langues des pays européens traversés, comme l'allemand ou l'italien, mais en général n'ont aucune compétence en français, sauf à être originaire d'un pays francophone, comme les anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest. À ce jour, peu de recherches ont été entreprises sur les

1. Office français de protection des réfugiés et apatrides (<https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/premiers-chiffres-de-l-asile-en>), 2015. Ce chiffre a augmenté en 2019 pour arriver à 132614 requêtes enregistrées par l'OFPPRA (https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/01/21/en-2019-une-demande-d-asile-toujours-en-hausse_6026706_3224.html).

2. Par pratiques langagières, on entend, selon la définition de BOUTET (2002, p. 459), des « actes langagiers qui font partie d'un ensemble de pratiques sociales (de production, de transformation ou de reproduction) et qui ne se contentent pas de refléter le social, mais agissent réellement sur lui (dimension praxéologique) ; elles font référence à une parole qu'on considère comme un acte par lequel on modifie l'ordre des choses, qui a des effets sur les relations sociales ».

3. Voir l'introduction de cet ouvrage.

profils et pratiques langagières des demandeurs d'asile⁴. Il existe donc peu d'informations précises ou détaillées sur les langues des acteurs migrants.

Cet article propose d'interroger les pratiques langagières comme centrales dans la « crise migratoire » en France en plaçant les demandeurs d'asile comme acteurs principaux. Dans le cadre d'une enquête ethnographique sur les paysages linguistiques des centres d'accueil de jour et des centres d'hébergement au nord de Paris, où plusieurs études de terrain ont été réalisées, je propose une étude sociolinguistique et monographique de quelques cas de figure des migrants ourdouphones, particulièrement des Afghans. Les enquêtes de terrain ont été conduites en binôme, articulant une approche linguistique avec une approche anthropologique, ce qui a permis de préciser les dimensions sociologiques des médiations langagières. Dans un premier temps, l'enquête a consisté en l'observation participante des migrants entre eux et avec les acteurs associatifs. J'ai élaboré ensuite un questionnaire sur le rôle et l'usage des langues au sein des centres, qui a été renseigné par sept demandeurs d'asile hébergés dans les lieux suivants : le centre de premier accueil (CPA) de la porte de la Chapelle, le centre d'hébergement d'urgence des migrants (CHUM) à Ivry-sur-Seine et le centre d'hébergement d'urgence Jean Quarré, Paris 19^e. Ce sont des centres institutionnels gérés par une association missionnée par l'État, Emmaüs Solidarité, qui est donc liée aux politiques de l'asile du ministère de l'Intérieur. Un quatrième lieu a également été investigué qui est à distinguer des précédents, le centre d'accueil de jour à Calais, lieu associatif bienveillant qui poursuit sa mission d'accueil dans le cadre municipal adverse de Calais et dans un contexte politique tendu⁵.

Notre terrain est donc multisites. Deux acteurs associatifs ont aussi répondu à ce questionnaire au CHUM d'Ivry-sur-Seine. Dans un deuxième temps, j'ai pu mener des entretiens biographiques avec les mêmes sept demandeurs d'asile.

L'enjeu d'une investigation sociolinguistique dans ces centres est de cerner les modes de communication et les langues que les demandeurs d'asile utilisent pour échanger avec l'ensemble des acteurs qui les entourent : autres demandeurs d'asile, autorités administratives, accompagnants au sein d'une association, mais aussi parents et amis restés dans le pays d'origine. Il est important en amont de connaître le parcours linguistique des enquêtés depuis leur pays d'origine et ensuite les compétences langagières qu'ils ont acquises en entreprenant la trajectoire migratoire. Quelles sont les langues parlées dans les centres d'hébergement des demandeurs d'asile ? Quelle représentation

4. Voir toutefois VAN NESTE-GOTTIGNIES, 2018 ; MONTAGUT, 2016.

5. Les entretiens ont été réalisés en 2018 et 2019 avec l'accord préalable d'Emmaüs Solidarité, principal opérateur du CPA, du CHUM d'Ivry-sur-Seine et du CHU Jean Quarré, ainsi qu'avec l'accord du Secours catholique à Calais. Qu'ils en soient remerciés.

linguistique est mise en œuvre par les autorités quant à l'usage de la langue face aux exilés allophones ?

Cette enquête a pour finalité d'appréhender les différents enjeux linguistiques au cours de la migration et de contribuer à préparer ou à améliorer les dispositifs⁶ d'accueil des migrants au niveau linguistique.

Le paysage linguistique auquel les migrants sont confrontés au cours du processus de demande d'asile peut aussi fournir d'importantes informations sur leurs pratiques langagières. On propose une définition large du « paysage linguistique » à l'instar de Kelleher, qui ne se limite pas à la langue, mais comprend aussi « l'utilisation des ensembles textuels/visuels dans la production et la réception des pancartes, notices et autres supports écrits de l'aire urbaine⁷ ». Comment peut-on analyser le paysage linguistique au sein d'un centre ? Comment sont conçus ces marquages linguistiques et à quelles fins ? Comment les langues sont-elles mobilisées par les acteurs sociaux et par les exilés ?

L'enquête ne porte pas uniquement sur les messages destinés aux migrants mais aussi sur les messages provenant des migrants eux-mêmes. À travers les inscriptions présentes dans leurs chambres et dans les espaces communs comme la salle à manger ou les ateliers de dessin, il est possible de constater la présence, la vitalité et l'agencement de telle ou telle langue. Peut-on parler de représentation linguistique en vue de rationaliser voire, dans certains cas, normaliser l'usage de certaines langues ? Autrement dit, les langues des migrants sont-elles plus fréquemment traduites et employées à plusieurs endroits ?

LE CADRE LINGUISTIQUE

Le cadre linguistique des centres d'hébergement étudiés privilégie le français comme langue de communication entre hébergés et acteurs sociaux, et redouble en cela le cadre linguistique de l'administration. Bien que l'obligation de l'utiliser pour communiquer ne soit écrite nulle part, le français agit *de facto* comme langue principale. L'absence de connaissance du français peut être un handicap dans l'accueil des migrants et cela peut avoir une incidence « dans la sélection des candidats à l'entrée d'une structure d'aide », comme relatent Frigoli et Jannot lorsqu'ils évoquent le contexte d'échanges linguistiques par des intervenants sociaux avec des demandeurs d'asile, à l'instar de ce que l'on peut remarquer dans les observations dans les centres que j'ai étudiés : « Nous,

6. Parmi les dispositifs linguistiques au service des migrants, nous pouvons nous référer au *Guide de la demandeuse et du demandeur d'asile à Paris* par l'association WATIZAT. Ce guide est disponible en anglais, en français et en arabe, en pashto et en dari (<https://watizat.org>).

7. KEHELLER, 2017, p. 337.

on travaille sur un contrat relationnel qui passe par la parole. [...] On n'a pas les moyens d'avoir un interprète lors de chaque entretien. Donc, on est réticent face aux familles qui ne parlent pas français⁸ ».



Figure 1. Centre du premier accueil (CPA) à la Porte de la Chapelle

© AGL

Ainsi de M., demandeur d'asile d'origine malienne, qui atteste de l'importance du français dans le processus d'accueil au sein d'une structure. Selon lui, « une personne qui parle le français, elle sera tout à fait accueillie facilement, mais par contre les francophones qui ont des barrières, ils ne sont pas du tout accueillis facilement » (16.04.2019). Emmaüs Solidarité dispose d'interprètes bénévoles en plusieurs langues dans la plupart de ces centres ou campements de migrants. En revanche, la pénurie des interprètes demeure un souci dans les centres d'hébergement d'urgence où, selon Galitzine-Loumpet et Saglio-Yatzimirsky, « le budget dévolu à la traduction est notoirement insuffisant⁹ ». En l'absence d'interprètes, la communication se déroule en anglais, elle n'est pas fluide, car la plupart des migrants sont soit peu scolarisés, soit allophones en anglais et, de plus, les travailleurs sociaux peuvent aussi avoir une compétence limitée en anglais.

L'anglais émerge ainsi comme *lingua franca* entre les travailleurs sociaux et les migrants lorsqu'ils n'ont pas la connaissance d'une langue commune.

8. FRIGOLI & JANNOT, 2004, p. 233.

9. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

Selon un témoignage d'un exilé soudanais sur les pratiques langagières par les demandeurs d'asile, le français est la langue commune entre ceux-ci, mais s'il y a un manque de confiance au niveau linguistique avec un interlocuteur de l'administration, le français perd sa place¹⁰ au profit de l'anglais ou de la langue maternelle. Il importe de souligner également qu'un grand nombre de travailleurs sociaux sont polyglottes et que l'un des critères pour leur recrutement est de posséder un répertoire verbal multilingue. S., un demandeur d'asile originaire d'Afghanistan déclare ainsi parler principalement en anglais ou un peu en français avec une phrase ou un mot. Il s'étonne d'ailleurs que « les gens en France » ne sachent « pas parler en anglais¹¹ ».

Au CHUM d'Ivry, qui accueille des familles, Nasr travaille en tant qu'auxiliaire socio-éducatif (ASE). Il parle le français, l'arabe maghrébin en tant que langue maternelle et l'anglais. Selon lui, l'anglais est la langue « principale » qui lui sert énormément dans le cadre d'entretiens d'accueil, bien plus que l'arabe. Il a également recours à la traduction sur *Google*. Ci-dessous une image figurant sur la porte du bureau de Nasr. On y remarque l'inscription en sept langues : le français, l'anglais, l'amharique, l'arabe, le somalien dialectal, l'italien et le persan.

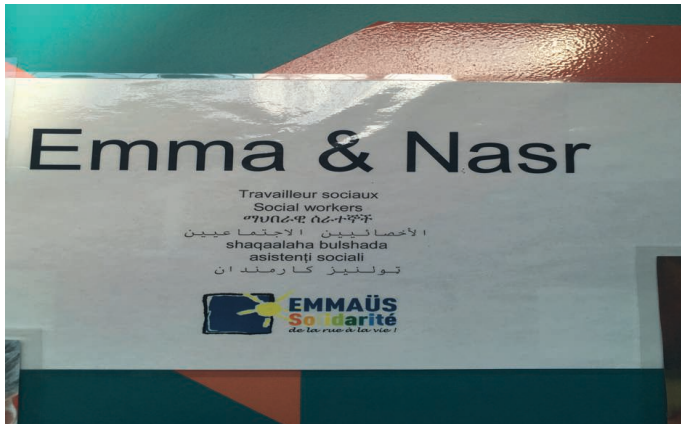


Figure 2. Inscription sur le bureau des travailleurs sociaux

© SH

10. Hamad GAMAL, « Connaissez-vous le français du CADA ? », 28 mai 2020, URL : <https://medium.com/tidomedia/connaissez-vous-le-fran%C3%A7ais-de-cada-a2d81313d78>

11. Selon nos observations, la plupart des migrants originaires d'Asie du Sud s'étonnent du manque de maîtrise de l'anglais par les Français. Il est probable qu'à cause de la colonisation britannique, ils gardent l'impression que tous les Européens ont une compétence élevée en anglais.

K. travaille dans la section santé en tant qu'interprète. Il parle le pashto, sa langue maternelle, et se débrouille bien en français. Il n'est pas très à l'aise en anglais. C'est en pashto qu'il parle avec la plupart des Afghans logés dans ce centre. Sa mission principale est de traduire des locuteurs pashtophones en français dans le bureau du Samu social installé dans le centre. Un travailleur social polyglotte ayant une connaissance précise de l'environnement culturel et linguistique des migrants permet de mieux saisir les besoins et les demandes des hébergés. Ce cadre linguistique porté par les travailleurs sociaux des centres d'hébergement étudiés rencontre donc un terrain linguistique multilingue, celui des hébergés.

PROFILS LINGUISTIQUES ET PRATIQUES LANGAGIÈRES DES MIGRANTS

La plupart des migrants demandeurs d'asile rencontrés dans ces centres étaient plurilingues avant de quitter leur pays d'origine où le multilinguisme était la norme. L'anglais figure dans leurs répertoires verbaux avec une connaissance rudimentaire, notamment pour ceux en provenance d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, comme l'Afghanistan ou le Pakistan. Certains avaient été alphabétisés et scolarisés jusqu'à l'âge de douze, quatorze ou seize ans au plus. Par ailleurs, plusieurs trajectoires migratoires comptent des pays d'Europe comme lieux de séjour transitoires. Ainsi, des hébergés ont-ils séjourné en Italie et en Allemagne dont ils ont appris quelques rudiments de la langue. Par exemple X., d'origine afghane, a passé deux ans en Allemagne, mais sa demande d'asile y a été rejetée. Il a rejoint la France pour essayer de nouveau d'obtenir l'asile politique. Il parle couramment l'allemand, le turc, le bulgare, le roumain et même un peu d'italien. À Calais, plusieurs migrants d'origine afghane ont appris l'anglais « sur le tas » après avoir quitté leur pays.

N. vit dans un campement du nord de Paris. Âgé de 22 ans, marié et père de trois enfants en Afghanistan, il a rejoint la France après avoir traversé plusieurs pays et séjourné brièvement aux Pays-Bas. Il ne parle ni pashto ni ourdou et la communication en anglais avec lui est difficile. Il a essayé d'avoir recours à une application bilingue sur son téléphone portable, mais sans internet, il n'y est pas arrivé. Il parle plusieurs langues comme le dari, le turc, l'ouzbek, le hollandais, l'arabe.

Auzanneau et Trimaille ainsi que Auer pointent le rapport de *langue-espace* pour qualifier le simplisme avec lequel les formes linguistiques mises en relation avec l'espace dans la ligne politique des États-nations ignorent la richesse linguistique des locuteurs, alors pris comme des sujets immobiles¹². Il en

12. AUZANNEAU & TRIMAILLE, 2017, p. 35, font référence à AUER, 2013, p. 4.

résulte que, malgré un grand nombre de langues parlées par les migrants, leurs ressources linguistiques ne sont pas jugées utiles, car ils ne parlent pas la langue de l'espace où ils se trouvent. Blommaert explique ce phénomène sous le prisme de l'espace où un environnement particulier organise un régime particulier du langage, un régime qui peut annihiler la compétence langagière d'un individu¹³. C'est en ce sens que, « dans la migration, le répertoire se réorganise en fonction du nouvel espace et de ses contraintes, avec des compétences assez inégales selon les domaines et en fonction des déplacements¹⁴ ». Avec des répertoires verbaux multilingues, les migrants peuvent être victimes d'une discrimination linguistique étant donné qu'ils ne parlent pas le français, la langue désirée et privilégiée par l'autorité, et corollairement, leurs demandes risquent d'être ignorées ou traitées sans urgence.

Au sein du centre d'hébergement d'urgence (CHUM) à Ivry, les jeunes hommes de différentes origines jouent au football (13.03.2019). Ils parlent en anglais ou en arabe. Certains parmi eux n'ont pas l'air de comprendre ces deux langues, mais cela ne les dérange pas. Tous ces jeunes connaissent les règles du foot. Il suffit qu'ils se divisent en deux équipes et se fassent de petits signes pour passer le ballon entre eux¹⁵. Il en va de même pour des migrants afghans à Calais qui jouent au cricket (28.02.2018). Ce sport est célèbre dans le sous-continent indien, ancienne colonie britannique où l'anglais est encore partiellement présent. Dans l'équipe de cricket, comme le précise A., demandeur d'asile afghan et capitaine de son équipe, il y a, en dehors des Afghans, des Sri Lankais, des Bangladais et des Pakistanais.

Il est difficile d'entrer en contact avec des femmes migrantes originaires d'Asie du Sud, principalement parce qu'elles sont moins scolarisées et alphabétisées que leurs conjoints et qu'elles parlent rarement une langue standard¹⁶. Elles dépendent des hommes de leurs familles pour communiquer. Elles sont souvent accompagnées par leur mari ou leur fils aux rendez-vous avec des travailleurs sociaux. La deuxième raison ne permettant pas d'entrer en contact avec des femmes est culturelle. Pour des raisons culturelles ou religieuses souvent occultées, les femmes ne peuvent pas parler à des hommes inconnus. Deux Afghans avec lesquels je me suis entretenu à plusieurs reprises

13. BLOMMAERT *et al.*, 2005.

14. HAQUE, 2012, p. 115.

15. J'ai remarqué à peu près le même phénomène au campement de Jean Quarré, le 5 avril 2019. Les jeunes étaient des demandeurs d'asile plus âgés, environ 18-21 ans, et ne parlaient pas un seul mot entre eux en jouant au foot. Le sifflement et les gestes paraverbaux étaient leurs outils principaux pour communiquer.

16. En sociolinguistique, l'expression « langue standard » est utilisée communément pour définir, entre autres « idéologies de langue standard » selon MILROY & MILROY (1985), « un préjugé vers une langue parlée qui est abstraite, idéalisée et homogène imposée du haut ».

sont en couple, mais je n'ai jamais vu leurs épouses. Elles restent la plupart du temps dans leurs chambres et sortent pour manger dans la cantine ou pour faire des lessives au sein même du centre d'accueil.

Ainsi de S., marié et âgé de 30 ans, logé avec sa femme au CHUM d'Ivry-sur-Seine, qui parle anglais (langue seconde et véhiculaire pour lui), mais qui communique en pashto (langue maternelle) avec son épouse. Selon lui, sa femme reste enfermée dans la chambre, d'une part, parce qu'il n'y a pas d'autres femmes parlant le pashto dans le centre et, d'autre part, par conventions socioculturelles, car il ne serait pas convenable qu'elle socialise, même avec d'autres femmes, qui sont de groupes ethniques différents du sien.

Il est important aussi de souligner les remaniements linguistiques dans le contexte des centres d'accueil. Il a été observé que les demandeurs d'asile ont métamorphosé les mots au niveau phonémique en portant sur le français l'influence de leur langue maternelle : pour les locuteurs pakistanais, l'influence du pendjabi ou de l'ourdou, et du pashto pour les Pakistanais et Afghans. Par exemple, le mot préfecture a été déformé en *prafektshar* par ceux-ci alors qu'il est devenu *brefektur* dans la prononciation arabe¹⁷. On trouve également les mots *gharib*¹⁸ et *case*¹⁹, dont la charge polysémique est parfois très éloignée du sens premier, et qui peuvent prendre un tout nouveau sens dans ce contexte migratoire. Une autre expression récurrente parmi les ourdouphones, *finger dena*, qui signifie littéralement « donner les doigts », mais indique « prendre des empreintes », montre comment les mots et les expressions sont inventés en cas de nécessité ou d'urgence pointant la réalité d'une situation de survie. Blommaert et Maly, dans le sens de Garfinkel²⁰, indiquent que « quelque chose de spécifique », ce qui « fait sens », est un acte significatif. Grâce à ces nouveaux mots et expressions, qui se diffusent entre les migrants, ils élaborent un parler de la migration. Erving Goffman pour sa part a étudié ce phénomène, en tant que *frames*, autrement dit, des contextes différents qui « font émerger le répertoire multiple segmenté²¹ ».

Concernant les demandeurs d'asile en provenance d'Afghanistan, ceux-ci maîtrisent d'une manière générale une palette de langues telles que le pashto et le dari comme langues maternelles, ensuite l'ourdou comme deuxième ou troisième langue. Dès lors, ils commencent à entreprendre la trajectoire migratoire par voie routière en traversant l'Asie et, lorsqu'ils entrent en Europe *via* la Grèce, ils sont susceptibles d'apprendre le grec et bien d'autres langues,

17. Voir blog AZIL et migralect.org.

18. Gharib – L'exilé, Blog AZIL LIMINAL (<https://liminal.hypotheses.org/619>).

19. Case – Récit, Blog AZIL LIMINAL (<https://liminal.hypotheses.org/771>).

20. BLOMMAERT & MALY 2019, p. 4 vont dans le sens de GARFINKEL, 1967.

21. HAQUE, 2012, p 128, à partir de GOFFMAN, 1981.

comme l'allemand, l'italien, le néerlandais et l'anglais. Malgré leurs répertoires multilingues, ils deviennent allophones en France, car aucune des langues qu'ils parlent n'est parlée en France. Aux yeux de Blommaert²², dans le contexte de la mobilité et dans un nouvel espace, ce n'est pas l'individu qui perd sa capacité à employer les ressources multilingues ou bien à qui il manque la capacité à communiquer mais c'est cet environnement particulier instaurant un tel régime de langues qui rend l'individu inapte à communiquer. Dans une telle circonstance, il importe que les migrants, en l'occurrence des Afghans, adoptent certaines stratégies langagières afin de pouvoir communiquer avec autrui. Alors que l'anglais leur sert de langue véhiculaire principale, et ce, même avec une compétence réduite comme on l'a observé plusieurs fois lorsqu'ils parlent avec des travailleurs sociaux dans les centres d'accueil, les migrants commencent aussi à acquérir des compétences rudimentaires en français²³. L'anglais n'est ni la langue parlée en France, ni la langue des migrants, ni la langue de travail, mais il a pris une place considérable du fait que les migrants sont mobiles, qu'ils traversent plusieurs pays jusqu'à leur destination et que tout le monde s'en sert pour échanger les informations essentielles au parcours. Avec quelques mots très communs et avec des questions comme *why*, *how*, la conversation minimale, avec échange d'informations principales, peut se dérouler²⁴. L'ourdou est une langue véhiculaire également pour des migrants originaires d'Asie du Sud parmi les Afghans, les Pakistanais et les Bangladais. Dans l'enquête dans le CHUM d'Ivry, de nombreux Afghans rencontrés disent avoir vécu au Pakistan pendant longtemps avant de faire un voyage vers l'Europe²⁵. Ils apprennent l'ourdou sur le tas au Pakistan, comme l'a remarqué A. qui a appris l'ourdou en parlant avec les Pakistanais et en regardant les films de Bollywood. L'un de ses frères, H., se familiarise avec les mots en hindi, langue proche de l'ourdou, en regardant les séries télévisées indiennes. Souvent, à chacune de mes visites, il me demandait la signification de certains mots du hindi, sachant que j'étais d'origine indienne. Pareillement, les chansons bollywoodiennes, notamment en ourdou et en hindi,

22. BLOMMAERT, 2005. p. 198

23. Voir le témoignage de Hamad GAMAL (cité plus haut, voir la note 10). Comme résident de centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), il souligne que le français a pris la place de langue commune entre les exilés, que chacun s'efforce de le parler avec ses niveaux et avec ses accents même s'il ne le maîtrise pas.

24. À propos d'interactions sans interprètes entre acteurs associatifs et exilés dans un centre d'accueil, GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY (2020) soulignent que « le jeu de questions-réponses était réduit à une sorte de sabir minimal » (*When bye bye Afghanistan? ou Tarik bye bye Soudan*).

25. Il importe de signaler qu'à peu près 1,4 million de réfugiés afghans ont été recensés au Pakistan par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR, 2018).

deviennent un outil de communication entre des migrants iraniens et afghans détenus dans une prison par la mafia russe, selon Matta²⁶.

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

L'atelier de français est organisé au sein du CHUM d'Ivry-sur-Seine quatre jours par semaine²⁷. Le groupe des apprenants est hétérogène et plurilingue, comprenant des locuteurs de différentes communautés. Cet atelier a lieu trois jours par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi. Étant libre le vendredi pour faire mon terrain, j'ai assisté à quelques ateliers en m'intéressant à l'interaction entre les professeurs et les apprenants.

		ADULTS FRENCH CLASS							
		TUESDAY		WEDNESDAY		THURSDAY		FRIDAY	
M O R N I N G	10:00 - 11:00 am	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8
	11:30 - 12:30 am	Groupe 4 YOURTE 7	Advanced YOURTE 8	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8
A F T E R N O O N	1:30 - 3:30 pm FOR EVERYBODY	in the school		in the school		in the school			
E V E N I N G	7:30 - 8:30 pm	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8	Beginner YOURTE 7	Advanced YOURTE 8		

Figure 3. Planning du cours de français pour les adultes au CHUM Ivry

© AGL

L'apprentissage d'une langue avec une méthode d'approche communicationnelle telle que celle pratiquée dans cet atelier donne aussi

26. MATTA, 2019.

27. Le conseil de l'Europe a conçu une boîte à outils en sept langues (anglais, français, néerlandais, allemand, italien, grec et turc) pour l'accompagnement linguistique aux réfugiés. Voir <https://www.coe.int/fr/web/language-support-for-adult-refugees/home>.

l'occasion de narrer sa propre expérience. Parmi les entretiens (13.03.2019), une fratrie de quatre frères originaires d'Afghanistan précise sa situation. Ils affirment assister à l'atelier de français. Cependant, l'aîné a pris part une fois à l'apprentissage du français mais s'est aussitôt arrêté. Il en est de même pour d'autres Afghans, comme S., qui n'apprennent pas le français. Ils avancent leur difficulté de concentration : leur santé mentale ne leur permettrait pas de suivre les cours. Malgré leur acharnement, mais fatigués et usés par la trajectoire qui leur a fait traverser plusieurs pays en container, ils se plaignent que leur « cerveau ne soit plus en état de recueillir des informations ». De même, à propos d'un exilé albanais en France, Piccoli montre qu'il ne pouvait pas apprendre le français, car « lorsque vous vivez dans un tel stress, vous ne pouvez pas, puisque rien n'entre dans le cerveau²⁸ ». Ces symptômes sont relatifs à l'état de stress post-traumatique tel que consigné en psychiatrie et qui a fait l'objet de plusieurs études centrées sur la difficulté de l'apprentissage de la langue d'accueil par des réfugiés²⁹. Il importe de mentionner que l'aîné des quatre frères, A., rapporte une expérience au cours de laquelle le passeur a jeté un bébé dans la forêt, devant lui et devant ses trois frères mineurs à l'époque, car il pleurait sans cesse au moment où le passeur essayait de franchir une frontière avec son groupe. Bien que cette anecdote n'ait pas de lien avec l'apprentissage du français, A. a peut-être essayé, en la rapportant, de montrer à quel point il était affecté par des événements tragiques lors de sa trajectoire, ce qui l'empêchait de suivre l'apprentissage dans une condition optimale. Selon Gordon, « [...] lorsque les apprenants d'anglais comme langue seconde entrent dans la salle, ils souffrent de multiples facteurs de stress et de traumatismes à des degrés divers³⁰ ». Si les formateurs sont moins sensibles à l'état psychique troublé de leurs étudiants, l'apprentissage peut être perçu comme difficile. Comme le signalent également plusieurs études³¹, les enseignants des associations caritatives et bénévoles « ne sont pas nécessairement formés et soutenus pour répondre à des exigences de qualité ». Dans l'atelier auquel j'ai assisté, le formateur était d'origine palestinienne. Partageant à peu près les mêmes expériences migratoires, il est fort probable que l'enseignant ait été en mesure d'adopter une posture compréhensive face à la difficulté des apprentissages à laquelle ses élèves sont confrontés³².

28. PICCOLI, 2021.

29. CLAYTON, 2015 ; FINN, 2010 ; GORDON, 2011 ; SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2018.

30. GORDON, 2011.

31. TARDIS, 2019, p 10.

32. L'ensemble de ces remarques demande à être recontextualisé dans le cadre des politiques d'apprentissage du français liées aux contrats d'intégration. Il conviendrait de signaler que le Conseil de l'Europe a développé un guide pour l'intégration linguistique des migrants adultes (BEACCO *et al.*, 2014) et que ce guide a pour vocation de mettre l'accent sur l'apprentissage

Pour sa part, le frère aîné exprimait sa souffrance par un symptôme d'évitement en ne s'intéressant pas au cours de français. D'après lui, il n'est pas à l'aise avec la méthode d'apprentissage qui repose sur l'approche communicative en français. Ses propos illustrent ses frustrations « ici, ils ne transmettent pas (le savoir) qu'ils enseignent en français. Si vous ne traduisez pas (en ourdou), comment je vais apprendre ? » (traduit de l'ourdou, 13 mars 2019). Une autre raison de ce désintéressement de l'apprentissage du français était aussi liée au fait que la plupart des migrants déclarent vivre dans l'incertitude. D'une part, ils ne savent pas s'ils seront éligibles au statut de réfugié auprès de l'OFPRA et/ou de la CNDA³³ et, d'autre part, en cas de refus, ils seront dans l'obligation de quitter le territoire français. Même s'ils n'en font rien pour certains, le rejet de leur demande d'asile est une limite concrète et symbolique à leur installation en France. Par conséquent, ils ne veulent pas s'investir dans l'apprentissage d'une langue qui ne leur servirait pas dans l'avenir, comme l'ont déclaré plusieurs demandeurs d'asile d'origine afghane et pakistanaise lors des terrains réalisés sur une durée de trois ans.

PRATIQUES ET STRATÉGIES LINGUISTIQUES DANS LES STRUCTURES DE DEMANDE D'ASILE

240 Dans les structures dédiées aux demandeurs d'asile en France, par exemple l'OFPRA, la CNDA ou l'OFII, le français étant la langue principale de communication et de fonction, les demandeurs d'asile sont sollicités pour déclarer la langue dans laquelle ils souhaitent avoir le service de traduction et d'interprétariat dans le cas où ils ne maîtriseraient pas le français³⁴. Il a souvent été observé que les requérants adoptaient la stratégie linguistique qu'ils jugent la plus propice à leur demande d'asile. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ils sollicitent parfois le service de l'interprétariat dans une langue différente de leur langue maternelle ou de celle de leur scolarité³⁵. Ainsi, un demandeur d'asile d'origine pakistanaise, et dont la langue maternelle est le

en facilitant l'intégration au pays d'accueil (PICCOLI, 2019). Toutefois, la France n'a pas développé, contrairement à l'Allemagne par exemple, une véritable politique d'apprentissage de la langue française pour les réfugiés et encore moins pour les demandeurs d'asile. La récente loi Asile et migration (septembre 2018) en fait un point de réflexion important. Dans les structures d'accueil et d'hébergement pour demandeurs d'asile en France, la grande majorité des cours de français est assurée par des associations ou membres bénévoles avec quasiment aucun moyen.

33. Cour nationale du droit d'asile (<http://www.cnda.fr/>).

34. On lira GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY (2020).

35. Cette observation a été réalisée dans le cadre de mon travail en tant qu'interprète en ourdou, hindi et pendjabi auprès de ces structures durant trois ans, 2012-2015. L'observation a été davantage attestée lorsque j'ai interviewé quelques migrants dans le cadre de ma recherche pour l'ANR LIMINAL.

pendjabi, solliciterait plus facilement le service en ourdou qu'en pendjabi. Il lui semble que choisir le pendjabi, peu valorisé au Pakistan et dont l'apprentissage n'est pas assuré en milieu scolaire, remettrait en question son éducation et son image de personne cultivée. Il existe aussi des cas où le requérant construit une description biographique différente de ce qui a été vécu³⁶. Il s'est également révélé que des demandeurs d'asile ne souhaitent pas croiser un interprète de la même origine qu'eux, car ils craignent des répercussions négatives auprès des autorités, bien que les interprètes soient assermentés et tenus au secret professionnel. En demandant l'ourdou comme langue de l'interprétariat, le requérant peut aussi bénéficier d'un interprète d'origine indienne. Les demandeurs d'asile pakistanais, étant aussi locuteurs du dari hazaragi (parlé en Afghanistan mais aussi dans la région de Quetta au Pakistan), peuvent changer leur déclaration d'appartenance ethnique pour l'Afghanistan afin d'augmenter leurs chances pour le statut de réfugié, car l'Afghanistan est considéré comme un pays plus touché par le conflit que le Pakistan. Il en va ainsi de même pour les requérants afghans qui peuvent demander un locuteur dariphone iranien pour éviter les interprètes d'Afghanistan³⁷. Pareillement, un requérant tamoul d'Inde peut prétendre que son origine est le nord du Sri Lanka, car celui-ci est considéré comme une zone possible de conflits alors que l'Inde est un pays sûr aux yeux du ministère de l'Intérieur³⁸. Goreau-Ponceaud montre trois points communs entre le Tamil Nadu (Inde) et le nord du Sri Lanka : la langue, le système de valeurs et la religion³⁹. Bouillier constate qu'il y avait à Paris une quarantaine d'interprètes tamouls aussi bien indiens que sri lankais⁴⁰. Néanmoins, en ce qui concerne mes enquêtés, en l'occurrence des Afghans, ils ont tous souhaité être entendus en langue pashto, leur langue maternelle, auprès de l'OFPPA.

36. Au sujet du récit dans le cadre de la procédure d'asile, notons les propos de DA LAGE (2019), « Ces cadres imposent des récits biographiques cohérents et vérifiables, imposent de se présenter comme individu victime, et cela dans des cadres contraignants, toujours au risque de ne pas être cru, et cela tant en France qu'en Angleterre ».

37. Parmi les 107 langues disponibles à l'OFPPA (liste de 2016), il figure « l'urdu » (ourdou), « le pachto » (pashto), « le punjabi » (pendjabi), le dari et le gujarati pour les requérants pakistanais alors que le dari et le pashto sont réservés aux Afghans.

38. Source : Décision du 9 octobre 2015 fixant la liste des pays d'origine sûrs (*Journal officiel de la République française*, 17 octobre 2015).

39. GOREAU-PONCEAUD, 2009.

40. BOUILLIER, 2011.

USAGES DES LANGUES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'INTERNET

Internet est devenu un moyen central pour permettre aux migrants de communiquer, particulièrement dans le contexte d'attente de la procédure où le temps paraît dilaté et où cela devient un important « passe-temps⁴¹ ». Dans quelques cas, il est même « le seul moyen d'avoir des nouvelles de la famille restée au pays dans une zone de guerre⁴² » ou bien celui de donner de leurs nouvelles aux familles quittées depuis un moment, ou encore un moyen « d'échange d'information sur leur périple, ou alors pour connaître les conditions météorologiques en mer afin d'envisager la traversée ou non⁴³ ».

Grâce à internet, la langue vernaculaire ou maternelle, ou la diversité des langues standard des migrants semble être maintenue. Selon Sametipour, les demandeurs d'asile d'origine syrienne et iranienne se servent de leurs langues maternelles comme le persan ou l'arabe sur *Facebook*, d'autant plus que, pour comprendre la politique locale néerlandaise ou de leur pays d'origine, leurs langues sont les vecteurs principaux⁴⁴. L'usage des téléphones portables par des migrants a été un sujet de polémique non seulement en France⁴⁵, mais aussi aux États-Unis⁴⁶, car l'impression populaire était que les réfugiés ne devaient pas posséder un smartphone puisque réputés « malheureux ». Diminescu a déjà montré il y a à peu près vingt ans que le téléphone portable était « un instrument de lutte des sans-papiers » qui, selon elle, sert comme une arme d'une « fonction stratégique » en cas de déplacement⁴⁷. Ainsi, pour des exilés, en dehors des fonctions de base d'un téléphone et parmi les applications, les requérants ourdophones se servent de *IMO* qui est une application d'appel et tchatte gratuite avec la connexion internet. Aux Pays-Bas, plusieurs applications mobiles ont été créées telles que : *Refuchat*, *Gherbtina*, *Refugee Buddy* et *Refugermany*⁴⁸. Le géant du réseau social en ligne, *Facebook*, est un autre moyen de rester en contact avec des proches pour les migrants. Comme il a été souligné par De Lage qui a suivi le parcours d'exil de ses enquêtés, il en ressort

242

41. La connexion internet demeure un souci pour les exilés, même si l'accès au WiFi est assuré dans la plupart des centres d'accueil, mais aussi dans les bibliothèques locales.

42. PICCOLI *et al.*, 2019, p. 83.

43. FILALI, 2016.

44. SAMETIPOUR, 2018.

45. <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-monde/20150912.RUE0551/polemique-honteuse-sur-les-refugies-aux-smartphones.html>.

46. Un reportage du *New York Times* titre « Les essentiels du migrant du XXI^e siècle : nourriture, abri et smartphone » (https://www.nytimes.com/2015/08/26/world/europe/a-21st-century-migrants-checklist-water-shelter-smartphone.html?_r=0).

47. DIMINESCU, 2002.

48. Voir <https://www.diggitmagazine.com/articles/asylum-seekers-online>.

que *Facebook* est un « dispositif narratif⁴⁹ ». Le passage de l'oral à l'écrit sur *Facebook* impacte la manière dont la langue est utilisée, particulièrement pour des demandeurs d'asile qui n'ont pas pu bénéficier de la scolarisation dans leur pays d'origine. Les migrants ont également accès aux journaux du pays d'origine pour suivre les actualités en image ou par simple lecture. Ils sont également incités par diverses associations à se rendre sur des sites internet dédiés aux informations concernant la demande d'asile. Selon nos observations, les sites en français présentent peu d'intérêt pour les migrants non francophones et, malgré la traduction de ces sites en anglais ou en arabe, ils sont peu fréquentés ; en effet, d'une part, la traduction est dans un registre standard, inconnu des migrants peu scolarisés et, d'autre part, la lecture peut devenir un exercice difficile (difficulté d'accès, de concentration et « tous les exilés ne sachant pas lire, *a fortiori* dans la traduction présentée⁵⁰ ». D'après les enquêtes afghans, aucun d'entre eux ne s'est attaché à lire les notes d'information précisant le processus d'asile, voire les informations portant sur les différentes structures liées aux réfugiés en France. Un migrant soudanais rencontré au campement du nord de Paris (21.01.2019) ne savait pas qu'il y avait une demande formelle à faire pour l'asile, malgré son séjour de plus de six mois en France et malgré les documentations disponibles en langue arabe. C'est grâce à ses amis et aux anciens du campement qu'il a pu entreprendre les démarches administratives pour la demande d'asile. Il en va de même pour les demandeurs d'asile syriens qui « ne savent pas ce qu'ils doivent faire » lorsqu'ils arrivent en France⁵¹.

PAYSAGE LINGUISTIQUE AU CENTRE D'ACCUEIL

Dans le centre de premier accueil de la porte de la Chapelle, cent six marquages linguistiques ont été relevés. Par « marquage linguistique », j'entends toute forme ou inscription linguistique portant des indices de pratiques langagières des personnes dans un espace donné. On peut citer Fetterman dont la méthode ethnographique « *Outcropping* » est particulièrement inspirante⁵². Il explique que ce terme renvoie à toutes les informations significatives qui peuvent attirer l'œil d'un chercheur, comme les gratte-ciel, les graffitis ou l'odeur de l'urine dans les rues. Ainsi, dans un centre d'accueil, on peut relever la présence de tout type de marquage linguistique, qu'il soit réalisé sous la forme d'une inscription, d'une expression ou d'une traduction par les demandeurs d'asile eux-mêmes

49. DA LAGE, 2019.

50. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIRMISKY, 2020.

51. BÖRTZ *et al.*, 2017, p. 35.

52. FETTERMAN, 1998, p. 57.

d'une part, ou par les travailleurs sociaux d'autre part. La plupart de ces signes sont de nature instructive, présents à titre informatif et pour donner des renseignements concernant l'intérieur de l'espace central d'accueil (dit « la Bulle ») de la porte de la Chapelle. Les marquages linguistiques indiquent des informations précises pour les toilettes, la cantine ou pour l'espace dédié aux rencontres et à des ateliers de dessin, etc. Au sein de la cantine, on remarque le menu, l'heure du repas et des instructions relatives à la propreté. Dans l'espace dédié pour dormir, les instructions concernent le bruit, la lumière et le chauffage. Enfin, pour ce qui concerne les toilettes, la douche ou la laverie, le marquage est plus précis, avec des instructions spécifiques. Aucune faute d'orthographe n'a été relevée, ni en français ni en anglais, lorsque la traduction a été réalisée. L'ourdou n'est pas utilisé comme marquage linguistique, ce qui peut être dû au manque de demandeurs d'asile pakistanais, locuteurs ourdophones en dehors du pendjabi et d'autres langues pakistanaïses. Par exemple, le mot *khush amdeed* en pashto (bienvenue en français), que l'on a trouvé sous une forme calligraphique et en dessin au centre Jean-Quarré, est un mot commun en persan, en dari et en ourdou auquel peuvent s'attacher les migrants d'autres communautés linguistiques. Les dessins et les inscriptions sur les murs sont des voies d'expression alternatives non partagées avec les travailleurs sociaux et donc qui ne s'adressent plus aux acteurs associatifs et administratifs, mais sont plutôt destinés à véhiculer des messages entre hébergés. Ils sont d'une autre nature qu'informativ⁵³.

53. Voir Alexandra GALITZINE-LOUMPET sur les inscriptions dans le CPA dans cet ouvrage, chapitre 11.



Figure 4. Marquage linguistique au Centre de premier accueil de la Porte de la Chapelle. Les traductions sont en arabe et en anglais

© AGL

Au CPA de la porte de la Chapelle, on trouve un coin réservé pour la cantine et des activités récréatives. Alors qu'on entend le français, d'une manière générale, de la part des personnels d'Emmaüs Solidarité, ou par le biais des postes de télévision, le silence observé est troublant. On entend aussi le son mêlé de plusieurs langues, lorsque les migrants parlent entre eux ou avec leurs familles *via* internet et, plus particulièrement, sur *Skype*, *Wechat*, *Whatsapp*, *IMO* ou d'autres applications téléphoniques. À l'heure des repas, si on entend parler français, c'est l'arabe dans ses variétés dialectales comme maghrébines qui est la langue la plus parlée, entre autres langues de migrants. La responsabilité de la gestion du repas accordée aux bilingues arabophones-francophones peut être stratégique, car cela facilite la communication avec une partie majeure des migrants du centre dont l'arabe est la première ou la seconde langue, ou qui ont

une connaissance rudimentaire du Coran. Autrement dit, le Coran écrit dans l'arabe classique ou appelé aussi l'arabe coranique est significatif étant donné que beaucoup de mots de cette langue font partie d'une connaissance générale parmi les fidèles et surtout ceux qui parlent différentes variétés de l'arabe. Pour illustrer un exemple, les versets coraniques sont souvent appris par cœur par des pratiquants musulmans et des mots qui y figurent deviennent une partie intégrale des répertoires verbaux de la communauté linguistique arabophone. Même un musulman de l'Asie du Sud, par exemple, qui ne parle pas l'arabe, mais qui a appris quelques versets coraniques, peut partager une connaissance rudimentaire avec un arabophone, car c'est l'arabe coranique qui fait le pont entre deux cultures distinctes.



Figure 5. Horaires repas au CHUM Ivry-sur-Seine

À Ivry-sur-Seine, au campement d'hébergement, plusieurs yourtes⁵⁴ ont été installées pour le service des repas et l'atelier de français. Ce sont aussi des lieux de rencontre et de socialisation parmi les migrants. Le français est la langue principale des travailleurs sociaux et des bénévoles, l'arabe est également utilisé à un certain degré par eux pour communiquer avec des migrants, mais c'est l'anglais qui domine comme langue véhiculaire principale, entre les migrants et avec l'équipe du centre. On peut aussi entendre le rromani, le pashto, le dari, l'ourdou et le tigrinya parmi les migrants. On y remarque également d'autres marquages linguistiques destinés aux migrants. Ils concernent l'attribution des chambres, le point de rencontre pour les entretiens, pour les visites extérieures, pour des événements culturels et enfin pour le transport.

Si l'anglais semble le vecteur d'information principal pour transmettre des informations aux allophones français migrants, il a été remarqué que, dans certaines informations collectives, les migrants sont informés en arabe, pashto/dari et français, mais pas en anglais⁵⁵.

CONCLUSION

Prenant appui sur les observations de terrain dans quatre centres d'accueil, dont trois d'hébergement, on a étudié les pratiques langagières de quelques cas de figure, particulièrement des migrants d'origine afghane, dans un environnement allophone. L'interaction linguistique entre les migrants et les associatifs ne se limite pas à une langue, en l'occurrence le français, mais reflète un éclatement des langues, toléré, pratiqué, voire encouragé. Juillard décrit un plurilinguisme évolutif comme un plurilinguisme repensé, focalisé sur la reconstruction sociale⁵⁶. Il est également évident que, dans les centres d'accueil et les camps provisoires fréquentés par des migrants, l'importance du plurilinguisme devient un enjeu crucial pour communiquer.

Cette enquête longitudinale a permis d'identifier les pratiques langagières, en retraçant leur trajectoire linguistique à partir de leur pays d'origine, et en suivant l'acquisition du savoir linguistique pendant leur trajet jusqu'à leur bref séjour dans plusieurs pays et finalement leur installation permanente ou temporaire pour la demande d'asile. On a pu appréhender les pratiques langagières dont les migrants disposent, particulièrement les ourdouphones, leurs répertoires verbaux et l'usage de chacune des langues ou uniquement certains mots dans leur interaction avec autrui. La langue devient un outil

54. Référence à l'architecture spécifique de ce CHUM avec huit yourtes pour les lieux collectifs de repas et d'activités (cf chapitre 3).

55. Voir chapitre 2 sur le migralecte, le lexique des migrations.

56. JUILLARD, 2007, p. 236.

capital de la socialisation pour les locuteurs ourdouphones malgré leurs origines différentes (l'ourdou prend le rôle de la langue véhiculaire entre Afghans, Pakistanais et Bangladais, voire avec des Iraniens, si l'on inclut le vocabulaire issu des chansons bollywoodiennes). Le plurilinguisme des hébergés n'étant valorisé ni à l'échelle macro, ce qui est le cas du français, ni à l'échelle micro, ce qui est le cas de l'arabe parmi les travailleurs sociaux, ils se sentent discriminés et se mettent en retrait dans l'interaction. Goffman (1963) a décrit ce phénomène du point de vue sociologique⁵⁷ en montrant comment les individus subissant une discrimination qui les dévalorise socialement se sentent exclus : « les gens qui sont marginalisés ou stigmatisés » (par exemple les demandeurs d'asile) sont sous la pression de « se conformer à la règle générale » et, de cette manière, cette pression donne « un sentiment d'aliénation et d'exclusion⁵⁸ ». La langue peut constituer une forme de stigmatisme dès que l'espace exolingue génère une ambiance de pression exercée sur des personnes allophones. Dans cette perspective, ne pas connaître la langue du pays d'accueil devient un handicap. Lors de notre observation, la dépendance à l'égard de l'interprétariat s'est avérée cruciale pour la réussite de leur projet. Il en résulte, dans un deuxième temps, l'établissement d'un « lexique de la migration », où les mots et les expressions, avec une forte charge symbolique et sémiotique, leur permettent de « survivre » et rester dans la communication avec peu de mots.

248 — L'observation des paysages linguistiques a ouvert un éclairage sur l'interaction et la socialisation langagières, en fonction des répertoires verbaux des migrants et la manière dont ils mobilisent leurs ressources langagières au sein des centres d'accueil. Le français, l'anglais et l'arabe sont les trois langues principales en termes de marquage linguistique qui sont visibles de prime abord et d'une manière permanente. L'ourdou n'y est pas du tout présent. Par contre, on peut trouver le pashto ou le dari, mais uniquement dans l'information collective du matin, grâce aux demandeurs d'asile afghans en France. Malgré ces quelques langues visibles dans le marquage linguistique, il existe aussi d'autres langues parmi lesquelles les plus parlées sont le tigrinya, l'oromo, l'amharique et le bengali. Pour ces locuteurs, aucune des langues pratiquées dans les centres ne leur est adressée ce qui peut signifier qu'ils sont délaissés ou marginalisés au niveau linguistique et qu'ils sont à la merci des « grandes » langues et de leurs interprètes du centre d'accueil, comme le français, l'anglais et l'arabe dans lesquelles ils ont peu ou aucune compétence. Ce travail empirique sur le terrain dans les centres a en outre permis de saisir la manière dont les pratiques langagières et sociales sont exprimées, conditionnées et reconstruites en donnant lieu à de nouvelles significations sociales.

57. Stigmatisme, les usages sociaux des handicaps.

58. Goffman expliqué par FLOWERDEW, 2008, p. 79.

BIBLIOGRAPHIE

- AUER Peter, 2013, “The geography of language: Steps toward a new approach”, in *FRAGL* 16, URL: <http://portal.uni-freiburg.de/sdd/fragl/2013.16> (consulté le 22/03/2021).
- AUZANNEAU Michelle & TRIMAILLE Cyril, 2017, « L’odyssée de l’espace en sociolinguistique », in *Langage & société*, n° 160-161, p. 349-367.
- BEACCO Jean-Claude, LITTLE David & HEDGES Chris, 2014, *L’intégration linguistique des migrants adultes : guide pour l’élaboration et la mise en œuvre des politiques*, Conseil de l’Europe, Strasbourg, 49 p, URL : <https://rm.coe.int/16802f9ad5> (consulté le 22/03/2021).
- BLOMMAERT Jan & MALY Ico, 2019, *Invisible lines in the online-offline linguistic landscape*, *Tilburg Papers in Culture Studies*, n° 223, URL: https://pure.uvt.nl/ws/portalfiles/portal/29324025/TPCS_223_Blommaert_Maly.pdf (consulté le 22/03/2021).
- BLOMMAERT Jan, COLLINS James & SLEMBROUCK Stef, 2005, “Spaces of Multilingualism”, in *Language and Communication*, n° 25, 3, p. 197-216.
- BÖRTZ Torun, DEUSSEN Christiane, MORZIÈRE Michel & ZACHOW Marian, 2017, « Documentation. Les bonnes pratiques du vivre ensemble. L’accueil des demandeurs d’asile en Suède, Allemagne et France », in *Allemagne d’aujourd’hui*, n° 219, p. 26-37.
- BOUILLIER Véronique, 2011, « Interactions entre les institutions judiciaires françaises et les communautés sri lankaises : des affaires familiales en cour d’assises en région parisienne », in *Hommes et migrations*, n° 1291, p. 52-61.
- BOUTET Josiane, 2002, « Pratiques langagières », in CHARAUDEAU Patrick & MAINGUENEAU Dominique (dir.), *Dictionnaire d’analyse du discours*, Seuil, Paris, p. 459-461.
- DA LAGE Émilie, 2019, « L’exil en musique. Partager des “moments musicaux” sur Facebook, une pratique communicationnelle », in *Revue française des sciences de l’information et de la communication* (en ligne), DOI : 10.4000/rfsic.6648. (consulté le 23/03/2021).

- CLAYTON Martha, 2015, "The impact of PTSD on refugee language learners", Working Papers, URL: https://www.researchgate.net/publication/299467247_The_Impact_of_PTSD_on_Refugee_Language_Learners (consulté le 22/03/2021).
- DIMINESCU Dana, 2002, « L'usage du téléphone portable par les migrants en situation précaire », in *Hommes et Migrations*, n° 1240, novembre-décembre, p. 66-79.
- FETTERMAN David, 1989, *Ethnography: Step by Step*, Sage Publications, California, 160 p.
- FILALI Manon, 2016, « Lorsque les réseaux sociaux servent l'humanitaire », in *Rhizome*, vol. 61, n° 3, p. 19-19.
- FINN Heather Bobrow, 2010, "Overcoming barriers: Adult refugee trauma survivors in a learning community", in *TESOL Quarterly*, vol. 44, n° 3, p. 586-596
- 250
—
FLOWERDEW John, 2008, "Scholarly writers who use English as an Additional Language: What can Goffman's 'Stigma' tell us?", in *Journal of English for Academic Purposes*, vol. 7, n° 2, p. 77-86.
- FRIGOLI Gilles & JANNOT Jessica, 2004, « Travail social et demande d'asile : les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes », in *Revue française des affaires sociales*, n° 4, p 223-242.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2020, « Traduire l'exil: l'enjeu central des langues », in *Plein droit*, n° 124, URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article6318> (consulté le 22/03/2020).
- GARFINKEL Harold, 1967, *Studies in Ethnomethodology*, Prentice Hall, New Jersey, 288 p.
- GOFFMAN Erving, 1968, *Stigma: Notes on the management of spoiled identity*. Harmondsworth/Englewood Cliffs, New Jersey, 168 p.
- GOFFMAN Erving, 1981, *Forms of Talk*, University of Pennsylvania, Philadelphia, 335 p.

- GORDON Daryl, 2011, "Trauma and Second Language Learning Among Laotian Refugees", in *Journal of Southeast Asian American Education and Advancement*, DOI: 10.7771/2153-8999.1029.
- GOREAU-PONCEAUD Anthony, 2009, « La diaspora tamoule en France : entre visibilité et politisation », in *EchoGéo*, DOI : 10.4000/echogeo.11157.
- HAQUE Shahzaman, 2012, *Étude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe : pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales*, Thèse de doctorat non publiée, université de Grenoble, Grenoble, 346 p.
- JUILLARD Caroline, 2007, « Le plurilinguisme, objet de la sociolinguistique descriptive », in *Langage et société*, n° 121-122, p. 235-245.
- KELLEHER William, 2017, « Les Linguistic Landscape Studies », in *Langage et société*, n° 160-161, p. 337-347.
- MATTA Mara, 2019, "Words of Hope, Rehearsals of Freedom: the Glossary of Survival and Other Bengali Language 'Travel Documents'", communication, *L'urgence dans les langues : interactions, médiations et inventions langagières en migration*, Colloque LIMINAL, 10-11 septembre 2019, Paris.
- MILROY James & MILROY Lesley, 1985, *Authority in language: Investigating language prescription and standardisation*, Routledge, London, 189 p.
- MONTAGUT Muriel, 2016, « L'emprise de la torture : Les troubles langagiers des demandeurs d'asile face aux attentes institutionnelles », in *Langage et Société*, n° 158, p. 89-105.
- PICCOLI Vanessa, 2021, "Representations of language learning in the talk of asylum seekers in France", in LEVINE Glenn & MALLOWS David (dir.), *Language learning of Adult Migrants in Europe. Educational linguistics, vol. 53*, Springer, Cham, DOI: 10.1007/978-3-030-79237-4_4.
- PICCOLI Vanessa, TICCA Anna Claudia & TRAVERSO Véronique, 2019, « Go Internet it's here : Démarches administratives de personnes précaires ou en demande d'asile », in *Langage et société*, n° 167, p. 81-110.

- PICCOLI Vanessa, 2019, « Répertoires plurilingues et identités hybrides chez les demandeurs d'asile non francophones », in *Revue travaux de didactique du français langue étrangère*, n° 8, URL : <https://revue-tdfle.fr/articles/hors-serie-8/229-repertoires-plurilingues-et-identites-hybrides-chez-les-demandeurs-d-asile-non-francophones> (consulté le 23/03/2021).
- SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, *La voix de ceux qui crient : rencontre avec des demandeurs d'asile*, Albin Michel, Paris, 320 p.
- SAMETIPOUR Arash, 2018, *Ethnographic study of Facebook Usage among the Persian and Arabic-Speaking Refugees and Asylum seekers in Asylum Center in Utrecht*, Dissertation du Master, University of Utrecht.
- TARDIS Matthieu, 2019, *Une autre histoire de la « crise des réfugiés ». La réinstallation dans les petites villes et les zones rurales en France*, Études de l'Ifri, Ifri, Paris.
- UNHCR, 2018, URL : https://www.unhcr.org/pakistan.html#_ (consulté le 23/03/2021).
- VAN NESTE-GOTTIGNIES Amandine, 2018, « Que dit-on aux migrants ? La communication dans les centres d'accueil en Belgique », in *Hermès, La Revue*, n° 82, p. 41-46.



FINGERPRINT

Chapitre 8. Les mots de l'asile : l'expérience du Droit saisie par les usages des langues

Ce chapitre interroge l'expérience de l'asile et le rôle des intermédiaires auprès des demandeurs d'asile à travers l'observation des usages des langues : comment certains termes sont employés pour imaginer des procédures administratives complexes, comment dans la juxtaposition de différentes langues émergent des bricolages, un *sabir* de la migration, comment enfin certains termes traduits ou inventés exposent l'expérience subjective des demandeurs d'asile et peuvent contribuer à une critique des rapports de pouvoir. L'analyse des mots et de leurs circulations dans les langues des demandeurs d'asile, dans celle de l'administration d'accueil, et dans les langues intermédiaires renseigne sur le rapport subjectif au droit – la conscience du droit – dans l'expérience de la migration.

Mots-clés : mots, asile, langues, loi, droit des étrangers, protection, contrôle, procédures administratives, *sabir*, bricolage

The words of asylum: the experience of law grasped by the uses of languages

*This chapter questions the experience of asylum and the role of intermediaries with the asylum seekers through the observation of uses of languages : how some words are used to image some complex bureaucratic rules; how while juxtaposing different languages some makeshift idiom emerge, a migration *sabir*; how some translated or made-up words reveal the subjective experience of asylum seekers and can contribute to a criticism of power relations. The analysis of words and their circulation in the idioms of asylum seekers, in the language of the host country administration, and in third languages can thus inform on legal consciousness - the subjective relation to law - in the experience of migration.*

*Keywords: words, asylum, languages, law, right of foreigners, protection, control, administrative procedures, *sabir*, bricolage*

CHAPITRE 8. LES MOTS DE L'ASILE : L'EXPÉRIENCE DU DROIT SAISIE PAR LES USAGES DES LANGUES

Yasmine Bouagga
CNRS, ICM

Ce chapitre propose d'étudier les mots de l'asile afin d'interroger en pratique les expériences de la demande de protection et le travail d'intermédiation auprès des demandeurs et demandeuses. En effet, si la question linguistique a longtemps été négligée dans la procédure d'asile¹, elle fait désormais l'objet d'une prise de conscience plus importante de la part des différents acteurs, aussi bien au niveau de l'accueil et de l'hébergement qu'au niveau administratif du contrôle. Les mobilisations en faveur du droit des étrangers ont par exemple conduit à renforcer certains principes, notamment le droit des usagers de l'administration d'être informés des décisions les concernant dans une langue qu'ils comprennent². Certaines décisions préfectorales ont été annulées par le tribunal administratif pour défaut de présence d'un interprète, entraînant par la suite des mesures pour développer l'accès à l'interprétariat à la préfecture. De même, au sein des structures d'hébergement, le constat des difficultés de cohabitation liées à des malentendus linguistiques a conduit à une prise de conscience de l'importance des langues, avec par exemple le recrutement de personnels parlant la langue des personnes accueillies.

S'intéresser aux mots et à leurs usages, c'est alors interroger l'expérience des personnes demandant l'asile dans une langue qui n'est pas la leur : face à des procédures complexes, des termes techniques et des dispositifs changeants, qu'est-ce qui est compris ? Comment comprendre, par exemple, les formules raccourcies qui renvoient à des textes juridiques aux multiples clauses, comme le Règlement de Dublin ? Qui l'explique, qui fait l'intermédiaire, et pour expliquer quoi : le texte, ou bien sa pratique ? Le droit des livres ou le droit en action ? S'intéresser aux mots de l'asile c'est aussi s'intéresser à ce que font les personnes qui interviennent auprès des demandeurs et demandeuses d'asile : il peut s'agir d'agents administratifs ou associatifs, de bénévoles ou encore de pairs qui interviennent en médiation. Leur intervention peut être marquée par des contextes d'urgence face à une situation de détresse, lorsque les personnes

1. BELORGEY, 2013.

2. BOUAGGA & MAHROUG, 2020.

ne sont pas hébergées par exemple ; face à un nombre important de personnes amenant à une standardisation de la réponse dans une forme de traitement de masse. Mais les interactions peuvent aussi être marquées par l’informalité, la connivence et l’humour, et installer des formes d’intercompréhension, souvent bricolées, qui participent autant à sociabiliser qu’à diffuser des savoirs pratiques sur la migration et son fonctionnement administratif en France.

Ce sont ces enjeux très concrets que je propose d’exposer ici, en les articulant à une réflexion plus théorique qui puise dans les travaux d’anthropologie du droit. Ces travaux ont montré que, si la règle de droit semblait univoque et égale pour tous, elle était en réalité comprise de façons diverses par les personnes selon leur position sociale : plus ou moins à l’aise pour recourir au droit, à la justice ou aux administrations, les personnes présentent des « rapports au droit » différents, formulés dans les travaux de recherche comme des variantes de « conscience juridique³ ». Ces travaux sont rassemblés sous le terme de *legal consciousness studies* et se sont particulièrement intéressés à la manière dont des personnes démunies, issues de milieux défavorisés, en position sociale dominée – femme de ménage afro-américaine⁴, allocataire de minima sociaux⁵, etc. –, se situaient par rapport au droit et exprimaient ce rapport dans des termes qui ne sont pas toujours ceux de la loi telle qu’elle s’écrit dans les textes⁶. De fait, ces approches se sont appuyées sur des démarches anthropologiques visant à saisir les « termes indigènes » par lesquels les personnes exprimaient leur expérience⁷ et saisissant par là les expériences du pouvoir formulées depuis ses marges par celles et ceux qui en sont dépossédés. Ces approches ont aussi nourri tout un courant de recherche sur la manière dont, sur des terrains multiples, le vocabulaire international (anglophone) des droits humains était traduit localement pour être diffusé auprès des populations, en particulier *via* des programmes de développement : ces travaux ont alors questionné les processus de « vernacularisation » des termes relatifs aux droits humains⁸ en prêtant attention aux déplacements de sens intervenant lors du passage d’une langue à l’autre, comme, par exemple, le terme de *freedom* traduit au Malawi en chichewa par *ufulu*, et générant des conflits d’interprétation entre une vision plus constitutionnelle de la liberté, et une vision plus communautaire⁹. Dans cet exemple, l’anthropologue indique dépasser la notion de vernacularisation,

3. EWICK & SILBEY, 2004 ; PÉLISSÉ, 2005.

4. EWICK & SILBEY, 1998.

5. SARAT, 1990.

6. MERRY, 1990.

7. MERRY, 1986.

8. GOODALE & MERRY, 2007.

9. ENGLUND, 2012.

c'est-à-dire d'appropriation familière ou de domestication des termes, pour montrer comment les locuteurs retraduisent des termes, subvertissent des concepts, confèrent des sens nouveaux dans lesquels ils formulent des revendications¹⁰. La vernacularisation prend la forme d'argots, de parlars particuliers à un groupe dans le contexte donné de la migration, avec ses jeux irrévérencieux vis-à-vis des institutions. Mais le processus de domestication des mots, qui a lieu dans un milieu de locuteurs de langues diverses, dans des espaces de rencontre linguistique, produit aussi des formes de sabir – on pourrait le réduire à du « mal parler » propre à des locuteurs ignorants de la langue du pays dans lequel ils se trouvent et qui déforment les mots des institutions ou de l'administration (« *brifiktour* » pour « préfecture », par exemple) ; il est pourtant aussi intéressant d'y voir l'émergence de prémisses d'une *lingua franca*, de parlars propres aux situations de communication interlinguistiques, sorte de lieu d'échange qui n'appartient plus à personne, comme l'analyse Jocelyne Dakhli¹¹, un espace tiers de la langue réinventée, une langue véhiculaire simplifiée qui crée un espace politique propre.

Le chapitre s'appuie sur l'enquête réalisée dans le cadre du programme LIMINAL dans trois lieux différents. Tout d'abord, le Centre de premier accueil de la Porte de la Chapelle (CPA) à Paris, avant sa fermeture en mars 2018 ; il s'agissait d'un lieu où étaient accueillies des personnes primo-arrivantes qui souhaitaient intégrer le dispositif d'asile en France. Ensuite, le centre Jean Quarré de la Place des Fêtes à Paris, avant sa fermeture en octobre 2019 : il s'agissait d'un centre d'hébergement d'urgence hébergeant des personnes migrantes concernées par la procédure d'asile à différents titres, mais en premier lieu occupantes de campements de rue. Enfin, la Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) de Lyon, qui accueille de façon routinière des personnes engagées dans une demande d'asile et non hébergées, soit parce qu'elles viennent d'arriver, soit parce qu'elles n'ont pas de place. Dans ces trois lieux des formes d'interactions linguistiques différentes avaient cours, avec, à Paris, dans les deux dispositifs étudiés gérés par Emmaüs Solidarité sur des financements mixtes État-Mairie de Paris, une attention forte à la langue et un important recrutement de locuteurs des langues d'origine des personnes accueillies. À Lyon, à l'inverse, un dispositif plus bureaucratisé, marqué par un fort recours à l'écrit et à l'outil informatique de Google Traduction. J'ai privilégié dans l'enquête l'arabe, l'anglais et le français, dont je maîtrise l'usage ; le travail collaboratif avec d'autres membres de l'équipe LIMINAL sur les sites

10. *Ibid.*

11. DAKHLIA, 2008.

parisiens a permis de compléter les observations et d'apporter une contribution importante à la compréhension des interactions linguistiques¹².

Dans ce chapitre, on va s'attacher à analyser les termes employés pour parler de l'asile et des procédures administratives, en prenant le point de vue des personnes migrantes, qui ne connaissent ni la langue ni les institutions et leurs manières de faire. Il s'agit de comprendre ce que les personnes comprennent, comment elles s'orientent et ce qui fait repère dans la langue. Dans un premier temps, on verra comment la procédure dite « Dublin » qui régit l'accès à la demande d'asile en Europe est retraduite, réappropriée, vernacularisée dans un langage de la migration qui vulgarise les termes juridiques et les démarches associées. Dans un second temps, on s'intéressera au lien social tissé dans l'échange linguistique, même bricolé, et à ce que ces bricolages produisent en matière de circulation d'informations, de « tuyaux », ou simplement d'affects qui humanisent la relation bureaucratique. Enfin, on verra ce que les circulations linguistiques, les passages d'une langue à l'autre et les termes d'argot disent des représentations du droit, de l'administration et des rapports de pouvoir. Mis en situation dominée, du fait de la méconnaissance tant de la langue que de la législation et des rouages administratifs, les « subalternes » migrants peuvent aussi se réapproprier des termes ou les détourner en critique subversive.

IMAGER ET INCORPORER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES POUR LES RENDRE COMPRÉHENSIBLES

La procédure de demande d'asile en France compte plusieurs étapes ; avant de présenter son dossier à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), il faut s'enregistrer à la préfecture qui vérifie l'éligibilité à déposer une demande d'asile. Le rendez-vous en préfecture est délivré par une Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA), qui effectue un premier enregistrement administratif et régule la file d'attente. Ces trois instances sont distinctes, situées dans des lieux géographiquement séparés et correspondent à des institutions différentes – les PADA étant confiées à des opérateurs comme *France Terre d'Asile* à Paris, *Forum Réfugiés* à Lyon, ou d'autres, selon l'attribution des marchés publics ; ces structures coordonnent ensuite l'aide apportée aux personnes demandeuses d'asile : la domiciliation, la demande d'hébergement auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), instance étatique relevant du ministère de l'Intérieur, qui verse également une allocation temporaire d'attente (ADA) pour subvenir aux besoins primaires. À ce dispositif, fait de couches superposées au fil des

12. En particulier : Nisrine Al-Zahre, Chérif Yakoubi et Naoual Mahroug.

modifications législatives et réglementaires, se sont ajoutés des dispositifs *ad hoc* comme, à Paris, celui du Centre provisoire d'accueil, le CPA, créé à l'initiative de la Mairie dans un contexte de saturation du dispositif ordinaire et de constitution de campements de rue, qui procède à un enregistrement administratif accéléré, envoie les personnes vers un centre d'évaluation des situations administratives *ad hoc* de la préfecture, puis vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO) ou des centres d'hébergement d'urgence – migrants (CHUM) destinés à les héberger provisoirement, dans l'attente d'une place en centre dédié.

Comprendre ces différentes étapes et leur articulation ne va pas de soi. L'observation des échanges montre que, pour les personnes migrantes, la première simplification linguistique consiste à traiter les noms des entités comme des noms propres qui ne se traduisent pas, dont on adapte éventuellement la prononciation pour en simplifier l'usage, mais dont on ne cherche pas d'équivalent dans sa langue d'origine : *Ofbra*, *Ofi*, *brifktour* sont couramment utilisés, comme des noms de lieux, les toponymes se substituant parfois, comme *La Chapel/La Sapel* pour le CPA situé Porte de la Chapelle à Paris, *Joris* pour la PADA de France Terre d'Asile située au niveau du métro Jaurès, ou, de façon plus confuse *line-four* (en anglais) pour désigner le site de la préfecture de Paris dédié aux demandeurs d'asile, situé Porte de Clignancourt au bout de la ligne de métro 4.

De même, le document indispensable dans l'ensemble de la procédure est désigné avec son nom français, le récépissé (*rissibissi*)¹³, que l'on distingue ainsi verbalement de l'ensemble des autres documents « moins importants » que les personnes reçoivent. Le récépissé est le document attestant de l'enregistrement en préfecture comme demandeur d'asile, qui donne un droit au séjour provisoire sur le territoire français ; il existe deux catégories de récépissé de demandeur d'asile, *normôl* (« normal ») et *deubline* (« Dublin »). Avoir la mention « Dublin » c'est être désigné comme sujet à une mesure de réadmission au titre du règlement de Dublin, qui détermine en Europe le pays responsable de l'examen de la demande d'asile d'une personne en fonction de sa première entrée sur le territoire, de l'autorité ayant délivré un visa, ou bien d'une précédente demande. Le règlement compte de nombreuses autres clauses, qui nécessitent des interprétations expertes et la maîtrise de jurisprudences complexes quant à leur application, les délais, etc.

Comme le formule en arabe un Soudanais le premier jour de son arrivée au CPA, « les empreintes (*basamat*), c'est ce qui te fait des problèmes, à cause de Dublin » : la base européenne EURODAC est ce qui permet concrètement la mise en œuvre du règlement de Dublin déterminant l'État responsable

13. Sur les usages de ce terme par les locuteurs d'ourdou, voir DIOT, 2019.

de la demande d'asile d'une personne entrée sans visa sur le territoire. Ces dispositions contraignent la mobilité des personnes migrantes et entravent leurs projets migratoires. Dans le même temps, la prise d'empreintes marque le début de la procédure de demande d'asile en préfecture, au point que les personnes disent « je vais déposer mes empreintes » plutôt que « je vais demander l'asile » lorsqu'elles se rendent au guichet de la préfecture. Au CPA, cette métonymie est reprise dans la signalétique, puisque les listes indiquant les rendez-vous à la préfecture pour la demande d'asile utilisent un visuel d'empreinte digitale, les distinguant des listes destinées aux transferts vers les lieux d'hébergement (qui utilisent un visuel d'autocar). Dans les propos des personnes migrantes, l'importance de ces empreintes est marquée par la récurrence du terme dans les échanges (en anglais *fingerprint* ou bien *finger* ; en arabe, *basma/basamat*). Il est question « d'avoir les empreintes » (lorsqu'on est placé en procédure Dublin, donc que les empreintes ont « matché » avec la base et que la préfecture a fait une demande de réadmission dans un autre État) ; d'attendre que les empreintes soient « cassées » (une disposition procédurale qui prévoit que la décision de réadmission s'éteigne après un certain délai, rendant alors l'État où se trouve le demandeur responsable de l'examen de la demande d'asile). Si les formules sont inexactes sur le plan juridique (puisque'il ne s'agit pas *stricto sensu* d'un effacement des empreintes de la base), elles renvoient à des représentations pratiques : on est dubliné parce que l'État de première entrée a réussi à obtenir les empreintes (souvent de force, comme le rappellent des rapports d'organisations de défense des droits humains¹⁴), et parce que l'État où on veut faire la demande d'asile a réussi à les trouver dans la base de données. On n'est plus dubliné si on parvient à patienter suffisamment longtemps pour que les empreintes soient « cassées », ou bien si on a la chance de tomber sur une préfecture qui « casse » les empreintes, c'est-à-dire qui fait usage du pouvoir discrétionnaire d'accepter l'examen de la demande d'asile en dépit du « match » dans la base, ce qui était le cas de Paris notamment avant de nouvelles instructions émises en 2016.

La majorité des personnes s'adressant au CPA en 2017-2018 étaient ainsi « dublinées », une étiquette qui « colle » et dont il est difficile de se débarrasser. Ainsi lorsqu'un Soudanais en béquilles arrive, en hiver, pour demander un hébergement, la travailleuse sociale qui entre son nom dans la base identifie qu'il est déjà venu : elle lui demande pourquoi il est sorti de l'hébergement. Le bénévole soudanais qui intervient en interprète demande à l'homme d'où il vient, il explique en arabe qu'il a été dubliné vers l'Italie, et qu'il est revenu ensuite. Sans se retourner vers la travailleuse sociale, le bénévole soudanais explique à son compatriote qu'il va pouvoir rester dans le centre deux

14. Amnesty International, 2016.

ou trois jours au plus, avant d'être mis dehors parce qu'il n'aura pas droit à un autre hébergement, donc il faut qu'il en profite pour rencontrer des personnes qui pourraient l'aider, le temps que ses empreintes soient cassées. Alors il pourra prendre un autre rendez-vous à la préfecture. « Avoir les empreintes » apparaît comme un stigmate du corps, qui impose une exclusion temporaire, comme une mise en quarantaine dont la durée, toutefois, est incertaine. Comme le dit un Érythréen du CPA, expulsé d'Allemagne vers l'Italie à cause de ses empreintes, « *it's difficult, if you have finger...* ». L'usage des mots renvoie à des représentations fortes sur la manière dont les procédures sont incorporées, dont les décisions prises relatives à l'admission d'une demande d'asile, l'admission dans un centre pour demandeurs d'asile, sont liées à ces étiquettes qui collent au corps et dont on ne peut pas aisément se débarrasser – l'automutilation des crêtes papillaires étant aussi un motif de mise à l'écart des procédures d'asile ordinaires.

Les usages du terme d'« empreinte », et ses différentes formulations en anglais/anglais approximatif (*fingerprint/finger*), en arabe (*basamat*) ou dans les autres langues, montrent la prévalence de l'action pratique dans la compréhension des procédures administratives de l'asile. Les différentes étapes de la procédure sont simplifiées dans les propos qui les désignent par des actes : le rendez-vous à la préfecture est celui de la prise d'empreintes, dont le résultat va déterminer la suite de l'expérience des personnes, selon qu'elles seront placées en (procédure) normale ou Dublin.

Les formules imagées, impliquant le corps par ses parties (les empreintes digitales) ou ses actions (un déplacement dans l'espace), sont privilégiées par rapport à des termes techniques, difficiles à expliquer ou générateurs de confusions. Les procédures administratives sont « vernacularisées » dans des formules qui renvoient aux actions concrètes qu'elles impliquent, formulant des déplacements, des immobilisations (l'attente), des inclusions ou des exclusions selon des catégories ou des clauses souvent mal comprises, et résumées par les métonymies des empreintes et la liste des instances par lesquelles passe le parcours du demandeur d'asile. La traduction imagée permet une vulgarisation de ce droit complexe, en focalisant le sens sur la prise d'empreinte, par laquelle s'effectue, en pratique, l'emprise du règlement de Dublin sur les corps des individus demandant l'asile.

L'issue incertaine produit toutefois des compréhensions particulières du droit par les personnes concernées : comme seule une minorité des personnes « dublinées » est effectivement renvoyée en Italie, « Dublin » n'est pas une loi qui s'appliquerait uniformément à tous, ce serait plutôt une règle pratique, voire une mise à l'épreuve. Dans le centre d'hébergement Jean Quarré, un Afghane qui a pu déposer sa demande d'asile après avoir été « Dubliné » pendant une longue période, explique que cette pratique de la prise

d'empreintes et du « dublinage » sert à créer une file d'attente : les autorités ne seraient pas capables de traiter l'ensemble des dossiers de demande d'asile, alors certains seraient placés en attente par cette procédure de « Dublin ». Les conseils véhiculés entre pairs, de façon plus ou moins formelle, consistent à patienter, en s'efforçant de comprendre le mode de calcul des délais. Comme on l'a vu dans les exemples à propos de Dublin, les situations de traduction sont aussi des moments d'échange d'informations sur ce qu'il convient de faire, de conseils, de ficelles sur le fonctionnement informel de l'asile, et d'expression d'affects qui humanisent la relation bureaucratique. Cette expression d'affects ne va pourtant pas de soi, dans des dispositifs qui prédisposent au contraire à un traitement mécanique, pauvre en mots et en temps d'interaction.

CE QUE PRODUIT LE BRICOLAGE DES LANGUES : UN ESPACE COMMUN

La question linguistique est depuis les années 2010 davantage prise en compte dans la procédure, au nom du droit des usagers de l'administration d'obtenir l'information dans une langue qu'ils et elles comprennent. Pourtant, les documents ne font pas l'objet d'une traduction systématique, et l'accès à l'interprétariat, s'il s'est développé, demeure variable.

264 — En raison du profil du public accueilli, certaines langues se sont imposées comme « dominantes », et ont fait l'objet de traduction des documents officiels (livret d'accueil) ou des séances d'information : ainsi les séances d'information collective de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) au CPA étaient effectuées en français, avec une traduction en arabe d'une part, et en dari et pashto d'autre part. Parfois un agent de l'OFII traduisait les informations en anglais pour les personnes qui ne comprenaient pas. Ces langues majoritaires dans les lieux d'accueil d'urgence à Paris diffèrent des langues majoritaires de la demande d'asile dans d'autres régions : par exemple, dans la région lyonnaise, les locuteurs d'albanais, ukrainien, géorgien ou russe étaient majoritaires à la même période.

Dans les différents sites d'accueil, les situations de communication sont marquées par l'urgence, des situations de détresse et une multiplicité linguistique qui rend difficile le travail des intervenants, qu'ils soient professionnels ou bénévoles. Or la procédure d'asile est principalement déclarative, elle repose sur un *récit* plutôt que sur des preuves matérielles, sur la capacité à narrer de façon cohérente et convaincante une histoire de vie. Faute de temps pour se consacrer à ces tâches, les lieux de premier accueil se limitent à des éléments d'identification très basiques, reposant principalement sur l'état civil, l'origine géographique, les dates de départ. Ainsi les entretiens d'accueil au CPA tout comme en PADA reposent sur une liste de questions restreintes.

Au CPA, les travailleurs sociaux réalisant les entretiens d'accueil (plusieurs dizaines en une matinée) ont une liste de questions dont la formulation dans les langues les plus représentées (arabe, dari) a été mémorisée, de façon simplifiée. Par exemple, l'une demande aux arabophones « *Ismak ?* » (votre nom ?), « *Kam yom fi Fransa* » (combien de jours en France), ou aux persanophones « *Tarik tawalod* » (date de naissance). Elle utilise également des mots d'anglais, ajoutant des mimes pour se faire comprendre, par exemple, pour demander la date de départ du pays d'origine : « *When did you leave Sudan ? Sudan bye-bye ?* ». Ces usages incorrects de la langue tiennent à la fois à la supposition d'une mauvaise maîtrise de l'anglais par les personnes migrantes et à une mauvaise maîtrise de l'anglais par les travailleurs sociaux concernés. L'une explique à un nouvel arrivant arabophone : « *Ana ma ba'arif English. English small-small* », littéralement, « je ne connais pas l'English (en arabe). Anglais petit-petit (en anglais) ». Dans les observations réalisées, où il n'était pas question de récit d'asile, mais de vérification de l'éligibilité des personnes au dispositif d'accueil, ces usages ne causaient pas de tension particulière et tendaient même à créer une forme de complicité amusée entre les personnes.

À l'inverse, les difficultés de communication liées à l'absence de personnel faisant office d'interprète accentuent l'aridité de la démarche administrative. À Lyon par exemple, l'outil Google Traduction était privilégié, imposant à l'interaction la distance d'un écran d'ordinateur qui fait obstacle à la dimension de sociabilité dans l'échange de paroles. Il faut souligner pourtant que la PADA de Forum Réfugiés-Cosi avait recruté des locuteurs des principales langues parlées par les demandeurs d'asile, mais ces derniers se mettaient en retrait vis-à-vis de leurs compatriotes, gênés d'être sur-sollicités sur un mode personnel et affectif dans l'espoir qu'ils jouent les intercesseurs des demandeurs d'asile. On voit là une limite de ce lien tissé par la langue, souvent souligné par les agents qui subissent une pression forte, formulées dans des registres de la parenté (« mon frère », « ma fille »...) qui invoquent une obligation morale excédant le rôle administratif assigné dans l'institution.

La question de la présence de locuteurs des langues de la migration parmi les personnels accueillant les publics est devenue une préoccupation des structures d'accueil. L'association Emmaüs Solidarité, avec ses multiples centres d'hébergement en région parisienne, dispose d'un important vivier de recrutement. Elle a recruté au CPA un nombre non négligeable de personnes issues de l'immigration, parfois réfugiés récemment arrivés. Comme me le dit un agent d'accueil du CPA :

C'est rare qu'on n'arrive pas à communiquer. On passe par l'arabe, l'anglais ou par un ami. Par exemple, on avait un ingénieur djiboutien qui parlait avec les Somaliens. On fait le maximum pour

les aider. Dans les [accueillants sociaux] on a toutes les langues : A. il est Afghan, K. il parle 7 langues, H. il parle arabe, J. arabe et anglais. Les langues principales c'est l'afghan et l'arabe, l'érythréen on n'a pas¹⁵.

Toutes les langues ne sont pas représentées, mais certaines servent de langues pivots, comme l'anglais ou l'arabe. Ainsi, une travailleuse sociale d'origine congolaise reçoit une femme érythréenne avec laquelle elle ne parvient pas à communiquer : elle s'adresse à son conjoint qui indique qu'il parle aussi l'arabe ; l'interprète arabophone intervient alors pour traduire du français vers l'arabe, puis l'homme retraduit de l'arabe vers le tigrinya à sa compagne¹⁶.

Les personnes recrutées en raison de leur expérience de leur migration et de leur maîtrise des langues des personnes accueillies peuvent agir à la fois en interprètes et en médiateurs-pairs auprès des publics accueillis ; certains, encore en cours de procédure, intervenaient comme bénévoles, n'ayant pas d'autorisation de travail pour être formellement recrutés : c'est le cas du bénévole soudanais cité précédemment. Les responsables des structures les envisageaient également comme des sortes de porte-paroles de communautés qui avaient des difficultés à accéder aux dispositifs sociaux, comme ceux de l'hébergement d'urgence :

C'est pour ça qu'on a embauché les salariés avec des compétences... des réfugiés soudanais, somaliens, afghans, c'était pour se faire le porte-voix de communautés qui ne pouvaient pas accéder au 115. Je vais le résumer comme ça. (chargé de mission Emmaüs Solidarité, CPA, 26/01/2018).

La formule de « porte-voix » est intéressante, suggérant que le médiateur pourrait aider non pas simplement à transmettre des informations de la structure vers ses publics, mais également à se faire le représentant des intérêts de ce public, à faire remonter ses besoins, demandes voire revendications.

Au sein du centre Jean Quarré, également, une part importante des personnels était composée d'immigrés présents en France depuis moins de dix ans, et locuteurs des langues des personnes hébergées, notamment arabe et dari. Le quotidien est alors fait de mélanges de langues, dans lesquels les personnes s'habituent à trouver les termes qui favorisent la compréhension, au prix parfois de déformations linguistiques.

15. Entretien CPA, 6 mars 2018.

16. Observations CPA, 19/12/2017.

Un jeune Afghan s'adresse à une agente d'accueil sénégalaise, qui maîtrise l'arabe et un peu l'anglais. Il lui dit « when come *dolmetchar* ? » Ne comprenant pas, elle répond « quoi ? », un autre Afghan intervient : « *translator*, when come ? », l'employée réplique (utilisant le terme arabe pour « traduction », utilisé également en dari) : « ah, *tarjama* ! My friend, *tarjama* come yesterday, I don't have *tarjama* for you¹⁷ ».

Cet échange mélangeant des mots issus de différents idiomes indique comment on « bricole » au quotidien, dans le sens de « faire avec », de construire un sens à partir d'un assemblage d'éléments disjoints, et en l'occurrence hétérogènes, que l'on essaie de faire tenir en s'accrochant à des sonorités partagées, ou parfois, des gestes. Ces interactions mélangeant différentes langues se prêtent souvent à l'humour, l'intercompréhension presque par surprise crée des connivences.

On retrouve dans l'analyse du « français de CADA » par Hamad Gamal, sociologue et réfugié soudanais en France, cette idée d'un parler fait de mots souvent mal prononcés, de grammaire simplifiée, de syntaxe malmenée, mais qui permet pourtant de construire une communication partagée entre les réfugiés¹⁸. Ainsi au sein des centres d'hébergement naîtraient les prémises d'une *lingua franca* – balbutiante, changeante, non stabilisée, et sans doute non stabilisable du fait de la rapidité de rotation des occupants, néanmoins une sorte d'idiome partagé fait d'un mélange des différents idiomes en usage, dont on retient certains termes saillants, peut-être plus aisément mémorisables du fait de leurs sonorités, ou de leurs fréquences d'usage, et qui sont en quelque sorte déterritorialisés. La place importante de l'anglais témoigne de ce désencastrement, mais aussi des limites de cet idiome du transit appelé à progressivement céder la place au « français de CADA », puis à s'effacer.

L'usage des langues est porteur de bien plus que des mots : il renvoie à des affects, à la création d'un lien. Comme l'explique une employée afghane, lorsqu'il s'agit d'annoncer une mauvaise nouvelle comme une réponse négative, « on ne peut pas traduire simplement les mots, on ajoute des choses, par exemple “ne t'inquiète pas, Dieu est grand”. Bien sûr l'assistante sociale ne va pas dire “Dieu est grand”, mais nous on le dit ». Une employée palestinienne renchérit : « c'est obligatoire, on dit les choses, on transmet l'information, mais on donne après des conseils à nous, par exemple comment on peut faire appel, que si on travaille bien après la situation peu s'améliorer, etc.¹⁹ ».

17. Journal de terrain, centre Jean Quarré, 7/02/2019.

18. GAMAL, 2020.

19. Journal de terrain, Jean Quarré, 28/02/2019.

Confrontées à des relations bureaucratiques froides (des formules inscrites sur des documents envoyés par la poste), les personnes en situation de médiation tentent de les adoucir, de les humaniser. Elles utilisent pour cela des formules qui font sens dans la culture de l'interlocuteur, en marquant l'empathie, en introduisant une part d'affect dans la procédure.

Cette attitude n'est pas spécifiquement genrée : un employé algérien indique dans quasiment les mêmes termes qu'il ne traduit jamais littéralement, c'est « trop violent ». Ainsi, lorsqu'il doit annoncer une « fin de prise en charge », il ne traduit jamais les mots tels quels : « il faut toujours laisser une petite fenêtre d'espoir, leur dire t'inquiète pas, on va te chercher une solution, peut-être qu'ils vont laisser un délai supplémentaire, etc., parce que leur dire tout sec comme ça c'est vraiment trop dur²⁰ ».

Les personnes en situation de médiation ne traduisent pas seulement des mots, elles expliquent, consolent et conseillent. Elles se trouvent alors en première place pour transmettre des éléments d'ordre juridique, comme la possibilité d'introduire un recours contre une décision négative, ou les voies alternatives de régularisation pour une personne déboutée. Pourtant ces « passeurs » du droit ne sont pas eux-mêmes juristes et, du fait de leur expérience et de leur parcours, ils et elles en ont une représentation qui peut être marquée par une certaine défiance – ou du moins, par la conscience de ses pratiques changeantes, variables voire inéquitables.

268

LES AMBIGUÏTÉS LEXICALES DE L'ASILE, ET SES TRADUCTIONS PÉRIPHÉRIQUES

Dans une observation à la PADA de Lyon, une employée accueille un couple de Palestiniens qui ont déposé une demande d'asile et attendent une place d'hébergement. Elle les fait asseoir en souriant en silence, et tourne vers eux l'écran de l'ordinateur, sur lequel elle écrit, en utilisant Google Traduction du français vers l'arabe, « Vous n'avez pas encore reçu l'orientation pour l'hébergement ». Monsieur lit à voix haute et n'a pas l'air de bien comprendre. Elle écrit une autre phrase : « L'État n'a pas donné l'orientation ». Le couple a l'air encore plus dubitatif, Monsieur s'adresse à son épouse à voix basse, en arabe, disant qu'il ne comprend pas, et peut-être que, puisque la France ne reconnaît pas l'État palestinien, alors ils ne peuvent pas avoir d'hébergement.

Le terme d'« orientation » est utilisé de façon volontairement polysémique dans le langage administratif : les « Centres d'accueil et d'orientation », CAO, ont ainsi une vocation de mise à l'abri, mais aussi d'attribution différenciée

20. Journal de terrain, Jean Quarré, 1/04/2019.

de places d'hébergement selon le statut administratif des personnes, seules les personnes demandeuses d'asile en procédure normale pouvant accéder au dispositif de « centre d'accueil pour demandeurs d'asile » (CADA). De plus, pour désengorger certains lieux où se concentre la demande d'asile, et en particulier la région parisienne, l'OFII a mis en place un principe d'« orientation directive », c'est-à-dire que le non-respect de la décision d'orientation vers une région géographique déterminée entraîne la suppression de l'ensemble des « conditions matérielles d'accueil » (y compris l'aide financière, ADA). Le terme renvoie alors à une direction contraignante, impérative, donnée par l'administration étatique et qui peut dès lors se confondre avec d'autres décisions contraignantes et défavorables émises par l'administration, comme celle de la « réadmission Dublin » consistant à « orienter » les personnes vers un autre pays pour leur demande d'asile.

Les médiateurs, qui agissent comme interprètes et, au-delà de la traduction des mots, tentent d'expliquer la procédure, peuvent être eux-mêmes déroutés par les usages de certains termes. C'est le cas par exemple de cette employée afghane qui explique avoir été confrontée, lors d'une de ses premières journées de travail, à un entretien avec une travailleuse sociale qui expliquait à un homme hébergé dans le centre qu'il allait être orienté. L'employée afghane ne comprenait pas ce que le terme signifiait, dans ce contexte. Elle a demandé à répéter : « orienté dans un centre ». Embarrassée, elle a envoyé un texto à sa fille, qui lui a répondu que cela signifiait « envoyer » dans un centre. L'usage de certains termes administratifs abstraits, en lieu et place de termes plus concrets, a un effet déroutant tant pour les publics que pour les personnes qui interviennent comme intermédiaires auprès d'elles. Le travail de traduction, en explicitant les implications pratiques (par exemple, le déplacement plus ou moins contraint), réduit les effets d'euphémisation de certains termes administratifs : il participe alors à révéler les pratiques du pouvoir à l'œuvre dans le traitement des demandeurs et demandeuses d'asile.

Les traductions des termes renvoyant aux procédures de « transfert » sont particulièrement sensibles. En arabe, le terme souvent employé notamment par les traducteurs de l'OFII est *tarbil*. Ce mot a une connotation violente, de déplacement forcé ; il peut être employé pour traduire « déportation²¹ ». L'usage de ce mot pour traduire la notion de transfert donne alors lieu à des controverses avec les employés arabophones qui interviennent en médiation auprès des personnes hébergées au CPA, pour les convaincre que les départs en bus sont destinés à les transporter vers un lieu d'hébergement plus pérenne que le centre provisoire, et non à les expulser du pays. La défiance vis-à-vis des institutions d'État est toutefois partagée par ces médiateurs, qui

21. BOUAGGA & AL ZAHRE, 2018.

rencontrent chaque jour des personnes bloquées dans leurs procédures d'asile du fait de mesures contraignantes, et qui n'attestent pas d'une bienveillance de l'administration à l'égard des demandeurs d'asile. Il leur est de fait parfois difficile de faire preuve d'assurance sur les suites de la procédure, et sur la fiabilité des éléments traduits.

Une séquence de traduction au sein du centre Jean Quarré permet d'illustrer le malaise lié à ces ambiguïtés lexicales, et les représentations du droit que révèlent les moments de traduction. En mars 2019, le centre doit changer de statut : créé en 2016 pour mettre à l'abri, en urgence, les personnes migrantes qui campaient sur la voie publique à Paris, ce centre relevait initialement du dispositif inconditionnel pour les personnes sans-abri. Toutefois, hébergeant exclusivement des personnes migrantes engagées, à différents stades, dans une procédure d'asile, il a été intégré au dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA), relevant du ministère de l'Intérieur. Les agents du centre doivent alors expliquer aux personnes hébergées pourquoi certains devront quitter les lieux. Face au malaise du coordinateur de l'association gestionnaire du centre, ce sont les employés faisant office d'interprètes qui doivent expliquer les choses, en ayant recours à des explicitations et des simplifications :

270

Le coordinateur régional : « depuis le 1^{er} janvier, notre centre est dévolu au ministère de l'Intérieur, alors qu'avant il était au ministère de l'Action sociale... ». Une assistante sociale, voyant que le traducteur dari est interloqué, lui demande d'expliquer dévolu : « dévolu, c'est... ça veut dire que la tutelle c'est le ministère de l'Intérieur. Pour vous ça veut dire... L'action sociale en France c'est quelque chose de très fort, y a des travailleurs sociaux, de la petite enfance jusqu'à chez les vieux, y a une action forte en France, en revanche, tout ce qui est le ministère de l'Intérieur, c'est la police, c'est... comme ça (mime un carré avec les mains), c'est l'OFII... donc, c'est fini, nous, c'est fini. Je sais pas comment... »

Employé arabophone : « On va expliquer. (En arabe) depuis le 1^{er} janvier, le centre s'est transformé de centre d'accueil des réfugiés (*yastaqbal laji'in*) en centre pour les demandeurs d'asile (*talibin al loujou'*). Qu'est-ce que ça veut dire ? Le centre était sous l'autorité du ministère de la Solidarité (*wizara al-tadhamun*) et il est passé sous le ministère de l'Intérieur, et quand on dit ministère de l'Intérieur, ça change les choses, parce que les lois du ministère de l'Intérieur ne sont pas les lois du ministère de la Solidarité. Et toutes les procédures sur lesquelles on s'était accordé avec le ministère de la Solidarité sont complètement différentes avec le ministère de l'Intérieur. Le

ministère de l'Intérieur a des lois, euh... des lois un peu difficiles
(*qawanin shouaya sa'iba*)²². »

Pour faire comprendre ce qui change, l'employé est obligé d'accentuer les antagonismes, dessinant une dichotomie entre des services de l'État qui travailleraient selon des lois différentes, les lois du social d'une part, les lois de la police d'autre part. Cet antagonisme entre *social* (*soshyal*) et *police* (*polis*) est récurrent dans les interactions et renvoie à bien plus qu'une opposition entre main droite et main gauche de l'État. Dans les représentations véhiculées, il y aurait quasiment deux régimes juridiques différents. Cette dualité renforce le sentiment des demandeurs d'asile d'un droit relativement imprévisible, marqué par un fort pouvoir discrétionnaire : dès lors, ce qui importe le plus c'est la « chance » de tomber sur le bon service ou la bonne personne qui va aider et non bloquer.

L'ambivalence des politiques à l'égard des demandeurs d'asile, entre protection des personnes vulnérables et répression de l'immigration irrégulière, cause des malaises et des difficultés de traduction du côté des travailleurs de l'accueil (salariés ou bénévoles). Cette ambivalence est reflétée aussi dans l'argot de la migration. On entend par là les termes qui circulent informellement, le plus souvent dans des conversations entre amis, des mots de la rue dont la signification est partagée au sein d'un groupe restreint et n'est pas nécessairement comprise de façon plus large par les locuteurs de la langue concernée. Par exemple, les Soudanais des campements parisiens ou de la jungle de Calais utilisent de nombreux termes argotiques, issus de l'arabe, mais que les locuteurs arabophones ne comprennent pas en dehors de ces contextes spécifiques de la migration²³. Ainsi, lorsque je l'interroge sur les différents mots d'argot en circulation au sein du CPA, un médiateur soudanais me cite un terme renvoyant aux sentiments ambigus par rapport au soutien financier accordé par l'État aux demandeurs d'asile (la conversation a lieu en français) :

M. A. : Il y a aussi un terme qu'on utilise pour l'aide financière par l'OFIL, c'est *al-kabba*, c'est-à-dire « ce qu'on jette ». On l'utilise pour les choses qu'on va récupérer, les vêtements, les sandwiches qu'on récupère le soir dans les restaurants, c'est pas bien, mais voilà, c'est juste pour vivre...

22. Journal de terrain, 13 février 2019.

23. C'est le cas des termes renvoyant aux tentatives de passage illicite à Calais, comme *douggar* (qui fait référence aux ralentissements sur la route permettant de s'infiltrer dans un camion, et qui peuvent être causés par les migrants eux-mêmes).

Y. B. : Et on utilise le même mot pour l'aide financière de l'OFII²⁴ ?

M. A. : Oui, par exemple quand on dit *machi astalim al kabba imta'i* (je vais réceptionner ma *kabba*), c'est à dire *machi astalim al guruch* (je vais réceptionner mon argent), *lazim tamchi tasjil, tamchi tbasim* "and al brefektur 'achan takbudh al récébissé 'achan al kabba tanzil lak (tu dois aller t'enregistrer, donner tes empreintes pour recevoir le récépissé de la préfecture, afin que la *kabba* te soit versée)

Y. B. : Mais ce n'est pas très positif, comme terme ?

M. A. : Oui, quand on dit '*kabba*', pour les habits, ça veut dire que c'est usé, ça a déjà été porté, mais pour l'argent c'est positif. Ça a deux sens, ça dépend des phrases.

Même si, selon ce médiateur, le sens de *kabba* n'est pas nécessairement péjoratif, l'usage de ce terme argotique pour désigner l'allocation de demandeur d'asile renvoie à une charité dont la générosité est douteuse, et tend à dévaloriser celui qui la reçoit. L'allocation serait alors non plus un don, mais le signe d'un ordre mondial dans lequel les puissants tirent les bénéfiques, et ne laissent aux dominés qu'un reliquat dont ils n'ont pas usage – la *kabba*. Les termes argotiques qui émergent ne servent plus ici à expliquer des procédures complexes et à les rendre accessible, à en imager le mode de fonctionnement pratique : ils servent à introduire une distance critique, ironique, dans le rapport aux institutions, un décalage, un interstice dans lequel les personnes peuvent échapper, un peu, à l'emprise d'administrations dont elles dépendent pourtant.

Selon une rumeur tenace parmi les demandeurs d'asile comme parmi certains des employés des lieux d'accueil, l'allocation versée proviendrait de l'Union européenne, ou de l'ONU, et l'État français en prélèverait une partie dans son propre intérêt. Lors d'une conversation avec deux médiateurs du CPA, l'un avance que tout le système d'asile « génère beaucoup d'argent, parce que chaque État qui reçoit un immigré il est payé, ne crois pas que ce soit pour les beaux yeux des gens » ; l'autre réplique « C'est les Nations unies qui paient », le premier « les Nations unies, l'Union européenne, tout le monde paie » (journal de terrain, CPA, 19 décembre 2017).

Aux formules floues et euphémisantes de l'administration, que les intermédiaires doivent non pas seulement traduire, mais encore expliquer, répondent des termes argotiques qui dénoncent ces ambivalences et pointent les rapports de pouvoir. Les usages des mots, loin de ne révéler qu'une « conscience du droit » qui serait instrumentale (comment faire avec les procédures de l'administration) et véhiculerait des conseils pratiques, sont

24. Il s'agit de l'allocation de demandeur d'asile, l'ADA.

aussi porteurs de consciences politiques dont la charge symbolique est puissante et subversive. Ces représentations ne vont pas dans l'intérêt immédiat des personnes, au sens où elles ne leur permettent pas d'acquiescer les règles du jeu qui les conduiraient par exemple à obtenir un statut stable en France ; elles sont toutefois un moyen d'affirmer, par l'ironie, une subjectivité propre face à des mécanismes impersonnels d'assujettissement bureaucratique.

CONCLUSION

Cette réflexion sur les mots de l'asile montre combien une approche qui mêle observation ethnographique et attention à la langue peut être utile à la compréhension des phénomènes sociaux qui se jouent dans le rapport des individus aux administrations, et dans le travail effectué par une diversité d'intermédiaires. Du fait de la diversité des langues mobilisées, les lieux d'accueil des demandeurs d'asile sont des espaces où une richesse d'usages langagiers peut s'observer, à la fois dans des métissages inattendus, des déplacements de sens, ou la formation d'un argot spécifique à la situation de migration.

On a ici voulu souligner des pistes importantes, sans épuiser toutefois le sujet. On a montré en premier lieu combien, pour les personnes migrantes, les termes renvoyant concrètement au corps ou à l'espace sont privilégiés par rapport à des termes administratifs abstraits : de telle sorte que les mots de l'asile sont incorporés, la procédure « colle » physiquement à la personne qui, lorsqu'elle n'a pas les documents requis, devient elle-même illégale, ou bien « dublinée ».

Dans un deuxième temps, on a prêté attention aux différents « traduisants », les personnes qui, professionnelles ou non, sont placées en position d'intermédiation linguistique : on a vu alors qu'elles faisaient bien plus que passer un terme d'une langue à l'autre, elles doivent expliquer, rassurer, créer du signifiant et créer un lien social. Peu reconnues dans les structures, ces personnes occupent pourtant un rôle important et sont souvent de fait les intermédiaires d'une diversité de conseils par lesquels les personnes bricolent leur parcours procédural (par exemple, « attendent » que les empreintes soient « cassées » pour pouvoir déposer une demande d'asile).

Enfin, on a voulu montrer que, pour ces traduisants comme pour les personnes migrantes, les termes administratifs et les mots de la procédure revêtaient souvent un caractère suspect, d'euphémisation des contraintes et des rapports de pouvoir. Lorsque les locuteurs des langues de la migration doivent intervenir en traducteurs, ils doivent alors expliquer ces ambivalences, révélant des contradictions du droit qui sont toujours non dites dans les termes de l'administration. L'argot de la migration, quant à lui, peut au contraire exposer

ces contradictions par des termes ironiques, subversifs. Il s'agit alors non plus de traduction, d'appropriation ou de vernacularisation de certains termes, mais bien plutôt de détournements, de créations linguistiques qui participent à transformer les rapports à l'institution.

Alors que les effets d'assignation des catégories administratives sont particulièrement puissants – on est « régulier », « Dubliné », « OQTF », etc. – voir comment les personnes assujetties à ces catégorisations font usage des mots permet d'accéder à leur expérience subalterne. L'attention aux multiples usages des mots et aux circulations linguistiques permet ainsi de développer l'analyse sur la conscience du droit des personnes, la manière dont elles se représentent le fonctionnement de la loi, de l'administration, de leur parcours à travers les règles imposées et les différentes institutions en charge. On voit les compréhensions appauvries, simplifiées, de celles et ceux qui maîtrisent mal les codes (tant linguistiques que juridiques), mais aussi la richesse des inventions, des contournements, des bricolages qui tissent des liens d'entraide et de partage de savoir-faire. Enfin, les usages subversifs de la langue indiquent des formes de résistance, de création d'un espace politique alternatif aux mots du pouvoir institutionnel.

BIBLIOGRAPHIE

- AMNESTY INTERNATIONAL, 2016, *Hotspot Italy: How EU's flagship approach leads to violations of refugee and migrant rights*.
- BERLORGEY Jean-Michel, 2013, « Quand l'exil s'interprète mal », in *Plein droit*, vol. 98, n° 3, p. 24-26.
- BOUAGGA Yasmine & AL ZAHRE Nisrine, 2018, « Tarhil-transfert », URL : <https://liminal.hypotheses.org/269> (consulté le 14 avril 2021).
- DAKHLIA Jocelyne, 2008, *Lingua Franca. Histoire d'une langue métisse*, Actes Sud, Arles, 592 p.
- DIOT Bénédicte, 2019, « Récépissé », *Azil-ANR-LIMINAL*. <https://liminal.hypotheses.org/716> (consulté le 14 avril 2021).
- ENGLUND Harri, 2012, "Human rights and village headmen in Malawi: Translation beyond vernacularisation", in ECKERT Julia *et al.* (dir.), *Law against the State: Ethnographic Forays into Law's Transformations*, Cambridge University Press, Cambridge, p. 70-93.

- EWICK Patricia & SILBEY Susan, 1998, *The common place of law: stories from everyday life*, University of Chicago Press, Chicago, 336 p.
- EWICK Patricia & SILBEY Susan, 2004, « La construction sociale de la légalité », in *Terrains & travaux*, vol. 6, n° 1, p. 112-138.
- GAMAL Hamad, 2020. « Connaissez vous le français de CADA ? », in *Medium*, 27 mai 2020, URL : <https://medium.com/tidomedia/connaissez-vous-le-fran%C3%A7ais-de-cada-a2d81313d78> (consulté le 14 avril 2021).
- GOODALE Mark & MERRY Sally E. (dir.), 2007, *The practice of human rights: tracking law between the global and the local*, Cambridge University Press, Cambridge.
- MERRY Sally E., 1986, “Everyday understandings of the law in working-class America”, in *American Ethnologist*, vol. 13, n° 2, p. 253–270.
- MERRY Sally E., 1990, *Getting justice and getting even: legal consciousness among working-class Americans*, University of Chicago Press, Chicago, 238 p.
- PELISSE Jérôme, 2005, « A-t-on conscience du droit ? Autour des Legal Consciousness Studies », in *Genèses*, vol. 59, n° 2, p. 114-130.
- SARAT Austin, 1990, “Law Is All Over: Power, Resistance and the Legal Consciousness of the Welfare Poor”, in *The Yale Journal of Law & the Humanities*, vol. 2, p. 343-379.



ET NOUS BÂTIRONS DES PONTS

Chapitre 9. Traduire à la frontière

Que fait la frontière à la médiation linguistique ? Plutôt que la transformer complètement, elle en accentue un certain nombre d'aspects, telle que la précarité, exacerbée par un dispositif toujours temporaire et un cadrage en termes d'urgence. Elle accentue également l'ambivalence de la relation triangulaire avec les personnes en exil et les institutions chargées d'en gouverner la présence. La criminalisation de la migration dite « de transit », comme de toute solidarité autonome, ainsi que l'impératif politique qui craint l'« appel d'air » réduisent les marges de l'accueil et forcent la médiation linguistique à s'inscrire dans des dispositifs limitant l'autodétermination des personnes en exil. Aux prises avec les dilemmes moraux que la proximité avec des personnes « illégalisées » suscite, avec les injonctions à la surqualification et avec les maigres rétributions (voire le travail gratuit) d'une politique sociale « d'urgence » et largement déléguée aux acteurs associatifs, les médiateurs linguistiques s'efforcent d'inscrire leur activité dans des trajectoires d'émancipation pour eux-mêmes et de solidarité pour les autres. Ainsi, d'une certaine manière, ils sont autant des produits que des agents de reproduction, malgré eux, de ce « tri migratoire » dont la frontière est le nom.

Mots-clefs : médiation linguistique, frontière, accueil, contrôle migratoire, travail associatif

Tradurre alla frontiera

Cosa fa la frontiera alla mediazione linguistica? Se non la trasforma completamente, ne accentua un certo numero di aspetti, come la precarietà - esacerbata da un sistema d'accoglienza temporaneo e emergenziale - e l'ambivalenza del rapporto triangolare con le persone in esilio e le istituzioni preposte a governarne presenza. La criminalizzazione della cosiddetta migrazione di « transito » come di ogni solidarietà autonoma e l'imperativo politico ad evitare l'« effetto richiamo », riducono i margini di accoglienza

e obbligano la mediazione linguistica ad inserirsi in un sistema che lascia poco spazio all'autodeterminazione delle persone in esilio. Alle prese con i dilemmi morali sollevati dalla vicinanza a persone « illegalizzate », e con un sistema di accoglienza carente e terziarizzato che richiede loro una iperqualificazione, proponendo condizioni retributive e contrattuali spesso molto precarie, i mediatori linguistici tentano di rendere la loro attività uno strumento di emancipazione per se stessi e di solidarietà per gli altri. In questo modo, finiscono per essere al contempo prodotti e co-produttori, spesso loro malgrado, di quel sistema di controllo, selezione e disciplinamento delle migrazioni che è la migratoria.

Parole-chiave: Mediazione linguistica, frontiera, accoglienza, migranti, lavoro associativo

CHAPITRE 9. TRADUIRE À LA FRONTIÈRE

Enjeux professionnels, sociolinguistiques et politiques de la médiation linguistique à Vintimille

Daniela Trucco
École française de Rome

Enquêter sur la médiation linguistique en contexte frontalier conduit à prendre en compte à la fois des singularités liées à ce contexte et des traits communs à tous les lieux de réception éparpillés sur le continent européen. En effet, la criminalisation des migrations « indésirables », la transformation et la diffusion des contrôles migratoires, le contexte politique venant exacerber la précarité juridique et sociale des personnes en exil par l'épouvantail de l'appel d'air et l'émiettement du système d'accueil en plusieurs dispositifs « d'urgence » qui créent des situations de tensions localisées, font que tout lieu où la présence de personnes en exil est visible devient désormais une frontière. Ce constat va dans le sens d'une démultiplication des frontières au sein même des systèmes que celles-ci seraient censées entourer : déterritorialisée, dématérialisée, la frontière serait désormais partout¹. Néanmoins, les territoires sur lesquels insiste la ligne de démarcation nationale gardent, et même voient s'accroître, une place particulière, à la fois concrète et symbolique, dans le système de contrôle migratoire. L'illusion de pouvoir arrêter les mobilités « indésirables » prend dans ces lieux toute son ampleur, se matérialisant dans la forme de postes de police, barrages, barbelés, murs². Cela n'est pas sans conséquence sur la façon dont l'accueil se met en place et dont la médiation linguistique se déroule. En effet, le gouvernement local du phénomène migratoire est soumis à de multiples contraintes et pressions, venant à la fois de la société civile et des autorités nationales et supranationales. À cela se rajoutent, en contexte frontalier, la criminalisation du transit et le glissement de responsabilité sur le contrôle et l'empêchement de ce transit : autrement dit, il revient de plus en plus aux pays ou villes de transit d'arrêter les indésirables avant qu'ils³ ne rejoignent

1. BALIBAR, 1997 ; MEZZADRA & NIELSON, 2013.

2. VALLET, 2014.

3. L'écriture inclusive n'est pas adoptée ici, il convient néanmoins d'entendre les deux genres généralement inclus sauf précisions ultérieures.

la frontière⁴. L'impératif politique d'éviter tout appel d'air y est encore plus vif, il conditionne les autorités locales et détermine leurs façons de se mettre en relation avec les acteurs non institutionnels de l'accueil. Par ailleurs, si les contrôles qui se font aux postes-frontière ne sont qu'un élément du système de filtrage migratoire, il n'en reste pas moins que ces lieux font l'objet d'une spectacularisation et d'une attention politique croissante⁵. Aussi, les territoires frontaliers deviennent la scène de prédilection pour des mobilisations diverses, taxant la politique migratoire d'être cruelle ou à l'inverse laxiste. Enfin, c'est aussi dans les lieux frontaliers que prennent forme des réseaux solidaires permettant aux personnes exilées de séjourner dans ces lieux et de poursuivre leur voyage⁶. En ce sens, ils constituent des espaces uniques de rencontre et de réinvention des subjectivités individuelles et collectives qui passe également par les pratiques linguistiques.

Dans ce contexte, la frontière franco-italienne et la ville de Vintimille constituent un terrain quasiment paradigmatique pour appréhender la médiation linguistique en milieu frontalier. Les questions qui ont guidé l'analyse présentée dans ce chapitre ont été les suivantes : qui se charge de la médiation linguistique (profils) ? Quels sont les ressentis par rapport à cette fonction (représentations et attentes) ? Comment ce travail est-il encadré, défini, rémunéré (statut) ? Il en ressort une réflexion sur le rapport entre médiation linguistique et gouvernement local de la présence migrante à une frontière intra-Schengen. Cette réflexion s'appuie notamment sur des matériaux qualitatifs récoltés entre 2018 et 2019 auprès de onze médiateurs culturels et deux opérateurs italiens de l'accueil : il s'agit de cinq entretiens individuels, semi-directifs approfondis, et de deux entretiens collectifs conduits avec la méthodologie du *focus group*⁷. En outre, l'analyse s'appuie sur un plus vaste corpus d'entretiens réalisés dans le cadre d'une recherche ethnographique portant sur la situation de l'accueil en ville auprès de différents acteurs sociaux (conseillers municipaux et membres du conseil, résidents, membres de comités de quartier et d'associations professionnelles, volontaires et opérateurs d'organisations non gouvernementales et militants) ainsi que sur les données issues d'observations réalisées entre 2015 et 2019 dans plusieurs lieux clés du territoire et l'analyse de différents documents écrits.

L'évolution de la médiation linguistique et culturelle dans la ville suit et s'insère dans l'évolution du gouvernement local du phénomène migratoire : ainsi, si la professionnalisation de la figure du médiateur culturel va de pair

4. DÜVELL, 2012.

5. DE GENOVA, 2012 ; CUTTITTA, 2012.

6. KING, 2016.

7. HAEGEL, 2005.

avec l'institutionnalisation du système d'accueil frontalier, la précarité qui la caractérise fait écho au caractère éphémère et « d'urgence » des dispositifs d'accueil frontaliers. Le médiateur et ses pratiques linguistiques se trouvent ainsi coincés dans l'inconfortable posture de relais entre des personnes que la frontière met dans une position de très grande vulnérabilité et un système de protection et d'accueil conditionné par les politiques nationales et internationales de fermeture. Un système dans lequel humanitaire et sécuritaire sont les deux visages de la même médaille et où l'autodétermination des personnes en exil est constamment contestée et déniée.

Si des aspects mis en lumière par l'enquête à Vintimille sont communs aux différentes situations de médiation linguistique et culturelle (les conditions de travail précaires⁸, l'asymétrie entre médiateur et bénéficiaire⁹, les ambiguïtés de la collaboration avec les institutions¹⁰), ces aspects sont néanmoins fortement exacerbés dans le contexte frontalier : l'asymétrie de la relation et la pression exercée par le système bureaucratique et juridique sont ici particulièrement violentes et la précarité des médiateurs est accentuée par leur propre statut de migrants en transit au sein d'un système d'accueil que les contextes juridique et politique ne permettent pas de stabiliser.

LE GOUVERNEMENT LOCAL DE LA FRONTIÈRE À VINTIMILLE

283

Historiquement lieu de transit et carrefour de circulations humaines et commerciales – ainsi que site d'implantation par excellence pour toutes les activités plus ou moins légales qui leur sont corrélées – depuis juin 2015, Vintimille est devenue, avec Lampedusa ou Calais, l'un des lieux métonymiques de la frontière, incarnation spatiale et médiatique de ce « retour des frontières¹¹ » à l'échelle mondiale qui semble voir ici le principal exemple concernant les frontières dites « intérieures » de l'Union européenne.

Située à la frontière avec la petite ville azurienne de Menton, Vintimille est une ville de dimension moyenne, comptant une population d'environ 25 000 habitants, distribués entre les hauteurs de la vieille ville, le centre-ville moderne et commercial et les très nombreux hameaux qui parsèment le littoral et l'arrière-pays. Son économie et ses caractéristiques démographiques et sociales dépendent fortement de son positionnement frontalier et des différentiels socioéconomiques et de taxation qui perdurent entre les deux

8. CISP, 2004.

9. CREIFOS, 2004.

10. CECCATELLI GURRIERI, 2003.

11. FOUCHER, 2016.

versants de la frontière. D'une part, elle est une « ville-marché¹² » en ce qu'elle accueille chaque jour et davantage le vendredi, jour du grand marché hebdomadaire, des centaines d'acheteurs venus des Alpes maritimes françaises et de la principauté de Monaco, attirés par les prix concurrentiels de l'artisanat comme des produits agricoles et des biens en grande surface, sans compter les produits à plus faible taxation comme les cigarettes et l'alcool. D'autre part, elle est une ville-vivier de main-d'œuvre, résidence de plusieurs milliers – entre quatre et sept mille selon les estimations – de travailleurs frontaliers qui chaque jour traversent la frontière en sens inverse pour aller travailler sur les chantiers, dans les magasins et au domicile des habitants français et monégasques¹³. Ainsi Vintimille n'a jamais cessé d'être et de se percevoir comme une ville-frontière (d'où également son surnom italien *la città di confine*).

Aussi, si la mise en œuvre des accords de Schengen en 1997 a eu un impact considérable sur la vie et l'économie de la ville, les pratiques de contrôle et de refoulement des personnes « indésirables » à la frontière française n'ont en réalité jamais complètement disparu ni n'ont subi des transformations radicales¹⁴. Ces pratiques ont en revanche connu une intensification progressive au cours de toute la deuxième décennie de ce siècle, avec des accélérations soudaines dans les périodes qualifiées « d'urgence migratoire ». Par exemple, en 2010-2011, les flux en provenance de Tunisie et d'Égypte à la suite des « printemps arabes » ont créé une première tension à la frontière italo-française¹⁵ et, à partir de 2013-2014, la route de la Méditerranée centrale a rouvert de façon abrupte et chaotique suite à la chute du régime de Kadhafi et à l'établissement du « chaos » libyen. Ces pratiques sont enfin devenues systématiques à partir du printemps 2015 et, surtout, au lendemain des manifestations de migrants retranchés sur les rochers des *Balzi Rossi*, devant le poste-frontière de la route de bord de mer. Elles sont inscrites dans le droit au lendemain de la déclaration de l'état d'urgence en novembre 2015¹⁶. À partir de ce moment et jusqu'à aujourd'hui, la loi – et par conséquent aussi la bureaucratie et les termes utilisés, comme celui de « refus d'entrée » remplaçant celui de « réadmission¹⁷ » – érige une frontière extérieure à l'espace Schengen.

12. HILY & RINAUDO, 2003.

13. ESCALLIER, 1999.

14. CASELLA COLOMBEAU, 2019.

15. CARRERA *et al.*, 2011.

16. La suspension des accords de Schengen a été ensuite reconduite à plusieurs reprises, toujours pour raison de menace terroriste, et elle est toujours valable fin 2020.

17. Les accords de Chambéry signés le 3 octobre 1997 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne régulent la réadmission des personnes en situation irrégulière entre les deux États.

La conséquence principale de ce renforcement de la frontière française – renforcement qui s’est étendu entre 2015 et aujourd’hui à tous les principaux axes de communication¹⁸ – sur le territoire urbain et sur l’espace politique local de Vintimille a été l’émergence d’une présence de plus en plus visible de migrants (im)mobilisés, bloqués ou, dans tous les cas, mis en attente du côté italien de la frontière. Présence choquante, déstabilisante, inquiétante pour plusieurs raisons, de raisons humanitaires à celles d’hygiène publique, en passant par les préoccupations de sécurité et celles relatives à l’image de la ville commerçante, qui a depuis fait l’objet de plaintes et de réclamations venant de la part d’acteurs collectifs divers (militants No Border, associations caritatives locales, comités de riverains et associations catégorielles) ainsi que de politiques publiques visant spécifiquement à la réguler¹⁹. Ce « gouvernement d’urgence », multiscalaire et multiacteur, a vu se succéder trois phases principales depuis 2015.

Une première phase s’est ouverte en juin 2015 avec la naissance, parallèle et aux histoires profondément liées, d’un centre d’accueil institutionnel géré par la Croix-Rouge sous mandat de la préfecture d’Imperia dans des salles adjacentes à la gare, d’une part, et du camp autogéré militant dénommé *presidio No Border* aux *Balzi Rossi*, d’autre part. Cette première phase s’achève avec la déclaration, s’avérant pour le moins prématurée, de « fin de l’urgence migrants à Vintimille » faite par le ministre de l’Intérieur Angelino Alfano en visite à Vintimille aux débuts du mois de mai 2016 ; déclaration qui a été suivie par la fermeture du centre d’accueil de la gare et par l’évacuation musclée du camp informel qui s’était entretemps constitué sur le lit à sec du fleuve Roya, le long de la rue de Tende.

La deuxième phase s’ouvre, à partir de ce « vide » temporaire d’espaces d’accueil qu’ils soient institutionnels ou militants, avec l’inauguration de l’expérience d’accueil à l’église *Sant’Antonio in Gianchette* à la fin du même mois de mai, qui sera suivie – en agissant également comme accélérateur et facteur de pression – de l’ouverture en juillet 2016 du Camp Roya, le camp de transit en tentes et algecos géré par la Croix-Rouge italienne sous mandat de la préfecture et avec l’accord de la municipalité, sur des terrains de propriété de la société des chemins de fer, anciennement utilisés avant Schengen pour des opérations de douane, situés à environ sept kilomètres du centre-ville. Cette deuxième phase se caractérise ainsi par l’institutionnalisation progressive et la spécialisation réciproque de deux sites d’accueil : le camp Roya pour les hommes adultes, l’église *Sant’Antonio* pour les femmes, les enfants et les familles. Elle se caractérise également par l’arrivée sur le territoire de la

18. Sur la fortification progressive de la frontière italo-française, voir entre autres : OBSMIGAM (2020), TRUCCO (2019), ANAFÉ (2019), GILIBERTI (2018).

19. TRUCCO, 2018.

ville de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, accélérée par le démantèlement de la « jungle » de Calais et le désinvestissement d'un certain nombre d'ONG locales qui s'en est suivi. Cette phase correspond ainsi à une professionnalisation progressive du champ de l'accueil, qui va intéresser également la médiation linguistique et culturelle.

La troisième phase, qui semble s'achever pendant l'été 2020, se caractérise par une démobilitation et une désarticulation progressive des acteurs et structures d'accueil et d'orientation, à la fois formelles et informelles : l'accueil au sein de l'église *Sant' Antonio* ferme ses portes en août 2017, le camp sur le lit du fleuve est démantelé à plusieurs reprises pour être complètement éradiqué en avril 2018, *l'InfoPoint* géré par des collectifs militants sur la rue de Tende ferme lui aussi de façon définitive en décembre 2018. Le camp Roya, pendant longtemps le seul lieu d'accueil sur le territoire pour tous les migrants (majeurs, mineurs, hommes, femmes seules et familles) ferme à son tour en juillet 2020 après plusieurs mois de fonctionnement réduit en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus SARS-CoV2. Des formes de solidarité subsistent avec difficulté, affaiblies par l'absence de lieux d'accueil et par la répression. En conséquence de toutes ces évolutions, le temps de présence des migrants dans la ville s'est progressivement réduit, comme leur degré de visibilité ; en même temps, le *smuggling*²⁰ illégal s'est renforcé, en prenant de plus en plus en charge le séjour des migrants dans la ville.

286



Figure 1. Vintimille, sous le pont aérien, où vivent des exilés. 11.07.2018

© AGL

20. Activités de contrebande.

LE MÉDIATEUR CULTUREL : UNE FIGURE DE L'INSTITUTIONNALISATION DE LA FRONTIÈRE

MÉDIATEURS NATURELS²¹ ET LEADERS DE COMMUNAUTÉ

Les principaux lieux de médiation, au cours de la première phase identifiée plus haut, sont le centre d'accueil de la Croix-Rouge installé à la gare et le *Presidio No Border* aux *Balzi Rossi*.

Le centre d'accueil géré par la Croix-Rouge à la gare n'embauche pas de médiateurs linguistiques ou culturels. Certains volontaires ont des profils multilingues, mais, dans la plupart des cas, des langues véhiculaires, telles que le français et l'anglais, sont utilisées et des médiateurs spontanés parmi les mêmes « bénéficiaires » interviennent en cas de besoin et de manière totalement aléatoire.

Au *Presidio*, les migrants mobilisés et leurs soutiens militants donnent vie à une expérience qui se veut en même temps de lutte et de dénonciation politique dans un lieu hautement symbolique (les rochers, théâtre des manifestations de juin 2015) et une expérience d'accueil autogéré alternatif et contestataire de l'accueil institutionnel. Malgré la volonté de surmonter la dichotomie migrants/natifs, la division de la population du camp en deux groupes est assez claire et est constamment reconstruite dans les pratiques comme dans les discours, dans le but de mettre en valeur l'autonomie et la subjectivité politique des migrants. En effet, la vie du camp repose sur une distinction assez nette entre « migrants » et « soutiens », entre « eux » et « nous », qui refuse de reproduire les catégories administratives, sécuritaires ou humanitaires, jugées fortement asymétriques, en introduisant de nouvelles catégories se voulant non seulement alternatives, mais subversives : les *shebab* et les *solidali europei*²². Toutes les décisions concernant la gestion du camp et l'action politique sont prises dans le cadre d'assemblées plus ou moins larges dans lesquelles interviennent les militants italiens ; les interventions principales et contenant des propositions concrètes sont généralement traduites par des militants bilingues (étudiants étrangers résidant en Italie, jeunes italiens enfants d'immigrés maghrébins ou moyen-orientaux) dans un arabe s'approchant de la langue standard ou littéraire ; la décision prise par le groupe de migrants est ensuite communiquée à l'assemblée par ces militants bilingues ou par d'autres militants auxquels elle a été auparavant traduite, sans que la parole soit donnée aux migrants eux-mêmes. Dans ce cas, ce sont généralement des médiateurs

21. Je reprends ici la distinction proposée par Anna Belpiede (2002) entre médiateurs naturels et médiateurs intentionnels.

22. TRUCCO, 2016.

spontanés ou « naturels²³ » destinés à transmettre la décision du groupe, souvent des dirigeants dont le rôle et la reconnaissance sont moins liés aux compétences linguistiques ou à la connaissance du contexte italien ou européen, qu'à leur implication dans les mouvements de contestation, à son tour très souvent liée à une carrière militante déjà amorcée dans le pays d'origine.

L'expérience d'accueil au sein de l'église *Sant'Antonio* représente un moment de crise et de transition entre la première et la deuxième phase, d'une médiation spontanée et communautaire à une médiation professionnelle et institutionnalisée, et qui accorde une plus grande attention aux facteurs linguistiques et culturels. Ici, en plus des dirigeants de communautés et des médiateurs spontanés, la figure de médiateur se voit progressivement attribuer un espace qui, s'il n'est pas qualifié professionnellement ni contractualisé en tant que médiateur, est néanmoins progressivement identifié comme tel. Bénévole de longue date chez Caritas – envers qui il se sent redevable de l'aide qu'il a reçue dans des moments de difficultés bureaucratiques ou économiques au tout début de son insertion à Vintimille – S. est un père de famille de nationalité tunisienne résidant dans le quartier même où se trouve l'église. C'est donc en même temps un habitant du quartier (un « voisin », un « riverain » de l'église), un volontaire dont les tâches au sein de l'église ne diffèrent pas de celles des autres volontaires et vont du nettoyage à la distribution de vêtements, et un médiateur dont l'aide devient de plus en plus nécessaire avec l'augmentation du nombre de personnes accueillies. Progressivement, son rôle se spécialise, non sans difficulté et quelques tensions. Responsables et bénévoles comptent de plus en plus sur lui, non seulement pour traduire des instructions simples aux nouveaux arrivants ou pour demander quelques informations principales les concernant, mais également pour les épauler dans une sorte de gestion de l'ordre interne au centre : en cela l'origine et la compétence linguistique s'articulent au genre et à la prestance physique, pour faire de cette personne quelqu'un de perçu comme prédisposé ou en tout cas adéquat pour cette tâche. Il est progressivement chargé de veiller au respect de la queue lors des distributions, il intervient dans la médiation de conflit, il lui incombe de calmer les esprits et éventuellement de hausser le ton si l'attitude d'un individu semble être néfaste pour l'ensemble. Les difficultés surgissent lorsqu'il s'agit de laisser des espaces d'organisation collective ou d'assurer la traduction entre les personnes accueillies et les responsables du centre d'accueil de l'église, à l'occasion de moments critiques (par exemple, au moment du transfert au sein d'une infrastructure sportive en juin 2016, ou encore au moment de l'ouverture du camp Roya). Ici, la traduction devient difficile, l'arabe maghrébin et l'arabe classique utilisés par le médiateur différent de l'arabe soudanais, certains

23. BELPIEDE, 2002.

préfèrent utiliser l'anglais et s'adresser directement aux responsables, d'autres se méfient des traductions du médiateur. Une des responsables de Caritas se souvient de cette période et déclare en entretien :

Quoi qu'il en soit, il n'était pas très aimé en tant que Maghrébin. Au début, pour ceux qui venaient de Libye, il n'est pas facile de traiter avec les Arabes d'Afrique du Nord. Je me souviens que nous avons eu un moment de... presque une confrontation verbale, car de toute façon, on devait leur dire des choses et ils posaient des questions... comme si lui, il n'existait pas, ils s'adressaient en arabe directement à moi, que je ne comprenais pas. Et il était comme transparent, il n'y avait aucune reconnaissance de son rôle. Je ne sais pas si c'était par peur ou autre chose²⁴.

PROFESSIONNELS DE LA MÉDIATION

C'est avec l'arrivée des ONG et l'ouverture du camp Roya que le rôle du médiateur culturel s'est progressivement institutionnalisé et professionnalisé, tout en restant, même dans la phase actuelle, une figure très précaire et aux contours flous. Depuis l'automne 2016, plusieurs organisations non gouvernementales investissent le territoire de Vintimille en proposant des projets en particulier pour les catégories de migrants « vulnérables » telles que les femmes (Médecins du monde) et les mineurs non accompagnés (Médecins sans frontières, WeWorld, Intersos). Si ces projets font suite dans la plupart des cas à des missions exploratoires, ils impliquent néanmoins un transfert de méthodologies et de langages, parfois de personnels, d'autres lieux et pays d'activité, comme Lampedusa ou Calais.

Les premiers médiateurs professionnels proviennent donc d'autres contextes et d'autres expériences : par exemple, F., Égyptien arrivé à Vintimille en 2016, a travaillé avec différentes organisations non gouvernementales, différents bénéficiaires (mineurs et adultes) et dans différents contextes, notamment un hotspot en Sicile et un CIE²⁵, centre de rétention et d'expulsion. Il n'est pas particulièrement inséré dans la ville, sa famille est loin et, bien que très

24. «Comunque lui come maghrebino non era molto amato. All'inizio per chi è passato dalla Libia non è facile avere a che fare con gli arabi del nord Africa. Mi ricordo che abbiamo avuto proprio un momento di... quasi uno scontro verbale, perché comunque loro, dovevamo dire delle cose, e facevano le domande... come se lui non esistesse, in arabo direttamente a me, che io non capivo niente. E lui era come se fosse trasparente, non c'era il riconoscimento del suo ruolo. Non so se per paura o per cosa».

25. Centro de Identificazione ed Espulsione (centre d'identification et d'expulsion), Italie.

religieux, il ne se sent pas à l'aise au sein de la communauté musulmane locale. Comme les autres opérateurs de son ONG, il habite dans un appartement loué dans la vieille ville qui sert également de bureau et de base opérationnelle à l'organisation. Pour définir sa fonction, il utilise la formule largement répandue et renforcée par les formations professionnelles des médiateurs en Italie, de « pont entre migrants et citoyens²⁶ » bien qu'il précise ensuite que l'essentiel de son activité, qu'il exerce seul ou avec l'appui d'autres opérateurs, s'adresse aux migrants campés sur le fleuve, présents à d'autres endroits de la ville, alors qu'il n'a pratiquement aucun contact avec les habitants du quartier des *Gianchette*, qui se situe aux abords du fleuve, ni avec les autres habitants de la ville. Il sera à nouveau transféré dans le sud de l'Italie lorsque le projet de son ONG viendra à terme début 2018.

DE « MIGRANTS » À « MÉDIATEURS » : NOUVEAUX PROFILS DE MÉDIATION

Parallèlement, de nouveaux profils de médiateurs apparaissent : ce sont des accueillis, des « migrants en transit » qui décident de rester à Vintimille et qui sont progressivement familiarisés avec le rôle de médiateurs. Après avoir été un obstacle sur le chemin, après avoir obligé à un temps d'attente et de mise en pause du voyage, mais aussi de rencontre avec des personnes et des organisations du « système d'accueil », Vintimille peut devenir pour ces personnes une opportunité de stabilisation personnelle et professionnelle. Une dynamique d'échange plutôt fragile se met alors en place, entre la personne « accueillie » qui souhaite rendre l'aide reçue ou en tout cas offrir une contribution d'une part, et l'organisation, de l'autre, exprimant un besoin de médiation linguistique et mettant en œuvre un certain nombre de ressources – souvent plus symboliques ou culturelles qu'économiques – pour répondre aux besoins ou aux désirs du médiateur en herbe, en lien avec son projet migratoire. En échange de ses compétences linguistiques, les organisations proposent avant tout la possibilité d'étudier, qui constitue un objectif important pour bon nombre des personnes enquêtées, et d'approfondir la connaissance de la langue italienne ; mais aussi l'insertion dans un réseau d'amitié et professionnel enrichissant, une forme de reconnaissance stabilisatrice et rassurante. Plus rarement bénéficient-ils d'une

26. Le rapport conclusif de l'enquête promue par le CIES en 2004 reconnaissait le fait que la plupart des personnes interrogées utilisaient cette métaphore comme premier moyen de se définir : « la notion de médiateur en tant que "pont" est reprise par presque toutes les personnes interrogées ; la réalité est toutefois beaucoup plus complexe que les définitions abstraites » (CREIFOS, 2004).

stabilisation professionnelle, les acteurs sociaux du territoire étant rarement en mesure d'offrir des opportunités d'emploi à moyen et long terme.

Parmi ces « nouveaux médiateurs », certains n'ont aucune expérience préalable dans le domaine de la médiation linguistique et culturelle ou du travail social. C'est le cas, par exemple, de D., l'une des rares femmes médiatrices à Vintimille. D., Éthiopienne arrivée à Vintimille en 2016, avait été abritée au sein de l'église de *Sant'Antonio* lorsqu'elle n'était plus ouverte aux hommes adultes mais uniquement aux femmes, aux familles et aux enfants. Sa fille est née à cette époque. Les deux, mère et bébé étaient entourés de l'affection du réseau de bénévoles de l'église, soutenus au moment de la sortie du centre et enfin adoptés par une famille de la ville. Ce réseau a d'abord convaincu D. de déposer sa demande d'asile, puis l'a accompagnée dans ses démarches et son parcours juridiques, lui a trouvé un logement et des petits boulots. Les bénévoles l'inscrivent également à l'école et D. qui, même une fois sortie du centre d'accueil, continue de le fréquenter ainsi que le siège de Caritas, acquiert une excellente maîtrise de l'italien et commence à exercer des fonctions de médiation auprès notamment des femmes érythréennes et éthiopiennes, mais pas seulement. Progressivement, et grâce aussi à une formation permise par Médecins du Monde, elle s'est spécialisée dans le domaine de la santé et soutient désormais les médecins de Caritas, et ce, quel que soit le public (homme ou femme, de provenances différentes). Elle bénéficie également des formations offertes par les différentes ONG de la région.

C'est également le cas de C., Soudanais arrivé lui aussi en 2016, qui, après avoir été « lancé » en tant que médiateur culturel par Caritas, a été embauché d'abord par une ONG italienne, puis par une structure internationale plus large, dans une sorte de stabilisation précaire au sein du réseau local de l'accueil.

J'ai commencé comme bénévole après petit à petit... Aussi parce qu'au début j'avais des problèmes de langue, puis avec eux [Caritas], ils m'ont beaucoup aidé, j'ai suivi un cours A1, puis A2, B, puis le brevet. Quand je suis arrivé à Vintimille, j'avais les papiers, mais je ne savais pas qu'ils n'étaient pas valables pour l'expatriation, je suis arrivé pour passer [en France], j'ai essayé deux fois et entre temps j'ai vu la situation, donc beaucoup de gars comme moi, et j'ai commencé à aider, à traduire, une bénévole de Caritas m'a vu et m'a dit : viens, moi je lui ai dit que je ne parlais toujours pas bien italien et ils m'ont dit qu'il n'y avait aucun problème, « on peut t'inscrire à l'école ». Ensuite, j'ai travaillé avec d'autres associations, aussi parce qu'il y avait tellement de besoins, le seul médiateur soudanais c'est moi²⁷.

27. «Prima ho iniziato come volontario dopo piano piano... Anche perché all'inizio avevo difficoltà di lingua poi con loro [Caritas], mi hanno aiutato tantissimo, sono andato prima

D'autres ont développé des expériences similaires à celle de la médiation au cours de leur migration, davantage par volonté d'ouverture et par désir d'apprendre et d'aider que par un besoin impérieux. Ainsi, A., Pakistanais arrivé à Vintimille en 2015, qui pendant son voyage migratoire a passé du temps en Grèce, s'était volontairement rendu pour « aider » à Thessalonique quand une situation d'urgence s'était présentée où de nombreuses personnes campaient dans la ville :

Ça vient vraiment de ma famille (rires). Ma mère est aussi une femme de cœur (rires). Même quand j'étais enfant, j'ai toujours aidé ma famille. [...] Quelque chose que je n'ai pas oublié : un jour, je venais de commencer à travailler [dans la boutique de mon oncle], j'étais avec une personne et nous sommes sortis pour manger un sandwich ; et là un enfant est venu et il m'a demandé à manger, et je lui ai donné, mais j'ai donné peu et puis il est parti, mais je lui ai donné juste un peu et après j'étais mal, je suis rentré à la maison et j'étais très triste, ma mère m'a demandé ce qui n'allait pas et moi je lui ai dit, elle m'a dit la prochaine fois tu donneras plus : si une personne vient vers toi, tu dois te dire qu'elle t'a choisi. [...] Quand je suis arrivé ici [à Vintimille] il y avait le centre de la Croix-Rouge à la gare, j'ai tout de suite dit que je voulais aider, j'ai commencé les premiers jours, je me suis lancé immédiatement, ils m'ont tout de suite donné la possibilité de le faire ; et puis les personnes du Bangladesh et du Pakistan n'avaient pas de médiateurs, c'était un problème²⁸.

ad un corso A1, poi A2 poi B, poi terza media. Quando io sono arrivato a Ventimiglia avevo i documenti ma non sapevo che non erano validi per l'espatrio, sono arrivato per passare [in Francia], ho provato due volte e nel frattempo ho visto la situazione, tanti ragazzi come me, e così ho cominciato ad aiutare, a tradurre, un volontario di Caritas mia ha visto e mi ha detto vieni, io gli ho detto non parlo ancora bene italiano e loro mi hanno detto non c'è problema ti possiamo iscrivere a scuola. Poi ho lavorato con altre associazioni, anche perché c'era tanto bisogno, l'unico mediatore sudanese sono io».

28. «Mi viene proprio dalla famiglia (ride) anche mia mamma è una con un buon cuore (ride), già quando ero piccolo io con la famiglia ho sempre aiutato. [...] Una cosa che non ho dimenticato: un giorno, avevo da poco iniziato a lavorare [nel negozio dello zio], ero con una persona e siamo andati a mangiare fuori, un panino; lì è arrivato un bambino che mi ha chiesto da mangiare, e io gli ho dato ma ho dato poco e poi lui è andato via, ma io gli ho dato proprio poco e dopo sono stato male, sono andato a casa ed ero molto triste, mia mamma mi ha chiesto cose c'è io le ho raccontato, mi ha detto la prossima volta darai di più: se una persona viene da te devi dirti che ha scelto proprio te. [...] Qui appena sono arrivato [a Ventimiglia] c'era il centro della Croce Rossa alla stazione, ho subito detto che volevo aiutare, ho cominciato i primi giorni, mi sono buttato subito, mi hanno dato la possibilità subito; e poi le persone del Bangladesh e del Pakistan non avevano mediatori, era un problema».

B., Malien arrivé à Vintimille en 2018, a travaillé en tant que médiateur culturel dans le premier camp d'accueil où il a été transféré immédiatement après son débarquement dans le sud de l'Italie, pour une ONG qui lui donnait la possibilité de suivre une formation professionnelle de médiation linguistique et à l'issue de laquelle il a reçu un certificat. Il a ensuite dû quitter ce contexte et l'organisation pour laquelle il travaillait en raison du non-paiement du salaire. Cependant, selon lui, sa trajectoire de médiateur culturel avait commencé bien avant cela, déjà en Afrique :

Je suis né comme ça, je suis né en pensant devenir un médiateur culturel. Mon père était éleveur et marchand de bétail, donc dès mon plus jeune âge, j'ai rencontré plein de gens différents, wolof, sénégalais et autres, qui venaient dans notre domaine pour acheter des choses, des animaux... Ensuite, j'ai appris beaucoup de choses, même en restant près de ma tante malade : ce n'est pas la bouche, mais le cœur qui parle plusieurs langues. Si vous avez le courage de le faire, vous devez avoir le cœur ouvert à tous : je suis une personne simple, mais je suis ouvert à tout le monde, à toute l'humanité. Je suis comme ça, je suis comme ça voilà. Ce n'est pas quand je suis arrivé en Italie que j'ai décidé de devenir un médiateur culturel, je l'ai déjà décidé il y a longtemps, j'étais déjà un médiateur culturel en Afrique²⁹.

293

Il existe ensuite des cas particuliers, comme celui de H., qui, sinon comme médiateur culturel, avait déjà un passé de travailleur social. Son profil est particulier pour diverses raisons, allant de l'âge à l'expérience antérieure, en passant par le profil linguistique et migratoire. Érythréen, H. a travaillé pendant des années dans l'un des principaux camps de réfugiés en Éthiopie et maîtrisait la langue italienne même avant son arrivée. Il n'a pas fait « le voyage » (ce qui, pour d'autres, signifiait acquérir d'autres langues, mais aussi l'expérience douloureuse et commune du « passage »), mais il est arrivé dans le cadre d'un projet de corridor humanitaire en 2017. Toutes ces particularités en ont fait un point de référence en particulier pour les ressortissants érythréens.

29. «Sono nato così, sono nato pensando di fare il mediatore culturale. Mio padre era allevatore e commerciante di bestiame, così fin da piccolo ho conosciuto tante persone diverse, wolofi, senegalesi e altri, che vengono nel nostro campo a comprare le cose, gli animali... Poi ho imparato tante cose anche stando vicino alla mia zia malata: non è la bocca ma il cuore che parla tante lingue. Se tu hai il coraggio per farlo devi avere il cuore aperto per tutti: io sono una persona semplice ma sono aperto a tutte le persone, tutta l'umanità. Sono così, sono così, ecco. Non è che quando sono venuto in Italia ho deciso di fare il mediatore culturale, l'ho già deciso tanti anni fa, ero già mediatore culturale in Africa».

Des contrats de courte durée ont parfois été proposés à ces personnes par des organisations non gouvernementales, ainsi que des propositions de formation spécialement conçues pour les médiateurs linguistiques et culturels, portant sur des contenus juridiques ou des techniques de médiation de conflit, avec la participation de médiateurs culturels professionnels. Des associations locales, telles que Caritas, ont pu également offrir un réseau de soutien, de reconnaissance et de valorisation, avec des solutions salariales plus précaires, telle celle du service civique.

PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI ET PRÉCARITÉ DE LA FRONTIÈRE

La situation juridique et le degré de dépendance vis-à-vis d'un contrat présentant certaines caractéristiques de stabilité se révèlent être une variable très significative pour établir à la fois la durée et l'issue de ce fragile équilibre des échanges. Ainsi, Y. quitte son travail semi-volontaire et semi-salarié après plus de deux ans dans l'une des principales organisations de la ville en faveur de contrats saisonniers en tant que cuisinier dans les hôtels et restaurants de la Riviera. Les ambiguïtés liées à son statut au sein de l'ONG le rendaient impatient et inquiet : « Je suis une personne qui aime travailler et si je suis payé pour le faire, je dois le faire³⁰ ». Il est par ailleurs très précaire au niveau des documents liés au séjour : il a pu commencer les démarches de conversion du permis de séjour pour raisons humanitaires en permis pour travail. La précarité constitutive de ce nouveau secteur lui permet également de multiplier ses expériences et de négocier les conditions, y compris salariales, de son embauche en les améliorant progressivement. Par ailleurs, cette occupation lui permet pendant son temps libre de continuer à se former – il s'est inscrit au lycée et à l'auto-école – mais aussi de faire du bénévolat dans le même réseau des services d'accueil, désormais sans « appartenir » à aucune organisation, sans ambiguïté sur son statut ni d'attentes frustrées par rapport à sa situation salariale :

Maintenant, je vais où je veux, où il y a un besoin et quand j'ai le temps ; c'est mon choix, je vais où je veux parce que je ne suis pas payé³¹.

30. «Sono una persona a cui piace lavorare e se sono pagato per fare devo fare».

31. «Ora vado dove voglio, dove c'è bisogno, e quando ho tempo; questa è la mia scelta, vado dove voglio perché non sono pagato».

De même, B., dont le permis de séjour pour des raisons humanitaires³² est sur le point d'expirer et doit être converti en permis de travail, devient de plus en plus impatient, rencontre après rencontre, au fur et à mesure que l'expiration de son permis s'approche. Par ailleurs, il reçoit de nombreuses sollicitations du monde de la recherche, qu'il juge stimulantes d'un point de vue intellectuel, mais qui restent néanmoins non payées. Cela fait seulement quelques mois qu'il est à Vintimille, mais il est fortement intégré dans le réseau d'accueil et a été particulièrement actif tant au sein de *l'InfoPoint* (jusqu'à sa fermeture) qu'au sein du camp Roya où il loge et qu'après des services gérés par Caritas. Il se plaint du manque de reconnaissance de ses compétences linguistiques et professionnelles et de tous les efforts qu'il a déployés jusqu'à présent. Déçu, il envisage de quitter Vintimille pour un meilleur contrat dans une autre ville :

Parfois, ils m'appellent, parfois ils ne m'appellent pas [pour traduire]. En quatre mois, cinq mois [que je suis à Vintimille], personne ne m'a fait une offre d'emploi... J'ai déjà rendu de grands services, j'ai montré toutes mes compétences, toutes les langues que je parle : ils m'ont vu parler italien, français, mandingue, bambara, soninké, anglais, espagnol... je parle ces trois langues qui sont des langues africaines importantes, parlées dans cinq pays ; je suis arrivé en Italie, je ne savais même pas qu'il existait un pays appelé Italie, une langue appelée italien, mais grâce à Dieu, j'ai appris la langue... et j'ai montré mes capacités. Mais s'ils ne me paient pas, s'ils ne me font pas un contrat je ne peux pas continuer. Le bénévolat signifie que si tu as un problème, par exemple de santé, personne ne t'aide, et je ne peux pas faire mes papiers³³.

32. En Italie, jusqu'à fin 2018 (décrets dits « Salvini »), il existait trois formes de protection : le statut de réfugié (asile) donnant lieu à un permis de cinq ans, la protection subsidiaire donnant lieu à un permis de trois ans (ces deux formes de protection sont prévues au niveau international) et la protection humanitaire (cadre juridique national) donnant lieu à un permis d'un an. C'est ce dernier statut que les décrets « Salvini » avaient rendu non renouvelable et abrogé. Fin octobre 2020, de nouveaux décrets ont encore réécrit le système avec de nouveaux termes.

33. «A volte mi chiamano a volte non mi chiamano [per fare il mediatore culturale]. In quattro mesi, cinque mesi [che sono a Ventimiglia] nessuno mi ha fatto delle proposte di lavoro... Ho fatto già un grandissimo favore, ho mostrato tutte le mie capacità, tutte le lingue che posso parlare : mi hanno visto parlare italiano, francese, mandingue, bambara, solinke, inglese, spagnolo... parlo queste tre lingue che sono lingue africane importanti, parlate in cinque paesi ; sono arrivato in Italia che neanche sapevo che c'era un paese che si chiamava Italia, una lingua che si chiama italiano, pero grazie a dio ho imparato la lingua... e ho mostrato le mie capacità. Ma se non mi pagano, non mi danno un contratto non posso continuare. Volontariato significa che se hai un problema, ad esempio di salute, nessuno ti aiuta, e non posso fare i miei documenti».

De manière générale, tous les médiateurs linguistiques et culturels travaillent dans une situation de forte précarité : bénévolat, contrats de service civique, collaborations occasionnelles, contrats à durée déterminée. Cette précarité est accentuée dans la phase actuelle de désengagement progressif de la part des organisations non gouvernementales : de nombreux projets arrivent à terme et avec eux, les contrats passés avec des opérateurs juridiques ou médicaux et avec des médiateurs culturels. De plus, certains domaines comme celui des mineurs non accompagnés sont investis par des ONG plus importantes qui pour le coup disposent déjà de personnels spécialisés.

Pour certains, c'est une précarité qui remet également en cause le statut plus ou moins définitif de Vintimille en tant que lieu d'insertion : l'absence de perspective professionnelle peut faire redevenir Vintimille une simple étape du voyage – surtout pour ceux qui ont déjà connu plusieurs déplacements en lien avec leur quête de travail, la Grèce puis deux différentes villes italiennes pour A., l'Italie du Sud puis l'Espagne pour B., l'Italie du Sud puis la Norvège pour C. D'autre part, la France est toujours aux portes et les médiateurs évaluent toujours l'opportunité de franchir la frontière.

ORIENTER À LA FRONTIÈRE : MÉDIATION *VERSUS* AUTODÉTERMINATION ?

296

Les zones et les lieux de travail des médiateurs culturels et linguistiques sont différents. Hormis le cas de D., dont l'utilisation s'est au fil du temps spécialisée dans la médiation linguistique en milieu sanitaire, tous les autres médiateurs travaillent de manière transversale dans plusieurs domaines – droit, santé, éducation, premier accueil – avec une priorité donnée à ce qu'ils appellent « l'orientation juridique » et « l'orientation vers les services du territoire ». Il s'agit d'une part de fournir aux migrants « des informations correctes » sur leur situation juridique, et de les accompagner dans l'éventuelle demande d'asile, de l'enregistrement de la demande à la préparation et à la traduction du récit de vie devant la commission ; et d'autre part de leur expliquer où se trouvent les principaux services du territoire, à commencer par le siège de Caritas et le Camp Roya, et de les diriger ou les accompagner vers ces structures ainsi que vers toute autre structure que la situation individuelle rend nécessaire (services sociaux, hôpital, médecin spécialiste, etc.). Pour cette raison, les médiateurs utilisent également des supports écrits, des guides préparés par eux-mêmes ou leurs organisations, ainsi que des cartes de la ville présentant des lieux d'intérêt majeur.

En plus de ces supports, il est intéressant de remarquer comment l'argot de la bureaucratie est entré dans leur langue. Souvent, le nom d'un formulaire précis ou d'une opération précise vient résumer toute une démarche ou tout un cadre normatif : « Dublin », « C3 », « commission ».

Deux éléments sont essentiels dans « l'orientation juridique et du territoire » : en premier lieu, les empreintes, dont l'enregistrement dans le système Eurodac génère l'impossibilité de demander l'asile en dehors de l'Italie ; en deuxième lieu, le camp Roya en tant que seul lieu de séjour légitime sur le territoire de la ville au sein duquel sont concentrés les services destinés aux migrants. Comme l'explique C. :

Je suis un médiateur culturel, nous faisons du conseil juridique sur le droit italien et le droit européen, Dublin, etc. C'est une information trop importante, nous rencontrons beaucoup de jeunes qui ne savent rien, ils ne savent pas qu'il y a des conséquences par rapport aux empreintes digitales laissées en mer [quand ils ont débarqué] et qu'ils ont été enregistrés dans Eurodac. C'est aussi grâce à notre travail si maintenant beaucoup de gars demandent l'asile à Vintimille. Et puis je fais un service d'orientation : où se trouve Caritas, où se trouve la Croix-Rouge, où aller lorsque quelqu'un est malade... tant de choses. Je circule un peu partout : la gare, le [lit du] fleuve, Caritas, le camp de la Croix-Rouge, cette partie de la plage où se trouvent les migrants, parfois je rencontre des jeunes malades, qui ne savent pas où aller. [...] Nous leur transmettons tous cette information : lorsque tu es en Italie [à Vintimille], tu dois aller au camp [de la Croix-Rouge], il n'y a pas d'autre solution³⁴.

De même, F. précise :

Je travaille surtout sur [le lit à sec du] fleuve parce que certains passeurs donnent tellement de fausses informations aux garçons, ils leur disent que s'ils vont au camp [de la Croix-Rouge], ils vont prendre leurs empreintes digitales puis ils ne peuvent plus aller en France. Ils essaient de garder les gens sur le [lit à sec du] fleuve [puisque] quand il y a du monde, il y a du travail [...], il y en a beaucoup qui font ces trafics et si tu restes au fleuve, c'est aussi pour

34. «Sono mediatore culturale, facciamo orientamento legale sia sulla legge italiana che sulla legge europea, Dublino ecc. È un'informazione troppo importante, incontriamo tanti ragazzi che non sanno niente, non sanno che hanno delle conseguenze rispetto alle impronte digitali che hanno lasciato in mare [allo sbarco] e che sono state registrate in Eurodac. Anche grazie al nostro lavoro adesso tanti ragazzi fanno domanda d'asilo a Ventimiglia. E poi faccio un servizio di orientamento: dove si trova Caritas, dove si trova Croce Rossa, dove andare quando uno è malato... tante cose. Giro un po' dappertutto : stazione, fiume, Caritas, campo della Croce Rossa, quella parte di spiaggia dove si trovano i migranti, magari incontro dei ragazzi che hanno malattie ma non sanno dove andare. [...] Noi gli passiamo tutti questa informazione: quando sei in Italia [a Ventimiglia] devi andare al campo non c'è altra soluzione».

être au milieu de tous ces échanges. [...] Je travaille principalement sur le fleuve parce que les garçons ont de mauvaises informations, je leur explique qu'ils ne devraient pas avoir peur d'aller au camp parce que les empreintes, ils les ont déjà laissées au moment du débarquement, le camp vérifie seulement cette information, mais ça ne change rien, et j'explique qu'ils doivent forcément aller au camp, ne pas rester là-bas au fleuve. C'est dangereux, c'est sale, les garçons se douchent même dans le fleuve depuis qu'à l'église seuls les accueillis peuvent rentrer et que Caritas a fermé les douches... t'es obligé d'aller au camp³⁵.

En présentant les opportunités et les limites du système d'accueil tel que conçu par le cadre juridique européen et national et par le gouvernement local de « l'urgence », les médiateurs culturels sont placés dans une position inconfortable, cherchant un équilibre entre information, persuasion, relation d'aide, prévention des risques et contrôle de la mobilité. L'activité de médiation étant nécessairement liée à un système plus ou moins institutionnel et institutionnalisé, leur travail semble être un prolongement au *niveau du terrain* de ce système. Se déployant au plus près des personnes en exil, leur travail peut ainsi entrer en conflit avec l'autodétermination de celles-ci. Pourtant, ce sont justement la fermeté et la violence de la bureaucratie liée aux politiques migratoires européennes et nationales qui rendent le travail des médiateurs si nécessaire, comme le reconnaissent autant les opérateurs italiens que les médiateurs étrangers. Ce travail permet en effet de donner au plus grand nombre de migrants la possibilité de s'insérer dans les canaux qui leur permettraient d'obtenir les opportunités, certes faibles, mais néanmoins existantes, offertes par le système, et d'éviter les risques majeurs. Le terme *espulsione* apparaît à plusieurs reprises dans les échanges informels tout comme dans le *focus group* avec les médiateurs : il résume toute une série de cas juridiques différents – du refus de la demande d'asile jusqu'à la procédure de retour en Italie des personnes dites « dublinées » depuis d'autres pays européens – et synthétise l'échec non seulement du parcours individuel du migrant, mais aussi

35. «Lavoro soprattutto al fiume perché ci sono i passeri che danno tante informazioni false ai ragazzi, gli dicono che se vanno al Campo [della Croce Rossa] gli prendono le impronte poi non possono più andare in Francia. Cercano di tenere la gente al fiume, quando c'è tanta gente c'è tanto lavoro. [...] Sono tanti che fanno questi giri e se si sta al fiume è per stare al centro di questi scambi. [...] Io lavoro soprattutto al fiume perché i ragazzi hanno informazioni sbagliate, io gli spiego che non devono avere paura di andare al Campo perché le impronte le hanno già lasciate allo sbarco, al Campo verificano solo quelle informazioni ma non cambia niente, e gli spiego che devono andare al Campo per forza, per non rimanere lì sotto al fiume : è pericoloso, è sporco, i ragazzi si fanno anche la doccia nel fiume da quando in chiesa possono andare solo gli ospiti e la Caritas ha chiuso le docce... sei obbligato ad andare al campo».

du système d'accueil dans son ensemble. Cet échec est largement imputé à une mauvaise médiation ou à l'absence de médiation. *A contrario*, les médiateurs se réjouissent et se félicitent entre eux lorsque, par exemple, l'audition devant la commission d'évaluation de la demande d'asile débouche sur l'obtention d'un titre de protection humanitaire ou, mieux encore, sur l'obtention de l'asile. Ces deux types de protection ne sont jamais évoqués avec leurs noms, mais à partir de leur durée : ainsi, les médiateurs se réjouissent lorsque quelqu'un annonce que la personne assistée a « obtenu cinq ans ».

LE NŒUD DE LA LANGUE : LA TRADUCTION ET SES CONSÉQUENCES

La maîtrise de la langue italienne, mais surtout de la langue maternelle du migrant, est considérée comme la principale exigence d'une activité de médiation efficace. Par exemple, C. explique que chaque fois qu'il rencontre une personne dont il ne parle pas la langue maternelle, même s'il existe des langues véhiculaires communes, il essaie de contacter un autre médiateur du territoire. Cette astuce, à savoir le bon appariement entre médiateur et bénéficiaire, devient essentielle à certains moments de rencontres avec le système bureaucratique, en particulier avec la police et devant la commission d'évaluation de la demande d'asile.

299

En matière de droit, il est important que ce soit toujours une personne du même pays, en particulier devant la commission : si vous vous trompez, les conséquences pour la personne sont très graves. Il y a des gens qui ont des expulsions et la faute en revient au médiateur, puis les garçons signent et ne savent pas ce qu'il y a dans le papier. [...] En matière juridique, le médiateur doit être exactement du même lieu d'origine, car il est trop important, ça ne rigole pas³⁶.

Du même avis, I., Malien arrivé à Vintimille en 2016, qui au cours de l'entretien collectif précise :

Devant la commission, la personne est un peu agitée, effrayée, alors peut-être que, même si elle ne comprend pas tout, elle dit « oui, oui, je comprends », elle a peur et dit qu'elle a compris. Si elle trouve

36. «Quando si tratta di questioni di legge è importante che sia sempre una persona dello stesso paese, soprattutto per la commissione: se ti sbagli le conseguenze per la persona sono molto gravi. Ci sono persone che hanno espulsioni e la colpa è del mediatore, poi i ragazzi firmano e non sanno cosa c'è dentro il foglio [...] quando si tratta di questioni legali il mediatore deve essere esattamente del luogo di provenienza perché è troppo importante, non si scherza».

quelqu'un qui parle sa propre langue, c'est facile, elle se livre, mais si elle vient d'un autre pays, elle ne peut pas tout dire³⁷.

Une des responsables de Caritas souligne ainsi que :

Le rôle du médiateur est de plus en plus important, car plus la législation devient stricte, plus il est important d'éviter toute marge d'erreur³⁸.

Mais elle reconnaît aussi l'écart entre la théorie et la pratique :

Lorsque nous avons besoin d'une langue, il est très difficile de trouver le médiateur de cette langue exacte, du moins chez nous, du coup on se débrouille un peu en passant d'une [langue] à l'autre en faisant en peu un pont (rires) et cela peut également poser problème parfois³⁹.

Du point de vue des médiateurs, la « qualité » du médiateur culturel, et donc son rôle dans la détermination du bon ou du mauvais résultat de la procédure, ne se mesure pas uniquement dans les compétences linguistiques, mais inclut sa connaissance des mécanismes juridiques. Ainsi le choix des mots se nourrit également d'expériences et de connaissances antérieures, par exemple sur le fonctionnement de la commission et sur les critères de reconnaissance ou de refus, et s'étend aux manières de présenter le récit de vie. Ainsi, G., Afghan arrivé en 2015, partage dans l'entretien collectif :

Un type qui a fait un recours après le rejet, l'avocat m'a appelé parce qu'il avait besoin d'un médiateur en langue pakistanaise. J'ai demandé de quoi il s'agissait, il m'a dit « c'est un recours » j'ai dit « d'accord ». J'y suis allé, j'ai dit au garçon, je lui ai dit d'abord « raconte-moi [ton] histoire, comme ça, moi, je règle les mots en italien, comme ça, je peux ajuster les mots quand tu parles avec l'avocat, comment tu parles, ce qu'il faut mettre [dire] ». Il m'a

37. «In commissione la persona è un po' agitata, ha paura, allora magari anche se non capisce tutto dice "si si ho capito", ha paura e dice che ha capito, invece se trova uno che parla la sua stessa lingua è facile, si racconta, ma se è uno di un altro paese non puo' dire tutto».

38. «Il ruolo del mediatore è sempre più importante, perché più la normativa si fa severa più è importante che non ci siano margini di errore».

39. «Quando hai bisogno di una lingua è molto difficile trovare il mediatore di quella lingua esatta, almeno qui da noi, ti arrangi un po' passando da una all'altra facendo un po' da ponte (ride) e questo puo essere anche un problema a volte».

raconté toute l'histoire et je lui ai dit « mon ami, ça oui, ça non, ça tu le mets là... » Il a parlé, il m'a dit « d'accord ». Le juge a dit deux ans de papiers, le garçon m'a dit « non, moi j'ai besoin de cinq », j'ai dit « désolé, le juge en a dit deux⁴⁰ ».

Orienter à la frontière, jouer un rôle de médiateur à la frontière, c'est inviter les migrants à rentrer dans ces dispositifs, en les soutenant et en les accompagnant. « Sans forcer personne⁴¹ », comme ils tiennent à souligner, mais en mettant néanmoins en œuvre une stratégie de persuasion, pour le bien des personnes. En me parlant de H., par exemple, la coordinatrice des services de Caritas m'explique que :

C'était un peu un point de repère pour ceux qui arrivaient après lui avec des couloirs humanitaires, il était essentiel de leur faire comprendre qu'ils ne devaient pas fuir, qu'il fallait rester, déposer la demande [d'asile] en Italie, car c'était le seul moyen⁴².

LE NŒUD RELATIONNEL : CONFIANCE, ÉMOTIONS, FRUSTRATIONS ET RESPECT DE LA LOI

301

« Médier » à la frontière n'est pas facile. Outre la responsabilité de leur travail, de leurs actions et le choix de leurs mots, les médiateurs ressentent le poids des émotions et des relations. Généralement, c'est cet aspect qui apparaît comme la première réponse aux questions concernant les difficultés de leur travail. F. raconte :

C'est un travail difficile... Enfin, si vous ne vous souciez de rien, ce n'est pas fatigant, mais si vous êtes un peu sensible, c'est très difficile. Parfois vous entendez des histoires horribles, par exemple sur la

40. «Un ragazzo che ha fatto ricorso dopo il diniego, l'avvocato mi ha chiamato perché serviva un mediatore in lingua pakistana, io ho chiesto per cosa era mi ha detto "per un ricorso" ho detto "va bene". Sono andato, ho detto al ragazzo ho detto "prima raccontami la storia che io così aggiusto con le parole in italiano, così posso aggiustare le parole quando parli con l'avvocato, come parli, cosa bisogna mettere". Lui mi ha detto tutta la storia io gli ho detto "amico questo sì questo no questo lo metti qua"... Ha parlato mi ha detto "va bene"... il giudice ha detto due anni documenti, il ragazzo mi ha detto "no a me serve cinque"... ho detto "mi dispiace il giudice ha detto due"».

41. «Senza obbligare nessuno».

42. «È stato un po' il punto di riferimento per quelli che sono arrivati dopo di lui con i corridoi umanitari, fondamentale per fargli capire di non scappare, di rimanere, di fare la domanda in Italia perché comunque era l'unico modo».

Libye, de torture, d'abus, de viol des femmes, un pays musulman ne devrait pas être ainsi, ce sont des péchés graves ! Faire travailler les gens comme des esclaves, tuer... [...] [quand] je pense qu'un pays musulman traite les gens comme ça parce qu'ils sont noirs j'en suis malade, parfois quand des gens me disent avoir perdu leur femme et leur fils en mer, j'imagine que cette femme est ma femme et que son fils est mon fils, alors je suis malade, vraiment. Ou même des corps. La dernière fois en Sicile cinq corps : un Égyptien qui condui[sai]t le bateau, deux femmes et deux enfants. Et en décembre également ici [à Vintimille] : le président de la communauté islamique de Sanremo, au cimetière de Sanremo il y a une parcelle pour les musulmans, il m'a demandé d'envoyer une photo à la famille d'un garçon qui est mort et son corps est resté dans le réfrigérateur pendant deux mois... un corps, deux mois... ce n'est pas une belle chose [à voir]. Pendant une semaine, je n'ai pas dormi⁴³.

D. répond ainsi à ma question :

Une chose difficile pour moi... ? Les enfants, quand ils venaient [à Caritas] l'hiver dernier avec la gale, la peau qui se détachait, je ne pouvais pas, je pleurais, [j'avais] l'envie de [les] aider, je me demandais « mais moi qu'est-ce que je fais là ? » [tandis qu'eux, ils retournent sous le pont. C'est ça qui... [fait mal]. Ils venaient le matin à Caritas, ils pleuraient, je laissais les enfants et je pleurais avec les mamans. [...] Mais moi je peux seulement dire je ne peux pas forcer [à aller au camp]⁴⁴.

43. «É un lavoro faticoso... cioè se non ti interessa niente non è faticoso, ma se sei un po' sensibile è faticosissimo... a volte senti delle storie orribili, per esempio per la Libia, la tortura, i maltrattamenti, violentare le donne, un paese musulmano non dovrebbe essere così questi sono peccati gravi! Far lavorare la gente come schiavi, ammazzare... [...] penso che un paese musulmano tratta la gente così perché sono neri e sto male, alle volte quando la gente mi racconta... uno che ha perso sua moglie e suo figlio in mare, tu immagini che questa donna è tua moglie e quel figlio è tuo figlio... allora sto male, veramente. O anche i corpi. L'ultima volta in Sicilia cinque corpi: un egiziano, che guida la barca, due donne e due bambini. E a dicembre anche qui [a Ventimiglia] il presidente della comunità islamica di Sanremo, al cimitero di Sanremo c'è un pezzo per i musulmani, mi ha chiesto di mandare una foto alla famiglia di un ragazzo che è morto e il suo corpo era rimasto due mesi nel frigo... un corpo, due mesi... non è una cosa bella... per una settimana non ho dormito».

44. «Una cosa difficile per me... ? I bambini, quando venivano l'inverno scorso con la scabbia, la pelle che veniva via, non riuscivo, piangevo... la voglia di aiutare, ti chiedi ma io cosa faccio qui, loro tornano sotto il ponte... quella è la cosa che... venivano la mattina in Caritas, piangevano, lasciavo i bambini piangevo con le mamme. [...] ma io solo devo dire non posso obbligare [ad andare al Campo Roja]».

C. détaille ainsi son sentiment :

Parfois, je me sens mal à l'aise parce que je ne peux pas faire ce qu'ils me demandent, ils me disent « pourquoi ne veux-tu pas nous aider à aller en France ? » et cette question fait mal, c'est une question lourde... Et nous disons « regardez nous ne pouvons pas, la seule chose que nous pouvons faire c'est ça [vous aider avec la demande d'asile] parce qu'au-delà ça devient illégal⁴⁵...

CONCLUSION

Que fait la frontière à la médiation linguistique ? Plutôt que la transformer complètement, elle en accentue un certain nombre d'aspects, tel la précarité – exacerbée par un dispositif toujours temporaire et un cadrage en termes d'urgence – et l'ambivalence de la relation triangulaire avec les personnes en exil et les institutions chargées d'en gouverner la présence. La criminalisation de la migration dite « de transit » comme de toute solidarité autonome et l'impératif politique qui craint l'« appel d'air » réduisent les marges de l'accueil et forcent la médiation linguistique à s'inscrire dans des dispositifs limitant l'autodétermination des personnes en exil.

Aux prises avec les dilemmes moraux que la proximité avec des personnes « illégalisées » suscite et avec les injonctions à la surqualification et aux maigres rétributions (voire au travail gratuit) d'une politique sociale « d'urgence » et largement déléguée aux acteurs associatifs, les médiateurs linguistiques s'efforcent d'inscrire leur activité dans des trajectoires d'émancipation pour eux-mêmes, et de solidarité pour les autres. Ainsi, d'une certaine manière, ils sont autant des produits que des agents de reproduction, malgré eux, de ce « tri migratoire » dont la frontière est le nom.

303

BIBLIOGRAPHIE

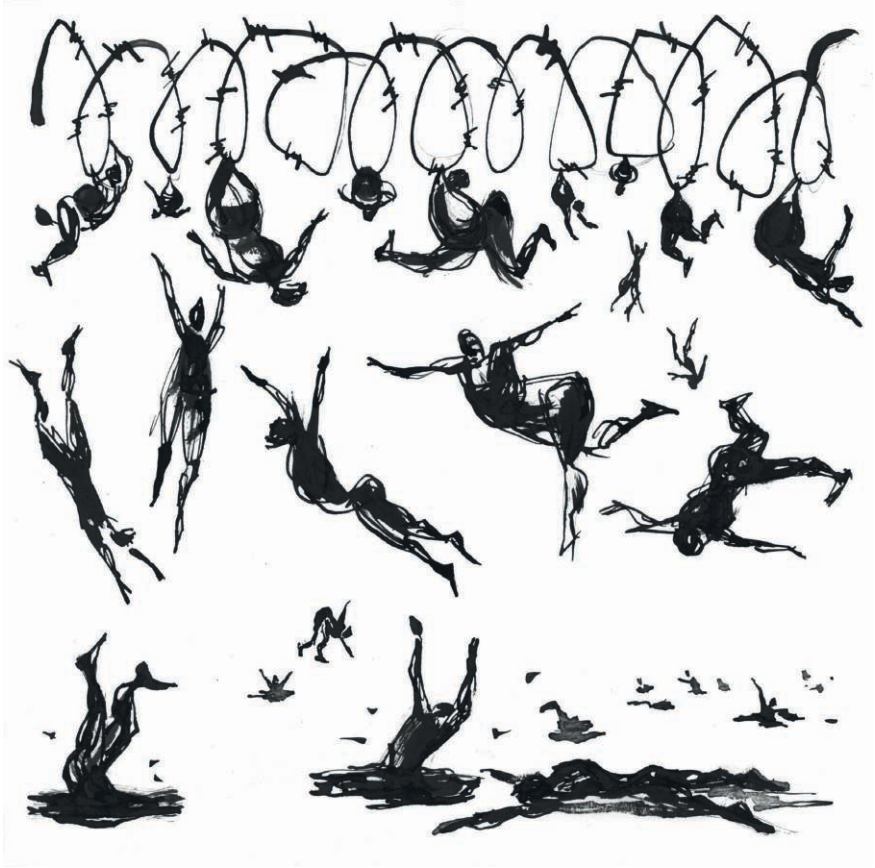
ALUFFI PENTINI Anna (dir.), 2007, *La mediazione interculturale*, Franco Angeli, Milano, 240 p.

45. « A volte io mi sento a disagio perché non posso fare quello che loro mi chiedono, mi dicono “perché non ci volete aiutare per passare in Francia ?” E questa domanda fa male dalle persone, è una domanda pesante. E noi diciamo “guardate che noi non possiamo, l'unica cosa che possiamo fare è questa [aiutarvi qui e con la richiesta d'asilo]” perché altro diventa fuori dalla legge».

- ANAFÉ, 2019, *Persona non grata. Conséquences des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne, Rapport d'observations 2017-2018*, URL : https://drive.google.com/file/d/15HEFqA01_aSkKgw05g_vfrcP1SpmDAtV/view, dernière consultation (consulté le 29 avril 2022).
- ANDOLFI Maurizio (dir.), 2003, *La mediazione culturale. Tra l'estraneo e il familiare*, FrancoAngeli, Milano, 226 p.
- BALIBAR Étienne, 1997, « Qu'est-ce qu'une frontière ? » in *La crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, Galilée, Paris, 456 p.
- BELPIEDE Anna (dir.), 2002, *Mediazione culturale. Esperienze e percorsi formativi*, Utet, Torino, 238 p.
- CARRERA Sergio, GUILD Elspeth, MERLINO Massimo, PARKIN Joanna, 2011, "A Race against Solidarity. The Schengen Regime and the Franco-Italian Affair", in *CESP Liberty and Security in Europe series*, April, URL : <https://www.ceps.eu/cepspublications/race-against-solidarity-schengen-regime-and-franco-italian-affair/> (consulté le 29 avril 2022).
- CASELLA COLOMBEAU Sara, 2019, "Crisis of Schengen? The effects of two 'migrant crisis' (2011 and 2015) on the movement of people at an internal Schengen border", in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46:11, 2258-2274.
- CECCATELLI GUERRIERI Giocanna, 2003, *Mediare culture. Nuove professioni tra comunicazione e intervento*, Carocci, Roma, 148 p.
- CISP, 2004, *Indagine sulla mediazione interculturale in Italia. La ricerca e le normative regionali*, Roma, URL : <https://www.yumpu.com/it/document/read/15536234/indaginesulla-mediazione-culturale-in-italia-integrazione-migrantiRoma> (consulté le 29 avril 2022).
- CREIFOS, 2004, *Mediazione e mediatori in Italia. Mediazione linguistico-culturale per l'inserimento socio-lavorativo dei migranti*, Roma, URL : <http://www.creifos.org/pdf/mediazione.pdf> (consulté le 29 avril 2022).
- CUTTITTA Paolo, 2012, *Lo spettacolo del confine. Lampedusa tra produzione e messa in scena della frontiera*, Mimesis, Milan, 127 p.

- DÜVELL Franck, 2012, “Transit migration: A blurred and politicised concept”, in *Population, Space and Place*, 18(4), p. 415–427.
- ESCALLIER Robert (dir.), 1999, « Dossier thématique : Mémoire et identité de la frontière : étude des migrations de proximité entre les provinces ligures et les Alpes-Maritimes », in *Cahiers de la Méditerranée*, no 58, 1, 273 p.
- FIORUCCI Massimiliano (dir.), 2004, *Incontri, Spazi e luoghi della mediazione interculturale*, Armando, Roma, 255 p.
- FOUCHER Michel, 2016, *Le retour des frontières*, CNRS éditions, Paris, 64 p.
- GENOVA Nicholas De, 2012, “Border, Scene and Obscene” in WILSON Thomas M. & HASTINGS Donnan (eds.), *A Companion to Border Studies*, Wiley, Hoboken, p. 492-504.
- GILIBERTI Luca, 2017, « La criminalizzazione della solidarietà ai migranti in Val Roja: note dal campo », in *Mondi Migranti. Rivista di studi e ricerche sulle migrazioni internazionali*, 3/2017, p. 161-181.
- GILIBERTI Luca, 2018, « La militarisation de la frontière franco-italienne et le réseau de solidarité avec les migrants dans la Vallée de la Roya », in *Mouvements*, no 93, p. 149-155.
- GRUPPO DI LAVORO ISTITUZIONALE SULLA MEDIAZIONE INTERCULTURALE, 2014, *La qualifica del mediatore interculturale. Contributi per il suo inserimento nel futuro sistema nazionale di certificazione delle competenze. Dossier di sintesi*, giugno, URL : <https://www.integrazionemigranti.gov.it/AnteprimaPDF.aspx?id=1588> (consulté le 29 avril 2002).
- HAEGEL Florence, 2005, « Réflexion sur les usages de l’entretien collectif », in *Recherche en soins infirmiers*, 2005/4 (no 83), p. 23-27.
- HILY Marie-Antoinette, RINAUDO Christian, 2003, « Faire frontière. Commercer et circuler entre Menton et Vintimille » in *La Pensée de Midi* no 10, p. 89-95.
- KING Natasha, 2016, *No Borders. The Politics of Immigration Control and Resistance*, Zed Books, London, 196 p.

- MEZZADRA Sandro, NEILSON Brett, 2013, *Border as Method, or, the Multiplication of Labor*, Duke University Press, Durham, 384 p.
- ObsMigAm, 2020, *Le manège des frontières. Criminalisation des migrations et solidarités dans les Alpes Maritimes*, Le Passager Clandestin, Paris, 144 p.
- TRUCCO Daniela, 2016, « L'expérience du Presidio No Border à Vintimille, été 2015 », in *Mouvements*, URL : <https://mouvements.info/lexperience-du-presidio-no-borders-avintimille-ete-2015/> (consulté le 29 avril 2022).
- TRUCCO Daniela, 2018, « Prendre en charge et mettre à l'écart. La ville, la frontière et le camp à Vintimille (2015-2017) », in DUBET François (dir.), *Politiques des frontières*, La Découverte, Paris, p. 145-160.
- TRUCCO Daniela, 2019, « La (re)frontiérisation de la ville de Vintimille dans le contexte de la "crise des réfugiés" (2015-aujourd'hui) », in *Actes du colloque Pridaes XI. L'intégration des étrangers et des migrants dans les États de Savoie depuis l'époque moderne*, Éditions Serre, Nice, p. 329-342.
- VALLET Elisabeth, 2014, *Borders, Fences and Walls – State of Insecurity?*, Routledge, London, 298 p.



EXFOLIATION

Chapitre 10. Les interactions à Calais et Douvres

Cette contribution interroge le statut des langues (arabe, français, anglais) dans l'espace d'entre-deux de la frontière Calais-Douvres. Dans « espace frontière » spécifique où des tensions se manifestent constamment entre la survie et l'urgence à Calais et l'espoir de (re)construire un foyer en Angleterre, les langues interagissent et une langue-frontière émerge entre les langues, les imaginaires et les expériences d'exil. Dans cet entre-deux, comment le chercheur (re)pense-t-il son rôle, ses positions et ses pratiques (linguistiques) ? Cet article se concentre également sur l'utilisation de la traduction tout au long de la procédure d'asile au Royaume-Uni comme un outil politique et violent pour dissuader les demandeurs d'asile.

Mots-clefs : langues, اللغات, border, passage, chercheur, media, politique, violence, exil, migrant, مُهَاجِرٌ, traduction, espoir, maison, mort, Angleterre, Calais

Interactions in Calais and Dover

This contribution questions the status of languages (Arabic, French, English) in the in-between space of the Calais-Dover border. In this "border-space" where tensions constantly arise between survival and emergency in Calais and hope to (re)build a home in England, languages interact and a border-language emerges between languages, imaginaries and exile's experiences. In this in-between, how does the researcher (re) think his/her role, positions and (language) practices ? This paper focuses also on the use of translation throughout the UK asylum process as a political and violent tool to deter asylum seekers.

Keywords: languages, اللغات, border, passage, researcher, media, politic, violence, exile, migrant, مُهَاجِرٌ, translation, hope, home, death, England, Calais

CHAPITRE 10. LES INTERACTIONS À CALAIS ET DOUVRES

D'une langue de l'urgence à une langue-frontière

Hayatte Lakraà

Modern Language Centre, King's College, Londres

Témoigner de la complexité et pluralité des situations de l'exil, des positionnements des acteurs, des enjeux politiques, économiques, du paysage linguistique et des interactions langagières, loin des « imaginaires du livre de "La Jungle de Calais"¹ », rendent le travail du chercheur à la frontière Calais-Douvres aussi difficile qu'intéressant. Malgré un terrain que le chercheur croit connaître, cet espace, difficilement nommable et saisissable tant il évolue et se modifie, « décentre » le chercheur², le met en difficulté, le prend dans des oppositions, le pousse à réfléchir à ses positions et à la place des langues. Penser ce lieu-frontière, c'est penser un « hors lieu/*out-places*³ » aux temporalités et interactions langagières multiples. Les langues-frontières, ce sont les langues où se jouent des rapports de domination, propices aux « bricolages langagiers⁴ », aux transformations linguistiques, à l'importance de la communication non verbale, aux intraduisibles. Ces interactions langagières ne bousculent pas seulement les acteurs directs, exilés en premier lieu, aidants et soutiens, pouvoirs publics, mais aussi le chercheur pris à partie par l'entrechoquement des présences, des acteurs, des imaginaires et des significations. Les langues, ici l'arabe, le français et l'anglais, doivent être pensées, interprétées et comprises dans le contexte dans lequel elles sont énoncées. Ces langues, participant aux interactions langagières, à un télescopage des langues, rentrent en confrontation dans les imaginaires, la réalité, les sens, mais aussi ouvrent la possibilité d'une langue-frontière entre ces langues, ces imaginaires et les vécus de chacun.

Ces espaces-frontières, (in)tangibles, sont ceux de tensions opposées : d'un côté, une situation d'urgence, un entre-deux qui se voudrait temporaire et de l'autre, la fin du trajet migratoire qui signerait la fin de cette urgence et ferait de cet « hors lieu » un lieu, *a home*. C'est dans ces oppositions que doivent

1. GALITZINE-LOUMPET, 2018, p. 99.

2. AGIER, 2016, p. 22.

3. AGIER, 2019, p.14.

4. MAHROUG, BOUAGGA, 2020 ; BATHAIE, PARVAZ & SIDIQULAH, 2020.

être interrogées les langues et les interactions : cette langue de l'urgence/de la survie se transformerait-elle en une langue-frontière ? Existe-t-il un « hors lieu » des langues qui permettrait l'émergence de cette langue-frontière ? En paraphrasant Gayatri Spivak, l'exilé peut-il enfin parler et être entendu à son arrivée⁵ ?

Calais, ville-frontière, est en constant changement, murs, barbelés, grillages, où reconfigurations et les *politics of exhaustion*/politiques de l'épuisement⁶ tentent d'invisibiliser les exilés par les violences et les *évictions* à répétition⁷. À l'inverse, cet acharnement ne serait-il pas en train de créer un « apartheid visible », qui interroge la limite même : jusqu'où ces frontières intra-muros ? Jusqu'où les limites de ce discours de non-accueil ? Cette « frontière épaisse⁸ », où la discontinuité entre différents espaces se fait par étapes, questionne aussi la représentation mentale d'un lieu abstrait acquérant une épaisseur par les processus qui la traversent. Cet espace-frontière interroge les représentations et ses moyens de passage qui ne signifient pas obligatoirement une traversée en bateau et un départ de Calais à Douvres. Il devient nécessaire de penser ces espaces de passage dans une zone élargie, de Calais ou du Calais au Royaume-Uni ; c'est-à-dire à Cardiff, Glasgow, Londres, sur les côtes du Sud de l'Angleterre et à d'autres endroits encore.

Cet article ne s'inscrit pas seulement dans la continuité des nombreuses études sur Calais, souvent vu à travers « ses campements urbains » et sa « Jungle », ses espaces « hétérotopiques⁹ », mais propose de penser Calais en lien avec le Royaume-Uni comme un « hors lieu » où se matérialise le passage vers l'*England*, au double plan réel et imaginaire. *England* renvoie à Royaume-Uni, à un pays de *freedom/liberté/houria*/حُرِّيَّة, *rights/droits/hukuk*/حُقُوق, *house/beit*/بيت, où il n'y a pas de *homeless*, mais du *travail au noir/chaghal aswad*/شغل أسود, *police good not like here, English easy not like French*, l'espoir de retrouver des proches et (se/re) construire une communauté. Chez certains exilés, la représentation de ce lieu mythifié participe à l'utopie d'un lieu hors de tous les lieux, une sorte de « contre-espace¹⁰ » qui rendrait l'attente plus supportable. Ce télescopage des langues et des représentations sera abordé à travers les témoignages de différents acteurs (associatifs, institutionnels, traducteurs et

5. "Can the exile speak in the U.K.?", communication Hayatte Lakraâ, colloque ANR LIMINAL, 10 & 11 septembre 2019, Inalco, Paris.

6. WELANDER & ANSEMS DE VRIES, 2016.

7. *Eviction* est utilisé en anglais et en français par les volontaires à Calais pour parler des destructions systématiques des campements et l'expulsion des exilés de leur « lieu de vie ».

8. MONOD BECQUELIN, 2012, p. 3.

9. AGIER, 2013, p. 11.

10. FOUCAULT, 1984, p. 46-49.

interprètes) et les récits d'exilés (iraniens, érythréens et soudanais), entendus entre juin 2016 et juillet 2020¹¹ à Calais, Douvres, Londres et dans différents autres lieux : l'ancien bidonville et les campements calaisiens, les associations d'aide aux exilés à Calais et à Londres ; un hôtel transformé en centre de premier accueil et d'hébergement pour les exilés dans l'est de Londres. Cet article se propose ainsi de penser la place des langues à la frontière, mais aussi de définir ce « contre-espace » à travers les langues : comment celui-ci est-il dit avant et après le passage ? Comment ces lieux sont-ils représentés, vécus, pratiqués ? Quels rôles et quelles places ont les langues et les interactions dans ces espaces ? Comment cette langue de l'urgence devient-elle langue-frontière ?

VICISSITUDES DU CHERCHEUR FACE AUX CONTRADICTIONS LINGUISTIQUES À LA FRONTIÈRE

En anglais, *border* désigne une frontière, une limite géographique, souvent visible entre deux pays alors que *frontier* renvoie à des espaces où la mobilité des personnes est réglementée¹², où les lois internationales sont temporairement suspendues, ce sont des zones tampons dans lesquelles les violences traversent les corps et vice-versa. Calais, simultanément *border* et *frontier*, est soumise aux accords du Touquet (2003) qui externalisent la frontière britannique en France : toute personne doit donc se soumettre aux contrôles dans le pays de départ et non dans le pays d'arrivée. Les contrôles de cette frontière par les garde-côtes et la police franco-britannique participent à des pratiques de répression, illégales, mais devenues normalisées puisqu'elles empêchent le passage clandestin. La banalisation de ces violences policières a des effets opposés : découragement ou détermination à passer. La difficulté grandissante à traverser s'inscrit dans le cadre plus large de l'externalisation des frontières de l'Europe, d'une politique européenne du non-accueil et du contexte général du Brexit et de son slogan nationaliste « *take back control of our borders*¹³ ». La mise en place des points de contrôle post-Brexit contribue à la reconfiguration

11. Terrains USPC (juin 2016) et ANR LIMINAL.

12. ISIN & RYGIEL, 2007, p. 171.

13. De nombreux journaux britanniques ont relayé le slogan « *take back control* » pendant la campagne du referendum pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne début 2016 (<https://www.express.co.uk/news/politics/681706/Boris-Johnson-vote-Brexit-take-back-control>).

L'affiche du candidat d'extrême-droite, Nigel Farage, avait alors fait grand bruit. Elle montrait des exilés traversant la frontière entre la Croatie et la Slovénie (<https://www.theguardian.com/politics/2016/jun/16/nigel-farage-defends-ukip-breaking-point-poster-queue-of-migrants>). Depuis 2016, le slogan « *take back control of our borders* » est le leitmotiv pour justifier de la nécessité du Brexit.

de cette frontière, certainement à un système de demande d'asile plus contraignant et à des expulsions systématiques¹⁴, avec des formes de passage plus dangereuses.

Cet espace-frontière est en constante transformation avec toujours plus de fils barbelés, grillages, apports technologiques, contrôles humains, véhicules, documents et, depuis août 2020, l'appel à l'armée britannique pour dissuader les traversées par bateau. Cet espace aux enjeux politiques et économiques a toujours été fortement politisé, médiatisé du côté britannique, à travers une guerre des mots (*im/em*) *migrant, clandestine, illegal, vulnerable people, refugee, asylum seeker, exile, displaced people*, les termes ayant un rapport étroit aux positionnements. En juillet 2020, suite à la visite de Priti Patel, ministre de l'Intérieur britannique aux côtés de son homologue français, Gérard Darmanin, la création d'une cellule de renseignement franco-britannique et un nouveau poste, *Clandestine Channel Threat Commander*¹⁵ a été annoncée aux abords de l'ancienne « Jungle », lieu surmédiatisé tout comme ce *Threat/menace* que poseraient les *Channel migrants/migrants de la Manche*¹⁶. Ce lieu pourtant abandonné par les pouvoirs publics est devenu le symbole d'une politique de gestion des flux migratoires. Cette permanence interroge la (re)construction

14. Le 24 mars 2021, la ministre de l'Intérieur britannique, Priti Patel, présente devant la Chambre des Communes une réforme du système du droit d'asile qui prévoit de ne plus accorder les mêmes droits aux personnes entrées légalement ou illégalement dans le pays. Celles entrées illégalement en Angleterre et dont la demande d'asile aboutit recevront à la place du droit automatique à l'installation, un nouveau statut de protection, temporaire. Leur statut sera régulièrement réévalué et elles pourront être expulsées du Royaume-Uni. Leurs accès aux prestations sociales et au regroupement familial seront limités. Quant aux personnes dont la demande d'asile est refusée, elles seront expulsées plus rapidement du Royaume-Uni. Par contre, les personnes arrivées par une voie dite légale pourront s'installer au Royaume-Uni définitivement. Selon les médias britanniques, Priti Patel envisage le maintien des demandeurs d'asile dans des pays étrangers en attendant le traitement de leur demande d'asile. Le 28 avril 2022, cette réforme controversée du droit d'asile est inscrite dans la loi britannique. Elle prévoit notamment de renvoyer au Rwanda les exilés et demandeurs d'asile arrivés illégalement au Royaume-Uni (<https://www.gov.uk/government/news/borders-act-to-overhaul-asylum-system-becomes-law>).

15. <https://www.gov.uk/government/news/home-secretary-appoints-small-boat-commander>.

16. Autre exemple de cette désobjectivation des politiques, été 2020 : Priti Patel embarque et n'hésite pas à poser dans un navire des garde-côtes britanniques. Des journalistes de la BBC (<https://www.bbc.co.uk/news/uk-england-53719575>) et CNN suivent et interrogent des exilés en pleine traversée de la Manche (<https://www.theguardian.com/uk-news/2020/aug/11/bbc-and-sky-accused-of-dehumanising-people-trying-to-cross-channel>) <https://www.theguardian.com/uk-news/2020/aug/11/bbc-and-sky-accused-of-dehumanising-people-trying-to-cross-channel>, certains d'entre eux vidant l'eau de leur embarcation. Les filmant à leur insu, ils les questionnent : « *How are you? Are you ok? Where are you from?* ». Situations spatio/temporelles et discours décalés mais juxtaposés. Ce *live/direct* de la traversée désormais connu sous « Migrants Channel » réactive les images en Méditerranée d'« invasions » présentées comme incontrôlables et justifient donc la dureté des contrôles, les violences voire même les morts.

de cet espace, de ses représentations et des modes discursifs des politiques de désubjectivation des exilés. Face à ce discours de désubjectification s'affirme la nécessité d'une résistance politique et un questionnement : « Pourquoi tous ces journalistes anglais ici ? La BBC est venue une fois que c'était des Noirs qui ont commencé à traverser et pourquoi pas avant ? » (S., exilé tchadien, Calais, juillet 2020).

Ce *border*, non visible sur les cartes, participe à l'imaginaire de langues souveraines, coloniales, le français et l'anglais qui instaurent « l'étrangeté » des *autres* langues et dialectes et créent ainsi une hiérarchisation. Paradoxalement, parler la langue du pays d'accueil peut faire de cette inclusion linguistique une exclusion identitaire, une violence de plus pour le sujet :

C'est mieux de ne pas parler le français. Ça apporte plus de problèmes avec la police. En garde à vue, la policière a pris mon carnet dans lequel j'avais écrit des poèmes, elle l'a lu à haute voix et m'a dit « tu sais écrire en français, toi ? » ils ont tous ri, sauf elle. Elle lisait un de mes poèmes « Je ne veux pas que la nuit me porte conseil, je veux qu'elle me laisse dormir », puis elle m'a rendu mon carnet. C'est mieux de ne pas parler français et ne pas comprendre.
(S., exilé tchadien, Calais, juillet 2020)

315

De retour de Calais, Babak, exilé ayant vécu à Calais du temps du bidonville, est témoin de réactions virulentes de passagers d'un bus à la gare de Calais à la vue des exilés. À son tour, il décrit ce sentiment à la fois de « dégoût » et d'« étonnement », « non pas pour savoir qu'il y a des réactions comme ça à Calais, mais comprendre tout d'un coup qu'*apprendre le français n'est pas toujours un avantage*¹⁷ ». Dans cet espace-frontière, la langue ou les langues participent à des formes de domination et de pouvoir, à une sorte de construction linguistique qui nierait la possibilité des exilés à (*bien*) comprendre, à parler français ou à ne pas parler anglais, et occulterait l'histoire coloniale et la singularité des expériences. La compréhension du français ne faciliterait pas toujours la situation et pourrait au contraire ajouter un autre niveau d'exclusion.

Pris entre questionnement médiatico-politique, décentrement spatio-temporel et place des langues, comment le chercheur navigue-t-il à la frontière du parler « à la place de » et « parler pour » ? Comment le chercheur est-il interpellé, troublé par les significations des termes dans les langues nationales de la frontière et celles des exilés ? Comment se positionner face à ces différences et à leurs effets dans les politiques migratoires ? Je prends ici l'exemple du

17. Terrain de recherche de l'ANR LIMINAL à Calais en juillet 2020.

terme *exilé*, dont l'usage est rare en anglais, les associations et volontaires lui préfèrent celui de *displaced people*¹⁸. En arabe, selon le contexte sociopolitique et le pays d'origine, *exilé* et *réfugié* sont traduits soit par لاجيء / *lajih/exilé/réfugié*, soit par مهاجر / *muhajir/réfugié/émigré/migrant*, le dernier ayant une connotation religieuse¹⁹, renvoyant aussi à la migration économique et à une idée de mouvement. Penser les mots de l'exil, c'est admettre les limites posées par les langues nationales (français, anglais) pour rendre compte de cette réalité, d'où la nécessité de penser à partir des langues des exilés ; c'est pousser le chercheur au décentrement linguistique, à la confrontation avec les difficultés de traduction et d'interprétation ; c'est faire face à une recherche en constante transformation. Penser les mots de l'exil, c'est aussi se rendre compte de cette contradiction par l'utilisation de ces langues « souveraines », le français et l'anglais, limitant ainsi diffusion et vulgarisation des recherches à ceux n'ayant pas accès à la traduction ou ayant une connaissance limitée de ces langues alors même qu'il s'agit d'un travail collaboratif – avec les exilés. Le chercheur est alors pris dans cette ambiguïté : questionner la hiérarchisation des langues tout en y étant soumis.

ABSENCE DE TRADUCTION, IMPOSITION DE LANGUE

316

Le demandeur d'asile parle bambara, le Home Office lui a amené un traducteur français, l'interprète a dit à l'officier qu'il ne comprenait pas, et le demandeur d'asile a dû expliquer qu'il ne comprenait pas. Il a été renvoyé chez lui, impossible de trouver un interprète bambara, donc on lui a dit « soit tu fais ton entretien en français soit en anglais, tu n'as pas le choix ou tu attends. Mais impossible de lui trouver un traducteur, donc il risque de devoir

18. Marta Welander a soutenu une thèse en 2021 sur « The Politics of Exhaustion and Migrant Subjectivities : Researching border struggles in northern France in 2016-2019 » à l'université de Westminster à Londres. Elle a aussi fondé *Refugee Rights Europe* (2016-2021), organisation qui luttait contre les violations des droits de l'homme et dénonçait les conditions humanitaires dégradantes en Europe. Marta est francophone et m'explique pourquoi elle préfère le terme de « *displaced people/personnes déplacées* » à celui de « *exile/exilé* ».

« En tant qu'organisation, nous n'utilisons pas le terme de migrant car nous nous distançons de cette dichotomie dangereuse entre le "réfugié méritant" et le "migrant peu méritant" qui semble être la perception commune du public et du discours contemporain. Nous avons donc pris une décision au sein de l'organisation afin d'utiliser le terme général de "réfugiés et personnes déplacées" pour signifier tous les individus qui se trouvent à plusieurs zones frontalières à travers l'Europe, quel que soit leur statut légal » (entretien, 14 juillet 2019).

19. En islam, هجرة / *hijra* renvoie à l'émigration, l'exode du prophète Mahomet de La Mecque à Yathrib en 622. Déplacement physique et quête spirituelle marquent cet événement.

le faire en anglais, son anglais est mauvais. » (Bénévole associatif, Londres, octobre 2019)

Penser la place des langues, c'est aussi penser leur absence, l'impossibilité de communication entre les exilés, l'absence de traducteurs et d'interprètes comme une forme de contrôle politique et l'imposition d'une langue :

J'ai traversé en bateau il y a trois jours, je suis arrivé à Douvres, les officiers nous ont conduits ici, dans ce centre d'hébergement, il n'y a pas d'interprètes, on a essayé de leur expliquer qu'on ne comprenait pas, on ne parle pas l'anglais. Ici, le réceptionniste nous arrête, nous tend une feuille et dit dans une heure en bas puis une voiture vient nous chercher pour nous amener on ne sait où. (P., exilé iranien, hôtel transformé en centre d'hébergement pour nouveaux arrivants, est de Londres, traduction Babak Inanlou, juillet 2019)

L'espace est lié à l'attente ; cette attente dépend de plusieurs facteurs : l'accès à l'information, la disponibilité d'un interprète dans les centres d'hébergement et au Home Office, la date du second entretien au Home Office, le *substantive interview*/récit de vie et l'attente de la décision finale. Le Home Office peut parfois requérir un troisième entretien et/ou demander un *Language Analysis Tests* pour s'assurer de la crédibilité du demandeur d'asile quant à son pays d'origine : le dialecte, l'accent, les informations générales sur le pays seront évalués lors de ces *Tests*, souvent menés par téléphone. À la dimension spatio-temporelle de l'attente traduite par *wait/waiting/I have to wait again*, s'ajoute l'aspect linguistique ; les trois, espace-temps-langue, étant subis. Elles laissent psychiquement l'exilé dans cette longue expérience de migration, en transit, alors qu'une maîtrise du temps, des dates, des faits et l'exactitude des termes sont requises pendant le récit de vie. Certains exilés ont été expulsés d'Angleterre et y reviennent pourtant. Cette expulsion peut être vécue comme un espace-temps sans repère et peut conduire à une expérience de circularité, de « ping-pong²⁰ » :

Lui, ça fait cinq ans qu'il est jeté sur les routes, entre l'Angleterre et la Hongrie. En Hongrie, ils l'ont jeté en prison, battu. À sa sortie, il a été battu à nouveau, on lui a tout volé. Il n'a plus de famille, il est repassé ici et après ? (Témoignage d'une traductrice kurde-sorani, Londres, juillet 2019)

20. MAKAREMI, 2009, p. 314.

À cette absence de traduction s'ajoute l'impossibilité – souvent longue – d'*habiter*. La représentation de l'*England* par les exilés à Calais où *they give you a house, not like here, they leave you like this and you wait for your paper, there is no homeless in London*²¹, questionne la gestion de la mobilité et des politiques de contrôle. Lors du dépôt de la demande d'asile/*screening interview*, l'exilé doit donner ses empreintes et il peut être expulsé immédiatement ou accepter/refuser un hébergement. Les différents centres d'hébergement sont vécus par les exilés comme des centres de contrôle et de reconfiguration des pratiques de mobilité, qui les déplacent sans arrêt et limitent leur vie sociale.

On nous envoie de centre d'hébergement en centre d'hébergement, on nous met avec des personnes qui ne parlent pas forcément notre langue. Parfois, on doit dormir avec nos ennemis à cause des conflits dans nos pays. On reste dans des chambres avec des personnes avec qui on ne peut pas communiquer. C'est fait exprès pour créer des conflits entre nous et trouver une raison de nous expulser. (A, exilé soudanais, Londres, juillet 2019)

L'absence d'interprètes et de traducteurs et l'impossibilité d'interactions entre exilés/agents institutionnels et exilés entre eux nieraient la voix de l'exilé et le maintiendraient une fois de plus en situation d'objet. Toutefois, dans ces interactions, le langage du corps, les expressions faciales joueraient un rôle important, elles participeraient à un jeu de miroir, à un renversement de la situation parfois au profit des exilés. Cette situation dans un centre d'hébergement où l'accès est interdit à toute personne extérieure l'illustre : les exilés m'expliquent en traduisant les mots sur leurs portables comment rentrer « *You want go up to see room? yes, ok come, don't look at him* [le réceptionniste], *he doesn't look. We don't care. Just don't look* » (Londres, juillet 2019). L'absence du téléphone portable, souvent laissé à Calais, en lieu sûr, avant la traversée afin de ne pas se le faire retirer par la police ou que des informations y soient trouvées réduit considérablement l'accès à la traduction et à l'interaction. Cependant, la capacité d'agir du sujet exilé s'exprime ici dans ses choix stratégiques – la traversée, l'abandon temporaire du portable principal –, d'autant que certains exilés possèdent sur eux un autre téléphone et utilisent la communication non verbale.

21. Témoignages recueillis auprès d'un groupe d'exilés syriens dans l'ancien bidonville d'État (24 au 28 juin 2016, stage USPC), d'exilés soudanais dans les campements calaisiens, terrains ANR LIMINAL (mai 2019, octobre 2019, juillet 2020).

DONNER LANGUE, DONNER LIEU

Parler la langue du pays d'accueil peut faciliter les tâches administratives, la vie quotidienne et parfois procurer une légitimité. Pour certains exilés, le fait de parler la langue du pays d'accueil en fait des interlocuteurs privilégiés, érigés en « *leader* d'une communauté ». Ce rôle, produit simultanément par les agents institutionnels et les associations dans le bidonville de Calais²², interroge aussi les projections et attentes des soutiens. *Peacefulborders*, association britannique, fondée en 2016 suite aux visites régulières de ses membres fondateurs dans l'ancien bidonville de Calais, encourage les « *leaders* des communautés de réfugiés et migrants à créer leurs propres espaces » une fois arrivés au Royaume-Uni. Sur leur site internet, *Peacefulborders* explique « avoir soutenu avec succès » un rôle d'intermédiaire dans la « Jungle » de Calais et utilise leur travail d'intermédiaire « pour soutenir les *leaders* de communauté qui ont émergé dans les camps informels pendant la crise des réfugiés de 2015 afin de mettre leurs compétences au service des exilés et d'apporter un soutien à ceux qui arrivent au Royaume-Uni²³ ». Samer, un des *leaders* de la communauté soudanaise du temps de la « Jungle » de Calais, aujourd'hui à la tête de son association *Hopetowns* à Londres, membre de *Peacefulborders*, est présenté dans le site internet de ces derniers comme « un ancien *leader* dans la "Jungle" de Calais qui a fui le Soudan, il connaît l'importance de procurer l'espoir et l'amitié aux personnes vulnérables²⁴ ». *Hopetowns*, association créée par un exilé et pour les exilés répond à leurs demandes : reconnaissance dans le pays dit « d'accueil », aide à l'apprentissage de l'anglais, recherche d'hébergement, accès au soin, lien social entre les membres de l'association qui passe aussi par des sorties, repas, groupes Facebook et WhatsApp. La place de cette association questionne les dysfonctionnements, ou ce qui peut être ressenti comme tel par les exilés qui ne trouvent pas le soutien espéré auprès de certaines associations d'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile. Comment expliquer la nécessité de créer cet espace autre ?

L'absence de *community*, d'un groupe partageant des intérêts communs dans un territoire géographique – en l'occurrence un lieu repère comme la « Jungle de Calais », ce (hors) lieu point de passage où habitat et auto-organisation de la vie collective étaient possibles – rend l'arrivée au Royaume-Uni difficile. L'absence de l'accueil cause souvent un choc chez les exilés, « une coupure que j'ai ressentie à l'intérieur de moi-même et un isolement dont je faisais l'expérience au-dehors » (Samer, *Hopetowns*, 2019). Pour d'autres,

22. BOUAGGA, 2018, p. 170.

23. <https://peacefulborders.org/about-us/>

24. *Ibid.*

c'est le « *regret* » d'avoir traversé, d'avoir abandonné des amitiés fortes avec des exilés et aidants. « *All this only for that?* » questionne M., exilé érythréen (juin 2019). Certains parlent d'un retour chez soi : « *to go back home in my country, it's much better* ». Cette quête perpétuelle d'un ailleurs, que ce soit à Calais ou en Angleterre, empêche le sujet de se penser dans un lieu et l'expérience de ce non-lieu, « cette fissure à jamais creusée entre l'être et sa terre natale²⁵ » marque la condition de l'exilé.

Hopetowns dont le nom est né d'une réflexion commune entre Samer et d'anciens bénévoles dans le bidonville de Calais, réfugiés et demandeurs d'asile, renvoie au panneau *Hopetowns Street* à Brick Lane, dans l'est de Londres. L'idée du nom et de l'association est d'apporter espoir/*hope* aux nouveaux arrivants. À ses débuts, l'association n'avait aucun financement et comptait sur le travail de bénévoles, souvent réfugiés et demandeurs d'asile. Des appels à dons personnels et subventions, indépendants et non gouvernementaux, permettent désormais à l'association de fonctionner. Cette association donne un espace d'autonomie, une possibilité de réappropriation du lieu, du temps et de la langue. Aucune langue n'y est imposée, souvent les professeurs et bénévoles apprennent la langue des exilés. La reconstruction d'une communauté passe aussi par la langue commune de l'expérience de l'exil privilégiant le vécu sur les catégorisations politiques, juridiques et médiatiques ; espace sans contrainte, si ce ne sont ses heures d'ouverture et de fermeture, et qui interroge les pratiques d'hospitalité ainsi que les modalités discursives de l'accueil dans d'autres associations, radicalement distinctes :

Ici, il y a des *guests*, des *visitors* et des *volunteers*, toi tu es *visitor*. On demande aux *guests* de sortir entre 11 h et 17 h, ils peuvent préparer leur petit-déjeuner, mais ils doivent sortir pour socialiser, puis on sert le dîner à 20 h 30. Tout le monde n'est pas présent, certains mangent ailleurs. Le dîner est préparé par des personnes extérieures. On ferme la maison à 22 h 30 pour éviter les problèmes de drogue et d'alcool. (K, volontaire, *House/Maison* qui accueille les sans domicile fixe et demandeurs d'asile, Londres, 2019)

Ces deux associations ont un fonctionnement différent puisque *Hopetowns* ne propose pas d'hébergement ; mais, ce qui est intéressant, c'est la représentation de l'hospitalité à travers les termes. Le *guest* pourtant dans ce *Home* est soumis à des règles, il ne peut pas faire sien ce lieu, car c'est un accueil qui se veut temporaire même si certains y résident depuis des années. La difficulté d'entrer en interaction avec les *guests*, certains d'entre eux ne

25. SAÏD, 2008, p 241.

parlant pas anglais, est causée par l'absence d'un espace-temps d'échanges entre bénévoles-invités (*volunteers-guests*) qui se réunissent, pour la plupart, seulement pendant le dîner. L'espace-langue semblerait être oublié au profit de ce qui est vu par certains membres associatifs comme le seul besoin de l'exilé : manger. Certes, ce besoin primaire est souvent objet de discorde et devient outil politique entre les organisations d'État en charge des distributions alimentaires et les associations d'aide aux exilés à Calais²⁶. Bafouer les droits et besoins les plus élémentaires des exilés est un élément du dispositif des politiques migratoires qui se caractérise par une déshumanisation. Autre élément de cette déshumanisation, l'absence de reconnaissance de la langue, et donc de la voix :

Cet exilé essayait de nous parler, on ne comprenait pas ce qu'il nous disait, on a posé la question à d'autres exilés, personne ne le comprenait, alors il s'énervait chaque fois qu'il nous voyait, il criait, on croyait qu'il avait des TOC, car il répétait le même mot qu'on ne comprenait pas. Ça a duré des mois. On a enfin réussi à trouver un interprète par téléphone, il nous a dit qu'il disait « travail » et après ça s'est arrangé. (bénévole, Calais, mai 2019)

La déshumanisation à travers les langues conduit à interroger la place de la mort, mort intérieure et extérieure, mort psychique et physique, dont les morts causées par la violence aux frontières et faisant aussi le jeu du passeur/*muharrib*/مهرب. C'est à partir de cette violence vue, vécue, qui traverse les corps à plusieurs reprises et à plusieurs endroits, que se pense et se dit la mort. Dire la mort et la défier physiquement sont des actes de résistance qui négocient les frontières opposées du dedans et du dehors. C'est aussi penser la racialisation des corps et l'inégalité même face à la mort des « inexistants²⁷ » :

La malédiction les poursuit où qu'ils aillent [...]. Leurs âmes étaient source d'inspiration, ils ont écrit l'histoire, des histoires, des romans, des poèmes, mais les nouvelles les ont déplacés dans les faits divers. Avec leur malédiction, ils ne sont même pas arrivés à faire les gros titres, ce sont des sacrifiés, ils n'ont pas attiré l'attention de ce monde, la vérité est que le monde n'a aucune conscience à leur égard. Le monde se soucie des affaires nationales comme celles de Khashoggi et d'autres, mais ces « riens » n'ont rien dans ce monde, même pas les pensées de leur famille, restée à se débattre

26. En septembre 2020, la préfecture du Pas-de-Calais interdit la distribution alimentaire en centre-ville de Calais aux associations non mandatées par l'État, notamment à cause du risque de « troubles à l'ordre public » et du « non-respect des gestes barrières ».

27. YASSIN, 2019.

contre la tombe. « La vérité est que nous sommes tous coupables et nous les avons poussés jusqu'à la limite », explique le poète Hassan Yassin²⁸.

Dans l'explication de son poème *Malédiction*, Hassan Yassin met le lecteur face à sa responsabilité puisque « nous les avons poussés jusqu'à la limite ». Il réfléchit au traitement des morts par les médias, et oppose la mort de « Khashoggi²⁹ » qui fait la une des journaux et celles des anonymes, « des riens » relégués aux faits divers. À travers les récits des exilés, la mort est souvent abordée dans sa relation aux forces de l'ordre, certains décidant de « jouer » avec les frontières de la vie et de la mort des exilés :

We were on a boat, nearly in the English waters, the police was following us since we left Calais, they followed us and just before we reached British waters, they crushed our boat [miming the policeman hitting the boat violently], water was coming in, they were watching us, they did nothing until people started to scream, to cry and before anyone dies, they took us back to the shores of Calais, we were all wet. I will try again.

322

Nous étions sur un bateau, tout près des eaux britanniques, la police nous suivait depuis notre départ de Calais et tout juste avant d'atteindre les eaux britanniques, ils ont saccagé notre bateau [mimant le policier tapant violemment sur le bateau] l'eau s'infiltrait, ils nous regardaient, ils n'ont rien fait jusqu'à ce que les gens commencent à crier, à pleurer et avant que quelqu'un ne meure, ils nous ont ramenés sur les côtes de Calais, nous étions trempés. Je réessaierai. (B., exilé soudanais, Calais, juillet 2020)

Penser la mort, c'est aussi penser la place du spirituel, du religieux, comme espoir et force pour défier la mort, comme un moyen d'appartenance au monde. Le cimetière des exilés à Calais participe aussi de cette reconfiguration de l'espace et inscrit une trace durable et visible de ces « invisibles ». Ces morts laissent à chacun un héritage dans le travail d'individualiser, d'archiver, de témoigner de ces violences aux frontières.

28. Hassan Yassin m'explique ainsi son poème qui m'a été envoyée par email en mai 2019 lors de l'événement *La Saveur de l'Autre*, 25 mai 2019, Channel, Calais.

29. Jamal Khashoggi, journaliste saoudien, s'exile aux États-Unis en 2017 après une campagne d'arrestations de dissidents menée par la monarchie saoudienne. Le 2 octobre 2018, Khashoggi se rend au consulat d'Arabie Saoudite à Istanbul où il est assassiné par le pouvoir saoudien.

CONCLUSION

La difficulté grandissante de traverser la frontière peut entraîner une plus grande détermination, « si c'est si difficile de passer, c'est qu'il y a de l'or là-bas » (A., exilée érythréenne, Calais, octobre 2019). Toutefois, la représentation d'un lieu utopique peut causer une désillusion profonde, un mal-être qui empêche le sujet-exilé de se penser dans ce lieu une fois arrivé en Angleterre. Certains exilés arrivent à s'installer, à faire d'un lieu a *home*, les parcours migratoires « réussis » étant souvent médiatisés. Ainsi, les terrains conduits à la frontière sont encore trop courts dans le temps pour tirer des conclusions sur la possibilité des exilés rencontrés à réussir un jour à *habiter* ou pas le pays d'exil.

Penser le sujet-exilé aux frontières, c'est le penser pris sans cesse dans les tensions de part et d'autre de la frontière, tensions de l'urgence et de l'attente, tensions aussi causées par la présence, l'absence, l'imposition de langue sans ôter au sujet sa capacité d'agir. Penser le sujet-exilé, c'est penser les corps traversés par les frontières, le passage et l'arrivée au Royaume-Uni engendrant un nouveau départ face à un processus d'asile contraignant dans lequel la place des langues est centrale (disponibilité des interprètes selon la langue du demandeur d'asile, problèmes de traduction, d'interprétation, le recours possible au *Language Analysis Tests* par le Home Office, l'apprentissage de l'anglais). Les langues dont on parle ici sont des « bricolages langagiers », des télescopes, de nouveaux vocables pour déjouer les autorités, de la communication verbale et non verbale. Les langues et les expressions évoluent avec la trajectoire, par exemple « *good chance* » qui ne signifie pas la même chose avant la tentative de passage à Calais et après, où l'expression prend le sens de « saisir une bonne opportunité », *chance* traduite par les exilés soudanais en *فُرصة/forsa/opportunité*.

Le chercheur est lui aussi pris – à un autre niveau – dans ces tensions par ces questionnements autour des langues, du choix et des limites du langage, des enjeux de la traduction, des interactions, des médiations et de son travail : quel est l'impact de sa recherche ? Quel est le but, si but il y a ? Quel horizon ouvre cette langue des possibles à travers l'expérience et les mots de l'exil ? La « frontièrité » par les langues permet l'expression de dimensions individuelles et collectives³⁰ et souligne le besoin de réformer les systèmes d'accueil en inversant leurs pratiques, leurs modalités, les *volunteers* acceptant de devenir *guests*. Cette langue-frontière – entre langues, imaginaires, réels – nouvelle langue de l'accueil n'est possible que si un espace d'autonomie est reconnu aux exilés pour un « agir-ensemble³¹ ». « L'expérience-Calais » et l'expérience

30. AMILHAT-SZARY, 2015, p. 13-59.

31. TASSIN, 2018, p. 27.

aux frontières laissent leurs marques, modifient, transforment et ouvrent malgré tout d'autres champs aux possibles.

BIBLIOGRAPHIE

AGAMBEN Giorgio, 1997, *Homo Sacer, le pouvoir souverain et la vie nue*, Seuil, Paris, 218 p.

AGIER Michel, 2013, « Le campement urbain comme hétérotopie et comme refuge. Vers un paysage mondial des espaces précaires » in *Hétérotopies urbaines*, Brésil(s), DOI : 10.4000/bresils.385

AGIER Michel, 2014, *Un monde de camps*, La Découverte, Paris, 350 p.

AGIER Michel, 2016, "Epistemological decentring: At the root of a contemporary and situational anthropology" in *Anthropological Theory*, vol. 16(1), p. 22–47, DOI: 10.1177/1463499616629270.

324
AGIER Michel, 2019, "Camps, Encampments, and Occupations: From the Heterotopia to the Urban Subject" in *Ethnos, Issue 1 : Stuckness and Confinement: Reflections on Life in Ghettos, Camps and Prisons, Stuckness and Confinement*, vol. 84, n° 1, p. 14–26, DOI: 10.1080/00141844.2018.1549578.

AGIER Michel & MADEIRA Anne-Virginie, 2017, *Définir les réfugiés*, PUF, Paris, 109 p.

AMILHAT-SZARY Anne-Laure, 2015, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, PUF, Paris, 162 p., DOI : 10.3917/puf.amilh.2015.01.

BATHAIE Azita, DIOT PARVAZ-AHMAD Bénédicte, SIDIQULLAH Rohullah, mars 2020, « Bricolages langagiers », dans *Traduire l'exil*, GISTI – *Plein droit*, n° 124, Paris, p. 19-22.

BOUAGGA Yasmine, 2018, « Une sociologie de la jungle » in *La jungle de Calais*, PUF, Paris, 219 p.

FOUCAULT Michel, 1984, « Des espaces autres. Hétérotopies », Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967, in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, URL : <https://foucault.info/documents/heterotopia/foucault.heteroTopia.fr/> (consulté le 24/04/2021).

- GALITZINE-LOUMPET Alexandra, 2018, « Le livre de “la Jungle de Calais” » : Imaginaires et désobjectifications » in *Subjectivités face à l'exil, positions, réflexivités et imaginaires des acteurs*, Hors-Série, in *Journal des anthropologues*, Association française des anthropologues, p. 7-17.
- ISIN Engin & RYGIEL Kim, 2007, “Of Others Global Cities: Frontiers, Zones, Camps” in *Cities of the South Citizenship and Exclusion in the 21st Century*, Saqi, Londres, p. 170-209.
- MAHROUG Naoual & BOUAGGA Yasmine, mars 2020, « Demander l’asile dans sa langue », dans *Traduire l'exil*, GISTI – *Plein droit*, n° 124, Paris, p. 15-18.
- MAKAREMI Chowra, 2009, *Zones d’attente pour personnes en instance, une ethnographie de la détention frontalière en France*, Thèse de Doctorat, université de Montréal, URL : <https://core.ac.uk/download/pdf/151545177.pdf> (consulté le 26/04/2021).
- MONOD-BECQUELIN Aurore, 2012, « Introduction, la frontière épaisse » in *Ateliers d’Anthropologie (en ligne)*, 37, Laboratoire d’ethnologie et de sociologie comparative, DOI : 10.4000/ateliers.9170.
- SAÏD Edward, 2008, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Actes Sud, Paris, 768 p.
- SPIVAK CHAKRAVORTY Gayatri, 1988, “Can the subaltern speak?” in GROSSBERG Lawrence & NELSON Cary (eds.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, University of Illinois Press & Macmillan, Urbana & Basingstoke, 738 p.
- TASSIN Étienne & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, « Le philosophe et l’exil, construire l’agir-ensemble », dans *Subjectivités face à l'exil, positions, réflexivités et imaginaires des acteurs*, Hors-Série, in *Journal des anthropologues*, Association française des anthropologues, p. 19-29.
- WELANDER Marta, ANSEMS DE VRIES Leonie, 2016, “Refugees, Displacement and the European ‘Politics of Exhaustion’”, *openDemocracy*, URL: <https://www.opendemocracy.net/en/mediterranean-journeys-in-hope/refugees-displacement-and-europ/> (consulté le 26/04/2021).
- WELANDER Marta, ANSEMS DE VRIES Leonie, 2016, “Calais demolition : ‘mission accomplished’, the politics of exhaustion and continued

struggles for mobility”, *openDemocracy*, URL: <https://www.opendemocracy.net/en/mediterranean-journeys-in-hope/calais-demolition-mission-accom/> (consulté le 24/04/2021).

YASSIN Hassan, 2017, « Malédiction », URL : <https://projetasylum.blogspot.com/2017/05/la-malediction-dhassan-yassin-poeme-dun.html> (consulté le 24/04/2021).



MÉMOIRES

Chapitre 11. J'écris ce souvenir pour qu'il reste toute une vie

Les graffiti et inscriptions des demandeurs d'asile et plus largement, des exilés quelle que soit leur situation administrative, constitue un domaine nouveau d'étude dans le champ des études sur les migrations. Pour peu qu'on y fasse attention, pourtant, ces graffiti multilingues sont partout, attestations de présence, marques de passage, prières et écrits nostalgiques ou politiques, signatures. L'analyse de cette « langue des murs » écrite et des dessins associés, des subjectivités qu'elle met au jour est analysée dans ce chapitre à travers un corpus particulier : celui du centre de premier accueil de la porte de la Chapelle. Elle ouvre une réflexion plus globale sur « l'écriture frontière ».

Mots-clés : Graffiti, demandeurs d'asile, migrants, exilés, centre, camp

از زبان دیوارها گرفته تا نوشتن مرز، بازتاب در مورد نقاشی های دیواری در بحث تجربه مهاجرت.

نقاشی های روی دیوار و نوشته های متقاضیان پناهندگی و بطور گسترده تر، تبعید شده گان بدون در نظر گرفتن وضعیت اداری آنها، مطالعه جدید در زمینه مطالعات در بحث مهاجرت را تشکیل داده است. با این حال تا زمانی که به آن توجه کنیم این نقاشی های دیواری چند زبانه در همه جا وجود دارند. از جمله نشانه ای حضور، علایم عبور، دعا ها، نوشته های دلتنگی یا سیاسی، امضاها. تجزیه و تحلیل این (زبان دیوار ها) نوشته ها و رسامی های مرتبط به آن ذهنیت ها را افشا کرده و در این بخش از طریق یک قشر خاص که آن مرکز پذیرای ابتدای در پورت لاشاپل (premier accueil de la porte de la Chapelle) Centre) میباشد تحلیل شده است. این تحلیل یک بازتاب جهانی تر در مورد (نوشتن مرز) را باز میکند. کلیدی الفاظ: نوشته روی دیوار، متقاضیان پناهندگی، مهاجرین، تبعید شده گان، مرکز، کمپ

CHAPITRE 11. J'ÉCRIS CE SOUVENIR POUR QU'IL RESTE TOUTE UNE VIE

De la langue des murs à l'écriture-frontière, réflexions sur les graffiti dans l'expérience migratoire

Alexandra Galitzine-Loumpet
Cessma, ICM

Traduction du résumé en dari par Ahmad Saeed Shairzad

La vie à l'étranger est comme un lit brisé. Je perds ma vie dans ce lit brisé.

*(Anonyme, pashto, centre de premier accueil,
porte de la Chapelle, traduction Robullah Sidiqullah)*

Mural, ça veut dire j'existe, et je laisse un signe qui me désigne.
Agnès Varda, *Mur Murs* (1981)

Sur les murs, à proximité les uns des autres, des graffiti¹ en alphabet latin, arabo-persan, guèze, plus rarement en cyrillique. Dans la chambre 10, des noms propres et des noms de pays (Afghanistan, Niger, Soudan, Tibet), une carte de Guinée Conakry, un « *Save Tibet* », l'affirmation « *France no good, Faris moshkila*² », des dates. Sur le mur du fond, à droite sous le panneau pictographique des interdictions (de fumer, de réchauffer de la nourriture, d'utiliser une multiprise...), près d'une prise murale salie par l'usage, un message d'amour à une jeune femme restée au Tchad³ rédigé en français au stylo vert en lettres bien détachées, plus haut une inscription plus longue en anglais, exécutée au crayon à papier, qui évoque une amitié brisée par le transfert vers une autre ville⁴. Un peu plus à droite, en arabe : « La tristesse noble. Souvenir de votre frère ».

1. Le Larousse engage à respecter le pluriel français (graffitis) plutôt que le pluriel italien (graffiti). L'usage académique favorise pourtant le second, que je suivrai ici.

2. *Faris-moshkila*, signifie « Paris-problème ».

3. « Je t'aim A.K., l'amour qui a passé a Djamena Tchad ». Les inscriptions sont reproduites avec leurs fautes éventuelles. Elles sont toutes anonymisées, pour des raisons expliquées plus loin.

4. « *One day, i got a best a hearthfull friend in the camp but he [was] transferred to other city. Now I miss him a lot. LOVE YOU A. H. LONG LIFE A.H. You had a good character. I wont forget you in my life. 30.08.2017 (→ Syria)* ».

Ailleurs, des slogans politiques, des drapeaux de pays, des recommandations, des adresses Facebook ou WhatsApp, des dessins, des inscriptions ironiques ou nostalgiques exécutées sur différents supports : murs, tablettes de séparation en bois, vestiaires métalliques, stores en plastique, règlements des chambres, décorations, matelas⁵.

Ces quelques exemples d'inscriptions murales et de dessins pariétaux, parmi des milliers d'autres, sont issus de quelques-unes des cinquante chambres des huit îlots formant la zone d'hébergement dite « la halle » du centre de premier accueil (CPA) de la porte de la Chapelle⁶. Vingt-cinq mille hommes ont été hébergés là pendant les dix-huit mois d'ouverture du centre, pour des durées variables, de quelques jours à quelques semaines dans les cas les plus rares. Tous n'ont pas laissé d'inscriptions, aucun n'a eu la possibilité de les voir toutes, ni de les lire toutes en traduction. Leur nombre, leur contenu interrogent pourtant le désintéret dans lequel ces inscriptions sont tenues.

Si l'étude des inscriptions dans les lieux d'enfermement, prisons, camps de concentration ou de regroupement ou dans l'espace public a fait l'objet d'un important renouvellement⁷, force est de constater qu'elle n'a que rarement été abordée dans le champ des études migratoires⁸. Quelques travaux évoquent des formes d'expression graphique dans les mobilisations collectives (slogans, pancartes, tags...) en faveur ou contre les migrants⁹. Le plus souvent toutefois, les graffiti apparaissent en arrière-plan d'études portant sur les transformations de l'espace urbain, les formes politiques de l'hospitalité ou de la xénophobie, les luttes des populations immigrées, ou encore dans des documentaires consacrés aux parcours migratoires¹⁰.

Il paraît pourtant d'autant plus nécessaire de les constituer comme domaine d'étude spécifique que ces graffiti apparaissent comme des traces à la fois omniprésentes et éphémères, à la mesure des lieux précaires où ils s'exposent

5. Deux agents d'Emmaüs Solidarité ont signalé avoir vu des inscriptions sur des draps avant nettoyage, dont il ne reste plus trace. Ailleurs, par exemple dans les bateaux humanitaires en Méditerranée, des dessins sont réalisés sur les couvertures. Dans les deux cas, la sous-traitance à des entreprises de nettoyage fait disparaître toutes ces traces.

6. Le CPA fut ouvert entre novembre 2016 et mars 2018 par la mairie de Paris et géré par l'association mandatée, Emmaüs Solidarité (voir *Babel dans la bulle*, ce volume)

7. ARTIÈRES, 2018; CANDAU & HAMEAU, 2004; BEJA, 2016; LEHEC, 2017; POUVREAU, 2014..

8. Voir cependant BERTHOMIÈRE, 2021 et dans une moindre mesure GALITZINE-LOUMPET, 2019.

9. Journée d'étude « Politique en exil » (ANR Babels) 3 mai 2018 (<https://anrbabels.hypotheses.org/194>)

10. Parmi d'autres dans les films *Regarde ailleurs* d'Arthur Levivier (2016), *Un paese di Calabria* de Shu Aiello et Catherine Catella (2016), dans les photographies de Mario Badagliacca (<https://www.mariobadagliacca.com>), etc.

– dans des campements, des maisons abandonnées, des abribus, des tunnels, des centres d'accueil, d'hébergement ou de rétention, des gares, sous les ponts de Vintimille, de Calais, d'Aubervilliers ou de Briançon. Certains se répètent avec une certaine régularité (« *Stop Dublin !* », « *All Cops are Borders* »), d'autres sont spécifiques, tel ce graffiti écrit en arabe à la bombe noire sur un mur porte de la Chapelle, en face du centre : « Celui qui n'est pas passé à Benghazi n'est pas un homme » relevé fin 2017 ; ou encore la grande inscription à la peinture jaune qui court le long du mur de soutènement du boulevard Ney : « LA SAPEL PORTE DE LANFER ». Largement médiatisée pour sa signification et sa forme¹¹ – un français incorrect et exotisé –, cette inscription a pourtant été co-produite par des exilés et des soutiens, au moins par la mise à disposition du matériel, lors de la commémoration de la mort dans la rue d'un réfugié statutaire soudanais connu sous le nom d'Ibrahim, au début de mars 2018.



Figure 1. « *Où sont nos droits, ô France ?* » (en rouge) porte de la Chapelle, trad. Souha Tarraf.

© AGL 2018

11. Par exemple, https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/08/09/porte-de-la-chapelle-au-carrefour-de-la-detresse_5340773_3224.html.



**Figure 2. « Celui qui n'est pas passé par Benghazi n'est pas un homme »
(en noir au centre) Trad. Moyaed Assaf**

© AGL fin 2017

334

C'est cette difficulté, fréquente, à déterminer ce qui ressort exclusivement des exilés ou d'une coproduction avec aidants ou militants qui singularise le corpus relevé à l'intérieur du CPA, et plus précisément encore, dans les chambres – où l'ensemble des inscriptions ne peut être attribué qu'aux « hébergés ». Unité de lieu et de temps sur une période d'un an et demi, mais aussi contrôles des accès et des circulations contribuent à isoler le centre de premier accueil, à permettre une accumulation des graffiti. Cette distinction entre un dedans et un dehors singularise ainsi un corpus et un corps de scripteurs ; elle demeure cependant arbitraire, présupposant une rupture, une singularité du centre d'accueil dans un plus long parcours migratoire.

Cette contribution propose quelques pistes de réflexion sur les inscriptions et graffiti dans l'expérience migratoire en suivant deux perspectives. La première porte sur une langue des murs spécifique, étroitement liée au corpus multilingue du centre de premier accueil de la porte de la Chapelle et de ses environs immédiats ; la seconde aborde plus largement les inscriptions et graffiti comme des éléments d'une écriture-frontière, écriture transgressive produite aux et par les frontières. « Archives de basse intensité¹² », mais ouverts sur une pluralité de mondes et d'usages, ces inscriptions et graffiti sont appréhendés ici comme des « événements¹³ » performant autant de brèches subjectives – des

12. ARTIÈRES, 2018.

13. FRAENCKEL, 2018.

« égratignures » selon l'étymologie du mot graffiti, sinon des « cicatrices murales¹⁴ ».

CE QUI TIENT LIEU. GRAFFITI ET INSCRIPTIONS DU CENTRE DE PREMIER ACCUEIL, PORTE DE LA CHAPELLE

L'inventaire photographique des quelques 1800 inscriptions et dessins totalisant plus de 8000 textes, phrases et mots a été réalisé dans les chambres de la zone d'hébergement la semaine précédant la fermeture définitive du centre de premier accueil fin mars 2018, avec l'accord de l'association gestionnaire, Emmaüs Solidarité¹⁵. Si l'existence de ces inscriptions avait été préalablement repérée en accompagnant des assistants socio-éducatifs (ASE, dans la terminologie de l'association), ce ne fut pas le cas de leur nombre, de leur forme, de leur diversité, des références, des mots et des symboles utilisés, de ce qu'elles dévoilent de l'expérience des personnes en migration.

La densité des inscriptions en certains endroits a imposé un important travail de traduction, mené par les membres du programme Liminal¹⁶, afin d'en dévoiler les sens.

La notion de dévoilement apparaît ici centrale, en ce qu'elle interroge le lieu, la distribution des graffiti, ce qui est apparent ou masqué par la langue, les usages et les destinataires ; la position du chercheur également, seul en mesure d'avoir accès à la totalité des inscriptions, dans les différents emplacements et par la traduction. Le dévoilement est aussi, plus prosaïquement, celui des conditions d'accès : il a fallu en effet, pour des raisons éthiques autant que matérielles, attendre la fermeture du centre pour entrer dans les chambres,

14. CANDAU & HAMEAU, 2004.

15. L'ANR Liminal a mené six mois de recherches dans le CPA, d'octobre 2017 à sa fermeture en mars 2018. Les inventaires ont été effectués lors de la dernière semaine avant la fermeture du CPA. Le décompte porte sur des unités graphiques, simples (du mot ou signe isolés) ou plus structuré (groupe de mots et textes).

16. La traduction et l'étude de ce corpus a été effectuée par les membres de l'équipe du programme, notamment Amir Moghani (persan) que je remercie particulièrement, Nisrine Al Zahre (arabe syrien, classique), Azita Bathaie (persan), Rohullah Sidiqullah (pashto, dari, arabe, norvégien), Bénédicte Parvaz Ahmad (ourdou), Laurence Lécuyer (ourdou, arabe), Roula Nabulsi (arabe soudanais, arabe libanais et classique), Aman Mohammed Saïd (tigrinya, tigré, arabe soudanais), Moyaed Assaf (kurde sorani, arabe soudanais et classique), Wigdan Mekki (arabe soudanais et classique), Belgheis Jafari (persan, dari). Elle a été dans certains cas doublée par une relecture destinée à préciser l'usage des expressions dialectales – je voudrais remercier ici Zeinab Mohammed, Ali Mohamed, Mhmoud Adimo, Abdul-Azam Azizi, Omar Zeroual, étudiants du DU Hospitalité, Médiations, Migrations (Inalco). Toutes les citations de graffiti ont été anonymisées.

certaines déjà vidées et désinfectées¹⁷, d'autres à peine quittées, emplies de la présence des derniers occupants, d'affaires abandonnées ou oubliées, de lits en désordre ou, au contraire, soigneusement bordés et laissés en l'état. La désignation « d'hébergé » signale d'emblée la nature ambiguë de cet espace provisoire, de passage et de tri, ouvert (les murs de la friche ont été abattus) et fermé (structures en bâches et préfabriqués), transitoire entre le froid des campements et la froideur des procédures d'asile. Les espaces d'hébergement ne sont pas des lieux hospitaliers, mais pas non plus les lieux nouveaux d'une « défamiliarisation » de la vie quotidienne au sens arendtien¹⁸ déjà accomplie et éprouvée dans la condition de l'exil. Ce sont des lieux semi-publics, partagés, dégradés par l'usage¹⁹, ce dont attestent également les inscriptions sur les murs. Ils participent sans doute d'un « habitus mobilier²⁰ » tout à fait spécifique, celui où un corps fatigué par l'errance s'immobilise provisoirement, à la fois en attente et suffisamment stabilisé pour apposer une trace volontaire. Aux questions de Perec – « Habiter un lieu, qu'est-ce que c'est ? Est-ce se l'approprier ? Qu'est-ce que s'approprier un lieu ? » (1974) –, peut-être convient-il également d'ajouter une interrogation sur ce qui tient lieu de lieu, dans les espaces de transit, et sur les manières dont il est possible d'habiter l'attente et l'exil.

Ce qui tient « lieu », ce sont des emplacements successifs, en abyme les uns des autres – jusqu'au corps-frontière contraint, littéralement, à l'emboîtement dans un espace vital rétréci²¹. En première instance, des « chambres », c'est-à-dire des structures en bois surélevées d'environ 16 m², avec un auvent et un perron et deux marches, comportant quatre lits chacune, réunies par onze à douze pièces en « îlots » définis par une couleur : quatre au rez-de-chaussée du bâtiment, quatre au premier étage. Chaque îlot est organisé comme un « quartier » autour d'une rue, d'une place-terrasse. Que l'on adhère ou non à cette métaphore revendiquée de la ville accueillante, cette structuration distingue les espaces et les fonctions, crée une sorte d'unité des chambres²²,

17. La demande d'accès aux chambres a parfois suscité de l'étonnement de la part de salariés et de cadres de l'association, en ces jours de fermeture du centre. Des agents ont, avec insistance, mis en garde contre les conditions sanitaires des chambres, et notamment la présence de gale et de punaises de lit. Des gants en latex ont été fournis et le relevé s'est déroulé en même temps qu'une désinfection massive des chambres par des techniciens en combinaison et masqués.

18. HUET & MANAC'H, 2018.

19. Nombre de vestiaires n'avaient plus de serrures ou des cadenas brisés, des matelas étaient tachés et endommagés.

20. STOCK, 2004.

21. GALITZINE-LOUMPET, 2016.

22. « D'une surface de 16 m², elles disposent de lits, d'armoires, de prises électriques pour 4 personnes, et du Wi-Fi. Un porche créé une transition douce entre la rue et la chambre et permet

fermées par une porte avec store déroulant occultant. Séparée des espaces collectifs (douches, réfectoires), la chambre devient un lieu de privauté relative dont le règlement est différent – c'est, symboliquement, le seul endroit où la prière est autorisée²³ quand bien même il serait matériellement impossible à quatre hommes de prier en même temps. Contrairement au camp humanitaire de Grande-Synthe par exemple, ce n'est pas, cependant, un espace d'interaction entre salariés/bénévoles et hébergés ; il est officiellement interdit d'y apporter de la nourriture (une tolérance existe) et plus encore de la préparer, interdit aussi d'y faire sécher son linge sur le radiateur. Salariés et bénévoles frappent généralement avant d'entrer, mais n'attendent pas nécessairement d'y être conviés verbalement. Selon l'aléatoire des places disponibles qui dicte l'affectation des « hébergés » dans une chambre et ne leur permet qu'exceptionnellement d'en changer, selon les salariés présents également, l'espace de l'intimité est plus ou moins respecté ou ébranlé par des intrusions. La chambre est une chambrée, elle n'est pas une maison, dont la nostalgie ou le désir est dessiné sur les murs – dans une seule chambre sur cinquante, une inscription en arabe calligraphiée sur le pourtour de la porte à l'intérieur évoque des prières protectrices de l'espace domestique sans que l'intention, protectrice ou parodique, puisse être précisée.

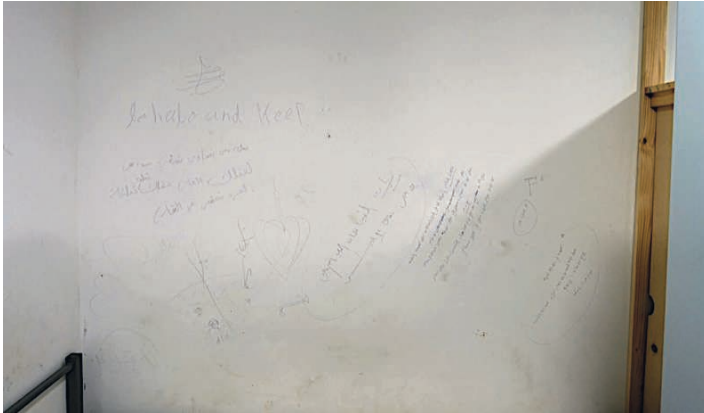
Le second lieu de l'intimité est l'espace du lit et du mur, seul recoin personnel que, paradoxalement, la configuration des chambres ne permet guère de séparer du reste de la chambre : d'environ 3 m², borné par deux murs, une cloison en bois avec tablette, un vestiaire métallique, une prise électrique, il est ouvert sur son plus long côté, exposant au regard, à la lumière, aux bruits, aux micro-intrusions du voisin immédiat. Cet espace d'angle fait cependant l'objet d'appropriations avec, par exemple, des variations notables dans les usages des objets de première nécessité distribués à l'arrivée, notamment les couvertures²⁴. La position couchée apparaît la plus fréquemment occupée, elle se devine également dans la disposition des graffiti : la plupart sont réalisées par

une liberté d'appropriation » ([https://julienbeller.eu/test/?cat=habiter,se-rassembler, se-demander](https://julienbeller.eu/test/?cat=habiter,se-rassembler,se-demander)). Les portes n'ont pas de serrures.

23. Un règlement de vie dans le centre est signé, en différentes langues par le nouvel entrant. La prière n'est autorisée dans aucun des espaces collectifs, ce qui fait l'objet d'un avertissement verbal. Pour les effets de cette vie confinée et les stratégies d'agencements, matériels et relationnels, voir GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, mais aussi MANAC'H et SARRUT & SAGLIO-YATZIMIRSKY (ce volume).

24. Lorsqu'il arrive à la halle d'hébergement, « l'hébergé » reçoit deux draps, une taie, une couverture, des produits d'hygiène – et une carte désignant le numéro de la chambre et la couleur de l'îlot, qu'il devra montrer au poste d'entrée et de sortie du centre. Les couvertures ont fait l'objet de transactions particulières : accumulation de couvertures fournies par le centre, acquisitions de couvertures plus chaudes à l'extérieur, revente, etc. Ceux qui dorment près de la porte contrôlent la lumière ; ceux au fond, le radiateur.

une personne allongée ou agenouillée sur le lit, suivant le sens de l'écriture et de la main droite, dans un sens qui va du matelas vers le haut du mur, petites gerbes d'écriture verticales ou diagonales, lisibles seulement de biais. Plusieurs griffonnages sont situés près de la prise murale, à la hauteur de la main d'une personne couchée sur le ventre. Après six jours pourtant, en moyenne, un nouvel hébergé remplacera le précédent à la même place.



338

Figure 3. Plusieurs griffonnages sont situés près de la prise murale, à la hauteur de la main d'une personne couchée sur le ventre

(À droite) « Comme dit le poète : Ô le vent du passé/Nostalgie, je pleure les larmes et veille les nuits longues », « Quand je te dis bonjour, ton amour est dans mon cœur comme une bénédiction », « Les yeux de l'exil sont pleureurs, beaucoup de nostalgie à mon pays le Soudan/ C'est le pays des hommes libres/ j'espère que je le reverrai et qu'il restera à l'intérieur de moi » (trad. Nisrine Al Zahre) @ AGL mars 2018. Remarquer la disposition des inscriptions, en biais.

Les chambres ne sont cependant pas les seuls emplacements des graffiti ; dans les espaces collectifs, ils voisinent avec d'innombrables tags de cette ancienne friche industrielle, avec les inscriptions ou dessins co-réalisés avec les salariés et bénévoles, avec les pictogrammes d'information, tout un paysage pictural et linguistique autorisant tacitement l'appropriation des surfaces murales des chambres²⁵.

25. Les tags et graffiti du CPA sont l'œuvre de nombreuses mains à différentes périodes : les taggeurs et *street* artistes de la friche, les graffiti des associations par exemple d'Utopia 56 (dont un « *Life is not good* » qui fait écho à une enseigne lumineuse commerciale « *Life is good* » située face au centre et aux campements), des dessins en papier collé célébrant un multiculturalisme apaisé et joyeux apposés sur les murs par l'association mandatée, des inscriptions de fin d'année dans les réfectoires etc.



Figure 4. Graffiti de la Halle, 1^{er} étage, îlot vert



Figure 5. Dessins avec inscriptions d'un hébergé, décorations des salariées, réfectoire, 1er étage

Les inscriptions des hébergés sont alors le plus souvent d’inscriptions interstitielles, discrètes, insérées entre des graffiti et tags plus anciens sur les poteaux ou les bâches : parfois un simple nom gratté dans une décoration peinte de Noël, un mot écrit par un doigt dans la poussière ; parfois, au contraire, une critique explicite dissimulée aux non-locuteurs, à l’exemple de cette inscription lapidaire tracée au feutre sur un poteau des bureaux de la Bulle : « On ne peut pas diriger le village avec la force », qui agit comme un sous-titrage des rapports de domination²⁶ – en même temps qu’une critique. Dans tous ces emplacements, la visibilité des inscriptions se distingue de leur lisibilité.

VISIBILITÉ ET LISIBILITÉ

La notion « d’écriture exposée » forgée par Petrucci en 1980 pour les inscriptions dans l’espace public, retravaillée par Fraenkel (2008), articule une distinction centrale entre visibilité et lisibilité. Des inscriptions visibles ne sont pas toujours destinées à être lisibles, ou ne le sont pas ou plus, selon les intentionnalités de l’auteur, les enjeux de communication, les exécutions matérielles, les processus d’effacement ou la nature de l’acte graphique. Lorsque visibilité et lisibilité sont intrinsèquement liées, par exemple pour les slogans politiques dans l’agora, la lisibilité est étroitement dépendante d’une connaissance partagée du signe et de la langue, et partant, de l’alphabet – en France, majoritairement l’alphabet latin, bien que plusieurs formes d’écritures puissent évidemment coexister. Or, l’une des singularités des inscriptions de personnes en migration, en quelque lieu qu’elles se trouvent, est d’associer plusieurs systèmes d’écriture (arabo-persan, guèze, tibétain, cyrillique...) immédiatement perceptibles. Visibles, mais non lisibles par tous, ces alphabets ne sont d’ailleurs ni réductibles aux langues parlées ni aux nationalités – ainsi du persan, dont l’écriture est empruntée à l’arabe, de l’écriture alphabétique du somali adoptée en 1972, de l’alphasyllabaire guèze différemment utilisé pour l’amharique et le tigrinya, du double alphabet tchadien. Leur usage induit une lisibilité discontinue, des destinataires différentiels, un choix contingent ou délibéré.

Au CPA, ce cosmopolitisme scriptural associe quatre systèmes d’écriture et une vingtaine de langues écrites²⁷, dont plusieurs européennes. L’usage

26. BERTHOMIÈRE, 2021.

27. Les 21 langues écrites décomptées, qui incluent des formes dialectales de l’arabe, sont les suivantes : arabe syrien, égyptien, tunisien et soudanais, persan/dari, pashto, ourdou, kurde sorani, oromo, somali, amharique, tigrinya, allemand, anglais, français, norvégien, suédois, russe, albanais et tibétain. Des analyses complémentaires sont en cours pour déterminer la présence d’autres langues, par exemple du massalit qui peut être écrit en écriture arabe ou latine.

du norvégien ou de l'allemand semble distinct de celui de l'anglais, langue bricolée par un grand nombre de locuteurs, ou de celui des langues officielles de pays anciennement colonisés (anglais et français ici principalement) ; il ressort plutôt celui d'un ancrage provisoire dans le parcours migratoire. Cette politique de l'écriture, qui est aussi une topographie des politiques de gestion migratoire, indique un temps de séjour dont la durée et les conditions peuvent être partiellement déduites de la maîtrise de la langue écrite, approximative ou mieux dominée. Leur présence appelle des lecteurs au-delà des communautés d'origine, ici l'ensemble des demandeurs d'asile ayant transité par l'Allemagne ou la Norvège²⁸, mais aussi salariés et bénévoles du CPA ayant connaissance de ces langues.

Visibilité et lisibilité sont également dépendantes d'autres paramètres, intrinsèquement liés à la position et l'exposition des graffiti. L'emplacement des graffiti sur le mur du fond face à l'entrée, leur dimension, le matériau employé les rendent parfois visibles de l'extérieur de la chambre lorsque les portes sont ouvertes. Certaines ont été volontairement placées en position centrale à l'exemple de deux larges inscriptions en persan :

28. Aucune inscription en grec ou en italien n'a été répertoriée. Dans un ordre décroissant, l'anglais, le français et l'allemand constituent les langues européennes dominantes.



Figure 6. Inscription réalisée à la bombe rouge

عشق من زنده گی
من سازاده تنها شدی
ای دوست
به تو سوگند
که دم کلبه دردست

« Amour de ma vie ! Te voilà en prince esseulé ! » (à droite)

« Crois-moi mon ami(e), mon cœur rengorge de douleur » (à gauche). Trad. Amir Moghani.

Réalisée à la bombe rouge sur le mur du fond, l'inscription est accompagnée d'un cœur percé d'une flèche et qui saigne reproduit en deux autres lieux du centre par la même main. De tels symboles directement lisibles sont nombreux (œil qui pleure, coupe qui recueille le sang du cœur blessé, fleurs, drapeaux et cartes des pays d'origine). À l'inverse, plusieurs dizaines d'inscriptions, parfois superposées, sont de relativement petites dimensions, placées dans des zones difficilement visibles – il faut non seulement être dans la chambre pour les apercevoir, mais encore entrer dans l'espace vital de chaque lit et parfois le défaire. Cette microgéographie de la présence²⁹ à l'échelle d'une chambre signale des stratégies d'appropriation à la fois contingentes, personnelles, parfois liées aux valeurs culturelles attribuées aux positions dans l'espace.

Il est intéressant de constater que les inscriptions se juxtaposent et se chevauchent souvent, complétées par plusieurs mains, sans se recouvrir jamais complètement. Certains graffiti sont raturés, parfois avec un soin qui les transforme en dessins. Dans un cas pourtant, la représentation figurative d'une

29. BERTHOMIÈRE, 2021.

tête de femme portant le voile, placée à la tête d'un lit, a été délibérément dégradée, le visage effacé, peut-être ultérieurement. Le plus souvent, la visibilité prime en premier lieu sur la lisibilité malgré le plurilinguisme des hébergés, sauf pour l'incipit ou des versets du Coran³⁰. Ces différents régimes de visibilité et de lisibilité dessinent ainsi des perceptions différenciées des registres de significations.

S'EXPOSER : REGISTRES DE SENS ET PERFORMATIVITÉ

Les registres thématiques des inscriptions recouvrent des catégories en quelque sorte attendues : inscriptions religieuses (islamiques, chrétiennes – dont un « *Black Jesus* »), expressions d'une condition au travers de textes connus (poèmes, expressions proverbiales, chants³¹...), identifications (noms, signatures), affiliations (noms de villes, de quartiers, de province, de familles élargies, pays, drapeaux) ; écrits politiques et acronymes de partis ; aphorismes sur le mal du pays, la séparation, la solitude, l'amour, l'espoir et le désespoir ; mises en garde et conseils :

Ce monde n'est qu'un lieu de passage. دنیا رهگذرست

Fais attention à toi mon bon ami/ma bonne amie. مواظب خودت باش.

دوست خوبم

(en dari, trad. Amir Moghani³²)

Les graffiti concernent également des interpellations pour la vie commune dans les chambres ; des vocabulaires et dictionnaires français-arabe, quelques insultes envers d'autres hébergés ; des dates, de très nombreux numéros de téléphone, des adresses de réseaux sociaux ; de très rares adresses au peuple français :

« Ô Français, on ne voudrait pas t'enlever ton logement, mais la réalité nous a obligé, la réalité de nos gouvernements injustes » (en arabe du Soudan) :

ايها الفرنسي

نحن ما عشان مسكنكم اجبارية بس الواقع اجبرتنا من حكومات ظالمة ما تفهم

30. Par exemple : « Et ne vous jetez pas de vos propres mains dans le péril » (sourate « Al Baqara ») : « و لا تلقوا بأيديكم إلى التهلكة ».

31. Notamment le poème pré-islamique « *Majnûn Laylâ* » de Qais Ibn Al Mulawwah, poète bédouin d'Irak qui aurait vécu au VII^e siècle.

32. Il n'existe pas de genre en dari/persan.

Il est toutefois possible de remarquer que les critiques de la France ou de l'Europe, peu nombreuses, ne portent jamais précisément sur les procédures de l'asile (« La France c'est la souffrance », « *Fuck Europe* »), signalant peut-être *a contrario* l'inquiétude d'un contrôle.

Réflexions et aphorismes sur la condition de l'exilé reprennent des références culturelles nationales ou transnationales, convoquant la psalmodie ou la poésie. La variété de celles-ci est à la fois importante et éclectique : « Ô ma patrie, tu es splendide ! Si longtemps que je reste à l'extérieur, je reviendrai, je t'aime... L'étranger reviendra à sa patrie » ; ou encore, en dari, un aphorisme tiré du *Pandnama-i dunya wa din*³³. La présence de chants, des extraits des chants d'Oum Khaltoum³⁴ au morceau *Dear Mama* de 2PAC – souvent mentionné –, de Sandman Negus, rappeur érythréen-américain, du chanteur érythréen Abel Kbrom, donne des indications sur l'âge ou la classe sociale.



Figure 7. Morceau de chant

« Pour arriver, prends les routes de l'impossible » (en arabe du Soudan)
+ date (sur le lit du haut d'un des rares lits superposés)

33. « La noblesse de l'être humain se mesure par sa culture et sa courtoisie et non par son apparence et son ascendance ». *Pandnama-i dunya wa din* [Le livre des conseils] d'Amir Abdul Rahman Khan, roi d'Afghanistan (1883). Toutes ces précisions sont celles des traducteurs en persan, dari et pashto (voir note 15).

34. Strophes du chant d'Oum Khaltoum "Ha-sibak l-zaman", <https://www.youtube.com/watch?v=0gn4F8N58wI> (consulté le 29 avril 2022) « Dear Mama » de 2Pac <https://www.youtube.com/watch?v=Mb1ZvUDvLDY> (consulté le 29 avril 2022). Pour la place de la musique dans les situations de frontière, voir DA LAGE 2020.

Cette liste, qui n'épuise pas la diversité des références, paraît moins signifiante en elle-même que par les référents mobilisés et les modes d'énonciation.

Se présenter constitue l'une des thématiques principales. Si toutes les inscriptions relèvent d'un acte de présence au monde, une grande partie d'entre elles concernent l'identité du sujet, par l'inscription de noms propres, noms complets ou seulement prénoms – et bien plus si on y adjoint des textes plus longs signés par leurs auteurs. La présentation de soi à la première personne du singulier intègre parfois des éléments biographiques plus détaillés, renseignant sur les étapes du parcours, les pays de transit et de d'accueil, y compris par le choix de la langue : « *I'm Ethiopian, from oromiya region, born in 05.12.1992* » (en anglais), « *Jeg heter Shinwari* » (« je m'appelle Shinwari » en norvégien), « *my name is O., my job student my Familay is from Sudan* » (en anglais). Les prénoms peuvent être individualisés, ou agréger plusieurs personnes et nationalités (*Bachir Afghanistan*), à l'instar de la petite inscription à proximité d'un montant de lit : « La France c'est la souffrance } 20 novembre 2017 avec les frères M.K et X l'arabe, le pakestanais H. » (en français). Une inscription pointe l'impossibilité à se décrire véritablement, se déployant sur plusieurs lignes : « Un cher souvenir de Y. du gouvernorat de l'ouest du Darfour, Jinena, le quartier de la Radio... et encore (je n'ai rien dit) » (en arabe).

تذكار عزيز
ي.م.م
ولاية غرب دارفور
الجنينة
حي الاذاعة
...ولسه

La formule « souvenir de » (يادگاری, *yôdegôri*) revient à de multiples reprises, courante en persan/dari, dessinant au-delà des noms la carte des régions de départ : « Souvenir du lionceau du Logar, district de Khochi (+ nom) 06/02/2018 » (en dari). Elle souligne une double fonction de la trace volontaire : attester de sa présence, renseigner ceux qui viendraient après, et elle apparaît parfois sous forme d'adresse aux compatriotes :

J'écris ce souvenir afin qu'il reste toute une vie. Bonjour à tous les Afghans, Je supplie tout Afghan de passage dans cette chambre de graver un joli souvenir sans oublier de dater et signer en mentionnant les nom et prénom. Cordialement, Q.A. 18/12/2016 à 1 h 22 (+ n° de téléphone)

مینویسم یادگاری تا همانند روزگاری
با عرض سلام خسته نباشید به هر چی افغان
که هر که در این اتاق اومد یک یادگاری قشنگ بنویسه و تاریخ AFG تقاضا میکنم از برادران
رو هم یادت نره و اسمتون را کنار امضاءتون بنویسید
کوچک شما قادر امینی
(Traduction Amir Moghani)

Les précisions de noms propres, de noms de régions ou de villages, les surnoms permettent l'identification de frères de route, sorte de petits cailloux blancs sur les chemins de l'exil – de campements en ghettos, comme le signale par exemple Souleymane Balde dans son récit³⁵. Ces graffiti voisinent avec des inscriptions combinant plusieurs catégories d'informations, associant le nom propre à la date du passage ou du transfert, éventuellement à celle de la naissance, à la désignation précise de villages et de provinces, des pays et villes traversés. Des numéros de téléphone, pages Facebook ou comptes Instagram sont fréquemment associés, soit à proximité du nom propre soit légèrement décalés dans une volonté de les dissocier, peut-être par tactique délibérée. La double temporalité de la trace, à la fois présence du sujet et vestige de son passage, rencontre l'intentionnalité de la communication et le danger d'une trop grande identification.

346
Nombre d'inscriptions demeurent en effet volontairement anonymes, indicatives d'un pays – « *From Tchad* » –, d'un prénom, d'une date isolée, d'une condition des sujets en migration différente du monde commun, rédigées dans une langue compréhensible par tous, malgré l'orthographe :

*We are the men
Who walk from cuontry
To cuontry be feet*³⁶

Plusieurs inscriptions précisent le caractère dangereux et mortifère de l'expérience de la migration, l'angoisse d'une disparition sans traces, la fonction de l'acte d'écriture :

Souvenirs de votre frère A.A.A.I. un des fils de Nyala Buhira.
Si mon corps est inhumé dans les sables de ce pays, voilà donc mon
souvenir y est inscrit et y demeure

35. Des extraits de ce livre en cours de rédaction ont été lus lors du colloque « L'urgence dans les langues » 10-11 septembre 2019, Liminal – Inalco (<https://liminal.hypotheses.org/781>).

36. Inscription non signée et non datée. Les fautes sont dans le texte.

ذكريات من اخوكم
ع.آ.ع.ا.ق
من ابناء نيالا البحرية
اذا دفن جسدي في رمال هذا البلد فهذا تذكاري لا يزال
(en arabe soudanais)

Ailleurs encore, directement liée aux politiques migratoires, cette inscription placée près d'une carte du Soudan et sous une grande antilope, qui couvre tout le mur : « Idée : il n'y a plus d'espoir. N'oubliez pas A.S. » (arabe)

Il faudrait également évoquer la place des dessins et leurs thèmes multiples, de la Tour Eiffel aux moyens de locomotion divers (bus ou canots surchargés), des silhouettes (féminines, masculines, d'étranges figures monstrueuses) et des visages (de face comme de profil), des actions (fumer un joint, parler ou crier) au bestiaire regroupant les animaux des pays quittés (chameaux, gazelles, chevaux, bœufs à longues cornes – zébus –, oiseaux de différentes espèces...) ou imaginaires (une sorte de dragon, un curieux équidé) à ceux d'ici (des rats essentiellement).

Cartes et drapeaux des pays d'origine forment une catégorie à part, de même que les nombreux paysages, maisons et jardins, arbres fruitiers et fleurs, représentations idéelles des lieux quittés ou d'un imaginaire du paradis. Les parcours sont également évoqués.

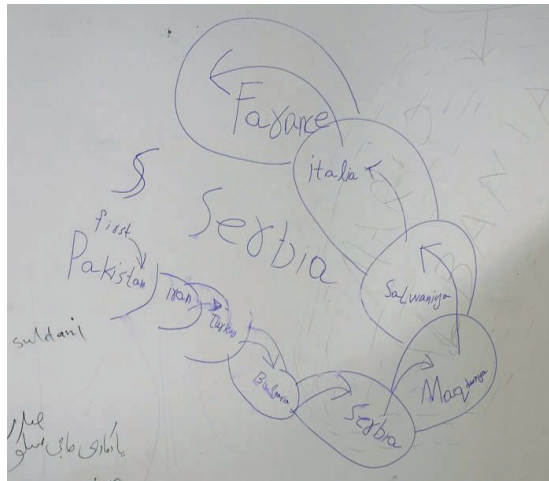


Figure 8. Schéma des pays traversés depuis le Pakistan jusqu'en France

(Paskistan, Iran, Turquie/Turkey, Bulgarie/Bulgaria, Serbie/Serbia, Macédoine/Maqdunya, Slovénie/Salwanija, Italie/Italia, France/Farance). En dessous et à côté, autres inscriptions.

Ces dessins sont souvent associés à des textes, parfois commentés ou signés. Des inscriptions sont calligraphiées, encadrées par des ornements. Certaines œuvres, travaillées avec soin, semblent être réalisées par des personnes habituées à dessiner et apparaissent sous forme d'images sur les murs virtuels des réseaux sociaux³⁷. Quelques empreintes de mains, essentiellement négatives – contours de la main appuyée sur le mur –, ont été recensées, l'une d'entre elles avec des ongles représentant le drapeau du pays, d'autres évoquant à la fois l'empreinte pariétale et celles, biométriques, de la procédure d'asile.

RAISONS GRAPHIQUES

Il paraît difficile d'entreprendre l'analyse de ces inscriptions multilingues sans les relier aux différentes raisons graphiques constitutives du gouvernement de l'asile, soumettant le registre de la parole à celui de l'écrit, imposant un rapport spécifique, juridicisé, à la preuve, à l'identification, au formulaire. La topographie de l'être intime³⁸ rencontre ici ce que Michel Foucault désigne comme « le heurt avec le pouvoir³⁹ », fondateur de la trace des « vies brèves », « ramassées en une poignée de mots » (1977). Ces « vies infâmes », criminalisées, ce pourrait être aussi aujourd'hui celles des vies déterritorialisées, dublinées, sans-papiers, sans attache territoriale – ou avec un trop plein de papiers de rejet. Les exilés transportent souvent de nombreux documents officiels, enveloppés avec plus ou moins de soin, parfois cachés dans les doublures dorsales des parkas, signés dans les pays par de nombreuses institutions – parfois ils les oublient ou les abandonnent⁴⁰. Il existe ainsi une raison graphique séculaire, souveraine et impériale, qui tamponne les vies en mouvement, les classe et les conserve, mais aussi rehausse la portée heuristique de l'infra-textuel, points de suspension des dossiers d'archive⁴¹ ou graffiti.

En arrivant dans le CPA, les entrants doivent encore une fois signer différents documents (entretien déclaratif à l'entrée, règlement du centre...), reçoivent une carte d'hébergement qui sert de laissez-passer aux guérites, sont rapidement emmenés à la préfecture pour un examen de situation générateur de

37. Ainsi, par exemple, d'une adresse Facebook soigneusement dessinée sur un mur et caractérisée par un œil qui pleure insérée sous le « F » de l'application : ce même œil, apparaît sous forme de photographie dans le bandeau de la page du réseau social.

38. BACHELARD, 1957.

39. « Le pouvoir qui a guetté ces vies, qui les a poursuivies, qui a porté, ne serait-ce qu'un instant, attention à leurs plaintes et à leur petit vacarme et qui les a marquées d'un coup de griffe, c'est lui qui a suscité les quelques mots qui nous en restent » (FOUCAULT, 1977).

40. SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

41. KUNTH, 2020.

nouveaux documents officiels. À chaque fois la signature, y compris sous forme d'empreinte du doigt, engage juridiquement son détenteur. Ancienne, solidaire des dispositifs d'écriture, la signature combine, selon la définition proposée par Béatrice Fraenkel, quatre éléments : « la fonction individualisante d'un nom propre, l'effet de présence d'un graphisme tracé à la main, la saillance visuelle d'un signe personnel et la force d'un acte de langage⁴² ». Issue du droit, soumise à des normes graphiques, la signature est également le seul « énoncé isolé, hors phrase et non prononçable », à la fois signe d'identité et de validation⁴³ dans toutes les langues, ce qui authentifie le sujet tout en le laissant anonyme.

C'est peut-être cette double qualité qui explique la présence de signatures-graffiti sur les murs, les parois du vestiaire métallique, le matelas. Pour une part d'entre elles, il s'agit sans doute d'un entraînement à former une signature propre, à la tester sur une surface plane verticale à défaut d'autres supports possibles. L'association régulière de la signature avec d'autres données des formulaires (dates d'entrée dans le centre, d'arrivée dans le pays) souligne aussi peut-être cette angoisse administrative du demandeur d'asile. La présence de la signature efface les limites ténues entre les espaces d'enregistrement et de contrôle et la toute relative intimité de la chambre. Toutefois, si les graffiti participent de cette incorporation de la loi et de son pouvoir sur les corps, sur l'intime, sur les représentations, ils s'en distinguent en se réappropriant les actes d'écriture, en les apposant, à l'instar de codicilles testamentaires, sur des surfaces incongrues, en signant peut-être, paradoxalement, une prise de possession des lieux par la fonction attestatoire la mieux identifiée, le geste faisant acte, à la fois pouvoir d'agir et matérialisation d'une présence.

De tels actes graphiques se trouvent généralement situés dans les chambres les plus éloignées des bureaux et des zones d'accès contrôlées par le personnel, là où les hébergés sont le moins susceptibles d'être vus en action graphique, ni identifiés par leur affectation dans un lit particulier. La floraison graphique se déploie ainsi aux marges des impositions normatives, où subsiste un peu de liberté.

L'ÉCRITURE-FRONTIÈRE ET LE FAUCON AFGHAN

Un exemple souligne l'usage des inscriptions et graffiti dans l'expérience migratoire. Un grand faucon aux ailes repliées a été dessiné en février-mars 2018 dans le mur du fond d'une des chambres au premier étage de la halle

42. FRAENKEL 2008, p. 14.

43. *Ibid.*, p. 23.

d'hébergement⁴⁴. Il est signé en grandes lettres soignées, rédigées en écriture latine (d'après Google Translate et avec une faute), accompagnées en dari de la mention « souvenir de » (یادگاری, *yôdegôri*). Un petit encadré précise en dessous « 2018, March, 3, Paris, here. Rome [Room] 2 », suivi d'un cœur saignant transpercé d'une flèche. Plus bas, entre le cœur et l'aile verte de l'oiseau, moins soigné dans son exécution, « Afg » pour Afghanistan. La position, la taille du graphisme figuratif, la qualité de l'exécution et sa visibilité au-delà de la chambre, furent gage de son succès : l'œuvre fut largement photographiée par les agents du CPA et différents intervenants extérieurs, publiée sur les réseaux sociaux. Pour beaucoup, il y avait là quelque chose de saisissant en soi, la représentation d'un rapace engagé, replié sur lui-même, connotant pourtant les valeurs d'honneur et de courage traditionnellement attribuées à cet oiseau de fauconnerie en Afghanistan – un emblème pour le dessinateur⁴⁵. Ce faucon est sans conteste le plus achevé des dessins muraux.

Un autre dessin de faucon fut repéré près d'un an après la fermeture et la destruction du centre, à quelques centaines de mètres de là, esquissé à la craie sur une pile de soutènement du périphérique au lieudit « le parvis » à la frontière de Paris et de Saint-Denis.

350



Figure 9. Mubibullab. Dessin dans le CPA (mars 2018), dessin campement juillet 2017, cliché avril 2019 @AGL

Masqué par les tentes, à demi effacé, daté d'août 2017, antérieur donc à celui du CPA, ce faucon ne fut guère remarqué parmi d'autres inscriptions⁴⁶.

44. La durée exceptionnellement longue du séjour au CPA et sa situation administrative complexe ont laissé le temps à l'artiste d'exécuter trois œuvres : le faucon et, dans une autre chambre, un guerrier de profil armé d'une épée et d'un bouclier et une tête de loup de face.

45. Entretien du 10 mars 2018. Une courte discussion à travers l'allemand eu lieu alors que M. quittait le centre et achevait sa dernière œuvre, le dessin d'une tête de loup de face.

46. Par exemple « Ici c'est un soudanais », « Nous passe notre vie dans de la merde ». Un inventaire exhaustif n'a pas été effectué.

Personne ne se souvenait de son auteur. Pourtant, à y regarder de près, la calligraphie, la mention « souvenir de », le style des deux représentations⁴⁷ apparaissent si proches qu'il pourrait s'agir du même auteur, qui aurait exécuté un premier faucon à l'extérieur puis à l'intérieur du centre, tête droite dans un lieu, tête repliée dans l'autre. L'auteur du faucon du CPA a été initié, comme il l'a raconté, à l'art du dessin en prison.

De fait, une « métaphore carcérale » traverse l'analyse des inscriptions murales et des graffiti, que ce soit dans les véritables prisons où elles furent en premier lieu étudiées, ou dans tous les espaces à l'écart, en marge – l'expression est significativement empruntée à Anne Monjaret dans son analyse des graffiti de la cour dite « des prisonniers » de l'ancien musée national des Arts d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie – aujourd'hui musée national de l'Histoire de l'immigration⁴⁸. Cette métaphore est également opératoire pour désigner la forme particulière d'enfermement dans les lieux de l'attente, l'emprisonnement des corps et des psychismes qui découle de la suspension imposée du temps et du contrôle de l'espace dans l'institution globale et impersonnelle des camps. Cet espace-temps qui est encore celui du déplacement, qui n'est jamais celui de l'accueil, est cependant le plus investi par l'acte graphique et par l'inscription des subjectivités⁴⁹ sur différents supports. C'est peut-être que le graffiti, dans sa singularité ou dans sa répétition-signature, possède la capacité de subjectiver les lieux de passage, d'établir une continuité entre des emplacements dispersés, de familiariser l'écart et la marge. L'écriture-exposée (le geste, le signe, la présence) serait alors un espace hétérotopique, celui de la trace, emboîtée au sein des espaces de gestion des individus.

Ces deux exemplaires du faucon afghan, dedans et dehors, circonscrivent également la différence entre une langue des murs, caractérisant les graffiti multilingues d'un paysage linguistique singulier et situé – ici celui du CPA et de ses abords –, et le postulat, plus général, de l'existence d'une écriture-frontière, écriture subjective de la frontière et sur la frontière à l'extrême limite de l'invisible et du remarquable. Produits par l'expérience des parcours migratoires, des violences subies et des résistances produites, les graffiti, inscriptions, signes d'orientation et de topographie surgissent comme des traces discontinues, comme autant d'œuvres clandestines, de textes cachés⁵⁰ – redoublant l'invention et la confrontation des langues⁵¹. Leur rencontre

47. Le rapprochement se fonde aussi sur la manière de dessiner les chiffres, très semblable aux deux autres muraux connus de l'auteur dans le CPA.

48. MONJARET, 2004.

49. Voir également hors-série, « Subjectivités face à l'exil, positions, réflexivités et imaginaires des acteurs », *Journal des Anthropologues*, 2018.

50. SCOTT, 2009.

51. Voir dans cet ouvrage l'article d'Hayatte LAKRAÂ et l'article collectif « Speak Azil ».

engage à chaque fois, comme le signale Foucault, le tressaillement physique, la « vibration » de celui qui reconnaît une résistance à l’effacement du sujet, à son anonymisation et indifférenciation⁵². La distance temporelle évoquée par Foucault disparaît cependant ici, les vies infimes ne sont pas encore devenues cendres, elles s’approprient l’espace. *Mazloom* (مظلوم « opprimé » en arabe) : le mot apparaît⁵³ en alphabet latin et arabo-persan sur le revers d’un panneau de publicité pour un lotissement sur la route de Gravelines ou encore rue des Verrotières à Calais, sous le pont de Vintimille, dans plusieurs chambres du centre de premier accueil de la porte de la Chapelle, ailleurs encore. Il désigne précisément une condition politique faite au sujet indésirable, de la condition ontologique de l’exilé à la singularité du « migrant » dans le pays de transit ou d’arrivée. L’urgence des situations à la frontière rend cependant le graffiti accessoire, impersonnel et intemporel face au dire de l’exilé dans l’événement, le renvoie dans l’après-coup ; il invite pourtant à porter attention au sujet dans sa totalité. Car cet acte d’écriture qui utilise les espaces vacants, les interstices de la ville, les espaces de relégation, les agoras semi-intimes à la frontière de l’attestation et de la transgression ne semble pas concerner seulement l’expérience migratoire, mais l’ensemble des marges sociales et des formes d’exclusion. « Le mur, refuge des “interdits” donne la parole à tout ce qui sans lui serait condamné au silence », écrivait déjà Brassai en 1961, en signalant aussi que par leur seule existence, mais aussi par l’intérêt renouvelé qui leur était porté, une sorte d’éternité leur était offerte - au-delà de toute une vie.

352

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARTIÈRES Philippe, 2018, « Des écritures de basse tension », in PRESSAC Laure (dir.), *Sur les murs. Histoire(s) de graffiti*, Centre des Monuments nationaux, éd. du Patrimoine, Paris.
- BÉJA Alice, 2016, « Les hobos américains, au croisement des écritures » in *Sociologie narrative : le pouvoir du récit*, vol. 48, n° 2, p. 77–94.
- BERTHOMIÈRE William, 2021, « En quête d’espaces publics : sur les traces d’une géographie de la présence », in FLEURY Antoine, FRETIGNY Jean-Baptiste & KANELLOPOULOU Dimitra (dir.), *Passages en commun*.

52. FOUCAULT, 1977.

53. Le verbe rencontrer est utilisé par FOUCAULT (1977). Les seules dates données dans cet article sont celles de la rencontre, et non de l’exécution des graffiti : à Calais, ce fut en 2019 (rue des Verrotières) et en juillet 2020 (route de Gravelines), en mars 2018 (CPA) et juillet 2018 (Vintimille).

Les espaces publics à l'épreuve de la mobilité, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

BRASSAÏ, *Graffiti*, 1961, Éditions du Temps, Paris, 47 p. + 105 photographies.

CANDAU Joël & HAMEAU Philippe, 2004, « *Cicatrices murales. Les graffiti de prison* », in *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n° 1-2.

DA LAGE Emilie, 2020, « Fieldwork turning blind eyes », in LE MAREC Joëlle & DU PLESSIS Esther (dir.), *Savoirs de la précarité/Knowledge from precarity*, Éditions des Archives contemporaines, Paris, p. 103-116, DOI : 10.17184/eac.3327.

FOUCAULT Michel, 1977, « La vie des hommes infâmes », *Dits Écrits* Tome III, texte 198, p. 12-29.

FRAENKEL Béatrice, 2007, « Actes d'écriture : quand écrire c'est faire », in *Langage et société*, vol. 121-122, n° 3, p. 101-112, DOI : 10.3917/lis.121.0101.

FRAENKEL Béatrice, 2008, « La signature : du signe à l'acte », in *Sociétés & Représentations*, vol. 25, n° 1, p. 13-23, DOI : 10.3917/sr.025.0013.

FRAENKEL Béatrice, 2018, « Actes graphiques. Gestes, espaces, postures », in *L'Homme*, vol. 227-228, n° 3, p. 7-20, DOI : 10.4000/lhomme.32054.

GALITZINE-LOUMPET Alexandra, 2016, « Habiter l'exil. Le corps, la situation, la place » in LEQUETTE Samuel & LE VERGOS Delphine (dir.), *Décamper, de Lampedusa à Calais*, La Découverte, Paris, p. 116-129.

GALITZINE-LOUMPET Alexandra, 2019, « *Éole est mort*. Entremises mémorielles et empreintes des campements d'exilés (Paris, Calais) », in DE HASQUE Jean-Frédéric & LECADET Clara (dir.), *Après les camps, traces, mémoires et mutations des camps de réfugiés*, Academia (coll. Investigations d'anthropologie prospective), Louvain-la-Neuve, p. 199-220.

GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, « Face à l'exil au risque des subjectivités », in *Subjectivités face*

à l'exil, positions, réflexivités et imaginaires des acteurs, in *Journal des Anthropologues*, Hors-série, p. 7-18, DOI : 10.4000/jda.7561

HUËT Romain & MANAC'H Léopoldine, 2018, « Expérience de l'exil, de la précarité et performativité politique : un questionnement philosophique sur l'expérience sociale de "l'exilé" », URL : <https://www.implications-philosophiques.org/ethique-et-politique/ethique/experience-de-lexil-de-la-precarite-et-performativite-politique-2-2/>

KUNTH Anouche, 2020, « Archive administrative et vies infimes : des intensités de papier », in ALEXANDRE-GARNER Corinne & GALITZINE-LOUMPET Alexandra (dir.), *L'objet de la migration, le sujet en exil*, Presses universitaires de Nanterre, Nanterre. p. 95-116.

LEHEC Clémence, 2017, "Graffiti in Palestinian Refugee Camps: from palimpsest walls to public space", in *Articulo – Journal of Urban Research*, 15, DOI : 10.4000/articulo.3399.

MANAC'H Léopoldine, 2019, *Pradha, la rétention à l'air libre, Ethnographie d'un dispositif d'hébergement de demandeurs d'asile en France*, EHESS, Mémoire de Master 2 (sous la direction de L. Atlani-Duault), 152 p.

MONJARET Anne, 2004, « La cour des "prisonniers" : graffiti et métaphore carcérale dans un musée parisien », in *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n° 1-2/2004. Cicatrices murales. Les graffiti de prison, sous la direction de Joël Candau et Philippe Hameau, p. 77-88.

PEREC Georges, 2000 [1974], *Espèces d'espaces*, Galilée, Paris, 200 p.

POUVREAU Benoît, 2014, « La stratigraphie complexe du camp de Drancy », in *Les nouvelles de l'archéologie*, 137, p. 34-39, DOI : 10.4000/nda.2604.

SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2020, « Papiers perdus, sacs troués : objets-symptômes des demandeurs d'asile », in ALEXANDRE-GARNER Corinne & GALITZINE-LOUMPET Alexandra (dir.), *L'objet de la migration, le sujet en exil*, Presses universitaires de Nanterre, Nanterre, p. 95-116.

SCOTT James C., 2009, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Éditions Amsterdam, Paris, 270 p.

STOCK Mathis, 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques »,
in *Espaces Temps.net*, Travaux, 2004, URL : <https://www.espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>
(consulté le 18.12.2004).



RÉSISTANCES

Chapitre 12. « You speak Azil ? »

Dans les centres pour demandeurs d'asile, les camps et les campements, des exilés, locuteurs de dizaines de langues, se rencontrent. On interroge dans ce chapitre le « migralecte » qui émerge, c'est-à-dire le parler singulier né dans la migration, engendré par les frontières, déterminé par les politiques de l'asile ou de l'exclusion, travaillé par le plurilinguisme et le contact entre langues. L'objet de ce chapitre est de préciser la genèse et l'intérêt de ce migralecte, tel qu'il est apparu dans l'expérience des acteurs de la migration, et tel qu'il a été saisi par les chercheurs dans les interactions avec les exilés à travers les prononciations et les accents, dans l'énonciation et la traduction. Ce parler pourrait constituer une sorte de lingua franca compréhensible par tous, traversant les frontières. Pourtant ce parler est aussi surinvesti d'affects, de colère, de dérision ou de souffrance, et se caractérise par sa capacité à déjouer les violences de l'asile et sa résistance infrapolitique. Ainsi le migralecte se constitue successivement en langue de survie, langue refuge ou encore langue de la résistance.

Mots-clés : langues, multilinguisme, violence, parlars, migralecte, refuge, survie, frontière, contact, dialogisme, résistance, politique

« You speak Azil ? »

مهاجران گویشور دهها زبان مختلف در مراکز پذیرش پناهجو و کمپ های دائمی یا موقت، با یکدیگر نشست و برخاست دارند. این فصل کتاب، «مهاجرگویش» منتج از این برخوردها را مورد بحث قرار میدهد. «مهاجرگویش» واژه برساخته ای است برای نامیدن زبانگونه ویژه ای که در مسیر مهاجرت ریشه میدواند، با مرزها شکل میگیرد، با سیاستهای مهاجرپذیری یا مهاجرهراسی صیقل میخورد و از محیط چندزبانه و برخورد زبانها الهام میگیرد. هدف این فصل کتاب، بررسی پیدایش و اهمیت «مهاجرگویش» است درست همانگونه ای که در روزمره اهالی مهاجرت کاربرد دارد و همانگونه ای که پژوهشگران در تعامل با مهاجران و از خلال تلفظ ها و لهجه های گوناگون چه به هنگام بیان چه در روند ترجمه آن را دریافته اند. شاید این زبانگونه با گذر از مرزها بتواند نوعی زبان مشترک قابل فهم برای همگان شود. از دیگر سو، این زبانگونه آستان عواطف و احساسات، خشم، ریشخند یا

دردمندی است و شاخص اصلی آن توان خنثی سازی خشونتهای غربت و مقاومت مادون سیاسی آن است. بدین ترتیب است که «مهاجرگوش» بصورت متوالی مبدل به زبانی برای زنده ماندن، زبانی برای پناه جستن یا زبانی برای مقاومت کردن می شود.

زبان، چندزبانی، خشونت، گویش، مهاجرگوش، سرپناه، بقاء، مرز، ارتباط، گفتگو، مقاومت، سیاست

CHAPITRE 12. « YOU SPEAK AZIL ? »

Conclusion sur l'émergence d'un *migralecte*

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky
Inalco, Cessma, ICM

Alexandra Galitzine-Loumpet
Cessma, ICM

Amir Moghani
Inalco, Cerlom

en collaboration avec Aman Mohamed Saïd & Chérif Yakoubi

Ce que quelqu'un veut délibérément dissimuler, aux autres et à soi-même, et aussi ce qu'il porte en lui inconsciemment, la langue le met au jour.

Victor Klemperer, *LTI* [1947] 2003

Se méfier des langues franques, petit-nègre, anglais, pidgin, etc. (inconvenient de l'emploi de mots tels que fétiche, tam-tam, etc.). Beaucoup de termes spéciaux demeurent intraduisibles. Si l'on doit avoir recours à des interprètes, employer autant que possible la méthode philologique, en faisant écrire la phrase même, sans système convenu.

Marcel Mauss, *Manuel d'ethnographie*, 1926

Que font à la langue les espaces sociaux de migration ? Si les centres pour demandeurs d'asile, les camps et les campements se caractérisent par l'urgence et la contrainte, quels effets sur les langues ? S'y rencontrent des locuteurs de dizaines de langues sur le qui-vive, à l'intercompréhension limitée par la diversité de leurs origines langagières et culturelles. Est-ce alors un jargon malmené qui émerge, avec malentendus et incompris, traduisant l'inquiétude de trouver asile ? Ou au contraire une langue commune créative, rendue possible par la nécessité de nouer un vivre-ensemble transitoire ? Peut-on parler d'une langue émergente dans le Babel des langues et des pratiques langagières ? Est-ce alors un simple lexique ou un parler ? Faut-il d'ailleurs

nommer, c'est-à-dire assigner, instituer, normaliser¹ ce « parler » de l'interface – métaphoriquement, ce parler à la frontière ? Le penser au singulier ou au pluriel de langages possibles ? À défaut de trancher, nous proposons de désigner ce lexique pluriel comme un *migralecte*², c'est-à-dire un parler singulier né dans la migration, engendré par les frontières, déterminé par les politiques de l'asile ou de l'exclusion. Il émerge du plurilinguisme et de la rencontre tel un cosmilinguisme, de la condition faite au sujet exilé et de la manière dont ce sujet qualifie et signifie cette condition dans sa langue.

En effet, à la différence des études critiques existantes sur les terminologies de la migration³, l'équipe de l'ANR LIMINAL⁴ a entrepris de repérer, avec les locuteurs eux-mêmes et à travers leurs usages lexicaux dans les lieux où ils sont contraints de vivre, l'expérience qu'ils font de la migration, de l'asile et de l'exil. Plusieurs enquêtes socio-anthropologiques, menées par les chercheurs du programme dans des camps, campements, centres d'accueil et d'hébergement, préfectures ou frontières ont permis de préciser un vocabulaire spécifique emprunté à une petite dizaine de langues parlées par les personnes en déplacement. Ce *migralecte* témoigne des multiples dimensions de la migration, de l'asile et de l'exil en France entre 2017 et 2020, à travers une expérience plus ou moins partagée et partageable. Il se fait langage, c'est-à-dire pratique sociale de communication, lorsque sur le terrain il permet la rencontre entre différents acteurs, par exemple entre membres associatifs et exilés ou entre exilés de langues maternelles différentes.

L'objet de ce chapitre est de préciser la genèse et l'intérêt de ce singulier *migralecte*, tel qu'il est apparu dans l'expérience des sujets et tel qu'il a été saisi par les chercheurs dans les interactions et les emprunts, à travers les prononciations et les accents, dans l'énonciation et la traduction. Nombre de ces termes pourraient constituer une sorte de *lingua franca*, compréhensible par tous, traversant les frontières – c'est-à-dire un parler qui ne soit plus ni territorialisé ni nationalisé, une langue de circulation et de rencontre, comme le décrit Jocelyne Dakhli⁵. Cette dernière précise également qu'il s'agit d'une « langue transitoire, une langue liminale » apprise en l'attente d'une maîtrise de celle du pays d'installation. Ce ne serait cependant pas non plus ce qu'elle désigne comme un « pidgin neutre », une langue de contact servant à l'usage

1. CANUT, 2001.

2. *Migralecte* est un néologisme forgé par Alexandra Galitzine-Loumpet & Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky. Il se déploie en 2 500 termes et expressions dans la base de données migralect.org proposée par l'ANR LIMINAL.

3. CANUT & GUELLOUZ, 2018 ; CALABRESE & VENIARD, 2018.

4. Voir ici : <https://liminal.hypotheses.org/45-2>

5. DAKHLIA, 2008.

marchand⁶ : ce *migralecte* est au contraire surinvesti d'affects, de colère, de dérision ou de souffrance, et d'usages nouveaux. C'est aussi une *lingua non franca*, qui réserve des termes au seul usage de certains acteurs, étatiques ou exilés, et qui se présente alors comme un vocabulaire fait pour exclure, déjouer ou se cacher. Son contexte d'émergence ne lui laisse d'ailleurs pas le temps de se préciser et de se stabiliser : le *migralecte* est un lexique en perpétuelle élaboration et se nourrit des arrivées de nouveaux locuteurs, des changements politiques et juridiques qui influent sur le contexte d'énonciation. Toutefois, comme la *lingua franca* ou encore, d'une autre façon, l'esperanto, langue transfrontalière, ce parler se caractérise par son plurilinguisme, sa simplicité linguistique et sa résistance infrapolitique⁷. Et s'il ne s'agit pas d'une langue à proprement parler, il crée en revanche un espace singulier, un « commun neuf⁸ » dans la langue.

Deux dynamiques apparemment antagonistes traversent ces parlers : celle de la violence, celle de la confiance. Le *migralecte* se constitue tour à tour en langue de survie, langue refuge ou encore langue de la résistance.

DES PAYSAGES LINGUISTIQUES SINGULIERS

La particularité de ladite « crise migratoire » de 2015 au regard des langues est la présence soudaine et inédite de langues nombreuses, mal connues et peu fréquentes en France : pour n'en citer que quelques-unes, rencontrées systématiquement sur le terrain, pashto, dari, farsi, kurde sorani, ourdou, tigrinya, tigré, amharique, oromo, arabe soudanais, arabe syrien, arabe irakien, arabe égyptien, bengali, peul de Guinée, soussou, etc.

Force est de constater que cette diversité de langues nouvelles provoque l'inquiétude et la réaction de méfiance d'une partie de l'opinion publique. C'est cette étrangeté qui relègue aussi les langues et leur traduction à une question d'ordre technique, dédouanant ainsi les acteurs de l'asile des méfaits de l'incompréhension. L'administration de l'asile, les préfetures, l'OFPRA et la CNDA⁹ exigent un traducteur officiel. Pour le reste, l'asile ignore la langue¹⁰, sans prévoir de budget particulier ou s'appuyant sur un personnel

6. Jocelyne Dakhli précise cependant qu'une part de la violence de la *lingua franca* vient de son usage différencié des deux côtés de la Méditerranée, notamment sur les rivages européens où son usage au-delà des ports, à l'intérieur des terres est soit minoré, soit discrédité. Voir https://www.canal-u.tv/video/fmsh/lingua_franca_une_langue_mediterraneenne.31231.

7. Ces caractéristiques sont empruntées aux travaux de Javier Alcalde. Voir ALCALDE, 2013.

8. SAMOYAU, 2020, p. 50.

9. OFPRA pour Office français de protection pour les réfugiés et apatrides, CNDA pour Cour nationale du droit d'asile.

10. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

« traduisant » sans statut ni fonction d'interprète¹¹, ou en espérant que ce monde de locuteurs étrangers apprendra rapidement le français, preuve de sa bonne volonté d'« intégration ». Or, on sait à quel point cette notion d'« intégration », *a fortiori* par l'apprentissage de la langue française, est ambiguë. Comme le qualifie bien Abdelmalek Sayad, ce « processus qui consiste idéalement à passer de l'altérité la plus radicale à l'identité la plus totale » occulte, de ce fait et parfois sciemment, « des enjeux sociaux et politiques, et surtout identitaires¹² » absolument essentiels.

Chaque espace de migration possède son paysage linguistique, autrement dit véhicule des langues parlées et écrites¹³ qui ont franchi des frontières, sont entrées en contact avec d'autres langues dans les pays traversés (Maroc, Libye, Turquie, Grèce...) et d'accueil. Souvent, l'anglais sert de dénominateur commun pour véhiculer un langage réduit à quelques termes partagés et compris par tous, qui recouvrent une pluralité de sens. Cela est particulièrement frappant à Calais, dans cette zone frontière où un paysage linguistique anglophone définit l'espace, des *shelters*¹⁴ (les cabanes du camp d'État de Grande-Synthe), aux *laundry* et *kitchen* animées par des membres associatifs et des bénévoles anglophones. Des mots récurrents forment un répertoire pauvre : ainsi de « crazy » utilisé dans « *you speak afghani crazy* » ou « *crazy place* », de « *like* » dans « *me like, me no like* ». Cette langue construite en interaction intègre le vocabulaire des langues voisines par des mots saillants – comme « *bambino* » emprunté à l'italien pour le jeune ou « *dalmechar* » emprunté à l'allemand pour l'interprète et intermédiaire.

Le français s'impose plus fortement dans les centres d'accueil que dans les campements. Par exemple, dans le CHUM d'Ivry, la langue est, comme le confie un auxiliaire socioéducatif, largement « transmise et traduite par les enfants¹⁵ ». Les enfants sont scolarisés et donc alphabétisés en français sur place, ce qui a un fort impact sur le paysage linguistique du centre.

À Paris et dans la région parisienne, le français, l'anglais, l'arabe, le dari et le pashto dominant dans les traductions des associations pour exilés. À ce titre, il est intéressant de signaler les choix de l'association WATIZAT pour son guide de la demandeuse et du demandeur d'asile qui a commencé par proposer

11. Voir dans ce volume le chapitre 1 « La Bulle de Babel ».

12. SAYAD, 1999, p. 379-380.

13. KELLEHER, 2017, p. 337.

14. Ce vocabulaire technique en anglais est en partie emprunté aux lexiques de l'UNHCR pour l'architecture et la gestion des camps humanitaires.

15. Notes de terrain Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, 9 février 2018. Voir le chapitre de Naoual MAHROUG dans ce volume.

un guide en français, puis en anglais, puis une édition en arabe, puis en pashto, enfin en dari¹⁶.

Le *migralecte* est à ce titre une langue-tierce en plus de la langue maternelle, un langage d'appropriation du réel plus qu'une traduction véritable, même s'il peut servir à des fins de traduction – car des mots du migralecte sont, de fait, intraduisibles.

POLITIQUE ET VIOLENCE AU CŒUR DE LA LANGUE

Un parler de la migration, langue de communication, émerge avec de nombreux mots intraduisibles ou non traduits et des termes connotés ou redéfinis par l'expérience migratoire. Ce langage de la migration emprunte aux « langues de culture¹⁷ » qui interprètent et enrichissent la langue de leur charge culturelle. Une première perspective permet de considérer ce nouveau parler véhiculaire et transitoire comme créatif, fruit d'un enrichissement des contacts et des emprunts entre les langues. À cela s'oppose une perspective qui place la violence au centre de la langue, jusqu'à considérer une « guerre des langues¹⁸ » déréglées par le contexte de crise migratoire.

Ce qui est central, que l'on envisage ce Babel des langues comme bon-heur au sens littéral de rencontre heureuse ou comme violence, c'est l'importance de sa dimension politique. Parce qu'il s'est d'abord constitué en un répertoire d'expériences et d'actions relatives à l'exil, au voyage, à l'asile, ce parler rend justice à ce qu'est l'acte même de communiquer dans un camp : un acte politique. Sur les territoires frontaliers, ces enjeux politiques sont exacerbés, ils s'inscrivent au cœur des interactions langagières entre les exilés d'une part, et les acteurs administratifs d'autre part. À ce titre, c'est moins l'échange que les malentendus et les défauts de traduction qui se manifestent, d'autant que certaines langues sont directement des outils du pouvoir sécuritaire ou asilaire, et sont chargées de l'histoire coloniale.

La première violence est ainsi dans la langue même, à l'exemple du mot « camp ». Le *camp* en français est associé à la zone militaire ou à une zone d'habitation sommaire, érigée pour rassembler une population. Lorsqu'une contrainte politique est à l'origine du camp (camps de prisonniers, de déportés, camps HCR), l'imaginaire entourant le mot n'est jamais loin de la

16. L'association WATIZAT milite pour l'accès à l'information des personnes exilées et édite un guide multilingue (français, anglais, arabe, pashto et dari) mis à jour et imprimé tous les mois depuis mars 2018. Voir <https://watizat.org>.

17. CASSIN, 2016, p. 16.

18. SAMOYAUULT, 2020, p. 97.

Seconde Guerre mondiale¹⁹ signale Alain Rey, qui constate que « le concept de “rétention collective” a pris de plus en plus d’importance²⁰. » La mémoire associée à la déportation et à la répression du camp peut ainsi submerger le sens spatial²¹. L’usage en français différencie le camp, institutionnalisé, du campement, plus anarchique, et autoconstruit, ce que ne fait pas l’anglais qui n’emploie qu’un seul terme. Le *camp* anglais est largement décliné dans le champ humanitaire pour désigner les camps de réfugiés ou de déplacés, et ne se confond pas avec les campements non officiels et auto-établis. Ainsi les exilés anglophones de Calais s’étonnent-ils d’entendre le terme *camp* en anglais, qui leur semble employé comme un euphémisme pour désigner les *campements* sur les espaces de « jungle », terme qui tend à le remplacer. En Italie, les migrants connaissent les « *campo* » déjà repérés en Libye, et les opposent aux *acampamento*, le campement informel. Sauf lorsque l’enjeu se politise : les activistes de No Borders²² refusent d’employer un terme informel et dégradé comme celui d’*acampamento* ou de *bivacco* qui stigmatise un espace précaire et illégal, et ils s’en tiennent à *campo* pour désigner l’installation des migrants aux abords du fleuve de Vintimille, organisée depuis des années.

Ainsi, l’extrême adversité et la non-familiarité est d’abord celle de la langue comme le retrace S. Djigo à propos de l’arrivée des migrants dans la « jungle » de Calais : « le nouvel arrivant est un être en recherche de semblables²³ » dans un espace inhospitalier. Ne pas connaître la langue est la violence majeure : « L’étranger doit demander l’hospitalité dans une langue qui par définition n’est pas la sienne, celle que lui impose le maître de maison, l’hôte, le roi, le seigneur, le pouvoir, la nation, l’État, le père, etc. Celui-ci lui impose la traduction dans sa propre langue, et c’est la première violence », écrit J. Derrida²⁴.

D’emblée, l’enjeu de pouvoir dans la langue engage des dimensions conflictuelles : à la supériorité explicite de la langue officielle – en l’occurrence le français national ou l’anglais transnational –, correspond l’infériorité implicite de la langue parlée par le migrant. Le choix de langue pour des

19. Voir notamment FEVRY, 2019.

20. REY, 2015, p. 18.

21. Héba Medhat-Lecocq rappelle comment l’énunciation d’un mot met en jeu deux systèmes cognitifs, celui de la perception qui est celle de l’image et du souvenir associés au mot, et le système de conceptualisation du mot. MEDHAT-LECOQC, 2019.

22. Les No Borders sont les membres d’un réseau fondé en 1999 par des activistes engagés pour la libre circulation et l’abolition des frontières entre États, en particulier en Europe. Les No Borders ont été présents à Calais depuis 2009, soutenant les démarches administratives, ouvrant des squats, et manifestant contre la politique migratoire sécuritaire. Voir LE MAQUIS, 2017, et COLLECTIF, *Calais, face à la frontière*, 2017.

23. DJIGO, 2016, p 33.

24. DERRIDA, 1998.

personnes souvent multilingues est également politique, permettant parfois de retourner ou de tenter de retourner le stigmaté. Ainsi en est-il de langues rares, parlées par certains groupes ethniques d'Érythrée comme les Bilen ou les Kunama. Ces derniers n'hésitent pas à cacher leur langue à Calais pour ne pas être identifiés comme « minorité » face aux autres Érythréens majoritaires, et à l'inverse décident de ne déclarer que le bilen ou le kunama lors de la demande d'asile pour limiter la possibilité de l'interprète, même s'ils comprennent, pour certains, les langues officielles d'Érythrée, l'arabe, le tigrinya et l'anglais.

Le plus souvent toutefois, ne pas comprendre la langue qui véhicule les informations sur l'asile ou le parcours migratoire, c'est, pour le migrant, prendre des risques pour la suite de son parcours, et parfois même pour sa vie²⁵. Dans certains contextes, et notamment dans les centres d'accueil et d'hébergement, un bricolage composite, grammaticalement incorrect, est également permis par un cadre de confiance, entre pairs résidents et soutiens bienveillants, ainsi que le souligne Hamad Gamal dans un article qui aborde le « Français de CADA²⁶ ».

La langue qui se déploie dans les espaces de l'exil est ainsi qualifiée de « survival communication » par Donatella della Porta²⁷. La « langue de survie » se structure à partir de quelques « mots de passe », des quasi-shibboleth : ces mots assurent en effet l'authentification des utilisateurs qui se reconnaissent entre eux et se protègent des tiers, en l'occurrence de la police ou de l'administration.

Commentant *Si c'est un homme* et *Les naufragés et les rescapés* de Primo Levi, Tiphaine Samoyault rappelle que, dans le camp de concentration, « de la possibilité de traduire dépend la survie : survie matérielle liée à la capacité à entendre les ordres, à saisir ce qui se passe ; survie morale liée à l'opportunité de parler avec d'autres²⁸ ». Les deux dimensions de la langue, comme outil d'information et lieu de sens sont ici mobilisées. Primo Levi déconstruit alors les « déplacements sémantiques », « l'abus de quelques termes » pour définir « un langage sectoriel », « un jargon » qui s'est développé dans les *lager* allemands²⁹. Si on ne parle évidemment pas des camps de concentration et d'extermination dans les camps et campements d'exilés en France, même si la ghettoïsation et les techniques de contrôle sécuritaires les rapprochent souvent des camps de rétention administrative, force est de reconnaître que la

25. Voir notamment le témoignage de M.A., « L'interprète a changé ma parole, à cause de lui j'ai perdu deux ans et demi », 2020, p. 9.

26. <https://medium.com/tidomedia/connaissez-vous-le-fran%C3%A7ais-de-cada-a2d81313d78>

27. PORTA, 2018.

28. SAMOYAULT, *Ibid.*, p. 94.

29. LEVI, 1989, p. 97.

violence d'État qui s'y déploie, le jargon xenobureaucratique employé en même temps que la menace et la peur liées à un contexte d'extrême précarité, sont profondément mortifères – à l'instar de l'expression « Go ! Go³⁰ ! » employée par la police à Calais, et qui renvoie vers les non-lieux.

En l'occurrence, il y a bien des stratégies collectives de survie qui apparaissent comme réponse à des situations de catastrophe. C'est dans les failles de la crise de l'accueil que naît le vocabulaire des exilés, à l'exemple du mot *dougar*, ralentissement en arabe, utilisé par tous les habitants de la *jungle* pour arrêter les camions sur la rocade portuaire, bientôt employé également par les soutiens et bénévoles, connu par les forces de l'ordre. C'est dans la vie des espaces-camps que se redéfinissent des expériences sociales spécifiques de privation, qui atteignent les actes les plus courants, prendre le thé ou le café ou manger du pain³¹ par exemple. Dans ces lieux abandonnés, délaissés et diabolisés par l'opinion publique, s'érigent et s'élaborent des règles de solidarité, des logiques d'organisation qui les transforment en lieu possible de vie.

L'apparente désorganisation cache ainsi un ensemble de règles informelles, plus ou moins explicites et formulées, pour permettre à des populations diverses, multilingues, de cohabiter et de survivre dans un espace réduit, dense et adverse, sous la menace permanente d'une évacuation par les forces de l'ordre. Ces règles sont véhiculées par un parler spécifique des camps et campements et l'utilisation de ce langage est un vecteur d'action. La « langue de survie » est ainsi destinée à faire passer des messages informatifs pour poursuivre la trajectoire d'asile. Cette langue cohabite avec d'autres langues, dont la « langue refuge », langue maternelle ou langue véhiculaire de sa région d'origine, langue familière où l'exilé se reconnaît et se retrouve, et qui permet de se réapproprier un espace étranger.

368

PARLER AVEC. LE RECENSEMENT D'UN MIGRALECTE

À partir de la constatation d'un vocabulaire singulier qui donne une puissante dimension culturelle, sociologique, politique et poétique au parcours de migration, l'équipe de recherche LIMINAL a entrepris de le répertorier et de le préciser. L'hypothèse est celle de l'existence d'un vocabulaire performatif de la migration et de l'asile qui emprunte à différentes langues (maternelle,

30. La violence de ces mots en anglais, équivalents de « Dégage ! » est couramment évoquée par les exilés ; ainsi qu'ils le font pour le mot « Jungle ». Il en est de même de l'interjection française « Allez, allez ! », perçue comme une injonction à se hâter, à déguerpir. Les termes associés par les concernés évoquent l'atteinte à la dignité, le fait d'être « traités comme des chiens » ou « comme des animaux », mépris dont les exilés se disent victimes et qu'ils verbalisent.

31. Voir GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2019. Pour le pain, voir Naoual MAHROUG, ce volume.

tierce, administrative, de la violence ou de la solidarité), est co-construit par différentes catégories d'acteurs et dont les usages et les conditions d'utilisation sont multiples.

Le recensement de ce vocabulaire est opéré sur la base de deux variables qui en légitiment la représentativité : d'une part la *fréquence* des termes entendus de manière récurrente, d'autre part leur « *signifiante* ». Les mots repérés (noms communs, noms propres, interjections, verbes, etc.) sont des mots qui apparaissent dans le langage oral des exilés, entre eux et des tiers. Seuls les mots sont répertoriés, même s'il est nécessaire de les recontextualiser dans les phrases. Ces deux critères sont aussi ceux qui ont prévalu à la constitution du fameux *Hobson-Johnson*, glossaire du parler anglo-indien de l'Inde coloniale de Henry Yule et A. C. Burnell présenté à Londres en 1903³². Le sous-titre dit beaucoup des ambitions de cet ouvrage : « *Glossary of colloquial Anglo-Indian words and phrases, and of kindred terms, etymological, historical, geographical and discursive* ». L'idée, comme celle du recensement de migralecte, n'est pas de faire un dictionnaire, mais de saisir un parler en pleine émergence, né de la rencontre linguistique de plusieurs groupes culturels en terrain (post) colonial.

À partir de la fréquence et de la charge sémantique, un troisième critère est rapidement apparu et s'est avéré central : le *consensus des chercheurs et des personnes en situation de migration*. Ainsi, pour construire cette base, une « éthique du traduire » s'est mise en place : le migralecte se construit dans l'interaction entre le chercheur et l'exilé sujet du discours.

C'est donc une méthodologie participative qui permet la constitution du lexique : après le relevé de termes récurrents par les anthropologues et sociolinguistes, les mots sont « jetés » dans des réunions avec les locuteurs, qui ont expérimenté ces mots en contexte migratoire. Ce qui est intéressant dans les séances de travail autour des mots de l'exil³³, c'est le retour de la familiarité. Autrement dit, le lien de chacun des acteurs à ces mots est un lien et un lieu d'expérience, qui fait que chacun revendique le savoir du mot. Ce qui est entendu à travers chaque mot, c'est un rapport personnel à l'exil et au contexte

32. YULE & BURNELL, 2013 (1903). « Hobson-Johnson ». Le nom est présenté comme un « argot » anglo-indien des soldats britanniques s'inspirant de locutions véhiculaires. Voir <https://dsal.uchicago.edu/dictionaries/hobsonjohnson/frontmatter/hob-job.pdf>

33. Séances de travail menées par l'ANR LIMINAL à l'Inalco, Paris, durant les deux années finales du programme 2019-2020 et 2020-2021, en collaboration avec les étudiants médiateurs du Diplôme universitaire Hospitalité, Médiations, Migrations (Inalco-université Paris Cité), et avec l'aide technique de Wigdan Mekki (novembre 2019-février 2020) locutrice d'arabe soudanais et de Azita Bathaie (mars-septembre 2020) locutrice de persan. Le vocabulaire persan a été supervisé par Amir Moghani et Babak Inanlou, le vocabulaire arabe par Hayatte Lakraâ, l'ourdou par Bénédicte Diot-Parvaz Ahmad et Shahzaman Haque. Aman Mohamed Said a été d'une aide précieuse pour le tigrinya. Pour la totalité des contributeurs et les choix méthodologiques effectués, voir migralect.org.

du pays quitté – ainsi « bénévole » se dit *shiou 'ayin* en arabe soudanais et signifie littéralement « les communistes ».

L'exemple du mot « bossa » ou « boza » illustre parfaitement la polysémie des usages et des signifiés. Séverine Sajous, auteur d'un film documentaire sur le sujet, explique que le « bossa », dont l'origine proviendrait, selon elle, de la corde du gros bateau jeté au petit pour qu'il ne dérive pas emprunté au vocabulaire du garde-côte espagnol, devient l'interjection pour souhaiter la chance ou le rêve accompli (*Bosa ! Boza ! Bossa !*)³⁴. D'autres entendent « *c'est beau ça !* », l'exclamation des passagers du bateau à la découverte de la rive. Or ce mot « Boza » tel qu'il est explicité par les personnes en exil signifie à la fois le but à atteindre et l'action d'y parvenir. Le mot est crié après le franchissement des frontières, il exprime la rage, l'espoir, la soif de liberté et de justice, le besoin d'avenir – et fini par désigner un lieu imaginé : « on part pour boza », dit le clip tourné par des exilés au Maroc dans le cadre de l'association Gadem. « Même dans les squats, même sous les ponts, même sous les vieilles tentes, on rêve de Boza », chante en anglais un des participants à cette vidéo³⁵.

Lorsque les interprétations d'un mot diffèrent, ce sont autant d'expériences singulières qui sont présentées. Ainsi de « abas » pour désigner la police : à Calais, des exilés soudanais en évoquent l'étymologie, le *kabas* ou *kabes* (كيس) est celui qui est « le rapide » ou « celui qui est sans morale, violent » ; pour certains, il s'agit plutôt du nom d'un policier célèbre au Soudan. Enfin, d'autres proposent une troisième interprétation, plus locale : la police débarque toujours de l'hôtel *Ibis* où elle est logée et « abas » en est la déformation. L'interprétation est ici appropriation. Chaque terme permet la compilation d'une base lexicale afin de tisser la toile de l'asile contemporain, différemment vécu et coloré dans chaque langue.

Comment de ce fait privilégier une interprétation, une subjectivité plutôt qu'une autre ? La polysémie fait tomber la hiérarchie et la domination d'une seule langue face aux autres. Dans la suite de la question posée par Barbara Cassin à propos du *Dictionnaire des intraduisibles* : « les lemmes d'entrée (ce sont) des mots ou des concepts ? » on répondra également : « des mots. Des mots en langues³⁶ ». En ce sens, ce langage de la migration choisit de « déterritorialiser » les langues au sens de Gilles Deleuze.

34. Voir supra SAJOUS, 2017.

35. Voir <https://www.facebook.com/watch/GADEMMaroc/>. Le GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants) est une association marocaine.

36. CASSIN, 2016, p. 51.

MIGRALECT.ORG

Le recueil et l'étude de ces mots ont permis la constitution d'une base lexicale (migrlect.org³⁷) qui tente de préciser l'existence d'une langue de la migration ou migralecte. Cette base lexicale n'a prétention ni à l'exhaustivité, ni à proposer un outil technique pour faciliter la compréhension. L'objectif est plutôt de porter au public intéressé la centralité de la langue et de la sortir de l'occultation, déni ou subalternisation dont elle fait l'objet, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques³⁸. Sa constitution pose des questions méthodologiques, puisqu'elle crée une nouvelle « langue » (MIGR) correspondant à l'ensemble des mots *entendus*, c'est-à-dire oralisés, sur les terrains de recherche. Cette entrée par la langue parlée décrit et commente les contextes d'usage du terme, les circulations d'une langue à l'autre, les créations liées à des contextes spécifiques. Aux termes du migralecte correspondent des entrées dans la langue d'origine du terme, translittérée et traduite en cinq langues principales : arabe(s), persan, pashto, ourdou, tigrinya, plus les langues européennes majeures auxquelles empruntent les exilés rencontrés (français, anglais, italien). Plusieurs langues se déclinent par ailleurs en formes dialectales ou nationales particulières qui se marquent oralement par des accents ou des mots spécifiques : ainsi le pashto du Pakistan diffère de celui d'Afghanistan, le persan d'Iran du dari d'Afghanistan, l'arabe du Soudan du syrien ou du marocain.

Enfin, un migralecte se crée par « contact » de plusieurs langues. L'exemple du terme « *jungle* » rapproche le persan de l'anglais et du français, dans une histoire d'emprunts. Issu du sanskrit, appartenant initialement au vocabulaire persan pour désigner le sous-bois et repéré par les colons britanniques, ce terme est utilisé par un grand nombre d'acteurs depuis la fermeture du centre de Sangatte en 2000 pour qualifier les campements informels du Calais et du Dunkerquois et les conditions de vie à la frontière externalisée du Royaume-Uni, puis est spécifiquement attaché à la « grande Jungle » ou à « la Jungle de Calais », campement-ville atteignant 10 000 habitants en 2016. Il est également utilisé métaphoriquement, dans la presse, sous la forme de « jungle » pour désigner des campements indignes à Paris ou Bruxelles³⁹. Le vocabulaire intègre donc à la fois des césures et des permanences dans les temporalités de l'expérience, dans les discontinuités des déplacements et dans la continuité d'une condition traversée par une histoire de domination coloniale.

37. Voir la base Migrlect.org.

38. Nous prenons également en compte les limites de certaines informations dispensées par ces mots qui, dans le contexte policier et politique de l'asile, ont intérêt à ne pas être divulguées.

39. GALITZINE-LOUMPET, 2018.

Il est également composé de registres de langue distincts⁴⁰, du plus soutenu au courant et au familier, ce dernier étant plus particulièrement développé. La langue déployée dans les espaces sociaux des camps et campements induit des comportements langagiers spécifiquement argotiques.

S'il y a loin entre les terminologies administratives et juridiques de l'asile et les mots et expressions familières et argotiques employés par les personnes en exil, plusieurs registres cohabitent parfois pour informer un même concept. Ainsi en est-il de la désignation de la police à travers de nombreux termes, de *polisse* jusqu'au *leba goma*, littéralement la « matraque » en tigrinya parlé par les Érythréens, désignant les forces de l'ordre à Calais. De la même façon, les différentes désignations des bateaux et canots pneumatiques réemploient des expressions anciennes, mais assimilent la dangerosité et l'effroi de la traversée de la mer. En arabe syrien, le mot qui désigne un « bateau gonflable » est traduit par *balam* et en arabe soudanais *goma*. Le bateau en bois est traduit respectivement en arabe syrien par *chartour* et *sambouk*. Les mots équivalents *taskara*, *tajamo*, *khartia*, *kimlik* ont plusieurs sens dans leur traduction en langue française ou dans leur langue d'origine. Chacun de ces mots est chargé différemment et traduit une dimension spécifique de la réalité – en l'occurrence de la traversée en bateau – selon que l'on veut insister sur le danger, la mort ou l'aventure : en arabe soudanais *sambok* désigne aussi bien le bateau que le parcours migratoire qui passe par la Méditerranée. Certaines expressions sont directement produites dans l'expérience migratoire et seule une analyse contextualisée, qui dépasse la traduction littérale, peut en rendre compte. Par exemple, l'expression syrienne *al tarik al ahmar* littéralement le « chemin rouge » indique un chemin dangereux, où l'on peut croiser l'armée ou des miliciens, en opposition au « chemin vert », *al tarik al akhadar*, chemin que l'on peut emprunter en sécurité. Ici, le vert fait référence à la couleur d'un billet de dollar et donc à la nécessité d'avoir de l'argent pour payer les passeurs ou les bakchichs.

Jouant des codes, ce sont également les couleurs qui permettent d'identifier les papiers administratifs : le mot « réceptionné » est un terme récurrent « intraduisible⁴¹ », distingué par les exilés soudanais arabophones en fonction des couleurs. Pour dire qu'un exilé est en procédure Dublin⁴² ou que celui-ci

40. On décide d'employer « registres de langue » au sens de « niveaux de langue » comme il est communément admis en sociolinguistique française.

41. Voir l'article « Réceptionné » de Bénédicte DIOT sur le blog AZIL de Médiapart, URL : <https://blogs.mediapart.fr/LIMINAL/blog/061119/recepisse>.

42. « Le règlement du Dublin est un règlement européen visant à harmoniser les conditions de demande d'asile dans les pays de l'Union européenne. [...] L'obligation est instaurée pour le premier pays d'arrivée des migrant-e-s de traiter leur demande d'asile. Tout-e demandeur-se se trouvant dans un pays autre que celui de son arrivée en Europe, et dont l'empreinte avait

est dubliné, il est qualifié d'*asfar* (أصفر), *jaune*, car il a reçu un récépissé jaune attestant de sa situation. Le récépissé vert ou *récépissé akhdar* (أخضر), traduit les « procédures normales » de demande d'asile. La couleur du papier *abiadh* (أبيض) ou récépissé blanc est le premier reçu qui atteste d'une demande d'un titre de séjour. Souvent, suite à un rendez-vous à la préfecture, les proches de l'exilé lui demandent directement la couleur de son récépissé pour voir si ce dernier est en procédure normale, accélérée ou en procédure Dublin. Ainsi, ce vocabulaire fonctionne comme un répertoire assimilé, qui fait des exilés les auteurs de leur langue.

L'inventivité de ces nouveaux mots dont l'usage est ancré dans l'expérience de la migration est suffisamment performative pour circuler parfois au-delà des communautés d'origine : un nouveau champ d'usage est alors dégagé, entre les personnes en migration et les bénévoles, militants ou professionnels. Quelques termes viennent ainsi composer une sorte de *franglais* ou pidgin des situations de migration et de l'asile. Cette langue de communication des salariés et des associations des centres d'accueil est aussi celle de demandeurs d'asile de diverses origines, aléatoirement réunis. L'exemple le plus frappant est sans doute celui de « Dublin », mais aussi tous les mots qui en découlent : « empreintes », « procédure accélérée » ou « normale ». Le terme arabe pour empreintes, *basamat* au pluriel⁴³, est suffisamment fréquent pour être parfois employé par des salariés d'associations non arabophones. Il en va de même pour les noms de certains pays. Ainsi, après quelques jours dans le camp ou le centre d'accueil, le chercheur se surprend à parler de *Yunan* et non plus de la Grèce avec les exilés, car c'est ce mot (turc) qu'ils utilisent⁴⁴.

Des termes et expressions circulent entre les exilés, les travailleurs sociaux, les associations, l'administration de l'asile : il en est ainsi des acronymes institutionnels (OFII, CNDA, CADA etc.), ou encore du mot *taskira* dont l'usage tend à se généraliser, y compris à la CNDA⁴⁵, bien que sa signification soit très différente selon les pays et susceptible de créer de graves malentendus, car il signifie « acte de naissance » pour les persanophones, « billets de

été enregistrée à l'arrivée, se doit d'attendre un délai de transfert de six mois avant de pouvoir redéposer une demande d'asile dans le pays où il-elle se trouve », NOSSIK, 2018.

43. Voir Yasmine BOUAGGA, cet ouvrage et « Fingerprint-Basamat », billet du blog Azil par Yasmine Bouagga et Nisrine Al Zahre, URL : <https://liminal.hypotheses.org/241>

44. *Yunan* ou *Yunan* est employé par les arabophones, mais aussi d'autres exilés pour désigner la Grèce. Le terme serait une déformation de Ionie, la région historique de la Grèce antique. L'Ionie se situe aujourd'hui en Turquie, avec Izmir comme ville importante. En Turquie, on désigne la Grèce par *Yunanistan*.

45. Pour les questions et problèmes de traduction à la CNDA voir « L'interprétariat à la cour nationale du droit d'asile », Traduire l'exil, *Plein Droit* 124, 2020, p. 23-28.

train » pour les demandeurs d'asile soudanais, toutes sortes de documents administratifs pour certains bénévoles.

La sélection d'un ensemble de termes permet ainsi de dégager plusieurs types de mots, se distinguant par leur construction, leurs différents référents et leurs registres de langue :

1. *Termes communs* de l'exil dans la langue d'origine ou circulant entre plusieurs langues, à l'instar de la désignation de la personne en migration : exilé (français), « *Kawdal* » (pashto), « *muhajir* » (arabe, persan, pashto).
2. *Termes spécifiques situés*, à l'exemple de « *bambino* » issu de l'italien, lié aux contextes des camps pour désigner un enfant entre 10 et 14 ans environ, et dont les équivalents administratifs sont les *mineurs*, *MIE*, *MNA*⁴⁶, *underage*. C'est son usage dans le « *campo* » qui le situe ainsi précisément, tout autant que l'expérience de ceux qui l'utilisent.
3. *Termes génériques situés* : « *bread* », pain en anglais, terme générique, avec d'importantes déclinaisons culturelles – « *bani* » ou « *ish* » en tigrinya, « *bred* » (prononciation partagée), « *nan* » ou « *nan khoshk* » (persan), « *roti* » (ourdou), « *wacha doday* » (pashto) – mais aussi présentant un enjeu particulier entre acteurs dans les situations de la migration, désignant l'accès à l'alimentation, aux distributions, aux réfectoires et aux cuisines – et donc le droit de cuisiner, enjeu majeur d'autonomie. Ainsi, une partie de ces termes est issue non des langues nationales et maternelles, mais de formes véhiculaires à l'exemple du pidgin english, déjà présent dans les anciens pays colonisés, par exemple dans les territoires indiens à présence britannique : « *bot* » (*boat*), « *rod* » (*road*), etc. Ces mots voyagent d'autant plus aisément que l'anglais simplifié constitue une langue de communication internationale, essentiellement orale.
4. *Termes pivots* entre registres de langue (administratif – argotique, courant – juridique) et entre langues. Les acronymes et termes de la procédure d'asile participent de cette catégorie, de même que des termes apparemment clairs, et pourtant polysémiques ou connotés.
5. *Termes métonymiques* : plusieurs termes tels que « maladie » pour « assurance maladie », « normal » pour « procédure administrative normale », fonctionnent comme des métonymies, par souci de simplification entre acteurs exilés et sociaux, par phénomène de mémorisation des allophones face à un vocabulaire administratif complexe.

46. MIE pour mineur isolé étranger, MNA pour mineur non accompagné.

6. *Termes intraduisibles* : en l'occurrence, les notions de l'administration française, qui n'ont pas d'équivalent et sont culturellement ancrées dans le contexte de l'administration coloniale où elles ont été créées. Les potentialités qu'offrent les mots dits « intraduisibles » n'en révèlent pas moins la double expression d'un rapport de pouvoir : l'hégémonie de la langue administrative et juridique et celle de la langue souveraine, le français.
7. *Néologismes de sens* : le mot existe dans les langues, mais prend un nouveau sens, comme c'est le cas de « *line* » (la file, la queue) qui devient un signal d'alerte.
8. L'effet de *distorsion* du parler oral. Ainsi « *indiamo* » (de l'impératif du verbe aller, *andare* en italien, soit « *andiamo ! On part, on fuit !* ») employé par des Érythréens locuteurs de tigrinya rencontrés à Calais (2016), qui racontent les mésaventures liées à ce mot, utilisé comme un mot de code pour inciter à la fuite, mais compris par les *Carabinieri* qui reconnaissent le terme « *andiamo* » italien, et qui les arrêtent alors.

L'oralité du migralecte pose la question des accents. Les dialectes et accents identifient, tout comme le seul fait de parler une langue de frontière : l'Érythréen qui parle non seulement tigrinya, mais aussi tigré et arabe soudanais est identifié comme un habitant des frontières avec le Soudan. Dans le cadre de la conception d'un vocabulaire de la migration toutefois, ce point a interrogé la manière de transcrire ces accents et au-delà les appropriations des mots qu'ils impliquent. Il s'agit d'appréhender chacune des prononciations entendues sur les lieux comme un terme propre, au statut égal dans la base du lexique de la migration – à le dire autrement, une expérience signifiante de condition de l'exil au-delà de la langue, sa fonction de schibboleth⁴⁷.

Les exemples les plus significatifs concernent le terme « Dublin » prononcé de différentes manières aussi bien par les agents de l'administration de l'asile que par les membres associatifs et par les exilés (à l'anglaise, à la française, mais aussi « *dobline* » en arabe, « *doublin* » ou « *dablin* » en dari, etc.), et plus encore les acronymes, notamment celui d'OFPRA constamment employés par tous les acteurs sous la forme d'« OFPRA » par les francophones, prononcé « *opra* » par les persanophones, « *obra* » ou « *ofbra* » selon les formes dialectales de l'arabe. La fonction cardinale et la singularité de l'institution sont reconnues dans les langues, c'est-à-dire proprement intraduisibles. Ce n'est pas le cas pour la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) dont la fonction

47. Un schibboleth, en hébreu : שִׁבְּלֵת, prononcé [ʃiblət] en français, est une phrase ou un mot qui ne peut être prononcé correctement que par les membres d'un groupe. Il trouve son origine dans un épisode du Livre des Juges (XII – 6). C'est donc un mot de passe incompréhensible. Pour la question des accents dans l'exil, voir MASSON, 2016.

est traduite par des équivalents : « commission » (français), *court* (anglais), *comishan* (ourdou), *dadgah* (persan), *mahkama* (arabe).

Le migralecte est ainsi performatif au sens où la diversité des langues est une performance. Il révèle l'appartenance de son locuteur au groupe, éventuellement à une communauté de migrants ou de langue dans l'espace de la migration, quelle que puisse être leur expérience commune face aux politiques et administrations de l'asile, à la xenobureaucratie.

MOTS DE PASSE ET CHAMPS LEXICAUX

Le vocabulaire de la migration est marqué de l'empreinte de l'origine et du parcours, il ouvre sur les dimensions culturelles et morales dans la traduction de ce qui est vécu par les sujets. C'est l'expérience de la migration, à la fois singulière et collective, qui est condensée dans le lexique. Ce double aspect est résumé par Ladmiral et Lipiansky : « (...) le langage ne se contente pas de mettre des "noms" sur des objets physiques et culturels ; il est le champ où ces objets sont produits comme représentations sociales (représentations qui informent et orientent les pratiques) ; plus qu'un reflet de la réalité culturelle, il est la condition constitutive de sa possibilité⁴⁸. » D'ailleurs, avant même d'émerger dans le récit de l'exilé, c'est bien dans la langue elle-même que se marque l'expérience.

Le migralecte évoque ainsi un thesaurus car chaque mot, considéré comme « mot de passe » au sens de « mot-clef » évoqué par Fida Bizri c'est-à-dire d'un code réduit à quelques champs sémantiques qui importent aux parties⁴⁹, ouvre sur un champ lexical multilingue qui retrace l'histoire et la condition des migrants en France aujourd'hui. Il saisit un lieu précis et une période précise, en dehors desquels il devient vite obsolète. À Calais, en 2015, se développe par exemple un vocabulaire du passage par camion. À partir de 2019, le lexique autour des bateaux le remplace. En ce sens, M., exilé qui a séjourné dans plusieurs camps précise : « Ceux qui sont arrivés à partir de 2014-2015, on se ressemble beaucoup, on parle de la même façon. Ceux qui sont arrivés avant utilisent d'autres mots, ils ne nous comprennent pas, et nous comprenons qu'ils sont installés ici depuis plus longtemps⁵⁰ ». Il y a une façon de parler à Calais, dans la jungle, il y a un parler de la Roya ou de Paris. À force de circuler entre Calais et Paris, des mots sont compris et utilisés dans les deux lieux mais pas avec la même récurrence.

Les champs lexicaux privilégiés par la langue de survie sont ceux du contexte géographique et territorial, de l'administration de l'asile, et ceux plus directement chargés de représentations culturelles comme celui de la religion ou de la santé.

48. LADMIRAL & LIPIANSKY, 1989, p. 95.

49. BIZRI, 2010, p. 10.

50. Entretien avec A. Galitzine-Loumpet, juillet 2020.

Le vocabulaire géographique est récurrent et constamment réinterprété par les exilés lors de leur trajectoire migratoire. Celui qui sert à la survie dans un campement d'Île-de-France n'est pas celui du sous-bois de Calais ou de Grande-Synthe où les problématiques sont autres. Dans ce dernier lieu, « police, passeur, bateau » sont des termes omniprésents, suivis du lexique du froid (برد *berd*), des sous-bois (*jungle*) et du feu, une terminologie inexistante dans le parler du CHUM d'Ivry. Dans la vallée de la Roya ou à proximité du col de l'échelle qui relie l'Italie à la France, l'expérience du passage par la route italienne se charge en plus d'un lexique de montagne, avec références topographiques et d'orientation. Dans les campements parisiens, un repère peut spécifier un lieu et une direction : « *line four* » ou « *métro four* » désigne ainsi l'antenne de la préfecture située porte de Clignancourt sur la ligne 4 du métro parisien.

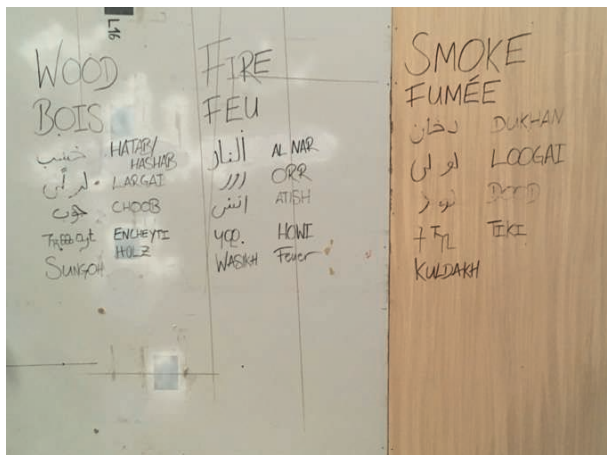


Figure 1. Auberge des Migrants, Calais, juillet 2020

© AGL

À Vintimille, zone frontière, le lexique véhiculaire entre les exilés des campements répertorie les lieux ressources, les lieux clés de la ville signifiants pour les migrants (de la gare à l'église, et au Campo Rosso ou Campo Roya (camp de la Croix-Rouge pour les migrants⁵¹), mais aussi le *sotto il ponte*⁵² qui désigne, littéralement, le campement sous l'échangeur. Ce vocabulaire de la géographie des lieux cohabite avec le vocabulaire du contrôle policier (PAF, *polis*, *carabinieri* en italien), du transfert (*deportazione* en italien), du rejet

51. Le camp de la Croix-Rouge de Vintimille a été démantelé fin juillet 2020.

52. *tabt al koubri* en arabe « sous le pont » désigne plus largement l'ensemble des campements informels.

(*espulsione* en italien, employé comme générique pour refus juridique), etc.⁵³. Des expressions apparaissent : ainsi, à la frontière de Grimaldi-Menton, la frontière est dite en arabe tour à tour « élastique » (puisqu'elle renvoie comme une balle les postulants) et « lourde » par sa puissance et sa défense active⁵⁴.

L'un des lexiques les plus importants est celui emprunté à l'administration de l'asile. La plupart des notions administratives, par exemple « préfecture, domiciliation, procédure normale », font référence à des concepts issus du droit d'asile français, et ne possèdent pas d'équivalent dans les langues : les termes ne sont pas traduits, mais simplifiés et adaptés phonétiquement, ainsi respectivement de *Brefektur*, *domisail*, *normal*⁵⁵. C'est tout l'enjeu de la traduction dans la procédure d'asile, qui exige un niveau de langue adapté au public exilé et des concepts simplifiés qui renvoient à l'action⁵⁶. « Faire appel » devient dans le parler de la migration « *apil* », condensé de l'anglais « *appeal* ».

Tous les termes du quotidien et du vivre ensemble sont également centraux, notamment dans les centres d'accueil où la cohabitation forcée dans des chambres engendre des situations de tension. Dans le CHUM d'Ivry pour familles ou femmes seules, un champ lexical se déploie autour des besoins matériels : c'est, en particulier pour les mères résidentes, le vocabulaire autour du soin des bébés et des enfants, du lait et des couches jusqu'aux cahiers d'école, problématiques à part entière dans ce lieu que la direction compare à une « pouponnière⁵⁷ ». Pour les enfants multilingues, ce sont les échanges autour de la nourriture. Par exemple, un mot circule beaucoup : « yaourt ». Les résidents du CHUM apprennent ainsi dès leur entrée dans le CHUM à distinguer les « yaourts » [étymologie de « caillé » empruntée au turc] des « yourtes » (étymologie russe) qui abritent les réfectoires, deux termes essentiels au jargon local⁵⁸.

D'autres lexiques sont récurrents, moins utilitaires et plus ontologiques, comme celui de la religion, dimension qui accompagne et protège le

53. Voir Daniela TRUCCO dans cet ouvrage.

54. Termes recueillis par A. Galitzine-Loumpet et M. Mohieddin Abdallah lors d'une mission à Vintimille en juillet 2020.

55. Voir BATHAIE *et al.*, 2020, p. 23-25.

56. Voir DOYEN, 2020, p. 11-14.

57. En référence amusée au taux de naissance dans le centre d'hébergement, largement supérieur à la moyenne. Entretien Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, octobre 2018.

58. La « yourte » est la forme architecturale donnée aux réfectoires du CHUM, désignés par métonymie. Les « yaourts » sont très prisés : nature, ils peuvent être utilisés littéralement à toutes les sauces, salées ou sucrées. Le yaourt est internationalement apprécié, reconnu et utilisé dans les cuisines sous forme de *curd*, *dahi*, yogourt, caillé, souvent fait maison dans une grande partie de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud. Aromatisés, les enfants se les arrachent.

« *muhajir*⁵⁹ » et celui qui voyage, *a fortiori* dans le vocabulaire des migrants musulmans du Moyen-Orient ou d'Asie du Sud. Certains mots et expressions révèlent une poésie du voyage, une nostalgie de l'exil. Sur les campements, le terme *gharib* est récurrent, employé pour désigner la condition de l'exil, mais qui renvoie aussi à la condition matérielle. Le terme est employé par les migrants afghans persanophones pour désigner à la fois l'esseulé et l'étranger. Tout un répertoire du parler de la migration renvoie à la poésie classique persane où l'exil est un thème central : il est associé à l'âme exilée dans le monde qui a perdu le lien avec le divin⁶⁰. Cette fonction religieuse endosse également une valeur affective, renforcée par le contexte du camp et des parcours migratoires⁶¹. Ainsi, ce parler de la migration emprunte à plusieurs registres, dont les « schèmes traditionnels » de la langue maternelle : de nombreuses tournures sont chargées de vocabulaire religieux, rituel ou « mythique⁶² ».

RÉSISTANCES PAR LA LANGUE

Le migralecte se caractérise ainsi par un doublement de sens – au sens originel s'ajoute le sens de l'expérience directe, située et datée, mais aussi parfois la volonté et la nécessité de ne pas se faire comprendre. Dans le premier cas, le bricolage linguistique est fondé sur une nécessité de communication d'informations et d'intelligibilité, dans le second cas, il peut faire l'objet d'usages détournés, le mot agissant comme un mot de passe. La charge sémantique du mot en est modifiée. Le migralecte fonctionne alors comme une langue de la résistance exprimant une infra mobilisation dans les langues, et fonctionnant à l'image d'un « texte caché » en référence au modèle développé par James Scott d'une langue de la résistance subalterne⁶³.

Ainsi le mot *line*, issu de l'anglais [« se mettre en file »], entendu sur les campements parisiens et calaisiens, est utilisé à la fois pour signaler l'arrivée des associations qui distribuent des repas et pour s'organiser face à un évènement

59. « *Muhajir* » est le terme le plus souvent évoqué en arabe pour désigner le « migrant » ou « l'exilé ». Il signifie littéralement « le voyageur », y compris dans son sens de pèlerin. La traduction littérale d'exilé s'avère inadéquate, connotant plus l'expatrié (Entretien d'A. Galitzine-Loumpet avec Mariam Guerey, Calais, 2019).

60. Voir LÉCUYER Laurence et MOGHANI Amir, 2019. Voir également le chapitre sur les graffiti, ce volume.

61. À ce titre, Amal KHALEEFA dans sa thèse (2020) sur le camp de Zaatari (Jordanie) et les langues, montre comment l'espace du camp humanitaire réaménage les rapports à la langue et les représentations langagières.

62. SAYAD, 1999, p. 56-58.

63. SCOTT, 2009.

ou une menace. Les acteurs associatifs et les collectifs l'utilisent également lors des distributions comme une technique de gestion des hommes – ils crient « *line* » pour demander la mise en rang des exilés. Les exilés l'emploient pourtant à une autre fin, comme un signal entre eux, permettant de mobiliser sur le campement. Ainsi, sur le campement de la porte de la Chapelle, lorsque A., exilé soudanais, veut faire sortir B. de sa tente, il crie deux fois *line*⁶⁴. Devenu mot signal, *line* s'emploie également comme un code permettant d'échapper aux différents contrôles policiers.

Les exemples de mots réservés ou codés sont nombreux : mots détournés, mots de la dérision ou de la personnification de la fonction (*leba goma*, déjà évoqué, pour désigner les forces de l'ordre à Calais), mais aussi mots potentiellement intraduisibles à l'exemple du mot « *hofra* » en arabe soudanais argotique. Désignant littéralement le « trou », le terme a été employé pendant une période précise pour désigner des stratégies de contournement et d'arrangements face aux contraintes – y compris monétarisées -, ce qui se fait de façon souterraine.

Dans la mesure où le vocabulaire se crée parmi des groupes de migrants qui affichent ainsi leur appartenance, on peut parler d'une sorte d'argot⁶⁵, qui reprend et transforme des signifiants déjà utilisés dans le pays ou dans la langue d'origine. Ainsi du terme récurrent de *fajara* en arabe « explosion », terme employé par les exilés pour désigner l'arrivée brutale. Dans la jungle de Calais en 2016, le terme *fajara* signifie, selon Séverine Sajous⁶⁶, traverser, défoncer le passage pour l'autre côté, l'Angleterre. D'autres mots issus du vocabulaire militaire et du langage de la guerre sont utilisés comme *sarokh* (صاروخ), qui signifie fusée ou missile. Il est employé par les exilés arabophones, notamment soudanais, sur les campements à Paris et à Calais, mais aussi aux frontières pour qualifier un nouveau venu, peu au fait d'un savoir-faire des campements⁶⁷. Dans un sens opposé, le mot *makina* (مكينة) « machine », qualifie en arabe ceux qui ont la tâche d'aider les *sarokh* à leur arrivée et de les avertir des pratiques du campement, éventuellement des procédures d'asile.

Enfin, des euphémismes fonctionnent également comme des mots codés, lorsqu'ils sont réservés à une situation et un lieu spécifique : ainsi « workers », appellation par laquelle s'autodésignaient des passeurs du campement de

64. Notes de terrain, Cherif Yakoubi, Paris, février 2019, campement porte de la Chapelle.

65. G. Esnault dans son *Dictionnaire historique des argots français* de 1965 donne la définition suivante : « Un argot est l'ensemble oral des mots non techniques qui plaisent à un groupe social ».

66. Séverine SAJOUS et Patricia SANCHEZ MORA, 2017, *Password : Fajara*, Film documentaire, 18 min.

67. Notes de terrain, Cherif Yakoubi, Paris, février 2019, campement de l'avenue Wilson, Saint-Denis. Voir aussi COLLECTIF, *La marmotte déroutée*, 2017.

Norrent-Fontes dans le Calais⁶⁸. Autre exemple : lors d'une distribution alimentaire avenue Wilson, Saint-Denis en mars 2019⁶⁹, un voleur de téléphone portable est désigné par le terme *harami* (*litt.* voleur en arabe), terme compris par tous les exilés sur place indépendamment de leur langue maternelle. En réponse, les membres associatifs présents utilisent le mot « *Ali Baba* », qui vient euphémiser la désignation du vol par la référence à un imaginaire oriental, celui du héros des *Mille et une Nuits*.

Employés par les exilés, les mots codés circonscrivent un savoir-faire, employant tour à tour des langues véhiculaires et des termes partagés par un grand nombre de locuteurs et d'acteurs, solidaires et administratifs compris, et des langues rares, voire des formes dialectales et argotiques, un vocabulaire de la dérision aussi. La polysémie, l'homonymie, le néologisme sémantique viennent ainsi charger de multiples dimensions personnelles ces mots et leur interprétation en des histoires d'exil et des parcours singuliers.

CONCLUSION

À partir des terrains de la migration, camps, campements et centres pour demandeurs d'asile, la nécessité de questionner la langue entendue, qui frappe par son aspect extraordinairement composite, s'est imposée. C'est un parler qui se forme dans les interactions intersubjectives. Dans le fait même de parler le mot, de l'échanger, de le véhiculer, la langue de la migration se fait expérience commune.

La tentative de construction d'une base lexicale, à la fois éclairée et critique, permet de remettre la langue au centre de l'espace social de la migration. Les dimensions culturelles, sociales et politiques de la migration émergent, et insistent sur l'expérience partagée de l'exil, en évolution constante. Les langues qui composent le migralecte permettent d'en préciser la fonction : langue de survie ou langue de résistance, qui ne cesse de se redéfinir, à l'instar des ordres de discours foucauldien. De sorte que l'intérêt porté aux pratiques langagières des exilés est une clé privilégiée pour saisir les enjeux politiques, moraux, identitaires qui se jouent sur les territoires de la migration.

Le migralecte en garde également mémoire, une mémoire collective et datée. C'est tout le sens du site migralect.org que de restituer ces pratiques langagières entre 2016 et 2022. Car un vocabulaire se remplace et disparaît, et ceux qui l'utilisent l'oublient ou tentent de l'oublier lorsque vient le temps de l'installation dans un pays d'accueil par exemple. Les locuteurs exilés rencontrés

68. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO YATZIMIRSKY, 2019.

69. Notes de terrain, Cherif Yakoubi, Paris, mars 2019, campement porte de la Chapelle.

ne souhaitent pas conserver, dans la durée, la charge négative de termes tels que « guichet unique », ou encore d'acronymes (SPADA, CAO, PRADHA, HUDA), eux-mêmes voués à un remplacement rapide. Qui voudrait être assigné, toute sa vie, à être un « migrant » ?

BIBLIOGRAPHIE

ALCALDE Javier, 2013, *El esperanto y la noviolencia*, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02800974/document>.

BATHAIE Azita, DIOT-PARVAZ AHMAD Bénédicte & SIDIQUILLAH Rohullah, 2020, « Bricolages Langagiers » in *Plein droit*, Traduire l'exil, n° 124, mars 2020, p. 23-25.

BIZRI Fida, 2010, *Pidgin Madam, une grammaire de la servitude*, Geutner, Paris, 280 p.

CALABRESE Laura & VENIARD Marie (dir.), 2019, *Penser les mots, dire la migration*, Éditions Academia-L'Harmattan (coll. Pixels), Louvain-la-Neuve, p. 125-132.

CANUT Cécile, 2001, « À la frontière des langues », in *Cahiers d'études africaines*, 163-164, p. 443-464, DOI : 10.4000/etudesafriaines.104

CANUT Cécile & GUELLOUZ Mariem, 2018, « Pratiques Langagières et expériences migratoires », in *Langage et société*, n° 165, FMSH Éd., Paris.

CASSIN Barbara, 2016, *Éloge de la traduction*, Fayard, Paris, 258 p.

CASSIN Barbara, 2019 [2004], *Vocabulaire européen des philosophies*, Dictionnaire des intraduisibles, Seuil, Paris, 1600 p.

COLLECTIF, 2017, « Entretien avec trois "aventuriers" » in *La marmotte déroutée*, Un journal pour la Roya, n° 12, décembre, p. 9-11.

COLLECTIF, 2017, *Calais face à la frontière, textes & entretiens*, Niet ! Éditions, 250 p.

COLLECTIF, 2020, « L'interprétariat à la cour nationale du droit d'asile », in *Plein Droit, Traduire l'exil* 124, p. 23-28.

- DAKHLIA Jocelyne, 2008, *Lingua franca. Histoire d'une langue en Méditerranée*, Actes Sud, Arles, 592 p.
- DERRIDA Jacques, 1998, *De l'Hospitalité* (Anne Dufourmantelle invite Jacques Derrida à répondre de), Calman-Lévy, Paris, 144 p.
- DERRIDA Jacques, 2003 [1986], *Schibboleth. Pour Paul Celan*, Galilée, Paris, 136 p.
- DJIGO Sophie, 2016, *Les Migrants de Calais. Enquête sur la vie en transit*, Éd. Agone, Marseille, 216 p.
- DOYEN Pauline, 2020, « Watizat ? Informer en contexte d'urgence » in *Plein droit*, Traduire l'exil, n° 124, mars, p. 11-14.
- ESNAULT Gaston, 1965, *Dictionnaire historique des argots français*, Larousse, Paris, 644 p.
- FEVRY Sébastien, 2019, « Calais et la mémoire des camps. Usages et limites du trope mémoriel dans le cinéma documentaire » in HASQUE Jean-François de & LECADET Clara, *Après les camps, traces, mémoires et mutations des camps de réfugiés*, Academia, L'Harmattan, Paris.
- LÉCUYER Laurence & MOGHANI Amir, 2019, « Gharib - L'exilé », Blog Azil Médiapart, <https://blogs.mediapart.fr>.
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra, 2018, « Le livre de "La jungle de Calais" : imaginaires et désobjectivations » in *Journal des anthropologues*, Hors-Série n° 5, p. 99-127, p. 99-127, DOI : 10.4000/jda.7731
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, « Face à l'exil au risque des subjectivités » in *Journal des anthropologues*, Hors-Série n° 5, p. 7-17, DOI : 10.4000/jda.7561
- GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2019, « Enjeux de langues et conjonctures en situation migratoire », in CASTELAIN Arnold (dir.), *Traduction et Migration*, Presses de l'Inalco, Paris, p. 183-203.

GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2020, « Traduire l'exil : l'enjeu central des langues » in Traduire l'exil (dossier), *Plein Droit*, Gisti, n° 124, mars.

GAMAL Hamad, 2020, « Connaissez-vous le français de Cada ? », URL : <https://medium.com/tidomedia/connaissez-vous-le-français-de-cada-a2d81313d78> (consulté le 18/06/2021).

KELLEHER William, 2017, « Les Linguistic Landscape Studies » in *Langage et société* n° 160-161, p 337-347.

KHALEEFA Amal, 2020, « Les langues au cœur de l'exil : apprentissage, représentations, pratiques », Thèse de Doctorat en Didactique des Langues, non publiée, soutenue le 14 décembre 2020 à l'université Sorbonne nouvelle, Paris.

KLEMPERER Victor, 2003 [1947], *LTI. La langue du IIIe Reich*, Pocket (coll. Agora), Paris, 375 p.

LADMIRAL Jean René & LIPIANSKY Edmond Marc, 1989, *La Communication interculturelle*, Les Belles Lettres (coll. Traductologiques), Armand Colin, Paris, 330 p.

LE MAQUIS Lucia, 2017, *Nous ne ferons pas marche arrière, luttes contre la frontière franco-italienne à Vintimille*, Niet ! Éditions, 205 p.

LEVI Primo, 1988, *Si c'est un homme*, Pocket, Paris, 320 p.

LEVI Primo, 1989, *Naufragés et Rescapés*, Gallimard (coll. Arcades), Paris.

M.A., 2020, « L'interprète a changé ma parole, à cause de lui j'ai perdu deux ans et demi », in *Plein Droit*, Traduire l'exil, mars 2020, p. 9.

MASSON Celine (dir), 2016, *L'accent, traces de l'exil*, Hermann, Paris, 194 p.

MEDHAT-LECOQC Héba, 2019, communication, table ronde, colloque « Former des traducteurs et des interprètes : des pré-requis au marché du travail », PLIDAM, ISIT, 15 février, Inalco, Paris, non publié.

NOSSIK Sandra, 2018, « De Dublin aux dubliné-e-s : dérivation de la violence administrative » in CALABRESE Lucia & VENIARD Marie, *Penser les*

mots, dire la migration, Éditions Academia-L'Harmattan (coll. Pixels), Louvain-la-Neuve.

PORTA Donatella della, 2018, *Solidarity mobilizations in the refugees crisis*, Palgrave, London, 364 p.

REY Alain, 2015, *Parlers des Camps au XXI^e siècle. Les étapes de la migration*, Guy Trédaniel éditeur, Paris.

SCOTT James C., 2019, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Éditions Amsterdam, Paris, 270 p.

SAMOYAULT Tiphaine, 2020, *Traduction et violence*, Seuil, Paris, 208 p.

SAYAD Abdelmalek, 1999, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 757 p.

YULE Henry & BURNELL A. C., 2013, *Hobson Jobson, The definitive Glossary of British India*, Oxford University Press, Oxford. 570 p.



ÉMANCIPATION

ÉPILOGUE MÉTHODOLOGIQUE : *LA LANGUE ET LES AUTRES*

Pour une anthropologie interactionnelle de la migration

Alexandra Galitzine-Loumpet
Cessma, ICM

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky
Inalco, Cessma, ICM

La querelle ne porte pas sur des contenus de langage plus ou moins transparents ou opaques. Elle porte sur la considération des êtres parlants comme tels.

Jacques Rancière, *La Méésentente. Politique et Philosophie*, 1995

On vit différemment une lutte à laquelle l'on peut participer linguistiquement et une autre où l'on n'a, de fait, pas notre mot à dire.

Lucia Le Maquis, *Traduire les luttes. Nous ne ferons pas marche arrière*, 2017

Le parti pris des langues qui caractérise la proposition à la fois théorique et méthodologique de l'ANR LIMINAL permet d'interroger ce qui ne l'est encore qu'insuffisamment dans les études migratoires, les modalités de communication et des formes d'interaction, les pratiques et stratégies langagières. Échanges, interprétations, malentendus, intraduisibles, intraduits, s'expérimentent dans des registres distincts, la parole et l'écrit, dans des cadres d'énonciations diversifiés, mais aussi dans les langages corporel et gestuel qui s'élaborent dans les espaces de la migration. Cette capacité à comprendre, à parler, est vitale dans le parcours migratoire.

En étudiant principalement les temps de l'urgence, de l'attente, du transit, de l'accès à la prise en charge ou aux droits, le programme LIMINAL se concentre sur l'acte du dire et du traduire, et sur les médiations nécessaires à son intelligibilité. Il apparaît comme l'un des premiers à aborder dans une perspective croisée anthropologique et linguistique la place des langues dans les politiques d'accueil ou de non-accueil en France. Ce constat signale à la fois le

désintérêt dans laquelle la question des langues a été tenue, et la place cardinale d'une temporalité politique de la crise, temporalité « sédentaire » et linéaire par essence¹. Marginalisées, les langues ne réapparaissent, significativement, que, lorsqu'il s'agit de convaincre (l'OFPPRA, la CNDA), dans les enjeux de l'interprétariat ou dans l'apprentissage du FLE – le second domaine offrant d'ailleurs bien plus d'études que le premier² – ou, plus récemment encore, par les trajectoires de bénévoles ou des interprètes de service public³.

Le multilinguisme et le plurilinguisme, mais plus encore les formes d'hétérogénéité linguistique, sont pourtant des états à la fois ordinaires de la situation migratoire, et singuliers par leur amplitude et leur labilité, comme le démontre l'ensemble des contributions de cet ouvrage. Une telle constatation ne décrit guère, d'ailleurs, le spectre d'actions et de pratiques engagées, les subjectivités associées, le désarroi de l'inintelligibilité, les adaptations et bricolages pour y remédier – en d'autres termes l'*agency* des actions et séquences d'interaction.

C'est un fait, l'autre ne parle pas juste une langue autre, ou plus exactement se joue autre chose que la langue dans l'échange. Il y a donc quelque chose de curieux, sinon de paradoxal dans son principe même, à plaider pour faire ressurgir, non pas la langue comme objet, mais la langue comme sujet en anthropologie. S'il ne s'agit pas ici de reprendre les débats sur les bienfaits ou écueils respectifs d'une anthropologie dialogique ou « post-moderne⁴ », il demeure intéressant de contribuer, dans une paraphrase de Johannes Fabian⁵, à une réflexion sur la production d'un *Language and the Other*.

Car un second point apparaît nécessaire à signaler. À la manière d'une « conception spatialisée du Temps » décrite par Fabian⁶, l'on pourrait évoquer une « conception nationalisée de la langue » notamment caractérisée par une minoration de la puissance de souveraineté de la langue d'accueil, non seulement à travers ses catégorisations et assignations, ses terminologies managériales de gestion, mais aussi au travers des schèmes de conceptualisation et d'interprétation dans la recherche. Ce point relève autant de dimensions politiques qu'épistémologiques.

Lier les pratiques de la mobilité migratoire à celles des mobilités langagières⁷ a nécessité, pour LIMINAL, de rendre compte des positionnements méthodo-

1. LECLERC-OLIVE, 2015.

2. Pour une synthèse, voir CANUT, 2018.

3. Voir GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020, et l'introduction de ce volume.

4. DE SARDAN, 2000 ; MASQUELIER, 2005.

5. FABIAN, 2014.

6. *Ibid.*

7. CANUT & GUELLOUZ, 2018.

logiques, et notamment d'engager une réflexion autour de deux approches complémentaires : *interactionniste* d'une part, portant attention aux stratégies individuelles et communautaires, aux phénomènes de projection et d'adaptation (de discours, de pratiques) entre les divers acteurs, dans la ligne des travaux d'Erving Goffman ; *situationnelle* d'autre part, dans une perspective renouvelant la méthodologie de la recherche et le rapport au terrain.

DE L'INTERACTIONNEL

Nous proposons de désigner, à titre provisoire, comme « interactionnelle », la méthodologie anthropologique développée au cours de nos recherches.

L'emprunt à l'interactionnisme sociologique est ici important sans être exclusif : les travaux de Goffman appréhendent le cadre de l'interaction comme une scène de théâtre, et l'individu dans ses rôles publics et face à ses représentations sociales. Les rôles s'actualisent dans la « rencontre », terme utilisé par Goffman comme un quasi synonyme d'interaction entre les acteurs⁸ et dans des stratégies tour à tour bienveillantes ou confirmatives, dysphoriques ou réparatrices. Cette analyse des modes de présentation de soi porte attention aux rôles contradictoires, aux processus de réalignement au groupe, c'est-à-dire au caractère foncièrement instable et dynamique des interactions sociales tout en les inscrivant dans un langage universel et ritualisé, une structure au sens de Lévi-Strauss. Goffman n'esquive pas les relations de domination ou l'irruption de l'extraordinaire⁹ dans un face-à-face où des égaux approximatifs disposent de ressources et d'un capital différencié, mais esquive l'interaction en plusieurs langues.

Le décentrement vis-à-vis de l'interactionnisme sociologique est réalisé de plusieurs manières. D'une part, LIMINAL accorde une attention privilégiée à ce qui se joue dans les coulisses socioculturelles des contextes d'énonciation, plus encore que dans le face à face. D'autre part, il propose une « lecture symptomale¹⁰ » des situations d'interaction et de médiation comme autant de signes de processus politiques ou rapports entre les acteurs, qui se décèlent autour d'un malentendu, qui traversent un mot, une traduction ou un discours. Les pratiques langagières et culturelles « manifestent » ou « révèlent » ainsi des symptômes : rapports de domination, résistances, mais aussi expressions

8. GOFFMAN, 1973, p. 23.

9. KECK, 2012, p. 32.

10. ALTHUSSER & BALIBAR, 1968.

de souffrance. Elles mettent également au jour une sorte d'« inquiétude ethnographique¹¹ » sur laquelle nous reviendrons.

Cette position « interactionnelle » n'est pas neuve en soi. De fait, depuis les analyses de John Gumperz¹², la sociolinguistique n'attribue pas seulement les malentendus dans les interactions verbales à des questions de connaissances linguistiques, mais bien aux contextes culturels et aux règles de coopération conversationnelles établies entre les acteurs, autrement dit à la situation et au contexte social d'interaction. Les interactions conversationnelles sont alors le point de départ de la réflexion sur les positionnements et les stratégies des locuteurs et peuvent éclairer comme le feraient des données sociales. C'est ce que montre l'analyse des pratiques langagières, en profond renouvellement depuis une vingtaine d'années : progressivement délestées d'un paradigme structuraliste dominant, elles accueillent une perspective pluridisciplinaire insistant sur l'hétérogénéité des langues et des pratiques¹³.

Plus récemment, la nécessité d'une analyse historicisée des récits de vie, les enjeux politiques des régimes de preuve ou de vérité à propos des narrations de personnes en migration ont obligé les sociolinguistes à repenser le rapport entre pratiques langagières et mobilités. Cécile Canut et Mariem Guellouz soulignent parfaitement une tension constamment à l'œuvre entre « le processus fixiste de l'idéologie monolingue des États-nations » et « la vision néolibérale de fluidité des pratiques et des compétences des individus mobiles¹⁴ ». Cette analyse renouvelée en appelle par ailleurs à une recherche associant des ethnographies multisites, l'analyse des pratiques langagières et des discours métadiscursifs et enfin une prise en compte de la position du chercheur. À cela, Greco ajoute la dimension intercorporalisée de l'action d'interaction et de communication¹⁵.

L'anthropologie linguistique, constitutive de la fondation de l'anthropologie est, pour sa part, fondée sur plusieurs paradigmes successifs décrits par Cécile Leguy : un paradigme que l'on pourrait qualifier de « vernaculaire » (Boas, Sapir), une « ethnographie de la parole » (Hymes, Griaule, Goody) qui transforme chaque texte oral en événement, et enfin ce que Leguy désigne comme le « paradigme interactionnel » influencé par Bakhtine et Foucault, étudié au double niveau micro et macro, et par les implications des pratiques langagières sur les relations sociales¹⁶. Bertrand Masquelier précise ailleurs les modalités par lesquelles l'anthropologie sociale porte attention aux pratiques

11. FASSIN, 2008.

12. GUMPERZ, 1989.

13. CANUT, 2001.

14. CANUT & GUELLOUZ, 2018.

15. GRECO, 2018.

16. LEGUY, 2014. Voir également LAHIRE, 2015.

langagières : par l'analyse du discours, du rapport interlocutif que constitue tout terrain ethnographique, par l'étude de la réflexivité au fondement de la construction du savoir anthropologique¹⁷, c'est-à-dire également par une attention accrue portée aux situations d'interaction.

La notion de situation, désignant des ensembles singuliers de configurations spatio-temporelles, restitue la singularité du moment de l'interaction. Elle peut être convoquée à une échelle élargie, à l'instar de la « situation coloniale » théorisée par Georges Balandier¹⁸ circonscrivant un système global de domination, racial et machiniste, s'exerçant sur un ensemble d'acteurs interdépendants. Elle peut également être appréhendée dans ses manifestations les plus locales, au sein de situations de coopération ou de résistance. Une méthodologie situationnelle, apparue à partir des années cinquante et soixante en opposition à l'approche structurale, se focalise, non sur les effets des structures sur les individus, mais sur des relations et interactions perçues comme constitutives de l'ordre social. Elle fait ainsi place aux transformations, à l'incertain, aux sujets qui s'expriment dans leurs tactiques¹⁹. Elle prend également en compte les formes transgressives des énoncés et des comportements, fondant par exemple la condition de l'émergence d'une « véritable anthropologie du sujet » dans les situations décentrées des frontières²⁰. Il y a dans cette anthropologie un emprunt à la méthode projective de la psychologie : sans aucune prétention à l'étude de la personnalité, elle relève cependant « d'une méthode d'étude qui confronte le sujet avec une situation, à laquelle il répondra suivant le sens que la situation a pour lui²¹ ».

En ce sens, comme Gérard Althabe l'a remarquablement mis en évidence, chaque terrain constitue une « situation de communication », et les « conjonctures » construisent la place d'acteur social à part entière du chercheur, aussi bien que ce qui lui échappe²². L'arrière-plan du cadre de l'interaction en situation de vulnérabilité ou d'attente ne doit en effet guère être sous-estimé : soit l'incompréhension de la langue oblitère le contrôle exercé sur l'interaction en cours, soit au contraire elle ouvre à d'autres formes d'interaction²³. Cette question se complexifie lorsque se multiplient les langues : soit le chercheur ne comprend pas une des langues, et un réseau de

17. MASQUELIER, 2005 ; voir aussi BENSA, 2017.

18. BALANDIER, 1951.

19. CERTEAU, 1990.

20. AGIER, 2013, p. 124-125.

21. FRANCK, 1948.

22. ALTHABE & HERNANDEZ, 1998, p. 43.

23. Voir les exemples décrits dans GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2019. FAVRET-SAADA, 2008.

sens entier lui est fermé²⁴ ; soit le partage d'une des langues expose au risque d'une familiarité instable²⁵. Dans ces cas, comme dans les autres formes d'interactions, la position du chercheur est mise en question : à son tour traduit par son irruption ou sa maladresse face à la langue de l'Autre, perdant en partie le contrôle de l'interaction, il trouve aussi, par la connaissance de la langue utilisée ou le recours à une langue tiers, le moyen de désamorcer la dissymétrie constitutive de la relation d'enquête. C'est en conséquence là où précisément le contexte socio-politique et la violence épistémique propre aux espaces de l'asile assignent les acteurs exilés à des positions sociales minorées, ignorent leurs discours, induisent des relations intersubjectives complexes qu'il faut ancrer la recherche, autrement dit dans « l'aventure communicationnelle » et ses enjeux. « Dans cette perspective » rappelle Alban Bensa, « font surface au sein d'une même interaction, le glissement de sens, les conflits d'interprétation, bref l'incertitude des réalités langagières qui, à mesure qu'elles se donnent à entendre ou à lire à l'interface de plusieurs codes, composent et travaillent le social²⁶ ». Tout l'objet de notre propos est de réintroduire dans la recherche anthropologique actuelle sur les migrations cette dimension langagière des interactions, singulièrement occultée dans son double caractère subjectif et politique.

CAN THE EXILE SPEAK ? PROVINCIALISER L'ASILE...

La question centrale de l'ANR LIMINAL est, de fait, une question éminemment politique, qui défie le discours scientifique sur les « subalternes », au sens emprunté à Gramsci des dominés exclus de la sphère de la représentation et de la parole. D'une part l'administration des étrangers agit comme une instance de production langagière normée, imposant de nouvelles formes narratives. D'autre part, peu de chercheurs et de soutiens se risquent à revendiquer une position de « parler pour » ou « à la place de ». Les situations apparaissent toutefois plus complexes en pratique, face à des personnes qui ne parlent pas le français, parfois pas l'anglais, et qui se trouvent ainsi privées d'une possibilité de parole propre. Le glissement devient alors aisé entre l'impossibilité de parler, l'inintelligibilité, la déshistorisation de la parole, le besoin d'être soutenu ou celui de protéger et la perte d'une possible capacité

24. Voir chapitre 1, « La Bulle de Babel ».

25. GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

26. BENSA, 2017.

d'action *a fortiori* dans les dispositifs de l'asile²⁷. Empruntée au texte fondateur de Gayatri Spivak, l'interrogation « Can the Exile speak?²⁸ » permet de questionner le travail de la pensée scientifique occidentale lorsqu'elle s'intéresse aux exilés et s'élabore face à eux, le plus souvent depuis les pays d'accueil²⁹.

La première réponse apportée par les travaux de l'ANR LIMINAL à ces écueils potentiels est l'entrée par la langue, qui refuse le pivot du français ou même de l'anglais comme intermédiaires obligés de la « rencontre ». Une seconde réponse tient dans le choix de partir des situations, autrement dit des espace-temps. Précisément parce qu'il est question d'une migration située historiquement depuis ladite crise migratoire de 2015, et qui propose un nouveau cadre postcolonial, il est nécessaire de réintroduire les espaces pour comprendre ce qui est en jeu. La question n'est pas celle d'Européens dominants dans les colonies – où, rappelle Dipesh Chakrabarty³⁰, ils avaient par ailleurs conservé leurs langues et pratiques – mais l'inverse : elle est celle des exilés en Europe, où leur langue devient à la fois agissante (désirante, tactique, émancipatrice) dans le groupe et minorisée, destituée et subalternisée dans les dispositifs d'État. Il s'agit donc de ne pas penser la langue d'origine dans le pays d'arrivée, mais la pluralité des pratiques et des lexiques tout au long du parcours, de penser non pas en termes de perte, mais en termes de déplacement et de recomposition, à la fois dans les propositions théoriques (l'exilé dominé) et méthodologiques (parler pour ou avec les exilés). Il s'agit aussi de réintroduire une dimension politique et praxéologique alliant une approche anthropologique interactionnelle et une sociolinguistique politique. Il s'agit de provincialiser l'asile européen et ses cadres, celui d'un pseudo discours de la vérité où l'accès à la parole de l'exilé est nié³¹. Il s'agit enfin de réhabiliter d'autres formes de solidarités langagières et culturelles que celles formatées par l'institution de d'asile.

La langue est en effet le lieu central de la subalternisation, et dans l'interaction langagière le sujet exilé met à l'épreuve ses stratégies d'action, individuelles et collectives, pour faire face au dispositif de l'asile. La langue princeps est celle de la « juridiction linguistique³² » du pays hôte ; largement

27. À ce titre Shahzaman Haque montre dans son chapitre que les femmes enquêtées dans le CHUM sont doublement aliénées par leur situation d'exil et d'épouses qui n'ont pas droit à la « parole directe », autrement que par la médiation de leur « représentant » masculin.

28. Voir par exemple séance du séminaire doctoral de l'ANR LIMINAL et du programme Non-Lieux de l'exil, séance du 11 juin 2019 : <https://LIMINAL.hypotheses.org/753>.

29. Voir cependant les travaux de l'ANR Miprimo (CANUT & SOW 2014) et d'Anaïk PIAN sur les jeunes Sénégalais au Maroc (2009).

30. CHAKRABARTY, 2009, p. 27-28.

31. BENEDEUCE, 2015 et 2020.

32. KAUFMANN & KNEUBÜHLER, 2014.

corsetée par les catégories politico-administratives et les constructions coloniales et post coloniales de l'étranger, elle met en cause non seulement les formulations, mais le contexte xénobureaucratique qui la produit. L'enjeu de positionnement du sujet pour répondre aux effets de violence de la langue, et d'une langue qu'il parle peu ou mal, apparaît donc central : métaphoriquement il rejoue la frontière. C'est que la langue exclut en écartant celui qui ne la parle pas (ne pas parler français ou mal le parler, ne pas avoir accès à l'information) ou en lui adressant un discours qui réduit le sujet au migrant demandeur d'asile.

L'exclusion par la langue se met en place dès le début de la procédure d'asile. La prise de rendez-vous sur la plateforme téléphonique de l'OFII, constamment saturée, est quasi inutilisable pour un locuteur qui ne parlerait pas français, anglais ou arabe, les seules langues initialement proposées³³. La traduction du récit d'asile exigée par l'administration est à la charge du demandeur et ouvre la porte à tous les bricolages, le requérant sollicitant son réseau de connaissances, des locuteurs ou des associations non spécialistes. Les exemples de situations où la langue et *a fortiori* le français non/mal parlé viennent directement museler les possibilités de parole de l'exilé sont ainsi multiples et largement développés par le terrain de LIMINAL : traductions systématiquement refusées ou bricolées dans les bureaux administratifs ou à la Préfecture, entorses au droit³⁴...

L'expérience de la pandémie du Covid-19, en particulier pendant le confinement de mars-mai 2020, a agi comme un révélateur de ce pouvoir d'exclusion dans la langue pour les exilés : si l'urgence est à la protection des personnes, impliquant le report des dépôts de demande d'asile et des audiences à l'OFPPA et à la CNDA, comment expliquer que leurs sites officiels respectifs, uniquement en français, ne traduisent pas systématiquement ces éléments et renvoient vers des pages erronées ? De plus, les informations de prévention sont mal comprises par les migrants³⁵. Or avec le manque de traduction ce n'est plus seulement l'accès au droit qui est empêché, mais à l'information vitale. Là encore, si la langue est le principal vecteur d'exclusion, elle est aussi le principal vecteur de l'agentivité.

L'approche interactionnelle utilisée propose justement de considérer le sujet en migration comme un acteur en action, un acteur politique, afin de sortir des catégories aliénantes qui en font un « dominé », de sortir des régimes de l'émotion, de l'élan humanitaire ou même de la mobilisation politique, qui le réduisent soit à la passivité et à l'identité subalternisée soit à l'identité miroir

33. MAHROUG & BOUAGGA, 2020.

34. Pour un aperçu, voir GALITZINE-LOUMPET & SAGLIO-YATZIMIRSKY, 2020.

35. Par exemple l'enquête ECHO (Perceptions et impact de l'épidémie liée au Covid-19 dans les centres d'hébergement pour les personnes en situation d'exclusion), conduite par Maria Melchior, (INSERM, Institut Convergences Migrations, 2020) montre que les informations liées au Covid sont très difficilement comprises par les populations migrantes cibles.

qui recouvre les singularités de son expérience. Ce parti pris a pour visée de sortir des impasses méthodologiques de la subalternité, tout en reconnaissant la force de la subalternisation du dispositif et des catégories langagières de l'asile.

... ET SORTIR DES CATÉGORISATIONS COLONIALES

Car il n'y a pas seulement exclusion par une langue dominante. La langue elle-même est excluante, dans sa sémantique, porteuse d'effets de violence. À ce titre, la particularité de la terminologie autour des dits migrants est sa puissance d'assignation dans ce contexte fortement politisé. Parler du migrant, du réfugié, de l'exilé, c'est à chaque fois lui assigner une identité et prédéterminer sa condition d'accueil³⁶. On aborde là, dans un double mouvement, à la fois les limites des catégorisations administratives et politiques et celles de l'anthropologie de migrations³⁷. Le risque existe que la langue conceptuelle avec laquelle est appréhendée l'expérience migratoire enferme le sens, fige la condition de l'exilé, fixe un régime d'altérité étatique pourtant dénoncé. Or cette expérience, qui traduit un moment de l'histoire éprouvée du sujet, ne se satisfait pas plus de « concepts fixés par des définitions formulaires » que d'une forme de « complicité objective » dans l'ethnocentrisme déjà évoquée par Abdelmalek Sayad³⁸. Ces impositions qui infestent, à des degrés divers, le rapport à la langue, ne sont pas sans rappeler – ni réactualiser – la violence du racisme issu du rapport colonial, telle que problématisée par Frantz Fanon³⁹ : le Noir n'existe que désigné par le Blanc, autrement dit, c'est dans le langage et par la suprématie de la langue du Blanc, le français, que se joue le drame. C'est ici résumer la problématique des migrants face à la langue de l'asile, qu'on leur oppose ou impose : ils n'existent que s'ils répondent aux catégories de l'asile et rentrent dans les formats administratifs de la politique d'« intégration », l'apprentissage du français étant un élément clé. D'ailleurs Frantz Fanon, inaugure sa réflexion sur la violence du racisme par la question du langage, qu'il poursuit par « l'expérience vécue du Noir » qui « affronte le regard » du Blanc, autrement dit lorsque son propre schéma corporel est affecté de manière négative par ce regard qui le nie⁴⁰. L'administration de l'asile demeure, avant

36. NOUSS, 2016.

37. Au sens de la philosophe Marcia Tiburi qui questionne les discours scientifiques comme production historique et appelle la nécessité d'une méta pensée consciente de l'utilisation de catégories datées et situées historiquement. Cette présence du questionnement intrinsèque à l'anthropologie se révèle particulièrement nécessaire aujourd'hui (TIBURI, 2020).

38. SAYAD, 2012, p. 20-21.

39. COMBE, 2014.

40. FANON, 1952.

tout, une affaire de gestion des corps. Plus encore, les catégories administratives propres au français de la procédure d'asile déploient une pensée issue d'un rapport néocolonial, fonctionnant avec un vocabulaire souvent obsolète, issu d'un mode d'administration qui n'a pas été dépoussiéré, ni actualisé.

Ce vocabulaire ne revêt d'ailleurs pas la même dimension ni les mêmes échos selon que les acteurs associatifs et administratifs s'adressent à des migrants d'Asie du Sud ou à ceux d'anciennes colonies françaises en Afrique par exemple. Ces catégories révèlent les cadres d'une pensée coloniale quelquefois bien plus qu'elles ne servent ledit objectif, « comprendre » le récit de l'autre. Par exemple, les catégories autour de l'état civil imposent une classification très éloignée des pratiques sociales et administratives des exilés, à commencer par le nom de famille. Que signifie l'acte de mariage, l'acte de naissance, le divorce et la « situation maritale » pour de nombreux exilés⁴¹ ?

La perversité des catégories est donc qu'elles affectent la manière même de saisir le réel. Ces catégories sont au service d'un exercice d'État, le droit d'asile, et sont fondées sur des intérêts économiques et politiques d'une administration décisionnaire qui possède sa propre langue. À ce titre, Calabrese et Veniard mettent en avant trois mécanismes sémantiques dans l'usage des mots de la migration, qui participent de la violence de la dénomination et de la catégorisation : la politisation, les « effets d'identité/altérité » et les « effets de flou » (flou dans la construction du mot, complexité référentielle). Or dans le temps de l'urgence qui fait « crise », les dénominations et les catégories employées, certaines immobiles, d'autres qui évoluent et prolifèrent au gré des politiques changeantes de l'asile, participent de la déstabilisation du sens et de la violence, puisqu'il s'agit de « façonner la réalité par les mots⁴². » L'enjeu, on le voit, est bien de produire une connaissance sur le sujet migrant en proposant une pensée et un langage adéquat, mais aussi en prenant en compte une double construction du sens et des contextes sociaux, ce que Canut et Pian désignent comme une « conception praxéologique du langage⁴³ ». C'est se mettre aussi sur les pas de Jacques Coursil qui nous enjoint : « quittons les classifiants et les nomenclatures propres aux essences (objets abstraits) pour entrer dans la narrativité d'une forme historique de la condition humaine » pour « faire entrer la condition (migrante⁴⁴) dans la catégorie historique du pensable⁴⁵. »

41. Voir par exemple LAACHER, 2018.

42. CALABRESE, 2018.

43. CANUT & PIAN, 2017.

44. C'est nous qui rajoutons la parenthèse. J. Coursil parle de la « condition du Noir » que nous comparons ici à celle du « migrant ».

45. COURSIL, 2004.

LE CHERCHEUR : OFF/ON THE GOOD SIDE OF HISTORY ?

L'anthropologie est ici convoquée pour renouveler sa méthode, et l'anthropologue sommé de sortir de sa position d'expert, afin de permettre une nouvelle lecture des formes d'actions dans le champ des migrations. Roberto Beneduce met en garde l'anthropologue convoqué pour son expertise culturelle et pour donner de la « crédibilité » à l'expérience de l'étranger qu'il est supposé connaître⁴⁶. Cette connaissance, ou cette expertise, qui est également celle supposée de l'interprète/traducteur, mettent en péril la parole et le langage des acteurs, en les instrumentalisant dans le cadre du dispositif d'asile, et souvent du dispositif de l'enquête.

La convocation de l'expert est un risque sur le terrain, qu'il faut sans cesse prévenir. Dans les espaces de l'asile, *a fortiori* dans les espaces administratifs⁴⁷, se multiplient les situations où le chercheur devient partie prenante du dispositif. Par exemple, les chercheurs locuteurs qui accompagnent le demandeur d'asile au bureau de l'OFII situé dans le centre provisoire d'accueil de la Chapelle, celui qui donne des indications sur la position des policiers aux abords des sous-bois de Calais ou de la frontière de Vintimille, interviennent directement et influent sur la situation du demandeur d'asile.

Or l'anthropologue comme l'interprète sont engagés dans une entreprise de traduction, pas de certification ou d'attestation. Les cadres du discours anthropologiques ne sont pas ceux du discours administratif de l'asile et de ses catégories de référence (crédibilité, vérité). Il faut alors la réflexivité de l'anthropologue pour maintenir sa lecture de la langue et dans la langue et ne pas s'enfermer dans ce positionnement d'expert.

« Être affecté », c'est participer au « discours indigène » rappelle Favret-Saada, faire de la participation et de la compréhension un ordre de connaissance. Quelle participation toutefois ? De l'adhésion critique au cadre associatif engageant des formes de loyauté plus ou moins explicites, aux formes de retrait par réprobation ou peur de complicité, du port d'un signe d'identification⁴⁸ à l'usage d'éléments de langage identifiants à un rôle et un groupe, les biais possibles sont nombreux. Ceux-ci vont de la construction d'une catégorisation entre « eux » et « nous » jugée nécessaire, à une rationalisation voire une professionnalisation de l'aide, à l'émergence, dans la recherche, d'un « je » biographique qui rétrécit les possibles d'un « je » méthodologique, le premier autoréférentiel et parfois autohéroïsant.

46. BENEDUCE, 2015.

47. Voir Yasmine BOUAGGA, dans ce volume.

48. Voir chapitre I de ce volume.



Figure 1. Wood Yard. Auberge des migrants, Calais, juillet 2020

Petit bois distribué par les membres associatifs sur les campements des exilés. Derrière une pancarte militante : *Welcome to the right side of history*

© AGL

Au risque de renforcer la singularité du discours allophone en minimisant la langue, de ne le faire exister que dans son interaction avec le chercheur ou encore de s'auto-assigner un rôle ambigu de médiateur, les chercheurs de LIMINAL ont préféré tenir une position de tiers.

Le tiers occupe une position heuristique intéressante, pour peu que l'on ne le considère pas comme un neutre professionnel, véhiculant et transmettant la parole, mais pour ce qu'il est, une personne extérieure aux parties, dont l'adhésion est en quelque sorte provisoirement suspendue, rendue flottante par sa position d'écouter et d'entendant. « L'entendant » pour Jacques Coursil (2000) est ce tiers occulté dans la relation de communication, qui ne « parle » pas mais « écoute ». Le chercheur se fait entendre. Il est dans la fonction dialogique de « l'entendre » et probablement de « l'entente ». Or dans l'exil et dans l'asile, le tiers qui parle la langue est un accueillant. Il est bien plus accueillant et familier que le chercheur qui ne parlerait pas la langue, qui est extérieur. Un interprète professionnel de persan, lui-même réfugié, dit : « le chercheur est du côté extérieur, il fait un entretien. Alors que l'interprète, dans

la situation à trois, est des nôtres (sous-entendu, du côté des exilés) ». Par la langue, le chercheur se déplace sur un autre terrain que celui de l'observation, et peut questionner avec, en position d'acteur. Il occupe une position intermédiaire, entre pairs directs (de la langue, de l'expérience de la migration et de l'asile) ou éloignés (la langue seule, avec un vocabulaire plus ou moins daté), et alliés linguistiques – la langue partagée étant ici appréhendée comme un espace politique à part entière.

Cette position de tiers extérieur, flottant, souvent imprévisible – car le tiers entendant est inattendu –, est aussi une position liminale, au seuil extérieur de la société d'accueil. Or précisément, c'est cette place sur le seuil, instable, incertaine, moins asymétrique que d'autres, qui ouvre une possibilité de commun. Évoquant, les « situations de frontière », Agier distingue entre la *liminarité*, empruntée à Van Gennep et restituant la dynamique des rites à la frontière – d'altérisation, sociaux, politiques –, et la *liminalité*, qui concerne le ressenti et le malaise, sinon l'incompréhension⁴⁹. C'est donc bien de liminalité qu'il s'agit, de celle qu'offre l'interlocution dans une langue commune provisoire, surgie – qui rend extérieur tout ce qui n'est pas intelligible, qui crée un espace de familiarité éphémère. Il est nécessaire de faire place à cette liminalité pour suspendre les désatialisations et pour forger cet « entre-lieu⁵⁰ » de la langue et de l'entente.

UNE ANTHROPOLOGIE IMPLIQUÉE

Comment, en définitive, qualifier cette anthropologie interactionnelle, située d'elle-même, et par la nature des dispositifs, en position liminale ? Il ne s'agit pas tant d'une anthropologie de l'« intime » même si s'inscrire dans les langues et passer par les langues c'est bien passer par le plus « intérieur » du sujet. À ce propos François Laplantine fait le lien entre les deux « modes de connaissances » que sont la traduction dans une langue et le terrain anthropologique : les deux exigent une intériorisation du sensible⁵¹. La traduction dont il est question est ce processus défini par Walter Benjamin, qui permet de rendre « intime » deux langues auparavant étrangères, puisqu'il s'agit de « racheter dans sa propre langue ce pur langage exilé dans la langue étrangère⁵² ». Or les enjeux de langue dans l'asile et l'exil, tels que soulevés dans cet ouvrage, ne prétendent pas saisir l'intime du sujet, mais bien plutôt

49. AGIER 2013, p. 49.

50. LECLERC-OLIVE, 2017, p. 37.

51. LAPLANTINE, 2020.

52. BENJAMIN, 2000, p. 249.

l'expression de la violence dans les interactions et pratiques langagières. Plus encore, l'interactionnisme méthodologique qui prévaut sur le terrain, composant et recomposant sans cesse les positionnements de l'enquêteur et de l'enquêté, s'il limite toute prétention à l'objectivité comme dans une anthropologie descriptive, restreint conjointement toute prétention à l'empathie, au sens d'une ethnographie subjective.

S'agit-il alors de développer les conditions d'une « anthropologie de la vulnérabilité » qui permettrait de « comprendre les vies exposées [...] à la violence du monde » comme le propose Naepels dans sa note d'intention⁵³ ? Pour cela, le chercheur anthropologue adopte une perspective résolument politique et met à distance le langage victimaire pour « étudier les émotions et la subjectivation des rapports politiques dans des expériences ordinaires » et dans l'enquête de terrain⁵⁴. Il doit s'interroger sur sa manière d'appréhender les situations et les sujets. On souhaiterait suggérer une voie possible pour éviter ces écueils, celle de la co-construction d'un savoir.

L'anthropologie de la vulnérabilité pointe en effet l'irréductibilité entre « eux » et « nous ». Or, en proposant une expérience de co-construction et de recherche co-partagée, cette recherche offre une réponse méthodologique à ce biais puisqu'il s'agit de penser avec les exilés aux cadres de leur action et de leurs stratégies, de construire une anthropologie participative et impliquée. En effet, au-delà du binôme anthropologue-sociolinguiste nécessaire à la construction de l'enquête, la position liminale appelle une co-construction, une autre dynamique participative, celle qui réunit dans un même projet le chercheur et l'exilé, souvent les mêmes personnes. Il s'agirait ainsi de construire, par la prise en compte des langues, les conditions d'une co-temporalité dans le sens de Fabian et d'une co-construction de l'interaction, intersubjective par nécessité, et non de placer le « migrant », comme avant lui tous les anthropologues, dans une temporalité séparée, si ce n'est triplement distanciée, dans le temps, l'espace, et le cadre de la communication. Il s'agit également d'intégrer dans l'analyse la place du traduisant, se trouvant placé de fait, quel que soit son statut ou sa fonction, dans une position de tiers.

Poussant jusqu'au bout la dimension interactionnelle dans la construction de l'expérience en une enquête, le projet ANR LIMINAL a été mené avec la participation des exilés acteurs du terrain, eux-mêmes enquêtés. Ainsi le programme de recherche a évolué en recherche-action et ateliers participatifs avec les acteurs principaux, les exilés, interrogeant à leur tour les chercheurs et la production institutionnelle des mots. Ces ateliers participatifs ont permis

53. NAEPELS, 2018, p. 9.

54. *Ibid.*, p. 22-23.

la construction d'une double langue : la langue de la migration⁵⁵ d'une part, langue de tous et de personne à la fois, au carrefour de plusieurs langues et langages, et la langue d'une anthropologie située et renouvelée d'autre part.

Il peut enfin s'agir d'une anthropologie engagée, de la même manière qu'Étienne Tassin conçoit une philosophie engagée pour penser l'action du sujet migrant : il s'agit alors d'un « défi⁵⁶ ». L'engagement ici n'est pas à entendre au sens idéologico-politique, mais au sens de la responsabilité de la pensée et de l'action, en l'occurrence une participation réfléchie. En ce sens, le terrain de l'exil et de la rencontre avec le sujet migrant est un terrain de l'agir politique.

POUR CONCLURE, L'HOSPITALITÉ

Dans son livre sur *L'étranger qui vient*, Michel Agier démontre que l'hospitalité est une forme sociale, ancrée dans une politique conditionnelle de l'accueil. Sans cette politique, pas d'hospitalité. Elle a intimement à voir avec l'espace, qui s'y définit comme « refuge ». Or l'expérience des migrants sur le territoire est, on l'a vu, une expérience de non-refuge, caractérisée par le transit et l'urgence, dont la violence est redoublée aux frontières.

Ce que nous montre l'enquête de l'ANR LIMINAL c'est que l'espace de la langue est le premier refuge, le premier lieu à habiter. La langue est un « lieu anthropologique », qui inscrit le sujet dans une identité collective, une appartenance, une histoire partagée. À l'opposé de la violence, de la solitude et de la déterritorialisation des migrations contemporaines, telles que générées par les politiques de l'asile.

Sur le terrain des camps et centres pour demandeurs d'asile, dans l'urgence de la migration, le chercheur ne peut seulement mener une « ethnographie » classique, qui relèverait les données et l'information *via* des intermédiaires. En effet, les situations de terrain, de médiation et d'interaction dans les langues déjouent le traditionnel positionnement qui met face à face enquêteur et enquêté. La langue redéfinit les statuts et les rôles autant qu'une approche anthropologique renouvelée redéfinit les échanges humains.

L'entente à travers la langue entre le chercheur en position liminale et les acteurs de l'asile, *a fortiori* le sujet migrant, permet à ce dernier de « parler » et non plus d'être parlé par des catégories aliénantes. Car ce qui est évoqué ici, au travers d'une anthropologie interactionnelle, c'est la possibilité même d'une enquête anthropologique reconnaissant le sujet et, au premier chef, sa parole.

55. Voir chapitre "Do you speak Azil?"

56. POIZAT, 2017.

Car ne pas traduire ou mal traduire ou même surtraduire (ou surinterpréter) c'est nier la parole de l'exilé. Or « parler, c'est exister absolument pour l'autre⁵⁷ » rappelle magnifiquement Fanon. Et c'est ce que pratique Édouard Glissant lorsqu'il réintroduit des mots de créole dans sa *Poétique de la relation*⁵⁸. Il s'agit de penser la traduction comme « le seul remède à la traduction violente » parce que le seul remède à la dispersion de Babel « c'est l'humanité », rappelle Souleymane Bachir Diagne⁵⁹. Il s'agit de penser aussi avec les mots de la migration, les mots et les langues des autres, à travers les migralectes⁶⁰. C'est dans ce cadre que peut advenir une hospibabelité qui, elle, fait lieu dans le temps.

BIBLIOGRAPHIE

AGIER Michel, 2013, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, La Découverte (coll. Sciences humaines), Paris, 240 p.

AGIER Michel, 2018, *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité*, Seuil, Paris, 144 p.

404
ALTHABE Gérard & HERNANDEZ Valeria A., 2004, « Implication et réflexivité en anthropologie », in *Journal des anthropologues*, 98-99|2004, p. 15-36

ALTHUSSER Louis & BALIBAR Étienne, 1968, *Lire le Capital*, Maspero, Paris, 688 p.

BALANDIER Georges, 1951, « La situation coloniale : approche théorique », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, PUF, p. 44-79

BENEDUCE Roberto, 2020, « Récits-frontières. Les “maux-à-mots” de la migration ou les calligrammes de l'histoire », in SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline (dir.), *Violence et Récit. Dire, traduire, transmettre le génocide et l'exil*, Éditions Hermann, Paris, p. 121-143.

BENEDUCE Roberto, 2015, “The Moral Economy of Lying: Subjectcraft, Narrative Capital, and Uncertainty in the Politics of Asylum”, in

57. FANON, 1952.

58. GLISSANT, 1990.

59. DIAGNE, 2022.

60. Voir Migralect.org, site collaboratif sur les parlers de la migration, mené par LIMINAL.

Medical Anthropology: Cross-Cultural Studies in Health and Healing,
34(6), p. 551–571

BENJAMIN Walter, 2000, *Œuvres I*, trad. de l'allemand par M. de Gandillac,
R. Rochlitz et P. Rusch, Gallimard (coll. « folio essais »), 195 p.

BENSA Alban, 2017 « L'anthropologie coûte que coûte : réflexivités
ethnographiques » in BLONDET Marieke & LANTIN MALLET
Mickaële, *Anthropologies réflexives, modes de connaissance et formes
d'expérience*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 324 p, URL : [https://
books.openedition.org/pul/22119?](https://books.openedition.org/pul/22119?)

CALABRESE Laura, 2018, « Migrant ou réfugié ? L'enjeu des dénominations
des personnes dans le discours médiatique », in CALABRESE Laura &
VÉNIARD Marie (dir.), *Penser les mots, dire la migration*, Academia-
L'Harmattan (coll. Pixels), Louvain-la-Neuve, p. 153-172.

CALABRESE Laura et VENIARD Marie (dir.), 2018, *Penser les mots, dire la
migration*, Academia-L'Harmattan (coll. Pixels), Louvain-la-Neuve,
204 p.

CANUT Cécile, 2001, « Pour une nouvelle approche des pratiques
langagières », in *Cahiers d'études africaines*, n° 163-164, p. 391-398.

CANUT Cécile & SOW A.(dir.), 2014, « Les mots de la migration », in *Cahiers
d'études africaines*, n° 213-214, p.9-25.

CERTEAU Michel de, 1990, *L'Invention du quotidien. Les arts de faire*,
Gallimard, Paris, 347 p.

CHAKRABARTY Dipesh, 2009, *Provincialiser l'Europe, la pensée postcoloniale et
la différence historique*, Amsterdam, Paris, 381 p.

COMBE Dominique, 2014, « Le Noir et le langage » Fanon et Césaire, in *Rue
Descartes*, 2014/4 (n° 83), p. 11-21.

COURSIL Jacques, 2000, *La fonction muette du langage*, Ibis Rouge Éditions,
105 p.

COURSIL Jacques, 2004, « Le Détour par la Négritude, lecture glissantienne
de Césaire », Cornell University, Colloque international, New York

University (NYU), URL : http://www.coursil.com/bilder/3_language/Literature/le%20d%E9tour%20par%20la%20n%E9gritude.pdf

DIAGNE Souleymane Bachir, 2022, *De langue à Langue, L'hospitalité de la traduction*, Albin Michel, Paris, 180 p.

FAVRET-SAADA Jeanne, 2009, « Être affecté », *Désorceler*, Éd. de L'Olivier, Paris, 172 p. p. 145-161.

FANON Frantz, 1952, *Peau noire, masques blancs*, Le Seuil, Paris, 188 p.

FRANCK L.K., 1948, *Projectives Methodes*, Buckwell Scientific Publ. Oxford, DOI: 10.1037/14920-000

GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2018, « Face à l'exil au risque des subjectivités » in *Journal des anthropologues*, Hors-Série n° 5, p. 7-17.

GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2019, « Enjeux de langues et conjonctures en situation migratoire », in CASTELAIN Arnold (dir.), *Traduction et Migration*, Presses de l'Inalco, Paris, p. 183-203.

GALITZINE-LOUMPET Alexandra & SAGLIO-YATZIMIRSKY Marie-Caroline, 2020, « Traduire l'exil : l'enjeu central des langues » in Traduire l'exil (dossier) in *Plein Droit*, Gisti, n° 124, mars.

GLISSANT Édouard, 1990. *Poétique de la relation III*, Gallimard, Paris, 288 p.

GOFFMAN Erving, 1973 *La Mise en scène de la vie quotidienne, t.1 La Présentation de soi & t. 2 Les Relations en public*, Éditions de Minuit (coll. Le Sens Commun), Paris, 256 p. & 368 p.

GOFFMAN Erving, 1974, *Les Rites d'interaction*, Éditions de Minuit (coll. Le Sens Commun), Paris, 240 p.

GRECO Luca, 2018, « L'interaction au prisme de l'intercorporéité : repenser les relations entre langage, cognition et culture », in *Langage et société*, 2018/3 (n° 165), p. 169-177, DOI : 10.3917/ls.165.0169.

- GUMPERZ John, 1989, *Engager la conversation : introduction à la sociologie interactionnelle*, Éditions de Minuit, Paris, 185 p.
- KAUFMANN Laurence & KNEUBÜHLER Marine, 2014, « Introduction du Dossier “Affecter, être affecté. Autour des travaux de Jeanne Favret-Saada” », in *SociologieS*, DOI : 10.4000/sociologies/4707
- KECK Frédéric, 2012, « Goffman, Durkheim et les rites de la vie quotidienne », in *Archives de Philosophie*, 2012/3 (Tome 75), p. 471-492, DOI : 10.3917/aphi.753.0471.
- LAACHER Smäin, 2018, *Croire à l’incroyable, Un sociologue à la Cour nationale du droit d’asile*, Gallimard (coll. NRF Essais), Paris, 192 p.
- LAHIRE Bernard, 2015, « De la nécessité de ne pas dissocier le langagier et le social », in CANUT Cécile & VON MÜNCHOW Patricia, *Le langage en sciences humaines et sociales*, Lambert-Lucas, Limoges, p. 22-23.
- LAPLANTINE François, 2020, *Penser l’Intime*, CRNS Éditions, Paris, 166 p.
- LECLERC-OLIVE Michèle, 2015, « Au-delà des épistémologies sédentaires », in *Parcours anthropologiques*, 10|2015, DOI : 10.4000/pa.443
- LECLERC-OLIVE Michèle, 2017, « Sciences humaines et sciences dures comme plurilinguisme disciplinaire : seuil infranchissable ou “entre-lieu” ? » in BERGERON Joël & CHEYMOL Marc, *D’un seuil à l’autre*, Éditions des archives contemporaines, Paris, p. 31-44.
- LEGUY Cécile, 2014, « Langage, culture et expression littéraire du point de vue de l’anthropologie linguistique », in AGUILAR Jose, BRUDERMANN Cédric & LECLÈRE Malory (dir.), *Langues, cultures et pratiques en contexte : interrogations didactiques*, Riveneuve éditions, Paris, p. 151-176.
- MASQUELIER Bertrand, 2005, « Anthropologie sociale et analyse du discours », in *Langage et société*, 2005/4 (n° 114), p. 73-89.
- MEIGNIEZ Maelle, 2014, « De l’acteur à l’institution. Esquisse d’une sociologie de l’action d’aide », in *SociologieS, Dossiers, Affecter, être affecté. Autour des travaux de Jeanne Favret-Saada*.

- NAEPELS Michel, 2018, *Dans la Détresse, Une anthropologie de la vulnérabilité*, Éd. EHESS, Paris, 152 p.
- NOUSS Alexis, 2016, *La condition de l'exilé*, éd. FMSH, Paris, 176 p.
- PIAN Anaïk, 2009, *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, La Dispute, Paris, 237 p.
- POIZAT Jean-Claude, 2007, « Entretien avec Étienne Tassin », in *Le Philosophoire*, 2007/2 (n° 29), p. 11-40.
- RANCIÈRE Jacques, 1995, *La Méésentente. Politique et Philosophie*, Éditions Galilée, Paris, 200 p.
- TIBURI Marcia, 2020, *Filosofia e feminismo*, aula 1, YouTube, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=Kr5gMjtaoOA>
- SPIVAK CHAKRAVORTY Gayatri, 1988, "Can the Subaltern Speak?", in NELSON Cary, & GROSSBERG Lawrence (eds.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, University of Illinois Press, Chicago, p. 271-313. Traduction française de Jérôme Vidal, Éditions Amsterdam en 2006.

POSTFACE : POUR PARLER D'ASILE

Michel Agier
EHESS, IRD, ICM

La recherche et l'ouvrage dirigés par Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky et Alexandra Galitzine-Loumpet, dans le cadre du programme LIMINAL de l'Agence nationale de la recherche (ANR), trouvent dans l'expression "*Do you speak azil?*", reprise dans le chapitre conclusif, son image la plus éclairante et troublante à la fois. Il y est question de savoir parler dans un monde que les personnes étrangères découvrent et s'échinent à comprendre en Europe et singulièrement en France : celui de l'asile demandé, comme un droit en principe, mais accordé comme une faveur aux « demandeurs » quand il n'est pas refusé. Outre le droit d'asile, l'*azil* à comprendre est aussi un ensemble de lieux, qui répètent la duplicité originelle de son sens – l'asile qu'on offre et l'asile qui enferme. Ce sont des lieux d'accueil institutionnel, avec les campements plus ou moins pérennes qui leur sont souvent annexés à cause de l'attente à leurs portes ou du rejet à la rue des déboutés, et avec les centres de rétention qui se trouvent sur le même réseau de lieux. Ce qu'on apprend dans ce livre, c'est d'abord à mieux connaître l'écheveau de ces lieux qui forment les étapes (ou quelques-unes d'entre elles) d'un labyrinthe de l'étranger.

Labyrinthiques sont tous ces contextes précisément décrits : la « Bulle » de la porte de la Chapelle et les campements de rue à Paris ; le centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) d'Ivry ; les centres d'accueil et d'orientation (CAO) et les dispositifs du Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRADHA) dans les villages et petites villes du pays ; enfin les centres de rétention administrative (CRA). Sous ces acronymes de plus en plus nombreux et interchangeables, on voit se dessiner la toile d'un univers unique et sans sortie dans laquelle sont pris les exilés en demande d'accueil.

Labyrinthique aussi est la raison sécuritaire qui inspire tous ces espaces ou, quand elle ne les inspire pas, les infiltre et les pervertit, au point de les rendre incompréhensibles pour leurs occupants, pourtant déjà habitués, lorsqu'ils ou elles arrivent en France, à avancer dans l'obscurité. Partout, les épreuves obligées de la bonne apparence, de la docilité, du sourire et de la patience face à celles et ceux qui vous contrôlent comme à celles et ceux qui vous aident, et ces gestes contraints d'obéissance et de bonne volonté s'avèrent encore insuffisants.

Et au milieu de ces espaces et de ces expériences, il y a le labyrinthe de la langue. Il est vrai que « la plupart des études sur les migrations s'embarrassent

peu de la question de la langue », comme on peut le lire en Introduction. De ce point de vue, l'apport de cet ouvrage est capital, c'est une avancée considérable dans la connaissance des mondes et questions de la migration.

“*Do you speak azil?*” est donc la question qui désigne une compétence linguistique dont les autrices et auteurs montrent qu'elle est la clé de bien des interactions sur ces lieux à la fois sécuritaires et humanitaires. Pour comprendre la formation de cette compétence, l'enquête collective a pris en compte l'ensemble des acteurs, et pas seulement les exilés : les personnels associatifs, bénévoles, étatiques et les chercheurs eux-mêmes, contribuent avec les derniers arrivés – les migrants – à *définir la situation*, c'est-à-dire à lui donner un sens et à apprendre comment s'y comporter. Bien sûr (mais cette évidence est trop rarement prise en considération), le parcours des exilés est toujours fait d'usages des langues. Or, dans la rencontre des migrants avec les personnels administratifs ou associatifs des structures d'accueil ou de rétention, ils et elles vivent la violence d'échanges linguistiques inégaux, analogue à la « violence épistémique » analysée par Gayatri Spivak¹. Mais dans le cas présent, cette violence ne s'applique pas depuis un continent dominant, l'Europe, sur un « sujet colonial » lointain redéfini en Autre radical ; elle opère sur place (dans les lieux d'arrivée et de tri des étrangers) et *en situation* (dans le face-à-face entre tous les acteurs). C'est là que les exilés redécouvrent la domination et l'humiliation par l'incompréhension : « l'asymétrie des échanges dans ces espaces participe d'une domination sécuritaire/humanitaire », peut-on lire encore. Quels que soient leurs statuts sociaux dans les pays de provenance, ils sont *ici* subalternes, position situationnelle qui ne correspond pas à leur identité, mais renforce la conscience d'une indésirabilité dans le monde.

Pourtant, en entrant dans le détail des interactions comme le font les autrices et auteurs de l'ouvrage, on apprend que c'est plus complexe que cela. Ce n'est pas seulement une domination, c'est le cadre d'un changement culturel. Toute une « langue de la migration » prend forme, composée par les discours administratifs et les parlers de l'exil et tout un « argot de la migration ». Les enquêtes permettent de pénétrer dans les paysages linguistiques des différents lieux d'accueil. Elles s'intéressent aux « situations de traduction », aux traducteurs et traductrices, aux apprentissages des langues pendant la migration, en somme à tout ce qui rend les occupants des lieux un peu plus cosmopolites. Enfin, elles s'intéressent aux mots eux-mêmes, dits ou écrits, jusqu'à imaginer la possibilité d'une « base lexicale ». Une partie de cette base renvoie aux langues d'origine des exilé-e-s et aux principales langues des pays d'arrivée en Europe. Une autre partie correspond à tout ce qui est

1. SPIVAK CHAKRAVORTY, 2009 [1988], p. 37.

quotidiennement « bricolé » en mêlant les langues d’origine, celle des pays d’accueil et les langages bureaucratiques trouvés sur les chemins de l’asile.

Ce *pidgin* est une constante des situations de frontière. Or, ces lieux (centres, camps, campements), s’ils sont géographiquement et administrativement sur le territoire français, sont eux-mêmes des espaces-frontières. C’est tout l’avantage de cette enquête linguistique *située* où l’on sait toujours *où* sont les locuteurs, et grâce à laquelle on peut comprendre que les situations d’interlocution sont sociales et politiques en même temps que linguistiques. De quelles frontières s’agit-il ?

La frontière est administrative puisque le passage vers le droit d’entrer et de rester dans le pays s’y joue comme dans un sas dont on ne sait pas à l’avance de quel côté l’on sortira selon le principe du tri, bureaucratisé et politique, entre les supposés « bons » réfugiés et « mauvais » migrants². La frontière est culturelle, ses formes sensibles et les épreuves sont les malentendus ou les apprentissages sur les manières de faire, de penser ou se comporter avec les autres. La frontière est plus généralement anthropologique, la plus universelle sans doute, reconnaissable dans le moment de liminarité, d’entre-deux que ces lieux et situations représentent. C’est aussi, comme le souligne le post-scriptum de cet ouvrage, un moment et un espace de « liminalité », au sens de l’incertitude et de la fragilité physique, morale et psychologique que ressentent les exilés qui passent tant de temps, des mois voire des années, dans cette frontière ou ces frontières successives.

À diverses occasions, j’ai défendu l’idée que les chercheurs et chercheuses qui enquêtent dans ces espaces de frontière et de mise à l’écart, et qui mettent au jour leurs mécanismes d’exclusion et d’humiliation, doivent tout faire pour en parler publiquement, pour rendre les camps célèbres³. Une célébrité qui fait écho à celle dont la philosophe Hannah Arendt disait, il y a soixante-dix ans, que la vie des réfugiés de toutes les couches sociales avait tant besoin pour répondre « à l’éternelle plainte [...] : “personne ne sait qui je suis”⁴ ».

Écrire et parler publiquement de l’asile aujourd’hui conduit donc vers ces espaces de mise à l’écart, qui nous obligent à rectifier l’image lissée, universaliste et autosatisfaite, à laquelle le pays où cela se passe, la France, prétend correspondre. Cette image est une fiction, certes désirée, et c’est en ce sens qu’elle peut encore dessiner un horizon et faire réfléchir aux moyens de l’atteindre. Mais cela passe par la reconnaissance et la prise en compte de la complexité actuelle de notre société, qui abrite des modes d’exclusion, de mise à l’écart, de production renouvelée de la figure de l’étranger, dans des

2. AKOKA, 2020.

3. AGIER (dir.), 2014.

4. ARENDT, 1982.

espaces bien identifiés et connus, même s'ils sont gardés et difficiles d'accès. Alors même qu'ils se présentent comme « hétérotopiques⁵ », ces lieux font partie de l'espace et de la société française. Ils nourrissent sa diversité culturelle et notamment linguistique comme cet ouvrage l'a montré, et aussi sa propre cosmopolitisation : une part de l'appartenance au monde de notre pays se joue dans ces lieux et dans la manière dont la société et l'État les traitent, car c'est là que se met en scène, en paroles et en actes le choix entre l'accueil et le rejet des autres.

BIBLIOGRAPHIE

AGIER Michel (dir.), 2014, *Un monde de camps*, La Découverte, Paris, 350 p.

AKOKA Karen, 2020, *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*, La Découverte, Paris, 360 p.

ARENDT Hannah, 1982 [1951], *Les origines du totalitarisme. L'impérialisme*, Fayard, Paris.

SPIVAK CHAKRAVORTY Gayatri, 2009 [1988], *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, éditions Amsterdam, Paris, 144 p.

FOUCAULT Michel, 1984, « Des espaces autres », in *id. Dits et écrits*, tome IV, Gallimard, Paris, p. 752-762.

5. « Des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables » selon les mots de Michel FOUCAULT, 1984.

PRÉSENTATION DES AUTEURS

LES AUTEURS

Michel Agier est anthropologue, Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) où il est membre du Centre d'études des mouvements sociaux (CEMS), et Directeur de Recherche émérite à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Il a dirigé le programme « *Babels – La ville comme frontière* » (ANR, 2016-2019) et le département Policy de l'Institut des migrations (ICM) de 2018 à juin 2022. Il est par ailleurs le fondateur et codirecteur de la revue *Monde commun : des anthropologues dans la cité*, éditée aux PUF, depuis 2018. Derniers ouvrages parus : *Babels. Enquêtes sur la condition migrante* (direction, avec Stefan Le Courant, Points poche, avril 2022) et *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Seuil, 2018 (réédition poche, août 2022).

Yasmine Bouagga, arabophone, est chargée de recherche en sciences sociales au CNRS (Triangle/ENS-Lyon). Ses enquêtes, qui s'ancrent dans une approche de socioanthropologie du politique, ont porté sur la prison et sur les camps de réfugiés. Depuis 2016, elle mène une enquête sur les politiques d'asile et expériences migratoires en contexte de crise, à partir d'une recherche à Calais. Elle a co-coordonné l'ouvrage collectif *Babels. Enquêtes sur la condition migrante* (dir. Michel Agier et Stefan Le Courant, Points poche, avril 2022), contribué à l'ouvrage collectif *La Jungle de Calais* (dir. Michel Agier, PUF, 2018), et publié « Calais, carrefour des solidarités citoyennes » (revue *Mouvements*, 2018). Elle est *fellow* de l'Institut Convergences migrations.

Pauline Doyen est doctorante en sociologie rattachée au laboratoire CESSMA (Inalco). Son travail porte sur les campements parisiens et l'évolution des dispositifs de prise en charge des personnes exilées en Île-de-France depuis 2015. Co-présidente de l'association Watizat, qui milite pour l'accès à l'information des personnes exilées, et membre du programme ANR LIMINAL, elle a également travaillé sur la question des dispositifs de premier accueil des demandeurs d'asile et à la maraude de France Terre d'asile. Elle est *fellow* de l'Institut Convergences migrations.

Alexandra Galitzine-Loumpet est anthropologue, HDR, chercheur à l'UMR 245 CESSMA (IRD-université Paris Cité-Inalco), *fellow* de l'Institut

Convergences migrations. Également formée à l'archéologie et spécialiste de la culture matérielle, ses recherches portent, ces dernières années à la fois sur les supports matériels et les traces de l'expérience migratoire (objets, restes, graffiti) et sur les subjectivités face à l'exil. Elle a récemment coordonné (avec M.-C. Saglio-Yatzimirsky) le hors-série « Subjectivités face à l'exil, positions, réflexivités et imaginaires des acteurs », in *Journal des Anthropologues* (déc. 2018), le dossier « Traduire l'exil » in *Plein Droit* (mars 2020), et le volume pluridisciplinaire *L'objet de la migration, le sujet en exil* (avec C. Alexandre Garner), Presses universitaires de Paris-Nanterre, nov. 2020. Elle a coordonné, avec M.-C. Saglio-Yatzimirsky, le site Migralect.org.

Shahzaman Haque est enseignant-chercheur d'ourdou à l'Inalco, et poursuit actuellement des recherches consacrées à la politique linguistique familiale des communautés ourdouphones dans un contexte migratoire. Il a dirigé en 2019 l'ouvrage *Politique linguistique familiale* chez Lincom, München. Parmi ses récentes publications, parues en 2020 : « Language use and Islamic practices in multilingual Europe » dans la revue *Signs and Society* et « Questionnements méthodologiques et notionnels concernant les politiques linguistiques familiales chez des familles transnationales marocaines et indiennes: Une étude comparative » dans la revue *Mélanges CRAPEL*. Il co-dirige, à présent, un deuxième volume sur *Politique Linguistique Familiale : l'interaction verbale et la transmission linguistique*, chez Lincom.

414

Hayatte Lakraâ, arabophone, enseigne au Modern Language Centre au King's College, Londres. Titulaire d'un Doctorat en littérature comparée sur les « identités musulmanes » dans le roman féminin anglophone et francophone après le 11 septembre 2001, elle s'intéresse aux processus de création artistique et aux situations langagières en contexte de migration. Elle a publié notamment « Im/Mobility, Power, and In/Visible Refugees » dans l'édition spéciale *Postcolonial Text* (décembre 2017) et « Entre subjectivation et dé-subjectivation : la crise de la parole face à l'expérience de l'exilé » (avec Siamak), *Subjectivités face à l'exil, Journal des Anthropologues*, A. Galitzine-Loumpet et M.-C. Saglio-Yatzimirsky (dir.), déc. 2018. Elle a collaboré avec le projet « ARISE : Analysing Refugee Inclusion in Southern Europe » et le « Migration Research Group » du King's College. Membre de l'ANR LIMINAL, elle mène des terrains à Calais, Douvres et Londres.

Naoual Mahroug, arabophone, est doctorante en anthropologie à l'université Paris Cité (Cerlis). Ses travaux de recherche portent sur les expériences que les exilés ont du droit d'asile au quotidien. Elle a co-écrit un article intitulé « Demander l'asile dans sa langue », Gisti, in *Plein Droit*, 1/n° 124, mars 2020.

Elle est membre du programme LIMINAL, du programme de soutien à la recherche en évaluation des politiques publiques (Sciences Po) et *fellow* de l'ICM.

Léopoldine Manac'h est doctorante en anthropologie au Centre population et développement (CEPED), et affiliée à l'Institut Convergences migrations. Elle travaille sur la thématique de politiques de découragement menées par l'État français à l'encontre des personnes étrangères dans le cadre des restrictions de l'accès aux soins pour les étrangers séropositifs illégalisés.

Amir Moghani est maître de conférences à l'Inalco, membre du Centre d'étude et de recherche sur les littératures et les oralités du monde (CERLOM). Enseignant référent pour le persan à l'Inalco depuis 2007, il est spécialiste de traductologie (théories et didactique des métiers de la traduction, transfert du culturel). Il a été directeur du département Eurasie de l'Inalco et membre du CNU, 15^e section (2011-2016). Depuis 2008, il a mis en place puis co-dirigé le Master TRM qui forme aux métiers de la traduction. Il est membre de l'ANR LIMINAL dont il conduit l'axe sociolinguistique en persan. Il a participé à la création du Diplôme universitaire Hospitalité, Médiations, Migrations. Il est également traducteur (Actes Sud, L'Aube). Parmi ses principales publications : "The cultural expression in the crossing of borders, the example of contemporary afghan literature", Actes de la 10^e édition du CAAS (Consortium for Asian and African Studies), Université de Shanghai, 2019 ; *Lectures persanes* (avec C. Balay), Éditions Asiathèque, 2015 ; Actes du colloque international « Les traces du traducteur » (avec M. Nowotna), Publications Langues O', 2010.

Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky est professeur des universités en anthropologie à l'Inalco, spécialiste de l'exclusion sociale en Inde et au Brésil, chercheur à l'UMR 245 CESSMA (IRD-université Paris Cité-Inalco), directrice adjointe de l'Institut Convergences migrations (depuis janvier 2022) et psychologue clinicienne à l'hôpital Avicenne (Bobigny). Elle coordonne le programme ANR LIMINAL (2017-2021) sur les médiations linguistiques et culturelles avec les exilés et le Diplôme universitaire Hospitalité, Médiations, Migrations (DU H2M), et co-coordonne le site Migralect.org avec Alexandra Galitzine-Loumpet. Elle a publié plusieurs ouvrages sur les bidonvilles dans les mégapoles indiennes et brésiliennes (CNRS Éd., Routledge, Imperial College Press). Ses récentes publications articulent anthropologie et psychologie, et portent sur l'exil, le trauma et la culture, comme *La voix de ceux qui crient, rencontre avec des demandeurs d'asile* (Albin Michel, 2018) et *Violence et récit. Dire, traduire, transmettre le génocide et l'exil* (direction, Éd. Hermann, 2020).

Aman Mohamed Said, locuteur de tigrinya, tigré et arabe soudanais, est interprète-médiateur. Il a travaillé dans diverses associations de Calais notamment avec le Secours Catholique, et à Villeurbanne où il a participé à la mise en place de l'Espace, lieu d'accueil pour les exilés. Ancien diplômé du DU H2M (Inalco), il a participé aux travaux de l'ANR LIMINAL comme stagiaire.

Marilou Sarrut a réalisé un mémoire de master 2 en Anthropologie au sein de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) sur les interactions sociales entre exilés, travailleurs sociaux et habitants dans un village enclavé du Var sous la direction de Richard Rechtman. Elle est actuellement doctorante de l'Institut Convergences migrations au CESSMA (UMR 245) sur la question des nouvelles mobilités africaines et haïtiennes au Costa Rica.

Louise Tassin, doctorante en sociologie à l'Urmis (université Côte d'Azur), a enseigné à l'université Paris Cité et à l'EHESS. Sa thèse porte sur la délégation du contrôle migratoire à des acteurs privés à partir d'enquêtes ethnographiques dans trois centres de rétention à Paris, Lesbos et Lampedusa. Elle a publié des articles dans plusieurs revues (*Genèses*, *Critique internationale*, *Champ pénal*, *Hommes et migrations*) et ouvrages collectifs (collection *Babels*) ; *Un monde de camps*, coordonné par M. Agier (2014) ; *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, sous la direction d'A. Lendaro, C. Rodier et Y. L. Vertongen (2019). Elle est *fellow* de l'Institut Convergences migrations.

Daniela Trucco est docteure en science politique de l'université de Gênes et de l'université Côte d'Azur. Elle est actuellement membre scientifique à l'École française de Rome et chercheuse associée aux laboratoires ERMES et URMIS de l'université Côte d'Azur. Ses recherches portent sur les frontières de l'État et de la « nation », analysées à travers le prisme de la sociologie de l'action publique et de l'action collective. Elle a longuement investi le terrain de la frontière franco-italienne des Alpes Maritimes. Parmi ses publications : (avec P. Selek, dir.) *Le manège des frontières : criminalisation des migrations et solidarité dans les Alpes Maritimes*, coll. « La bibliothèque des frontières », Le passager clandestin ; "(Un) politicizing a European border. No Border and Solidarity Mobilisations in Ventimiglia after 2015" in PROGLIO G. *et al.* (eds.), 2020, *Debordering Europe. Migration and Control across the Ventimiglia Region*, Palgrave, 2020 ; « À Vintimille, des médiateurs entre contrôle et solidarité », in *Plein droit*, 1/n° 124, 2020.

Chérif Yakoubi est doctorant à l'université Paris Cité, locuteur d'arabe littéraire et dialectal et de kabyle. Il a mené plusieurs enquêtes auprès de

l'occupation de Paris VIII par des personnes exilées pour son Master I puis plusieurs enquêtes, comme stagiaire, dans les campements parisiens et à Calais autour des problématiques de l'ANR LIMINAL.

LA DESSINATRICE

Laura Genz est dessinatrice et militante. « *Dessiner, c'est, furtivement, pénétrer un endroit pour y prendre position. Et rencontrer l'autre.* » L'acte de dessiner est autant une façon d'être présent et prendre pied que celui par lequel on absorbe ce dont on est témoin, en même temps qu'il implique de restituer à vif une lecture humaine et politique instantanée. C'est une tentative d'approcher et rendre visible ce qui se passe ici, et, s'agissant des migrations en particulier, ce qui se passe ici pour celui venu d'ailleurs. Entre autres travaux, ont ainsi été réalisées deux longues séries de centaines de dessins, l'une en 2015 sur les camps de rue parisiens – *Une Saison d'errance à Paris. Sur les Camps, de La Chapelle à Austerlitz en passant par Calais*. Juin-Novembre 2015 –, l'autre à l'occupation menée par la CSP75 à Paris, de 2008 à 2010 – M. Diallo, V. Fofana, L. Genz, *Hier colonisés, aujourd'hui exploités, demain régularisés*, Lyon, Éd. Fage, 2010, 366 p.

REMERCIEMENTS

La liste des remerciements est si longue qu'elle devient une tâche sans fin, car comment dire dans sa justesse ce que nous devons à celles et ceux qui ont permis cet ouvrage ? Et puis il faudrait remercier dans la langue, dans ces langues qui à chaque fois ont ouvert un peu sur les vies en migration. Ces rencontres et échanges, où surgit la langue maternelle, la langue d'emprunt, la langue d'asile, la langue d'exil ou ces parlers kaléidoscopiques qui disent la matérialité des traversées migratoires et langagières, ont tissé d'innombrables espaces de réflexion et d'expérience. Nous remercions toutes celles et tous ceux que nous avons rencontrés, qui nous ont parlé et fait confiance dans les dures conditions de l'exil en France et en Europe aujourd'hui, souvent anonymes, mais pas toujours. Merci également à ceux qui nous ont donné les clés de ces espaces :

À Calais, Martine Devries et toute l'équipe du Secours Catholique, Hisham Aly et Mariam Guerey en tête, et de la Plateforme des soutiens aux migrant.e.s (PSM), Marie Le Ray notamment, sans oublier les collègues de Grande-Synthe et Dunkerque et des États généraux de la migration.

À Londres et Douvres, des interlocuteurs engagés, prêts à partager leur expérience des frontières avec nous.

À Châteaudouble, Magali et Amélie.

À Vintimille et la Roya, Françoise, Elisabeta, Manuela, Delia, toutes celles et ceux de Keshia Niya et de Progetto 20 K.

À Briançon, Luc Marchello, Stéphanie Besson et toutes et tous. Partout nous avons été accueillis avec patience et générosité.

À Paris et dans la région parisienne, rien n'aurait pu se faire sans la bienveillance d'Auréliel El Hassak-Marzorati, à l'époque Directrice générale adjointe d'Emmaüs Solidarité, ouvrant les portes de ses centres aux chercheurs. Merci à Gabrielle de Préval à Ivry et à son équipe, à Tiphaine, à Mathieu et Clara au centre de premier accueil de la Chapelle, à tant d'autres. Écrivant ces mots, déjà en un an ou deux, les situations ont changé, les mondes se sont renversés, quelquefois redressés, vont mieux ou moins bien. La labilité des situations d'exil et d'asile est vertigineuse.

Dans ces centres, les « ASE » ont été d'extraordinaires interlocuteurs, eux-mêmes souvent traversés par les loyautés de l'exil, alors qu'ils assuraient les traversées difficiles pour les résidents et hébergés. Ali, Mhmoud, Ndary, Mohammed et à nouveau beaucoup d'autres restent dans nos mémoires pour ce qu'ils sont, des femmes et des hommes soucieux des autres.

Merci à tous les compagnons de route dans cette recherche, en particulier exilés. Initialement rencontrés comme des acteurs du grand échiquier de la

migration, certains sont progressivement devenus des collègues et des amis, dans la même démarche de pensée collective. Ce sont aussi les étudiants du Diplôme universitaire Hospitalité, Médiations, Migrations (DU H2M) de la promotion « Babel » (2019-2020) et en particulier Aman Mohamed Saïd et Abdul Azam Azizi, et ceux de la promotion « Ulysse » (2020-2021) : Babak Inanlou, Basil Kamal Bushra Hassan, Riad Ahmad, Hafiz Miakhel, Omar Zeroual et l'ensemble des médiatrices et médiateurs. Mention spéciale à Rohullah Sidiqullah et à Mustafa Mohiedin Abdallah qui ont toujours partagé leur savoir et leur expérience avec une formidable disponibilité. Merci à Abdelraouf, à Hassan Yassin et bien d'autres encore.

Merci à toutes et tous nos collègues, aux discussions fréquentes et aux terrains communs, dont le souvenir reste fort.

C'est sans oublier l'institution qui finance le programme LIMINAL et celle qui nous héberge. À l'ANR, nous avons rencontré un soutien continu : merci à toute l'équipe et en particulier à Catherine Pellini. L'Inalco, qui accueille l'ANR LIMINAL, constitue un interlocuteur privilégié pour un projet sur les langues et les cultures : nous remercions en particulier Peter Stockinger, et aux Presses de l'Inalco, sa directrice Marie Vrinat-Nikolov, Catherine Capdeville ainsi que Cedric Raoul. Merci aux laboratoires CESSMA, PLIDAM, CERLOM et à la bienveillance de leurs directeurs respectifs. Merci à Isabelle Leblic pour sa lecture constructive et à tous les collègues enseignants chercheurs qui nous ont accompagnés dans les débats des séminaires et colloques de l'ANR LIMINAL.

À Sophie Drouet dont la patience pour nos allers-retours sur les terrains des frontières, par monts et par vaux, a été mise à rude épreuve, nous le savons : qu'elle en soit mille fois remerciée.

L'Institut Convergences Migrations (ICM) est une seconde maison scientifique pour plusieurs d'entre nous et constitue un formidable espace d'échanges. Merci à son directeur François Héran. Michel Agier a accepté de lire ce manuscrit avec une grande bienveillance et d'amorcer la suite de la recherche en écrivant la postface, nous le remercions très vivement.

Chapeau à l'artiste Laura Genz, dont le talent et la force ont accompagné ce projet : ses splendides dessins traduisent souvent mieux que les mots les violences et les résistances.

Et nous remercions tous les autres associés d'un temps, rencontrés à un moment sur les chemins complexes de l'exil et de la langue, et tout simplement, du sens.

M-C. S-Y. & A. G-L.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADA : Allocation de demande d'asile -allocation pour demandeurs d'asile
AJM : Accueil de jour migrants
ANR : Agence nationale de la recherche
ASE : Auxiliaires socio-éducatif
BAPSA : Brigade d'assistance aux personnes sans-abri
CADA : Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAES : Centre d'accueil et d'examen des situations
CAO : Centre d'accueil et d'orientation
CIR : Contrat d'intégration républicaine
CESA : Centre d'examen de la situation administrative
CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHUM : Centre d'hébergement d'urgence pour migrants
Cimade : Comité inter-mouvements auprès des évacués
CNDA : Cour nationale du droit d'asile
CMU : Couverture médicale universelle
CPA : Centre de premier accueil (de la porte de la Chapelle)
CRA : Centre de rétention administrative
DNA : Dispositif national d'accueil (des demandeurs d'asile)
FTDA : France terre d'asile
Gisti : Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s
GUDA : Guichet unique des demandeurs d'asile
HCR : Haut-Commissariat aux réfugiés
HUDA : Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
ISM Interprétariat : Inter Service Migrants Interprétariat
JLD : Juge des libertés et de la détention
LIMINAL : *Linguistic and Intercultural Mediations in a context of International Migrations*
OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides
OQTF : Obligation de quitter le territoire français
PADA : Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile
PRAHDA : Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
PSM : Plateforme des soutiens aux migrants
SPADA : Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
UASA : Unité d'assistance aux sans-abris
Samu : Service d'aide médicale urgente
RN : Rassemblement national
TA : Tribunal administratif

Achévé d'imprimer en juillet 2022 par



ISI PRINT
IMPRESSION DANS TOUTE SA GAMME

139 rue Rateau
93120 La Courneuve

Numéro d'impression : 165904

Imprimé en France